Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/oeuvresdebossuet42boss

ŒUVRES
DE BOSSUET.

TOME XLII.

Se Trouve

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

OEUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XLII.

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1819.

Cap
BX
890
.B675
1815
v.42

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

LETTRE CCCLXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur sa Réponse à M. de Cambrai; la censure des docteurs; une bulle de Jean XXII; les précautions à prendre, et les aveux de Fénélon.

J'ai reçu ici, en y arrivant vendredi pour la Toussaint, votre lettre du 14 octobre. Je retourne demain à Fontainebleau, dont je ne repartirai qu'avec le Roi. Je repasserai par ici, et ne tarderai pas d'aller à Paris.

Je souhaite avoir bientôt des nouvelles du succès de ma Réponse à celle de M. de Cambrai. Si le courrier a tenu parole, vous devez l'avoir depuis quinze jours. Je puis vous assurer qu'elle fait ici un prodigieux effet pour la bonne cause, et contre M. de Cambrai. M. l'abbé Regnier achève sa version à la campagne. Je lui ai envoyé copie de l'article de votre lettre qui le regarde; cela lui donnera du courage. Je lui ai mandé que quand la décision précéderoit sa version, elle n'en seroit que plus utile et plus recherchée.

Vous mettez la chose au vrai point de la question,

quand vous la faites consister dans le pur amour du cinquième degré, placé par M. de Cambrai au-dessus du pur amour de l'Ecole. Je me suis fort attaché à suivre cette idée dans le *Summa* et dans la *Préface* contre l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, dans le second des cinq Ecrits, et surtout dans ma dernière Réponse vers la fin (1). Il n'y a qu'à joindre à cela le sacrifice absolu de son salut éternel et ses dépendances.

Vous avez vu sans doute une sorte de censure, signée par beaucoup de docteurs. Le père Roslet a ordre de vous la communiquer pour la rendre publique, si vous le jugez à propos : pour moi je n'y vois nulle difficulté. Quand on l'a dressée et signée, j'étois dans mon diocèse, où M. de Paris me l'envoya : elle est très-bien. On la donne pour ce qu'elle est; c'est-à-dire, pour l'avis de beaucoup de particuliers seulement, sans autorité du corps. Elle rembarrera les Cambrésistes, qui se vantent d'avoir l'Ecole pour eux, et fera voir l'uniformité de nos sentimens. Toute cette censure est dans l'esprit de la *Déclaration*, du *Summa*, des *In tuto*, etc. Néanmoins voyez sur les lieux avec le père Roslet, quelle est la disposition des esprits. J'ai vu une lettre de ce Père, qui nous fait bien connoître l'état des choses. Faites-lui beaucoup d'honnêtetés de ma part.

Je vous indique une bulle de Jean XXII contre les erreurs d'un nommé Ekard, Dominicain de Cologne, où sont condamnées vingt-huit propositions,

(1) *Rem. sur la Rép. à la Relat.* Conclus. §. III; tom. XXX, pag. 207 et suiv.

dont plusieurs ressentent beaucoup l'esprit du Quiétisme d'aujourd'hui, principalement la septième, la huitième et la neuvième : mais l'on doit surtout remarquer les deux sortes de qualifications employées dans cette bulle; l'une sur les erreurs précises, et l'autre sur les ambiguités; ce qui peut vous fournir des vues pour insinuer de faire à peu près la même chose. L'histoire d'Ekard, et la bulle dont je parle, sont rapportées dans Rainaldus, tom. xv, an. 1329, n. 70, 71, 72 (*). Cet Ekard étoit pourtant un grand spirituel, très-loué par Taulère et par d'autres, comme le marque Rainaldus, *ibid.* n. 73.

Il y a quatre cents ans qu'on voit commencer des raffinemens de dévotion sur l'union avec Dieu et sur la conformité à sa volonté, qui ont préparé la voie aux Quiétistes modernes. C'est pourquoi il seroit très-important d'engager Rome à donner une admonition générale (**) contre l'abus qu'on fait des paroles des pieux auteurs. Vous en trouverez une parmi mes mémoires précédens. Il faut tâcher d'inspirer ces vues.

Je ne doute pas que les deux lettres de M. de Cambrai à M. de Chartres, en réponse à la Lettre pastorale de ce prélat, ne tombent à Rome entre vos mains. Dans la première, vous trouverez qu'il reconnoît un double sens dans son livre, qui, dit-il, est tellement soutenable l'un et l'autre, qu'à Rome même on s'est partagé là-dessus. C'est con-

(*) Fleury a donné un extrait de cette bulle, *Hist. eccles.* liv. XCIII, n. 59.

(**) Bossuet en avoit dressé une que l'on peut voir ci-dessus, *tom.* XLI, *pag.* 284.

venir clairement que l'équivoque règne dans tout l'ouvrage. Je ne crois pas que jamais auteur ait fait un pareil aveu. Lisez depuis la page cinquante-cinquième jusqu'à la soixante-dixième. S'il y a deux sens soutenables selon lui, il faut qu'il y en ait un troisieme mauvais et inexcusable, et ce troisième sens est le vrai, *obvius*, d'où il avoue qu'on ne sort que par des explications ambiguës.

Il faut voir aussi à la page soixante-huitième, comment il répond à la protestation qu'il avoit faite de n'avoir jamais eu d'autre pensée, après avoir avoué qu'il n'avoit point parlé selon la sienne. Si l'on n'ouvre pas les yeux à de semblables artifices, on veut perdre l'Eglise. Trouvez le moyen d'avoir cette lettre, qui doit être fort répandue à Rome. Faites voir ces endroits, qui sont plus forts et plus étonnans que je ne puis vous le dire.

J'ai envoyé la lettre par laquelle je recommande M. Madot au grand duc : je vous en enverrai une autre par le premier ordinaire ; et je serai d'autant plus ravi de servir ce gentilhomme, qu'il a un frère ecclésiastique que j'estime fort, et qui nous a communiqué plusieurs de es lettres, qui sont d'un homme habile et bien instruit.

Les arrangemens pour mon départ de demain, ne me donnent pas le loisir de faire réponse au père Campioni, ni à M. Phelippeaux.

A Meaux, 2 novembre 1698.

LETTRE CCCLXII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les notes que le prélat lui avoit envoyées; les défiances que cet abbé devoit avoir; et le soin qu'on auroit en France d'appuyer ses efforts.

J'ai reçu votre lettre du 14, Monsieur : j'ai bien de la joie d'y voir que vous avez reçu le commencement de mes notes sur la réplique de M. de Cambrai ; vous aurez eu le reste par les courriers suivans. Je compte que vous en ferez l'usage qu'il faudra pour le bien de l'affaire : la réplique étant devenue si secrète, il n'est plus nécessaire que les réponses paroissent.

Nous n'avons plus qu'à souhaiter que les cardinaux travaillent diligemment, et qu'ils recommencent leurs congrégations après les fêtes, comme ils l'ont promis. Le procédé du sacriste est ridicule de toutes manières. Défendez-vous bien des coups fourrés de la cabale : elle va redoubler ses efforts et ses artifices. On tâchera de vous surprendre, si l'on peut, et de découvrir toutes vos démarches : ainsi vous devez assurément, Monsieur, vous fier à peu de gens, et tout concerter avec nos amis. Le père Roslet se loue fort de vous : je suis bien aise que vous soyez content de lui. Il connoît très-bien la Cour de Rome, et il a un grand zèle pour la bonne cause : vous pouvez sûrement prendre confiance en lui.

La nouvelle que le Pape venoit de recevoir à votre dernière audience, devoit lui donner du chagrin : vous fîtes très-bien de ne lui pas parler, dans cette disposition, long-temps de notre affaire.

Le compliment du père Alfaro méritoit une sévère correction : il doit avoir nui à la cause qu'il défend avec tant de chaleur.

On écrira toujours fortement de ce pays : c'est tout ce que nous pouvons faire, et prier Dieu qu'il bénisse vos soins et qu'il défende la vérité. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et croyez que je suis à vous, Monsieur, très-sincèrement.

3 Novembre 1698.

LETTRE CCCLXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la Réponse de Bossuet à M. de Cambrai; ce qui avoit empêché de parler de l'affaire dans la dernière congrégation des cardinaux; et les retards affectés du sacriste.

J'ai reçu par notre courrier extraordinaire, qui est arrivé ici vendredi matin, dernier du mois d'octobre, votre Réponse à M. de Cambrai. Il est arrivé deux jours plus tard qu'il n'auroit fait, par des raisons qu'il m'a dites, et dont il m'a apporté de bonnes preuves : enfin il est arrivé. Il ne me paroît pas tout-à-fait content de ce qu'on lui a donné, protestant avoir dépensé de son argent, et parce qu'il a été obligé depuis Fontainebleau jusqu'à Turin de prendre un troisième cheval, et parce qu'on ne lui a

pas tenu compte du change de l'argent et du rabais des monnoies. Je lui ai dit que j'examinerois le tout exactement, et qu'on ne lui feroit pas d'injustice; je verrai cela à loisir. Il sera content, à ce qu'il dit, de tout ce que je déterminerai. Il seroit bon de m'envoyer un mémoire exact de ce qu'on lui a donné.

Les fêtes ont empêché que je n'aie pu faire relier aussi vite que je l'aurois désiré le livre pour Sa Sainteté. J'ai pourtant si bien fait, que je l'ai eu ce matin, quoique jour de fête, relié en maroquin avec les armes, et un pour le cardinal Spada. Je comptois de le mettre après dîner aux pieds de Sa Sainteté; mais il lui a plu de sortir, et cela a rompu toutes les mesures que j'avois prises pour aujourd'hui. J'aurois été bien aise de pouvoir vous rendre compte par ma lettre du succès de ma visite, mais la réparation de ce défaut est remise à demain. J'ai déjà fait prévenir Sa Sainteté sur cela par monseigneur Giori et par le cardinal Spada, à qui j'ai envoyé à midi son livre avec une lettre instructive. Tous les cardinaux du saint Office l'ont eu aujourd'hui, excepté M. le cardinal de Bouillon à qui je le veux porter moi-même demain, et qui n'étoit pas visible aujourd'hui : il se pourra faire même que Sa Sainteté l'ait avant lui. Cette Eminence ne sait pas encore que votre réponse m'est parvenue, ni l'arrivée du courrier. L'usage de M. le cardinal de Bouillon étant de prévenir sous main le Pape contre ce que je lui donne, je ne suis pas fâché que le Pape ait votre lettre avant que ce cardinal en ait connoissance; ce qui sera le plus tard qu'il se pourra.

La pièce est admirable, et telle que vos amis la pouvoient désirer. Si elle étoit en italien, les partisans de M. de Cambrai seroient couverts de confusion, quelque effrontés qu'ils soient; mais le français ne leur fera pas plaisir. Je doute que par le premier courrier nous puissions avoir nouvelle de l'effet que cette réponse aura à Paris et à la Cour. Je voudrois bien que M. le nonce l'eût vue avant le lundi, 20 du passé, qui est le jour d'où seront datées les lettres que nous recevrons par le premier courrier; mais nous ne pouvons pas retarder jusque-là la distribution : la pièce au reste parle par elle-même. Je vous avoue que quelque bonne opinion que j'eusse de la hardiesse à mentir de M. de Cambrai, je n'aurois jamais cru que les paroles qu'il dit que vous avez dictées à madame Guyon, *des erreurs qu'elle n'avoit jamais eues*, etc., fussent inventées d'un bout à l'autre. C'est là le seul prétexte de sa relation; et cela étant faux, en vérité il n'a point d'autre parti à prendre que de se cacher. Vous n'avez rien oublié dans ce dernier écrit, et tout ce qu'on peut souhaiter s'y trouve.

L'assemblée du saint Office de demain, s'est tenue cette après-dînée, à cause d'une chapelle de demain qui l'empêche. On croyoit avec fondement qu'on y parleroit de l'affaire dont est question. M. le cardinal Casanate me l'avoit dit il y a huit jours, et ce matin encore : mais la sortie du Pape cette après-dînée, venue tout-à-coup, a obligé les cardinaux du palais d'accompagner Sa Sainteté, et la moitié des cardinaux manquant à cette congrégation, il n'a pas été mention de notre affaire. M. le cardinal de

Bouillon n'a pas voulu y aller. Il n'y a eu que cinq cardinaux qui y aient assisté, qui sont Carpegna, Casanate, Marescotti, Noris et Ferrari. Ils n'ont pas laissé de parler un peu entre eux de notre affaire, mais ce n'a pas été bien sérieusement. Pour moi, je m'imagine que le Pape souhaite peut-être qu'on en parle devant lui jeudi prochain. Si je suis assez heureux pour trouver demain Sa Sainteté de bonne humeur, je me propose de lui dire, s'il plaît à Dieu, bien des choses dans l'audience qu'elle me donnera.

J'ai reçu votre lettre du 13, de Germigni : vous étiez occupé ce jour-là à Meaux à recevoir madame de Lorraine. M. le cardinal de Bouillon paroît un peu démonté et consterné. Je doute que ses manèges lui réussissent : il commence sûrement à appréhender les suites pour son ami. Je n'ose pas dire certainement, mais plus que vraisemblablement, l'amour pur est prêt à être condamné comme erroné : tout au moins c'est là-dessus que je presse, n'étant pas en peine des autres points. L'état sera assurément condamné. Sur les actes, on ne dira rien qui puisse favoriser M. de Cambrai. Il faut qu'on décide que dans la pratique les deux motifs ne sont pas séparables : sans cela je ne serai pas content tout-à-fait ; avec cela nous aurons tout, et l'illusion sera abattue. On n'oublie rien pour éclaircir les difficultés. Les cardinaux Carpegna et Nerli se confirment tous les jours plus que jamais dans leurs bons sentimens.

M. le Cardinal de Bouillon revint hier de Frescati, et y doit retourner jeudi, après l'assemblée du saint Office qui se tiendra devant le Pape. Les cardinaux haussent les épaules sur le sujet du cardinal de

Bouillon ; beaucoup disent qu'ils n'osent parler : à la fin on apprendra tout ; on n'en sait déjà que trop. Je suis bien fâché que du côté de la Cour on ne puisse pas empêcher le cardinal de Bouillon de voter. Le père Roslet a eu ce matin une assez longue audience du Pape : je ne sais pas encore ce qui s'y est passé ; il en rendra apparemment compte à M. de Paris.

Les cardinaux étudient en vérité fortement. Tout le salut de l'affaire a été de ne les avoir pas pressés pendant le mois d'octobre.

La traduction de M. l'abbé Regnier est ici applaudie et admirée par les connoisseurs, vous pouvez l'en assurer. On a ses livres à Florence.

M. l'abbé Regnier se feroit grand honneur en achevant son ouvrage, c'est-à-dire, en traduisant votre réponse à M. de Cambrai.

Le sacriste ne se presse pas, il n'a pas encore remis son vœu. Les cardinaux qui voient ce qu'il a donné, ne doutent pas que les avis des autres ne lui aient été communiqués : c'est une mauvaise réfutation. On est également persuadé de l'intelligence de ce prélat avec M. le cardinal de Bouillon ; elle est certaine.

Rome, ce 4 novembre 1698.

LETTRE CCCLXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur deux lettres du cardinal Spada que le nonce avoit communiquées au Roi; les vues qu'il devoit présenter à ce cardinal sur la décision qu'il promettoit; et le danger des ménagemens dont on vouloit user.

J'ai reçu ici votre lettre du 21 du mois passé. Hier M. le nonce me montra chez le Roi deux lettres de même date, de M. le cardinal Spada, dont la première portoit que vous l'aviez prié de lui écrire que vous n'aviez jamais demandé de délai. Il déclaroit dans les termes les plus clairs et les plus précis, que bien loin d'en demander, vous n'aviez pas cessé de presser une décision; ce que ce cardinal déclaroit à ce ministre, afin qu'il se servît de la connoissance qu'il lui en donnoit.

L'autre lettre de M. le cardinal Spada portoit une espèce de reconnoissance envers le Roi, de l'assurance que Sa Majesté avoit donnée au même nonce, de faire exécuter le jugement du saint Siége; à quoi il ajoutoit que l'on verroit au plus tôt une décision qui couperoit la racine du mal, comme le Roi le souhaitoit.

M. le nonce s'étant présenté au sortir du dîner du Roi comme ayant quelque chose à dire, le Roi le fit entrer dans son cabinet, où ce ministre rendit compte de la dernière dépêche du cardinal, dont le Roi fut très-content. Il pressa plus que jamais

M. le nonce d'écrire de sa part tout ce qu'il y a de plus fort.

Après ce compte de la dépêche principale, M. le nonce dit au Roi qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire un mot sur votre sujet, et supplia Sa Majesté d'entendre la lettre de M. le cardinal Spada, qui n'étoit que de quatre lignes. La lecture en fut écoutée très-agréablement, et le Roi répondit qu'il ne doutoit pas que vous n'eussiez dit et fait tout ce qu'il falloit; qu'en effet on avoit répandu le bruit que vous aviez demandé quelque délai, mais qu'il avoit bien entendu que ce bruit étoit un de ceux que des ennemis répandent pour en tirer avantage.

M. le nonce en dit autant à M. de Pomponne et à M. de Torcy, de qui je l'ai su, et qui m'ont ajouté que la chose s'étoit passée avec le Roi comme je viens de vous le raconter. M. le nonce a fait cela avec toute la démonstration possible de bonne volonté, et toute l'attention à nous faire plaisir. Il a souhaité que je vous en informasse. Il en rend compte à M. le cardinal Spada par une lettre de sa main, et lui spécifie tout ce qu'il a dit et tout ce que le Roi a répondu.

Je me suis cru obligé d'en faire mes remercîmens à M. le cardinal Spada par la lettre ci-jointe (*), que vous rendrez le plus tôt que vous pourrez à cette Eminence, et que vous remercierez tant en votre nom qu'au mien.

Vous ne manquerez pas de bien faire des remercîmens à M. le nonce par une lettre expresse pour

(*) Nous n'avons point cette lettre.

cela, et de témoigner à tous ses amis, comme nous sommes sensibles à ses bonnes manières. Il faut faire en sorte que cela lui revienne par divers endroits. Je vous assure qu'il ne se peut rien de plus honnête, ni de plus obligeant que son procédé.

Vous avez vu par mes précédentes, que le Roi étoit bien informé et content de votre conduite, dès le temps du séjour de Compiègne. Il en avoit encore été instruit par vos lettres à M. de Paris, qui les avoit envoyées à madame de Maintenon, qui me l'a dit elle-même. Mais ce dernier éclaircissement, poussé jusqu'à la dernière preuve, a produit un grand effet.

Je n'ai voulu parler que de ce fait particulier dans ma lettre à M. le cardinal Spada, pour ne point mêler l'affaire générale avec la nôtre. Mais vous pouvez lui dire que je vous ai informé de ce qu'il avoit mandé à M. le nonce sur la prompte décision qui doit couper la racine du mal, sur le compte que ce ministre en a rendu au Roi, et sur la satisfaction que Sa Majesté en a témoignée, qui est devenue publique. Vous pourrez ajouter que le moyen de couper la racine, est de ne laisser aucune ressource au livre des *Maximes*, ni à la doctrine de l'auteur, qui a révolté toute la France, et qui soulève à présent presque toute la chrétienté; que pour peu qu'on ait de ménagemens sur cela, M. de Cambrai souple et adroit comme il est, ne cherchera qu'à échapper; ce qui tourneroit au grand dommage de l'Eglise et de M. de Cambrai lui-même : mais que plus on frappera fort sur la doctrine du livre, plus l'auteur sera soumis, et plus l'affaire sera terminée

avantageusement pour la religion ; ce qui n'empêchera pas qu'on ne fasse tout le bon traitement possible à la personne, en la regardant comme soumise et obéissante, ainsi que ce prélat l'a promis dans ses dernières déclarations.

Je suis persuadé que M. le cardinal Spada vous montrera la lettre de M. le nonce, par où vous verrez l'attention qu'il a eue à vous faire plaisir, et qu'il désire que vous le sachiez.

Au reste, après une déclaration si authentique faite au Roi de la part du Pape, je ne crois pas qu'on puisse reculer, ni s'empêcher de faire quelque chose de fort. Que signifieroit une bulle qui ne feroit point mention du livre, quand même il auroit été condamné par un acte séparé du saint Office (*) ? Allez pourtant au-devant de tout, et prévoyez tous les côtés dont on peut regarder la chose.

Quant à l'amour pur de M. de Cambrai, on laisseroit la racine du mal en son entier, si l'on ne le condamnoit pas. Il est absolument nécessaire de le proscrire, en distinguant l'amour du quatrième degré, de l'amour du cinquième degré, qui est celui que M. de Cambrai nomme le pur amour. On peut dire avec certitude, que sur ce point il n'a aucun auteur pour lui. Vous trouverez dans la *Quæstiuncula*, et surtout dans ma dernière Réponse, *Con-*

(*) On a vu dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, que quelques cardinaux projetoient de réduire les trente-huit propositions extraites du livre de M. de Cambrai, à sept ou huit, de les qualifier, de mettre au décret un préambule, dans lequel on exposeroit la doctrine catholique, mais de ne nommer, dans le décret, ni l'auteur ni le livre.

clusion,

clusion, §. III. de l'état de la question, n. 3, 4, 5, 6, de quoi faire un excellent mémoire latin ou français sur cette matière. Vous l'adapterez, mieux que je ne pourrois le faire ici, aux dispositions présentes de ceux avec qui vous avez à traiter, et M. Phelippeaux saura bien dire ce qu'il faut.

Il sera utile (*) qu'on trouve à Rome de quoi mieux attaquer M. de Cambrai qu'on ne l'a fait ici : nous laisserons aisément cette gloire à ceux qui, regardant de plus haut que nous, verront plus loin. Mais de dire qu'on le défende mieux qu'il ne s'est défendu, c'est dire qu'on l'entend mieux qu'il ne s'est entendu lui-même.

Il me semble que j'ai démontré en peu de mots l'inutilité de ses réponses, dans le *Quietismus redivivus; Admonitione prævia*, depuis le n. 1 jusqu'au 21. En général cette admonition va très-nettement au-devant de tout. Quant à ceux qui voudroient avoir égard aux explications de M. de Cambrai, du nombre desquels je crains que le cardinal Noris et le cardinal Ferrari ne soient un peu, il faut leur représenter vivement les variations et les erreurs de ces explications. Consultez la section VII de la *Relation*. Voyez aussi dans la *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai*, la section XX (**), où je prouve que l'explication donnée par l'auteur même à la

(*) On peut se rappeler ici ce que l'abbé Bossuet écrivoit à son oncle, dans sa lettre pénultième, sur les prétentions du cardinal Noris, dont M. de Meaux a en vue le discours dans cet article.

(**) Les différens passages des livres publiés dans cette controverse, auxquels Bossuet renvoie ici, se trouvent *tome* XXIX, *pag.* 65, 383, 395 *et suiv.* 631; et *tome* XXX, *pag.* 207 *et suiv.*

proposition de son livre sur le trouble involontaire de Jésus-Christ, augmente l'erreur au lieu de la corriger.

Faites bien des réflexions, et faites-en faire sur la première lettre de ce prélat à M. de Chartres, et sur la bulle de Jean XXII contre Ekard, rapportée dans Raynaldus.

On attend dans peu de jours M. de Monaco : il ne viendra qu'à Versailles.

Il ne faut point du tout songer, comme je vous l'ai déjà dit, à empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter. Personne n'approuve ici ce projet, par la raison marquée dans ma lettre précédente. On fera agir M. de Toureil : aucun de vos avis ne tombe à terre.

Je ne crois pas devoir donner d'autre préservatif que mon admonition, contre les expressions exagératives et excessives de quelques pieux auteurs, non plus que contre les spéculations trop abstraites. On doit regarder dans tout cela ce qui est bon *in praxi*. Vous trouverez mon admonition parmi mes mémoires précédens. Au reste, il n'est pas possible de donner des règles fixes, qu'en revenant aux Articles d'Issy, ce qu'on ne fera pas à Rome; et d'ailleurs il faudroit y ajouter quelque chose contre les nouvelles subtilités de M. de Cambrai.

Pour ce qui concerne les Articles, vous trouverez beaucoup de lumière dans le corollaire du *Quietismus redivivus* (*).

Je rends tous les bons offices possibles au sieur Poussin : vous pouvez l'en assurer.

(*) Voyez *tome* XXIX, *pag.* 492 *et suiv.*

M. l'abbé Regnier nous promet au premier jour la traduction de mon dernier livre (*).

A Fontainebleau, ce 10 novembre 1698.

LETTRE CCCLXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur deux entretiens qu'il avoit eus avec le Pape; le mécontentement du saint Père à l'égard de M. de Cambrai; le refus qu'il avoit fait de lui accorder les délais qu'il demandoit; et les dispositions des cardinaux.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 12 octobre et du 18. J'ai reçu en même temps le *Mandatum* que vous m'adressez, dont j'ai fait l'usage que je vous dirai dans la suite de cette lettre.

Pour commencer à vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre du 4, je vous dirai que le lendemain je me rendis chez le Pape, à l'heure que monseigneur Aquaviva m'avoit marquée. Sa Sainteté avoit déjà fait demander deux ou trois fois si je n'étois pas dans l'antichambre, et avoit plus d'impatience de me donner audience que moi d'y être admis. J'entrai d'abord : à peine étois-je à la porte qu'il me demanda de vos nouvelles, *del caro nostro Vescovo;* ce sont ses paroles. Il seroit trop long de vous rapporter tout ce qu'il me dit d'obligeant pour vous. Je lui expliquai ce qui me faisoit venir à ses pieds, et je lui rendis compte de

(*) Les *Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai à la Relation du Quiétisme.*

mon mieux des raisons importantes qui vous avoient forcé à faire cette dernière réponse. Il me parut content de toutes, et les approuver. Il se récria sur l'accusation de la confession révélée, mais d'une manière très-forte. Ce ne peut être qu'une calomnie, me dit-il; et il ajouta que votre réputation étoit trop établie, pour que cela pût faire la moindre impression sur l'esprit de personne. Il insista dans les termes les plus forts, ajoutant que tout retomboit sur l'archevêque de Cambrai, qui, surtout depuis quelque temps, *si prejudicava assai*, se faisoit grand tort à Rome comme en France. Pendant tout ce temps-là Sa Sainteté tendoit la main pour recevoir le livre que je faisois semblant de n'oser lui donner, sachant la peine que lui faisoient les écritures nouvelles. Enfin je me fis en quelque sorte contraindre de le lui remettre entre les mains : elle parut me savoir bon gré de la peine que j'avois là-dessus. Sa Sainteté eut la bonté de me promettre de s'en faire lire tous les jours quelque chose. Je lui fis plaisir quand je lui dis qu'on le traduisoit en italien, exprès pour elle.

Je profitai de cette occasion pour la presser de faire recommencer les congrégations : elle me promit de le faire incessamment.

Je lui parlai sur l'amour pur de M. de Cambrai. Sa Sainteté s'en expliqua avec indignation, me disant expressément que ce n'étoit qu'une illusion. Pour la confirmer, je lui rapportai les paroles du Deutéronome sur le précepte d'aimer Dieu, *ut bene sit tibi;* lui faisant observer que c'étoit précisément ce que M. de Cambrai appeloit intéressé. Je la sup-

pliai de demander aux défenseurs du livre un seul texte de l'Ecriture sainte, etc.

Je me plaignis du sacriste, qui n'avoit pas achevé de donner son vœu. Le Pape me répondit, en plaisantant et en riant, qu'on se passeroit fort bien de son vœu ; qu'il avoit tant ennuyé par ses longs discours, que l'on pouvoit bien le tenir quitte de ce qu'il mettroit par écrit. En vérité, toutes les réponses qu'il me fit ne sont pas d'un homme de son âge, et que M. le cardinal de Bouillon veut faire passer ici pour imbécile. Enfin je finis en lui marquant la joie que toute la France, et en particulier le clergé, avoit reçue des grâces que Sa Sainteté avoit faites à M. le nonce, qui étoit respecté, aimé et honoré de tous ; cela lui fit un grand plaisir. Au reste, Sa Sainteté me parla du Roi avec une tendresse et un respect que ses grandes qualités méritent : elle me le représenta comme le seul protecteur de la religion ; ajoutant que tout le monde vouloit s'unir contre lui, mais qu'il seroit toujours le plus fort. Elle avoit tenu le même discours la veille au Père procureur-général des Minimes. Cela se passa mercredi 5 du mois.

Samedi je reçus par le courrier votre écrit latin (*) : je le fis aussitôt copier pour les cardinaux et le Pape. J'eus le tout le dimanche au soir. Lundi, qui étoit hier, je le fis distribuer à tous les cardinaux. J'allai chez tous ; et pour ceux que je ne pouvois voir, j'avois préparé un billet avec votre écrit cacheté que je laissois : ainsi tous l'ont eu. J'allai

(*) C'est le *Mandatum* adressé à cet abbé, que nous avons rapporté plus haut, *tom.* XLI, *pag.* 536.

l'après-dînée chez le Pape. Je sus que M. de Chanterac y étoit, mais que Sa Sainteté n'avoit pas eu le temps ou la volonté de le recevoir. Monseigneur Aquaviva me dit qu'il l'avoit remis à ce matin. Comme j'étois bien aise de savoir, avant que de parler au Pape, ce que M. de Chanterac lui auroit dit, et que je me doutois de quelque manœuvre, je convins avec monseigneur Aquaviva que je retournerois cette après-dînée. Je m'y suis donc rendu. J'ai commencé par savoir des camériers secrets italiens, qui sont de mes amis, que M. de Chanterac admis chez le Pape, n'avoit fait qu'entrer et sortir; monseigneur Aquaviva m'a confirmé la même chose. Sa Sainteté m'a fait appeler, et a commencé par me dire avec indignation que l'homme de M. de Cambrai l'étoit venu importuner ce matin, et avoit eu la hardiesse de lui demander un délai pour répondre à votre dernière écriture, mais qu'elle ne vouloit pas en entendre parler : elle étoit vraiment en colère. J'ai pris la liberté de lui dire que la réponse que vouloit entreprendre M. de Cambrai, et que j'étois sûr qu'il ne pourroit faire, ne devoit pas la mettre en peine, pourvu qu'elle fût dans la résolution de ne point donner de délai, qui, dans les circonstances présentes, étoit inutile et injuste; que les évêques n'avoient jamais prétendu en demander pour répondre à M. de Cambrai; qu'il étoit uniquement question d'un petit livre, sur lequel on demandoit depuis un an et demi la décision de Sa Sainteté. J'avois un grand champ pour m'étendre sur tout ce que vous pouvez vous imaginer; ce que j'ai fait, et Sa Sainteté m'a paru être con-

tente. Après quoi je lui ai présenté votre écrit, qu'elle a fort bien reçu. Elle a voulu que je lui en disse la substance : je l'ai suppliée de vouloir bien se le faire lire; elle me l'a bien promis, et je l'ai laissée dans la résolution de n'avoir aucun égard aux injustes demandes de M. de Cambrai.

Je viens d'apprendre dans le moment, par le sieur Feydé, agent du grand duc, qui s'est trouvé chez le Pape quand M. de Chanterac y étoit, et qui a parlé au Pape après lui, que Sa Sainteté étoit hors d'elle, et avoit renvoyé promptement ce pauvre homme avec indignation; que Sa Sainteté lui avoit parlé avec colère de M. de Cambrai et du livre, du scandale qu'il causoit, mais que bientôt on lui donneroit une bonne leçon. M. Feydé ne savoit pas que M. de Chanterac eût demandé un délai pour répondre; mais le Pape me l'a dit en termes formels.

Au sortir de chez le Pape, j'ai été chez le cardinal Casanate l'avertir de tout, et chez plusieurs de nos amis, pour confirmer Sa Sainteté dans sa résolution.

Tout cela est un jeu joué par les protecteurs de M. de Cambrai, pour tâcher d'alonger; mais le sort est jeté. Messieurs les cardinaux s'assemblent demain matin, par ordre de Sa Sainteté, exprès pour déterminer *de modo procedendi*, la manière de procéder dans cette affaire. Là on verra l'ordre qu'on tiendra dans l'examen des propositions, qu'on réduira apparemment sous des chefs principaux; et les cardinaux pourront dans chaque congrégation se fixer sur un chef. J'espère qu'on fera deux congrégations par semaine; ainsi en quatre semaines

ils auront fini. Ils me paroissent tous résolus de ne pas perdre de temps, et de tâcher de sortir promptement d'affaire. Quant au cardinal de Bouillon, je ne réponds de rien, ou plutôt je réponds de tout. Avec cela j'avoue que son personnage est difficile à soutenir. Nous ne pouvons savoir avant demain ce qui sera réglé. Je vais toujours m'assurant de plus en plus des cardinaux. J'ose vous dire en confidence que je serai bien trompé s'il en manque un seul; mais avec cela je ne prétends rien assurer. Je crains toujours qu'on ne fourre quelque petit mot; c'est à quoi il faut être très-attentif.

Hier je fus deux heures avec le cardinal Carpegna; j'en suis content, très-content. Ce matin le cardinal Ottoboni a eu une explication avec moi, et m'a fait entendre ce qu'il faut. Je ne me fierois naturellement ni à l'un ni à l'autre, si je n'étois sûr par moi-même de leurs théologiens. Le cardinal Albane me promet monts et merveilles, et au père Roslet. S'il nous trompe, il se trompe lui-même le premier. Ce qui me donne une certaine confiance dans les discours de ces Eminences, c'est que le cardinal Casanate me dit que tout va bien, que les cardinaux sont bien disposés, et surtout les cardinaux papables : vous voyez ce qui les remue.

Nous sommes parvenus à engager le Pape à consulter le père Serrani; cela a fait un bon effet. Je travaille à lui faire aussi consulter le père Latenai; mais je crois que son parti est déjà pris là-dessus.

La seule chose sur laquelle il y aura plus de difficulté, sera la condamnation des propositions qui concernent l'amour pur : mais il faudra que ce cin-

quième amour soit proscrit, malgré les efforts de la cabale.

Au reste, nos amis du saint Office ont trouvé dans les pièces secrètes du saint Office des choses admirables contre M. de Cambrai, apparemment dans les abjurations de Molinos, de Petrucci, et d'autres Quiétistes. Dans l'interrogatoire de Molinos sur la douzième de ses propositions, on a vu qu'il donnoit la même solution, et avoit le même système que M. de Cambrai quant à l'intérêt propre, ou l'amour intéressé, et ce qu'il appeloit propriété, dont il disoit qu'on se purifioit en purgatoire. Malgré ses explications, les qualificateurs persistèrent dans leurs qualifications. Ce que je vous mande est sûr : je tâcherai d'en avoir la preuve. Doit-on douter après cela de la condamnation ? Voilà ce qui m'assure plus que toutes les paroles du monde, dont je fais à peu près le cas dans ce pays-ci, que faisoit le pape Ottoboni de celles qu'il donnoit.

Le père Roslet a reçu, et vous en êtes informé à cette heure, la censure de douze propositions, signée par soixante docteurs de Paris. Nous gardons le secret là-dessus, pour porter notre coup à propos. Le cardinal Casanate en est seul informé : il a en main la censure. M. le cardinal de Bouillon en a eu vent; mais il sera le dernier que nous en instruirons. Demain j'en parlerai au cardinal Spada, et lui dirai que cette censure a été dressée pour faire voir la fausseté de ce qu'ont ici avancé les Cambraisiens, que la Sorbonne approuvoit leur amour pur. Nous ferons valoir la modération de cette compagnie et

le secret. Je crois que cela sera bien reçu : nous y donnerons le bon tour qui convient, et nos amis nous appuieront. Les qualifications pourroient être plus fortes ; mais cela est toujours bon : je n'ai eu le temps que de la lire en courant.

Je connois M. de Paris, et m'imagine voir tout : il faut que vous ayez patience, et que l'union paroisse jusqu'au bout. Je suis fâché que vous n'ayez pas eu part à ce que ces docteurs ont fait : je crois que vous n'y auriez rien gâté, quoique je voie bien que la censure est dans votre esprit.

Ne perdez point de temps pour la traduction italienne.

Je souhaiterois fort avoir une bonne copie de votre portrait, et quelques estampes petites et grandes de la gravure.

Ayez la bonté de nous envoyer, tous les ordinaires, quelques exemplaires de vos livres, des premiers et derniers, *Relations* françaises, italiennes, et surtout les trois écrits latins dont nous avons eu très-peu.

M. le cardinal de Bouillon loue fort votre dernier ouvrage, et avoue qu'il n'y a rien de plus fort, et qu'il ne croyoit pas qu'on pût répondre si bien à ce que M. de Cambrai avoit dit.

Rome, ce 11 novembre 1698.

LETTRE CCCLXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une réponse qu'il désiroit faire à deux lettres de M. de Cambrai; et sur quelques endroits de ses ouvrages, pour aider à une exposition doctrinale qu'on méditoit à Rome.

Quoique l'ordinaire de Rome ne soit pas venu, je vous écris au hasard, sans pourtant rien ajouter de considérable à mes précédentes lettres.

J'ai reçu deux lettres françaises de M. de Cambrai sur les *in tuto*. J'ai bien envie d'y répondre (*) sous ce titre : *Le dernier livre, où l'on montre à M. de Cambrai qu'il n'a répondu à rien.* Je me contenterois de relever les difficultés faites contre son livre, sur lesquelles il ne dit mot. Cela le feroit paroître bien ridicule, et montreroit que comme bon chef de parti, il n'a d'autre vue que d'entretenir sa réputation parmi ses partisans, en leur faisant accroire qu'il répond à tout.

Je vois par diverses lettres qu'on pense toujours à Rome à faire une exposition doctrinale : cela sera fort difficile; néanmoins on en voit un crayon dans les trente-six propositions de *Schola in tuto*, quæst. 1, art. 1.

Si l'on ne condamne le pur amour de M. de Cambrai, qui est celui du cinquième degré, on laissera renaître le mal. Vous en trouverez la preuve en divers endroits, marqués par mes lettres précédentes,

(*) Bossuet n'exécuta pas ce projet.

et surtout dans le *Quietismus redivivus*, sect. IV, cap. V, n. 1, 2, 3, 4. Cela n'est nulle part plus nettement.

Depuis mes lettres précédentes, j'ai reçu une lettre très-honnête de M. l'archevêque de Séville (*), avec un exemplaire de sa Lettre pastorale. Il ne faudra pas laisser de lui envoyer par son agent le double de ma lettre, que j'ai adressée à M. Phelippeaux.

A Germigny, 16 novembre 1698.

LETTRE CCCLXVII.

DU P. MAUDUIT, DE L'ORATOIRE, A BOSSUET.

Il lui adresse un ouvrage qu'il avoit composé contre les erreurs des Quiétistes.

Je ne sais si votre Grandeur se souvient, qu'un jour étant allé vous rendre de très-humbles remercîmens du livre latin des trois Traités, dont vous aviez eu la bonté de me faire présent, il m'échappa de vous dire qu'il m'étoit venu dans l'esprit quelques pensées sur cette dispute ; que vous eûtes la complaisance de m'exciter à les écrire, et que vous ajoutâtes avec une extrême humilité que vous en profiteriez. Cette parole fut un poids violent pour

(*) On a pu remarquer, dans les lettres précédentes, que l'archevêque de Séville étoit très-opposé au Quiétisme. Nous n'avons pas la Lettre pastorale dont il est ici question, non plus que sa lettre à Bossuet, ni celle que Bossuet avoit adressée à l'abbé Phelippeaux pour être envoyée à cet archevêque.

me déterminer à m'en décharger sur le papier. Je l'ai fait, et je vous les envoie, Monseigneur, comme un compte que je vous rends de la lecture de vos excellens ouvrages, et du profit que j'ai tâché d'en faire. Elles ne tenoient pas, ce me semble, tant de place en mon esprit : la matière s'est, je ne sais comment, développée jusqu'à faire à peu près un juste volume ; et l'ouvrage a crû et s'est grossi insensiblement sous la plume. Vous êtes, Monseigneur, le maître absolu de son sort, pour le faire paroître au jour ou pour le supprimer. Si votre Grandeur y trouve quelque chose d'utile, comme je crois qu'il y a des endroits capables de faire quelque impression sur les esprits, vous le pourrez traiter comme un enfant trouvé, qu'on élève sans connoître ou sans découvrir ses parens. Que si vous n'y trouvez rien qui mérite d'entretenir le public, vous aurez toujours la bonté de le garder dans votre cabinet (*), comme un acte de ma déclaration pour votre sentiment dans cette controverse, ou plutôt si je l'ose dire, comme une profession de foi que je fais par avance, en attendant la décision du saint Siége.

Mais, Monseigneur, de quelque manière que votre Grandeur en use, toute la grâce que je lui demande, pour des raisons qu'il lui est aisé de pénétrer, est de laisser l'auteur jouir de ses ténèbres, et de ne marquer en aucune manière, ni son nom, ni celui de sa communauté. Il n'a fait confidence à personne de son dessein, il lui suffit d'être connu de vous, et il se croira trop payé de sa peine, si

(*) Il ne paroît pas que cet ouvrage ait été imprimé, apparemment parce qu'on se croyoit à la veille de voir terminer l'affaire.

vous jugez à cette marque qu'il est plus qu'aucun autre, etc.

16 Novembre 1698.

LETTRE CCCLXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la *Censure* des soixante, et celui qui l'a dressée; et sur les bonnes dispositions du Roi et de M. le nonce.

Depuis ma lettre d'hier, j'ai reçu la vôtre du 28 octobre, dont j'ai rendu compte où il falloit.

M. de Paris a eu quelques accès assez légers de fièvre tierce : il en a été quitte, Dieu merci, pour quelques prises de quinquina.

Tous les jours il se présente de nouveaux docteurs pour signer après les soixante, et le nombre passe la centaine; mais on n'a pas voulu multiplier les signatures.

C'est M. Pirot qui a dressé le fond de l'acte et les qualifications : ainsi, s'il n'a pas signé, c'est seulement à cause qu'il avoit déjà trop témoigné son sentiment en travaillant avec nous.

Il n'y a rien à souhaiter du Roi et de M. le nonce, qui font tout ce qu'il faut, et aussi bien qu'il se peut.

J'ai fait à merveille la cour de M. Poussin auprès de MM. de Pomponne et de Torcy, et je continuerai, sans l'oublier dans l'occasion auprès de M. Noblet.

Il y a long-temps que je n'ai vu M. le cardinal

de Janson, qui depuis le départ de Compiègne, et durant tout Fontainebleau, a travaillé à Beauvais aux affaires de son diocèse.

Vous avez bien fait d'avoir supprimé les remarques de M. de Paris, qui donnoient à M. de Cambrai ce qu'il demande.

A Germigny, 17 novembre 1698.

LETTRE CCCLXIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les *Remarques* du prélat; les nouvelles lettres de M. de Cambrai; le refus que le Pape avoit fait de lui accorder un délai; les congrégations des cardinaux; et la censure des docteurs de Paris.

Vos *Remarques sur la Réponse à la Relation*, sont fort estimées et goûtées ici. Elles sont accablantes, et elles étoient nécessaires pour faire connoître les souplesses et les calomnies de M. de Cambrai : il ne cesse pas cependant d'écrire. On vient de m'avertir qu'il étoit arrivé ce soir deux lettres, en Réponse à *Mystici in tuto* et à *Schola in tuto;* mais cela ne fera point d'effet, et ne retardera pas le jugement.

Vous savez que l'abbé de Chanterac ayant demandé du délai pour répondre à vos *Remarques*, le Pape le refusa, et deux jours après intima les congrégations pour la décision de l'affaire.

Hier se tint la première congrégation extraordinaire, où parla M. le cardinal de Bouillon; du moins il me dit qu'il avoit beaucoup parlé, et qu'il

étoit fatigué. Mercredi on continuera, et jeudi se fera devant le Pape le rapport de ce qui aura été fait ou résolu dans les deux congrégations précédentes; ce qui continuera jusqu'à la fin.

L'affaire paroît en bon état : les cardinaux sont instruits et bien intentionnés. Je crois qu'on suivra, dans la discussion des propositions, le projet de réduction à sept chefs principaux : chacun contient plusieurs propositions, qu'ils pourront réduire selon qu'ils le trouveront à propos.

Le vœu des docteurs de Paris aura son effet. On a voulu exciter la jalousie de cette Cour : mais les cardinaux les plus sensés ont vu que ce jugement n'étoit que préparatoire, et que la Faculté de Paris s'étoit expliquée dans presque toutes les affaires importantes avant que Rome décidât. On a instruit le Pape, et les lettres de M. le nonce feront impression. Cela cependant les rassurera contre les faux bruits qu'on avoit répandus que les docteurs de Paris favorisoient le livre, et leur fera voir la nécessité de qualifier les propositions. Il auroit été à souhaiter qu'ils eussent eu vos qualifications, qui sont plus fortes et plus pressées. Ils n'ont point mis la qualification d'hérétique : il est vrai qu'il y a des termes équivalens; mais les équivalens ne sont pas de saison en ces sortes d'affaires, et ils devoient qualifier les propositions extraites qui ont été discutées : autrement on embrouille tout, et on fatigue les cardinaux par la diversité des propositions.

L'archevêque de Chieti voudroit bien pouvoir changer son vœu, voyant qu'il a été surpris : il en devoit conférer avec monseigneur Giori. Le sacriste dit

dit qu'il voudroit que le livre n'eût jamais paru : il s'est entièrement déshonoré dans l'esprit des honnêtes gens.

M. le cardinal de Bouillon paroît vouloir revenir au bon parti : il voit combien il seroit ridicule d'aller contre le torrent. Je crois que le Roi lui a écrit fortement par le dernier courrier, et le rend responsable du succès. Ainsi il sera forcé de prendre le bon parti ; et s'il ne le prend pas, il sera abandonné de ses confrères. M. le cardinal de Bouillon ayant vu qu'il étoit mention dans vos *Remarques* de trois écrits, me dit qu'il ne les avoit pas vus, et me pria de les lui faire voir. Il en parut étonné, en demanda des extraits, que je lui ai donnés. Il me dit que les choses n'étoient plus dans l'état où elles se trouvoient auparavant, et qu'à la fin de l'affaire on verroit ce qu'il avoit fait ; mais qu'il m'en disoit trop pour le présent ; que quand l'affaire seroit finie, il souhaitoit avoir une conversation avec moi, et qu'il me diroit des choses qu'il ne pouvoit me communiquer aujourd'hui. Je reçus cette marque de confiance comme je devois. Il avança qu'on n'avoit jamais vu un tel différend entre des évêques. Je lui citai saint Augustin et Julien : la comparaison lui parut un peu forte.

Vous nous avez envoyé une grande quantité de *Remarques* : j'aurois souhaité plutôt les écrits latins, fort estimés des savans, et dont nous n'avons pas eu soixante exemplaires ; mais la chose à présent est trop avancée. Monsieur l'abbé vous dira les autres nouvelles. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, mardi 18 novembre 1698.

LETTRE CCCLXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les impressions défavorables qu'on avoit voulu donner à Rome de la Censure des soixante docteurs; les avantages de cette Censure; l'inutilité des efforts de M. de Cambrai pour obtenir des Universités étrangères quelques témoignages en sa faveur; sur les assemblées des cardinaux, et la forme dans laquelle ils devoient procéder.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau le 27 octobre.

Vous avez vu par ma dernière que je savois la signature des soixante docteurs, et que nous avions la pièce en main : sur quoi nous avons pris toutes les mesures imaginables pour empêcher qu'on ne donnât à la chose une mauvaise tournure, comme on en avoit dessein. Le lendemain de la date de ma lettre, je sus que M. le nonce avoit écrit ici, un peu alarmé; et cela, parce qu'il se trouvoit à Fontainebleau sans vous, et sans pouvoir s'éclaircir avec M. de Paris. Il écrivoit néanmoins très-modérément, mais avec quelque doute. Il n'en falloit pas ici davantage, pour donner lieu de donner l'alarme à des gens toujours ombrageux, et qui, aidés par certaines taupes noires, ne cessent de travailler sous terre contre la France. Je n'en fus pas plus tôt averti par un cardinal ami, qui n'entra dans aucun détail particulier, que j'en avertis le père Roslet, afin qu'il se tînt sur ses gardes, et qu'il ne communiquât la pièce qu'à ceux qui la souhaiteroient : le parti a été trouvé très-

sage, et exécuté ainsi. Nous avions aisément deviné les bonnes raisons et les causes de cette signature. Je vis le cardinal Spada à qui je les expliquai, et qui les a depuis trouvées conformes à ce que lui a mandé M. le nonce : il n'a pu les désapprouver ; MM. les cardinaux Panciatici et Albani de même, aussi bien que le cardinal Ferrari. Mais surtout ils n'ont rien eu à répondre aux exemples que nous leur avons apportés, d'actes semblables faits en pareil cas. Nous leur avons cité des consultations secrètes des docteurs, des décrets des Facultés dans les affaires de Luther, et pendant les congrégations *de auxiliis ;* ce qui non-seulement fut jugé dans ces temps très-utile, mais même en quelque manière nécessaire, pour rendre témoignage à la vérité, et servir de préparation au jugement de l'Eglise universelle ou de l'Eglise romaine, qui doit désirer de voir passer devant elle le plus de témoins qu'il est possible de la Tradition sur les points contestés. Ces raisons puissantes ont fermé la bouche à ceux qui vouloient faire trouver mauvais ce qu'on venoit de pratiquer. Les lettres du nonce au Pape sont arrivées là-dessus, et ont confirmé tout ce que nous avions dit. Je vis le cardinal Spada aussitôt que j'eus reçu votre lettre et celle de M. de Paris. Le cardinal Spada sortoit de chez le Pape, et il m'assura qu'il n'y avoit rien à dire à tout ce qui s'étoit fait, et qu'on voyoit que c'étoit seulement une préparation au jugement du saint Siége. Ces paroles-là signifient beaucoup, ce me semble. Il me parut content lorsque je lui représentai, que jamais on n'auroit dû s'imaginer que la plus grande malignité pût trouver

mal un procédé aussi simple et aussi naturel que celui-là ; que les docteurs avoient autant de respect pour le saint Siége et pour la personne de Sa Sainteté, que les évêques, dont la patience, avec laquelle ils attendoient en France le jugement, étoit une marque bien sûre.

Je vois bien que le petit chagrin que quelques-uns ont pu avoir de cet événement, a été de penser qu'on vouloit leur faire leur leçon. Ils sont bien aises de témoigner qu'ils n'ont pas besoin qu'on les instruise. Je leur ai parlé aussi sur ce ton-là, en les assurant que je m'attendois de leur part à quelque chose de plus fort, s'il est possible, et de plus précis. Ce que j'ai cru qu'on devoit éviter, c'est de se faire de fête ici, comme si l'on avoit gagné la victoire. La pièce fera, s'il plaît à Dieu, son effet d'elle-même ; parce qu'elle est bonne et à propos, et fait voir en soi le sentiment des gens habiles, et l'impuissance de la cabale. Je sais que l'abbé de Chanterac a voulu faire croire que la signature a été forcée. Il l'a dit à l'assesseur, mais on n'en croit rien.

J'ai bien fait valoir les efforts inutiles de M. de Cambrai, pour avoir quelque chose en sa faveur de la part des universités d'Espagne, et tout nouvellement de celle de Louvain, où il avoit envoyé un de ses chanoines, nommé Le Comte ; mais la réponse n'a pas été favorable, et la plupart ont déclaré que si M. de Cambrai les obligeoit à parler sur son livre, ce ne pourroit être à son avantage. Vous devez être informé de tout cela avant nous. Ce que je vous mande est très-vrai, c'est leur député à

Rome qui me l'a assuré. On m'a dit qu'à Alcala en Espagne, quatre ou cinq docteurs avoient signé quelque chose sur l'amour pur, et entre autres un Jésuite, qui avoit admis le cinquième état de M. de Cambrai comme possible absolument, mais en même temps comme non nécessaire, ce qui est le condamner. On prétend que cela a été envoyé ici aux confidens, qui n'ont pas jugé à propos jusqu'à présent d'en faire aucun usage. C'est apparemment quelque chose qui ne signifie rien. M. le cardinal de Bouillon feignit ces jours derniers d'être bien aise de ce que les docteurs de Paris avoient fait, et envoya querir le père Roslet qui ne put lui refuser la pièce. Je n'ai pas manqué de faire remarquer à tout le monde combien elle est modérée, et elle l'est peut-être un peu trop sur les qualifications; car on n'y emploie jamais celle d'hérétique, que j'espère qu'on donnera ici à plus d'une proposition.

Mercredi, 12 du mois, MM. les cardinaux s'assemblèrent pour délibérer *de modo procedendi*. Ils résolurent de parler et de voter sur toutes les propositions l'une après l'autre, mais en les réduisant sous certains chefs. On prétend que M. le cardinal de Bouillon proposa quelque expédient qui ne plut pas. On détermina aussi le jour où l'on s'assembleroit extraordinairement pour cette affaire; et on prit le lundi, en arrêtant que si on ne finissoit pas ce jour-là de voter sur le chapitre convenu, on acheveroit le mercredi, afin d'expédier plus promptement. Le cardinal Casanate prétend, qu'après l'examen des premières propositions on ira vite sur les autres. Mais je m'imagine que d'abord chacun

voudra parler un peu de temps, après quoi on abrégera sans doute; car le Pape et les cardinaux ont assez envie de conclure, et, si je ne me trompe, de bien conclure. La cabale est toute étonnée, et ne sait comment on a fait pour empêcher la division qu'on n'avoit cessé de former parmi les cardinaux; mais qui, Dieu merci, je l'ose assurer présentement, ne se trouvera pas quant au fond de la chose. J'avoue que je n'ai pas eu un moment de repos, que je ne me fusse assuré, à n'en pouvoir douter, qu'on condamneroit l'amour pur et le cinquième état marqué dans le livre de M. de Cambrai. Si je me trompe, il faudra dire que les cardinaux les uns après les autres m'ont manqué de parole. Je vous parle ainsi à vous : vous ferez de ceci l'usage que vous jugerez à propos. Ce que je puis vous dire encore, c'est que le caractère de M. de Cambrai est bien connu à présent, malgré les éloges que lui a donnés, dans toutes les occasions, M. le cardinal de Bouillon.

Il est bon de vous dire que Sa Sainteté, mardi au soir, 11 de ce mois, veille de cette assemblée, envoya ordre à l'assesseur de déclarer à MM. les cardinaux, qu'elle ne vouloit plus entendre parler de délai, et qu'elle souhaitoit qu'on procédât à la décision. Par-là il est clair que M. l'abbé de Chanterac perd toute espérance de délai. Aussi le billet de M. l'assesseur à MM. les cardinaux, pour indiquer l'assemblée d'hier, porte précisément que c'est afin de décider l'affaire de l'archevêque de Cambrai. En conséquence, on tint hier la première séance, et MM. les cardinaux commencèrent à voter sur les premières propositions. M. le cardinal de Bouillon

parla le premier. Le secret inviolable du saint Office fait que l'on ne peut savoir ce qui s'est passé. M. le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il avoit la bouche cousue, et ne m'a voulu rien dire; mais son air ouvert et content m'a fait bien augurer du résultat de l'assemblée. Et assurément il faut deviner ce qui s'y passe. Dans ces séances, outre les cardinaux, il n'y a que l'assesseur qui y assiste et le commissaire. Au sortir de chez M. le cardinal Casanate, j'ai été chez l'assesseur, monseigneur Sperelli, et chez le commissaire du saint Office. J'ai tant fait de questions à ce dernier, que d'après ses réponses, quelque obscures qu'elles aient été, je n'ai pas lieu de douter raisonnablement de ce qui suit. Il paroît que les choses tournent fort bien : qu'on est convenu de regarder comme le fondement du système de M. de Cambrai, son prétendu amour pur, et son cinquième état distingué du quatrième qu'on reconnoît pour l'état de la charité des plus parfaits; que votre doctrine est celle que l'on prend pour règle; qu'on pense que le motif de la béatitude, quoique secondaire de la charité, est inséparable du motif premier et spécifique; que le cinquième état est une illusion et la pure doctrine de Molinos. Que voulez-vous davantage? Il me semble que si l'on s'en tient là, on n'a plus rien à désirer. Par le discours du commissaire du saint Office, je juge que les cardinaux ne purent tous parler hier; ils continueront demain, et peut-être acheveront-ils. Comme le cardinal Casanate m'a dit qu'il étoit revenu bien fatigué, je m'imagine qu'il a parlé. Si cela est, quatre ou cinq au moins auront parlé, Nerli

Carpegna, Casanate, Bouillon et Marescotti. Le cardinal Nerli aura été long. Le commissaire du saint Office avoit la joie peinte sur le visage, et m'a assuré d'une décision solennelle qui couperoit la racine du mal : ce qu'il n'auroit certainement pas fait, si les choses lui avoient paru douteuses ; car il est très-zélé pour vous et pour la bonne doctrine, et me témoigne une amitié particulière.

Il entre dans le moment un ami qui a vu le cardinal Carpegna, et qui est très-content de la censure des docteurs. Il dit qu'il seroit à souhaiter que tous les docteurs de Paris l'eussent signée : je la lui avois portée avant-hier.

M. le cardinal de Bouillon revint hier très-fatigué, d'avoir, dit-il, parlé très-long-temps. Depuis huit jours ce cardinal ne sait où il en est. Il veut persuader qu'il fera mieux qu'on n'a pensé jusqu'à cette heure. Je crois qu'il voit qu'il seroit seul pour M. de Cambrai. De la manière dont le commissaire du saint Office s'est expliqué, je juge que M. le cardinal de Bouillon veut nager entre deux eaux. Je ne sais point encore comment il s'est exprimé hier, et quel parti il a pris.

M. le cardinal de Bouillon a vu ces jours passés deux fois le père Roslet et M. Phelippeaux. Il espère avoir meilleure composition d'eux que de moi, et leur faire plus aisément croire ce qu'il voudra : ils sont bien avertis. Au reste, le personnage est difficile à jouer de la part de cette Eminence.

Quand j'ai parlé de l'empêcher de voter, je n'ai pas prétendu qu'on le lui défendît précisément ; mais qu'on lui expliquât si nettement les intentions

du Roi, qu'il fût obligé ou de changer, ou de ne pas voter. L'impossibilité de réussir dans ses projets lui aura peut-être fait ouvrir les yeux plus que tout le reste. Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon ont joué de leur reste depuis un mois.

J'eus vendredi une assez longue conversation avec M. le cardinal de Bouillon, qui n'a jamais tant tortillé qu'il le fit dans cet entretien. Il me dit qu'il avoit à soutenir un personnage très-embarrassant; qu'il ne pouvoit, comme ministre, douter des intentions du Roi, qui lui étoient bien manifestées; comme cardinal, qu'il avoit sa conscience à satisfaire; et qu'il étoit bien malheureux de ne pouvoir pas être simple spectateur comme tant d'autres, voulant pourtant me faire entendre tout ce que je n'entendois point. Je puis vous répondre qu'il ne sait où il en est.

Au reste, il est certain que l'abbé de Chanterac sait exactement par M. le cardinal de Bouillon tout ce qui s'est passé au saint Office, tandis que je me fatigue cruellement le corps et l'esprit pour le deviner. Ç'a été un grand avantage que cet abbé a toujours eu, et qu'il a encore, d'être si aisément et si sûrement instruit de ce qui se passe; mais je crois à présent la cabale à bout. Jeudi dernier, le sacriste, l'abbé de Chanterac, l'assesseur et Alfaro s'assemblèrent pour consulter.

M. le cardinal de Bouillon m'a dit qu'il n'estimoit que les vœux du sacriste et de Massoulié. Tous les autres méprisent infiniment le travail du sacriste. M. Poussin fait tout de son mieux; les intentions du Roi sont avec raison pour lui des lois : le car-

dinal de Bouillon le hait souverainement. Je vous prie seulement de le faire valoir comme il le mérite.

M. de Chartres fera toujours bien de répondre : mais ici tout le monde répond pour lui, et M. de Cambrai a achevé de se perdre par sa Réponse à ce prélat. Votre dernier ouvrage le couvre seul d'une éternelle confusion. Pour vous, vous pouvez répondre, si vous le voulez, aux dernières lettres de M. de Cambrai. Mais à moins que les choses ne changent ici, l'écrit que vous ferez ne sera d'aucune utilité dans ce pays, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y faire paroître d'autre ouvrage. Pour la France, où il faut éclaircir la vérité, et prémunir les fidèles, on ne sauroit trop y publier de bons écrits. Vous pensez bien cependant, que, quelque parti que vous preniez à cet égard, j'exécuterai vos ordres comme vous le souhaiterez. Je vous dirai seulement, que j'ai en quelque manière promis à Sa Sainteté que vous n'écririez plus, à moins que vous n'eussiez de nouvelles raisons bien pressantes pour le faire. Malgré toutes ces considérations, je suis assuré que ce que vous écrirez sera si bon, qu'on sera ravi toujours de le voir. La traduction italienne de votre réponse est pour le présent la seule pièce dont nous ayons besoin.

Il faut que M. de Chartres prenne un peu garde de ne pas donner lieu ici de penser, que le motif secondaire soit séparable du motif spécifique dans l'acte propre de la charité : cela pourroit produire un mauvais effet. Ce qu'il a dit là-dessus dans son Instruction, demande d'être expliqué, à ce qu'il a paru ici à beaucoup de gens qui sont dans vos principes.

L'abbé de Chanterac a tenté, samedi et dimanche, d'avoir audience du Pape, qui n'a pas voulu la lui donner : je ne sais s'il y sera parvenu aujourd'hui.

Monseigneur Giori est le même, et fait toujours très-bien auprès du Pape : il confirmera ce que les cardinaux feront. Je ne sais si je ne vous ai pas mandé que M. Phelippeaux avoit dressé un vœu sur les trente-huit propositions, tout tiré de vos écrits, et que nous avons fait passer à tous les cardinaux.

Je crois que le cardinal d'Aguirre ne se trouva pas hier à la congrégation : on m'a dit qu'il n'avoit pas été averti.

J'ai oublié de vous marquer que M. le cardinal de Bouillon m'a fait extrêmement valoir une audience qu'il prétend avoir eue du Pape, dans laquelle il a, dit-il, parlé contre M. de Cambrai et pour vous, mieux que je n'aurois pu faire. Il croit avoir fait grande impression sur le Pape. Si ce qu'il m'a dit est vrai, il a fort bien fait ; n'en parlez qu'à son frère. Je fais semblant de tout croire.

J'apprends par M. Phelippeaux qu'il est arrivé une Réponse de M. de Cambrai au *Mystici* et au *Schola in tuto*. Je ne sais si cela est bien sûr : mais quoi qu'il en soit, il n'est pas à craindre qu'il arrive aucun changement dans les dispositions des esprits à l'égard de ce prélat.

Rome, ce 18 novembre 1698.

LETTRE CCCLXXI.

DE L'ABBÉ DE GONDI A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la traduction italienne de la *Relation sur le Quiétisme;* et les dispositions du grand duc pour seconder à Rome les évêques de France dans cette affaire.

Son altesse sérénissime le grand duc mon maître, faisant, avec justice, un prix infini de tous les savans ouvrages de M. de Meaux, a reçu avec une extrême joie l'exemplaire de la traduction en italien, que M. l'abbé Regnier a faite de la *Relation du Quiétisme,* que ce digne prélat avoit mise au jour peu de mois avant. Son Altesse n'a point manqué de comprendre incontinent le bon effet que cette traduction produiroit dans Rome et par toute l'Italie, attendu la facilité qu'on y auroit par ce moyen de mieux approfondir la vérité, que mondit sieur votre oncle découvre à merveille dans sadite *Relation,* et que mondit sieur l'abbé Regnier, de qui je suis ancien serviteur, et dont je connois à fond le rare mérite, fait goûter par sa version, fidèlement faite en italien, à tous nos connationaux qui n'entendent pas le français. Après ce que je viens de vous dire, je ne doute point que vous ne soyez entièrement persuadé que sadite Altesse estimant, comme elle fait, le don que vous lui avez fait dudit exemplaire, ne vous en remercie avec une cordialité qui y réponde; et comme elle m'a chargé de vous en rendre de sa part ce témoignage,

elle vous prie de lui faire la justice d'en être tout-à-fait convaincu.

M. de Meaux, aussi bien que les autres évêques de France, au nom desquels vous témoignez leur satisfaction du soin assidu de Son Altesse Sérénissime à contribuer dans Rome, par tout ce qu'elle a pu, à la condamnation d'une erreur qui peut causer tant de désordres dans notre sainte religion, obligent dans cette rencontre Sadite Altesse d'une manière dont elle n'en sauroit assez faire d'estime, ni leur en avoir plus de reconnoissance. Vous lui ferez une grâce toute singulière de les assurer tous de la vérité de ses sentimens, et du vrai désir qu'elle a de répondre en tout temps aux bontés qu'ils ont pour elle, par la sincérité de son affection et de son amitié pour eux. Au reste, Son Altesse ne se lassera jamais de poursuivre la bonne cause contre les fauteurs de la mauvaise; et elle espère, aussi bien que vous, que dans peu le Pape prononcera conformément à nos souhaits, à ceux de la France et de tous ceux qui aiment la paix dans l'Eglise et l'honneur du saint Siége.

Je ne saurois finir cette lettre sans y joindre encore mes très-humbles remercîmens pour l'autre exemplaire de cette même traduction, que je garde auprès de moi comme une chose précieuse, aussi bien que son original en français, avec tout ce que M. de Meaux a mis au jour sur cette matière : vous suppliant de croire que rien ne m'est si cher que la continuation de vos bonnes grâces, je m'étudierai toujours à les mériter par mes services les plus

passionnés, étant aussi respectueusement que je le suis, etc.

Florence, 18 novembre 1698.

LETTRE CCCLXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les raisons qui empêchoient l'impression de la version italienne de ses *Remarques;* les interrogatoires que subissoit madame Guyon; et sur un mémoire qu'il lui avoit envoyé.

Je viens de recevoir votre lettre du 4, qui m'apprend l'arrivée de notre courrier extraordinaire, avec les *Remarques*. Elles sont ici jugées accablantes pour M. de Cambrai. La version italienne est faite; mais Anisson fait difficulté de l'imprimer, parce qu'elle n'aura, dit-il, nul débit ici. Je verrai à Paris, où je serai demain, ce qu'il faudra faire.

L'*in praxi* (*) est le mot sacramental sur lequel il faut insister, et l'on doit être attentif à bien avertir de l'abus du langage des bons mystiques. Il y a trois cents ans, c'est-à-dire depuis le temps des Bégards, que le langage se mêle et s'embrouille : si l'on n'y met fin, le mal augmentera. Le pur amour et tout ce qui est au-dessus du quatrième degré, est la source du mal. Je l'ai démontré dans la Conclusion des *Remarques*.

Je ne puis vous envoyer la sainte Thérèse du

(*) Bossuet par ce mot *in praxi* rappelle ici son *Admonition générale*, qu'on a vue ci-dessus, *tom.* XXI, *pag.* 284.

père de la Rue (*) : voici les extraits qu'on m'en communiqua dans le temps.

On continue à interroger madame Guyon ; et M. de Cambrai y est impliqué du côté du commerce spirituel. Le père Roslet aura par M. de Paris le secret de tout cela.

Vous aurez reçu un Mémoire latin par l'ordinaire qui partit un peu après le départ de notre courrier, dans lequel est renfermée une instruction pour vous (**). Vous y ferez les remarques convenables. Je laisse le tout à votre discrétion.

Nous avons perdu M. de Simoni ; c'est-à-dire, chacun de nous un second frère. Mon frère a bien besoin d'être consolé.

Je salue de bon cœur M. Phelippeaux. Il faut avoir patience jusqu'au bout. On a reçu les livres dont il m'avoit donné avis. A entendre les nouveaux venus de Rome, M. le cardinal de Bouillon est un favori du Pape. Ce n'est pas ce qu'on écrit ici de tous les côtés. Pour moi, je me réjouis des mesures respectueuses que vous gardez avec cette Eminence. On parle ici de vous très-avantageusement.

A Meaux, 24 *novembre* 1698.

(*) Nos Mémoires ne nous instruisent point assez sur le fond du discours dont il s'agit ici. Mais nous savons que le père de la Rue prêcha le jour de saint Bernard de la même année, dans l'église des Feuillans, à Paris, un sermon dans lequel il combattit le prétendu amour pur du nouveau Quiétisme, dont il fit voir l'illusion et les funestes conséquences. Il ne fut pas difficile à l'auditoire de reconnoître M. de Cambrai et madame Guyon dans le portrait que le prédicateur fit d'Abailard et d'Héloïse. Aussi les partisans de Fénélon furent-ils très-choqués de ce sermon.

(**) C'est l'instruction ou l'ordre donné à l'abbé Bossuet par

LETTRE CCCLXXIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui annonce le départ prochain de M. de Monaco, et lui demande d'instruire exactement les prélats de ce qui se passera.

Je crois que vous aurez su, Monsieur, que c'est une petite fièvre tierce qui m'empêcha de vous écrire par le dernier courrier : comme je suis, Dieu merci, guéri, je ne veux pas manquer de vous remercier de vos deux dernières lettres.

J'y vois avec plaisir l'espérance que vous avez d'une bonne condamnation, malgré les efforts de la cabale. Il faut présentement redoubler les vôtres, pour faire connoître la vérité; car les partisans du livre ne manqueront pas sans doute de travailler avec une nouvelle ardeur à couvrir la mauvaise doctrine.

J'espère que les autres congrégations feront plus d'ouvrage que celle du mercredi n'en fit : je suis bien aise néanmoins qu'elle ait été rompue par la sortie du Pape, puisque cela marque que Sa Sainteté est en parfaite santé.

M. de Monaco s'en ira bientôt; vous pouvez l'assurer : l'intention du Roi est de le faire partir le plus tôt qu'il se pourra.

Comme nous voici à la crise de l'affaire, je vous

M. de Meaux, que nous avons placé à la suite de la lettre CCCLII, *tom.* XLI, *pag.* 536.

prie

prie de ne nous laisser rien ignorer de tout ce qui se passera ; afin que nous prenions nos mesures de ce côté-ci, et que nous vous soutenions fortement. Je suis toujours, Monsieur, à vous comme vous savez.

24 Novembre 1698.

LETTRE CCCLXXIV.

DU P. BRION, RELIGIEUX CARME, A BOSSUET.

Sur des remarques qu'il avoit faites pour le prélat, et une réfutation suivie du livre de M. de Cambrai, qu'il avoit composée.

Quelque soin que j'aie pris d'envoyer chez vous, pour savoir les jours où vous pourriez venir à Paris, je n'ai point été assez heureux pour vous y rencontrer, et pour vous présenter les remarques que vous m'aviez chargé de faire sur les constitutions des filles du Saint-Sacrement. Tout ce que j'aurois à désirer, Monseigneur, ce seroit d'avoir bien rempli la tâche que vous m'avez donnée, en vous faisant trouver dans ces remarques quelque chose qui fût digne de votre attention, et qui ne vous fît pas perdre le temps que vous employez si utilement pour la défense de l'Eglise. J'espère au moins que vous connoîtrez par ce petit écrit, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se prépare à répandre le Quiétisme en France, et qu'il y a déjà long-temps qu'on jette la semence d'une si mauvaise doctrine. Il faut espérer que Rome, après une longue discussion, tâchera d'en arrêter le cours par la condamnation du

livre de M. de Cambrai; et c'est, ce semble, ce qui devroit déjà être fait, après tous les éclaircissemens que vous avez donnés avec tant de lumière sur cette matière.

Quoique je sois très-persuadé, Monseigneur, qu'on ne peut rien ajouter à tout ce que vous avez écrit sur ce sujet, je vous avouerai cependant que je ne puis m'empêcher d'avoir quelque regret que vous n'ayez pas aussi fait paroître ce que j'avois écrit; parce qu'il me semble qu'on découvre et fait bien mieux voir l'erreur d'un livre, lorsqu'on l'examine d'un bout à l'autre, et qu'on montre que ce n'est partout qu'un enchaînement de faux principes et de mauvaises maximes, que quand on se contente d'en extraire quelques propositions, et qu'on le combat, s'il faut ainsi dire, par parties. Comme c'est l'esprit qui anime un auteur, et la fin qu'il se propose, qui fait connoître la bonté ou la dépravation de son livre, je crois qu'on ne connoît jamais mieux ces choses qu'en l'examinant d'un bout à l'autre. C'est là, Monseigneur, ce qui m'a toujours fait penser qu'il seroit bon qu'il parût un examen suivi du livre de M. de Cambrai. Mais comme je n'aurai jamais de peine, Monseigneur, à soumettre mes lumières aux vôtres, c'est ce qui fait qu'après avoir pris la liberté de vous marquer mon sentiment, il ne me reste qu'à vous assurer que je serai toujours très-content de tout ce que vous ferez; puisque personne ne vous honore plus que moi, et n'est avec un plus grand respect, etc.

BRION, des Carmes des Billettes de Paris.

24 Novembre 1698.

Je pars pour m'en retourner dans ma retraite ; c'est ce qui me fait recourir à la plume, désespérant de pouvoir avoir l'honneur de vous voir avant mon départ.

LETTRE CCCLXXV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur l'effet que produisoit à Rome la Censure des docteurs de Paris; une réponse de M. de Cambrai aux *Remarques;* et le caractère des examinateurs qui s'étoient déclarés pour lui.

Les choses paroissent aller de mieux en mieux. Le Pape est immobile dans la résolution qu'il a prise de finir bientôt, et de couper toutes les racines, s'il se peut, du Quiétisme. Les cardinaux achevèrent hier de parler sur l'amour pur. Le jugement doctrinal des docteurs de Paris a produit ici un bon effet; et les efforts qu'on a faits pour exciter la jalousie de cette Cour, ont été inutiles. Les cardinaux ont vu que c'étoit un jugement préparatoire, usité en semblables occasions; et on leur avoit tant de fois dit que la Sorbonne étoit favorable au livre, qu'il étoit bon qu'on sût au vrai son sentiment. J'aurois souhaité qu'on eût qualifié plus de propositions, et que les qualifications eussent été plus précises et plus fortes : on auroit mieux fait de se servir des vôtres, qui sont beaucoup plus justes, et de suivre l'ordre des propositions extraites et examinées en cette Cour.

Il est arrivé, par un courrier extraordinaire, une lettre en réponse à vos *Remarques* : on la méprise, et elle ne retardera nullement le jugement.

Je n'ai jamais vu tant d'aigreur et de hauteur que dans cet écrit, et si peu de bonne foi. Je crois devoir vous avertir qu'il y a plus d'un an que M. de Chanterac avoit dit, à qui vouloit l'entendre, que M. de Cambrai s'étoit confessé à vous. C'étoit alors une véritable confession sacramentelle. Il suffit de vous nommer pour témoins, le père Estiennot procureur-général des Bénédictins, le père Prinslet procureur-général de Cîteaux, et le père Cambolas procureur-général des Carmes. Je ne sais comment il peut dire qu'il n'a pas eu connoissance des trois écrits que les Jésuites ont ici publiés pour sa défense. Je sais qu'ils ont été décrits et copiés chez M. de Chanterac, qu'il les a distribués à tous les examinateurs qui étoient pour lors. Quand j'ai dit à Granelli que M. le cardinal de Bouillon n'avoit point vu ces écrits, il m'a répondu qu'il avoit souffert que les partisans du livre disent en sa présence et celle du Pape des choses très-désavantageuses au royaume; et il ajouta : *Si vedeva bene ch' egli era piu attento a defendere le falsità del suo amico, che al decoro della Francia :* Mais il étoit plus attentif à défendre les erreurs de son ami, qu'à soutenir l'honneur de la France.

M. de Cambrai a tort de dire que les examinateurs qui ont été pour lui, sont admirés à Rome : ils y sont entièrement décrédités. On est étonné de leur engagement et de la puissance de la cabale; et on dit publiquement qu'on ne trouveroit pas encore dans toute l'Italie, cinq théologiens qui eussent osé prendre un tel parti. L'archevêque de Chieti a avoué à l'abbé Pequini, qu'il avoit été trompé par Bernini,

ci-devant assesseur, et entièrement attaché à M. le cardinal de Bouillon ; qu'on lui avoit persuadé que le Roi, le clergé, la Sorbonne défendoient unanimement la doctrine de M. de Cambrai, et que cela lui étoit dit et confirmé par des gens à qui il devoit ajouter foi ; mais que dans toutes les audiences qu'il avoit du Pape, il ne cessoit de lui dire qu'il falloit condamner le livre, et finir au plus tôt cette affaire. On m'a assuré que le sacriste disoit aussi qu'il avoit été trompé par les Jésuites. Ces messieurs à la fin découvriront ceux qui les ont engagés dans un si mauvais pas. Je vois bien cependant que M. de Cambrai commence à se prévaloir de la scandaleuse partialité, et que ce sera pour lui un moyen de chicaner ou même de persister dans l'erreur.

Nous aurons demain au saint Office l'abjuration du frère Bénigne et d'un autre Augustin déchaussé, dont je vous ai déjà mandé l'histoire lorsqu'ils furent arrêtés. Il y a dans leur fait du Quiétisme : nous entendrons demain leur procès.

Le courrier extraordinaire qui a apporté la lettre de M. de Cambrai, repartit samedi en diligence, apparemment pour informer le prélat de l'état présent des affaires. Il doit venir, par un nouveau courrier, des réponses au *Schola* et *Mystici in tuto :* on avoit cru qu'elles étoient déjà arrivées ; mais on s'étoit trompé.

On fait espérer la fin de l'affaire vers Noël ; je ne le puis croire : si cela est fini vers le carême, je serai content.

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue d'écrire à messieurs du Chapitre pour me tenir présent : M. Ledieu m'a mandé qu'ils l'avoient accordé. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 25 novembre 1698.

LETTRE CCCLXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'étonnante célérité avec laquelle M. de Cambrai venoit de publier sa *Réponse aux Remarques* de M. de Meaux; la nécessité de le réfuter; l'état de l'affaire; et la manière dont les cardinaux avoient parlé dans les congrégations qui s'étoient tenues.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, le 27 de ce mois. Vous aurez su que notre courrier est arrivé ici avec votre Réponse, cinq jours plus tard qu'il ne devoit. Il étoit parti de Paris le 18 octobre au matin, et il n'est arrivé à Rome que le 31 du même mois au matin. Les prétextes qu'il m'a apportés sont tous d'un homme de mauvaise foi : il n'en faut plus parler.

M. de Cambrai a été mieux servi. Sa *Réponse* à vos *Remarques* est arrivée ici en dix jours, et seroit venue en huit sans une rivière débordée. L'ouvrage a été composé aussi vite, et, je l'avoue, avec une diligence incroyable : je ne doute pas que vous ne l'ayez eu à Paris aussitôt ou plus tôt que nous. Il y a apparence qu'on lui a envoyé vos *Remarques* feuille

à feuille de chez Anisson. Cet ouvrage arriva ici mercredi dernier, c'est-à-dire le 19 de ce mois. Le vôtre n'a été achevé d'imprimer que vers le 17 d'octobre. La diligence de la composition, de l'impression et de l'envoi, est assurément extraordinaire. C'est aussi ce qu'il y a de plus glorieux pour l'auteur dans cette pièce : car il me semble qu'il n'a jamais donné plus d'avantage contre lui surtout, qu'il le fait dans sa *Réponse*. Il y soutient, il y défend madame Guyon et le sens inconnu de son livre, plus scandaleusement que jamais. Il y parle avec une insolence outrée de toutes les personnes qui ne suivent pas aveuglément sa cabale. Personne ne doute qu'il n'ait voulu laisser entendre en plusieurs endroits le Roi et madame de Maintenon, surtout pages 6 et 8. Sa hardiesse, son arrogance et ses impostures s'y découvrent plus que jamais. M. le cardinal de Bouillon, en m'en parlant la première fois, quoiqu'il admirât cet ouvrage, et dît que c'étoit le plus grand effort de l'esprit humain, fut obligé de m'avouer que M. de Cambrai étoit hors des gonds, et qu'il défendoit plus que jamais madame Guyon. Pour moi, je n'y trouve que le caractère d'un charlatan, d'un déclamateur, et du plus dangereux de tous les hommes.

Je sais que la plupart des cardinaux ont déclaré à M. de Chanterac, qu'ils ne liroient pas cet ouvrage. MM. les cardinaux Spada, Casanate, Marescotti, Carpegna et Ferrari, me l'ont dit à moi-même. Ils ont lu le vôtre avec plaisir, et ils m'en ont parlé très-avantageusement. Les partisans de M. de Cambrai ne laissent pas de faire valoir extrêmement

contre vous sa nouvelle *Réponse*. J'avoue que la manière dont elle est écrite, le caractère de l'auteur, et la cabale horrible dont il est appuyé, m'ont fait changer de sentiment sur ce que je crus vous devoir témoigner dans ma dernière lettre, qu'il seroit peut-être à propos de ne plus écrire. A présent je suis convaincu que vous ne devez rien laisser sans réponse, et qu'il convient que M. de Cambrai vous trouve toujours prêt à faire triompher la vérité, et à dévoiler l'imposture et le mensonge. Il faut le suivre dans tous ses retranchemens, et ne lui laisser aucun moyen de pouvoir échapper. C'est une bête féroce, qu'il faut poursuivre, pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée, et mise hors d'état de ne plus faire aucun mal. Il donne plus que jamais prise sur lui dans ce dernier ouvrage. Si j'étois à votre place, je ferois une réponse sous le titre d'éclaircissemens, et je l'accablerois. Saint Augustin n'a-t-il pas poursuivi Julien jusqu'à la mort? Il faut toujours continuer à parler avec autorité, avec force, d'un style sérieux et accablant. MM. de Paris et de Chartres voient l'avantage que M. de Cambrai tire de leur silence sur les faits les plus faux, qu'il présente comme avoués par eux. Il est vrai, et je le répète encore, qu'il n'est plus nécessaire d'écrire par rapport au jugement de l'affaire, et même par rapport à cette Cour-ci ; c'est ce que j'ai déclaré hautement au Pape et aux cardinaux, encore tout nouvellement : mais par rapport à la France, par rapport à la cabale, et pour délivrer l'Eglise du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu, je crois qu'en conscience, ni

les évêques ni le Roi ne peuvent laisser M. de Cambrai en repos. Le coup accablant pour lui, sera la condamnation de son livre et de sa doctrine par le saint Siége, qui ne tardera pas long-temps. Si vous écrivez sur ce dernier ouvrage, comme je crois que vous le devez faire, il sera bon que ce ne soit pas en forme de lettre : il me semble qu'il n'est pas décent de se traiter mal par lettre. Au reste, plus cet adversaire est enragé et outré contre vous, plus il faut que vous paroissiez le mépriser, et que sans injures vous l'accabliez par les choses mêmes. Il ne veut plus payer que d'esprit.

N'ayant pu aller aux pieds de Sa Sainteté, j'ai vu M. le cardinal Spada et M. l'assesseur, à qui j'ai fait plaisir de les assurer, que tout ce qui pouvoit s'écrire actuellement de part et d'autre, n'étoit point nécessaire pour le jugement de l'affaire, qui dépendoit du seul texte du livre, déféré devant le saint Siége. C'est ce qu'on entend fort bien à présent.

Il me semble qu'on embarrasseroit fort M. de Cambrai, si on lui demandoit quel est donc le sens caché et bon qu'a eu en vue madame Guyon dans ses livres, et qu'il dit qu'il s'est fait expliquer terme par terme, parole par parole. Il le doit savoir, pour l'excuser si positivement; et s'il ose jamais le déclarer, il se trouvera que c'est ce qu'il a voulu exprimer dans son livre des *Maximes*. Vous voyez les conséquences de ce raisonnement.

M. le cardinal de Bouillon me parla sur le chapitre de la confession, peu avantageusement pour vous et pour M. de Cambrai en même temps, donnant tort à l'un et à l'autre. Je lui répondis si for-

tement là-dessus, qu'il n'eut pas un mot à me répliquer. Son but est d'excuser M. de Cambrai tout autant qu'il le peut.

Il est de la dernière conséquence que vous fassiez bien entendre à M. le nonce et au Roi, de quelle nécessité il est qu'on ne laisse pas M. de Cambrai écrire le dernier, qu'on découvre tous ses mensonges et qu'on dissipe tous ses artifices. Il s'agit de défendre la vérité, la doctrine de l'Eglise et l'honneur de saints évêques. De ce côté-ci, je n'oublie rien pour faire sentir l'obligation que l'Eglise catholique doit vous avoir, et aux évêques, d'éclaircir et soutenir des vérités aussi importantes. Si vous composez quelque nouvel ouvrage, faites-le court, et arrêtez-vous à ce qui mérite réponse, ou demande des éclaircissemens.

Venons à ce qui se passe. On tint hier la seconde congrégation ; et je pense que le reste des cardinaux, qui n'avoient pas parlé dans la première, l'auront fait dans celle-ci. Les cardinaux Noris et Ferrari devoient parler. Je n'ai pu encore savoir précisément ce qui s'est passé ; mais je puis assurer que tout aura été bien. Le cinquième état sera traité d'illusoire, d'erroné, de faux, peut-être d'impie et d'hérétique. Sans M. le cardinal de Bouillon, qu'on ne veut pas choquer ouvertement, on auroit fort maltraité la personne de l'auteur ; mais on se contente de parler fortement contre la doctrine.

J'ai su que M. le cardinal de Bouillon avoit eu quelque dessein de se retirer : mais les Jésuites et les amis de M. de Cambrai du côté de Paris, l'ont engagé à aller jusqu'au bout, pour parer quelques

coups, et au moins tenir en respect les cardinaux et le Pape. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a loué extrêmement le personnel de M. de Cambrai et ses bonnes intentions, et qu'il a biaisé sur le reste, ne pouvant néanmoins approuver le sens rigoureux des propositions. On ignore encore quelles qualifications il leur a donné : on croit qu'il ne les remettra qu'au Pape, quand tous auront expliqué leurs sentimens. C'est là le point, le reste n'est rien. Le cardinal Carpegna a parlé dans la première congrégation très-fortement et très-briévement; le cardinal Nerli, comme il m'avoit promis; le cardinal Casanate, divinement, et son discours fit grande impression; le cardinal Marescotti avec vigueur et rigueur. Voilà tous ceux qui parlèrent dans la première congrégation, et M. le cardinal de Bouillon le fit très-longuement. Le mercredi 19, à l'assemblée de la Minerve, on ne put s'occuper de cette affaire : on jugea deux Quiétistes, qui doivent demain faire abjuration semi-publique, où je ne manquerai pas d'assister. C'est le fameux père Bénigne, qu'on consultoit ici comme un saint, et un père Paul, de l'Observance des Petits-Pères, tels que ceux de la place des Victoires. On leur devoit faire faire abjuration à la Minerve, comme à Molinos; mais en considération de leur ordre, ils la feront au palais du saint Office.

Hier se tint notre congrégation, dont je ne sais pas le détail; mais encore une fois, la queue aura suivi la tête. Le cardinal Noris assurément n'aura pas épargné l'amour pur, qui est, selon moi, le

seul point qui pouvoit faire quelque difficulté, et sur lequel la cabale infernale a fait le plus d'effort pour en empêcher la condamnation. Aussi, comme vous l'avez vu par mes précédentes, n'ai-je eu aucun repos, que je ne fusse comme assuré que cette doctrine seroit expressément proscrite. Je leur ai parlé si fortement là-dessus, qu'ils ont bien vu que nous ne serions pas contens d'eux, s'ils passoient légèrement sur cet article, et que nous compterions qu'ils donneroient gain de cause à M. de Cambrai. La vérité leur a paru clairement démontrée dans votre doctrine et dans vos ouvrages, et l'illusion et la fausseté dans ceux de M. de Cambrai. Ils sont convaincus de la mauvaise foi de cet auteur, et du péril que court la religion, si son systême est épargné : enfin les impressions de la cabale se sont dissipées, et je ne vois plus aucune ressource pour M. de Cambrai. J'ose dire à présent la victoire assurée, si Sa Sainteté vit encore deux mois; et peut-être l'affaire sera-t-elle terminée plus tôt. Le Pape est plus résolu que jamais, et M. le cardinal de Bouillon ne prend plus d'autre parti avec lui que de parler doucement; car Sa Sainteté le prévient sur tout.

Le personnage de M. le cardinal de Bouillon fait pitié. Sa foiblesse, sa malice, son impuissance le jettent dans une mélancolie, dont tout le monde s'aperçoit.

M. le cardinal Casanate parla hier au Pape, et le Pape lui dit qu'il vouloit l'entretenir *in camera* sur cette affaire. C'est un digne homme : on ne lui rend pas justice en France, si l'on s'oppose à le faire

Pape. Nos cardinaux ne sont guère pour lui; car ils sont tous Jésuites, plus ou moins. Il faut que vous vous ménagiez beaucoup là-dessus : néanmoins il est bon que vous agissiez auprès du Roi et de madame de Maintenon, pour leur faire connoître la nécessité d'avoir un Pape de mérite, qui aime l'Eglise, qui soit savant, et qui puisse abattre les Jésuites qui perdront tout un jour. Ce qui fait apercevoir plus clairement à tout le monde que les affaires de M. de Cambrai vont mal, c'est la rage de tous ses partisans, qui disent qu'on ne peut résister au Roi. Non assurément, l'on ne peut résister au Roi, quand il a la vérité pour lui; et c'est la plus grande gloire qu'il puisse jamais avoir, le plus beau fleuron de sa couronne, d'être le défenseur de la religion et le protecteur des bons évêques.

Venons à la censure des docteurs. La manière dont l'affaire a été conduite ici de notre part, a remédié à toutes les mauvaises impressions qu'on a voulu donner d'abord. Il est vrai que dans les circonstances présentes, et surtout depuis un mois ou deux, cette pièce n'étoit pas nécessaire, vous l'aurez vu par mes précédentes lettres : mais elle ne laisse pas d'avoir son effet, de confirmer tout ce que nous avons dit, et de faire marcher les pusillanimes avec plus de confiance. Nous avons affecté de publier ici, que l'on ne regardoit cette pièce que comme un témoignage de docteurs particuliers, qui ne pouvoient souffrir l'idée que M. de Cambrai avoit voulu donner de leurs sentimens; mais que cet acte n'étoit point nécessaire, et que nous ne doutions pas que le saint Siége ne frappât encore plus fortement.

Je vous l'ai toujours bien dit, qu'il falloit les laisser commencer, et que quand une fois ils seroient échauffés, ils n'épargneroient pas M. de Cambrai. Il étoit question de les laisser *insanguinari*, et vous verrez que la fin sera plus forte qu'ils ne l'ont d'abord cru eux-mêmes. C'est à quoi il faut avoir l'œil.

Le Pape voit à présent que tout le mal vient d'avoir ajouté ses deux évêques. M. de Chieti, l'un des deux, avoit témoigné vouloir se rétracter : mais les amis de M. de Cambrai l'en ont empêché, à ce qu'on prétend. J'eus hier un entretien avec lui assez vigoureux, dans lequel je lui parlai avec sincérité et avec respect : jamais homme n'a été si embarrassé; je ne sais ce que cela produira.

On dit que l'université de Louvain a refusé net à M. de Cambrai l'approbation qu'il désiroit; qu'il a néanmoins arraché de quelques docteurs de Flandres, inconnus, quelque chose d'ambigu.

On sait ici la condamnation d'Ekard Dominicain, et l'on en a fait bon usage.

M. Madot, pour qui vous voulez bien vous intéresser, n'est pas aimé de M. le cardinal de Bouillon, à cause qu'il paroît être de mes amis; mais il s'en moque.

M. de Villeroi est extrêmement chéri ici de tous ceux qui le connoissent, de moi en particulier, qu'il a toujours honoré d'une bienveillance particulière; je vous supplie de lui vouloir faire un peu ma cour.

La Réponse de M. de Cambrai aux écrits latins n'est pas encore arrivée; mais on la promet incessamment : elle viendra tard.

On ne peut trop à la Cour presser le nouvel am-

bassadeur de venir : tout est ici dans la confusion. Sur l'article de l'écrit, où il s'agit de la confession de M. de Cambrai, vous avez pour témoins de la fausseté du fait, M. de Paris et M. Tronson. Qu'y a-t-il à dire à cela ?

Pour le trente-quatrième article ajouté, c'est une bagatelle en soi, mais il me semble que M. de Paris convint dans ses apostilles qu'il fût ajouté ; tout dépend des circonstances. Ses apostilles n'ont été montrées ici à personne.

Quant aux intentions personnelles de madame Guyon, les protestations qu'elle feroit pourroient bien empêcher qu'on ne les condamnât formellement, mais non pas obliger de l'excuser précisément contre la teneur du texte et le sens propre et unique, qui règne partout dans ses écrits. En un mot, on peut bien supposer, quand une personne est docile, et ignorante surtout, qu'elle n'est pas hérétique formellement, mais non pas qu'elle n'ait pas cru les erreurs qu'elle a expressément enseignées et imprimées.

Au reste, il me semble avoir ouï dire que cette femme avoit eu l'insolence d'ajouter quelque chose à ce que vous lui aviez donné, et de falsifier ainsi l'acte. Ne seroit-ce pas sur cela que M. de Cambrai voudroit excuser l'acte faux qu'il avoit produit ? Je n'ai parlé à personne de ce que je vous dis là, et n'en ai qu'une idée très-confuse.

Le Pape, les cardinaux, tout Rome est témoin de ce que M. l'abbé de Chanterac a assuré ici publiquement, que M. de Cambrai n'avoit vu madame Guyon que trois fois en sa vie. Cet abbé a avoué

depuis qu'il avoit été trompé par M. de Cambrai : le fait est notoire ici, vous pouvez l'avancer hardiment. Sa Sainteté et tous les cardinaux me l'ont dit ainsi ; cent autres personnes me l'ont confirmé, M. de la Trémouille, madame des Ursins, enfin tout le monde.

Pour les écrits composés par les Jésuites en faveur de M. de Cambrai ; ils ne sont que trop certains : on trouveroit ici, si l'on vouloit, plusieurs témoins qui les ont vu écrire chez M. de Chanterac. Les Jésuites les distribuoient : M. de Chanterac les a donnés à tous les examinateurs et à bien d'autres.

Je suis persuadé que messieurs les cardinaux auront fini vers Noël les qualifications des propositions : après cela on fera la Bulle. Je suis encore persuadé qu'on ne veut plus perdre de temps.

C'est le père Charonnier qui fait le vœu de M. le cardinal de Bouillon, jugez ce que ce peut être.

Rome, ce 25 novembre 1698.

LETTRE CCCLXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui témoigne la satisfaction qu'il avoit de sa conduite ; lui demande les actes du procès de Molinos ; et lui donne quelques avis.

J'ai reçu, aujourd'hui seulement, votre lettre du 11 de novembre, et la nouvelle des deux audiences très-importantes que vous avez eues de Sa Sainteté, dont je rendrai compte, et dont j'espère qu'on

qu'on sera bien aise. Le *Mandatum* (*) vous est venu bien à propos. Il n'y a rien à ajouter aux diligences que vous faites. On enverra les livres que vous demandez; mais ce ne peut être que par l'ordinaire qui suivra celui-ci.

Vous ne sauriez trop répéter à leurs Eminences, et au Pape, dans l'occasion, que si l'on mollit le moins du monde, on aura, au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, un triomphateur et un insultateur.

Je sais ce qui s'est trouvé dans les registres secrets du saint Office sur la doctrine de Molinos (**), conforme à la Cambrésienne : ne laissez pas de m'en envoyer les actes, les plus authentiques qu'il se pourra.

Je suis bien aise que le Pape ait repoussé si vivement la demande que lui faisoit M. de Chanterac, pour alonger l'affaire. On m'a envoyé un extrait des vœux des examinateurs qui nous sont contraires, qui est fait par les amis de M. de Toureil.

Je crois vous avoir mandé que l'original de mon portrait est à Florence, par les ordres du grand duc qui l'a demandé. Je vous ai rendu compte de M. de Madot. Son frère l'abbé doit prêcher, et je tâcherai de l'entendre. Je ferai ici la cour de M. l'agent de Florence, en sorte que cela retourne aux oreilles de son maître.

(*) Il se trouve ci-dessus, après la lettre du 18 octobre 1698, *tom.* XLI, *pag.* 536.

(**) Le saint Office ne jugea pas à propos de rendre publiques toutes les abominations et les obscénités qu'on avoit découvertes dans l'instruction du procès de Molinos.

Je ferai bien votre cour à M. le nonce. Vous avez raison de croire qu'il est ici en vénération, et que sa conduite y est au gré de tout le monde. Je vous ai mandé par mes précédentes, combien elle est obligeante pour vous et pour moi.

Nous avons vu ici M. Raguenet et M. Langlois. Ce dernier a beaucoup d'esprit. Il faut prendre le bon de tout le monde. M. l'abbé Fiot qui est présent, veut bien vous assurer de son amitié.

Appuyez principalement sur l'*in praxi* et *reviviscere Molinosum*, et sur l'abus qu'on peut faire du langage des mystiques, *qui ante exortam quæstionem securiùs loquebantur* (*).

Je suis bien aise d'apprendre que l'avis des docteurs de Paris vous sera utile. M. Pirot qui l'a formé, étoit bien instruit de nos principes.

A Versailles, 1.er décembre 1698.

LETTRE CCCLXXVIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les lenteurs de la Cour de Rome; la censure des docteurs de Paris, et les dispositions du nouvel ambassadeur.

Je vois avec plaisir dans votre lettre du 11, Monsieur, les bonnes dispositions où vous croyez qu'on est contre la doctrine du livre; mais je suis bien fâché aussi de la lenteur que l'on continue d'avoir à

(*) Bossuet renvoie ici son neveu tant à l'Admonition générale qu'au *Mandatum*, dont il a été déjà question plusieurs fois.

juger. Il n'est pas naturel que deux congrégations de suite se passent sans rien faire, et qu'à celle du jeudi il ne se trouve que quatre cardinaux. Il paroît une affectation à cela, qui me fait craindre qu'on ne veuille encore alonger, malgré les bonnes intentions du Pape : ainsi pressez toujours tant que vous pourrez.

L'avis des docteurs, conduit sagement, comme il le sera, ne peut faire qu'un bon effet : il donnera du courage aux juges timides, à qui on faisoit craindre notre Faculté. Vous pouvez dire, Monsieur, à qui vous jugerez à propos, que je suis sûr de cent signatures nouvelles au moins, quand je voudrai ; qu'ainsi on peut compter qu'il n'y a rien de plus faux que les bruits qu'on avoit répandus.

M. de Monaco est ici depuis huit jours, et se prépare à partir incessamment. J'eus hier matin une grande conférence avec lui : je lui recommandai fortement vos intérêts, et le priai d'avoir une liaison particulière avec vous. Il me le promit très-honnêtement : ainsi vous pouvez compter sur lui, et assurer à Rome qu'il y arrivera bientôt. Je lui parlai aussi, comme il falloit, du père Roslet : j'ai oublié de le lui mander ; je vous prie de le lui dire : j'espère qu'il vous traitera très-bien l'un et l'autre. Le départ du courrier me presse de finir. Je suis toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

2 Décembre 1698.

LETTRE CCCLXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la reconnoissance qu'il avoit témoignée envers le nonce, le désir qu'il avoit que ce prélat en fût instruit; ses soins pour le succès de l'affaire; les discours des cardinaux dans les congrégations; et l'abjuration d'un Augustin, convaincu de Quiétisme.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du dix novembre. J'ai rendu aussitôt à M. le cardinal Spada la lettre qui étoit pour lui. Je n'ai rien oublié, dans cette occasion, pour lui marquer ma reconnoissance et la vôtre. Il m'a dit que M. le nonce lui avoit écrit là-dessus, et tout s'est passé fort bien. Je ne doute pas que ce cardinal n'en écrive à M. le nonce, aussi bien que M. le prince Vaïni et un autre de ses amis, qui est ici son correspondant, et qui sont témoins de ma reconnoissance et de ma sensibilité. Il s'est rencontré heureusement qu'ils ont su aussi la manière dont j'avois parlé à Sa Sainteté, il y a un mois, au sujet de M. le nonce, lui témoignant de votre part et de celle de M. de Paris et des évêques la joie que l'on avoit en France de la grâce que Sa Sainteté lui avoit faite, en le nommant à l'évêché de Brescia. Je crois vous avoir déjà écrit ce fait, et vous avoir marqué le plaisir que fit à Sa Sainteté mon compliment, où je fis entrer tout le bien qu'il y a à dire de ce ministre. Je vous adresse une lettre pour lui, et suis ravi de cette occasion de pouvoir l'assurer par moi-même

de l'estime singulière que j'ai pour sa personne, et de la vive reconnoissance que je ressens de ses bontés, que je vous supplie de lui renouveler encore dans toutes les occasions.

J'espère que si l'on n'a pas été mécontent de moi jusqu'au mois de septembre, ce que j'ai pu faire ici le mois d'octobre et le mois dernier, où il y a eu plus de mouvement à se donner, et dont je vous ai rendu un compte exact, ne donnera pas sujet d'être mécontent de moi. Les cardinaux ont été instruits et bien instruits, de manière que j'espère qu'ils se déclareront tous contre le livre, et que ceux dont on avoit sujet de se défier le plus, seront ceux qui feront le mieux. Je pourrai vous dire un jour tout ce que la cabale a remué : mais enfin ses intrigues ont été vaines ; et il n'y a plus lieu de douter que le livre et l'amour pur ne soient proscrits, si Dieu donne encore deux mois de vie à Sa Sainteté, qui ne s'est jamais mieux portée.

J'ai su, à n'en pouvoir douter, la manière dont M. le cardinal de Bouillon se comporta la première fois qu'il parla au saint Office. Il fit un très-long verbiage, sans rien conclure : il parla autant en faveur de M. de Cambrai que des autres, louant et blâmant également tout le monde, et parut indifférent sur la doctrine de l'amour pur comme sur les personnes, sans qualifier les propositions ni en bien ni en mal. Il vouloit voir le parti que chacun prendroit, pour prendre ensuite le sien. Ce que je dis est sûr, et je le sais de science certaine. M. le cardinal de Bouillon pouvoit-il faire mieux pour M. de Cambrai ?

Dans la seconde congrégation qui se tint il y eut hier huit jours, le cardinal Spada parla, les cardinaux Panciatici, Ferrari et Noris le firent aussi, et on lut le vœu du cardinal d'Aguirre. Tous parlèrent bien. Les cardinaux Spada et Panciatici furent assez courts, mais bien décidés : le cardinal Ferrari surpassa l'attente, et surtout établit le sens mauvais du livre comme incontestable, et en cela il rendit un grand service : le cardinal Noris qui continua, s'expliqua bien et fortement. Le vœu du cardinal d'Aguirre, qui n'étoit pas présent, fut lu : il est bon et fort, et il embrasse toutes les propositions, à ce qu'on m'a assuré.

Je crois vous avoir mandé par ma dernière lettre, la mélancolie que fit paroître M. le cardinal de Bouillon au sortir de cette congrégation, et le dépit qu'il témoigna : il vit bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour son ami.

J'ai su que M. le cardinal Casanate avoit fait une grande impression : il s'est servi de tout ce qu'il y a de plus fort, pour établir le vrai sens du livre et l'intention de l'auteur sur tous les différens points. Il fit très-bien voir qu'il n'y avoit aucun péril dans votre doctrine, et que celle de M. de Cambrai, au contraire, en étoit toute remplie. Le cardinal Carpegna fit un vœu court, précis, fort, et qui égale à sa manière celui du cardinal Casanate. Restoient à parler les cardinaux Ottoboni et Albani, qui parlèrent hier, et qui ont dû imiter les autres. Je n'en sais encore aucune particularité.

Mercredi dernier, 26 du mois de novembre, se fit au saint Office l'abjuration du compagnon du

père Bénigne, qui s'appelle le père Pietro Paolo. Hors l'appareil qui étoit plus grand à l'abjuration de Molinos, tout se passa de même. On lut le procès de ce religieux, qui contenoit les informations et sa confession. Il abjura, reçut l'absolution, et fut condamné aux mêmes peines que Molinos. Son procès, quoiqu'on y eût retranché le plus sale, étoit plein de si grandes infamies, qu'on ne peut les imaginer. On ne sauroit mieux représenter le personnage, qu'en disant qu'il étoit un autre Molinos pour la doctrine et pour les actions, ayant même à cet égard enchéri sur son maître. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'il fut déclaré hérétique formel; et tout ce qu'on lut de ses erreurs, se réduisoit à la doctrine de l'amour pur, qu'on nomma plusieurs fois, à la conformité à la volonté de Dieu, à l'union avec Dieu, à la séparation de la partie supérieure d'avec l'inférieure, aux tentations, obsessions, etc. auxquelles le seul remède est de consentir. Je reconnus aisément nos Quiétistes à toute cette peinture. Je me trouvai placé assez proche et en face des cardinaux, qui me faisoient tout publiquement des signes de la tête toutes les fois qu'on parloit de l'amour pur. Quand la cérémonie fut finie, je m'approchai de tous; et chacun me dit son petit mot sur la part que je prenois à cette action et que j'y devois prendre, ajoutant en présence du cardinal de Bouillon, *Ecco l'amore puro,* et je leur répondois : *l'amore purissimo e rafinatissimo.* Jamais homme n'a fait à une action publique une plus mauvaise figure, que celle que fit M. le cardinal de Bouillon dans cette circonstance. Tout le

monde s'en aperçut : sa contenance étoit bien différente de celle qu'avoit M. le cardinal d'Estrées à l'abjuration de Molinos.

M. le cardinal de Bouillon n'a rien négligé pour que l'abjuration fût faite en secret; mais on n'a eu aucun égard à ses sollicitations : si les prières du cardinal Noris, qui est Augustin, ne l'avoient empêché, elle auroit été prononcée à la Minerve comme celle de Molinos. On croit que ce n'est pas sans avoir eu en vue M. de Cambrai, que l'on a ordonné cette action, et que l'amour pur a été nommé plusieurs fois. L'abbé de Chanterac a eu la curiosité d'assister à cette cérémonie; mais il a été bien heureux d'être derrière les autres : il auroit fait une très-mauvaise figure, si on l'avoit vu. Il s'en est retourné tout consterné et indigné, disoit-il, contre les cardinaux, à cause des infamies qu'on avoit lues ainsi publiquement. Il faut avouer qu'elles faisoient frémir. Le père Bénigne, quoique très-coupable, a été dispensé de cet acte public, à cause de sa simplicité et de sa bêtise, et il a été condamné à sept ans de prison. Son compagnon lui faisoit croire et faire tout ce qu'il vouloit. Le père Bénigne a fait son abjuration en particulier.

Le lendemain, après la congrégation, M. le cardinal de Bouillon est parti pour Frescati, où il est resté jusqu'à hier matin, qu'il revint pour la congrégation du soir. M. le cardinal de Bouillon a passé ces quatre jours, seul avec le père Charonnier, Jésuite, qui le dirige en tout.

A la congrégation qui se tint hier, parlèrent les cardinaux Ottoboni et Albani. M. le cardinal de

Bouillon recommença et discourut long-temps. Je ne sais si d'autres parlèrent, je ne le crois pas; car la congrégation commença assez tard, à cause de l'absence du cardinal Spada qu'on attendit. Je vis M. le cardinal de Bouillon au sortir de la congrégation; je ne pus l'entretenir en particulier. Mais j'ai su depuis qu'il étoit très-content de lui-même, et il croit avoir bien parlé : il dit à une personne, qu'il falloit savoir à quoi s'en tenir sur la doctrine de l'amour pur, et qu'on ne devoit pas se contenter là-dessus d'un *respectivè*. Je ne sais ce que cela veut dire.

Je me doute que M. le cardinal de Bouillon aura peut-être voulu réparer ce qu'il avoit fait dans la première congrégation, et qu'il se sera expliqué sur l'amour pur, voyant son art inutile. Je saurai bientôt ce qu'il en est, et s'il a donné son vœu sur cet article. La finesse de M. le cardinal de Bouillon sera à présent de s'étendre et d'alonger. On a déjà dit qu'il imitoit en tout le sacriste : ainsi il sera le sacriste des cardinaux. On doit s'attendre qu'il ne perdra aucune occasion de servir M. de Cambrai, et ne lui fera que le mal qu'il ne pourra s'empêcher de lui faire, et qu'on feroit malgré lui.

Si les cardinaux continuent à parler si long-temps, l'affaire ne finira pas si tôt; mais je suis persuadé qu'après les premières discussions, ils s'arrêteront, et seront très-courts : ils le disent eux-mêmes ainsi. Au reste, je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne cherche à les porter par son exemple à alonger.

Le mercredi matin on ne parle pas au saint Office de notre affaire : cette congrégation est réservée aux

affaires courantes. Le jeudi on n'en parle pas devant le Pape, cela seroit inutile : on le fait en particulier ; et sur la fin on résumera le tout en présence de Sa Sainteté. Je ne puis m'empêcher de croire que cette affaire sera terminée dans le mois de Janvier. Néanmoins il ne faut pas laisser de presser du côté de la Cour. Je n'oublie rien pour faire que le Pape engage les cardinaux à accélérer. Je vous envoie une lettre, que je viens de recevoir, de monseigneur Giori sur les dispositions du nonce. Ce qui est certain, c'est que la congrégation a dessein de bien faire, et que le succès de l'affaire est à présent assuré.

On n'oublie rien pour l'instruction. Il est inutile de répandre ici de nouveaux écrits. Ceux qui ont paru nous suffisent, et ils ont eu leur effet. Mais ne laissez pas de faire pour la France tout ce que vous jugerez à propos. Il est nécessaire d'abattre l'orgueil de M. de Cambrai, et de ne lui laisser aucune espérance de lasser ses adversaires : il faut qu'il voie au contraire les évêques toujours prêts à le foudroyer. Je me sers, et me servirai de toutes vos vues dans l'occasion.

Quand Zeccadoro s'est aperçu, il y a un mois, que ses peines étoient inutiles, il est allé à la campagne pour tâcher de tirer son épingle du jeu.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai reçue, il y a huit jours, de M. l'abbé de Gondi, de la part de M. le grand duc. M. l'abbé Feydé parle toujours au Pape comme nous convenons, et agit bien. Vous pouvez en assurer M. Salviati ; et il est bon que cela revienne ici à M. l'abbé Feydé, qui en aura plus de confiance en moi.

M. le cardinal de Bouillon est le plus lâche de tous les hommes. Les Jésuites sont au désespoir.

Il n'y a ici que les partisans déclarés de M. de Cambrai, qui osent seulement regarder la dernière *Réponse* de ce prélat à vos *Remarques*. Je crois toujours qu'il est nécessaire que vous le réfutiez fortement, et que vous confondiez toutes ses impostures, pour le triomphe de la vérité.

J'oubliois de vous dire que le pauvre abbé de Barrières me paroît assez intrigué sur ce qu'on lui mande de Paris, qu'il a un ecclésiastique auprès de lui qui est fort zélé pour M. de Cambrai, et que cela pourroit lui faire tort. Vous savez, et je vous prie d'en assurer M. le cardinal d'Estrées, que je ne me suis jamais avisé de vous en dire un mot, n'ayant pas imaginé que ce bon homme pût faire ni bien ni mal, soit qu'il fût pour ou contre M. de Cambrai. J'en ai toujours parlé ainsi à M. de Barrières, qui se conduit ici sur cette affaire avec toute la modération d'une personne aussi sage qu'il est. Cet ecclésiastique d'ailleurs est un honnête homme, qui s'imagine à la vérité que l'amour du cinquième degré est la perfection, et que M. de Cambrai est le plus grand homme de l'Eglise : je me suis toujours moqué de lui.

Rome, ce 2 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXX.

DU MARQUIS D'HARCOURT (*),

AMBASSADEUR EN ESPAGNE,

A BOSSUET.

Il loue les écrits et le zèle de Bossuet contre le Quiétisme, et le rassure touchant les Universités d'Espagne, qu'on disoit être favorables à M. de Cambrai.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 10 de l'autre mois, avec celle que vous avez adressée à M. l'archevêque de Séville, et les livres qui y étoient joints, que j'avois déjà lus. M. l'archevêque de Rheims m'a fait l'honneur de me les adresser il y a quelque temps, aussi bien que M. l'archevêque de Paris. Quoique je sois encore moins capable de juger de ces sortes de matières que d'aucune autre, ils m'ont fait fort grand plaisir. Vous y faites voir trop clairement la vérité et la pureté de votre doctrine et de votre procédé, pour que l'on puisse douter un moment de la fausseté de celle que vous combattez ; à moins qu'on ne soit entêté de son propre ouvrage, ou d'une nouveauté qui plaît toujours à certaines gens, et surtout aux esprits foibles. Tous ceux qui aiment la pureté de la religion et le repos de l'Etat, ne sauroient trop louer votre zèle à détruire un monstre naissant.

Je me suis informé ici soigneusement du chemin que cela peut faire en Espagne, qui est peu de

(*) Depuis duc, pair, et maréchal de France.

chose ; car cette monarchie a tellement baissé en tout, que l'ignorance y règne de manière que le seul mot de *mystique* y est très-peu connu. L'inquisition ne fait la guerre qu'au Judaïsme : et son principal soin est de conserver une autorité injustement acquise, et de la pousser au-delà de ses justes bornes.

J'envoie à M. l'archevêque de Séville la lettre que vous lui écrivez, et je vous ferai tenir sa réponse avec soin. Je tâcherai aussi de découvrir ce qui se passe à Salamanque, où du moins il n'y a que quelques particuliers qui travaillent secrètement. J'aurai l'honneur de vous informer du tout, comme la personne du monde qui est avec le plus de respect et de vénération, etc.

Madrid, 5 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il l'instruit de l'état de l'affaire de M. de Cambrai, et lui apprend le succès qu'avoit eu sa Réponse à ce prélat.

Je ne me contenterai pas, Monseigneur, de faire écrire M. l'abbé de Castries, qui ne me le refusera pas quand je l'en prierai ; mais j'écrirai moi-même en même temps, et dans le temps que vous souhaitez. Je ne mentirai pas, quand je dirai que je souhaite plus de vous voir ici, que vous d'y venir.

Les nouvelles de Rome marquent une prochaine et ferme décision ; et je le crois ainsi d'après l'im-

pression qu'a faite ma Réponse. Je vois par l'attente où l'on en étoit, combien la séduction et la prévention d'un grand parti ont d'effet : elles forment jusqu'à Rome une prodigieuse cabale; mais ma Réponse a mis tout le monde en garde contre l'artifice. Je suis, mon cher Seigneur, avec le respect et la cordialité que vous savez, etc.

A Paris, le 6 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les précautions que l'on prenoit pour empêcher les effets de la mauvaise volonté du cardinal de Bouillon; le plan d'un ouvrage sur l'Oraison, qu'il vouloit donner après la conclusion de l'affaire; la Censure des docteurs de Paris; et sur les reproches qu'on lui faisoit d'avoir traité M. de Cambrai avec aigreur.

J'ai reçu votre lettre du 18 novembre. J'ai vu M. de Paris : nous nous sommes naturellement communiqués ce que vous nous écriviez. Dieu préside à ce qui se passe. On a donné avis au Roi que M. le cardinal de Bouillon, ne sachant plus où se tourner pour sauver M. de Cambrai, pourroit faire mettre dans la préface d'une Bulle quelque clause qui blesseroit les droits du royaume, et en empêcheroit l'exécution. Le Roi fut touché de cet avis; et je crois être assuré qu'il est parti un courrier exprès, pour lui porter des ordres bien précis sur cela. C'est aussi principalement à quoi vous avez à prendre garde. On veut faire un bien solide. Il ne faut donc

rien qui déroge à une fin si sainte et si grande. C'est M. de Cambrai qui a porté l'affaire au Pape, en lui soumettant son livre. Nous, qui étions appelés en témoignage, nous l'avons rendu à toute l'Eglise : nous n'avons rien demandé au Pape ; nous ne sommes ni dénonciateurs ni accusateurs. Le Roi a parlé; et je ne vois rien qui empêche de faire mention de ses instances réitérées. Moyennant cela, tout ira bien; et l'autorité du Saint Siége mettra fin à une hérésie dont les suites seroient funestes au christianisme, si l'on n'y pourvoyoit bientôt.

Je n'écrirai plus du tout. Quand la décision sera venue, je pourrai sans plus disputer, faire mon second traité *sur les Etats d'oraison,* où j'en donnerai les principes; et je comprendrai dans un seul volume les cinq traités que j'ai promis. Cela ne peut être qu'utile; puisque je suivrai les principes que la bulle du Pape donnera. Il sera même nécessaire d'en donner sur ce sujet-là, à cause de l'ignorance et du galimatias de la plupart des spirituels, et de l'abus qu'on fait de l'autorité de l'Ecole. Vous pourrez même, après que l'affaire sera terminée, insinuer que si on l'a pour agréable, je dédierai mon ouvrage au Pape.

Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans le *Summa*, ensuite dans les *In tuto* et dans la *Réponse aux quatre lettres*. Il n'y aura que l'ordre à changer, et à procéder par principes, en laissant le polémique. Le livre est presque tout fait. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa lettre à Probe. J'expliquerai en détail ce que la foi met

dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. Saint Augustin ira partout à la tête, et saint Thomas sera le premier à sa suite. Je n'oublierai pas les autres saints, sans méprises les mystiques, que je mettrai en leur rang, qui sera bien bas, non par mes paroles, mais par lui-même, comme il convient à des auteurs sans exactitude. Je ferai pourtant valoir ce qu'ils ont de bon, afin que ceux qui les aiment ne se croient pas méprisés.

Pour revenir à notre affaire, je suis ravi que les signatures des docteurs de cette faculté tournent à bien. Je n'y trouve en effet qu'une chose à reprendre, qui est la foiblesse des qualifications. M. de Paris en convient; mais le tour de modestie que vous y donnez, sauvera tout.

Est-il possible que l'erreur sur le trouble involontaire de Jésus-Christ échappe, sous prétexte du passage de saint Thomas, dont j'ai donné une si claire solution en trois mots, dans mon avertissement sur les *cinq Ecrits*, n. 7 (*)? Il seroit honteux qu'une proposition que l'auteur a abandonnée et puis reprise à la fin, quand il a vu qu'il avoit trouvé des flatteurs, évite la censure du saint Siége. Repassez ce que j'ai dit dans la Réponse aux quatre lettres sect. 20.

Dans le fond M. de Chartres est de même avis que moi sur les motifs seconds de la charité. Il en a approuvé, et la doctrine, et les principes établis dans les *Etats d'oraison;* mais occupé d'autres affaires, il est vrai qu'il n'a pas pris autant de soin

(*) Voyez *tom.* XXVIII, *pag.* 352.

que

que moi de montrer par principes l'inséparabilité des deux motifs, comme je l'ai fait dans le *Summa doctrinæ* et dans les *In tuto.*

J'ai clairement démontré que ces deux motifs pouvoient bien être séparés *per mentem* et par abstraction, à l'égard de l'intention explicite, dans des actes passagers; et c'est le dernier point où l'on peut aller, en remarquant seulement que l'amour de la béatitude, subordonné toutefois à la gloire de Dieu, se trouve, du moins implicitement et virtuellement, dans tout acte raisonnable. Il n'y a que moi proprement qui ait expliqué ceci par principes, *Schola in tuto*, Quæst. I, n. 4, prop. 6, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33; et n. 18, jusqu'au n. 22 et n. 33; ce qui est prouvé par saint Augustin, n. 228 et suiv. par saint Thomas q. II et III, n. 8, 34, 35 et suivans (*). *Réponse aux quatre lettres*, sect. IX et XV, etc. (**).

Si je vous marque ces endroits, ce n'est pas que je ne sente que vous avez pris tout cela parfaitement bien.

J'ai vu, dans une lettre du père Estiennot à M. de Rheims, que le maître du sacré Palais l'ayant été voir, l'avoit beaucoup questionné sur l'aigreur que les Cambrésiens m'imputent. Il a répondu que M. de Cambrai me devoit tout : qu'il ne faut pas s'étonner que sur l'accusation formée contre moi d'avoir révélé sa confession, et sur d'autres imputations extrêmement odieuses, j'avois répondu sérieusement; que pour me bien connoître, il ne falloit que lire les

(*) Voyez *tom.* XXIX, *p.* 209 *et suiv.* 223 *et suiv.* 230, 327, *et suiv.* -- (**) *Ibid. p.* 30 *et suiv.* 51 *et suiv.*

Variations, où l'on voit autant de modération que de force. Je pense qu'il faut insister sur cela auprès des amis particuliers, et notamment auprès du maître du sacré Palais. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, *Réponse aux quatre lettres*, sect. 24 (*).

Paris, 7 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le bon effet de l'avis des docteurs; et les craintes que le prélat avoit du retardement.

Votre lettre du 18, Monsieur, m'a donné une grande joie : j'y vois avec un sensible plaisir le bon effet de l'avis de nos docteurs. Vous l'avez si bien défendu, que les efforts de la cabale ne pouvoient pas l'emporter sur vos bonnes raisons : elles sont sans réplique, et on ne peut les combattre sans s'exposer à être confondu. Ce que le Pape a dit au cardinal Albane me paroît merveilleux : j'aurois de la peine à le croire, si vous n'aviez un aussi bon auteur pour garant. Il est impossible, dans cette disposition, que cet avis n'avance le jugement, et ne fortifie ceux des juges qui pouvoient craindre que les savans ne fussent contre eux.

Ce que vous me mandez des bonnes dispositions du Pape et des cardinaux, est confirmé par toutes les lettres de Rome; ainsi il paroît que vos mémoires

(*) *Tom.* XXIX, *pag.* 76, 77.

sont justes. Cela nous donne de grandes espérances; mais je ne laisse pas de craindre toujours le retardement. La lenteur est naturelle à votre Cour, et les partisans du livre veulent toujours reculer. Si les cardinaux veulent examiner chaque proposition en particulier, ils donneront belle matière à la cabale pour les obliger d'alonger : ainsi vous ne devez point, Monsieur, cesser de demander diligence, non-seulement au Pape qui paroît bien disposé à l'accorder, mais aux cardinaux qui peuvent n'être pas si pressés que Sa Sainteté.

Je comprends aisément l'embarras du cardinal de Bouillon; mais c'est sa faute : défiez vous-en toujours. C'est une bonne chose que le commissaire du saint Office soit si fort de vos amis; mais vous n'en serez pas pour cela si bien instruit que l'abbé de Chanterac. On continuera à lui révéler les secrets que vous ne pourrez pénétrer; mais la vérité l'emportera, s'il plaît à Dieu.

J'envoyai, dans le moment que j'eus reçu votre paquet, la lettre de l'abbé de Toureil.

Vous pouvez assurer M. Poussin que je le servirai de mon mieux : le père Roslet m'en a déjà écrit.

Je vous demande plus de nouvelles que jamais; car elles vont être toutes importantes. Je souhaite que l'on couronne bientôt vos peines, et que vous me croyiez toujours à vous, Monsieur, autant que j'y suis.

Paris, ce 8 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ce qui s'étoit passé dans les précédentes congrégations des cardinaux; les manœuvres du cardinal de Bouillon; les ordres que la Cour avoit donnés à ce cardinal, pour empêcher qu'on ne glissât rien dans la Bulle de contraire à nos maximes; et l'audience que le Pape avoit donnée à cet abbé.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 16 et le 17 novembre : vous verrez, par la suite de cette lettre, ce qui m'a déterminé à dépêcher le courrier qui vous porte ce paquet, et un semblable à M. de Paris.

Vous aurez vu par ma dernière lettre, du 2 de ce mois, que vous recevrez plus tôt ou en même temps que la présente, que je commençois à craindre quelques longueurs, et à soupçonner quelques difficultés depuis la troisième congrégation qui s'étoit tenue la veille, et dont je n'avois pu savoir le succès quand j'écrivis le lendemain. J'avois néanmoins bien senti qu'il y avoit du nouveau, par les discours du cardinal Casanate et de quelques autres, qui ne parloient pas avec la même certitude de la décision de cette affaire, par l'espèce de joie que je vis sur le visage de M. le cardinal de Bouillon au retour de la congrégation, et par ce qu'il lui étoit échappé de dire qu'il ne falloit pas s'en tenir à un *respectivè*, mais aller plus avant; ce qui selon moi, ne pouvoit être dit à bonne intention par le personnage. Je sentis donc dès ce moment quelque mauvais dessein

et quelque changement. J'ai cru ne devoir rien oublier pour approfondir ce qui en pouvoit être, pour savoir, s'il étoit possible, le vrai état des congrégations, et ce que faisoit le cardinal de Bouillon; afin de remédier au mal qu'on pourroit avoir causé, et vous donner des instructions sûres. Voici ce que j'ai découvert.

Premièrement, tout ce que je vous ai marqué par mes précédentes de ce qui s'est passé dans les deux premières congrégations, est vrai au pied de la lettre. Excepté M. le cardinal de Bouillon, tous ceux qui avoient parlé, avoient fait des merveilles. Ils s'étoient expliqués en peu de paroles, avoient donné leurs vœux, et des qualifications précises aux propositions qui concernent l'amour pur, établissant le vrai sens des propositions, qu'ils faisoient voir être mauvaises et dans l'intention de l'auteur, et dans tout le contexte du livre. M. le cardinal de Bouillon revint désolé de ces congrégations. Il ne restoit plus à parler sur cette matière que le cardinal Ottoboni et le cardinal Albani. Je voyois dans les yeux et dans les discours de tous nos amis une joie bien marquée : ils me disoient qu'il n'y avoit qu'à les laisser faire, que tout iroit bien et finiroit promptement. L'assesseur m'avoit assuré, il n'y avoit pas quinze jours, qu'à Noël messieurs les cardinaux auroient achevé de donner leurs vœux, et qu'il ne resteroit plus qu'à dresser la bulle. Le Pape et tous les cardinaux le faisoient assez entendre, et le croyoient.

Dans ces circonstances arriva le jour où devoit se tenir la troisième congrégation. Le cardinal Otto-

boni parla, ainsi que le cardinal Albani; c'étoient les derniers, après lesquels revenoit le tour de M. le cardinal de Bouillon; qui parla très-longuement, et la congrégation finit. Depuis cette époque, il m'est revenu de tous côtés que l'affaire tireroit en longueur, qu'on faisoit des difficultés. Toutes les personnes qui s'intéressent véritablement à la bonne cause, en ont été alarmées. Je savois que le Pape avoit dit, que le tout consistoit à bien s'expliquer sur le livre de M. de Cambrai. Le commissaire déclaroit que cette affaire ne finiroit pas avant le carême. Les partisans de M. de Cambrai, qui les dernières semaines étoient désespérés, commençoient à reprendre courage, et à dire que l'affaire ne se termineroit point. J'ai été aux informations, et j'ai su par des voies sûres, puisque c'est par le cardinal Casanate lui-même, et par le père Roslet que le cardinal Albani a instruit, j'ai su que M. le cardinal de Bouillon étoit cause de tout ce désordre. Le cardinal Casanate me dit hier, que sans cette Eminence on auroit déjà voté sur vingt propositions; mais qu'on ne pouvoit lui imposer silence, et qu'il n'avoit pas été possible de l'obliger dans les trois premières congrégations à donner son vœu, ni de savoir ce qu'il vouloit conclure. Il ne conclut à rien la première fois qu'il parla : à la troisième congrégation, où il reprit la parole, il fit la même chose; avant-hier, jour de la quatrième séance, il demanda encore à parler, et je ne suis pas assuré s'il a donné son vœu par écrit, comme les cardinaux le lui ont demandé : j'en serai informé avant que de finir cette lettre. Ce que je sais, c'est que tous les cardinaux

paroissoient indignés de l'embarras qu'il met dans cette affaire, qui sans lui n'auroit jamais trouvé et ne trouveroit point de difficulté.

Le cardinal Casanate dit qu'il se perd dans les nues avec des raisonnemens plus subtils que ceux du Jésuite, du Carme et du sacriste; enfin que tout son but est d'embrouiller et d'alonger. Le cardinal Albani a dit au père Roslet que le cardinal de Bouillon paroît savoir très-mauvais gré à ceux qui contredisent son sentiment, et qui parlent trop fort contre M. de Cambrai, et qu'il garde là-dessus très-peu de mesures. Le cardinal Casanate m'a ajouté quelques paroles, qui me font juger que la vue de M. le cardinal de Bouillon est de distinguer deux sens dans les propositions; suivant l'un desquels les propositions sont censurables, mais soutenables selon l'autre, qui est, à l'en croire, celui de M. de Cambrai, à qui il faut bien nécessairement s'en rapporter sur ce qu'il a pensé. J'ai eu en même temps la satisfaction d'entendre le cardinal Casanate me dire nettement, qu'on auroit raison de se moquer du saint Siége, s'il entroit dans nos prétendus doubles sens; que c'étoit l'affaire du Pape et des cardinaux de déterminer si le sens naturel des paroles étoit bon ou mauvais; que c'étoit-là précisément sur quoi on consultoit le saint Siége, et sur quoi il convenoit de répondre; qu'ainsi il falloit nécessairement décider, ou que le sens naturel des propositions de M. de Cambrai étoit bon et catholique, ou qu'il étoit mauvais et digne de telle ou telle censure. C'est là en effet le point essentiel, qui me paroît être bien saisi, non-seulement par le cardi-

nal Casanate, mais par presque tous les autres; et c'est aussi ce qui fait enrager M. le cardinal de Bouillon. Le cardinal Casanate m'a assuré que c'étoit une moquerie de vouloir parler plus d'un quart-d'heure; qu'il ne parleroit jamais davantage, quand ce seroit à lui à parler; qu'il étoit question de donner son vœu par écrit, et de qualifier nettement les propositions. Enfin il me parla en homme bien intentionné, bien persuadé de la bonté de notre cause, et de la malignité de M. le cardinal de Bouillon, qu'il dit clairement être le seul à craindre.

Le cardinal Albani s'est exprimé à peu près de la même sorte au père Roslet; et le cardinal Casanate lui a répété ce qu'il m'avoit dit à ce sujet. Ainsi on ne peut savoir plus sûrement les démarches de M. le cardinal de Bouillon et ses bonnes intentions, dans lesquelles je ne doute pas qu'il ne persévère jusqu'à la fin. M. le cardinal de Bouillon par son seul vœu alongera l'affaire plus de deux mois, sans compter les incidens qu'il ne manquera pas de faire naître, quand les cardinaux auront fini, et qu'il s'agira de rédiger la bulle. Je ne sais pour moi si l'on peut faire pis contre l'Eglise, et manquer plus essentiellement aux volontés du Roi.

Revenons à la congrégation de lundi dernier, qui étoit avant-hier, 8 de ce mois. M. le cardinal de Bouillon y parla encore le premier, très-longuement, et sur l'amour pur, quoiqu'il se fût déjà expliqué deux fois sur cette matière, et il s'étendit sur l'article de l'indifférence. Je ne suis pas assuré s'il a laissé son vœu relativement aux propositions

qui concernent ces deux articles : vous en serez instruit à la fin de ma lettre. Pour les autres cardinaux qui suivoient, ils furent très-courts, et laissèrent leur vœu par écrit sur l'article de l'indifférence. Le cardinal Carpegna parla, et le cardinal Nerli : le cardinal Casanate qui se trouva un peu malade, ne voulant pas occasionner aucun retard, envoya son vœu par écrit, qu'on lut apparemment. M. le cardinal de Bouillon avoit été trop long, pour que d'autres pussent parler.

Il arriva samedi au soir, 6 de ce mois, un courrier extraordinaire, qui apporta les paquets de la Cour. M. le cardinal de Bouillon étoit à Frescati, seul avec le père Charonnier : il revint le lendemain. M. le cardinal de Bouillon parut plus consterné qu'on ne l'a jamais vu. Il a laissé le père Charonnier à Frescati. J'ai quelque raison de croire qu'il n'a pas reçu des ordres agréables sur M. de Cambrai. Si M. le cardinal de Bouillon s'est enfin déterminé avant-hier à laisser son vœu, je suis persuadé que le contenu des dépêches n'y aura pas peu contribué.

Je le vis lundi au soir, au sortir de la congrégation : il battit extrêmement la campagne, me dit qu'il voudroit que le secret du saint Office lui permît de me rapporter la manière dont il venoit de parler. Je suis assuré qu'il ne m'auroit rien dit qui vaille : il croit endormir tout le monde avec ses beaux discours, mais il n'y réussit guère.

Hier, après m'être assuré par le cardinal Carpegna et le cardinal Casanate que j'avois entretenus, et par le cardinal Albani que le père Roslet

avoit vu, de l'état des choses, et que tous les retardemens venoient des embarras que le cardinal de Bouillon suscitoit malicieusement, et de ses longueurs affectées, j'allai chez le cardinal Spada, que je savois avoir reçu, par le même courrier extraordinaire, des lettres pressantes du nonce pour accélérer. Je le suppliai de vouloir bien engager le Pape à parler fortement demain à messieurs les cardinaux, pour les obliger de parler très-peu, et de donner leurs vœux par écrit sur les propositions qu'ils auront à traiter. Il me dit que c'étoit bien son sentiment, qu'il agissoit ainsi, et presque tous les cardinaux; mais qu'on ne pouvoit pas imposer silence à ceux qui ne vouloient pas finir; que le Pape, tout Pape qu'il est, auroit même de la peine à y réussir; qu'il espéroit néanmoins qu'on y viendroit; que ceux (voulant me parler de M. le cardinal de Bouillon) qui n'avoient rien conclu pendant trois congrégations, avoient commencé dans la dernière à le faire, et qu'il falloit espérer que cela continueroit. Je le fis souvenir des paroles qu'on m'avoit comme données, que vers Noël on auroit terminé. Il me répondit que naturellement cela pouvoit être; mais qu'il ne dépendoit ni du Pape, ni de lui, que cela fût ainsi; que MM. les cardinaux pouvoient seuls disposer du temps.

Il voit bien d'où vient le retard; mais il est très-modéré, très-sage, et a beaucoup de retenue : il n'en aperçoit pas moins les manéges du cardinal de Bouillon. Je lui parlai fortement sur les deux sens qu'on vouloit donner aux propositions. Il convint avec moi des mêmes principes que le cardinal

Casanate m'avoit exposés, et me parla fort bien là-dessus. Il m'assura que, quoi qu'on pût faire pour retarder, cela ne pourroit pas être si long que je le craignois, et que sûrement dans le mois de janvier les cardinaux auront fini. Je pris la liberté de lui dire que si certaines gens continuoient à agir comme ils avoient fait, je ne croyois pas qu'on eût achevé à cette époque, et que c'étoit au Pape à y mettre ordre; que pour le Roi, il n'y oublioit rien.

J'ai su par un cardinal, qui n'est pas du saint Office, le sujet de la dernière dépêche du nonce au Pape, et du Roi à M. le cardinal de Bouillon. Elle a pour objet la crainte que le Roi dit avoir avec fondement, que dans la bulle qu'on pourra donner contre M. de Cambrai, ceux qui ont intérêt de brouiller ne fassent insinuer quelques paroles en faveur des prétentions de l'infaillibilité du Pape, qui seroient cause que cette bulle ne pourroit être reçue dans le royaume, et que le Roi se trouveroit empêché d'exécuter la parole qu'il a donnée au nonce à ce sujet. C'est pourquoi il ordonne à M. le cardinal de Bouillon, de veiller à ce qu'il ne soit rien inséré dans le décret de contraire à nos maximes, et d'en parler fortement au Pape. Je sais que M. le cardinal de Bouillon trouve fort hors de propos cette démarche : mais pour moi, quoique je n'aie pas entendu parler qu'on eût ici un pareil dessein, je juge cette précaution excellente; et je pense même qu'on a très-bien fait de prévenir de bonne heure cette Cour, afin de la tenir en respect là-dessus, et

qu'il ne soit pas question de ce point quand on travaillera à la bulle. Autrement, on eût fort bien pu se servir de ce moyen pour faire de nouvelles difficultés, et causer de nouveaux retardemens.

Je vous dirai qu'il y a à peu près un mois que cette pensée me vint dans la tête. Je la communiquai au cardinal Casanate, qui me dit que ce ne pourroient être que des fous qui fussent capables d'avoir cette idée; qu'il n'étoit pas question ici de l'infaillibilité du Pape; qu'il falloit que le Pape songeât à faire un décret conforme à la tradition, à l'Ecriture sainte, aux décrets de ses saints prédécesseurs, et qu'alors personne ne lui disputeroit qu'en suivant ces règles il ne fût infaillible. Il m'ajouta que, sans aller plus loin, il n'y avoit pas deux jours que parlant au Pape sur les Jésuites, qui se font valoir auprès de lui comme les défenseurs des prétentions de la Cour de Rome, il lui avoit tenu le même discours; qu'il lui avoit dit par rapport à l'affaire de Cambrai, que si Sa Sainteté ne suivoit pas les règles de la tradition et de l'Ecriture dans son décret, assurément elle ne seroit pas infaillible. Je ne sais comment j'ai oublié dans mes précédentes lettres de vous marquer ce discours, qui fut tel que je vous le rapporte. J'avoue que je serois assez curieux de savoir qui a pu donner cet avis à la Cour. Il faut qu'il ait été suggéré de bonne part; et encore une fois, quoi que M. le cardinal de Bouillon puisse dire, l'ordre est venu très-à-propos, et ne peut produire aucun mauvais effet. Cela est d'autant meilleur, que je sais que M. le cardinal de Bouillon en est très-

fâché : c'est signe qu'il pensoit peut-être à cette nouvelle brouillerie; mais il en trouvera bien quelque autre.

Pour vous dire à présent comment se sont comportés les cardinaux Ottoboni et Albani, je me trouve un peu embarrassé. Quant au cardinal Albani, je pense qu'il est assez décidé; mais il ne va pas aussi rondement que les autres; c'est sa manière, et cependant le père Roslet en répond. Pour moi je crains toujours un peu. Il fera un grand effort, s'il rompt en visière à son ami le cardinal de Bouillon. Le cardinal Ottoboni veut que je croie qu'il va bien; mais j'ai remarqué tant de petitesse et d'affectation dans ses manières, que je crains le parti qu'il aura pris, malgré les assurances de son théologien, qui m'a parlé ouvertement là-dessus. Je suis persuadé qu'il aura un peu biaisé : on le croit ainsi. Je vais sortir pour voir Sa Sainteté si je puis, et au retour je reprendrai ma lettre.

Mercredi 10 décembre 1698.

J'achève ma lettre, et me hâte pour faire partir le courrier.

J'ai vu Sa Sainteté, après avoir su par le père Roslet l'audience qu'il en avoit eue ce matin. Sa Sainteté est informée de tout : elle est indignée contre M. le cardinal de Bouillon, et elle m'a promis de parler fortement. Elle veut absolument que les cardinaux donnent leurs vœux et les qualifications par écrit. Je n'ai oublié aucune des raisons qui peuvent lui faire connoître de quelle importance il est de finir bientôt. Il est certain, quelque bonne

intention que le Pape ait, qu'il n'y a que le Roi et le nonce qui puissent le remuer efficacement, et le déterminer à agir malgré les impressions désavantageuses que la cabale ne cesse de lui donner, et les continuels assauts que les protecteurs de M. de Cambrai lui livrent. Il le faut soutenir jusqu'à la fin, et presser plus que jamais la conclusion, coup sur coup. Il m'a fort demandé des nouvelles de votre santé. Il sait la petite maladie de M. de Paris et sa guérison. Il m'a dit qu'enfin certaines gens avoient commencé à donner par écrit quelque chose. Il n'aime point le cardinal de Bouillon, mais il le craint. Qui ne le craindroit?

J'ai vu encore l'assesseur, qui m'a confirmé que M. le cardinal de Bouillon avoit conclu. Il m'a assuré qu'on ne s'arrêteroit point aux prétendus sens cachés du livre, mais qu'on qualifieroit les propositions *ut sonant*, et qu'on vouloit les condamner *in sensu obvio et naturali.* C'est aussi ce que j'ai tâché de faire comprendre au Pape. Je n'ai rien pu apprendre sur les qualifications que M. le cardinal de Bouillon pouvoit avoir données aux propositions. Je suis bien assuré qu'il n'a pas condamné les propositions dans le sens de son ami, ni dans le sens *obvio et naturali.* Il aura apparemment distingué deux sens, comme s'agissant de propositions équivoques, qu'il est de l'équité d'expliquer suivant la déclaration de l'auteur. Il aura condamné la doctrine du cinquième état, qui excluroit l'espérance; mais il aura soutenu que les propositions ne l'excluent pas dans le sens qu'y donne M. de Cambrai. Il est difficile qu'il dise quelque chose de bon; mais par ce qu'il

m'a avancé lui-même, par ce que m'ont rapporté les autres, je suis presque assuré que son vœu va là. Au moins est-il bien certain que tel qu'il est, il ne l'a donné qu'à l'extrémité, et qu'après avoir voulu voir s'il ne pourroit pas former quelque parti. Ce seroit vouloir se tromper trop visiblement, que de croire qu'il ne se conduira pas jusqu'à la fin dans le même esprit, au péril de tout, même d'encourir la disgrâce du Roi, à qui il croit toujours pouvoir en imposer. Il agira toujours de mauvaise foi.

Mais quel remède à un si grand scandale? J'avoue que je n'en connois point. Après tout ce que ce cardinal voit, tout ce qu'il sait; que peut-on faire de plus, que d'aller à des extrémités qu'on ne sauroit conseiller? Je puis vous dire seulement que tout le monde, les cardinaux et le Pape s'étonnent de la patience du Roi, et de l'insolence de M. le cardinal de Bouillon.

L'état des choses, que je n'ai pu éclaircir qu'aujourd'hui, m'a déterminé à dépêcher un courrier, et cela pour plusieurs raisons; la première, est l'ordre que vous m'avez donné de le faire dans des conjonctures aussi essentielles; la seconde, afin que l'on voie à la Cour les mesures qu'on peut prendre, sans perdre un moment de temps, par rapport au Pape et à M. le cardinal de Bouillon, et qu'on sache à quoi s'en tenir sur la conduite de ce ministre; la troisième, est que M. Poussin m'a averti que M. le cardinal de Bouillon étoit très-inquiet, et se défioit de ses propres domestiques, qu'il avoit ouvert leurs lettres, et qu'il craignoit cet ordinaire qu'il ne s'avisât peut-être d'envoyer ouvrir celles qu'on porte-

roit à la poste; quatrièmement, parce que M. le cardinal de Bouillon retarde de huit jours à renvoyer le courrier extraordinaire dépêché de la Cour, et cela afin qu'on ne soit pas informé si tôt de ce qui se passe ici. Enfin, je me suis déterminé à prendre cette voie, prévoyant qu'au moyen du courrier extraordinaire que je dépêche aujourd'hui et de celui que M. le cardinal de Bouillon renverra dans huit jours, j'aurai la faculté d'instruire promptement de tout ce qui se fait dans un commencement aussi essentiel que celui-ci.

Le sieur Feydé, agent du grand duc, me donne un homme sûr qui porte mon paquet à Florence, qu'il adresse à M. le grand duc; et M. le grand duc fera repartir sur-le-champ un courrier, qui sera adressé à M. le marquis Salviati, qui vous fera tenir ma dépêche. Vous verrez avec M. le marquis Salviati à pourvoir aux frais du courrier, et à le renvoyer, si vous le jugez à propos : c'est ce dont je suis convenu avec le sieur Feydé. Je ne pouvois prendre de voie plus sûre, plus prompte et plus secrète. Par-là nous ne serons pas à la merci de quelque fripon, ou qui reste quinze jours en chemin, ou qui ne puisse courir.

Je vous ai mandé plus d'une fois combien l'agent de M. le grand duc fait bien ici : je vous prie d'en parler dans l'occasion.

M. Poussin continue à faire tout ce qu'il peut pour nous seconder. M. le cardinal de Bouillon le hait à la mort, et fait tous ses efforts pour que M. le prince de Monaco ne le prenne pas à son service. Cela seul devroit opérer un effet contraire. Je vous prie

prie de ne pas négliger dans cette occasion les intérêts de M. Poussin, d'en parler en particulier à madame de Maintenon, qui est déjà très-bien disposée en sa faveur, aussi bien que tous les ministres. M. le prince de Monaco, que M. le cardinal de Bouillon a prié de ne le point continuer dans son emploi, sera embarrassé; mais quand il dira que le Roi et les ministres l'ont souhaité, que pourra répondre M. le cardinal de Bouillon? J'en écris autant à M. de Paris.

M. le cardinal de Bouillon croit ne pouvoir être convaincu, à cause du secret du saint Office, et il niera tout; mais les actions et les faits parlent.

M. Madot vouloit vous écrire : je me suis chargé de vous faire ses très-humbles remercîmens. C'est un gentilhomme qui a de l'esprit et du mérite, et qui est très-fort de mes amis.

M. l'abbé de la Trémouille a enfin parlé au Pape, à peu près comme j'aurois souhaité qu'il le fît il y a un an; mais il m'a assuré avoir bien parlé, et je l'en remercierai de votre part.

Le Pape m'a déclaré ce soir, ainsi qu'au père Roslet ce matin, qu'il étoit bien éloigné d'improuver la Censure de la Sorbonne, et le procédé de M. de Paris à ce sujet.

Les Jésuites ont fait tous leurs efforts auprès du grand duc, mais inutilement. Ils ne s'oublient pas ici, et le père Charonnier surtout.

Le Quiétisme s'est découvert dans le royaume de Naples.

Si le prince de Monaco arrive ici avant la décision de l'affaire de M. de Cambrai, qu'il n'ait pas

confiance en moi, et ne témoigne point de vigueur par rapport au succès de cette affaire, il nous fera plus de mal que de bien. La seule apparence qu'il auroit de vouloir ménager là-dessus M. le cardinal de Bouillon, seroit pernicieuse.

On ne publie pas encore ici la réponse aux *Mystici in tuto*, qu'on dit arrivée. L'ouvrage que vous projetez me paroît bon : tout ce qui viendra de vous sera bien reçu des honnêtes gens.

J'oubliois de vous dire que la rage des Cambrésiens, sur la censure des docteurs, a été au point, qu'ils ont distribué aux cardinaux des lettres anonymes, en italien et en français, excessivement insolentes contre M. de Paris, qu'ils accusent d'avoir forcé les docteurs à signer : mais les déclamations indécentes n'ont fait ici aucune impression. Les Jésuites sont les seuls qui les aient approuvées, parce qu'ils ont publié les mêmes choses.

Rome, ce 10 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le jugement qu'on portoit de la dernière *Réponse* de M. de Cambrai, et sa disposition à cet égard; l'opposition de M. de Paris à de nouveaux écrits, et sur les faits qu'on apprenoit par les interrogatoires de madame Guyon.

J'ai reçu votre lettre du 25 novembre. Je suis très-content du progrès de l'affaire. Il ne faut point perdre de temps, à cause du grand âge du Pape.

J'ai reçu la *Réponse* de M. de Cambrai *sur les*

Remarques : je ne l'ai pas encore lue. Mon frère et M. Chasot disent que cet ouvrage ne contient que des redites : je verrai s'il est besoin que je réponde. M. le nonce paroît y répugner : je prendrai dans peu mon parti. Si je suivois mon inclination, je ne laisserois jamais un méchant esprit débiter impunément tant de faussetés.

Je conviens que M. le cardinal Casanate seroit un grand et digne sujet pour la papauté : j'en parle toujours ici comme je dois. Quand on aimera fortement l'Eglise, il ne faudra penser qu'à lui.

M. l'archevêque de Paris est le plus opposé à ce qu'on fasse de nouveaux écrits, parce que le cardinal de Bouillon, à mon avis, aura marqué que le Pape désiroit qu'il n'en parût plus.

Quand M. de Cambrai rejette sur madame de Maintenon la condamnation que nous faisons de ses erreurs, il montre ses mauvais desseins.

M. d'Argenson interroge madame Guyon par rapport à M. de Cambrai ; et l'on a déjà trouvé que c'étoit lui que madame Guyon entendoit sous le nom qui est marqué, *Relation*, section VI, n. 18 (*). La liaison de cette dame avec lui est manifeste. Il est prouvé qu'elle a commis le crime avec le père la Combe.

Ce que les partisans de M. de Cambrai ont débité sur l'approbation donnée à sa doctrine par l'université d'Alcala, n'est rien. On parle de la thèse de Louvain : je la fais chercher, et je ne l'ai pas encore vue.

M. de Monaco m'a parlé de vous très-obligeam-

(*) Voyez ci-dessus, *tom.* XXIX, *pag.* 619, 620.

ment. Je ne partirai pas d'ici pour Meaux sans l'entretenir à fond : j'en suis très-satisfait. Il partira au commencement de l'année prochaine. J'embrasse M. Philippeaux, et je suis très-content de sa lettre du 25 novembre.

Paris, 15 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXVI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les espérances que lui donnoit cet abbé d'un prompt succès; le départ prochain de M. de Monaco; et le dernier écrit de M. de Cambrai.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur; car j'ai très-peu de temps. Je reçus hier votre lettre du 25 : elle me donne bien de la joie, par les bonnes nouvelles que vous me mandez. Il y a lieu d'espérer qu'enfin la bonne doctrine triomphera; mais comme on n'est sûr de rien, surtout avec de certaines gens, que quand les choses sont entièrement faites, ne cessez point de presser et de veiller pour empêcher que les efforts et les artifices de la cabale n'obtiennent encore quelque chose de préjudiciable à l'Eglise.

M. de Monaco se dispose à partir incessamment : s'il ne le peut faire à la fin de ce mois, ce sera au plus tard les premiers jours de l'autre : vous pouvez l'assurer, car j'en ai eu encore des nouvelles aujourd'hui.

Le dernier écrit de M. de Cambrai est bien mauvais en toutes manières; mais quelque tort qu'il ait, rien ne retiendra sa plume qu'une décision de Rome. Il ne faut pas compter qu'on le fasse taire à force de lui répondre : il ne voudra jamais avoir le dernier, et ne trouvera rien sans réplique. Nous en conférerons M. de Meaux et moi. Je ne l'ai pas vu depuis que j'ai lu ce bel ouvrage, qui est ici très-rare : je l'eus hier quelques heures. Je suis toujours comme vous savez, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

15 Décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les ordres donnés par le Pape pour accélérer; les manœuvres du cardinal de Bouillon pour alonger; et la manière dont s'étoient passées les dernières congrégations.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, le 24 novembre. Je vous écris celle-ci par le courrier extraordinaire, qui doit partir demain matin. M. Poussin me répond de la lettre. J'écris en petit caractère par nécessité, afin que le paquet tienne moins de place.

On tint hier la cinquième congrégation. Il m'a été impossible d'en savoir encore aucune nouvelle sûre; mais avant minuit je ne désespère pas d'en apprendre, et de joindre à cette lettre ce qu'il faudra là-dessus. Voici ce qui s'est passé depuis ma dernière

du 10, envoyée par M. l'abbé Feydé et M. le grand duc, que je suppose arrivée avant que vous receviez celle-ci.

Le Pape m'avoit promis de parler jeudi 11 fortement à la congrégation. La nuit du 10 au 11, le Pape se trouva un peu incommodé d'un rhume de cerveau. Il vouloit venir à la congrégation, mais on l'en empêcha : ce rhume lui continue, mais sans autre incommodité. Il donna vendredi et samedi ses audiences accoutumées : avant-hier monseigneur Giori le vit. Cela a empêché le Pape de pouvoir faire par lui-même ce qu'il avoit eu la bonté de me promettre; mais j'ai su qu'il avoit donné ordre au cardinal Spada de dire ce qu'il faut, et on m'a déclaré qu'on avoit pris des mesures pour remédier aux longueurs : au moins c'est ce qu'on veut que je croie. Si les remèdes sont efficaces, je ne puis l'assurer : il paroît seulement que le Pape et les principaux cardinaux ont bonne intention.

Il est plus que certain que M. le cardinal de Bouillon fait du pis qu'il peut. Il voit à présent qu'une définition ne peut être que tragique pour M. de Cambrai; et tout son esprit est en conséquence tourné à trouver des expédiens pour alonger, à faire naître des difficultés, à perdre le temps en vains discours, sans conclure, à parler hors de son rang, même jusqu'à interrompre les autres. Comme la matière est délicate, subtile, difficile pour ce pays-ci, on prend l'autorité de décider à tort et à travers; parce que la langue ne peut trouver des expressions telles qu'on les voudroit. Mais ce qui est de pis, on propose du travail pour plus

de deux ans; que dis-je? pour plus de cent ans, sous prétexte de couper, dit-on, la racine du mal. On soutient qu'il ne faut pas se contenter de répondre sur le livre; mais qu'il faut donner des règles de langage, examiner de nouveau les mystiques, ce qu'il y a à retrancher et à approuver dans leurs livres, faire une exposition de la doctrine de l'Eglise sur tous les points qui ont quelque rapport au Quiétisme, et aux matières agitées. D'un autre côté, si l'on feint de paroître zélé contre la mauvaise doctrine en général, on l'est encore plus pour faire valoir les prétendues bonnes intentions de M. de Cambrai; pour soutenir que les propositions du livre sont susceptibles de plusieurs sens, qu'elles ne sont pas univoques, voilà le terme; qu'ainsi on ne les peut condamner absolument. Enfin on s'épuise à mettre en œuvre mille autres belles raisons, que vous avez sans doute entendu dire mille fois.

Comme on avoit prévu une partie de ces prétextes, on avoit eu aussi soin de prévenir sur la personne et sur tout le reste; et les efforts que M. le cardinal de Bouillon a faits pour persuader, n'ont pas tout-à-fait eu le succès qu'il désiroit. Ce qui lui réussit parfaitement, c'est en interrompant, en parlant hors de son rang, et plus d'une fois, d'alonger les congrégations, et de marquer ainsi sa bonne volonté. M. le cardinal de Bouillon, n'a pu, de tous les cardinaux, entraîner à son avis que le cardinal Ottoboni, qui m'a trompé net; c'est-à-dire, qu'il entre dans la justification de quelques sens de l'auteur, et qu'il approuve les difficultés et les vues proposées par M. le cardinal de Bouillon. Son théolo-

gien, qui m'avoit assuré de son suffrage, a été, à ce qu'on m'a dit, gagné par M. le cardinal de Bouillon, qui lui a promis un évêché. Je l'ai découvert; et depuis deux jours j'ai fait jouer une batterie par M. l'abbé Feydé, qui a des moyens plus efficaces pour faire parvenir à cette dignité, que M. le cardinal de Bouillon. Ainsi j'espère quelque changement; d'autant plus que le cardinal Ottoboni a été un peu intimidé, et qu'il ne se voit appuyé que de M. le cardinal de Bouillon, qu'il sent être au fond moins que rien.

Pour le cardinal Albani, il est certain qu'il a ménagé M. le cardinal de Bouillon et M. de Cambrai, mais néanmoins d'une manière assez adroite pour ne pas donner beaucoup de prise sur lui. Il n'a approuvé en rien le livre, mais il a un peu biaisé sur les propositions, sur les divers sens, sur les difficultés de cette affaire, enfin il n'a pas parlé net. Je le lui ai fait reprocher par le père Roslet. Il s'est recrié fortement là-dessus, disant qu'il avoit bien des ennemis, mais qu'on verroit à la fin, s'il étoit chargé de faire la bulle. J'avoue franchement que sans le père Roslet, à qui cet adroit politique promet, par rapport à M. de Paris, monts et merveilles sur cette affaire, je craindrois de lui extrêmement : mais que dire quand le père Roslet en répond? Ce qu'il ne peut excuser, c'est son ambition, qui l'empêche de s'opposer franchement à M. le cardinal de Bouillon et à ses mauvais desseins. Il en dit au père Roslet tout ce qu'on en peut dire de désavantageux, et puis dans l'occasion il appréhende de déplaire à cette Eminence. Cependant une parole que m'a dite

le cardinal Casanate, qui est qu'il espéroit qu'il iroit bien, me met un peu l'esprit en repos sur son sujet. Mais j'avoue que je vois trop de finesses dans cet esprit, pour m'y fier absolument. J'ai pris la liberté de dire au cardinal Albani lui-même, en deux circonstances, qu'on ne devoit se fier ici qu'aux actions, et non aux paroles. Il a toujours évité, le plus qu'il a pu, de me parler, sous prétexte qu'il savoit tout par le père Roslet, et me faisant assurer qu'il seroit le plus fort de la congrégation contre le livre, ajoutant qu'il en agissoit ainsi pour ne pas donner d'ombrage : c'est sa manière, il a fallu s'en tenir là. J'ai résolu d'avoir avec lui une conversation vigoureuse, sans manquer à rien. Il faut avouer que le père Roslet fait tout ce qui est possible auprès de lui; mais l'un est Français, et l'autre bien Italien.

On ne peut douter de l'ardeur de la cabale, et il seroit difficile de se tromper sur celle des protecteurs de M. de Cambrai, qui se manifeste plus que jamais. Il n'est que trop certain que le père Charonnier soutient, plus que personne, M. le cardinal de Bouillon dans ses premiers engagemens. C'est lui sûrement qui fait tous ses discours : et que ne doit-on pas attendre d'un pareil Jésuite ? Il est connu en France; il commence à se faire connoître ici pour un homme sans religion. Deux personnages sages, du monde à la vérité, mais dont je suis sûr comme de moi-même pour la probité, m'ont certifié que le père Charonnier disoit assez hautement, que pourvu qu'on vécût bien moralement, toute religion étoit bonne et probable. En vérité, je le dis devant Dieu, le père Charonnier est l'opprobre du genre humain.

Il perd le pauvre cardinal de Bouillon. Je suis persuadé que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Etat et à cette Eminence, ce seroit d'ordonner à M. le cardinal de Bouillon de le renvoyer. Il n'y a que le Roi qui le puisse faire. Ce que ce Jésuite a dit contre ce prince et madame de Maintenon, ne se peut imaginer. Ils sont bien d'accord là-dessus, lui et M. le cardinal de Bouillon. En vérité, pour peu qu'on ait de religion et d'inclination pour le Roi, on frémit en voyant de pareils personnages.

Tous les cardinaux assistèrent hier à la congrégation. On m'a dit, et c'est le général de la Minerve, que ceux qui veulent trouver plusieurs sens dans les propositions, pour avoir prétexte d'embrouiller par-là, se servent de la censure de Sorbonne, disant que ces docteurs y avoient reconnu eux-mêmes ces divers sens, et avoient mis des *quatenus*; qu'ainsi ces propositions pouvoient avoir un sens contraire : ne voulant pas voir que le *quatenus* dans cette censure, désigne le sens *obvius et naturalis*, et le détermine.

L'ingratitude de M. le cardinal de Bouillon à l'égard du Roi, qui lui avoit confié ce qu'il y a dans le monde de plus important, et lui avoit pardonné avec une générosité sans exemple, étonne ici tout le monde. Mais après cela, si le Roi ne frappe fort, on croira ici, plus qu'en tout autre lieu, qu'on peut l'offenser impunément.

Pour moi, dès le premier moment que je vis M. de Cambrai résolu de venir à Rome malgré le Roi, je fus persuadé que sa partie étoit faite avec les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon. Sans cela,

qui auroit jamais pu s'imaginer que M. de Cambrai refusât toute voie de conciliation, pour se rendre à Rome; voyant le Roi si ouvertement déclaré contre lui, qui écrivoit avec tant de force, qui témoignoit si hautement sa résolution et ses sentimens, et qui auroit eu à Rome un ministre fidèle, et de plus cardinal du saint Office? Il faut donc compter comme indubitable, que dès que M. le cardinal de Bouillon vint à Rome, la cabale étoit assurée de lui, et qu'ils avoient fait dès ce temps ligue offensive et défensive envers et contre tous. La suite l'a assez démontré, et on ne le voit que trop. Ce seroit se flatter, que de s'imaginer que les dispositions puissent changer. Si vous demandez après cela quel remède on peut apporter à ce grand mal, j'avoue que je ne vois que deux partis à prendre; ou bien de continuer à ménager, comme on a fait, M. le cardinal de Bouillon, en tâchant de le faire revenir par la douceur, et au pis d'espérer qu'à la fin le Pape se déterminera malgré les efforts de la cabale : ou si l'on craint que par ses intrigues elle ne réussisse à éloigner la décision de cette affaire, on pourroit faire envisager à M. le cardinal de Bouillon le coup prêt à l'accabler, lui déclarer qu'on s'en prendra à lui du plus petit retardement; et pour lui prouver que ces menaces sont sérieuses, commencer à les exécuter. Voilà sur ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon.

Par rapport au Pape, le Roi pourroit donner un mémoire au nonce, dans lequel on marqueroit que Sa Majesté est avertie des efforts que l'on fait pour rendre inefficaces les bonnes intentions de Sa Sainteté, relativement à la prompte décision de l'affaire

du livre; que les protecteurs déclarés de M. de Cambrai avoient déjà assez fait paroître leur crédit sur l'esprit du Pape, quand ils l'ont obligé à augmenter le nombre des examinateurs, dans le temps où l'on devoit espérer une décision prompte et absolument nécessaire, demandée par Sa Majesté avec tant d'instance, et promise par Sa Sainteté; que par-là ils avoient su mettre la division dans ces assemblées, et causer un scandale dont les hérétiques triomphoient en prenant occasion de tourner en dérision le saint Siége, dont aussi les mal-intentionnés de son royaume se servoient pour y mettre la division et le trouble, et semer impunément de nouvelles doctrines; que les mêmes protecteurs du livre, également ennemis de son Etat et du saint Siége, n'avoient pas moins fait paroître leur pouvoir et leur malice dans tout le cours des différens examens de ce livre, surtout en empêchant Sa Sainteté d'ajouter, comme elle l'avoit résolu, un ou plusieurs examinateurs au mois de mars, qui auroient pu lever le partage, et faire connoître plus clairement la vérité; que Sa Majesté étoit bien informée qu'on continuoit les mêmes artifices auprès de Sa Sainteté et de MM. les cardinaux, pour tâcher de tirer à des longueurs infinies, et d'éterniser une affaire qui devroit être finie il y a long-temps, pour l'honneur du Pape et du saint Siége, que les évêques et les universités de son royaume auroient terminée bientôt, si Sa Majesté le leur avoit voulu permettre; qu'elle l'avoit empêché jusque-là, espérant que Sa Sainteté auroit quelque égard à ses prières, et au péril imminent de la religion; qu'enfin tout ce qu'il

savoit qu'on remuoit à Rome en faveur d'une aussi pernicieuse doctrine, reconnue pour telle par toutes les personnes les plus éclairées de son royaume, lui faisoit appréhender avec raison que Sa Sainteté ne se laissât surprendre de nouveau, quoiqu'avec la meilleure intention, aux artifices de la cabale; qu'il croyoit être de son devoir de lui présenter là-dessus le tort que cela feroit à sa réputation, etc.; qu'il n'étoit question que d'un petit livre, et d'une doctrine déjà condamnée par ses prédécesseurs, et dont on voyoit les funestes effets dans toutes les parties du monde, jusque sous les yeux de Sa Sainteté; qu'enfin Sa Majesté lui demandoit un remède prompt et efficace à un si grand mal, une décision qui pût être reçue dans son royaume, sinon qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui déclarer qu'il prendroit un plus long retardement pour un refus, etc.; et qu'au lieu d'attendre une décision qui ne viendroit peut-être plus à temps, il se croiroit obligé, pour garantir son royaume d'une pareille peste, d'employer les moyens que Dieu lui avoit mis en main, etc.

Je n'ai pu me dispenser de vous communiquer ces idées; mais je pense qu'il est absolument nécessaire de marquer quelque chose de fort, de précis, sur les protecteurs de M. de Cambrai, sur la facilité du Pape, sur la faveur que trouve ici un archevêque auteur du scandale, perturbateur du repos de l'Eglise et de son pays; en un mot, quelque chose qui pique le Pape, qui mortifie les mal-intentionnés, qui anime ceux qui servent bien, et qui montre la verge.

Je voudrois qu'on ne menaçât pas précisément, mais qu'on fît entendre qu'on ne pourroit peut-être s'empêcher d'appliquer un remède convenable et prompt à un mal, qui infecte le royaume de toutes parts; que le Roi se montrât piqué du peu de considération qu'il paroît que cette Cour-ci a pour sa personne, pour le bien de l'Eglise et de son royaume, en faisant sentir que cette conduite n'est pas propre à l'engager, ni lui, ni les évêques, à s'adresser jamais à Rome dans les affaires qui surviendront. On ne manque pas de bien prêcher ici cet évangile; mais un pareil discours dans la bouche du Roi feroit tout un autre effet. Surtout il est à propos d'observer, que la doctrine du livre est manifestement très-mauvaise, très-pernicieuse; qu'on n'hésite pas là-dessus en France, et qu'on s'attend que la décision du saint Siége sera conforme au jugement qu'on porte de tous côtés du livre.

Comme ceux qui ont dû donner leur avis dans la congrégation d'hier sur l'article de l'indifférence, ont déjà bien parlé sur la matière de l'amour pur, je ne doute pas que cette congrégation ne se soit assez bien passée; mais ce qui cause tout le mal, ce sont ceux qui commencent et qui finissent, qui sont d'intelligence, et qui trouveront peut-être moyen d'embrouiller la matière. Sur quoi je puis assurer que M. le cardinal de Bouillon n'oubliera rien; et il est difficile, si on le laisse faire, qu'il ne fasse du mal; quand il ne feroit que celui d'alonger, qui en est certainement un très-grand. Il est en son pouvoir d'incidenter sans fin; et il n'y manquera pas, s'il continue à ne pas se soucier de déplaire au Roi.

Au reste, il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut faire avancer cette Cour-ci. Jugez des longueurs et des difficultés que M. le cardinal de Bouillon peut seul occasionner, quand il s'agira de dresser la bulle qui doit passer *per manus*. Je ne puis m'empêcher de dire que ce sera un miracle si la bulle est telle qu'on la souhaite et qu'on devroit l'espérer, en cas que M. le cardinal de Bouillon continue ses manœuvres, et que la crainte du Roi ne lui fasse pas prendre le parti de se retirer. Vous croyez bien qu'on ne laissera pas de poursuivre avec courage le jugement, et que nous n'oublierons rien, comme nous avons toujours fait, pour obtenir une prompte et bonne décision. Mais enfin il est à propos qu'on sache que ce qui ne feroit aucune difficulté, et ce qui passeroit tout d'une voix, en souffrira de très-grandes par la seule présence du cardinal de Bouillon. Je ne laisse pas de très-bien espérer de la fin; mais pour répondre qu'elle arrive bientôt, cela ne se peut, tant que M. le cardinal de Bouillon assistera aux congrégations.

Il revint hier assez abattu de la congrégation. Son cher père Charonnier s'enferma avec lui très-longtemps. L'abbé de Chanterac aura déjà été averti de tout. M. le cardinal de Bouillon a fait mettre la congrégation au lundi, afin que je ne pusse pas être aussi aisément instruit de ce qui s'y passe, et que je ne sois pas en état d'écrire le mardi suivant : il croit par-là gagner une huitaine. Je ne doute pas que le cardinal de Bouillon n'ait déjà fait entendre au Roi que la décision ne pourra être précise, et laissera à M. de Cambrai des prétextes pour échapper. J'en

vois bien la raison; c'est qu'il veut qu'on ne lui impute pas le mal qu'il a dessein de faire.

Les avertissemens que le Roi a fait donner depuis peu sur l'article de l'infaillibilité, me paroissent de plus en plus très-à-propos. Je sais que le cardinal de Bouillon en est très-fâché, et c'est marque qu'ils étoient fort nécessaires.

J'eus, vendredi dernier, une conversation de près de quatre heures tête à tête avec M. le cardinal de Bouillon, où j'ai approfondi avec lui les principaux points, tant sur le livre que sur les faits. Il y fut parlé des intentions du Roi; il y fut question des Jésuites. J'ai fait voir clairement à M. le cardinal de Bouillon l'état des choses d'une manière bien forte : jamais homme n'a été plus embarrassé, et n'a jamais montré plus de mauvaise intention et de souplesse. Il ne péche pas par ignorance; car il voit tout et sait tout : mais à quelque prix que ce soit, il veut défendre le livre et l'excuser. Encore une fois, il faut toucher fortement.

Je vous envoie une dernière feuille corrigée de la Réponse de M. de Cambrai, avec un *errata*, envoyée depuis peu à l'abbé de Chanterac. Il n'y a de remarquable que l'*errata*, premièrement parce qu'il porte en titre : *fautes à corriger dans quelques exemplaires*. Donc il y a des exemplaires différens les uns des autres. En second lieu, dans la seconde faute à corriger, au lieu de *représenté* tout court, ce qui s'entendoit naturellement du Roi et des puissances, et ce que tout le monde a trouvé de la dernière insolence, il a corrigé et mis, *représenté aux autres prélats*. Vous voyez l'artifice : il aura d'abord fait

fait entendre tout ce qu'il aura voulu, et puis dans un *errata*, donné après coup, il substituera ce qu'il lui plaira. Il n'y a rien du reste de considérable. Les exemplaires distribués ne seront point changés, et restent sans cet *errata*. Au reste, je suis étonné qu'au 24 de novembre vous n'eussiez pas encore vu à Paris cette insolente Réponse : il y a du mystère là-dessous. M. de Cambrai a peur sans doute que vous ne répondiez à temps, ou bien il ne veut distribuer son écrit qu'ici ; et cela me paroît bizarre, extravagant, et d'une mauvaise foi publique. J'ai bien fait de vous l'envoyer ; car peut-être ne l'auriez-vous pas sans cette précaution.

J'apprends que les Jésuites font tout ce qu'on peut s'imaginer pour embrouiller l'esprit du Pape, qui change de situation de jour à autre. Il dit dernièrement à une personne, qu'il étoit bon, dans une affaire aussi importante, d'aller doucement. Il faut que le Roi parle efficacement au nonce. Je ne sais si le Roi ne pourroit pas témoigner son ressentiment aux Jésuites, et au père de la Chaise en particulier, de l'acharnement avec lequel ces Pères continuent à faire tout ce qui peut lui déplaire. Ne seroit-il pas aussi à propos que Sa Majesté fît connoître à la famille du cardinal de Bouillon son mécontentement de la conduite de ce cardinal?

La défense de M. de Cambrai se réduit à présent aux deux sens de son livre, le naturel et celui qu'il a pu avoir en vue. Mais pour le vouloir excuser, il faudroit premièrement recevoir ses explications et les approuver, ce que ne peut jamais faire l'Eglise romaine. Ainsi il n'est question que de finir une

contestation, où l'on demande la condamnation des propositions d'un livre *in sensu obvio et naturali, ut jacent ex antecedentibus et consequentibus.*

Je viens d'apprendre que la congrégation d'hier se passa assez heureusement. Le cardinal Casanate parla fortement, brièvement et bien; le cardinal Marescotti sur le même ton; les cardinaux Spada et Panciatici firent de même, ainsi que le cardinal Ferrari : le cardinal Noris ne put parler. Quelques-uns veulent que le cardinal Noris n'aille pas tout-à-fait bien; mais je crois savoir le contraire. La première congrégation est à craindre : cependant les cardinaux Ottoboni et Albani, favorables au cardinal de Bouillon, sont un peu intimidés.

Le cardinal Impériali est fort jésuite. Ce cardinal se trouve parent du prince de Monaco : il est nécessaire qu'on avertisse cet ambassadeur de s'en défier sur tout. J'ai raison de croire que cette Eminence est gagnée par le cardinal de Bouillon, et influe beaucoup dans le mauvais parti que prend le cardinal Ottoboni. Tous les cardinaux croient ici qu'il aura grand pouvoir sur l'esprit de l'ambassadeur : il faut que ce ministre y prenne garde.

J'ai changé d'avis ce matin sur le courrier de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé de la Trémouille et moi dépêchons, à moitié frais, un courrier à Gênes, qui portera nos paquets au courrier de M. de Torcy, qui y est resté malade; M. l'abbé de la Trémouille pour ses affaires de famille, et moi pour la nôtre. Le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui doit aller aussi à Gênes, ne partira que demain matin, et le nôtre dans peu d'heures pour prendre les devants.

Encore un coup, le Pape hait M. le cardinal de Bouillon, mais le craint ; du reste, c'est son favori.

Si vous m'en croyez, ne vous éloignez pas de la Cour dans ces circonstances importantes : M. de Paris ne suffit pas.

Je viens, quoique avec beaucoup de peine, à l'article des lettres de change et de l'argent. J'avoue que c'est la chose du monde qui me fait le plus de peine, que de vous incommoder là-dessus : mais je vous supplie de vouloir bien pour un moment vous mettre à ma place. Que faire dans un pays étranger, tel que celui où je suis, obligé de continuer ma même dépense, qui n'a cependant pour objet que le nécessaire? Je ne puis retirer de mon abbaye que six ou sept mille francs par année, encore avec peine. Mon homme d'affaires n'a pas laissé de m'en avancer, depuis que je suis ici, plus de vingt-cinq mille francs. Je ne saurois donc m'adresser pour le surplus qu'à mon père et à vous, n'ayant dans le monde aucune autre ressource. Le change est depuis un an à près de vingt pour cent, c'est le cinquième qu'on paie en pure perte. Ainsi de vingt mille francs je n'en ai que quinze ; et il ne m'en faut pas moins assurément, pour vivre ici avec bienséance et comme j'ai commencé. Il est plus que certain que je ne fais que les dépenses indispensables, surtout depuis un an, à l'exception de quelques tableaux que j'ai achetés par-ci par-là. Si vous ne convenez, mon père et vous, là-dessus, je ne sais où donner de la tête. Je commence depuis trois mois à ne rien payer que la dépense courante, je dois le reste. Dans un mois d'ici je me trouverai fort em-

barrassé, et je me décrierai indubitablement, si l'on ne vient à mon secours : ce seroit le plus grand chagrin que je pusse avoir. Si mon père et vous ne m'envoyez dans un mois d'ici deux mille écus, il faut que je me cache, au pied de la lettre. Si je pouvois emprunter, je ne vous romprois pas la tête assurément de mes besoins ; mais je ne suis pas en lieu propre à cela, vous le sentez bien. Je prends la liberté d'en écrire autant à mon père, et vous supplie l'un et l'autre d'y donner ordre, sans perdre un moment de temps. Jamais occasion n'a été plus importante pour vous et pour moi. Que dira-t-on ici, que puis-je dire moi-même, si l'on m'abandonne à la merci de nos ennemis, que vous et moi mettons au désespoir? Je vous supplie de votre côté de faire quelque effort : je suis persuadé que mon père vous secondera de bon cœur. Je vous demande mille et mille pardons de mes libertés ; c'est la pure nécessité qui me fait parler.

Je vous adresse une lettre pour M. Toureil, qui est d'un de ses amis que j'emploie ici très-utilement, et qui sert bien. Je vous prie de la lui faire tenir incessamment et sûrement. M. Poussin m'envoie ce paquet pour M. Noblet, ne se fiant pas au courrier de M. le cardinal de Bouillon, et croyant le nôtre plus sûr. Le Pape se porte bien, à son rhume près.

Ce qu'il est important qu'on fasse remarquer ici du côté de la Cour, c'est qu'il n'est question que de prononcer sur la mauvaise doctrine du livre de M. de Cambrai, dont on demande un prompt jugement. Le saint Siége, après cela, peut promettre une exposition doctrinale plus particulière,

et des règles de langage sur la théologie mystique : c'est, à dire vrai, ce que Rome n'exécutera jamais.

M. l'abbé de Chanterac va pleurant partout, demandant qu'on sauve la réputation de M. de Cambrai, et disant qu'on doit se contenter de mettre la bonne doctrine en sûreté. Aussi le dessein de la cabale est-il de faire insérer dans la bulle, qu'elle retardera le plus qu'elle pourra, que quoique les propositions soient censurables *in sensu obvio*, elles ont néanmoins un autre sens, qui est celui de l'auteur. Voilà sûrement leur dernière ressource ; mais il paroît impossible que l'Eglise romaine veuille se faire moquer d'elle à ce point, en déclarant une chose qu'elle ne peut jamais savoir.

Je me doute que M. le grand duc voudra vous faire l'honnêteté de vous envoyer le courrier de la semaine passée à ses frais ; je ne suis point entré dans cette disposition, et n'ai pris la liberté d'accepter l'offre de M. Feydé, qu'à condition que vous payeriez le tout à l'envoyé du prince à Paris.

La France et le Roi doivent avoir une éternelle obligation au cardinal Casanate, qui sacrifie tout pour la vérité. M. le cardinal de Bouillon lui en saura toujours fort mauvais gré.

M. le cardinal de Bouillon n'a pardonné, et ne pardonnera jamais au Roi et au Pape la nomination manquée à l'évêché de Liège.

La mort de M. le prince Symoni m'afflige au dernier point, et je comprends aisément votre douleur et celle de mon père : il n'y a que vous qui soyez capable de le consoler.

Rome, ce 16 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXVIII.

DU P. LATENAI A BOSSUET.

Il loue les soins de l'abbé Bossuet, et le zèle du prélat pour procurer le triomphe de la vérité.

Je n'ai pas besoin de la fin d'une année pour renouveler mon très-humble dévouement à votre Grandeur : ma reconnoissance me représentant continuellement mon devoir là-dessus, je n'ai aucune rénovation à faire en cela. Je profiterai pourtant de la veille d'une nouvelle année, pour la lui souhaiter très-heureuse avec une longue suite d'autres : l'Eglise, l'Etat et les savans s'intéressant à mes vœux, ils ne peuvent qu'être exaucés.

M. l'abbé Bossuet, et M. Phelippeaux sont trop bien informés des affaires du temps, pour qu'il soit nécessaire que je répète ici ce qu'ils écriront à votre Grandeur. Je dirai seulement que leur zèle pour les conduire à une heureuse fin, et les soins qu'ils se donnent pour obtenir un prompt jugement, étoient d'une nécessité indispensable. Ces affaires qui devoient finir avec l'année, ne finiront, dit-on, pas si tôt : le mensonge a toujours trouvé des avocats, et les vérités les plus constantes n'ont pas laissé d'avoir besoin d'aussi habiles défenseurs que votre Grandeur. Tous les gens de bien espèrent pourtant qu'elle aura la gloire de voir bientôt triompher la vérité qu'elle défend, et que le siècle présent se joindra avec les futurs pour lui en témoigner ses reconnoissances. La mienne, Monseigneur, ne sau-

roit être plus parfaite, tant pour les obligations publiques que pour les personnelles que j'ai à votre Grandeur. Je fais aussi profession qu'on ne sauroit être avec plus de soumission, d'attachement et de respect que je suis, etc.

F. DE LATENAI, assistant général des Carmes.

A Rome, ce 16 décembre 1698.

LETTRE CCCLXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le compte que M. de Paris devoit rendre au Roi des manœuvres du cardinal de Bouillon; sur une conversation qu'il avoit eue avec le prince de Monaco, et sur une clause qu'il falloit éviter dans la bulle.

J'AI reçu votre lettre du 2 par la voie ordinaire, et aujourd'hui, à neuf heures du matin, celle du 10, par le courrier particulier de Florence. J'ai conféré sur votre lettre avec M. de Paris, qui va coucher à Versailles. Il y rendra bon compte, et dira comment, malgré toutes les bonnes dispositions, on a à craindre des délais et des embrouillemens dans l'affaire; que M. le cardinal de Bouillon en est la seule cause; qu'il se sert pour cela de longs discours, qui consument les congrégations sans conclure, et de la distinction des deux sens pour embrouiller la matière; que sans cela nous aurions une décision à la fin de ce mois; que vous vous étiez cru obligé d'en avertir, à cause du grand péril où l'âge du Pape met cette affaire; qu'il est également

à craindre que de bons cardinaux ne viennent à mourir; qu'eux-mêmes ne cachent pas la cause de ces délais; que vous prenez toutes les mesures possibles; mais que les grands remèdes venant d'ici, vous ne pouvez vous empêcher de nous donner avis de ce qui se passe. Nous proposerons au Roi d'écrire au Pape, de faire passer sa lettre par le nonce, et de la tourner de manière qu'elle fasse sentir à M. le cardinal de Bouillon qu'on est averti de ses démarches, et que s'il affecte encore d'alonger, on prendra de bonnes mesures contre lui.

Je pars demain pour Meaux, d'où je reviendrai aussitôt après les fêtes. Je laisse ordre de satisfaire le courrier, qui s'en retournera doucement, et vous portera quelques exemplaires de la dissertation du père Alexandre, qui, par parenthèse, est toute pleine de mes livres. Voilà tout ce que je puis vous dire.

M. de Salviati, que j'ai vu et remercié ce matin, m'a répété deux ou trois fois qu'il croyoit que ce courrier apportoit quelque nouvelle importante, ou même la décision. Nous saurons, au retour de M. de Paris, comment le Roi aura pris cet envoi. Pour moi, je suis toujours bien aise d'être averti, et cela ne peut être que très-bon ; mais vous devez prendre garde aux courriers extraordinaires, non-seulement par rapport à la dépense, mais par rapport à vous, sur qui seul la chose roule. Le père Roslet sait bien dire que c'est vous qui l'avez voulu envoyer.

Nous nous sommes cherchés plusieurs fois M. de Monaco et moi ; enfin je l'ai vu ce matin, et je juge,

par la manière dont il m'a parlé, que nous devons attendre de lui toute sorte de confiance. Je n'ai pas manqué de lui dire que vous rendiez à M. le cardinal de Bouillon tous les devoirs qu'exige sa place; mais que c'étoit de son côté seul que venoit le retardement et l'embrouillement de cette affaire, sans quoi elle seroit achevée dans ce mois, sauf l'expédition de la bulle.

L'*ut sonat* et l'*ut jacet*, exprimé dans la bulle, ne vaudroit rien, parce que ce seroit ouvrir une porte aux évasions par des explications.

Le cardinal Casanate seroit un digne Pape. M. Feydé est ici bien servi, aussi bien que M. Poussin. M. de Monaco m'a confirmé qu'on le pressoit fort de partir avant la fin de l'année; mais qu'il tâcheroit de gagner le commencement de l'autre. Il m'a promis de m'avertir de sa marche. Je me déterminerai, suivant les circonstances, à revenir ici aussitôt après les fêtes, sinon au plus tard après le jour de l'an.

Malgré ce que je vous mande sur les courriers extraordinaires, qui en effet sont à ménager, à cause que tout le monde ne sent pas également la nécessité où nous sommes d'être avertis de bonne heure, quand ce ne seroit que de quelques momens de plus, n'hésitez point dans les occasions importantes, lorsqu'il s'agira d'apporter quelque prompt remède au mal qu'on auroit à craindre.

Le paquet a été rendu à M. de Noirmoustier, sans dire comment il étoit venu. J'ai fait voir à M. de Paris la lettre de monseigneur Giori, qui est un

homme admirable. Sa lettre est très-consolante pour nous.

J'ai montré à M. l'abbé Regnier la lettre de M. l'abbé de Gondi. Nous sommes un peu embarrassés pour faire imprimer la version italienne des *Remarques* : Anisson qui n'en voit ici aucun débit, n'y veut pas entrer. Si un libraire de Florence s'en vouloit charger, il trouveroit là de bons correcteurs. M. l'abbé Regnier assure qu'il a fait un nouvel effort pour les *Remarques*; que son toscan n'a jamais été plus fin ni plus pur. Je salue le père Roslet, et de bon cœur M. Phelippeaux.

A Paris, ce 21 décembre 1698.

LETTRE CCCXC.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les obstacles apportés à la conclusion; le compte qu'il en avoit rendu au Roi; et la liberté avec laquelle la Censure des docteurs avoit été signée.

Je comptois n'avoir à répondre, Monsieur, qu'à votre lettre du 2; mais je reçus hier celle du 10, qui me surprit et m'affligea, par les nouveaux obstacles que vous me mandez que le cardinal de Bouillon met à la conclusion de l'affaire. J'arrive de Versailles, où j'ai rendu bon compte de vos lettres : on en écrira de très-fortes pour lui faire comprendre, s'il est possible, le tort qu'il a d'en user ainsi. Allez tou-

jours votre chemin ; pressez tant que vous pourrez, et comptez que nous vous soutiendrons en ce pays de toutes nos forces. Il faut s'armer de patience et de bon courage : pourvu que Dieu nous conserve le Pape, il faudra bien que l'affaire finisse, malgré tous les efforts de la cabale. Elle peut chicaner, mais elle ne peut résister toujours à la vérité. Ménagez tous nos amis, soutenez-les dans leurs bonnes dispositions : ils l'emporteront enfin, s'il plaît à Dieu.

Si vous pouvez vous procurer quelques-unes de ces lettres anonymes, faites contre moi, vous me ferez plaisir de me les envoyer.

Assurez, je vous prie, que jamais il n'y a eu d'acte (*) moins forcé que celui-là. Une grande partie des signatures fut donnée en mon absence ; et il y a eu si peu de violence, qu'il y a encore au moins cent docteurs prêts à signer, que j'ai remerciés, ne voulant point en faire signer davantage que vous ne le demandassiez. Il est tard, je suis obligé de finir ; mon voyage de Versailles m'a empêché d'écrire plus tôt. Je suis toujours, Monsieur, à vous, comme vous savez.

22 *Décembre* 1698.

(*) La Censure des docteurs de Sorbonne.

LETTRE CCCXCI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les retards de l'affaire; les dernières congrégations; la conversation que cet abbé avoit eue avec les cardinaux Ottoboni et Albani; l'audience qu'il avoit eue du Pape; et sur une thèse de Louvain, relative au Quiétisme.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le premier de ce mois. Je suis assurément ravi de votre bonne santé; je prie Dieu qu'il vous la conserve. Vous l'employez trop bien pour l'utilité de son Eglise; et il seroit à souhaiter que des personnes comme vous, fussent immortelles.

Vous aurez vu, par les deux lettres que vous aurez reçues par les deux courriers extraordinaires qui sont partis depuis quinze jours, le véritable état de l'affaire, et les efforts inouis des partisans de M. de Cambrai pour embrouiller la matière et retarder la décision. C'est tout vous dire qu'ils n'ont plus d'autre ressource. Leur unique but est de faire durer les congrégations des cardinaux le plus long-temps qu'il sera possible, et puis de tâcher d'insérer dans la bulle quelque parole équivoque que M. de Cambrai puisse expliquer à son avantage, et qui lui fournisse moyen de faire quelque procès. Ils voudroient tâcher de lasser la patience du Roi, et brouiller, s'ils peuvent, cette Cour avec les évêques. Aussi ne cessent-ils de dire, et le cardinal de Bouillon le répète sans cesse, que cette affaire ne peut finir nette-

ment, et qu'il restera toujours quelque queue. J'espère néanmoins que leurs efforts seront inutiles, et qu'à la fin on fera bien. Le tout consiste à finir, et vous verrez par la suite de cette lettre que je n'oublie rien pour y engager.

On tint hier la sixième congrégation, et les cardinaux Noris, Ottoboni et Albani, qui n'avoient pas encore parlé sur l'indifférence, votèrent. Le cardinal de Bouillon parla ensuite, à ce qu'il a dit à une personne. Il étoit fort chagrin, et fort fatigué au sortir de la congrégation. J'espère savoir, avant de terminer cette lettre, un peu plus de détail.

Le cardinal Casanate n'assista pas à la congrégation, ayant été obligé de garder le lit à cause d'un rhume qui lui est survenu la veille : mais sa bonté et son exactitude ordinaires le portèrent, pour n'arrêter en rien les congrégations, à envoyer hier matin son vœu par écrit, cacheté. Au reste, je crois que cette précaution aura été inutile, parce que son tour de parler sur le troisième chapitre ne sera pas encore venu, et que ce cardinal m'a fait dire qu'il pourroit assister et parler lui-même à la congrégation prochaine. Il n'est que trop certain que si le cardinal de Bouillon se conduisoit, pour la méthode seulement, comme le cardinal Casanate, les cardinaux auroient fini aux Rois.

J'ai lieu d'espérer que les cardinaux Ottoboni et Albani auront fait de sérieuses réflexions sur le parti qu'ils ont pris, et sur ce qu'ils ont à faire. J'ai eu avec chacun d'eux, depuis huit jours, deux longues conversations, où je n'ai rien oublié pour leur faire voir la vérité, et leur montrer l'illusion des doubles

sens (*), par la pratique constante de l'Eglise universelle et de l'Eglise romaine, qui en toute occasion n'avoit jamais voulu entrer dans ces sortes d'excuses des auteurs ; et qui au contraire avoit toujours supposé et même déclaré que le *sensus obvius* étoit le sens de l'auteur, et qu'on le devoit ainsi présupposer. Enfin je leur ai fait observer, que s'il y avoit jamais eu auteur qui dût n'être pas excusé par une distinction aussi chimérique, c'étoit l'archevêque de Cambrai, qui écrivoit après les erreurs condamnées, pour expliquer la doctrine de l'Eglise dans la dernière précision théologique, qui vouloit lever toute équivoque ; et en un mot, que personne ne méritoit moins de pareils ménagemens qu'un auteur, qui n'avoit jamais donné d'explication qui ne fût contradictoire, mauvaise en soi, et qui ne convenoit point au texte du livre, comme on pouvoit l'expérimenter aisément sur son amour naturel et son prétendu motif intérieur ; explication abandonnée par la plus grande partie de ses défenseurs mêmes. Je crois avoir remarqué que toutes ces raisons démonstratives, jointes à d'autres considérations, ont fait beaucoup d'impression.

Je fus vendredi trois heures avec le théologien du cardinal Ottoboni, qui m'assura qu'il étoit convaincu de tout ce que je lui disois, et qu'il étoit de votre sentiment sur tout. Il m'avoua que c'étoit une moquerie, de vouloir condamner le sens *obvius* des propositions, et de vouloir excuser l'auteur. Je crois

(*) C'est-à-dire, du sens naturel d'un livre, et du sens que l'auteur peut avoir eu dans l'esprit ; distinction dont le cardinal de Bouillon vouloit se servir, pour sauver l'honneur de M. de Cambrai.

avoir démêlé par ses discours que le cardinal Ottoboni consulte aussi les Jésuites, et qu'il a eu une grande dispute sur cela avec l'un d'eux. Ce que je sais, c'est que le cardinal Ottoboni a fait tenir ces jours passés une congrégation de théologiens, où l'on m'a dit qu'on avoit résolu de condamner le livre. Si je pouvois savoir ce qui se passa hier à la congrégation, je serois éclairci; car le cardinal Ottoboni vota. Je le saurai apparemment dans peu de jours.

Pour le cardinal Albani, il fait tous ses efforts pour persuader au père Roslet et à moi qu'il va bien, et qu'il condamne M. de Cambrai. Mais user de ménagement en cette matière, dans les circonstances présentes, c'est tout ce qu'on peut faire de pis contre la bonne doctrine; et il n'est pas possible, vu l'état des choses, qu'on puisse mieux servir M. de Cambrai, qui ne demande qu'à trouver quelque prétexte pour s'excuser lui et sa mauvaise doctrine. Le père Roslet et moi, nous lui avons représenté tout ce qu'on peut imaginer, pour le porter à agir franchement. Je l'ai trouvé ce matin chez le Pape : il m'a dit qu'il avoit voté hier; et il m'a prié de croire que tout alloit bien, qu'il n'y avoit seulement qu'à presser la conclusion. Il m'a ajouté qu'il n'y auroit point de mal que le Roi parlât efficacement au nonce, et que je tâchasse de faire doubler les congrégations; que le Pape vouloit qu'on finît, mais qu'il ne savoit comment s'y prendre pour y parvenir. J'étois déjà résolu d'en parler fortement au Pape; et c'étoit là l'objet de l'audience que j'ai été lui demander ce matin.

Le Pape, qui se porte très-bien, tint vendredi

dernier, 19 de ce mois, consistoire, et fit deux cardinaux, l'archevêque de Florence qui s'appelle Morigia, milanois, et Paolucci qui vient de Pologne. Le premier fut déclaré être celui qui fut réservé *in petto* dans la première promotion que fit le Pape, il y a trois ans ; et parce qu'il est le plus ancien archevêque de la promotion, il est le premier de toutes les créatures de ce Pape, quoique enfanté le dernier. Sa Sainteté a prétendu faire un cardinal papable. Il a soixante-dix ans : il est d'une piété exemplaire, et passe pour savant. Ce choix a surpris tout le monde ; car c'est un homme qui a très-peu paru dans cette Cour-ci. On prétend que le grand duc a grande part à cette promotion.

L'archevêque de Chieti comptoit bien être cardinal ; jusque-là que le matin du consistoire, dix laquais lui en vinrent apporter la nouvelle, sur ce qu'on dit que c'étoit un archevêque ; mais le Pape l'a *minchionato*. On est persuadé, et je pense avec raison, que la conduite qu'il a tenue dans l'affaire du livre de M. de Cambrai, l'a perdu dans l'esprit du Pape. J'en sais quelque chose par moi-même, qui me crus obligé de parler au Pape, il y a quinze jours, assez fortement pour lui faire entrevoir ce qui convenoit là-dessus. Les Cambrésiens auroient triomphé, si dans les circonstances présentes cet homme avoit été nommé cardinal ; mais ils ont été assez mortifiés aussi bien que lui, d'autant plus qu'on a dit publiquement que l'approbation qu'il avoit donnée au livre de M. de Cambrai étoit la cause de son exclusion. S'il avoit voulu croire ses véritables amis, et moi aussi, qui lui parlai là-

dessus

dessus il y a un mois, comme il falloit, et qu'il se fût déterminé à avouer franchement à Sa Sainteté qu'il avoit été trompé, mais qu'il voyoit à présent la vérité, peut-être auroit-il obtenu le chapeau, qu'il n'aura jamais selon les apparences; au moins se seroit-il fait honneur, au lieu qu'on a vu la pauvreté de son esprit et de sa conduite. Cet archevêque avoua il y a huit jours à l'abbé Pecquini, qu'on lui avoit fait entendre, au commencement de cette affaire, que ce seroit faire plaisir au Roi que de favoriser M. de Cambrai, ajoutant que cette fausseté venoit du cardinal de Bouillon, et qu'il voyoit bien qu'on l'avoit trompé. Il l'a bien voulu; car on lui a dit dans le temps tout ce qu'on pouvoit pour l'affermir dans son devoir, et il n'a voulu croire que son père Alfaro.

Il faut à présent vous rendre compte de l'audience favorable que j'ai eue cette après-dînée de Sa Sainteté. J'ai commencé par captiver sa bienveillance, en louant le choix qu'il avoit fait des deux cardinaux, et en particulier de l'archevêque de Florence. Il a eu la bonté d'entrer là-dessus dans un grand détail avec moi, sur les raisons de cette promotion et les grandes qualités du cardinal Morigia. Il m'a dit qu'il vouloit l'avoir auprès de lui, qu'il étoit très-docte; et là-dessus il m'a parlé de la peine qu'il avoit de faire des cardinaux italiens, qui fussent archevêques ou évêques; que les cardinaux étoient faits pour rester à Rome, qu'autrefois ses prédécesseurs n'en vouloient point d'autres, et obligeoient les cardinaux, même nationaux, à venir à Rome; qu'ils avoient même plusieurs fois fait de grandes

instances aux Rois de France, pour les engager à envoyer les cardinaux de leurs Etats résider à Rome. Sa Sainteté m'a fait mille questions par rapport à cela, qu'il seroit trop long de rapporter. Enfin elle est venue d'elle-même à me parler de vous, et à me répéter toutes les choses obligeantes qu'elle a coutume de me dire sur votre personne.

Le Pape a entamé ensuite l'affaire du livre, et m'a témoigné un grand empressement de finir cette affaire. Après lui avoir représenté les inconvéniens de tant de longueurs, je lui ai proposé quelques expédiens. Il goûtoit assez l'expédient de faire donner les vœux par écrit, sans plus parler : mais il m'a dit que les cardinaux prétendent que ce n'est pas la coutume de les empêcher de parler de vive voix, qu'on voyoit ainsi le fort et le foible de la cause, et qu'il trouvoit de grandes difficultés à surmonter là-dessus. Pour ce qui étoit de leur limiter un certain temps pour parler, il a ajouté que cela n'étoit pas praticable; qu'il ne pouvoit que les exhorter à être courts, ce qu'il ne cesseroit de faire dans toutes les occasions, et qu'il a fait nouvellement dans les deux derniers consistoires, tenus vendredi et hier. Effectivement j'ai su qu'il les avoit pressés de conclure.

Sur ce sujet je n'ai pas eu honte de lui proposer de doubler les conférences; et si MM. les cardinaux ne jugeoient pas à propos de prendre le vendredi, d'ordonner que la congrégation du mercredi, jour ordinaire du saint Office, seroit employée à cette affaire, préférablement à toute autre; que Sa Sainteté avoit eu la bonté de le leur ordonner ainsi cet

été, et qu'à présent cela étoit également praticable. Le saint Père m'a paru entrer dans toutes les choses que je lui ai représentées à ce sujet, et approuver ma proposition. Il ne m'a rien promis de positif, mais j'ai cru entrevoir que son dessein étoit de donner cet ordre. Je n'oublierai rien cette semaine pour lui faire mettre fortement en tête l'exécution du projet. Il m'a assuré qu'il vouloit trouver un expédient, pour faire hâter MM. les cardinaux et finir cette affaire. Je vois bien qu'on lui avoit fait entendre qu'il ne falloit pas les presser, que le saint Siége avoit toujours été très-long temps à terminer toutes les affaires importantes. Car il me l'a dit aujourd'hui positivement, et m'a ajouté qu'il ne savoit pas si l'on pourroit trouver quelque moyen de finir cette affaire sans retour; ce qui revient à ce que dit le cardinal de Bouillon.

Je lui ai répondu pertinemment sur ces deux points. Sur le premier, qu'on avoit déjà fait dix examens de ce livre, qu'on en voyoit tout le venin, que tout étoit éclairci, qu'il falloit un prompt remède, qui ne viendroit plus à temps si l'on différoit. Sur le second point, je lui ai représenté qu'à chaque jour suffisoit sa malice, qu'on ne demandoit à Sa Sainteté que son jugement sur la doctrine de ce livre, en qualifiant les propositions *in sensu obvio et naturali;* que si on formoit la décision précise sans équivoque, l'affaire seroit finie, que l'archevêque de Cambrai seroit obligé de se soumettre sans restriction : mais au contraire que j'étois assuré que les disputes recommenceroient, si l'on lui laissoit lieu d'éluder la condamnation, en s'attachant à quelques

paroles de la bulle, en un mot si l'on cherchoit des tempéramens pour l'excuser. Il a bien compris ce que je voulois dire, et il m'a de nouveau déclaré, avec des démonstrations plus qu'ordinaires de bonté pour vous et pour moi, qu'il étoit pleinement informé de tout, et qu'assurément il alloit chercher tous les moyens imaginables de parvenir à une prompte et bonne décision : ce sont ses dernières paroles.

Je conclus, par tout ce que j'ai entendu aujourd'hui du Pape, qu'il a les mêmes bonnes intentions; mais qu'on lui a voulu brouiller la cervelle, en cherchant à faire naître difficultés sur difficultés. Je ne voudrois pas répondre que le cardinal Albani n'y eût quelque part. Nos amis le croient ici, hors le père Roslet. Il est bien capable, après avoir mis ces embarras dans l'esprit de Sa Sainteté, de vouloir par politique paroître presser la fin, et du côté du Pape et du côté du Roi. Pour le cardinal de Bouillon, par lui-même il n'a aucun crédit sur l'esprit du Pape. Mais que faire avec le cardinal Albani? il faut le prendre comme il est, et s'en servir du mieux qu'il sera possible.

Le cardinal Panciatici va bien, certainement. Le cardinal Albani a biaisé jusqu'à cette heure, ainsi que le cardinal Ottoboni, mais sans approuver la doctrine. Ils se sont bornés à vouloir distinguer le sens naturel du livre, de celui que l'auteur a pu se proposer; peut-être auront-ils changé d'avis.

On est bien content du cardinal Nerli. Le cardinal d'Aguirre donnera incessamment son vœu par écrit sur toutes les propositions.

Il est de conséquence que l'on fasse signer la Censure par tous les docteurs qui seront disposés à le faire. Ce n'est pas par ostentation, mais pour détruire, par un fait constant, les bruits que les partisans de M. de Cambrai répandent ici, qu'on n'a pu trouver que ces soixante docteurs qui ont été contraints, et que tous les autres, dont on s'étoit vanté qu'on auroit les signatures, l'ont refusée. Une autre raison pour réunir tous ces suffrages, c'est qu'on ne sauroit trop produire de ces témoignages, qui seront autant de contradicteurs publics du livre. J'en écris fortement à M. de Paris : l'effet n'en peut être que très-bon ici. La censure une fois faite, le nombre des signatures est indifférent en soi ; plus il sera grand, plus il sera propre à confirmer les bien intentionnés de ce pays-ci, et à montrer qu'il ne tient qu'au Roi et aux évêques de faire décider l'affaire en France tout d'une voix. Cela ne peut être que très-à-propos. Il suffira de dire à M. le nonce que ces docteurs ont voulu signer. On n'en sera certainement pas fâché ici, j'ose vous en répondre.

Je vous fais passer une thèse de Louvain, envoyée ici à M. Hennebel : c'est un écolier de M. Steyaert qui la soutient. On la prétend composée par ce docteur. Le président est tout-à-fait dans les intérêts des Jésuites, et Steyaert aussi ; ce qui a fait d'abord craindre qu'il n'y eût de la connivence avec M. de Cambrai ; néanmoins on sait d'un autre côté que ce M. Steyaert a été fort choqué contre cet archevêque, pour avoir refusé ses séminaristes aux ordres. J'ai lu la thèse avec attention : je n'y vois rien de favorable à M. de Cambrai : il y a seule-

ment dans la troisième position, sur l'acte propre et élicite de la charité, quelque chose qui demanderoit explication. Mais dans la fin de la même position, ce qu'il dit de la charité, fondée sur la communication de la béatitude, paroît tout-à-fait contre M. de Cambrai. Le père Massoulié est assez content de la thèse. On voit qu'on a évité, ce me semble, de s'expliquer sur l'objet premier et spécifique, et sur le secondaire; mais on ne l'exclut pas. On y parle fortement contre un état d'indifférence sur le salut; ce qui paroît désigner précisément l'erreur des Cambrésiens. Vous en jugerez mieux que moi, qui ne l'ai lue qu'en courant : j'avoue que je ne la trouve pas nette.

M. Phelippeaux a fait un petit écrit latin fort bon, sur l'illusion des doubles sens, et la distinction du *sensus obvius* d'avec le sens de l'auteur. Si nous voyons que cette imagination continue à se répandre, nous le pourons distribuer. Par ce que m'a dit le Pape, je juge à coup sûr qu'il veut mettre le cardinal Morigia dans le saint Office.

L'abbé Feydé et M. Poussin font de leur mieux, et je m'en sers très-utilement.

La clause *in praxi reviviscere Molinosum*, et l'abus qu'on fait des mystiques seront énoncés dans la bulle, ou bien on n'en fera pas.

A Rome, ce 23 décembre 1698.

LETTRE CCCXCII.

DE LOUIS XIV A INNOCENT XII.

Il se plaint des retards qu'on apportoit dans la décision de cette affaire, et presse le Pape de donner son jugement.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Dans le temps que j'espérois de l'amitié et du zèle de Votre Sainteté une prompte décision sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je ne puis apprendre sans douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix de l'Eglise, est encore retardé par les artifices de ceux qui croient trouver leur intérêt à le différer. Je vois si clairement les suites fâcheuses de ces délais, que je croirois ne pas soutenir dignement le titre de fils aîné de l'Eglise, si je ne réitérois les instances pressantes que j'ai faites tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la suppliois d'appaiser enfin les troubles que ce livre a excités dans les consciences. On ne peut attendre présentement ce repos que de la décision prononcée par le Père commun; mais claire, nette, et qui ne puisse recevoir de fausses interprétations; telle enfin qu'il convient qu'elle soit, pour ne laisser aucun doute sur la doctrine, et pour arracher entièrement la racine du mal. Je demande, Très-Saint Père, cette décision à Votre Béatitude, pour le bien de l'Eglise, pour la tranquillité des fidèles, et pour la propre gloire de Votre Sainteté. Elle sait combien j'y suis sensible, et combien je suis persuadé de sa tendresse

paternelle. J'ajouterai à tant de grands motifs qui la doivent déterminer, la considération que je la prie de faire de mes instances et du respect filial avec lequel je suis, etc.

23 Décembre 1698.

LETTRE CCCXCIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les nouvelles instances du Roi.

J'ai reçu votre billet du 9. Vous saurez par une de mes précédentes (*) lettres à mon frère, que je l'ai prié de vous envoyer les résolutions qu'on a prises ici pour faire accélérer l'affaire. Quand la Cour de Rome verra les nouvelles instances, elle ne pourra peut-être se dispenser de mander au Roi que le retardement ne vient que de la part de M. le cardinal de Bouillon. Je retournerai d'aujourd'hui en huit à Paris.

A Meaux, 28 décembre 1698.

LETTRE CCCXCIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur des lettres que le Roi avoit écrites pour contenir le cardinal de Bouillon.

J'ai reçu ce matin de Paris votre lettre du 16. On exposera tout au Roi, qui verra le parti qu'il aura

(*) Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

à prendre. Je crois premièrement, qu'il y auroit de l'inconvénient à défendre au cardinal de Bouillon d'assister aux congrégations; secondement, que le Roi ayant écrit fortement au Pape, il faut attendre l'effet de ses lettres. Le Roi paroît irrité, et le cardinal de Bouillon ne voit pas à quoi il s'expose; ou s'il le voit, Dieu veut le punir.

Le Roi a écrit une lettre pressante au Pape, et une très-forte, à ce qu'on me mande de très-bon lieu, à M. le cardinal de Bouillon (*).

Je ne comprends pas la difficulté qu'on fait de s'arrêter au *sensus obvius*. Jamais on n'en prend d'autre, et jamais on n'exprime qu'on le prend; car c'est le sens naturel auquel on doit toujours s'attacher. Jamais on n'exprime deux sens, pour justifier une proposition; et quand elle en a un mauvais, qui est l'*obvius*, c'est assez pour la condamner, quoiqu'on puisse lui en donner un bon, mais forcé; parce qu'on présuppose qu'un homme qui se mêle d'écrire, doit savoir parler correctement.

Continuez à travailler, Dieu sera avec vous. Je crois que les lettres du Roi auront leur effet. En tout cas, elles pourront produire qu'on mandera de Rome de qui vient le retardement; et alors vous voyez ce qui en résultera.

(*) Nous avons donné la lettre du Roi au Pape : pour celle que Sa Majesté écrivit au cardinal de Bouillon, elle nous manque. L'abbé Phelippeaux eut copie de cette lettre, qu'il dit être terrible et mortifiante, et que le cardinal de Bouillon tenoit avec raison fort secrète. Il nous apprend que l'abbé Stuffa, secrétaire du cardinal de Médicis, la traduisit en italien, et on la répandit à Rome. Tous les cardinaux en demandèrent des copies, et le cardinal de Bouillon en fut très-mécontent.

Je serai à Paris samedi prochain sans manquer, et je ne quitterai plus.

Quand on donne la bulle *per manus*, on doit donner en même temps un terme préfix pour en dire son avis, et ce terme ne peut aller bien loin.

Nous aviserons efficacement, dès que je serai à Paris, à vous faire la somme que vous demandez, et on ne vous laissera manquer de rien.

A Meaux, ce 30 décembre 1698.

LETTRE CCCXCV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le nouvel ambassadeur, et les difficultés qu'il auroit à surmonter; la dernière Réponse de M. de Cambrai, l'ordre donné par le Pape pour doubler les congrégations; les dispositions des cardinaux; les longueurs qui étoient à appréhender.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 7 décembre, de Paris, où je suis ravi que vous soyez, et où je voudrois que vous fussiez toujours jusqu'à la conclusion de l'affaire.

Vous ne me parlez pas, dans vos lettres, de l'ambassadeur : je suppose que vous aurez fait ce qu'il faut pendant son séjour. Si madame de Maintenon n'avoit pas parlé, il ne faudroit pas manquer de l'engager à écrire. J'ose vous dire que je plains l'ambassadeur, qui ne trouvera ici personne qui soit capable, ou qui se soucie de l'instruire du vrai état des choses, et qu'on ne cherchera qu'à tromper. M. le cardinal de Bouillon agira tout de son mieux pour le faire donner dans quelque panneau. M. Pous-

sin, qui ne reste pas ici, ne dira pas tout ce qu'il sait; et à la Cour on ignore bien des choses. Je verrai tout sans me mêler que de ce qui me regarde, et à cet égard je n'oublierai rien pour le succès de l'affaire; mais je souhaite, et il est nécessaire, que l'ambassadeur ait là-dessus quelque confiance en moi. Vous vous imaginez bien que M. le cardinal de Bouillon ne négligera rien pour l'empêcher; et si je n'ai pas ici beaucoup d'ennemis, j'ai bien des envieux.

Vous devez avoir reçu, depuis la dernière lettre à laquelle vous me faites réponse, des nouvelles curieuses et importantes de ce qui s'est passé ici. Vous aurez été d'autant plus étonné de la *Réponse de M. de Cambrai à vos Remarques*, que je vous envoyai avec ma lettre du 25 novembre, que je vois que personne ne l'attendoit en France, et que vous n'en aviez pas la moindre connoissance. Qui que ce soit, depuis un mois, n'en a écrit ici un seul mot de Paris. Voilà un procédé bien extraordinaire de la part de ce prélat, où l'on voit très-clairement sa mauvaise foi, et le dessein qu'il a de tromper à Rome tout le monde. Il a cru que son affaire étoit sur le point d'être jugée : il a voulu détruire l'effet de vos *Remarques* dans ce pays, et cacher en même temps en France cet ouvrage, plein d'impostures et d'outrages contre vous et contre les prélats. C'est une providence que je me sois avisé de vous l'envoyer. Car qui n'auroit pas cru qu'une lettre qui vous est adressée, imprimée en français, ne fût pas distribuée en France avant que de l'être ici? Mais la persuasion où je suis des artifices de M. de

Cambrai, m'a fait soupçonner qu'il pourroit bien la cacher en France, surtout y ayant mis des choses très-fortes sur les puissances, qu'il semble attaquer et désigner dans son espèce de Préface. J'ai cru devoir faire faire là-dessus des réflexions au Pape et aux cardinaux, sur qui ce procédé a fait impression, et il les a confirmés dans l'opinion qu'ils ont de M. de Cambrai. Son procédé me paroît en effet bien criant.

Vous avez vu, par ma dernière lettre, les instances que j'ai faites à Sa Sainteté pour doubler les congrégations, et l'espérance que j'avois d'y réussir. Je vous dirai par cette lettre, que le Pape a eu la bonté de me faire avertir qu'il avoit ordonné ce que je sollicitois : on commencera de demain en huit à exécuter cet ordre, parce qu'il n'y a pas de congrégation demain à cause de la chapelle. La congrégation qui devoit se tenir demain, s'est tenue aujourd'hui; et les cardinaux qui doivent parler sur l'affaire de M. de Cambrai, ne s'attendant pas à ce changement, ne pouvoient être prêts. J'avoue que je suis très-aise de la résolution du Pape. M. le cardinal de Bouillon a fait sous main ce qu'il a pu pour en détourner Sa Sainteté, sous prétexte que les cardinaux ne pourront être en état de parler deux fois la semaine sur une matière aussi épineuse que celle-là, et qui demandoit tant d'étude; alléguant que cet arrangement feroit rester en arrière toutes les autres affaires du saint Office. Mais Sa Sainteté a eu la bonté de passer sur toutes ces difficultés. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon ayant su que le Pape étoit déterminé à prendre ce parti, il le lui avoit

proposé avant-hier, jour de son audience, pour s'en faire honneur auprès du Roi. Mais ce fut samedi que je sus, que dès le mercredi d'auparavant le Pape s'en étoit expliqué au vice-gérent. N'importe, c'est une disposition fixe. On croira aisément que le cardinal de Bouillon, qui ne veut point de fin, n'y aura pas eu grande part.

J'ai eu ce matin une conférence très-longue avec le commissaire, qui continue à nous servir efficacement, qui ne veut que le bien, et qui déteste l'amour du cinquième degré.

Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon fait pis que jamais.

Premièrement, il n'a encore donné de vœu sur aucun point. M. le cardinal Spada ne m'avoit dit, il y a quinze jours, qu'il commençoit à le faire, que pour l'excuser, croyant qu'il le remettroit incessamment; et il ne m'avoit pas dit la vérité, non plus que le vice-gérent. Ce que je vous mande aujourd'hui est très-sûr; et tous les cardinaux, ainsi que le Pape, en sont scandalisés sans oser le témoigner : mais chacun va son chemin.

En second lieu, le cardinal de Bouillon fait tous ses efforts pour excuser M. de Cambrai et son livre, et n'oublie rien à cet effet. La dernière fois qu'il parla, qui fut le 22 de ce mois, il le fit très-longuement. Il vint à l'assemblée armé jusqu'aux dents, recommença à parler de l'amour pur, au lieu de discourir sur la matière du sacrifice et des épreuves. Jamais on n'a parlé avec plus d'assurance et d'un ton plus affirmatif. M. le cardinal de Bouillon tourna son discours avec assez d'adresse : il fit va-

loir comme un argument décisif pour l'amour du cinquième degré, la difficulté que M. de Chartres se propose à la page 20 de sa *Lettre pastorale*, qui est tirée de l'acte propre de la charité et de l'habitude, s'objectant qu'on peut former de tels actes indépendamment de tout rapport à nous. Il poussa cet argument le mieux qu'il put, le donnant comme une démonstration, et éludant la réponse qu'on y a faite, qui est que c'est toujours sans exclusion de l'autre motif, comme subordonné au premier, et que quand l'Ecole parle d'acte propre, elle parle de ce qui spécifie l'acte de la charité, sans vouloir que les deux motifs soient séparables dans la pratique, autrement que *per mentem* dans des actes passagers, etc. et comme vous l'expliquez dans le *Schola in tuto*. De plus, on répond qu'il s'agit, dans le systême de M. de Cambrai, d'un état; et qu'il n'y a point d'état dans cette vie, où on ne doive exercer les actes de foi, d'espérance et de charité, selon saint Paul qui a dit : *Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc*, qui est la réponse de M. de Chartres. J'avoue pour moi, que cet endroit de M. de Chartres m'a fait toujours de la peine, ne s'expliquant pas assez nettement sur le motif secondaire, qu'il semble exclure de tout acte propre de la charité. Que veut dire précisément cet acte propre? Voilà ce qu'il feroit bien de développer, en montrant qu'il ne parle que par abstraction, sans exclusion dans l'acte même de charité du motif secondaire; puisque l'acte de charité emporte nécessairement dans son concept formel le désir de la fin et le désir d'union, quoiqu'on n'y fasse pas toujours

une réflexion expresse. Cet acte propre de la charité m'a toujours fait de la peine, et est le seul fondement plausible que M. de Cambrai puisse trouver pour chicaner; auquel pourtant il est bien aisé de répondre, et il ne sauroit en tirer aucun avantage pour excuser son livre dans le fond.

M. le cardinal de Bouillon a ensuite apporté, pour autoriser cet amour du cinquième degré, l'autorité de MM. Tiberge et Brisacier; dont l'un, je pense que c'est M. Tiberge, a relevé dans une oraison funèbre imprimée, la disposition de celle qu'il louoit, qui étoit sœur de M. le cardinal de Bouillon, laquelle ne faisoit plus d'actes d'espérance, étant arrivée à un amour et un état plus éminent. Sur quoi le cardinal de Bouillon s'est écrié : Voilà, Messieurs, la doctrine et le sentiment des directeurs de madame de Maintenon, qu'on nous veut donner aujourd'hui comme contraire à cette doctrine. Je vous laisse faire les réflexions que vous jugerez à propos sur un mot dit en passant dans une oraison funèbre, où l'on ne met pas toute l'exactitude des écrits théologiques, prononcée avant que ces matières fussent agitées. On parle alors avec plus de liberté, *securiùs loquebantur*. Aussi ce qui pouvoit être excusé auparavant, seroit à présent hérétique, et condamné comme tel. Je n'ai pu voir les paroles précises de l'oraison funèbre citée. Je sais que le cardinal de Bouillon l'a fait venir, il y a quatre mois, de Paris avec grand empressement, et il a dit à la congrégation que c'étoit u e pièce rare.

Il a produit encore *le Combat spirituel*, et a prétendu que la doctrine de M. de Cambrai étoit pré-

cisément la même que celle de ce livre, qui assurément y est toute opposée ; et que M. de Cambrai n'a jamais osé alléguer en sa faveur. Ce qui est plaisant, c'est que M. le cardinal de Bouillon s'imaginant que ce livre étoit tout favorable à M. de Cambrai, l'a fait imprimer ici en italien depuis trois mois, sous le nom du père du Buc, Théatin françois, qui l'a dédié à M. le cardinal de Bouillon, et qui a mis une dissertation à la tête sur l'auteur du livre. Il y a long-temps qu'on soupçonne ce père du Buc d'être favorable à M. de Cambrai et à son livre : il est fort lié avec les Jésuites et le cardinal de Bouillon. On a cessé de faire valoir M. du Bellai. Tout cela, au reste, a fait peu d'impression. A mesure qu'on apprend quelque chose, on tâche de remédier à tout, et on n'oublie rien.

On tint hier, lundi 29, la septième congrégation. Le cardinal Carpegna aura commencé la matière des épreuves, et plusieurs cardinaux auront voté. Je ne sais pas encore qui a parlé, ni même si M. le cardinal de Bouillon n'a point encore pris la parole. Mais au fond tout va bien, et chacun suit comme il a commencé. Le cardinal Casanate continue d'être incommodé : on a lu son vœu en congrégation, à ce que m'a assuré le commissaire.

Le discours fort et vigoureux que fit le cardinal Casanate la première fois, a soutenu tout le monde. Les cardinaux Carpegna, Nerli, Marescotti, Panciatici, Ferrari, Noris, ne se démentent pas. Le cardinal Spada suit bien. Pour le cardinal Albani, j'en doute encore, quelque chose qu'il dise. Le cardinal Ottoboni agit de la même manière que dans la

la première congrégation : il a cependant assuré qu'il ne s'étoit pas encore déterminé, mais qu'on verroit à la fin le parti qu'il prendroit, et qu'on seroit content de lui. J'ai pris la liberté de lui faire dire, que c'étoit mal se conduire et tout du pis, que de ne pas faire bien à présent. Il est très-embarrassé, et je le laisse pour ce qu'il est : cependant je fais tout ce qui dépend de moi auprès de lui, pour le remettre dans le bon chemin. J'ai vu dans ces fêtes tous les cardinaux, et je n'écris rien dont je ne sois certain. Il seroit bon que M. le cardinal de Janson profitât de quelque occasion pour écrire au cardinal Panciatici, et qu'il lui marquât qu'on sait qu'il prend le bon parti ; que le cardinal d'Estrées en écrivît autant au cardinal Carpegna et au cardinal Noris. Cela produiroit un effet admirable, et donneroit à ces messieurs une confiance encore plus grande en moi.

Il arriva, il y a quelques jours, un courrier à M. de Chanterac, qui lui apporta de nouveaux livres. Le cardinal Carpegna me dit qu'on débitoit que c'étoit son livre des *Maximes* corrigé ; mais cela ne s'est pas trouvé vrai. Je vous envoie la liste des livres arrivés : on en fait jusqu'ici grand mystère. On a pris bien des mesures pour que je ne puisse en avoir aujourd'hui aucun exemplaire. Le premier de ces écrits est en latin : c'est apparemment la réponse au *Quietismus*. Celui qui paroît être le plus de conséquence, c'est le quatrième écrit, qui n'est pas imprimé, mais seulement manuscrit. Je ne sais pas ce que ce peut être : je tâcherai de le découvrir.

La première chose que fit à son ordinaire l'abbé de

Chanterac, ce fut de porter ces écrits au cardinal de Bouillon, avec lequel il passa trois heures. Le père Charonnier a le même crédit. Les Jésuites se portent à tous les excès imaginables, sans garder aucune mesure. Le Carme et le sacriste vont partout, sollicitant ouvertement pour M. de Cambrai. Ils n'oublient rien pour ébranler le cardinal Ferrari, mais inutilement. Le cardinal Ottoboni est à la campagne, et ne se trouva pas hier à la congrégation.

M. le cardinal Morigia sera informé exactement de l'affaire, avant que d'arriver ici. J'ai fait les diligences convenables à cet effet, et il aura pour suspects ses confrères qui ne haïssent pas l'amour pur : mais ce cardinal sera sage. Je lui ai déjà fait tenir les trois écrits latins, ainsi que la *Relation* en italien, et M. le grand duc lui parlera. Ce prince agit à votre égard et au mien avec une bonté extraordinaire.

M. le grand duc a votre portrait dans sa chambre. Il a su par M. Dupré, que je souhaitois en avoir copie : il le lui a envoyé aussitôt, et M. Dupré l'a fait copier par le fils de M. de Troy qui s'est trouvé dans ce temps à Florence. J'attends cette copie et celle que vous m'envoyez avec impatience : j'en ferai faire plus d'une à Rome. Il faut bien qu'on connoisse ici en toute manière un homme aussi considéré. M. le grand duc a écrit nouvellement au cardinal Noris sur l'affaire de M. de Cambrai, et en bons termes.

Ce n'est pas assez que les congrégations soient doublées : j'ai dessein d'engager le Pape à faire demander tous les vœux des cardinaux sur les matières

déjà examinées. Il verra au moins que tous ceux qui ont donné leur vœu, condamnent unanimement la doctrine de M. de Cambrai; et que ceux qui n'osent pas le donner, n'osent en même temps l'approuver par écrit. S'ils sont contraints de présenter leur vœu, on verra clairement ce qu'ils ont dessein de faire.

Il faut aussi penser à faire travailler à la réduction des propositions à mesure qu'on votera, afin d'abréger le travail et hâter la conclusion et la rédaction de la bulle. Je prévois encore de nouvelles difficultés, quand il s'agira de réduire les propositions : on cherchera les moyens de les surmonter. Je crois qu'on peut assurer présentement, que les cardinaux auront fini dans le mois de janvier de voter sur les trente-huit propositions. Cela fait, c'est au Pape à résoudre le reste, et à déterminer la manière dont la bulle sera dressée. Il semble qu'un mois suffiroit pour cette opération : mais ce pays-ci est inépuisable en longueurs; et il faut s'attendre à en avoir encore à éprouver, surtout ayant en tête à chaque pas des ennemis si acharnés, qui mettent tout leur esprit et tout leur honneur à sauver le tout ou une partie, ou à ne point finir. M. le cardinal de Bouillon a proposé en diverses colonnes des sens différens; mais je vois qu'on s'en moque, et les autres vont leur train.

Il est à propos que le Roi insinue au nonce, qu'il convient de prohiber les écrits publiés pour défendre le livre de M. de Cambrai. Mais on doit prendre garde que cela ne donne prétexte à quelque nouvel examen.

Dorénavant il faut que le Roi fasse continuelle-

ment de nouvelles instances pour accélérer le jugement.

Si quelqu'un étoit assez habile pour m'indiquer quelque moyen pour avoir de l'argent, sans m'adresser à vous et à mon père, assurément vous n'entendriez pas parler de mes besoins; mais je n'ai ici aucune ressource. Pour vous faire voir une partie de ce que je suis obligé de dépenser ici par rapport à cette affaire, je pourrois vous envoyer un mémoire de reliures, copies d'écritures, ports de lettres et de paquets, étrennes réglées ici deux fois l'année aux valets des cardinaux, des prélats, et autres dont j'ai affaire, qui monteroit, sans exagération, depuis que je suis dans ce pays, à plus de quatre mille francs; sans compter les frais des espions et des régals que je suis obligé de faire, et qui font beaucoup ici, comme on vous le peut dire. Jugez des autres dépenses pour vivre, etc. Cependant ce sont des dépenses auxquelles on est contraint, à moins que de tout abandonner, et de ne vouloir pas réussir, ni faire honneur aux personnes à qui l'on appartient.

Le Pape est en parfaite santé. Il voit bien à présent que la confiance que vouloit avoir en lui M. le cardinal de Bouillon, étoit une grimace. Il avoit un peu donné dans le piége; mais à la fin je pense qu'il me croira.

J'espère que nous recevrons bientôt des nouvelles sur les courriers dépêchés, et que le Roi parlera haut et ferme; il le faut. Il doit voir mieux que jamais la fureur de la cabale.

Je ne sais si je vous ai mandé par le dernier cour-

rier les bruits qu'on répand ici, de la résolution où l'on dit qu'est le Roi de déclarer son mariage, et que le fils du Roi vouloit se retirer de la Cour. Plusieurs cardinaux m'ont demandé ce qu'il falloit penser de ces bruits. Vous vous imaginez bien ce que je leur ai répondu. Tout cela est débité pour faire croire qu'il y a à la Cour un parti fort opposé au Roi et à madame de Maintenon.

Vous ferez bien de lier amitié avec T. qui est honnête homme, qui a de l'esprit, et qui reviendra ici. M. de Paris fera tout ce qu'il pourra pour le gagner.

Rome, 30 décembre 1698.

LETTRE CCCXCVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés en faveur des *Maximes* de M. de Cambrai; sur un nouveau livre que préparoit M. de Cambrai; et sur la manière d'entendre les mystiques.

Je vous souhaite une heureuse année. Je vous prie de la souhaiter de ma part à nos amis, et, si c'est la coutume, au Pape même : *Dominus vivificet eum, et beatum illum faciat in terrâ. Amen. Amen.*

Le paquet ci-joint seroit parti par le courrier extraordinaire, sans un retardement survenu à celui de Meaux.

Je vous envoie une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés, de concert avec M. de Cambrai, qui même a gagné quelques docteurs de cette

université, et qui s'applique extrêmement à ménager les religieux. Ajoutez que M. d'Arras (*), évêque diocésain, quoique sans s'expliquer ouvertement, est tout Cambrésien dans le cœur; et que s'il y a quelque évêque qu'on puisse soupçonner de favoriser les intérêts de M. de Cambrai, c'est celui-là, quoiqu'il soit de nos amis. Nous l'avons vu fort politique par rapport à M. de Cambrai son métropolitain. Il est au reste homme de mérite, et un peu théologien, mais court.

Les bons Pères, après M. de Cambrai, se servent *de l'autorité de l'opuscule* LXIII *de saint Thomas*, qui constamment n'est pas de lui. Voyez la note au lecteur devant l'opuscule XLI.

Au fond, cet opuscule est pour nous. L'endroit que cite la thèse, cap. 2, n. 3, où l'auteur dit, *diligetur Deus propter Deum*, n'est pas exclusif du motif de la béatitude : *diligit Deum non solùm*, etc. *et ob hoc multò fortiùs*, etc. De plus ce qu'il dit : *diligit multò fortiùs, quod simpliciter in se bonus, largus et misericors*, etc. montre que la charité a égard aux attributs qu'on nomme relatifs, quoiqu'on les regarde comme absolus; et ils le sont en effet, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, *prop.* 16, 17, 18.

Le même auteur remarque aussi, *ibidem*, qu'il y a d'autres motifs d'accroître l'amour, que la seule excellence de la nature divine. Ainsi le dessein de cet auteur est de dire seulement, que la charité ne se porte pas à Dieu comme communicatif *finaliter*,

(*) Gui de Sève de Rochechouart, nommé évêque d'Arras en 1670, se démit en faveur de son neveu en 1721.

et c'est ce qu'il marque expressément cap. 1, n. 3, ni même *principaliter*, comme il le répète sans cesse cap. 4, n. 3, cap. 6, n. 3, etc.

Cela étant, la glose de la thèse sur le *nequaquam*, exclusive du *motivum secundarium*, est une addition à l'auteur contre son intention; et il faut entendre, selon les autres textes, *nequaquam finaliter*, et *nequaquam principaliter*. Au surplus, l'exclusion du motif *secundarium* est directement contre le vrai sens de saint Thomas, dans l'endroit rapporté au *Schola in tuto*, n. 84, 85.

La thèse cite encore le passage de saint Thomas, où il dit que la charité ne désire pas que *aliquid ex Deo sibi proveniat*, 2ª 2ᵉ, quæst. 23, art. 6; à quoi j'ai répondu très-précisément, *Schola in tuto*, n. 130, 131.

Ainsi la thèse qui exclut le motif *secundarium*, et par conséquent qui veut que la béatitude *non sit ullum motivum*, est qualifiable comme contraire à la parole de Dieu écrite et non écrite; puisqu'il est constant que la bonté communicative et bienfaisante de Dieu, est toujours rapportée dans l'Ecriture et dans les Pères comme un vrai motif d'aimer.

Ce qu'ajoute la thèse, à la fin, de *ratio essentialis*, est une équivoque que j'ai souvent démêlée, où l'on prend *essentialis* pour spécifique. C'est l'erreur perpétuelle de M. de Cambrai. Entre le spécifique et l'accidentel il y a le propre, qu'on nomme essentiel et inséparable, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, n. 147.

On auroit donc belle prise contre cette thèse;

mais nous ne ferons rien, pour ne point occasionner de diversion, qui est où tend M. de Cambrai.

Sur le *quatenus* de la consultation des soixante docteurs, vous avez fort bien remarqué qu'il est expressif de la raison précise de censurer, et non indicatif d'un autre sens excusable. Après tout, quand le saint Siége parlera, il faut qu'il parle plus précisément.

M. de Cambrai prépare un dernier livre, où il fera un parallèle de ses propositions avec celles des mystiques. Il trouvera bien un air confus de ressemblance, dont Molinos et plusieurs autres ont abusé; mais jamais précisément les mêmes choses, *sacrifice absolu, persuasion réfléchie, exclusion du motif de l'intérêt propre*, etc. Si l'on ne s'élève une fois au-dessus des mystiques, même bons, non pas pour les condamner, mais pour ne prendre point pour règle leurs locutions peu exactes et ordinairement outrées, tout est perdu. C'est une illusion dangereuse, de pousser à bout ceux qui ont dit dans leurs excès qu'ils n'avoient de souci, ni de leur salut, ni de leur perfection, etc. mais seulement de la gloire de Dieu. Car M. de Cambrai n'ose dire qu'ils n'en avoient point de souci; et pour sauver cet inconvénient, il leur fait seulement mépriser l'amour naturel, dont aucun d'eux n'a parlé. Il faut donc entendre qu'ils n'en avoient point de souci *finaliter, principaliter*, etc.; à quoi la décision du concile de Trente, sess. VI, cap. II, a un rapport manifeste : *Cum hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.*

Nous attendons avec impatience ce qu'auront produit les lettres du Roi au Pape et à M. le cardinal de Bouillon.

M. de Monaco part au premier jour. Il sera bien averti et bien instruit.

Pour l'argent, mon frère en veut bien payer 2000 livres, dont vous aurez ordre par cet ordinaire. Pour moi, ou ce sera par cet ordinaire, à quoi on travaille actuellement, mais au plus tard pour l'ordinaire prochain. Après cela, roulez doucement. On ne prétend pas que vous diminuiez ce qui est essentiel pour vous soutenir; mais cette année est si mauvaise, et nous sommes si chargés de pauvres, qu'on ne peut pas ce qu'on veut. J'embrasse M. Phelippeaux.

Paris, ce 5 janvier 1699.

LETTRE CCCXCVII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les derniers écrits de M. de Cambrai.

Permettez-moi de vous souhaiter, dans ce commencement d'année, toutes les bénédictions temporelles et spirituelles que votre piété et votre zèle méritent. Je viens d'achever la lecture des quatre livres que M. de Chanterac a distribués, et qui lui sont venus par un courrier extraordinaire. Le premier est une lettre en réponse au *Schola in tuto*, qui contient 71 pages. Elle est pitoyable : il ne répond à rien de ce qui est contenu dans votre livre.

Il devoit prouver que les trente-six axiomes qui en sont le fondement, ou sont faux ou ne sont point contraires à sa doctrine. Il rebat tout ce qu'il avoit déjà dit sur les hypothèses impossibles, et ne s'appuie que sur une calomnie visible, qui est que vous dites que la béatitude est la seule, l'unique et la totale raison d'aimer. Il me semble que vous n'avez point assez relevé cet article, qui revient dans tous ses livres. Le second est une réponse à *Quæstiuncula*, contenant 55 pages; ce sont des redites.

Le troisième écrit a pour titre : *Préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai contre M. l'évêque de Meaux.* Il prétend réduire toute sa doctrine à cinq questions, qu'il suppose admises par MM. de Chartres et de Paris. Ces questions ne touchent point le fond de la matière. Première question : La charité dans ses actes propres, et dans son motif essentiel, n'est-elle pas indépendante du motif de la béatitude? 2. N'y a-t-il pas un amour naturel de nous-mêmes, qui est le principe de certains actes moins parfaits que les actes surnaturels, sans être vicieux? 3. N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où cet amour purement naturel n'agit plus d'ordinaire tout seul, et où il ne produit des actes que quand la grâce le prévient, le forme, le perfectionne et l'élève à l'ordre surnaturel? 4. N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où la charité, indépendante du motif de la béatitude, prévient d'ordinaire les actes surnaturels des vertus inférieures, en sorte qu'elle les commande expressément chacun en particulier, qu'elle les ennoblit,

les perfectionne, les relève, en y ajoutant son propre motif? 5. N'est-il pas vrai que la passiveté, dans laquelle les mystiques retranchent l'activité, c'est-à-dire, les actes inquiets et empressés, laisse la volonté passive dans l'usage de son libre arbitre; en sorte qu'elle peut résister à l'attrait de la grâce? Il prétend que c'est cela seul qui compose son système; que « cinq examinateurs ont déclaré à Sa Sainteté, » que le texte du livre pris dans son tout, ne pou- » voit signifier qu'une doctrine très-pure : que ce » texte doit passer pour correct et pour clair dans » le sens catholique, puisque ce sens concilie sans » peine toutes les diverses parties du texte ». La conclusion porte : « Quand même il y auroit dans » mon livre des ambiguités, qui n'y sont pas, et que » l'équivoque n'en seroit levée par aucun autre en- » droit, M. de Meaux auroit dû m'inviter charita- » blement à m'expliquer sur ces endroits ». Il ajoute : « Que croira-t-on d'un livre, dont les défenses très- » correctes sont déjà encore plus répandues que le » livre même dans toute l'Europe? Ces défenses ne » peuvent plus être séparées du livre qu'elles justi- » fient; elles ne font plus avec ce livre qu'un seul » ouvrage, indivisible dans son tout.... Quiconque » demanderoit encore de nouvelles explications d'un » livre, déjà tant de fois expliqué, pour en changer » tant soit peu le texte, paroîtroit songer moins à » mettre la pure doctrine en sûreté, qu'à flétrir l'au- » teur ». Ce libelle n'a que douze pages.

Le quatrième, intitulé *Libelli propositiones ab adversariis impugnatæ, testimoniis Sanctorum propugnantur*, contient 62 pages : ce sont les trente-

huit propositions des examinateurs. Les passages qu'il apporte pour prouver l'amour pur, sont les mêmes que ceux de son Instruction pastorale : après chaque proposition il apporte différens témoignages, et quelquefois ne fait qu'une note, plus ou moins étendue.

Au reste, tout ce qu'il dit dans tous ces derniers écrits, n'est que ce qu'ont allégué Alfaro et le sacriste dans le temps de l'examen. Je doute fort que les cardinaux lisent ces derniers ouvrages.

Hier il n'y eut point de congrégation à cause de la chapelle : elle s'est tenue aujourd'hui, malgré la fête. On dit que les dernières lettres du Roi y ont contribué. Le Pape a promis de donner encore la congrégation qui se tient le mercredi, ce qui avancera le jugement : ainsi les cardinaux pourront finir vers la fin de janvier. M. l'abbé vous mandera le détail. On a aujourd'hui commencé le quatrième des sept articles qu'on discute dans l'examen. Je suis avec un très-profond respect, etc.

Rome, le mardi 6 janvier 1699.

P. S. M. de Cambrai a omis dans son livre la quatrième proposition, la dixième et la onzième, qui se trouvent dans l'extrait des examinateurs : la quinzième proposition qu'il a mise dans son livre, n'est point parmi les propositions manuscrites. Les propositions 23, 24, 26, 30, sont encore omises. Il a changé l'ordre que les examinateurs avoient donné aux propositions; peut-être l'a-t-il fait à dessein de tromper. Son livre ne contient que trente-deux propositions : il a uni la trente-septième avec la cinquième.

Il dira peut-être qu'on lui a envoyé un exemplaire en cette forme. Je n'ai pu encore avoir le livre à moi; il est rare.

LETTRE CCCXCVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les effets que produisoit la lettre du Roi au cardinal de Bouillon, les discours de ce cardinal dans les congrégations; les causes de l'embarras du Pape; le zèle du cardinal Casanate; ses dispositions à l'égard de la France; l'impression que la lettre du Roi avoit faite sur le Pape; et les matières discutées dans les dernières congrégations.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 15 décembre, par l'ordinaire. Depuis, c'est-à-dire samedi, il est arrivé un courrier extraordinaire de M. de Torcy à M. le cardinal de Bouillon, qui lui a porté ses lettres à Frescati, où ce cardinal étoit allé le mercredi matin avec sa compagnie ordinaire, le père Charonnier et un autre Jésuite, et d'où il comptoit revenir hier; mais l'arrivée du courrier l'en fit repartir dimanche, et il eut audience de Sa Sainteté dès le jour même. Il lui porta une lettre du Roi au sujet de l'affaire de M. de Cambrai, très-belle et très-pressante : je n'ai pas encore pu en avoir copie. Je ne sais l'effet que produiront ces nouvelles instances; mais je ne doute pas qu'il ne soit avantageux. Ces lettres serviront toujours à réveiller le Pape et cette Cour : elles animeront ceux qui ont de bonnes intentions, fortifieront peut-être les foibles qui n'auroient pas

voulu se déclarer, par complaisance pour le cardinal de Bouillon, et feront voir aux malintentionnés, qu'il n'y a point à espérer de changement dans l'esprit du Roi, qui connoît ici le vrai intérêt de l'Eglise et de son royaume, et qui ne peut être surpris par leurs artifices.

Je ne sais pas le particulier des dépêches de Sa Majesté; mais par ce qu'ont dit le Pape et le cardinal Spada, par l'abattement du cardinal de Bouillon et les mauvais discours qu'il a tenus, je juge que ce cardinal est très-mortifié, et qu'apparemment on lui aura fait sentir le juste mécontentement qu'on a de sa conduite, et qu'on est instruit de ses artifices. Je vis hier cette Eminence, et elle eut peine à cacher son dépit : on ne parla de rien qui eût rapport à M. de Cambrai ; mais je compris fort bien son chagrin, dont je fis semblant de ne pas m'apercevoir. Je ne doute pas que ces nouveaux coups n'aient été frappés d'après les lettres du 10 du mois passé, envoyées par la voie de Florence. Quoi qu'il en soit, les lettres sont arrivées très-à-propos; et elles n'auroient pas servi de beaucoup, si l'on avoit attendu plus tard : car il est principalement question de presser les opérations, et de faire voir à cette Cour qu'il faut finir, étant moralement certain que la fin ne peut être que bonne, puisque nous avons assurément le Pape et tous les cardinaux pour nous. En effet, je ne regarde le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni que comme des chiens qui aboient, et qui ne font du mal que par le retardement qu'ils apportent, surtout le cardinal de Bouillon, qui ne fait que rebattre perpétuelle-

ment les mêmes choses sur l'amour pur, sur la charité et les divers sens, n'osant jamais conclure. On m'assura encore hier de bon lieu, que cette Eminence, la dernière fois qu'elle parla, s'étudia dans son discours, dont je vous ai rendu compte par ma lettre du 29 de décembre, à faire valoir pendant plus d'une grosse heure les nouvelles autorités qu'il apporta, des directeurs de madame de Maintenon, du *Combat spirituel*, et de M. de Chartres sur l'amour pur, et cela lorsqu'il étoit question de parler sur les dernières épreuves. On a raison de compter pour temps perdu un temps si mal employé, et avec tant d'affectation de mauvaise volonté.

Je ne sais comment le cardinal Spada aura écrit au nonce. Je crains un peu qu'il ne l'ait fait fort superficiellement, et toujours en excusant le cardinal de Bouillon; car c'est le caractère du cardinal Spada. Je m'en suis aperçu plus d'une fois; et en dernier lieu il me l'a fait assez connoître, lorsque, sur les plaintes que je prenois la liberté de lui faire de ce que le cardinal de Bouillon parloit sans laisser son vœu, il m'assura que ce cardinal avoit commencé la veille à voter précisément sur les qualifications des propositions. Et cependant il est certain encore à présent, qu'il n'a laissé jusqu'ici de qualification sur aucune proposition : j'ose avancer que je le sais du cardinal Albani, du cardinal Casanate précisément, du commissaire du saint Office, et que pas un seul des autres cardinaux ne m'a dit le contraire, quand je le leur ai demandé. Plusieurs même, comme le cardinal Panciatici qui est assez franc, et le cardinal Carpegna, me l'ont assez fait entendre.

Hier le cardinal Casanate me dit que tous alloient bien, excepté le cardinal de Bouillon. Quant au cardinal Ottoboni, il ajouta que c'étoit moins que rien. Et sur le cardinal Albani, il me fit entendre qu'il tâtonnoit, mais qu'à la fin il feroit comme les autres. C'est une vérité plus que certaine, que tout le mal vient du cardinal de Bouillon. Il fait des difficultés sur tout : cela est cause que le Pape et les cardinaux vont avec plus de précaution et de lenteur. Ainsi au lieu de faciliter les choses, le cardinal de Bouillon ne cherche qu'à les embarrasser ; et j'ose dire que c'est une espèce de miracle que les esprits se soutiennent comme ils font. C'est à la bonté de la cause qu'on doit l'attribuer, et à la fermeté du Roi, qui montre véritablement à toute la terre en cette occasion, combien la religion lui tient au cœur.

J'espère que les lettres que vous recevrez du 16 décembre, par le courrier de M. de Torcy, vous confirmeront les dispositions de ce pays-ci. Ces lettres contiennent une plus ample explication de celles du 10, et vous pouvez compter que tout ce que je vous ai mandé, est la pure vérité d'un bout à l'autre : il y a même plus à augmenter dans mon récit qu'à y diminuer. Pour moi, en mon particulier, je me fais une religion de ne rien écrire que ce dont je ne puis douter. J'ose dire que je passe une infinité de choses sous silence, ou parce qu'elles me paroissent petites, ou parce que ce ne sont que des ouï dire, dont je n'ai pas la dernière certitude : il y a assez de faits certains, sans y en mêler d'autres.

Tout l'artifice, en un mot, de nos adversaires, tend à tâcher d'établir sur les propositions de M. de

Cambrai

Cambrai deux sens, dont l'un soit excusable. Pour l'amour pur, on s'efforce de le défendre du mieux qu'on peut, en se servant de tous les méchans argumens dont ce prélat a fait usage : mais tout le monde est ferme, et je vois qu'on le sera jusqu'à la fin, de manière que je ne doute presque pas que nos adversaires ne soient obligés de céder et de souscrire à la condamnation, quoique tout leur but soit de l'empêcher.

Si le Roi continue à parler fortement au nonce sur les cabales, et particulièrement sur le scandale que cause la division des qualificateurs, sur l'addition des trois derniers dans un temps où tout alloit être fini, sur le sacriste qui s'étoit déclaré partie avant que d'être juge, sur l'archevêque de Chieti qui d'abord avoit fait un vœu contre le livre, et que le père Alfaro, aussi bien que la cabale, ont fait ensuite changer, en lui inspirant des vues de politique; si, dis-je, le Roi insiste là-dessus, cela fera des merveilles. Car enfin le seul argument des Cambrésiens est à présent la division des examinateurs : ils n'ont plus exactement autre chose à dire, et le Pape n'est embarrassé que par cette seule raison. Il ne fait que répéter, *cinque, cinque, come fare me.* Il n'y a pas encore long-temps que Sa Sainteté appela le commissaire du saint Office, et pendant un quart-d'heure il ne dit autre chose que ces mots, *cinque, cinque.* Le commissaire lui représenta que les cardinaux n'étoient pas ainsi partagés; et ensuite, que c'étoit en lui que résidoit spécialement le pouvoir de décider. Ainsi, il faut de la part de la France remontrer le peu de cas qu'on doit faire des

cinq examinateurs opposés, dont trois auroient dû être exclus selon toutes les règles divines et humaines; et faire voir au Pape tout doucement, qu'il a commis une faute considérable, en accordant l'adjonction des nouveaux examinateurs, qui ont fait tout le mal, et rejeter néanmoins cette faute sur la cabale qui l'a trompé. Mais en même temps il est nécessaire de lui faire voir, qu'il ne convient pas à l'Eglise romaine de paroître embarrassée sur une matière de cette nature, qui regarde la foi, qui a déjà été décidée contre Molinos et les autres Quiétistes; ni sur un livre condamné unanimement par les évêques et les docteurs de France, dont le suffrage a bien au moins autant de poids que celui des cinq qualificateurs, qui se sont rendus suspects avec autant de fondement, depuis le premier jusqu'au dernier, en osant excuser la doctrine de M. de Cambrai.

Les Jésuites vantent ici beaucoup l'éloquence de M. le cardinal de Bouillon, sa facilité à s'énoncer dans les congrégations, disant qu'il parle véritablement en maître. Ils ne tiendroient pas de pareils discours, s'ils entendoient ce que rapportent ceux qui sont présens aux assemblées, qui assurent que ce cardinal ne débite fort longuement que des pauvretés, et ne fait que des chicanes; qui disent qu'il joue parmi les cardinaux le personnage du sacriste parmi les examinateurs. Pour moi qui sais que tout ce qu'il dit est écrit, et qu'il ne fait que lire ce que lui a préparé le père Charonnier, qui n'écrit pas mal en latin; pour moi qui n'ignore pas combien ce Père est superficiel en tout, et principalement sur ces matières, dont je me suis entretenu quelquefois

avec lui, je ne trouve plus de difficulté à admirer ce qui n'est rien moins qu'admirable. Ce n'est pas que le cardinal de Bouillon ne prétende décider comme un oracle, et ne soit fort mécontent de ceux qui osent le contredire. Mais il ne laisse pas d'en trouver ; et généralement les airs de hauteur et de mépris qu'il prend, ne lui siéent guère, et ne lui attirent pas des applaudissemens. Les cardinaux Casanate et Nerli sont ceux qui parlent le plus fortement contre tout ce qu'il dit, sans aucun ménagement. Le cardinal Nerli traite hautement d'illusion dangereuse l'amour du cinquième état, et l'appelle *l'amore filosofico*. Dans toutes les chapelles, ils se font remarquer les uns aux autres toutes les prières de l'Eglise et de leur bréviaire, dont l'esprit est tout opposé à la doctrine de M. de Cambrai. Plusieurs cardinaux, qui ne sont pas du saint Office, m'ont assuré ce fait.

Le cardinal Casanate est, Dieu merci, en meilleure santé. Rien n'est capable de le détourner du chemin de la vérité : c'est l'homme le plus droit que je connoisse, qui estime le plus l'Eglise de France et sa doctrine, et qui a un respect infini pour le Roi. Il me disoit l'autre jour, que sans le Roi la religion couroit grand risque, que le saint Siége n'avoit pas de plus ferme appui, et qu'il falloit ne pas aimer la religion et le saint Siége pour n'en pas convenir. Nous parlâmes une fois de l'affaire de la régale. Je crois qu'on pourroit très-aisément se rapprocher là-dessus ; et je suis persuadé que si l'on pouvoit faire entrer dans la négociation le cardinal Casanate, on ne trouveroit pas beaucoup de difficultés de la part

des autres cardinaux et du Pape. Si l'on me jugeoit capable de faire quelque chose là-dessus, au moins d'essayer et de commencer avant que l'ambassadeur vînt, peut-être serois-je assez heureux pour lui préparer la voie; mais il faudroit un grand secret, et que le cardinal de Bouillon n'eût pas le moindre vent de cette affaire; ce qui seroit très-aisé. Au moins servirois-je avec affection et fidélité, et peut-être avec plus de facilité qu'un autre, surtout s'il s'agissoit de traiter avec le cardinal Casanate, qui a une confiance en moi que je ne mérite pas, mais qui est particulière. J'écris ceci à tout événement, et vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Si l'on vouloit commencer cette négociation, il n'y auroit pas de temps à perdre, à cause des conjonctures favorables d'un Pape qui veut faire plaisir au Roi, et du cardinal Casanate qui se trouvera peut-être bien disposé par toute sorte de raisons. Il n'y auroit toujours point de mal de me donner quelques instructions sur ce sujet, dont je vous réponds que je ne ferai pas mauvais usage.

Pour revenir à nos affaires, je sais de très-bonne part que le Pape a été très-touché de la lettre du Roi, et très-fâché que Sa Majesté crût qu'il avoit quelque part au retardement. On prétend qu'il a parlé fortement là-dessus au cardinal de Bouillon, et qu'il lui a fait sentir qu'il savoit que tout le mal venoit de lui.

Ce cardinal croit donner au Roi une grande marque qu'il accélère le jugement autant qu'il est possible, en ayant fait mettre au 6, jour des Rois, la congrégation qui devoit se tenir lundi, 5 de ce

mois, mais qui, à cause de la chapelle, ne pouvoit avoir lieu. Il n'y a pas, dit ce cardinal, d'exemple qu'on ait jamais fait tenir ce jour-là de congrégation. Il ne songe pas qu'il auroit été bien plus naturel de la faire renvoyer au jour d'auparavant, qui étoit le dimanche. Mais il falloit quelque acte apparent, pour qu'il pût écrire au Roi qu'il avoit obtenu la chose du monde la plus extraordinaire; et cependant il y a beaucoup moins de part que le Pape, qui a plus de désir que personne qu'on ne perde point de temps.

On tint donc mardi, sixième de ce mois, la huitième congrégation; et hier matin mercredi, on s'assembla encore en conséquence de la promesse de Sa Sainteté, dont je vous ai parlé dans ma précédente, du 30 de décembre, et de ce qu'il avoit résolu il y a près de quinze jours. Ce que je vous marque, afin qu'on ne croie pas que ce soit la lettre du Roi qui ait fait résoudre qu'on traiteroit encore le mercredi de l'affaire de M. de Cambrai. Mais la lettre du Roi servira extrêmement à faire abréger cette affaire par une autre voie, en faisant prendre très-certainement au Pape et aux cardinaux des mesures pour qu'on ne perde pas le temps à tant de discours vains. Cette lettre portera ensuite à chercher les moyens les plus propres à abréger la rédaction de la bulle, qui auroit pu tenir des temps infinis; au lieu qu'il y a lieu d'espérer qu'on songera uniquement à finir cette affaire, et que peut-être le cardinal de Bouillon ne sera plus assez hardi pour s'opposer aux bonnes intentions des autres.

Je ne sais pas encore ce qui s'est passé dans les

deux dernières congrégations, parce que je vous écris cette lettre par le courrier de M. de Torcy, qui doit partir demain; mais j'espère avant de la fermer, savoir quelque chose. Le cardinal Noris, que je vis samedi, me dit qu'il devoit parler le mardi suivant, et qu'il vouloit être très-court, afin de donner à d'autres cet exemple. Il devoit s'expliquer sur le sacrifice et les dernières épreuves. Après lui les cardinaux Ottoboni et Albani auront parlé. Le cardinal de Bouillon s'attendoit aussi à le faire : il étoit allé pour cela, au sortir de chez le Pape, à Frescati travailler avec le père Charonnier, qui est toute sa consolation et toute sa ressource.

Je ne puis m'empêcher de dire que ceux qui prétendent excuser le cardinal de Bouillon sur sa conscience, qui, disent-ils, ne lui permet pas de condamner le livre de M. de Cambrai, veulent se laisser éblouir par un vain prétexte.

Il n'est que trop certain que c'est un engagement qu'il a pris avant que de venir ici, et avant que d'examiner la matière. Il est encore très-sûr qu'il n'a jamais parlé franchement là-dessus. Ses manœuvres le font assez voir, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à présent. Il a voulu et cru pouvoir tromper et amuser le Roi comme tout le monde, et pendant ce temps former ici un parti sur lequel il comptoit tout rejeter. Si le caractère de ministre, et de cardinal membre de la congrégation, l'embarrassoit, que ne choisissoit-il l'un ou l'autre. Que ne s'est-il expliqué nettement au Roi? Pourquoi tant de détours, tant de souplesse, pour me persuader qu'il étoit plus contre M. de Cambrai

qu'on ne pense, jusqu'à me dire qu'il voudroit pouvoir me montrer son vœu, et qu'il étoit assuré que j'en serois content? Pourquoi n'ose-t-il pas soutenir hautement la vérité, et ne défend-il la doctrine de M. de Cambrai que par des équivoques, par des doubles sens, et qu'en proposant des expédiens, qui, si on les approuvoit, éterniseroient cette malheureuse affaire, et couvriroient de honte le saint Siége? Quel homme de bon sens pourra jamais s'imaginer que ce soit une délicatesse de conscience, qui l'ait porté à mettre la division parmi les qualificateurs, en y faisant ajouter, lorsque l'affaire étoit presque finie, trois examinateurs dont il étoit assuré, et en s'opposant au choix du père Latenai, que Sa Sainteté avoit nommé pour rompre le partage? Qui pourra jamais penser sérieusement qu'il se croie plutôt obligé en conscience de suivre le sentiment du père Dez, du père Charonnier et des Jésuites, que celui des évêques de France, des plus célèbres docteurs de Paris et de tout le royaume, et j'ose dire de tous les théologiens de Rome qui sont sans passion?

Je ne suis pas le seul ici qui porte ce jugement du cardinal de Bouillon; puisque le Pape et tous les cardinaux ne peuvent s'empêcher de dire, que cette Eminence fait à Rome un personnage bien odieux contre son Roi et contre sa patrie, en faveur d'une cause très-déplorable.

M. l'abbé de Chanterac a donné au Pape ces jours passés les quatre nouveaux écrits de M. de Cambrai, que j'espère pouvoir joindre à ce paquet. Il les a

distribués aussi aux cardinaux, qui la plupart ont déclaré ne les vouloir pas seulement regarder.

J'oubliai, je pense, dans ma dernière lettre, de vous parler de M. Langlois, dont M. le cardinal de Bouillon m'a lu une lettre qu'il lui écrit de Paris, je crois en date du 7 de décembre, par laquelle il lui marque tous les discours qu'il vous a tenus, tous les bruits qui courent à Paris sur ce cardinal; et en particulier, que vous lui aviez dit savoir fort bien qu'il est entièrement favorable à M. de Cambrai, et qu'il faisoit tous ses efforts, ainsi que les Jésuites, pour le sauver. J'ai pris avec M. le cardinal ce récit en badinant, et me suis rejeté sur le zèle de M. Langlois contre les erreurs de M. de Cambrai.

Un des confidens de M. le cardinal de Bouillon est ici un nommé Fortin, que vous avez vu il y a dix ans Feuillant, sous le nom de dom Jean de Saint-Laurent, ou le petit dom Côme. Il est à présent défroqué par le grand crédit de M. le cardinal de Bouillon, et est aussi fort bien auprès de lui.

Les Jésuites ne vous épargnent en rien, ni M. l'archevêque de Paris, ni le Roi, ni madame de Maintenon; je parle des Français plutôt que des autres.

J'apprends qu'on a fini la matière des épreuves. On a bien avancé le quatrième chapitre sur le *proprio conatu* et l'attente de la grâce : on m'a même assuré que ce chapitre fut fini hier; on a réduit le surplus des propositions à trois chapitres. Il y a lieu d'espérer que chaque semaine on en pourra terminer un. Le Pape a déclaré qu'il ne vouloit pas qu'on parlât au saint Office d'autres affaires, que celle de

M. de Cambrai ne fût terminée. Ainsi toute la congrégation du mercredi s'emploie à traiter cette matière; celle du lundi de même. Je sais que Sa Sainteté a dit que tout seroit fini dans peu de jours, c'est-à-dire à la fin du mois.

Il sera question ensuite de la bulle, qui passera *per manus*. Ce seroit un grand coup si l'on en chargeoit le cardinal Casanate : j'ai lieu de l'espérer, et je n'oublie rien de ce qui dépend de moi pour y déterminer le Pape ; cela épargneroit bien des chicanes.

Le cardinal Albani ne fait pas mal à présent, à ce qu'on dit; mais je ne puis lui pardonner ses tours de souplesse. Le cardinal Carpegna dit à un de mes amis, il y a huit jours, que le cardinal Albani avoit toujours *i piedi a due staffe*. Pour le cardinal Ottoboni, il semble revenir et vouloir mieux faire. A l'égard du cardinal de Bouillon, il a parlé avec un peu plus de modération, mais néanmoins, à ce qu'on m'a assuré, toujours dans les mêmes principes. Il est résolu, à ce qu'on prétend, de ne donner son vœu qu'à l'extrémité. Cette Eminence veut le plus grand mal au pauvre Poussin, et l'on croit qu'elle a écrit fortement à la Cour contre lui, pour l'empêcher d'être secrétaire du nouvel ambassadeur. Les amis du cardinal de Bouillon et de M. de Cambrai sont ici ravis, d'être assurés que Poussin ne restera pas à Rome. La vengeance est bien indigne ; car il est très-certain qu'il n'y a que la chaleur avec laquelle Poussin a parlé de l'affaire de M. de Cambrai, qui lui a attiré la disgrâce du cardinal de Bouillon.

Les amis de M. de Cambrai envoient presque tous

les jours auprès du Pape, ou Fabroni, ou le père Alfaro, ou le père Damascène, ou quelque émissaire pareil, pour lui embrouiller l'esprit. On remarqua que dimanche, une demi-heure avant que le cardinal de Bouillon parlât au Pape, ce père Damascène avoit été long-temps avec le saint Père. L'abbé Feydé, qui me l'a dit, eut audience du Pape après lui, et avant le cardinal de Bouillon. Le Pape lui dit que ce Père venoit de lui parler sur M. de Cambrai.

Comment se gouverne M. de Beauvilliers? Il me semble bien dangereux, pour le présent et pour l'avenir, de le laisser dans la place qu'il occupe. Je ne doute pas qu'il ne soit toujours le même. Est-il vrai que M. de Paris a donné pour confesseur à madame Guyon le père Valois Jésuite? Cela passe ici pour certain, et paroît bien extraordinaire.

On n'attend plus ici M. l'ambassadeur qu'au mois de mars. Je vous prie de lui parler de mon indult pour mon abbaye. Si le Roi ou le ministre lui en pouvoit dire un mot, cela disposeroit la réussite de mon affaire à son arrivée, et toutes les circonstances y concourroient. Ayez la bonté de vous souvenir de moi pour ma subsistance, et de prendre avec mon père les mesures convenables à ce sujet.

Sa Sainteté est en parfaite santé, elle est sortie cette après-dînée. J'attends mes lettres du 22, pour aller à son audience.

J'ai attendu à l'extrémité à fermer mon paquet. On m'avoit promis de me donner les livres de M. de Cambrai; on m'a manqué de parole. Je vous en envoie un des quatre, qui est le plus impertinent :

je vous ferai passer les autres par le premier courrier. M. Phelippeaux vous fait le détail de ce qu'ils contiennent.

Je pense que le dessein des cardinaux est de ne se pas contenter du *respectivè*, dans la condamnation des propositions du livre.

Rome, ce 8 janvier 1699.

LETTRE CCCXCIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'état actuel de l'affaire; la manière dont le cardinal de Bouillon pourroit justifier sa conduite auprès du Roi; et les trois points sur lesquels les partisans de M. de Cambrai auroient voulu faire condamner Bossuet.

L'ordinaire de France est arrivé, et je ne reçois aucune lettre, ni de vous, ni de mon père, ni d'aucun de la famille. Cela me fait craindre qu'il ne soit arrivé quelque malheur au paquet, et peut-être que le cardinal de Bouillon, dans l'inquiétude où il est de savoir comment on a pu être si tôt averti à la Cour de ce qui se passe, n'ait été bien aise de voir votre paquet. Le maître de la poste m'a cependant assuré qu'il n'étoit rien venu pour moi, que ce qu'il m'avoit envoyé. Enfin il faut attendre quelques jours pour éclaircir ce fait : peut-être aussi m'aurez-vous écrit par le courrier qu'on a redépêché à Florence. Jusqu'ici je ne laisse pas d'être en peine : on a peut-être mis trop tard à Paris les lettres à la poste. Je vous supplie de faire, à tout événement, quelque démarche à Paris auprès des directeurs de

la poste, afin qu'ils prennent garde et aient attention aux paquets qui me seroient adressés. S'ils recevoient là-dessus quelque ordre de celui des ministres qui a à présent la surintendance des postes, cela assureroit dorénavant mes paquets, soit à Paris, soit à Lyon et à Rome. Les lettres qui me manquent sont celles du 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de M. de Paris de même date, par laquelle j'apprends la réception de mes lettres du 10, et son voyage à Versailles. J'ai reçu aussi une lettre de M. de Rheims, qui me marque vous avoir vu la veille, que vous lui aviez fait voir ma lettre du 10, et que vous partiez pour Meaux.

Je sors de chez le cardinal Casanate, avec lequel j'ai été très-long-temps. Il m'a confirmé dans tout ce que je vous ai mandé jusqu'ici : le secret du saint Office le rend très-difficile à s'expliquer. Je sais que l'affaire va bien, et qu'à présent, dans les deux dernières congrégations du 6 et du 7 de ce mois, on a été à pas de géant, ce sont ses propres paroles; de manière qu'il espère, si l'on continue, que dans trois semaines ils auront fini leurs congrégations entre eux. Ils voteront après devant le Pape; mais ce ne sera qu'en déclarant précisément la qualification que chacun donne aux propositions, et cela sera très-court : après quoi il faudra faire la bulle. Il est très-vraisemblable que ce sera le cardinal Casanate qui en sera chargé, comme il l'a été de celle de Molinos : ce sera un grand coup; elle passera après *per manus*. Il espère que cela ne tiendra que peu de temps; mais il faut toujours s'attendre à quelques longueurs pour ne se pas tromper.

Je présume, par tout ce que j'entends, que le cardinal de Bouillon se réserve de donner à la fin les qualifications qu'il jugera à propos aux propositions. Cela ne l'empêche pas de parler toujours en faveur de M. de Cambrai, et de tout excuser. On ne sait pourquoi ce cardinal retarde de jour en jour à renvoyer son courrier. Il paroît très-embarrassé : il est enfermé depuis le matin jusqu'au soir avec le père Charonnier. Je ne sais si je me trompe, mais je pense que tout l'artifice du cardinal de Bouillon, par rapport au Roi, consistera à représenter qu'il veut qu'on coupe entièrement la racine du mal, en définissant jusqu'aux moindres choses, et les choses mêmes indécisibles ; ce qui est le plus beau et le plus sûr prétexte du monde pour empêcher, non-seulement la prompte décision de cette affaire, mais qu'on puisse jamais la finir. Pour parvenir à un jugement, il est question de s'arrêter à l'essentiel de la matière, qui est la distinction du cinquième et du quatrième état, et l'exclusion du motif de la béatitude dans l'état des parfaits, sans prétendre faire le procès aux mystiques, supposé qu'on veuille condamner M. de Cambrai.

La chose du monde que M. le cardinal de Bouillon craint le plus, c'est que je ne dépêche quelque courrier et n'écrive par les extraordinaires. Il défend à tous les courriers de prendre aucun paquet que les siens ; et celui qui a la direction des postes a ordre de lui, de ne laisser partir aucun courrier français sans son commandement exprès. Voilà une grande précaution, qui sera très-inutile quand je le voudrai, et lorsqu'il sera nécessaire de dépêcher.

On m'a dit que le cardinal de Bouillon veut, par ce courrier, écrire au Roi une lettre particulière de sa main, pour sa justification. Ne faites pas semblant de le savoir; mais il seroit bon de découvrir ce qu'elle contiendra.

Le Pape a demandé ces jours passés, ce que prétendoit faire le cardinal de Bouillon avec les Jésuites et le père Charonnier ; si Charonnier étoit un grand docteur ; et si le cardinal de Bouillon croyoit pouvoir faire changer les cardinaux et le Pape.

J'ai sujet, dans toutes les occasions, d'être ici très-content du père Cambolas. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait prêché devant le Pape contre l'amour pur et les nouveaux mystiques. Son sermon étoit tout fait ; mais les réviseurs ne le lui ont pas conseillé à cause des circonstances, et il a fallu qu'il changeât son dessein.

M. le cardinal de Bouillon s'est allé renfermer aux Chartreux, pour écrire : on croit qu'il fera partir demain matin son courrier.

Il ne tiendroit pas aux amis de M. de Cambrai qu'on ne vous condamnât ici sur trois points, sur l'acte propre de la charité, indépendant du motif de la béatitude, sur la passiveté et l'enchaînement des puissances, et sur les pieux excès, les saintes folies, dont vous accusez les plus purs actes d'amour de Dieu, pratiqués par les plus grands saints. Voilà ce que les Jésuites vont disant partout. On leur répond comme il faut.

Vous recevrez par la même voie le paquet d'hier.

Je vais écrire un mot à M. de Paris.

La nouvelle du testament du roi d'Espagne (*), fait ici grand bruit. On ne sait si le roi de France y est consentant, ni ce qui en peut arriver : il faut attendre quelque temps.

Dans le moment on met entre mes mains quatre livrets de M. de Cambrai, que je vous envoie.

N'oubliez pas de faire donner des ordres à la poste de Paris, de Lyon et de Rome pour mes lettres.

Les réponses au *Mystici in tuto*, et au *Quietismus redivivus*, ne se distribuent pas encore : celle au *Mystici* est arrivée; mais on dit qu'il y manque quelque carton.

Rome, ce 9 janvier 1699.

LETTRE CCCC.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur différens faits rapportés dans les lettres de Rome; et les nouveaux écrits de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 23 décembre dernier : j'y vois la continuation lente des congrégations, et

(*) Il s'agit du testament que Charles II, qui étoit sans enfans, et qui ne pouvoit en espérer, avoit fait à la fin de l'année précédente, et par lequel il instituoit le prince électoral de Bavière son héritier universel. Mais le jeune prince étant mort le 6 février suivant, le roi d'Espagne fit le 2 octobre de la même année, un autre testament, par lequel il nommoit héritier de tous ses Etats Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Charles mourut le 1.er novembre suivant, et Louis XIV fit valoir contre une ligue puissante les droits de son petit-fils au trône d'Espagne, dont après bien des combats il devint paisible possesseur.

que le Pape a toujours les mêmes bonnes intentions. Nous attendons avec impatience la nouvelle de ce qu'auront produit les lettres du Roi à Sa Sainteté et à M. le cardinal de Bouillon. Le courrier n'est pas encore de retour.

Toutes les lettres de Rome parlent de la nouvelle de l'archevêque de Chieti (*), et des emportemens sans mesure du cardinal de Bouillon. Le Roi a vu vos lettres, et est étonné de la conduite de ce cardinal.

On va travailler à avoir les signatures d'un grand nombre de docteurs. L'écrit de M. Phelippeaux sera très-utile, si l'on continue à faire fort sur les deux sens. Les lettres de Rome marquent toutes, que l'embarras des cardinaux roule particulièrement sur les sentimens des mystiques.

M. l'archevêque de Cambrai fait répandre ici un très-petit écrit, intitulé : *Préjugés décisifs*, qui avec beaucoup de hauteur, ne contient que des redites et des affirmations entièrement fausses. Il y en a un autre, sur deux colonnes, dans lequel il fait le parallèle de la doctrine des mystiques avec la sienne. C'est à celui-ci qu'il faut répondre, aussitôt qu'on le pourra avoir. Si vous l'avez, envoyez-le, et cependant que M. Phelippeaux travaille; le *Mystici in tuto* pourra l'aider. Si M. de Cambrai prétend s'appuyer de Blosius (**), vous pouvez tenir pour

(*) On a vu dans les lettres précédentes, que sur la nouvelle qui s'étoit répandue dans Rome de la nomination d'un archevêque au cardinalat, l'archevêque de Chieti en avoit reçu les complimens. Mais on sut bientôt que le choix du Pape tomboit sur Jacques-Antoine Moriggia, milanois, Barnabite, et archevêque de Florence.

(**) Blosius ou Louis de Blois de Châtillon, religieux Bénédictin,

certain

certain qu'on ne trouvera jamais dans cet auteur le sacrifice absolu de son salut, ni les suites de ce systême, ni l'article III et ses annexes, ni la séparation des deux parties, poussée au point où ce prélat la porte. D'ailleurs on ne peut prendre pour règle, ni pour excuse, les expressions outrées de la plupart des mystiques : autrement on justifieroit par cette méthode Molinos, et tous les Quiétistes.

J'admire les sentimens du Pape sur le séjour des cardinaux à Rome : il y a long-temps qu'on devroit avoir rétabli l'ancien usage.

On a raison de dire que ce n'est pas la coutume de l'Eglise d'opiner seulement par écrit. Il est à souhaiter qu'on double les conférences ; mais cela est difficile, à ce qu'on dit, à cause des autres congrégations. Le mieux seroit de bien employer le temps, et que le Pape témoignât efficacement qu'on le fâchera, si l'on ne retranche les longs discours.

M. le cardinal de Janson m'a montré votre lettre : il est plein de bontés pour nous. M. de Monaco partira vers la fin du mois, ou au commencement de l'autre : j'espère qu'il sera instruit de tout.

A Versailles, 12 *janvier* 1699.

et abbé de Liesse en Hainault, étoit un homme d'une éminente piété. Ses ouvrages sont estimés. M. de Cambrai voulut justifier sa doctrine par celle de ce pieux abbé ; mais Bossuet en fit voir la différence dans son écrit intitulé : *Les passages éclaircis*, tom. XXX, pag. 357 et suiv.

LETTRE CCCCI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les différens motifs qui devoient porter Rome à terminer l'affaire.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 : j'y vois avec déplaisir la peine que vous avez toujours à obtenir un jugement. J'espère que la lettre que le Roi a écrite au Pape, et envoyée par un courrier extraordinaire, obligera de finir. Si on ne veut pas accorder cette conclusion, attendue depuis si long-temps, et si nécessaire par le besoin qu'en a l'Eglise ; on le doit du moins par déférence pour un grand Roi, qui la demande avec instance : la politique et la religion exigent la même chose dans cette occasion. C'est ce que vous ne pouvez trop souvent représenter : ceux qui ne seront pas touchés de l'une, le seront de l'autre.

Je ne répondrai point au détail de votre lettre, parce qu'il est tard. J'arrive de Versailles, où j'ai été demander au Roi permission de faire signer nos docteurs. Sa Majesté le trouve très-bon, aussi bien que M. le nonce, à qui j'en ai parlé; ainsi je m'en vais y travailler incessamment : j'espère vous envoyer par le premier courrier un grand nombre de signatures.

Je viens d'écrire au père Roslet : il vous communiquera ma lettre. Je ne lui ai pas mandé que le Roi

a fait ôter M. de Cambrai de dessus l'état de sa maison : vous l'apprendrez, s'il vous plaît, à ce bon Père, et vous le direz l'un et l'autre à qui vous jugerez à propos.

M. de Monaco est toujours sur le point de partir : j'espère que vous serez content de ses manières à votre égard. Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

12 Janvier 1699.

LETTRE CCCCII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les objets que l'on avoit traités dans la dernière congrégation, et ceux dont on devoit s'occuper dans la suivante.

Je ne vous écris qu'un mot par le courrier ordinaire, espérant vous écrire plus au long par le courrier de M. de Torcy, qui arriva ici samedi, 10 de ce mois, peu d'heures avant que l'autre courrier partît. Ce nouveau doit partir après demain, s'il n'est retardé, comme on a coutume de le faire. Vous avez su par ma lettre du 9, que je n'avois point reçu de lettre, ni de vous, ni de mon père, en un mot que le paquet du 22 décembre me manquoit. Je n'ai rien reçu, depuis, et j'attends l'éclaircissement de toutes choses par l'ordinaire qui arrivera à la fin de la semaine.

Depuis ma lettre du 9, je n'ai rien appris de nouveau, et ne puis vous parler que de la congrégation d'hier lundi, qui est la dixième, et dont je n'ai en-

core aucune nouvelle. Je sais seulement qu'on devoit finir le chapitre IV, qui regarde le propre effort et l'attente de la grâce, et commencer un autre chapitre; j'ignore lequel : je pense que ce sera celui des vertus et de l'involontaire en Jésus-Christ. On espéroit pouvoir terminer ce cinquième chapitre dans la congrégation de demain, au moins MM. les cardinaux se préparoient pour cela. Le cardinal Albani, qui est le dernier, comptoit parler hier et encore demain. Avant que le courrier de M. de Torcy parte, j'espère savoir s'il s'est passé quelque chose de considérable dans la congrégation d'hier, et ce qui se fera dans celle de demain.

J'étois allé aujourd'hui chez le Pape; mais il n'a donné audience à personne, si ce n'est au cardinal Spada. J'étois bien aise de lui parler sur les nouveaux livres de M. de Cambrai, et de lui faire valoir un peu votre silence. Je n'aurois pas manqué de lui dire un mot sur le scandale de la division des qualificateurs, et de le faire ressouvenir du pouvoir de la cabale en cette occasion. Il faut ici et en France appuyer là-dessus; car il n'y a pas un mot à répondre sur ces faits incontestables, qui prouvent les secrets et puissans ressorts de la cabale.

Il est certain qu'elle s'est appliquée presque uniquement à faire faire sous main au Pape quelques faux pas, et qu'aucun des cardinaux n'a eu part à cette manœuvre, excepté le cardinal Albani, que j'ai toujours soupçonné dès le commencement de favoriser M. de Cambrai. Le cardinal Spada m'a avoué encore aujourd'hui, que l'adjonction des derniers qualificateurs lui fut aussi nouvelle qu'à moi.

Le coup de partie sera que la bulle passe par les mains du cardinal Casanate : c'est à quoi je n'oublierai rien, et j'ai lieu d'espérer que ce projet réussira.

Je vous remets à la lettre que je vous écrirai par le courrier extraordinaire, qui, je pense, partira vendredi ou samedi, et vous la recevrez avant celle-ci.

Je vous enverrai sous l'enveloppe de M. de Torcy les livres de M. de Cambrai.

Rome, ce 13 janvier 1699.

LETTRE CCCCIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; un ordre du Pape pour obliger les cardinaux à donner leurs qualifications; les derniers écrits de M. de Cambrai; et sur une audience que cet abbé avoit eue du Pape.

Je vous écris par le courrier de M. de Torcy, qui part demain, et qui arriva ici samedi dernier, 10 de ce mois, peu d'heures avant le départ du premier courrier. Je crois qu'on aura fait encore par ce dernier quelque nouvelle instance à M. le cardinal de Bouillon, relative à l'affaire de M. de Cambrai. Il alla à l'audience du Pape dès le jour même : apparemment il y avoit d'autres affaires mêlées.

Je n'ai point encore reçu votre dépêche du 22 décembre : je l'attends par le premier courrier avec celle du 29. Je ne puis deviner la cause de ce retardement, qui n'a pas laissé de me faire de la peine :

je voudrois bien en savoir le sujet avant que cette lettre partît.

Depuis mes dernières lettres, du 8 et du 9 de ce mois, il s'est tenu deux congrégations, celle de lundi douzième de ce mois, et celle d'hier mercredi. Dans celle de lundi on acheva de discuter le chapitre IV sur le propre effort et l'attente de la grâce : on commença même le cinquième chapitre sur l'involontaire et les vertus, lequel ne put être achevé hier, mais il fut bien avancé. Les cardinaux, à l'exemple de leur ancien qui bat bien du pays, sont un peu longs. Ils veulent montrer chacun qu'ils entendent la matière, et résolvent les objections que certaines gens font : de là vient qu'à chaque congrégation, il ne peut guère y avoir que quatre ou cinq cardinaux qui parlent. On finira dans la congrégation de lundi prochain l'examen du cinquième chapitre. Il n'en restera plus que deux, pour lesquels il faudra encore cinq ou six congrégations : ainsi cette discussion ira jusqu'à la mi-février, temps où certainement tous les cardinaux auront parlé sur chacune des propositions, et donné leur vœu, ou au moins dû le donner.

Vous savez bien ce que je vous avois mandé par une de mes précédentes, que j'espérois faire en sorte auprès du Pape qu'il ordonneroit que les cardinaux remissent leurs qualifications sur chacune des propositions discutées jusqu'à présent, afin qu'on pût commencer à savoir à quoi s'en tenir, et même travailler à la réduction. J'ai appris ce matin que Sa Sainteté l'avoit ainsi ordonné, ce qui avoit bien fâché certaines gens ; et je sais de science certaine

que tous ont exécuté cet ordre, de manière que le cardinal de Bouillon a envoyé au saint Office sur ces propositions trois ou quatre feuilles de papier, écrites de la main de Certes. Il ne seroit pas impossible que je ne susse dans quatre ou cinq jours le contenu de son écrit : mais donnez-vous bien de garde de le dire à d'autre qu'à madame de Maintenon et au Roi. On seroit bien étonné si je parvenois à en envoyer copie, ainsi que le journal de tout ce qui s'est passé : je ne désespère pas de le pouvoir faire.

Je puis assurer que dans la première congrégation, le cardinal de Bouillon évitant de voter, a été marqué par ce mot *abstinuit*. Depuis, il a commencé à distinguer dans les propositions un bon et un mauvais sens, et a toujours continué ainsi, sans donner de vœu précis. Pour dire ce qui s'est passé depuis deux jours, il faut attendre encore, afin de parler juste : c'est ce que je tâche de faire, ne voulant rien hasarder sur des objets aussi importans et aussi difficiles à pénétrer.

Outre les livres que je vous ai déjà envoyés, il y a encore trois autres livrets, que M. de Chanterac distribue depuis deux jours : l'un est la réponse au *Mystici in tuto ;* et l'autre, *les principales Propositions du livre des Maximes justifiées :* je vous envoie ces deux livrets. Le troisième est une espèce de justification des propositions en latin : je l'ai vu entre les mains d'un cardinal, et n'ai pu examiner si ce dernier écrit est une traduction du précédent.

M. de Chanterac distribue avec cela une thèse, soutenue à Douai par les Carmes déchaussés, que j'ai encore vue entre les mains de ce cardinal, et

que je n'ai pu avoir à ma disposition. Voilà bien des livres distribués depuis quinze jours, et bien des choses inutiles et redites cent et cent fois.

J'ai cru devoir aller rendre visite au Pape à l'occasion de tous ces livrets, sous prétexte de savoir de lui comment il souhaitoit que vous en usassiez, et prendre de là occasion de lui parler sur les examinateurs, sur la rédaction de la bulle, etc.

J'y allai mardi l'après-dînée ; mais le Pape ne donna audience qu'à M. le cardinal Spada.

J'ai été plus heureux aujourd'hui : le saint Père a eu la bonté de me faire entrer après M. le cardinal Spada ; voici sur quoi a roulé tout notre entretien. 1.° Je l'ai remercié de la diligence avec laquelle on travaille à expédier ; de ce qu'outre la congrégation du lundi, il avoit encore destiné celle du mercredi à l'examen de cette affaire, avant même qu'il eût reçu la dernière lettre de Sa Majesté, dont il avoit prévenu les sollicitations. Je lui dis qu'il ne s'agissoit plus que de couronner l'œuvre par une fin digne du saint Siége, et une décision honorable pour sa personne, qui le combleroit de gloire.

Sa Sainteté m'a fait sur cela toutes les protestations imaginables de ses bonnes intentions, m'assurant de la résolution où elle étoit de finir promptement. Elle m'a pris à témoin de toutes les affaires importantes du saint Office, qu'on avoit abandonnées pour terminer celle de Cambrai. On ne parle plus, m'a-t-elle ajouté, que de Cambrai, Cambrai, Cambrai : nous voulons conclure absolument cette affaire. J'ai vu le bon effet des instances du Roi et de sa lettre ; car dans mon audience d'auparavant,

le ton du Pape n'étoit pas si affirmatif à beaucoup près.

2.° Je lui ai témoigné qu'il devoit peu se mettre en peine de la division des qualificateurs, qui étoit à présent le seul fort de M. de Cambrai; puisque le caractère des qualificateurs favorables au livre, qui tous ont eu leur engagement précédent, ne mérite pas une grande considération. J'ai commencé par le Jésuite espagnol Alfaro, et rien n'a été oublié sur ce sujet. Sa Sainteté elle-même m'a avoué, que c'étoit une grande faute à la société d'avoir pris un pareil parti dans cette affaire, où le Roi et le clergé de France s'intéressent si sensiblement. Gabrieli, quoique je me sois tu sur Sfondrate, a été dépeint avec ses couleurs naturelles. J'ai vu que Sa Sainteté prenoit plaisir à ce que je disois, et je me suis aperçu qu'elle n'est pas fâchée d'entendre un peu dire du mal de certaines gens. M. Rodolovic, archevêque de Chieti, a été caractérisé assez bien : ses changemens, ses incertitudes, son abandon aux Jésuites ont formé les différens traits de son tableau. Pour le sacriste, sa partialité connue dès le vivant du cardinal Denhoff, et attestée par plusieurs cardinaux, rendoit son jugement entièrement récusable dans cette affaire.

J'ai passé ensuite à la manière dont ces examinateurs justifient M. de Cambrai, qui est toute opposée à celle dont il se défend lui-même. J'ai fait faire réflexion au saint Père, mais légèrement, pour ne le pas chagriner, sur les circonstances de cette adjonction, qui avoit eu lieu dans le temps où tout alloit finir. Il a répondu à cela par un soupir. Je

lui ai ajouté qu'il se trouveroit consolé par l'unanimité des cardinaux; et qu'enfin on devoit espérer que le Saint-Esprit l'éclaireroit de ses lumières, pour prononcer un jugement qui terminât toutes les contestations.

3.° Je me suis fort étendu sur le procédé peu loyal de M. de Cambrai, qui cachoit la plupart de ses livres en France, et surtout la *Réponse aux Remarques*, sur la multitude des écrits dont il accabloit à présent messieurs les cardinaux et Sa Sainteté. Je puis vous assurer que le Pape en est indigné, rien ne le fâchant davantage que de voir des livres nouveaux bons ou mauvais : tous le mécontentent également. Je vois bien que les amis de M. de Cambrai lui font confondre l'innocent avec les coupables; en sorte que son indignation contre les livres pour ou contre la vérité, est exactement la même. Je m'en suis aperçu, et n'ai pu m'empêcher, avec tout le respect et toute la modération possible, de lui parler très-fortement sur ce sujet; lui faisant voir, et de manière qu'il en est convenu, la nécessité de défendre la vérité, de combattre l'erreur, et la différence qu'un Pape doit mettre entre ceux qui attaquent les vérités les plus essentielles de la religion, d'avec ceux qui emploient tous leurs efforts pour les soutenir. Les exemples des saints évêques ne m'ont pas manqué, ainsi que ceux des Papes qui ont loué et exalté le zèle de ces généreux défenseurs de la bonne cause; et j'ai conclu que j'espérois de Sa Sainteté la même justice que j'osois lui dire être due à ceux qui soutenoient dans cette occasion le parti de la vérité. J'ai pris la

liberté de lui demander là-dessus, si en conscience vous n'étiez pas obligé de répondre à l'accusation atroce que M. de Cambrai formoit contre vous, en vous imputant d'avoir révélé sa confession, et d'avoir manqué à tous les devoirs de l'amitié et de la religion.

Je n'ai pu m'empêcher à ce sujet de lui rappeler vos travaux pour l'Eglise contre les hérétiques, dont les brefs d'Innocent XI lui étoient de bons garans; et je lui ai fait sentir que la conservation de votre réputation n'étoit pas indifférente à l'Eglise. Il faut avouer que Sa Sainteté m'a écouté avec une patience admirable, et il m'a paru que ce que je lui ai représenté là-dessus lui a fait impression.

J'ai fini cet article en lui assurant que vous sacrifieriez vos propres intérêts à la satisfaction particulière de Sa Sainteté, pour qui vous aviez un respect et une déférence extraordinaire; et que je ne doutois pas que vous n'attendissiez en paix la décision du saint Siége, qui vous serviroit seule d'une apologie complète. J'ai ajouté, qu'au surplus il n'étoit question que du livre des *Maximes*, et que tout ce qu'on avoit écrit, n'étoit pas absolument nécessaire à Rome, mais bien en France, où le mal prenoit tous les jours de nouvelles racines.

En quatrième lieu, sachant que le cardinal Albani insinuoit de faire un bref au lieu d'une bulle, je lui ai expliqué les raisons essentielles qui devoient l'engager à donner une bulle. Je l'ai fait ressouvenir de la promesse qu'il en avoit faite; et je lui ai représenté qu'il n'y avoit qu'un décret, publié dans cette forme, qui pût être reçu en

France selon les lois du royaume. Sa Sainteté a eu la bonté de me renouveler sa promesse à cet égard.

Je lui ai parlé clairement sur la chicane qu'on faisoit touchant la distinction des sens, qui suffiroit pour rendre inutile et impossible dorénavant aucune condamnation d'erreur. Le Pape m'a paru rejeter bien loin cette misérable défaite.

Cette audience a duré près d'une heure. Au sortir de là, j'ai été chez le cardinal Casanate, à qui j'ai rendu compte de tout, et il a fort approuvé ce que j'avois dit au Pape. J'espère plus que jamais que ce sera ce cardinal qui sera chargé de dresser la bulle. Je n'en ai pas voulu parler au Pape ; mais je sais que Sa Sainteté l'a résolu ainsi, et qu'elle s'en est déclarée : il n'y a pas à craindre qu'elle varie, à moins que le cardinal de Bouillon ne la fasse changer.

Je suis informé que ce cardinal a prié le Pape et le cardinal Spada, d'assurer le Roi qu'il n'y avoit ici aucune cabale pour M. de Cambrai, et qu'il pressoit plus qu'un autre le jugement. Je ne sais si le Pape et le cardinal Spada auront été assez simples pour entrer dans ses vues. Mais cela ne peut pas empêcher que tout ce que j'ai mandé ne soit très-véritable, et que les faits ne soient ici constans et presque de notoriété publique. Ils sont sûrement incontestables, à moins qu'on ne dise que tous les cardinaux et le commissaire s'accordent pour mentir ; ce qui est impossible.

Je sais que le cardinal de Bouillon a voulu intéresser le Pape dans sa querelle, en lui disant qu'on

écrivoit en France qu'il se laissoit prévenir par la cabale, et que cette cabale étoit une chimère à Rome comme à Paris, etc. Mais elle n'est que trop réelle; et qui en douteroit, voudroit douter qu'il fait jour en plein midi.

J'ai appris aujourd'hui chez le Pape, par quelques-uns de ses confidens les plus intimes, que Sa Sainteté étoit très-fâchée ce matin contre le cardinal de Bouillon, parce qu'elle a su que ce cardinal eut hier chez lui une conférence de trois heures avec l'ambassadeur de l'Empereur, contre lequel le Pape est très-indisposé. Sa Sainteté est persuadée, il y a long-temps, qu'il y a une liaison entre cet ambassadeur et le cardinal de Bouillon.

En vérité, il ne faut pas abandonner le sieur Poussin : il ne perd aucune occasion de faire bien connoître les intentions du Roi. Il m'a dit avoir pris occasion de porter aux cardinaux du saint Office le factum de M. l'archevêque de Rouen, pour avoir celle de leur parler sur M. de Cambrai, et de leur lire plus à loisir la lettre du Roi.

M. de Chanterac a été ce matin, au sortir des congrégations, enfermé deux heures avec M. le cardinal de Bouillon. Cela ne laisse pas de surprendre tout le monde. Le père Charonnier est mieux que jamais avec cette Eminence.

Dans ce moment le courrier de France arrive, et je reçois vos deux paquets, l'un du 22 décembre, de Paris, et l'autre du 28, de Meaux. J'ai bien jugé par l'arrivée de la lettre du Roi et les dépêches au cardinal de Bouillon, que l'avis que j'avois donné n'avoit pas été jugé inutile ni négligé. La personne

du monde qui aime moins à se faire de fête, c'est moi : j'ai cru la diligence nécessaire pour le bien de l'affaire, afin que le remède vînt à temps, et qu'on connût les mauvaises intentions du cardinal de Bouillon, qui sera le même jusqu'à la fin. Vous le pouvez tenir pour certain, quelque chose qui puisse jamais arriver : les Jésuites et le cardinal de Bouillon nous haïront vous et moi tant que nous vivrons.

Apparemment M. de Monaco ne sera pas ici avant Pâque. Il sera débarrassé d'un grand fardeau dans cette Cour, si notre affaire est finie, comme il y a lieu de l'espérer.

Le manège de M. l'archevêque de Paris ne me revient pas : il croit être un grand personnage.

Je m'informerai s'il y auroit lieu à Florence d'imprimer la traduction italienne de vos *Remarques;* mais cela nous conduira trop loin. En vérité, Anisson me paroît bien intéressé, surtout après les gros gains qu'il fait d'ailleurs avec vous. On fera tout ce qu'on pourra pour ôter à M. de Cambrai toute occasion de chicaner. Il me semble que de condamner les propositions du livre de M. de Cambrai, en les prenant dans toute la suite du texte et *in sensu obvio et naturali*, c'est ne laisser aucun prétexte pour l'excuser. On fera réflexion à tout.

Le cardinal de Bouillon ne sait pas encore d'où lui vient le coup : je ne me mets guère en peine qu'il le sache ; il peut en accuser tout Rome comme moi.

Je croyois franchement que M. le grand duc vous feroit la galanterie toute entière pour le courrier.

Rome, ce 15 janvier 1699.

LETTRE CCCCIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la manière dont il parle à M. de Paris de certains points; le zèle de la princesse des Ursins pour la bonne cause, et les dispositions de la Cour de Rome et de celles d'Italie sur la succession de l'Espagne.

J'AJOUTE à ma lettre de cette nuit, que je n'ai garde de mander à M. l'archevêque de Paris ce que je vous écris, que le Pape désapprouve si fort les livres bons ou mauvais sans distinction : je me borne à lui parler des mauvais. Je sais bien l'avantage qu'il tireroit de mon récit, si je lui disois tout. Je lui marque même, que le Pape m'a assuré que vous ne pouviez vous dispenser de vous justifier des accusations atroces de M. de Cambrai; ce qui est la vérité.

Je vous supplie d'aller voir mademoiselle de Lanti : cela fera plaisir à madame la princesse des Ursins, qui assurément fait son devoir par rapport à vous et à M. de Cambrai, et qui n'a pas peu nui à M. le cardinal de Bouillon dans l'esprit de madame de Maintenon, par le moyen de madame de Noailles. M. le cardinal de Bouillon en use avec elle indignement.

Je mande à M. de Paris, pour en faire l'usage qu'il jugera à propos, que dans les entretiens que j'ai eus depuis huit jours avec quelques principaux cardinaux, et quelques ministres qui ne me veulent point de mal, et qui ont assez de confiance en moi, j'ai reconnu très-distinctement, et j'ose dire très-

sûrement, que cette Cour, comme toutes les autres d'Italie, est très-favorable à la Bavière, et qu'elles s'uniront également sur la succession d'Espagne, contre la France et l'Empereur. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon n'en soit informé mieux que je ne puis l'être.

Rome, 16 janvier 1699.

LETTRE CCCCV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mécontentement que le Roi avoit des retardemens; la conduite du cardinal de Bouillon; une Réponse à M. de Cambrai qu'il avoit faite pour M. de Chartres; les raisons qui le portent à ne laisser rien sans réplique; et sur les nouveaux écrits de M. de Cambrai.

Votre lettre, du 30 décembre, ne me fut rendue qu'hier au soir.

L'ordre de doubler les congrégations, fait voir dans le Pape un vrai dessein de finir; puisqu'enfin, si cette affaire traînoit long-temps, toutes les autres demeureroient en suspens.

J'attends toujours que vous m'appreniez l'effet qu'ont produit les lettres du Roi. Je voudrois savoir encore si vous avez obtenu cette accélération sans ce secours (*); car dans ce cas, que ne doit point

(*) On voit, par les lettres de l'abbé Bossuet, que ce fut le 23 décembre que le Pape lui promit d'ajouter à la congrégation qui s'occupoit déjà de cette affaire, celle du mercredi, afin d'en accelérer davantage la conclusion. Or, la lettre du Roi ne lui avoit sûrement pas encore été présentée, puisqu'elle est du 23 décembre 1698, et que le courrier qui la porta, n'arriva à Rome que le 3 janvier suivant.

opérer

opérer une telle instance? d'autant plus que le Roi, tout sage qu'il est, paroît, à ceux qui l'approchent, très-irrité des retardemens, et de la cause qui les produit. On attribue même à ce secret mécontentement la résolution prise de rayer M. de Cambrai sur l'état de cette année, et de donner son logement; ce qui fut exécuté la semaine passée. Sa Majesté attendoit apparemment la décision; mais la conjoncture de ce qui se passe à Rome, a fait hâter l'exécution du projet. Ce n'est pas qu'on puisse rien imputer ni au Pape ni aux cardinaux : l'on voit bien ici que tout l'obstacle vient d'un cardinal français (*), qui devoit plus que tous les autres, et par les bienfaits dont il est comblé, et par sa charge, seconder les pieuses intentions de son maître.

Quand on entend dire ici que M. le cardinal de Bouillon cite le *Combat spirituel* et les autres livres mystiques, et qu'il se rend le défenseur et le docteur du pur amour, je tranche le mot, tout le monde a envie de rire; et l'on auroit peine à le croire, si toutes les lettres de Rome ne le portoient pas. J'avoue pour moi que je m'y perds; et si je crains beaucoup pour l'Eglise, je crains aussi de fâcheuses suites pour ce cardinal. Je parle sur cela le moins que je puis; mais voyant tout le monde instruit du manége, je ne puis pas faire un mystère de ce qui est trop public.

On vous enverra cent ou cent vingt signatures de docteurs, et peut-être plus. Tout le monde signe avec ardeur, et avec indignation contre le livre. Il

(*) Le cardinal de Bouillon.

y a quelques politiques, en très-petit nombre, auxquels on n'a point parlé, pour ne les pas mettre dans l'embarras. Mais je puis vous assurer que si l'affaire avoit été mise en délibération dans la Faculté, la censure auroit été unanime.

Vous serez content de l'ambassadeur.

M. de Chartres est assurément de même avis que moi, puisqu'il a approuvé mon livre *des Etats d'Oraison*, où j'ai tout dit; et entre autres choses, qu'on ne pouvoit en aucun acte raisonnable s'arracher le motif de la béatitude. Il convient, avec toute l'Ecole, qu'on fait pour le motif de la béatitude comme pour la dernière fin, implicitement ou explicitement. Quand ce n'est pas explicitement, c'est alors que les motifs sont séparés *per mentem*, comme vous le dites, mais jamais véritablement ni autrement que par abstraction; ce qui est au-fond tout ce que je dis. Mais M. de Chartres n'est pas entré aussi avant que moi dans l'explication et dans les suites de ces beaux principes. Vous verrez bientôt une réponse pour lui, sous le nom d'un théologien qu'il a mis en œuvre, n'ayant pas le loisir de travailler lui-même. Je l'ai faite (*). Nous croyons ici, qu'autant qu'il se pourra, il ne faut rien laisser sans réponse, à cause de l'insolente affirmation de l'auteur, qui en vérité perd toute honte, et qui séduit le peuple. Cependant tout l'épiscopat et tout le doctorat est contre lui, tellement *magno numero*, que le reste ne paroît rien.

(*) Elle a été imprimée sous ce titre : *Réponse d'un Théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres.* On la trouvera ci-dessus, *tom.* XXX, *pag.* 223, *et suiv.*

Les livres que M. de Cambrai a fait porter à Rome par un courrier extraordinaire, sont la réponse au *Mystici* et au *Schola in tuto, ad Quæstiunculam;* et en latin, les Propositions de son livre, comparées à celles des saints qu'il allégue. J'ai tout cela. Ce n'est rien du tout que fécondité de paroles et tours d'esprit. Je n'ai que par emprunt le parallèle en français, et personne ne l'a en latin. Mauvaise et petite finesse, de cacher ici ce qu'on donne à Rome : c'est une preuve que l'on veut surprendre. Mais si la finesse convient au caractère et aux desseins de l'auteur, il nous convient à nous d'aller franchement et nettement. On n'a qu'à nous envoyer une bonne bulle, nous saurons bien l'exécuter et la soutenir. En attendant, nos écrits y prépareront les esprits, et empêcheront l'éblouissement des ignorans et des faux savans.

On m'a fait voir une lettre, où l'on raconte une historiette, qui feroit paroître que le cardinal Ottoboni n'estime pas trop M. de Cambrai. Il s'agit de vers faits par ce cardinal, dans lesquels le livre de M. de Cambrai est mis au rang des livres hérétiques. Le cardinal del Giudice le fit remarquer au cardinal de Bouillon (*).

Je suis très en peine de l'incommodité de M. le cardinal Casanate. La force de son génie et de ses discours est bien nécessaire à la bonne cause. Ce seroit une de mes joies de voir ce grand homme; et si j'étois libre.....

J'attends M. Tiberge, qui doit m'expliquer ce

(*) L'abbé Phelippeaux rapporte ce fait dans sa *Relation*, II. part. pag. 168.

qu'on lui objecte sur l'oraison funèbre. Cela fait voir qu'il faut former le langage par une bonne décision.

Ne soyez point inquiet pour l'argent que vous demandez. Vous recevrez des lettres de crédit pour quatre mille livres; on fera le reste le plus tôt qu'on pourra. On n'entend pas ici mot des bruits qu'on répand à Rome sur le père de Valois : on le croit mort. Nous parlons souvent où il faut des grands services de Toscane, et on n'oublie pas M. l'abbé Feydé.

Vous devez prendre garde à ne point parler avec affectation de mon portrait.

A Paris, 19 janvier 1699.

LETTRE CCCCVI.

DE MM. TIBERGE ET DE BRISACIER A BOSSUET.

Sur une proposition qui leur étoit attribuée par le cardinal de Bouillon.

Nous avons fait, M. l'abbé de Brisacier et moi, Monseigneur, chacun une oraison funèbre de mademoiselle de Bouillon; mais nous ne nous souvenons point ni l'un ni l'autre d'avoir rien dit qui approche de la proposition que vous nous marquez, « qu'elle » ne faisoit plus d'actes d'espérance, tant son orai- » son étoit haute (*) ». On en a fait quelques édi-

(*) C'étoit la proposition que le cardinal de Bouillon avoit citée dans une des congrégations, où il parloit en faveur de M. de Cambrai.

tions en Hollande, que nous n'avons pas lues, et qui ne sont pas entre nos mains : nous ne savons pas si on les auroit altérées. Mais quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais cru, et ne croirons jamais, que les ames, même les plus parfaites, puissent être dispensées en cette vie de faire des actes d'espérance. Nous n'avons pas la présomption de croire que notre sentiment puisse être de quelque poids ; mais s'il pouvoit être de quelque utilité pour la cause de l'Eglise de le donner en forme, nous le donnerions très-volontiers. Nous sommes avec un profond respect, etc.

LETTRE CCCCVII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'augmentation des congrégations; un écrit secret de M. de Cambrai, et la sage conduite des examinateurs contraires au livre.

Nous avons reçu vos lettres du 30, Monsieur : j'y apprends avec grand plaisir qu'enfin les conférences vont être doublées. Si ce changement s'est fait avant l'arrivée du courrier extraordinaire, on peut espérer que les lettres qu'il a portées, en feront encore un plus grand. J'attends avec impatience des nouvelles de ce qu'elles auront produit.

Tous les raisonnemens du cardinal de Bouillon sont pitoyables; mais celui qu'il a fait sur l'oraison funèbre de M. Tiberge, est ridicule à l'excès : je ne crois pas qu'on ait pu le trouver autrement. La dif-

ficulté sur l'acte et sur l'habitude du pur amour a été tellement éclaircie, qu'elle ne doit toucher personne de bon sens : pour le *Combat spirituel*, je n'y ai jamais rien trouvé qui approchât de la doctrine du livre.

Je serois bien fâché que l'incommodité du cardinal Casanate durât, car nous en avons grand besoin. Sa présence et sa parole soutiendront bien des gens, et en retiendront d'autres ; mais c'est quelque chose qu'il envoie son vœu.

Sur ce que vous me mandez, nous n'avons à craindre que les cardinaux Ottoboni et Albani : leur procédé ne paroît pas net ; mais il faut attendre la fin pour en juger plus sûrement.

Il seroit bon d'avoir cet écrit de M. de Cambrai, qui n'est que pour les cardinaux : puisqu'on le tient si secret, on craint la réponse, et cela la rend plus nécessaire.

On ne doute plus du déchaînement des Jésuites : il faut s'attendre à en avoir toujours de nouvelles preuves jusqu'au jugement. Je trouve la conduite des examinateurs contraires au livre, bien plus louable que celle des autres : tout le monde doit être édifié de la modestie des premiers, et blâmer la chaleur des derniers.

Vous avez très-bien fait de prévenir le cardinal Morigia, cela ne peut faire qu'un bon effet. M. de Monaco va partir dans peu de jours.

J'envoie environ six vingts signatures au père Roslet ; et j'espère en envoyer encore la semaine prochaine, quelque soin qu'on prenne de retenir nos docteurs. Croyez-moi toujours, je vous con-

jure, Monsieur, tout à vous. Je me trompe sur les signatures : nous en avons cent quarante et une, qui font, avec les soixante que vous avez déjà, plus de deux cents.

19 Janvier 1699.

LETTRE CCCCVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ce qui s'étoit passé dans les congrégations, et la manière dont chaque cardinal avoit parlé.

Vous avez reçu il y a déjà long-temps les lettres du 15 et 16 de ce mois, par lesquelles je vous accusois la réception de vos paquets du 21 décembre et du 28, et auxquels je vous répondois. Depuis, nous n'avons eu que la congrégation d'hier lundi, 19 de ce mois, et je ne puis encore vous dire ce qui s'y est passé. Les cardinaux, à commencer par le cardinal Casanate, auront continué à voter sur les propositions 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 38. Je ne sais pas combien de ces Eminences auront pu parler, mais vous voyez que l'on avance l'examen. Ces propositions finies, on reprendra depuis la 18 jusqu'à la 27 : on divisera ces propositions en deux chapitres, et tout sera fait.

Je vous envoie une partie de ce que je vous ai promis par ma dernière dépêche. Voilà, jour par jour, ce qui s'est fait jusqu'à mercredi dernier inclusivement, et le nombre des cardinaux qui ont parlé, et la distribution des propositions : cela est tiré

exactement du Journal de la congrégation (*). Il a été impossible jusqu'à présent d'avoir les qualifications données par chaque cardinal aux propositions : la personne qui m'a procuré ce que je vous envoie, n'a pu faire davantage ; mais elle a vu et tenu les qualifications de tous les cardinaux. Elle n'entend rien à la matière, ce qui fait qu'elle n'a pas retenu le précis des vœux. Ce que je sais en général, c'est que tous les cardinaux ont envoyé, il y a huit jours, leurs vœux, qui sont très-courts, et qui contiennent seulement la censure de chaque proposition.

Ceux des cardinaux Casanate, Noris, Nerli, Carpegna, Panciatici, Ferrari, Marescotti et Spada sont compris chacun en très-peu de paroles, et ont pour objet différens chapitres qui renferment un certain nombre de propositions.

Ceux des cardinaux Albani et Ottoboni sont un peu plus longs, et contiennent des distinctions. Pour celui du cardinal de Bouillon, il porte sur chaque proposition en particulier, et la qualification qu'il donne à chacune peut bien avoir huit ou neuf lignes d'écriture. Encore une fois cet ami n'entend rien à la matière, mais d'ailleurs est homme d'esprit ; et sur les instructions que je lui ai procurées, il s'informera de tout, mieux qu'il n'a fait encore. Je l'attends avant que de fermer cette lettre : il lui a paru dans le vœu du cardinal de Bouillon qu'il distinguoit des sens.

J'avoue que ce Journal m'a fait plaisir : j'y vois l'esprit du cardinal de Bouillon et ses manèges. Que dites-vous du cardinal Spada, qui suit l'exemple

(*) L'extrait de ce journal n'est point parvenu jusqu'à nous.

du cardinal de Bouillon? D'abord ne voit-on pas dans cette Eminence un dessein d'entrer dans ses vues, et d'avoir de la complaisance pour un ministre?

J'avois toujours bien remarqué, comme je vous l'ai écrit plus précisément depuis quelque temps, dans le cardinal Spada un esprit très-porté à excuser le cardinal de Bouillon. Le naturel de ce cardinal l'incline à ces ménagemens; et peut-être qu'il n'y est pas peu déterminé par les importunités du cardinal de Bouillon, qui veut ne pas être seul coupable d'une manœuvre si déshonorante et aussi affectée. C'est ici en effet une terrible tentation que les sollicitations d'un cardinal ministre : aussi je m'étonne de la fermeté de certaines gens, et surtout du cardinal Casanate, que le cardinal de Bouillon à la lettre ne peut plus souffrir.

Vous remarquerez encore, que quand le tour du cardinal Ottoboni et du cardinal Albani vient pour parler, ils prennent ordinairement plus de temps que les autres dans les congrégations pour le faire. Le cardinal de Bouillon recommence ensuite de longs discours qui ne finissent point, et remet à la prochaine congrégation pour les continuer. Ainsi il discourt souvent deux fois au lieu d'une : ce que je sais d'ailleurs de science certaine. Vous observerez aussi que le cardinal Carpegna a une fois renvoyé la suite de son discours à une autre congrégation, et cela pour plaire au cardinal de Bouillon, par le même motif qui dirige le cardinal Spada. Ils croient ne pouvoir faire moins pour cette Eminence, que d'alonger ainsi leurs discours. Je sais que le cardi-

nal de Bouillon fait faire auprès du cardinal Carpegna tous les manéges imaginables. Une femme du même nom, qui est la meilleure amie que le cardinal de Bouillon ait ici, et qui assurément, sans lui faire tort, n'est pas la plus estimable de toutes les Françaises qui sont à Rome, ne s'épargne pas à cet égard.

Voilà mon ami qui entre, voici bien des nouvelles qu'il m'apprend. Il a vu tous les vœux des cardinaux, et le commissaire lui a parlé à cœur ouvert.

Le cardinal de Bouillon est tel que je vous l'ai représenté, soutenant hautement le livre, distinguant les sens, et condamnant les propositions dans le sens qu'il prétend que M. de Cambrai les condamne lui-même dans son livre.

Après le cardinal de Bouillon, qui est le phénix, le plus grand partisan de M. de Cambrai est le cardinal Albani, qui paroît très-porté à l'excuser : il distingue aussi les sens.

Le cardinal Ottoboni vient ensuite. Il avoit d'abord fait assez mal, mais depuis il s'est un peu ravisé. Il est moins favorable à M. de Cambrai que le cardinal Albani, et condamne plus précisément les principales propositions ; mais cela n'est pas encore net : je ne m'y serois jamais attendu.

Le cardinal Carpegna, je ne l'aurois jamais cru, biaise quelquefois un peu en certaines choses : néanmoins en gros il va assez bien. Le cardinal de Bouillon inspire de la terreur, par les influences qu'il doit avoir dans l'élection d'un nouveau Pape.

Pour le cardinal Nerli, voici comment il s'y est pris. Avant que de voter il a fait sa déclaration, dont il a demandé acte, qui porte qu'il ne prétendoit pas jusqu'à présent que le décret dût entrer dans le particulier de la doctrine des propositions, mais que c'étoit dans l'intention seulement d'une simple prohibition du livre qu'il s'expliquoit sur le fond de la doctrine. Après cette protestation, il qualifie les propositions en particulier aussi fortement et aussi précisément qu'aucun des plus décidés, les condamnant comme erronées, téméraires, tendantes à l'hérésie, etc. Voilà un plaisant *mezzo termine*. Ce cardinal a cru satisfaire à sa conscience en parlant vigoureusement contre la doctrine du livre ; mais cependant il a voulu ménager le cardinal de Bouillon, et les Jésuites dont il est ami, en protestant comme vous voyez. Je ne l'aurois jamais cru, et toute la congrégation a été trompée. Il s'exprime, à ce qu'on m'a assuré, aussi fortement que les bien intentionnés, et censure aussi vigoureusement, et tout cela dans la vue de prohiber simplement le livre. Je suis bien surpris s'il pense ce qu'il dit. Il croit par-là contenter un peu le cardinal de Bouillon; mais au fond il proscrit toutes les erreurs. Ainsi la résolution du Pape étant de s'expliquer sur le particulier de la doctrine, le Roi et les évêques le demandant, la protestation du cardinal Nerli n'est qu'une chanson. Cela fait seulement voir les ménagemens qu'on veut avoir.

Tous les autres vont rondement, et qualifient précisément, sans restriction, sans distinction de sens. Le cardinal Casanate agit et parle, sans au-

cune considération humaine, en faveur de la vérité, comme on pouvoit l'attendre d'un aussi digne personnage. Outre les qualifications particulières, il a conclu à ce qu'on mît encore dans le décret, qu'en général toute la doctrine du livre, dans toute sa suite, étoit erronée, tendante à faire illusion, et renouvelant clairement le Quiétisme. Noris et Ferrari font bien, ainsi que tous les autres.

J'ajoute au Journal ceux qui ont parlé hier, lundi 19. Vous jugez, par tout ce détail particulier, qu'à peu de cardinaux près tout va bien : vous voyez en même temps par des faits constans les efforts de la cabale, et combien les nouvelles instances du Roi étoient nécessaires.

Vous pouvez compter que ce que je vous marque dans cette lettre, est très-sûr. Le secret, qu'on peut dire impénétrable dans le saint Office, est cause qu'on se trompe quelquefois sur les discours en l'air qu'on entend. Néanmoins vous voyez que, Dieu merci, j'ai toujours écrit assez juste : si je me suis trompé en quelque chose, je rectifie mon erreur à présent que je suis instruit par pièces. Mais certainement je ne me suis pas trompé sur le cardinal de Bouillon, ni guère sur Albani et Ottoboni. Je ne puis assez mépriser le cardinal Albani, qui use d'un procédé honteux par rapport au père Roslet, à qui il ne cesse de dire tout le pis qu'il peut du cardinal de Bouillon, pour tromper ce bon Père.

Il faut, s'il vous plaît, un grand secret sur tous ces détails, et ne se fier à personne là-dessus : il n'est d'aucune utilité en France de faire connoître ces particularités à des amis. Quant au Roi et à ma-

dame de Maintenon, il n'y a pas de secret pour eux ni pour M. de Paris ; mais ce dernier doit le garder scrupuleusement. Je n'ai communiqué à personne ce que je vous écris aujourd'hui, pas même à M. Phelippeaux ni au père Roslet, ni à qui que ce soit; et personne ne le saura jamais que mon ami et moi. Si on pouvoit découvrir ici que je suis si bien informé de ce qui se passe au saint Office, je ne serois pas en sûreté. Faites bien comprendre à M. de Paris de quelle conséquence le secret est pour moi et pour l'affaire. On n'a déjà que trop parlé en France des faits particuliers que nous écrivons. Tout revient ici au bout de cinq semaines comme nous l'avons mandé, et cela peut attirer des affaires à nos amis de Rome. Il faut se défier de M. le cardinal d'Estrées et de M. le cardinal de Janson, qui ont tous deux leurs vues politiques : les Jésuites de France savent faire jouer bien des ressorts.

L'ami qui me sert à présent, n'est connu de moi que depuis trois semaines. J'espère dorénavant savoir par son canal tout ce qui se dira dans les congrégations, comme si j'y étois présent.

Le Pape, lorsque les congrégations auront achevé de discuter la matière, a résolu d'entendre chaque cardinal seul à seul. Le point essentiel est de finir; car, malgré les puissans efforts d'une cabale pleine de rage, la vérité triomphera.

Je vous supplie de communiquer toute ma lettre à M. de Paris, à qui je ne puis écrire qu'un mot. Je le renvoie à vous, et je ne puis trop vous recommander à l'un et à l'autre le secret.

Le cardinal de Bouillon a prétendu animer le Pape

et les cardinaux contre moi, en disant que j'étois la cause du mécontentement du Roi, et que j'avois envoyé un courrier porter des dépêches contre lui. Je ne sais si cela ne lui est pas aussi revenu par le nonce. On ne sauroit faire qu'on ignore ce qui est une fois connu ; mais il eût été à souhaiter qu'on eût pu se dispenser de publier ces circonstances : personne jusqu'ici ne s'étoit douté du fait. Au reste, je ne crains rien, n'ayant donné des avis que dans la nécessité, et n'ayant jamais rien dit que de très-vrai.

La liaison entre le cardinal de Bouillon, le père Charonnier, l'abbé de Chanterac et les Jésuites, est plus grande que jamais. Je suis informé de tout ce qu'ils font; mais le détail en seroit trop long.

Le cardinal de Bouillon fit hier tenir la congrégation une heure plus tard qu'à l'ordinaire. On dit qu'il commence à être plus court et plus modeste : il garde encore des mesures avec moi.

Je n'ai pu avoir la thèse de Douai : en voilà deux de Louvain, l'une un peu favorable à M. de Cambrai, et l'autre contre lui. Mais tout cela ne signifie rien.

Rome, ce 20 janvier 1699.

LETTRE CCCCIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la peine qu'il a de voir le cardinal de Bouillon engagé dans une si mauvaise cause; et sur le mécontentement que le Roi avoit de sa conduite.

J'ai reçu vos lettres du 8 et du 9, avec celle du 6 de ce mois. Je ne sais rien des dispositions de la Cour sur les réponses de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé Langlois m'a montré la lettre, où cette Eminence lui écrit ce qu'elle vous avoit dit au sujet de ma conversation avec ce M. l'abbé Langlois. Cela ne méritoit pas d'être relevé. On ne peut pas ignorer que toutes les lettres de Rome et d'Italie parlent de M. le cardinal de Bouillon, comme d'un défenseur ardent et sans mesure de M. de Cambrai. On marquoit même dans les lettres des ordinaires précédens, qu'à un festin solennel, donné par cette Eminence le jour de sainte Luce, tout le monde avoit été invité selon la coutume, excepté vous. Ce petit fait m'est revenu de tous côtés, et je n'ai pu répondre autre chose, sinon que ni vous, ni M. Phelippeaux, n'en aviez rien mandé ici.

Au surplus, sans faire valoir à M. le cardinal de Bouillon les sentimens que j'ai pour lui, je ne puis m'empêcher d'être fâché de voir son nom dans une cause si mauvaise, et si déshonorante pour ceux qui s'en mêlent : je ne parle point des autres inconvéniens. On croit le Roi irrité contre cette Emi-

nence, à cause du retardement d'une affaire que le bien de la chrétienté devoit faire aller plus vite.

Je suis en repos, quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre des tempéramens convenables, et ensuite pour la défense de la vérité; ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant. Je crois que cette lettre partira par un extraordinaire qu'on m'a indiqué.

A Paris, 22 janvier 1699.

LETTRE CCCCX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les motifs qu'on avoit d'espérer plus de célérité, et sur le peu de cas qu'on devoit faire de l'avis des examinateurs favorables au livre.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, à vos deux lettres du 8 et du 9 : le courrier extraordinaire les a apportées l'une et l'autre. J'ai bien de la joie du bon effet de celle qui l'avoit fait aller à Rome. Si l'on ne fait pas diligence après cela, rien ne la fera faire. Il y a un grand sujet d'espérer, les congrégations du mercredi étant rétablies, et le Pape en ayant fait tenir une le jour des Rois, qu'on ira plus vite. Attendez-vous toujours néanmoins aux alongemens qu'on pourra inventer; et ne vous lassez point de les combattre.

Ce seroit un coup de partie, que le cardinal Casanate fût chargé de dresser la bulle; la rédaction en

en seroit plus courte dans ses mains. Comme il en a déjà fait une sur pareille matière, il est plus en droit et plus en état qu'un autre de faire cette fonction. Agissez, s'il vous plaît, de votre mieux pour qu'elle tombe sur lui.

Il faut bien combattre la peine du Pape sur le partage des examinateurs, en lui représentant qu'il ne les faut regarder que comme de simples consulteurs, et point comme juges. D'ailleurs, n'y en a-t-il pas un de ceux qui ont été favorables au livre, qui a changé d'avis, et qui a perdu le chapeau pour ne l'avoir pas fait plus tôt? N'a-t-on pas fait ajouter les trois derniers, parce qu'on les avoit gagnés? Leur autorité ne doit donc pas être d'un grand poids.

Je ne vous dis rien des quatre derniers ouvrages de M. de Cambrai, car je ne les ai pas encore vus. Je me remets à M. de Meaux, qui en a vu du moins une partie: il vous dira aussi tout ce que le temps ne me permet pas de vous marquer; car il est tard, et j'arrive de Versailles. Je suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

26 Janvier 1699.

LETTRE CCCCXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur un entretien du prélat touchant le cardinal de Bouillon; quelques écrits contre M. de Cambrai, et les motifs qui les faisoient publier.

Nous n'avons point de lettres de vous par le dernier courrier; mais nous avons reçu par le courrier

extraordinaire, parti depuis, celles du 8 et du 9. Je vous en ai accusé la réception par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, dont on m'avoit donné avis.

Je vous parle dans ma lettre de ce que vous a dit M. le cardinal de mon entretien avec M. Langlois, que ce docteur lui avoit écrit. Il m'en a fait voir la réponse, qui est enjouée, et telle qu'il convenoit à ce personnage. Je lui dis, il est vrai, que nous ne pouvions pas n'être point attentifs à ce que portent toutes les lettres de Rome, sur le dévouement presque sans mesure de M. le cardinal de Bouillon aux intérêts de M. de Cambrai; mais en même temps je lui témoignai ma douleur, à cause de l'intérêt que je prends à la gloire de ce cardinal, sans entrer dans les autres inconvéniens. Cette Eminence disoit dans sa lettre à M. Langlois, que si je pouvois savoir son vœu, j'en serois content. J'oserois lui dire que cela ne me paroît guère possible, attendu l'excessive prévention qu'il a témoignée jusqu'à présent.

Toutes les lettres portent aussi l'étonnement où l'on étoit, de ce qu'au festin de sainte Luce tout le monde avoit été invité, excepté vous; ce qui paroissoit bien affecté. Quand on m'en parle, je ne puis répondre autre chose, sinon que vous et M. Phelippeaux ne nous en avez rien écrit, et que je vous trouvois de bon goût d'avoir fait si peu d'attention à de si petites choses. Vous direz à M. le cardinal ce que vous jugerez à propos de tout cela : continuez-lui vos respects et les assurances des miens.

Vous recevrez par cet ordinaire la *Réponse d'un théologien pour M. de Chartres*, et la mienne très-courte aux *Préjugés* (*) de M. de Cambrai. Faites avec prudence la distribution de ces écrits, en représentant que ces réponses sont nécessaires pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambrai, et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand.

La cabale est plus violente que jamais; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. Vous aurez des signatures de docteurs en très-grand nombre : si nous en avions voulu encore cinquante, nous les aurions. M. le nonce m'a montré une lettre de M. de Cambrai, où il se plaint qu'on a extorqué ces signatures : jamais rien ne fut plus volontaire. Il écrit d'un ton victorieux, et l'on diroit que c'est moi dont on examine les livres. J'en ai beaucoup de prêts, et je suis du sentiment que jusqu'à la décision il faut écrire sur le même ton.

M. l'envoyé de Toscane m'est venu dire, de la part de son maître, que M. de Madot (**) pouvoit aller à Florence, et qu'on verroit ce qu'on pourroit faire pour lui. Je tire bon augure de cette réponse,

(*) Elle est imprimée au *tom.* XXX, *pag.* 285 *et suiv.*

(**) C'étoit un gentilhomme français, de la Marche. Il avoit été attaché au maréchal de la Feuillade, qui l'avoit connu avantageusement dans le service : mais ayant eu le malheur de se battre en duel, il fut obligé de quitter la France, et se retira en Italie, où l'abbé Bossuet eut occasion de le connoître. Il se lia d'amitié avec lui, et le recommanda à son oncle. Le prélat, dans la vue de lui procurer quelque emploi en pays étranger, s'intéressa en sa faveur auprès du grand duc, qui honoroit beaucoup le mérite de l'illustre évêque de Meaux.

qui me paroît être de la main du prince, et j'en ai fait part aussitôt à M. l'abbé de Madot.

Paris, 27 janvier 1699.

LETTRE CCCCXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; la conduite et les dispositions des différens cardinaux; une lettre de M. de Cambrai au Pape; et les inconvéniens d'une clause qu'on vouloit insérer dans le décret.

J'ai reçu par le dernier courrier vos deux paquets, l'un de Versailles, du 30 décembre, qui arriva trop tard; l'autre du 5 janvier, de Paris.

Je n'ai pas manqué aux bonnes fêtes de voir nos amis, et de remplir mon devoir à votre égard. Je crois vous avoir mandé ce que j'ai dit de votre part à Sa Sainteté, et la manière paternelle et obligeante dont elle l'a reçu.

Mercredi, 21 de ce mois, il n'y a eu que les trois derniers cardinaux, Noris, Ottoboni et Albani qui aient parlé sur le ve chapitre. Hier, lundi 26, on tint la congrégation ordinaire, et sept cardinaux, savoir les cardinaux de Bouillon, Carpegna, Nerli, Casanate, Marescotti, Spada, Panciatici, parlèrent sur le vi^e^ chapitre, qui contient les xviiie, xixe, xxe et xxie propositions. Les quatre qui restent, parleront apparemment demain; et dès la première congrégation, après celle de demain, on commencera à entamer le dernier chapitre, qui est sur la matière de la contemplation. Je ne sais si la congré-

gation de lundi prochain, qui est le jour de la Purification, ne sera pas remise au jour de devant ou au jour d'après : je ne crois pas qu'on veuille perdre ce jour. Peut-être la tiendra-t-on le lundi même, n'y ayant point de chapelle l'après-dînée.

Je n'entrerai point aujourd'hui dans un aussi grand détail que dans ma dernière lettre. Les choses sont dans les mêmes dispositions : on peut compter que tout va bien et assez vite, comme vous voyez, dans des circonstances qu'on ne peut changer. Le petit expédient qu'a pris le cardinal Nerli, pour ne pas déplaire si ouvertement à M. le cardinal de Bouillon et aux Jésuites, peut-être même à l'archevêque de Chieti qui est son ami intime, ne diminue en rien la force de son vœu : il est un des plus forts, et le cardinal Casanate en parle ainsi. Ce cardinal me disoit avant-hier, qu'il avoit toujours appréhendé que le cardinal Nerli n'allât pas si bien, mais qu'il alloit à merveille. Il méprise cette petite exception, qui ne signifie rien qu'une petite condescendance, pour ne pas paroître aller tête baissée contre le cardinal de Bouillon et ses sentimens. Je n'ai pas laissé de faire avertir tout doucement le cardinal Nerli du tort que pourroit causer en cette circonstance à sa réputation la moindre foiblesse, qu'elle pourroit lui faire perdre tout le mérite qu'il avoit d'ailleurs. Il faut traiter les affaires de ce genre avec une grande délicatesse ; il n'est pas si aisé qu'on le croiroit bien, de faire faire ce que l'on veut aux gens de ce pays.

Généralement parlant le cardinal Carpegna fait bien. Le cardinal Ottoboni à présent ne va pas si mal, et l'on m'a assuré que dans la congrégation de

mercredi, le cardinal Albani parla assez bien contre M. de Cambrai. Le cardinal de Bouillon est le même : il condamne la plupart des propositions, mais dans un certain sens. Je fais ce que je puis pour parvenir à avoir précisément ses qualifications, au moins sur l'amour pur; cela n'est pas si aisé. On m'a néanmoins fait espérer qu'on me procureroit copie du vœu de cette Eminence : le succès ne dépend que de la conjoncture.

Le père Roslet m'a dit avoir eu une grande explication avec le cardinal Albani. Cette Eminence l'assure toujours qu'elle fait des merveilles, mais qu'elle a beaucoup d'ennemis qui ne disent pas la vérité sur son sujet. Le bon, c'est qu'il dit toujours au père Roslet toute sorte de mal du cardinal de Bouillon. Il l'a engagé à marquer à M. de Paris que l'affaire ne pouvoit aller mieux; qu'elle tournoit au gré du Roi et des évêques, qu'on auroit une décision telle qu'on la souhaite, et qu'avant le Carême tout seroit fini. Pour moi, j'avoue que je ne puis me fier à ce cardinal : je le regarde comme le plus grand ami des Jésuites. Depuis le premier jour de cette affaire, il s'est engagé avec le cardinal de Bouillon : il veut tromper également les deux partis. Dès le commencement il nous a fait bien du mal auprès du Pape : il faut cependant en tirer ce qu'on peut.

Le cardinal Casanate m'a assuré que les cardinaux Spada et Panciatici alloient bien et rondement. On ne peut trop dire combien le cardinal Casanate est pénétré de la matière, et avec quelle force il parle. Le cardinal de Bouillon ne peut le souffrir ni l'entendre. On remarqua fort bien, il y a huit jours,

que le cardinal de Bouillon qui a coutume d'arriver toujours le premier, ne voulut pas se trouver au commencement de la congrégation, parce que le cardinal Casanate devoit parler. Ce cardinal me dit avant-hier que le cardinal de Bouillon étoit vif quelquefois; mais ajouta-t-il, *ha trovato ancora il terreno vivo*, voulant dire qu'il avoit trouvé à qui parler.

Je tiens du cardinal Casanate que plus il lit la censure de nos docteurs, plus il la trouve foible et peu digne de la Sorbonne; ce sont ses propres paroles. J'ai dit tout ce que j'ai cru propre à les excuser, et en même temps j'ai voulu exciter à faire mieux, tout l'univers attendant de l'Eglise romaine une décision plus précise et plus forte. Il faut ici les piquer d'honneur. Je pense que l'envie de faire mieux que nos docteurs ne nuira pas à la bonne cause, ni à la vérité; Dieu se sert de tout.

Je regarde comme certain que le cardinal Albani (*) ne sera point chargé de rédiger la bulle. Si cela est, on ne confiera cet ouvrage qu'aux cardinaux Noris, Ferrari et Casanate : il ne seroit pas mauvais que les deux premiers concourussent avec le dernier.

Je ne vois pas que la thèse de Douai fasse ici impression. Le cardinal Casanate m'a demandé si la Sorbonne ne la censureroit pas : je lui ai répondu qu'elle n'en valoit pas la peine. Il en est convenu avec moi.

Je ne saurois trop vous recommander et à M. de

(*) On verra que l'abbé Bossuet n'étoit pas aussi bien assuré du fait qu'il le croyoit.

Paris le secret sur tout ce que je vous mande de circonstances particulières, et sur ce qui concerne nos amis et nos ennemis : j'excepte néanmoins le Roi et madame de Maintenon. Si l'on parloit, ce seroit le moyen de m'ôter toute la confiance qu'on peut avoir en moi. Vous n'ignorez pas que le nonce mande ici tout ce qu'il peut savoir.

Je fus averti avant-hier qu'il y avoit une lettre de M. de Cambrai au Pape (*), datée du 13 décembre, très-longue, et à peu près de vingt pages, grand papier. Je me mis aux champs, et je sus que M. de Chanterac la présenta à Sa Sainteté il y a environ quinze jours, la priant de vouloir bien la communiquer à MM. les cardinaux. Le Pape n'en fit pas grand cas, et ne donna aucun ordre à ce sujet. M. de Chanterac en alla faire quelque espèce de plainte à M. l'assesseur, qui mercredi dernier en parla à Sa Sainteté à son audience. Le Pape la lui remit pour l'envoyer à MM. les cardinaux. On en fit deux copies : l'une fut adressée à M. le cardinal de Bouillon, pour la faire passer ensuite de main en main au cardinal Carpegna jusqu'au cardinal Spada ; l'autre fut envoyée en même temps au cardinal Panciatici, pour en faire part aux autres cardinaux. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne samedi matin : le cardinal Carpegna l'avoit hier. Si je puis en avoir copie, je vous l'enverrai : je ne sais si on pourra la tirer de quelqu'un. Cette lettre n'est qu'une répétition en abrégé de ce qu'il a dit et redit cent et cent fois ; il fait de nouvelles pro-

(*) Elle est rapportée dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, II. part. pag. 169 et suiv.

testations de soumission et de catholicité ; il assure qu'il n'a fait que se servir des expressions des mystiques les plus approuvés ; qu'on ne peut le condamner sans les condamner en même temps. Au reste, pas un mot de rétractation, à ce qu'on m'a assuré : il a toujours raison ; il est persécuté par ses implacables ennemis, par leur puissance et leur cabale ; ils le tiennent dans l'oppression, etc. Ainsi rien de considérable, rien de nouveau ; mais il prétend toujours par-là embarrasser. Tout son but et celui de ses amis tend à présent à faire peur et pitié. On veut faire appréhender un puissant parti parmi les évêques et les docteurs, que l'autorité seule du Roi empêche de s'élever et de parler : on rappelle à ce sujet les procédés violens dont on a usé dans le temps de l'assemblée de 1682, à l'occasion de la Régale. C'est généralement de quoi on remplit tout Rome actuellement, depuis la lettre du Roi plus que jamais, et, je l'ose dire, avec une insolence sans égale. On veut faire pitié, en représentant un saint archevêque persécuté, et éprouvant les traitemens les plus odieux. Ce sont les derniers efforts d'un parti le plus envenimé qui fût jamais. Vouloir en douter, c'est vouloir douter qu'il fait jour en plein midi : on n'épargne personne.

On débite ici une nouvelle comme venant de chez M. le cardinal de Bouillon : c'est la mort de madame Guyon à la Bastille, avec mille circonstances. Puisque vous ne m'en mandez rien, je prends la liberté d'en suspecter la vérité.

Jeudi, au sortir de la congrégation du saint Office, M. le cardinal de Bouillon alla à Frescati, étu-

dier avec le père Charonnier : il n'en revint qu'hier matin, et ne se trouva pas à la procession ordonnée par Sa Sainteté, où tous les cardinaux et prélats assistèrent. C'étoit l'ouverture d'un jubilé, que le Pape a donné en particulier pour implorer le secours du ciel eu faveur des Catholiques d'Angleterre; et en effet la première station étoit dimanche à l'église des Anglais, puis à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre, etc. L'absence de M. le cardinal de Bouillon fut très-remarquée, et n'a point été approuvée dans une occasion aussi frappante, où les cardinaux même goutteux se sont fait traîner. On a songé à propos de cela au prince d'Orange, qui est son parent, et qu'il propose dans toutes les occasions comme le modèle des grands hommes.

Le commissaire du saint Office et le cardinal Casanate m'ont assuré que tout alloit très-bien.

Le cardinal de Bouillon qualifia hier la proposition de l'involontaire *ut simpliciter hæretica.* Je suppose que c'est parce que M. de Cambrai la rejette, comme n'étant pas de lui : cela mérite confirmation quant aux deux parties.

L'abbé de Chanterac a dépêché ces jours-ci un courrier à M. de Cambrai. Il y a bien lieu de croire par les allées et venues de M. Certes, et par d'autres circonstances dont nous sommes instruits, que c'est de concert avec M. le cardinal de Bouillon : assurément c'est sans jugement téméraire.

J'ai reçu une lettre de M. le nonce, la plus obligeante du monde, en réponse à celle que je lui avois écrite. Je vous prie de lui bien témoigner ma reconnoissance, et de l'assurer de mon respect : je

compte le remercier par le premier ordinaire. Je vous supplie aussi de lui parler de temps en temps du bien que je vous écris de son ami le prince Vaïni. Effectivement il n'a rien oublié, et n'oublie rien de tout ce qui est en son pouvoir et de sa sphère, soit sur notre affaire, soit sur les intérêts de la nation. Dernièrement il rendit visite au Pape, et lui parla comme il faut.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous envoyer les lettres de D. Francesco de Vasquez, ambassadeur d'Espagne au concile de Trente, qu'on imprime à Londres. La préface, à ce que l'on dit, parle de l'affaire de Cambrai d'une manière à faire impression ici, et à prouver le déshonneur et le mal réel du délai d'un jugement tel qu'il convient.

Il se présente une occasion de servir le R. P. procureur-général des Augustins, l'un de nos meilleurs qualificateurs : je vous prie de ne vous pas oublier ; je demande à M. de Paris la même grâce. On tient après Pâque à Bologne le chapitre pour l'élection d'un général : ordinairement on choisit le procureur-général, quand c'est un homme de mérite ; et celui-ci joint à une grande piété une grande sagesse, une grande connoissance des affaires de son ordre, un grand savoir. Le cardinal Casanate et le cardinal Noris, dont il a été écolier, ont pour lui une amitié particulière. Le Pape l'estime fort ; et il s'est fait beaucoup d'honneur dans l'affaire de M. de Cambrai, dans laquelle on a surtout reconnu en lui une droiture et une probité à toute épreuve. C'est justement à cause de cela et du crime qu'il a commis en ne favorisant pas M. de Cambrai, que l'assistant de France, frère du prin-

cipal du collége de Bourgogne à Rome, s'oppose vivement à son élection, et forme une forte cabale contre lui. Cet assistant est la créature du père de la Chaise. Il seroit question de faire connoître au Roi le mérite du sujet et ses adversaires, pour l'engager à donner des ordres qui tendissent à déconcerter les projets formés contre lui ; cela produiroit ici un bon effet par rapport aux autres personnes qui ont soutenu le parti de la vérité.

Ne manquez pas, je vous prie, de me mander comment il faut que je traite l'ambassadeur.

J'insinue ici, le mieux qu'il m'est possible, tout ce que vous pensez sur l'expression du *sensus obvius*. Le cardinal Casanate s'est rendu à mes représentations, et j'espère qu'on ne fera pas autrement. Il est certain qu'il va sans dire que les propositions ne sont censurées que dans ce sens, et que l'exprimer c'est affoiblir la décision. Toutes les condamnations prononcées par l'Eglise ont toujours été faites suivant cette méthode.

Rome, 27 janvier 1699.

LETTRE CCCCXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la nécessité de répondre aux nouveaux écrits de M. de Cambrai ; qu'il faut éviter de compromettre le nonce, et communiquer avec précaution les nouvelles signatures des docteurs de Paris.

J'ai reçu votre lettre du 13 ; celle du 16, qui est venue par le courrier extraordinaire, avoit prévenu toutes les nouvelles.

Vous devez avoir à présent la *Réponse d'un Théologien* pour M. de Chartres, qui est fort estimée, et ma petite *Réponse aux Préjugés*.

J'ai vu M. le nonce sur ce petit écrit. Je lui ai représenté la nécessité de détruire ici le mauvais effet que produit dans le peuple le nombre infini d'écrits de M. de Cambrai, et la nécessité de nous y opposer ; sans quoi les émissaires de ce prélat tireroient avantage de notre silence, et l'imputeroient à impuissance de répondre et à la foiblesse de la cause. J'ai conclu qu'il falloit répondre, surtout au traité des *principales Propositions* (*), qui n'est rien en soi, mais qui pourtant, selon M. le nonce même, éblouit beaucoup de monde. Il a ajouté que je ferois bien d'y répondre. Il m'a même promis d'écrire à Rome à M. le cardinal Spada que je ferois bien et qu'il me le conseilloit. Il faut user sobrement de ce dernier mot.

Il est vrai au surplus que si l'on n'écrit pas de notre côté, tout le monde nous croira battus, et dira que nous n'avons pour nous que l'autorité, qui, destituée de raisons, nous abandonneroit bientôt.

Dans votre audience vous avez bien touché toutes ces choses, et elle est venue fort à propos, quoique le Pape vous y ait montré plus de patience que d'approbation pour les écrits. Il faudra les faire courts, et ne les présenter à Rome qu'à ceux que vous choisirez.

(*) L'écrit de M. de Cambrai, dont il s'agit ici, avoit pour titre : *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.* Bossuet le réfuta par son écrit intitulé : *Les Passages éclaircis*, inséré au *tom.* XXX, *pag.* 325 *et suiv.*

Prenez bien garde aussi aux signatures des docteurs, dont M. le nonce m'a parlé plus douteusement que la première fois. Il m'a montré deux lettres de M. de Cambrai sur ce sujet. Il se plaint, nommément dans la dernière, qu'on a dit à ceux dont on a demandé les signatures, que lui nonce l'avoit approuvé ; ce qui lui a fait de la peine. Ainsi usez en tout de ménagement, et donnez à propos ces nouvelles signatures, avec autant de précaution et même plus que vous n'en avez eu en donnant les premières souscriptions.

Les nouvelles qu'on voit de Rome, font entendre que les délibérations des cardinaux dureront encore tout le mois de février : quelques personnes croient qu'elles pourroient aller jusqu'au commencement du Carême. Ne vous relâchez pas ; mais redoublez vos soins sur la fin.

A Paris, 2 février 1699.

MÉMOIRE

Sur la Récrimination.

Vous me marquez dans une de vos dernières lettres, que la récrimination se réduit à trois chefs, que je vois aussi marqués dans d'autres lettres, de même que dans les écrits de M. de Cambrai. Le premier est sur la charité inséparable du désir de la béatitude ; le second, sur la suspension des puissances et du libre-arbitre ; le troisième, sur les pieux excès et les amoureuses extravagances.

Je suppose qu'on n'admettra pas une récrimina-

tion dans les formes, et qu'on ne songe en manière quelconque à me donner des examinateurs; ce seroit une illusion trop manifeste : à toutes fins je vous marquerai ici les endroits où j'ai traité ces matières.

Le premier point a été traité dans les *Etats d'oraison*, liv. x, n. 29, p. 457, 458, 459, 460, etc. 463, 464, 465 (1), où il faut remarquer sur la fin de la page ce terme, *du moins subordonné*, et le reste jusqu'à la fin du livre.

La même doctrine est expliquée dans les *additions*, surtout à la page 476, etc. 481, 482, 485, 486; très-expressément 487, 488, 490, et enfin 499 et 500 (2).

Il faut voir aussi, p. 296 et 297 (3), la réprocité de l'amour.

La page 82 (4), etc. donnera aussi un grand éclaircissement à la vérité. Je ne parle point du *Summa doctrinæ*. Le *second Ecrit* depuis le n. v jusqu'au xi, et depuis le n. xv jusqu'au xxiii (5). Le *quatrième Ecrit*, 1re part. (6). Le *cinquième*, principalement n. xi (7). *Préface*, sect. iv, n. xxxii, xxxvii, xxxviii, xxxix, xlvi, sect. vii et viii (8).

Dans la *Réponse aux quatre lettres*, ceci est très-expressément enseigné p. 97 (9); et il y est porté en termes formels, que la béatitude est la fin dernière, voulue implicitement ou explicitement, du commun consentement de toute l'Ecole.

(1) *Voyez* tom. xxvii, pag. 450 et suiv. — (2) *Ibid.* pag. 467, etc. 471 et suiv. 477, 478, 480, 488. — (3) *Ibid.* pag. 314 et suiv. — — (4) *Ibid.* pag. 123, etc. — (5) Tom. xxviii, pag 413 à 419; 423 à 431. — (6) *Ibid.* pag. 471 et suiv. — 7) *Ibid.* pag. 513, 514. — — (8) *Ibid.* pag. 556 à 562; 570; 605 à 630. — (9) Tom. xxix, p. 54. (*Edit. de Vers.*)

La même chose est expliquée *Scholâ in tuto*, q. I, par trente-six propositions, notamment par la sixième; *n.* 4. *q.* II, *n.* 33, *q.* III, IV, V, VI [1].

Pour la seconde récrimination qui regarde la suspension des puissances, tout est dit dans *Mystici in tuto*, *p.* I, *art.* I, tout du long [2].

Quant aux pieux excès, ils dépendent de deux principes : l'un est, que quiconque dévoue son salut, le fait en présupposant la chose impossible : d'où suit le second principe : *Securus hoc fecit;* et la conclusion est, que celui qui sacrifie ainsi son salut, sachant bien qu'il n'en sera ni plus ni moins, ne le peut faire que par un excès et par un transport amoureux. Tout cela est expliqué à fond *Scholâ in tuto*, *q.* XII, *art.* II, *n.* 194 *et seq.* [3]. La sécurité est traitée dans cet article second, et encore *Quietismus redivivus*, p. 399 [4]; et les folies amoureuses, *Scholâ in tuto*, q. XVI, *art.* XXI, *p.* 306 [5]. Il faut voir *Scholâ in tuto*, q. XIII, *de fine ultimo*, où le principe est expliqué [6].

LETTRE CCCCXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU (*).

Sur la mort de son père, frère du prélat.

Dieu est le maître. Je croyois mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte, qui

(1) Tom. XXX, pag. 209, 210; 230, 232 à 274. — (2) *Ibid.* pag. 96 à 147. — (3) *Ibid.* pag. 311, 312. — (4) *Ibid.* et pag. 453. — (5) *Ibid.* pag. 375. — (6) *Ibid.* pag. 334. (*Edit. de Vers.*)

(*) Cette lettre est de même date que la précédente, parce que lui

lui avoit si vivement serré les mamelles et attaqué la poitrine. Il s'étoit levé, et avoit fait ses dévotions à la paroisse, comme un homme qui, sans dire mot, et ne voulant point nous attrister, songeoit à sa dernière heure. J'étois à Versailles, pensant à toute autre chose, et fort réjoui de recevoir de lui une longue lettre écrite, le mercredi matin, d'une main très-ferme, et pleine de ses manières ordinaires.

Que sert de prolonger le discours? Il en faut venir à vous dire que la nuit suivante, il appela sur les trois heures par un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'inutiles témoins de son passage. On me manda seulement à Versailles qu'il étoit à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie.

Baissons la tête, et humilions-nous. Consolez-vous, en servant l'Eglise dans une affaire d'une si haute importance, où il vous a rendu nécessaire. Ne soyez en peine de rien : votre présence sera suppléée par moi, par M. Chasot, par votre frère même. Faites les affaires de Dieu, Dieu fera les vôtres. Le Roi s'attend que vous n'abandonnerez pas; car encore qu'on n'eût pas prévu cette affligeante mort, il en a su les dispositions. Ce me seroit la plus grande, et presque la seule sensible consolation, de vous avoir auprès de moi; mais offrons vous et moi ce sacrifice que Dieu demande de nous. Dieu est tout, faites tout pour lui.

M. Chasot vous instruira du détail. Je me suis

M. de Meaux, quand il écrivit la première, ignoroit encore la mort de son frère.

rendu très-attentif à toutes les circonstances, n'en doutez pas; mais je veux tâcher de m'épargner un récit trop affligeant, que vous pouvez recevoir d'ailleurs. On tiendra les affaires très-secrètes : c'est la vraie sagesse dans ces tristes accidens. Elles sont bonnes, Dieu merci.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ne vous embarrassez point de votre dépense : allez toujours votre train, avec votre retenue et votre prudence ordinaires. Ma santé est meilleure que ma douleur ne le devroit permettre. Je me conserverai le mieux qu'il me sera possible pour le reste de la famille, qui a perdu sa consolation et son soutien sur la terre. Nous avons bien de l'obligation à M. Chasot : il a beaucoup soulagé feu mon frère dans ces derniers accidens. Ma sœur est, comme vous pouvez juger, plongée dans la douleur. Bon soir, mon cher neveu; fortifiez-vous en notre Seigneur.

A Paris, 2 février 1699.

LETTRE CCCCXV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la mort de son père.

J'ai bien du déplaisir, Monsieur, d'être obligé de commencer cette lettre par un triste compliment sur la mort de M. votre père. Je prends beaucoup de part à la juste douleur que vous aurez de cette perte, et vous prie d'être persuadé que je serai tou-

jours fort sensible à tout ce qui pourra vous arriver. L'âge et l'infirmité de M. Bossuet pouvoient vous préparer à le perdre ; mais je sais que, quelque préparé que l'on soit à ces sortes de malheurs, on ne laisse pas de les sentir bien vivement.

Je ne vous parlerai point d'affaires aujourd'hui : je vous dirai seulement que j'ai reçu votre lettre du 15, par le dernier courrier extraordinaire, et que j'y vois avec plaisir le bon effet de la lettre du Roi et de vos soins continuels. Cependant nous ne sommes point encore hors d'affaire, et nous n'y serons qu'à force d'instances et de sollicitations. Mais en voilà plus que je ne voulois vous en dire : je finis en vous assurant, Monsieur, que je suis toujours à vous aussi sincèrement qu'on y puisse être.

2 Février 1699.

LETTRE CCCCXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les difficultés qu'on avoit eues à surmonter dans cette affaire; les obligations qu'on avoit au Roi; l'état des congrégations; et une scène qui s'étoit passée entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Panciatici.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 12 janvier. Vous aurez appris par mes précédentes l'état des choses, et les motifs d'espérer de voir bientôt la fin d'une affaire, qui naturellement n'en devoit point avoir, en considérant le génie de cette Cour, la délicatesse de la matière, la puissante protection qu'a

trouvée ici M. de Cambrai, et surtout la foiblesse du Pape.

J'avoue franchement que si l'on m'avoit dit, il y a quatorze mois, les embarras qu'on mettroit dans cette affaire, les injustices qu'on feroit en faveur de M. de Cambrai dans la procédure, les différens examens qu'on seroit obligé d'essuyer sur la même matière de la part des qualificateurs, soit entre eux, soit en présence des cardinaux Ferrari et Noris, puis en présence de tous les cardinaux du saint Office, enfin devant Sa Sainteté; qu'on m'eût ajouté que cette discussion s'étendroit à trente-huit propositions, sur lesquelles dix qualificateurs auroient à parler, et des qualificateurs très-divisés, très-animés, et très-longs; qu'après cela douze cardinaux commenceroient à voter, le feroient de la manière que nous avons vue, et avec toutes les oppositions qui se sont rencontrées dans leurs délibérations: si, dis-je, je m'étois pu figurer ce qui s'est passé, je n'aurois jamais cru qu'il fût possible de vaincre tant d'obstacles en moins de dix ans, surtout ayant affaire à de pareilles gens. Mais par bonheur on n'a pu envisager les difficultés que les unes après les autres, et j'ai toujours vu jour à les pouvoir surmonter avec un peu de patience; ce qui m'a entretenu dans l'espérance de parvenir à une heureuse conclusion. Enfin l'affaire en est venue à un point, qu'il m'a paru qu'il falloit tout ou rien, tant pour l'honneur du saint Siége, que pour le repos de l'Eglise. Je n'ai cessé d'avoir confiance en la vérité, et en celui qui a soin de son Eglise; et j'ai toujours été persuadé que, pourvu

qu'on réussît à faire voter les cardinaux sur le particulier de la doctrine, la décision ne pourroit être que bonne : ce qu'il y a lieu d'espérer plus que jamais.

Je puis dire avec vérité que c'est le zèle et la fermeté du Roi, qui ont amené les choses au point où elles sont aujourd'hui ; et tous ceux qui ont ici défendu la bonne cause, n'ont été que de très-foibles instrumens. En mon particulier, je confesse que tout le service que j'ai pu rendre, a été de m'informer le mieux qu'il m'a été possible de ce qui se passoit, de connoître les dispositions des différens personnages, et d'en instruire sans aucune passion, ayant eu soin de ne mander que ce dont j'étois assuré. J'avoue que ce qui m'a le plus coûté, a été d'être obligé de démêler les artifices du cardinal de Bouillon, et d'avoir à écrire sur son sujet ce que j'ai été contraint de marquer ; afin que la vérité ne fût pas en péril, et qu'on pût remédier à temps au mal qu'il vouloit faire. J'ai fait ici de mon côté tout ce qui m'a été possible pour le rendre favorable à la bonne cause, pour l'engager à changer de sentimens et de conduite, employant pour l'y déterminer tous les motifs que je croyois les plus propres à cette fin : mais tous mes efforts ont été inutiles.

Au reste, je sais de bonne part qu'il voudroit bien faire croire en France qu'il n'est pas si dévoué qu'on se l'imagine à M. de Cambrai ; mais les faits parlent et les actions. Si ses protestations étoient vraies, il seroit bien malheureux ; car il n'y a personne ici de ceux qui le voient ou qui l'entendent,

personne de ses amis ou de ses ennemis, qui ne le croie, comme il est en effet, très-décidé pour M. de Cambrai, et très-ardent à soutenir ses intérêts. Venons à ce qui se passe.

Il étoit plus que vraisemblable qu'on finiroit le mercredi, 28 janvier, l'examen du sixieme chapitre; car il n'y avoit plus que les quatre derniers cardinaux qui dussent parler sur cette matière, les sept premiers ayant fini dans la congrégation du lundi 26. Mais je ne sais comment il arriva qu'il n'y eut que le cardinal Ferrari qui vota le 28. On dit que ce qui empêcha qu'on avançât davantage, fut que les cardinaux du palais arrivèrent fort tard, et surtout le cardinal Albani, qui devoit parler ce jour-là. Cela a fait qu'hier, lundi 2 février, on ne put commencer le septième chapitre, qui est le dernier, et qui traite de la méditation et contemplation. Au moins je m'imagine qu'on ne l'aura pas entamé; car je n'ai pu rien savoir aujourd'hui de précis et de certain sur ce qui s'est passé dans la congrégation, qui fut tenue hier lundi. Ce que je sais, c'est qu'elle dura fort tard, et que pour la première fois on se servit de flambeaux. Il ne seroit pas impossible que M. le cardinal de Bouillon eût commencé à parler. Mais quoi qu'il en soit, il paroît assuré que les cardinaux auront fini de voter et de parler, ou lundi prochain, ou de demain en huit, qui sera le 11 de ce mois : ainsi il ne doit plus y avoir que trois congrégations au plus.

Il s'est passé une scène entre le cardinal Panciatici et le cardinal de Bouillon, qui est assez remarquable. Panciatici a toujours été rondement

et fortement contre M. de Cambrai, et en particulier dans la congrégation du lundi de la semaine passée, où il parla le dernier, et battit en ruine les mauvaises excuses que le cardinal de Bouillon avoit apportées, pour persuader que ce n'étoit pas M. de Cambrai, qui avoit mis le mot d'involontaire en parlant des troubles de Jésus-Christ. Le cardinal de Bouillon n'a pas cru pouvoir s'en mieux venger, qu'à l'occasion d'une grâce qu'il demandoit au Pape en faveur des Jésuites, pour laquelle le Roi a écrit, et sur laquelle le cardinal Panciatici fait de grandes difficultés. C'est assez son ordinaire, et son devoir l'oblige aussi souvent de s'opposer dans ces sortes de demandes à la facilité du Pape; car il veut que les choses aillent selon les règles, et avec les formalités prescrites. Mais dans l'affaire dont il s'agit, le cardinal de Bouillon prétendoit qu'il falloit passer par-dessus toutes les lois. Jeudi donc, au sortir de la congrégation tenue en présence du Pape, le cardinal de Bouillon alla à son ordinaire parler à Sa Sainteté, lui renouvelant ses instances pour cette grâce. Le Pape dit qu'il avoit ordonné qu'on l'accordât; et le cardinal exigea du Pape qu'il fît venir sur l'heure le cardinal Panciatici, pour savoir les raisons du délai. Le cardinal Panciatici entra, et il y eut une très-vive conversation entre le cardinal de Bouillon et lui. Il sentit fort bien toute l'aigreur du ton que prenoit avec lui le cardinal de Bouillon; et il répondit avec fermeté au Pape, qu'il quitteroit plutôt sa charge que de faire une chose contre les règles, soutenant que cette affaire n'étoit pas à présent en état de passer. Cette mortification que

le cardinal Panciatici a reçue, d'être obligé de se justifier devant le cardinal de Bouillon, lui a été très-sensible ; et effectivement elle est très-injurieuse pour un ministre comme lui. On y a bien reconnu la foible vengeance que prenoit M. le cardinal de Bouillon : il joue de son reste. M. le cardinal de Janson n'avoit garde d'avoir de ces hauteurs, qui sont ordinairement très-préjudiciables aux intérêts du maître.

A propos du cardinal de Janson, je crois qu'il ne trouvera pas mauvais que je me sois prévalu de l'estime que le cardinal Sacripanti a pour lui, et de son nom, pour rendre ce cardinal favorable à la bonne cause, et le porter, pour ce qui reste à faire au sujet de la bulle, à agir auprès du Pape, sur qui ce cardinal a beaucoup de pouvoir, comme M. le cardinal de Janson le sait bien. Je crois que cette aide ne nuira pas. On a ici, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, une vénération et amitié particulières pour le cardinal de Janson, et son absence n'a rien diminué de ces sentimens. Le cardinal de Bouillon a eu beau chercher à le décrier : ce qu'il a fait là-dessus a fort servi à le décrier lui-même. Je ne sais pourquoi, mais il est très-certain que le cardinal de Bouillon le hait plus encore qu'il ne fait le cardinal d'Estrées, ce qui est beaucoup ; au moins en dit-il ouvertement plus de mal.

Je crois savoir sûrement que le cardinal Albani n'aura point de part à la rédaction de la bulle. J'ai quelque avis que le Pape en a déjà parlé au cardinal Noris, qui commence à s'en occuper : apparemment on fera aussi travailler le cardinal Ferrari.

J'ignore s'ils travailleront conjointement ou séparément; je pense qu'ils le feront chacun en particulier, et qu'ils se communiqueront leur travail. Au moins je souhaite que cela se passe ainsi, et que le cardinal Casanate ait part à cette besogne. Le cardinal Spada me dit hier qu'il n'y avoit rien de déterminé là-dessus : je lui fis voir, du mieux qu'il me fut possible, de quelle importance il étoit pour l'honneur du saint Siége que ce travail, qui devoit couronner l'œuvre, tombât en de bonnes mains. Ce seroit un grand point que le cardinal Albani fût exclus de cette opération, et il me paroît assuré qu'il n'en sera pas chargé. Le père Roslet est convenu avec moi qu'il étoit important, quelque assurance que lui ait donnée le cardinal Albani, qu'il ne fût pas le rédacteur : il a bien compris qu'il falloit aller au plus certain.

Il est avéré que le courrier que M. de Chanterac a dépêché le 25 du mois passé en Flandre, l'a été par un nommé Pressiat, banquier et créature du cardinal de Bouillon, et à la suite des conférences tenues entre cette Eminence, le père Charonnier et M. de Chanterac. Il y en eut une mémorable et publique, samedi dernier à midi, chez le cardinal, où se trouvèrent l'abbé de Chanterac, le père Charonnier et M. Certes; elle dura près de deux heures. On va, comme vous voyez, la tête levée. On croit, à présent plus que jamais, devoir faire vanité de cette union, quelque déplaisir qu'on sache qu'elle fasse au Roi, que le cardinal de Bouillon n'aimera jamais assurément; tant il est ingrat, et tant il a l'esprit de travers.

Je n'ai pu avoir encore la dernière lettre de M. de Cambrai au Pape; mais je sais qu'elle ne contient que des répétitions. Elle porte seulement deux choses plus particulières : par l'une il demande à n'être pas obligé de condamner les intentions de M.me Guyon, ni son sens intérieur : dans l'autre il déclare qu'il est prêt à corriger dans son livre les expressions qui paroîtront trop fortes, et qu'il ne pouvoit pas supposer qu'on dût désapprouver, puisqu'elles se trouvent toutes dans les meilleurs mystiques. Il ajoute que le saint Siége n'a qu'à lui donner des règles sur cette matière, qu'il les suivra exactement. Je ne crois pas que cette lettre lui ait fait grand honneur, et sûrement il n'en tirera pas grand profit. On m'apprit hier qu'on distribuoit un manuscrit en faveur de M. de Cambrai : je ne sais encore ce que c'est.

Vous devez avoir, il y a déjà long-temps, tous les nouveaux écrits imprimés de M. de Cambrai, que je vous ai envoyés. Je fais un bon usage de tout ce que vous m'écrivez, et je ne laisse perdre aucune de vos réflexions.

Les passages des mystiques, que M. de Cambrai a mis en parallèle avec les siens, sont en effet tout contraires à ce qu'il s'est imaginé. On voit par-là, non-seulement combien le langage des mystiques est peu exact, et même outré, et de quelle nécessité il est de n'en pas faire la règle de la foi; mais encore, que M. de Cambrai a surpassé les mystiques les plus outrés, je parle des anciens, lui qui devoit réduire leur langage à des expressions simples, exactes, théologiques, etc.

Le cardinal Ottoboni a dit à un de mes amis, qu'il falloit que je le crusse un grand *minchione*, pour m'imaginer qu'il ne seroit pas contre M. de Cambrai : avec cela je ne me repens ni ne me rétracte de ce que j'ai cru de lui.

On ne peut trop engager nos docteurs à se déclarer : leur avis, et pour ce pays-ci, et pour celui où ils sont, ne peut faire que du bien.

Vous croyez bien qu'on crie ici persécution sur tout ce qui arrive de peu avantageux en France à M. de Cambrai ; mais il faut laisser crier des gens qui mettent toutes leurs ressources dans des impostures dont on commence à découvrir l'artifice.

Je vous envoie un exemplaire de la bulle pour le dernier jubilé : cette pièce commence ici à être rare, et n'en a pas qui veut. J'en ai eu deux exemplaires par une faveur singulière. On en fait ici un mystère depuis quelques jours, et il n'en a couru qu'un très-petit nombre d'exemplaires. On prétend que des amis du prince d'Orange ont représenté ici, qu'il ne falloit pas le traiter de persécuteur, ni taxer de persécution les rigueurs qu'on exerce contre les Catholiques en Angleterre et en Irlande. Le cardinal Carpegna, qui veut être Pape, ménage ce prince par considération pour le cardinal Ottoboni et le cardinal de Bouillon, qui ont ici grande liaison avec des Anglais protestans. On assure que ces cardinaux empêcheront le Pape d'envoyer ce dernier jubilé dans les pays étrangers ; mais je doute qu'ils y réussissent. Il seroit vraiment curieux que le parti du prince d'Orange fût assez fort à Rome, pour arrêter la publication du jubilé, et empêcher

qu'on ne priât Dieu par toute la chrétienté pour faire cesser de si cruelles persécutions.

Mon père me mande, et j'ai vu dans les lettres écrites de France de bon lieu, qu'on avoit écrit d'ici que moi, seul de Français, n'avois pas été invité par le cardinal de Bouillon à la fête de sainte Luce, et que cela avoit ici un peu surpris tout le monde. Vous savez, mon père et vous, que je ne vous en ai pas dit un seul mot dans mes lettres, n'ayant pas cru que cette bagatelle valût la peine d'être mandée, et n'ayant pas jugé devoir attribuer au maître le compliment ambigu que me fit M. Certes, son espèce de maître de chambre, d'après lequel je pris le parti d'aller dîner chez moi avec quelques-uns de mes amis, de peur d'incommoder à un somptueux dîner, où l'on étoit très-pressé.

Je n'ai reçu aucun ordre précis pour l'argent, dont vous avez la bonté de me parler dans votre lettre du 5 : mon père me mande seulement que vous avez eu la bonté de tomber d'accord de tout; que M. Souin lui vient de dire que le correspondant de M. Chaberé a ordre de me faire toucher 2000 liv. Mon père ajoute, que si j'ai besoin de toute la somme, je puis tirer sur lui, qu'il en paiera sa part selon que vous en êtes convenus : je serai obligé de le faire par le premier courrier.

J'écris à M. de Paris qu'il est nécessaire que le Roi parle à M. le nonce sur le décret qui doit suivre la bulle, et par lequel il est à propos de prohiber les livres faits pour la défense de celui des *Maximes*. J'en ai déjà parlé au cardinal Casanate, qui a pleinement approuvé ce projet, et qui m'a

promis de m'appuyer ici fortement pour l'exécution. Unissez-vous avec M. de Paris auprès du Roi, pour l'engager à agir à cet égard, et ne perdez pas de temps, s'il vous plaît.

Il y a ici une nouvelle *Lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux sur la charité*, qu'on n'a pas encore vue. M. de Chanterac a commencé à la distribuer aux cardinaux : je n'ai pu l'avoir pour ce courrier. Que peut-il dire de nouveau?

Rome, ce 3 février 1699.

LETTRE CCCCXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la mort de son père; les lettres de M. de Cambrai au nonce, et la réponse qu'il devoit faire à la Censure des docteurs; différens faits touchant la *Lettre du Théologien* de M. de Chartres; et sur deux libelles, l'un contre M. de Noailles, l'autre contre l'édition de saint Augustin.

Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez de recevoir : c'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul, et ce nous seroit une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais. C'en est fait; et il n'y a qu'à baisser la tête, et à se consoler en servant Dieu. Vous en avez une grande occasion; et Dieu vous a mis en tête une cabale si puissante, si artificieuse, si dangereuse, qu'il y va de tout pour l'Eglise. Ainsi rappelez toutes vos forces, et songez qu'il faut qu'il en coûte

quand on est appelé de Dieu pour défendre la vérité, et s'exposer seul pour elle à la fureur de ses ennemis.

J'ai reçu votre lettre du 20, et le journal. M. de Paris a tout vu. On a fait un extrait pour la Cour, qui sera rendu à madame de Maintenon. Aucune autre personne n'en a eu communication. Le journal est si bien fait, qu'on croit être témoin oculaire de tout ce qui y est rapporté.

M. de Cambrai a écrit au nonce trois superbes lettres sur les signatures des docteurs. Il dit qu'il répondra, et en demande la permission à M. le nonce, qui ne répliquera rien. Il se plaint que ces signatures sont extorquées, tronquées, etc.

Nous attendons un écrit de ce prélat sur les qualifications des docteurs. Il est ravi d'avoir occasion d'écrire par anticipation contre les qualifications qu'il craint de Rome.

Le père Dez et le père Gaillard sortent d'ici : ils m'ont dit que le père Charonnier leur avoit écrit, qu'il croyoit que le décret de censure du livre arriveroit aussitôt que sa lettre.

La lettre du Roi (*) est admirable, et digne d'un Constantin et d'un Charlemagne. Tout y est de sentiment : il faut être Roi pour écrire ainsi. Le secret sur le journal et les vœux des cardinaux est bien recommandé.

La lettre du Théologien de M. de Chartres fait ici un effet prodigieux : on ne devine point quel en est l'auteur. M. de Chartres y a mis de sa main beaucoup d'excellentes choses. Remarquez bien ce qu'on

(*) Elle est ci-dessus, *pag.* 135.

dit dans cette lettre sur les prières que M. de Cambrai avoit composées avant ces disputes : c'est vers la fin.

M. le nonce a bien remarqué que M. de Cambrai s'engageroit terriblement, s'il s'avise d'écrire, comme il en menace, sur les qualifications des docteurs.

Je suis bien en peine de la manière dont la triste nouvelle de la mort de votre père vous sera venue. Je crains les lettres étrangères, et les contre-temps qui les accompagnent. Je n'aurai point de repos que je n'aie votre réponse.

Ce seroit un grand malheur que le cardinal Albani fît la bulle : il faut toucher cette corde délicatement. Je suppose que, malgré les mauvais offices, Dieu vous donnera les moyens de vous maintenir dans la bienveillance du Pape.

M. le Prince (*) nous fait mille amitiés au sujet de notre malheur. Je lui ai demandé sa protection pour la famille, sans rien articuler; et il l'a promise de l'air le plus sincère du monde.

Je crains d'avoir oublié de vous parler d'un libelle contre M. de Paris (**), qui a été brûlé par la main

(*) De Bourbon-Condé.

(**) Il étoit intitulé : *Probléme ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché*, etc. « L'auteur alors inconnu de ce li» belle satirique, dit M. d'Aguesseau, opposoit Louis-Antoine de » Noailles, évêque de Châlons, à Louis-Antoine de Noailles, ar» chevêque de Paris; et demandoit malignement lequel des deux » on devoit croire, ou l'approbateur des *Réflexions* du père Ques» nel *sur le nouveau Testament*, ou le censeur du livre de l'*Ex» position de la Foi*. Il se jouoit avec assez d'esprit, dans cet » ouvrage, sur la contradiction qu'il croyoit trouver entre l'é-

du bourreau, le 10 janvier dernier. Ce prélat y est accusé d'être le chef des Jansénistes, et d'en avoir donné la profession de foi dans la seconde partie de son Instruction pastorale sur cette matière (*). Son Jansénisme est attaché principalement à l'approbation du livre du père Quesnel sur le nouveau Testament. On s'en avise bien tard, après que ce livre a passé sans atteinte durant feu M. de Paris, et après cinq ans d'approbation de celui-ci comme évêque de Châlons.

On s'avise aussi, après dix ans, d'accuser de Jansénisme, par un libelle, l'édition bénédictine de saint Augustin (**), à cause des notes, des lettres

» vêque et l'archevêque.... C'est ainsi que fut donné comme le » premier signal de cette guerre fatale, que le livre du père Ques- » nel a depuis allumée dans l'Eglise. Le soupçon tomba d'abord » sur les Jésuites; mais le véritable auteur de ce fameux ouvrage » fut enfin démasqué quelques années après. D. Thierry, Béné- » dictin de la congrégation de Saint-Vannes, et Janséniste des » plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du Roi, avoua » dans la suite que c'étoit lui qui avoit composé le *Problême* ». (Voyez *Mém. sur les affaires de l'Eglise de France, depuis* 1697 *jusqu'en* 1710, par le chancelier d'Aguesseau; tom. XIII de ses *OEuvres*, p. 195). On persuada néanmoins à M. de Noailles que les Jésuites étoient les auteurs du *Problême*, et il en conçut contre eux le plus vif ressentiment. Ce fut pour le satisfaire que le Parlement de Paris ordonna, par un arrêt du 10 janvier 1699, que cet écrit seroit brûlé; ce qui fut exécuté le 15, suivant d'Avrigny, devant la porte de Notre-Dame. (*Edit. de Vers.*)

(*) Cette seconde partie de l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles, du 20 août 1696, avoit pour auteur Bossuet, comme il l'avoua à l'abbé Ledieu. Nous avons donné cette *Instruction* à la fin du tome VII. (*Edit. de Vers.*)

(**) Peut-être Bossuet veut-il parler ici de la *Lettre de l'abbé de *** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-*

majuscules,

majuscules, et des renvois. Certaines gens voudroient bien faire une diversion au Quiétisme, en réveillant la querelle du Jansénisme; mais on ne prendra pas le change.

Paris, 9 février 1699.

LETTRE CCCCXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les discours des partisans de M. de Cambrai à l'égard de la Censure des soixante docteurs; la manière dont le cardinal Casanate devoit présenter dans son vœu le plan de la bulle; et les causes de l'embarras qu'on pouvoit trouver dans la rédaction.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, du 19 janvier. Le père Roslet a reçu en même temps la signature de plus de cent quarante docteurs, que M. de Paris lui a adressée. Voilà un consentement bien unanime de nos docteurs; et je ne sais pas ce que les amis de M. de Cambrai pourront dire, après avoir assuré si hautement qu'on n'avoit pu trouver que les soixante premiers qui eussent voulu condamner M. de Cam-

Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin, imprimée à Rome en 1698. On disoit qu'elle étoit d'un abbé allemand, et Dupin l'attribue au père Lallemant, Jésuite. Elle fut mise à l'*Index* à Rome, par décret du 2 juin 1700, ainsi que deux autres *lettres* contre la même édition; l'une sous le nom d'*un abbé commandataire*, et l'autre sous celui d'*un Bénédictin non réformé*. Il seroit malaisé de décider de laquelle de ces trois lettres il est ici question. Au reste, le général des Bénédictins et le provincial des Jésuites se réunirent, d'après le désir du Roi, pour imposer à cet égard un silence réciproque à leurs religieux. (*Edit. de Vers.*)

brai, et qui encore la plupart ne l'avoient fait que par force. Mais il ne faut pas s'étonner de la hardiesse qu'ils ont à mentir, leur chef leur en donnant un si bel exemple. Leurs impostures font toujours un petit effet pendant quelque temps; et cela leur sert au moins à quelque chose. Ce n'est pas que, dans l'esprit des honnêtes gens, cette conduite ne leur soit très-préjudiciable. Je sais que le Pape a été prévenu heureusement par les lettres du nonce, dès le précédent ordinaire, sur les nouvelles signatures, et qu'il les a approuvées, ainsi que les cardinaux, à l'exception de celui que vous pouvez deviner, à qui cet accord de la Faculté de Paris contre son ami n'a pas fait grand plaisir.

Dieu merci, le cardinal Casanate jouit depuis un mois d'une bonne santé. Je le vis il y a trois jours, et il me dit que puisque Dieu lui donnoit de la santé, il vouloit l'employer bien. Il ne sait pas encore si le Pape le chargera de la rédaction de la bulle; mais nous sommes convenus qu'il disposera les choses de cette manière. Il remettra son vœu au Pape sur les trente-huit propositions; puis il dira comment il est d'avis qu'on les arrange pour les condamner. Il réduira toute la matière sous sept chapitres, selon qu'elle l'a été dans l'examen; puis il rassemblera sur chaque point les propositions principales, qu'il représentera de la manière qu'elles doivent être conçues pour être le plus nettement condamnées, en suivant toujours les propres paroles de l'auteur, et retranchant seulement des propositions des qualificateurs ce qui est inutile, et qui ne serviroit qu'à embrouiller le fond. En un mot,

il réduira toute la matière dans son vœu par écrit, comme il croit qu'elle doit être exposée dans la bulle. C'est à présent le plus grand service qu'il puisse rendre, et qui peut abréger beaucoup si le Pape a bonne intention. J'ai bien de la peine à croire qu'on puisse l'empêcher de lui donner une particulière autorité dans la rédaction de la bulle. Il est vraisemblable que le Pape en chargera ses deux créatures, les cardinaux Ferrari et Noris, avec le cardinal Casanate; mais il n'y a rien encore de déterminé là-dessus. Je vous envoie la lettre que m'écrivit hier monseigneur Giori : il parle par conjecture, mais il n'y a rien de certain à cet égard. Je crois seulement la chose très-vraisemblable, et c'est ce qu'on doit faire. Si l'on ne le fait pas, ce ne sera pas faute d'instruction; car le Pape sait tout. Il y a plus de deux mois que je vois l'importance de ce choix, et qu'on travaille efficacement à le faire tomber sur un cardinal bien intentionné et capable. Le cardinal de Bouillon, le cardinal Albani, Fabroni et les Jésuites font tout leur possible pour empêcher que ce ne soit le cardinal Casanate, et pour faire donner la commission au cardinal Albani : mais je crois qu'en cela ils ne réussiront pas, au moins sur le dernier article; quoique, à dire vrai, on ne peut répondre de rien avec un Pape si foible et si facile à se laisser surprendre.

Je vous envoie la lettre de M. de Cambrai au Pape : elle donne ce me semble beau jeu contre lui. Quelque superficielle qu'elle soit, on fait ici tout remarquer à mesure que l'occasion s'en présente. Je ne vous envoie pas la nouvelle lettre de ce prélat

sur la charité, parce que je n'ai encore pu l'avoir. Je ne connois que les cardinaux du saint Office qui l'aient.

L'ouvrage du théologien qui défend M. de Chartres, ne sauroit venir trop tôt.

C'est bien fait, selon moi, de ne rien laisser sans réponse : il faut parler fortement et avec autorité, comme vous avez toujours fait, supposant toujours la décision du saint Siége telle qu'elle doit être. Le Roi ne pouvoit rien faire de mieux dans la circonstance, que de déclarer, en retranchant M. de Cambrai des états de la maison des princes, qu'il ne croyoit plus devoir user de ménagement à l'égard de ce prélat.

Toutes les raisonnettes de M. le cardinal de Bouillon ont fait très-peu d'impression.

S'il y a quelque embarras par rapport au fond de la matière, et pour la confection de la bulle, il vient uniquement de la confusion des propositions extraites, qu'il faudra nécessairement qu'on développe, si l'on veut faire quelque chose de bien et d'honorable pour le saint Siége.

Demain, 11 février, on finira. Les trois derniers cardinaux sont les seuls qui restent à voter, comme vous le verrez par ce que je vous envoie.

La manière de procéder pour ce qui suit, n'est pas encore déterminée. Je crois que le Pape voudra entendre les cardinaux en public et en particulier : cela doit être, et sera apparemment très-court; puis on chargera quelqu'un de dresser la bulle, qui, après avoir passé *per manus*, doit être signée par le Pape. Dieu le veuille, et bientôt.

On parlera apparemment, jeudi 12, devant le Pape *de modo tenendi* dans le reste de l'affaire : peut-être même tiendra-t-on une congrégation lundi prochain, où les cardinaux discuteront entre eux ce qu'il y a à faire. Le cardinal de Bouillon y sera, et n'épargnera rien assurément pour embrouiller. Mais on est résolu de lui tenir tête : le cardinal Casanate surtout, qui est le chef, et qui est persuadé qu'il y va du bien de l'Eglise, de l'honneur du saint Siége, et du repos de la France, s'opposera fermement aux désirs du cardinal de Bouillon, car il ne craint rien, Dieu merci. Je n'ose pas dire la même chose des autres, dont plusieurs sont assez foibles, et ne veulent pas si franchement rompre en visière au cardinal de Bouillon. Ce n'est pas que tous ne condamnent le livre, mais tous ne le font pas de la même manière et avec la même force. On ne doit pourtant pas appréhender que la doctrine du livre ne soit pas condamnée, au moins personne n'en doute à présent quant au fond; mais les amis de M. de Cambrai soutiennent qu'il faut ménager en quelque chose ce prélat, qui ne mérite assurément que d'éprouver une juste sévérité. Au reste, on n'oubliera aucune des représentations qu'on doit faire, pour obtenir qu'on rende à la vérité une pleine justice. Imaginez-vous quelle facilité on auroit trouvée, si le cardinal de Bouillon avoit fait un autre personnage? Il est vrai qu'il y a bien de quoi rire, de voir ce cardinal devenu docteur et défenseur de l'amour pur.

Il est certain que le cardinal de Bouillon vouloit absolument qu'on ne condamnât pas la proposition

du trouble involontaire en Jésus-Christ, comme étant de M. de Cambrai. Il prétendoit qu'on l'en crût sur sa parole, disant qu'il étoit à Paris lorsque le livre parut; que M. de Cambrai protesta d'abord que cette proposition n'étoit pas de lui, que M. de Chevreuse lui avoit avoué la vérité, etc. Il supporta impatiemment la résistance qu'il trouva dans les cardinaux pour épargner en cela son ami; et malgré lui la proposition fut déclarée être du livre, et condamnée comme les autres. On n'hésita pas même à la qualifier d'hérétique.

M. le cardinal de Bouillon alla jeudi à Frescati : il avoit achevé de parler la veille sur le dernier chapitre. Il y mena sa compagnie ordinaire, le père Charonnier; et il y ajouta M. de Barrières, qui l'accompagna pour la première fois. Il en revint dimanche au soir, pour assister à la congrégation d'hier.

Il est arrivé ici une affaire qui intrigue fort le cardinal de Bouillon et cette Cour, qui peut même avoir quelque suite, et dont il est bon que vous soyez instruit. Voici le fait.

Il y a environ un mois qu'on attaqua l'écuyer de M. le cardinal de Bouillon. C'étoit à la vérité la nuit, mais par un si beau clair de lune, et lui étant si à découvert, que personne n'a cru que ce fût une méprise. On a soupçonné quelques personnes : le gouverneur a fait des diligences pour découvrir l'auteur de l'attentat, et néanmoins on n'a vu aucun effet de ses recherches. L'affront étoit sensible pour M. le cardinal de Bouillon, et le devoit être : cependant on n'a pas vu qu'il fît aucune démarche

pour en tirer raison. Il s'est contenté de faire conduire, il y a environ quinze jours, dans sa maison un cocher de madame la princesse Carpegna, qui s'étoit retiré dans une église trois jours auparavant, et l'a tenu chez lui dans une étroite prison. Le Pape n'en a rien su, ou a fait semblant de l'ignorer quelque temps. Enfin, averti de cette entreprise faite contre son autorité, qui le blessoit d'autant plus, qu'une semblable action, commise par l'ambassadeur de l'Empereur, étoit la cause des brouilleries de ce ministre et de son maître avec cette Cour; le Pape, dis-je, informé du fait, et sachant que M. le cardinal de Bouillon étoit à Frescati, envoya chercher en diligence le sieur Poussin, son secrétaire, pour se plaindre de cet attentat, et le fit avec beaucoup de véhémence. M. Poussin trouva le secret de l'appaiser, en lui disant que le prisonnier étoit déjà sorti; et en même temps il sut mettre l'honneur du ministre à couvert, autant qu'il étoit en son pouvoir. Le Pape fut satisfait, et l'on assure qu'il traita très-bien ce petit ministre, et parut très-content de lui. Je sais d'une personne, qui eut audience de Sa Sainteté un moment après, que Sa Sainteté en dit mille biens.

Le bruit de cette affaire se répandit aussitôt dans Rome. Elle ne fait pas honneur au ministre, d'autant plus qu'on assure que le prisonnier n'étoit sorti que le soir. Pour moi, je puis dire sûrement qu'il fut conduit hors de Rome, et qu'on l'a fait embarquer pour qu'on n'en entendît jamais parler. Cela occasionne toute sorte de mauvais raisonnemens. Ce qui est de fâcheux, c'est que Sa Sainteté s'ima-

gine que M. le cardinal de Bouillon étoit de concert avec l'ambassadeur de l'Empereur, afin de rendre son affaire commune, et que c'est par l'adresse de ce ministre que notre cardinal a fait ce faux pas. Je ne crois rien de tout cela ; mais cette Cour en est persuadée, et on le dit hautement. On prétend même que le Pape s'en plaindra au Roi. Vous en entendrez parler apparemment ; et il est impossible qu'une chose qui fait ici tant de bruit, n'aille pas jusqu'à la Cour. On dit ici mille et mille choses sur cela, que je laisserai rapporter à d'autres. Ce qui est certain, c'est que le cardinal de Bouillon est foible, sans prudence ni cervelle.

J'ai vu les vers du cardinal Ottoboni, qui me les envoya des premiers, et m'invita à sa musique. Il voulut par-là me donner une grande preuve qu'il étoit contraire à M. de Cambrai : mais cela n'avoit rien de commun avec ce qui se passoit au saint Office, et je savois ce qui en étoit. Aussi je pris la liberté de lui dire que je ne doutois pas que son vœu ne fût encore plus précis, et que c'étoit là la pierre de touche. Ce fut une malice de la part du cardinal del Giudice, de faire remarquer au cardinal de Bouillon le sens de ces vers : ce cardinal me l'avoua au sortir de cette musique.

M. de Bru, correspondant ici de M. Chabéré, m'a dit encore ce matin n'avoir ordre de me donner que 2000 liv. que j'ai prises de lui, en même temps quatre autres mille livres d'une autre personne, et j'ai tiré une lettre de change de 4000 livres sur M. Souin, payable à quinze jours de vue : de ces quatre mille livres mon père en paiera deux, comme

vous en êtes convenus ensemble. J'ai cru cette voie plus courte et plus commode pour le paiement, puisque par là vous aurez jusqu'à la fin du mois pour rembourser la somme, et que moi de mon côté je suis pressé de payer ce que je dois. M. de Bru m'a donné aussi les 2000 liv. Vous ne croiriez pas que pour ces 6000 liv. j'ai payé quatorze cents livres ou environ de change, et n'ai touché que 4600 livres, le change étant à près de 25 pour cent. C'est vraiment une opération ruineuse.

Rome, ce 10 février 1699.

LETTRE CCCCXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les dispositions du prince de Monaco; la manière dont le Roi lui avoit parlé touchant l'affaire de M. de Cambrai; et sur le projet d'une rétractation de Fénélon, négociée par le cardinal de Bouillon.

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, et je viens de la lire à M. l'archevêque de Paris, qui avoit reçu de vous les mêmes détails.

M. le prince de Monaco a pris son dernier congé, et doit partir mercredi ou jeudi. J'eus avec lui samedi une longue conversation, où il témoigna toute sorte d'amitié et de confiance pour vous. Madame de Maintenon lui a parlé avec la dernière force. Le Roi lui dit dans le dernier adieu, qu'il avoit de grandes affaires à Rome; mais qu'il devoit assurer le Pape, qu'il n'en avoit point qui lui tînt tant au cœur que celle de l'archevêque de Cambrai; qu'il

ne pouvoit trop inculquer que le bien de l'Eglise et de son royaume, et la gloire de Sa Sainteté, demandoient une décision prompte, nette, précise, sans ambiguité, sans retour, et qui coupât la racine du mal. Il me dit qu'il vous écriroit, et qu'il pourroit recevoir encore de vos lettres à Monaco, où le Roi lui permet d'être quinze jours.

Votre jugement sur le cardinal Albani est très-juste. Vous faites bien de n'être pas la dupe de ses beaux discours; mais vous avez raison de dire qu'il faut en tirer le meilleur parti qu'on pourra.

La censure de nos docteurs est assurément trop foible. Au reste, ce ne sera pas un si grand mal, si l'on fait mieux à Rome, comme vous me donnez lieu de l'espérer.

Il y a trois nouvelles lettres de M. de Cambrai qui me sont adressées : deux roulent sur la Censure des Docteurs, avec ce titre : *Lettre I et II à M. l'évêque de Meaux, sur douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris* (*).

La première commence ainsi : « Je ne puis vous » regarder autrement que comme la source de tous » les desseins qu'on a formés contre moi, et je prends » l'Eglise à témoin de celui qui vient d'éclater, etc. » Partout il me dit : *vous tronquez, vous altérez*, etc. comme si j'étois l'auteur de la censure; au lieu qu'il est vrai que je n'ai eu aucune part, ni au conseil ni à l'exécution, et je n'ai rien su, ni des qualifications ni des signatures : je dis *rien*, qu'après que tout a

(*) Bossuet répondit à ces trois lettres dans l'*Avertissement sur les signatures des docteurs*, qu'il a placé à la tête des *Passages éclaircis*. Voyez tom. XXX, pag. 309. (*Edit. de Vers.*)

été fait. M. le nonce l'a su dès l'origine, et je le priai même, lorsque j'en fus informé, de le mander à Rome; ce qu'il m'a dit avoir fait.

Outre ces deux lettres, il y en a une troisième *sur la Charité*, qui m'est aussi adressée : c'est une nouvelle répétition. L'acharnement de M. de Cambrai à me mettre tout sur le dos, a pour principe, outre la haine qu'il me porte, le dessein de faire voir que je suis sa partie formelle, et de me rendre en cette cause, non-seulement suspect, mais encore odieux.

Si j'avois eu la moindre part à la Censure, elle seroit plus juste, par conséquent plus forte, et l'on n'auroit pas omis des propositions capitales.

M. l'archevêque de Paris m'a dit que M. le cardinal de Bouillon négocioit avec l'abbé de Chanterac une rétractation de M. de Cambrai; le tout afin d'arrêter la décision, puis de gagner du temps pendant qu'on nous la communiquera. Il faut s'attendre à tous les artifices. Vous aurez à veiller, si cela arrive, aux tentatives que fera M. de Cambrai pour me faire exclure, comme son ennemi. C'est ce qui ne se fit jamais. Saint Cyrille, qui s'étoit déclaré dénonciateur de Nestorius auprès du Pape, loin d'être exclus du jugement, y présida. Cela est capital, et donneroit lieu à tout éluder. D'ailleurs, j'ai seul la clef de cette affaire : c'est où il faut être attentif plus qu'à tout le reste. Le courrier de l'abbé de Chanterac est chargé de l'instruction qu'on envoie à M. de Cambrai pour cette rétractation.

Le livre de Vargas (*) n'est composé que de lettres

(*) Les *Lettres et Mémoires de François Vargas*, jurisconsulte espagnol, *concernant le concile de Trente*, dont l'abbé Bossuet de-

atroces contre le concile de Trente, avec une préface de le Vassor l'apostat, qui soutient Molinos contre le zèle de l'Eglise romaine, et qui prétend qu'il ne falloit pas crier à l'hérétique contre M. de Cambrai, auteur d'une spiritualité raffinée, dont le nouveau Testament ne dit mot, parce que, quelque inconnue qu'elle ait été aux apôtres, elle ne fait aucun mal; et que si elle est hérétique, il y a longtemps que cette hérésie a cours dans l'Eglise romaine. Le Vassor ajoute que M. de Paris et M. de Meaux ont dérogé aux libertés gallicanes, en permettant que cette affaire fût portée à Rome, et que le Roi s'est laissé trop engager à cette poursuite. Cet ignorant malicieux abuse du nom de *libertés gallicanes*. Je vous donne ce petit extrait en attendant le livre, dont je vous enverrai un exemplaire aussitôt que je le pourrai.

Il est certain que les Anglais ont traduit le livre des *Maximes* avec de grands éloges, et que les Hollandais impriment un recueil des ouvrages des deux partis, avec une Préface en faveur de M. de Cambrai.

On agira efficacement pour le procureur-général des Augustins (*). Le principal du collége de Bour-

mandoit un exemplaire à son oncle, mis en français, et publiés à Amsterdam avec plusieurs autres lettres et mémoires de Pierre Malvenda, et de quelques autres évêques espagnols, au commencement de 1699, par Michel le Vassor, d'abord prêtre de l'Oratoire, et depuis ministre anglican, connu principalement par sa mauvaise histoire de Louis XIII.

(*) Il se nommoit Nicolas Serrani, et avoit été un des examinateurs du livre des *Maximes*, contre lequel il s'étoit fortement déclaré.

gogne, Colombet, frère de l'assistant, est celui à qui la tête a tourné pour avoir trop travaillé pour M. de Cambrai.

Vous jugez bien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles. Consolez-vous, et songez que vous servez Dieu et son Eglise. Ne vous laissez point abattre par la douleur, quoiqu'elle soit juste.

J'embrasse M. Phelippeaux de tout mon cœur.

Tout le diocèse se signale envers nous à l'occasion de notre malheur. On n'en revient pas, et nous trouvons à tout moment que mon frère nous manque. Dieu, Dieu, et c'est tout.

A Versailles, 16 février 1699.

LETTRE CCCCXX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'espérance d'une prochaine conclusion; la lettre de M. de Cambrai au Pape; la Censure des docteurs de Sorbonne, et le mécontentement qu'en témoignoit M. de Cambrai.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 27. Je suis surpris et même fâché de ce que j'y vois que vous n'en aviez point reçu de moi, non plus que le père Roslet. Je n'ai pas manqué un seul courrier de vous écrire à l'un ou à l'autre; ainsi il faut que mes lettres aient été retenues. Tâchez de savoir ce qui en est, afin que nous prenions des mesures pour empêcher que cela n'arrive davantage.

J'ai conféré ce matin à Versailles la lettre que

vous m'avez écrite, avec celle qu'a reçue M. de Meaux : nous y avons trouvé à peu près les mêmes choses, par conséquent que l'affaire va bien, et qu'elle finira heureusement dans ce mois. Cette espérance me fait grand plaisir; cependant il ne faut s'assurer de rien, que le jugement ne soit prononcé. Continuez vos sollicitations avec la même attention et la même vigueur : surtout prenez garde qu'on ne soit attendri de cette nouvelle lettre de M. de Cambrai. Vous savez combien il est adroit et pathétique.

Le père Roslet me mande sa conversation avec le cardinal Albani : je lui réponds de ne s'y pas fier, à moins qu'il ne rende ses actions conformes à ses discours.

Le cardinal Casanate fera mieux la bulle qu'aucun autre; mais il n'y aura pas d'inconvénient qu'on lui donne les cardinaux Noris et Ferrari pour y travailler avec lui : pourvu que le cardinal Albani n'en soit pas, nous serons bien.

La négligence du cardinal de Bouillon à assister à la cérémonie de ce nouveau jubilé, n'est pas excusable : il est étonnant qu'il garde si peu de mesures.

Je ne manquerai pas de dire au Roi ce que vous me mandez de M. le prince Vaïni, et de faire de mon mieux pour le père procureur-général des Augustins : j'en parlerai fortement.

Je crains que les paquets que je vous ai envoyés, et que vous n'avez pas reçus, ne soient ceux qui contenoient cent quarante-six signatures de docteurs tout à la fois : il seroit fâcheux qu'elles fussent supprimées; il y auroit pourtant remède. Si la censure

ne paroît pas assez forte, dites, s'il vous plaît, que c'est par modestie et par respect pour le saint Siége qu'on ne l'a pas chargée davantage. M. de Cambrai ne la trouve pas trop foible; car il n'a jamais crié si haut qu'il fait depuis cette censure. Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous autant que j'y suis.

Il n'est point vrai que madame Guyon soit morte; elle se porte au contraire très-bien : c'est une femme qui la servoit, qui mourut il y a cinq ou six semaines. M. de Monaco part demain.

Comptez sur un aussi grand secret de ma part que vous pouvez le désirer.

16 Février 1699.

LETTRE CCCCXXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'inutilité des nouvelles tentatives du cardinal de Bouillon pour sauver M. de Cambrai; le résultat des dernières congrégations; la manière dont les qualifications pourroient être prononcées dans la bulle; et sur une audience que cet abbé avoit eue du Pape.

J'ai reçu en même temps, par le courrier ordinaire, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; l'une du 27 janvier, et l'autre du 22, que vous croyiez qui devoit arriver par un extraordinaire qui n'est pas parti, mais qui m'a été rendue sûrement. J'ai reçu en même temps le paquet de la *Réponse aux préjugés*, que j'ai distribuée aussitôt aux cardinaux et dans Rome. Cet écrit est venu fort à propos, et a été bien reçu, étant fort court,

et paroissant dans une circonstance où la quantité des libelles de M. de Cambrai, remplis d'une hardiesse et d'une effronterie étonnante, d'un ton de hauteur insupportable, a fait sentir ici le caractère de l'auteur, et la nécessité qu'il y a de lui tenir tête. La disposition est d'autant meilleure, que MM. les cardinaux connoissent à présent par eux-mêmes la pernicieuse doctrine du livre des *Maximes*, et ne peuvent qu'être bien aises qu'on instruise le public, qu'on lui dévoile de plus en plus l'esprit dangereux de M. de Cambrai. Je n'ai pas jugé à propos de présenter votre écrit au Pape, quoique j'aie eu aujourd'hui de lui une audience dont je vous rendrai compte.

J'ai dit partout que ce petit ouvrage n'étoit fait que pour la France, et avoit pour but d'empêcher que les peuples ne fussent séduits par le nombre des libelles que M. de Cambrai répand de tous côtés, et que son parti ne triomphât du silence qu'on garderoit dans ces circonstances.

Nous n'avons point encore reçu ici l'écrit du Théologien de M. de Chartres, que l'on distribuera sans dire que c'est vous qui en êtes l'auteur : cela fera bien mieux.

Venons aux affaires essentielles. Je vous dirai donc que ma première pensée ces jours-ci étoit de dépêcher un courrier, pour informer de tout ce qui s'est passé dans la dernière congrégation et depuis ; mais ayant fait réflexion qu'il falloit un remède présent, et qu'il ne pouvoit venir que de ce pays-ci, j'ai cru que cette dépêche n'étoit pas absolument nécessaire, et qu'il n'importoit pas qu'on sût huit jours plus tôt

ou

ou plus tard les nouveaux et extraordinaires efforts qu'on a faits pour sauver M. de Cambrai, en déshonorant la France et le saint Siége. Les auteurs de ce complot n'ont pas réussi, Dieu merci : la vigueur de nos amis a soutenu le bon parti, et l'a emporté. Voici ce qui s'est passé mercredi, 11 de ce mois.

Les trois derniers cardinaux parlèrent sur le dernier chapitre. Après qu'ils eurent fini, le cardinal de Bouillon fit une harangue, dans laquelle il rassembla tout ce qui pouvoit le plus contribuer à faire épargner M. de Cambrai, relevant sa piété, son savoir, etc. Il joignit à cela des considérations politiques, exagéra ce qu'il y avoit à craindre d'un homme innocent, éloquent, appuyé, et qu'on poussoit à bout. Il voulut aussi intéresser le saint Siége pour un évêque prêt à se sacrifier pour son autorité, ses maximes, etc. Enfin, il conclut en disant qu'il n'y avoit que le seul intérêt de la vérité qui le faisoit parler, puisqu'on savoit que la Cour n'étoit pas favorable à M. de Cambrai.

On le laissa dire tout ce qu'il voulut sur toutes ces considérations et sur les propositions du livre, qu'il soutenoit qu'on pouvoit entendre dans un bon sens, conforme à celui de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc., prétendant qu'il étoit de la dernière conséquence, et de l'honneur du saint Siége, de déclarer les différens sens des propositions, pour ne pas confondre les bons mystiques avec les mauvais. Après quoi MM. les cardinaux résolurent, avant que de parler devant le Pape, de tenir les congrégations nécessaires et préliminaires pour convenir *de modo tenendi*. Et pressés par Sa

Sainteté, qui veut absolument finir, ils arrêtèrent de s'assembler le vendredi suivant, 13 de ce mois, hier lundi 16, et demain mercredi 18 du mois, afin de pouvoir commencer à parler devant le Pape dès jeudi prochain.

M. le cardinal de Bouillon prétend avoir obtenu comme par force la congrégation du vendredi, et croit qu'on doit lui en avoir une obligation éternelle : il m'en a parlé à peu près dans ces termes. On sait bien à quoi s'en tenir. Si l'on veut l'en croire, on lui sera redevable de tout, et personne n'aura frappé plus fortement que lui M. de Cambrai. Ce qu'il y a de certain, c'est que, comme l'ont dit les cardinaux Panciatici, Carpegna et Casanate, il fait beaucoup de bruit et très-peu d'effet.

La matière qui devoit se traiter dans les dernières congrégations des cardinaux, étoit de la dernière conséquence. Les partisans de M. de Cambrai, qui sont en très-petit nombre parmi les cardinaux, prétendoient le sauver, au moins en partie, par la difficulté qu'on trouveroit dans l'exécution de ce qu'il y avoit à faire. D'abord les propositions sont trop longues, et ont été extraites à l'avantage de M. de Cambrai ; néanmoins ce sont celles qu'on a examinées et qualifiées. Si on les refait, si on les change, c'est un nouveau travail, sujet à mille chicanes : ce ne sont plus, diront les fauteurs de M. de Cambrai, les mêmes propositions qualifiées. Les qualifier de nouveau, c'est recommencer tout l'ouvrage. Vous vous imaginez aisément tous, les tours artificieux et plausibles qu'on peut donner à ces difficultés, dans la vue d'embrouiller l'affaire. De plus, on al-

lègue que, quant aux qualifications de ces propositions, chaque cardinal a, il est vrai, donné les siennes ; mais que tous ne conviennent pas dans les mêmes qualifications, et que par exemple le plus grand nombre ne s'accorde pas à taxer d'hérétique ou d'erronée telle proposition. Voilà un nouvel embarras, et qui augmente encore par les instances qu'ils font pour qu'on distingue les sens des propositions, prétendant trouver l'exemple et le fondement de cette distinction dans la Censure des docteurs de Sorbonne. Tous ces incidens leur faisoient espérer qu'ils rendroient l'affaire interminable, ou qu'au moins ils gagneroient quelque chose, et obtiendroient des modifications.

Je fus heureusement, dès le mercredi matin, averti de tout ce qui se passoit. Je sus que le cardinal Casanate étoit un peu inquiet : il m'avoit fait dire que ce moment étoit *tempus tenebrarum ;* qu'on s'assembleroit le vendredi, et qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour soutenir et confirmer les esprits. Je me mis aussitôt en marche pour aller visiter les principaux cardinaux ; et les premiers qui voulurent bien me parler, s'ouvrirent franchement à moi sur le fond de tout ce que je viens de vous exposer. J'entrai avec eux dans tout le particulier des difficultés : je levai celles qui les embarrassoient, et je les laissai fermement résolus de n'épargner en rien M. de Cambrai. Mais aucun ne me marqua une plus forte détermination que le cardinal Carpegna, qui devoit prendre la parole après le cardinal de Bouillon, et qui me dit franchement qu'il s'agissoit ici de l'honneur du saint Siége, à quoi il falloit sa-

crifier toute considération humaine, voulant parler de l'amitié du cardinal de Bouillon. Assuré de lui et de son théologien, je vis le cardinal Nerli, que je trouvai tout tremblant, qui me demanda s'il n'y avoit rien à craindre du parti de M. de Cambrai, qu'on disoit puissant. Je fis mon possible pour le rassurer, et il me parut revenu de ses craintes; mais vous savez ce qui me le fait un peu appréhender. Je fis parler comme il falloit au cardinal Marescotti par le commissaire du saint Office. Je vis le cardinal Spada, que j'avois disposé avec douceur à suivre le cardinal Casanate. Pour le cardinal Panciatici, je fus bien vite assuré de ses bonnes dispositions. A l'égard des théologiens, je sus qu'ils étoient déterminés à bien faire. Je fis avertir le cardinal Casanate du succès de toutes mes démarches.

On tint le vendredi la congrégation qui devoit examiner les différens chefs dont je viens de vous parler, et ce qui restoit à faire. Le cardinal de Bouillon recommença avec plus de force que jamais ses débats, insista fortement sur la distinction des sens, comme sur une chose absolument nécessaire et de justice, en cas qu'on voulût qualifier les propositions, soit respectivement, soit privativement. Il ajouta qu'à la vérité cela ne pouvoit se faire si vite, dans l'état où étoient les propositions, mais qu'il falloit s'occuper de ce travail; insinuant que si l'on ne le vouloit pas, on pouvoit se tirer de cet embarras en condamnant le livre en général, comme contenant des propositions équivoques, ambiguës, dangereuses, et qui en un certain sens étoient erronées, etc. Voilà où il espéroit en venir, mais il trouva

à qui parler; et en un mot, dans la congrégation de vendredi, qui dura cinq grosses heures, et dans celle d'hier, il a eu le chagrin de voir l'avis des cardinaux bien intentionnés prévaloir au sien. On rejeta donc la distinction des sens; on résolut de condamner et qualifier les propositions de M. de Cambrai, comme on a toujours condamné et qualifié les propositions erronées, hérétiques et mauvaises, sans entrer dans aucune modification qui pût donner lieu à l'auteur de dire qu'on ne les avoit pas condamnées dans son sens. On a arrêté de réduire les propositions comme elles doivent l'être, pour en faire voir tout le vice et le venin, et on y appliquera les qualifications déjà prononcées. Sans perdre de temps on parlera en bref devant le Pape, qui après fera dresser la bulle en conformité, et chargera qui il jugera à propos de tout ce qui restera à faire.

Je sus hier du cardinal Casanate que tout alloit bien; mais il ajouta ces propres paroles : Qu'on avoit fait le diable, et qu'on avoit même poussé jusqu'à manquer d'honnêteté, jusqu'à dire des choses dures; qu'on vouloit faire la loi; mais qu'on avoit tenu ferme, et qu'avec un peu de patience la vérité triompheroit pleinement, et dans peu. Tout ce que je vous dis là va être bientôt public.

Le cardinal de Bouillon a dit à M. l'abbé de la Trémouille, et à bien des gens, que son avis étoit et seroit toujours, de distinguer dans les propositions le bon sens d'avec le mauvais; que la Sorbonne en avoit donné l'exemple par son *quatenus*, qui indiquoit qu'il pouvoit y avoir un autre sens. Je savois la difficulté il y a long-temps; et dans les conférences

que j'ai eues avec les cardinaux, je les ai fait convenir qu'il falloit faire une qualification plus précise, en disant : *Hæc propositio, quæ excludit*, etc., ou *quia*, ou le participe *excludens*, ce qui détermineroit précisément que le sens de la proposition est le sens du livre. La plupart avoient pensé à mettre *tanquam;* mais je leur ai fait voir que cela n'étoit pas si précis, et il m'a paru qu'ils se sont rendus. Ce qui est de certain, c'est qu'ils ont exclu le *quatenus*, comme n'étant pas assez expressif. Il me semble que c'est tout ce qu'on peut demander.

Je ne vois pas encore qu'on soit déterminé si l'on se contentera dans le décret d'un *respectivè*, en mettant toutes les qualifications *in globo*. Les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari, tenteront autre chose : mais peut-être que l'application des qualifications à chacune des propositions en particulier alongeroit beaucoup; parce que, comme je l'ai dit ci-devant, les cardinaux ne s'accordent pas précisément jusqu'à cette heure dans leurs vœux, sur cette attribution spéciale des qualifications différentes. Néanmoins, j'espère que la diversité de leur jugement à cet égard ne se trouvera pas si grande, qu'ils ne puissent se rapporter. Cela dépend d'un détail que je ne puis savoir encore assez précisément : aussi je ne dis rien de positif à ce sujet. Les qualifications particulières seroient à souhaiter, si elles sont fortes et nettes : pour peu qu'il dût y avoir d'affoiblissement, le *respectivè* seroit peut-être meilleur, plus court, et laisseroit les évêques maîtres de l'application. M. de Cambrai ne pourroit pas même s'en plaindre, puisqu'on le traiteroit comme Molinos.

Le Pape n'ignore rien de tout ce qui se passe, et parle très-mal, à beaucoup de gens, du cardinal de Bouillon. Je ne sais s'il n'a pas eu le courage d'en mander quelque chose au nonce, cela seroit bien à souhaiter : mais le cardinal Spada, par qui tout passe, aura eu de la peine à laisser éclater en France le ressentiment du Pape à l'égard du cardinal de Bouillon. Quoi qu'il en soit, le mécontentement du saint Père est tel que je vous le marque.

J'ai cru devoir me présenter devant le Pape dans ces conjonctures, pour savoir plus précisément par moi-même ses dispositions. Je l'ai vu aujourd'hui, et il a paru aussi bien aise de me voir. Je ne vous rapporterai pas tout ce que je lui ai dit : toute ma conversation a eu pour fin de lui faire comprendre la nécessité d'une décision qui fît honneur au saint Siége. Je lui ai fait observer que c'étoit là ce que le Roi avoit en vue, aussi bien que les évêques; ce que demandoit le bien de l'Eglise, et la réputation particulière de Sa Sainteté. J'ai ajouté ce que j'ai cru de plus propre à l'animer. Il m'a répondu sur tout avec sa bonté ordinaire, m'a assuré qu'on verroit bientôt par des effets les sentimens qu'il avoit dans le cœur, qu'il pressoit les cardinaux, que tout avançoit, et qu'il étoit résolu de les entendre cette semaine, quatre à quatre, jeudi, vendredi et samedi prochains. Je ne l'aurois pas cru, si je ne l'avois entendu moi-même : il me l'a répété deux fois, me voyant surpris, mais très-agréablement. Il paroît content des cardinaux qu'il appelle barbons : il dit qu'ils ont bien fait voir qu'ils en savent plus que les autres qualificateurs, et mille choses pareilles. J'ai tâché enfin

de lui faire comprendre de quelle nécessité il étoit d'abattre l'orgueil de M. de Cambrai, qui triompheroit pour peu qu'on l'épargnât : il m'a répondu que je devois là-dessus avoir l'esprit en repos ; et sur sa parole j'en dormirai mieux cette nuit.

Comme je commence à voir le champ de bataille un peu plus libre et plus assuré, j'ai cru qu'il n'étoit pas hors de propos d'insinuer au cardinal Casanate, au cardinal Carpegna et aux théologiens, qu'il seroit de l'honneur du saint Siége et de son autorité, d'exiger de M. de Cambrai une soumission pure et simple à la bulle et à la condamnation des propositions, avec une rétractation des erreurs proscrites dans la bulle. Ce point ne plaira pas à M. le cardinal de Bouillon ; mais j'espère qu'on pourra ordonner quelque chose de semblable, et en même temps on prendra garde de ne blesser en rien nos évêques. Je vous en parlerai plus précisément dans huit jours : j'espère, Dieu aidant, qu'on fera tout ce qui conviendra.

Le parti cambrésien est bien consterné. Le père Charonnier est enfermé tous les jours des six heures entières avec le cardinal de Bouillon : il est plus que sûr qu'ils travaillent ensemble sur tout cela. Les Jésuites disent tout publiquement, que M. de Cambrai est sacrifié à la passion de madame de Maintenon.

L'abbé de Chanterac répond que M. de Cambrai a reçu plusieurs lettres des docteurs de Paris, qui gémissent sous l'oppression.

Tous les discours du cardinal de Bouillon et des Jésuites tendent à présent à faire peur du crédit du

parti de M. de Cambrai, et de son esprit. Le cardinal de Bouillon disoit l'autre jour, qu'on auroit beau faire, qu'on liroit toujours les livres de ce prélat.

Je vous envoie cet écrit latin contre les quatre propositions que M. de Cambrai avoit envoyées à Louvain, et qui est fait par M. Navens, licencié en théologie de la Faculté de Louvain, habile homme, grand directeur de religieuses, et qui a connu par expérience le mal de la doctrine de l'amour pur. Ce théologien est chanoine de Saint-Paul à Liége. L'écrit me paroît très-bon.

Je crois que vous serez content de ma réponse sur sainte Luce. Je méprise bien d'autres choses, et vais toujours mon chemin.

Je vous envoie une lettre de M. Phelippeaux, que j'ai ouverte, pour voir si je n'apprendrois rien de nouveau. Effectivement j'y ai découvert une chose qui m'a paru très-nouvelle, qui est qu'il a un commerce réglé de lettres avec M. de Paris. Ce qui me surprend le plus, c'est qu'il me l'a toujours caché avec un extrême soin, m'ayant souvent dit qu'il n'écrivoit à personne, qu'à vous quelquefois, et qu'il sait que j'informe assurément M. de Paris plus exactement de tout qu'il ne peut jamais faire, puisque tout passe par mes mains. Je remarque depuis long-temps qu'il ne va pas assez rondement avec moi (*). L'ambition et un peu de vanité lui occupent la cervelle. Je vois par sa lettre, qu'il ne vous avoit

(*) Ces petites brouilleries, quel qu'en fut le motif, n'empêchoient pas que l'abbé Phelippeaux ne fût un homme de mérite et d'un vrai savoir, comme Bossuet le témoigne assez dans ses lettres.

pas mieux averti que moi de son attention à instruire M. de Paris. Il s'excuse comme il peut auprès de vous : quant à moi, il n'osera jamais me le dire. Je n'aurois eu garde de ne pas trouver très-bon qu'il écrivît tant qu'il voudroit, et surtout à M. de Paris ; mais il me semble qu'il le devoit faire de concert avec moi et avec vous ; avec moi surtout, pour prendre garde de ne rien mander que de conforme à ce que je pouvois savoir et écrire. Je crois que vous ferez bien de lui mander sur cet article, que vous êtes bien éloigné de désapprouver qu'il écrive à M. de Paris, devant présumer par toutes sortes de raisons, qu'il ne le fait que d'intelligence avec moi. Ne soyez au reste point en peine de mon procédé à son égard : j'ose dire qu'il est plein de prudence et de modération, sans que personne puisse s'apercevoir qu'il manque quelquefois à ce qu'il vous doit et à moi. Vous savez que je ne vous ai jamais rien témoigné à ce sujet ; mais ce que je trouve dans cette lettre, me fait voir un peu plus clair, et me donne lieu de connoître ce dont je doutois seulement. Ne témoignez rien à M. de Paris ; car notre homme s'en feroit immanquablement un mérite auprès de lui. Vous me croirez, si vous voulez ; mais j'ai eu besoin ici d'un flegme et d'une fermeté, dont je ne me croyois pas capable : je ne prétends pas me louer.

Voilà la plus insolente lettre que M. de Cambrai ait jamais écrite : je l'ai bien fait remarquer aux cardinaux. Voyez un peu comme il parle du tribunal du saint Office, où le crédit, à l'entendre, empêchera que vous ne soyez censuré.

Je finis, parce que la poste part. Je n'ai le temps

que d'écrire deux lignes à M. de Paris : je vous prie de lui faire part de ma lettre. Je doute qu'on l'ait informé si exactement de tout.

Rome, 17 février 1699.

LETTRE CCCCXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur quatre propositions présentées par M. de Cambrai à l'université de Louvain ; et sur deux nouvelles lettres de ce prélat.

Votre lettre du 3, fait si bien voir la suite de l'affaire et le doigt de Dieu dans cette conduite, que j'ai cru devoir en donner copie pour la Cour, où je suis assuré qu'elle sera lue, comme j'en ai prié.

Vous voilà presque au bout de cette épineuse carrière, où il y a eu de si surprenantes aventures. Je me console beaucoup, quand je sens approcher le temps de votre retour. Mais il faut voir la bulle faite et publiée, et l'effet que produira la réception qu'on en fera dans le royaume. Car ce sera un pas assez délicat, quoique, si j'y puis quelque chose, il n'y aura aucune difficulté.

Les propositions présentées à Louvain par M. de Cambrai (*), sont captieuses : mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce prélat, qui prend pour

(*) Ces Propositions étoient au nombre de quatre. L'auteur, pour capter l'approbation des docteurs, avoit eu soin de déguiser le fond du systême. Mais il ne put réussir dans son projet, aucun docteur n'ayant voulu répondre à sa consultation. On trouve ces quatre propositions dans la *Relation du Quiétisme*, de l'abbé Phelippeaux, part. II, pag. 156, 157.

un si étrange attentat contre Rome les signatures d'ici, trouve très-bon d'en rechercher à Louvain.

On m'a rendu deux lettres de M. de Cambrai, qui me sont adressées, dans lesquelles il m'impute les signatures, qui pourtant ont été faites sans que j'y aie eu aucune part; et une troisième *sur la Charité*, où il ne fait que recommencer, avec une nouvelle aigreur, ce qu'il m'a déjà reproché si injustement. Nous attendons la suite du Jubilé au sujet de la persécution d'Angleterre.

Il faut bien prier Dieu que la bulle soit mise en bonnes mains, et que l'on coupe la racine d'un si grand mal.

J'ai oublié de vous dire dans mes lettres précédentes, que madame Guyon n'est rien moins que morte (*).

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Versailles, 23 février 1699.

LETTRE CCCCXXIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur la mort de son frère; l'état de l'affaire; et les dernières lettres de M. de Cambrai.

Vous savez mieux que personne, Monseigneur, ce que j'ai perdu. Quel frère! quel ami! quelle douceur! quel conseil! quelle probité! tout y étoit. Dieu a tout ôté; et je me trouve si seul, qu'à peine

(*) On a vu que le bruit avoit couru à Rome qu'elle étoit décédée, et que l'abbé Bossuet avoit prié son oncle de l'instruire sur ce fait.

me puis-je soutenir. A cela il n'y a qu'à dire, Dieu est maître et un bon maître ; et Jésus-Christ, selon sa parole, nous tient lieu de tout.

Je crois bien qu'à présent, et dès le mercredi 11, les délibérations sont achevées, et la condamnation du livre résolue ; c'est tout ce qu'on peut savoir. Je souffre du délai de votre arrivée ; mais j'entends bien que les mal convertis vous demandent vos soins. Je suis ce que vous savez.

Il est vrai qu'il est bien étrange que M. de Cambrai parle si hautement, à la veille d'une rétractation ; et le changement sera bien grand et bien soudain. Il m'écrit trois dernières lettres, dont l'une n'est qu'une répétition sur la charité ; les deux autres me reprochent les signatures des docteurs, auxquelles tout le monde sait que j'ai aussi peu de part que vous qui en êtes à cent lieues. Je n'étois pas si loin, étant à Meaux ; mais je n'y pensois en nulle manière.

A Versailles, 24 février 1699.

LETTRE CCCCXXIV.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Sur la mort de son frère.

Je prends trop de part, Monsieur, à ce qui vous touche, pour ne pas ressentir avec beaucoup de déplaisir la perte que vous venez de faire. Les sentimens de vénération, d'estime et d'amitié pour vous, Monsieur, sont gravés trop avant dans mon cœur,

et depuis trop long-temps, pour qu'il puisse y arriver aucun changement, quelque peu de justice que vous me puissiez rendre. Comptez que, sans jamais être ma dupe sur rien, vous devez être persuadé qu'on ne peut vous honorer plus que je fais et que j'ai toujours fait, vous demandant la continuation de votre amitié comme une des choses du monde que j'ai toujours désirée avec plus d'ardeur.

Rome, 24 février 1699.

LETTRE CCCCXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la grande perte que cet abbé avoit faite par la mort de son père; le résultat de la dernière congrégation; et trois autres congrégations tenues devant le Pape.

Après Dieu, en qui je mets toute ma confiance, aux ordres duquel je me soumets, et de qui j'attends toute grâce et toute consolation, vous êtes le seul, mon cher oncle, sur la terre, de qui je puisse recevoir la consolation dont j'ai besoin dans mon amère douleur. En perdant un si bon père, j'ai fait une perte irréparable, et que je ressens telle qu'elle est. Nous n'avons plus, mon frère et moi, que vous, mon cher oncle, qui nous puissiez tenir lieu de père. En mon particulier, je vous ai toujours regardé comme tel; et je reconnois plus que jamais que vous en avez toutes les qualités à mon égard, par les véritables bontés et la tendre amitié que vous voulez bien me témoigner en cette occasion; c'est

mon unique consolation. Aussi puis-je vous assurer que je ne me propose de joie le reste de ma vie, que celle de pouvoir vous plaire et vous contenter de plus en plus. En cela je satisferai à mon inclination, à mon devoir, et aux sentimens d'un père qui ne souhaitoit rien de plus ardemment au monde. Ce coup, je l'avoue, m'est aussi sensible et aussi douloureux qu'il le doit être ; mais Dieu ne m'a pas abandonné. Votre lettre et les sentimens tendres, nobles et chrétiens, dont elle est remplie, m'ont donné la force nécessaire pour me soutenir ; et après deux jours de larmes, que je n'ai pu refuser à la nature, je me suis trouvé en état d'agir à mon ordinaire dans une affaire où je ne suis nullement nécessaire, où tout autre que moi auroit mieux réussi en toutes manières ; mais dans laquelle la bonne volonté, l'attention que j'ai eue à suivre vos ordres, et la confiance que quelques amis ont en moi, m'ont rendu moins inutile. Vous pouvez être assuré que je ne pense à rien que par rapport à cette affaire, dont je reconnois de plus en plus l'importance, et de quelle conséquence il est pour le repos de l'Eglise en général, et en particulier de la France, qu'elle finisse bien. Les ennemis de la paix de l'une et de l'autre mettent tout en œuvre pour les troubler, comme je continuerai à vous en rendre compte un peu plus bas.

Pour ce qui regarde mes affaires particulières, j'en écris plus au long à mon frère et à M. Chasot, et ils vous feront part de ce que je leur marque. Je ne laisserai pas de vous dire que je ne trouve rien de plus sage et de plus à propos, que la résolution que

vous avez prise avec mon frère. J'approuverai toujours tout ce que vous réglerez, et le tiendrai pour bien fait. Je me fie entièrement à mon frère; je connois sa probité, son amitié pour moi : il sait bien que tout ce que j'aurai, sera toujours plus à lui qu'à moi. J'aurois bien souhaité que mon pauvre père eût eu la consolation de le voir marié avant que de mourir. Cela vous est réservé, mon cher oncle; et je crois qu'on n'y doit point perdre de temps. Je n'entrerai pas pour aujourd'hui dans un plus grand détail là-dessus avec vous; mais vous me permettrez de le faire dans la suite. Je regarde M. Chasot comme un second frère, à qui nous devons tous nous confier : je lui adresse une procuration en blanc, telle qu'il me la demande. Je m'en rapporte à vous pour l'usage qu'on en fera, et vous êtes maître de la faire remplir du nom de qui vous jugerez à propos.

Tous mes amis m'ont donné en cette triste occasion toutes les marques possibles d'amitié. M. le cardinal de Bouillon en particulier m'a fait l'honneur de me venir voir dès le lendemain, et m'a témoigné toute sorte de bontés, et par rapport à vous, et par rapport à moi. Apparemment il vous écrira, et vous ne sauriez trop le remercier. La première chose que je fis avant-hier, fut de lui aller rendre mes respects.

J'ai les dernières obligations à M. de la Trémouille et à madame la princesse des Ursins. Il ne tint pas au premier de prévenir les nouvelles fâcheuses qui pouvoient me venir d'ailleurs, et me surprendre; mais il n'en fut pas le maître. Cette mort étoit marquée tout du long dans les avis de France, qu'on

qu'on reçut par le courrier de Venise, qui arriva quelques heures avant celui de France. Je reçus votre paquet dès le soir du jeudi ; et n'y voyant rien de la triste nouvelle que je savois, je me doutai que vous vous seriez adressé à quelque ami pour m'y faire préparer ; ce qui étoit effectivement ainsi.

Après un si fâcheux événement, vous croyez bien que j'ai quelque impatience de me voir réuni à vous, et au reste de ma famille. Mais cette juste impatience ne me fera rien faire ni contre mon devoir, ni contre le bien de l'affaire qui me retient ici. Selon toutes les apparences, il est impossible qu'elle ne soit pas finie entièrement dans le mois prochain ; et je crois pouvoir assurer que dans ce temps la bulle sera faite et parfaite. S'il est nécessaire, comme il le peut être, que j'attende ici les nouvelles de sa réception en France, je le ferai ; afin que s'il y a quelque difficulté, on puisse travailler ici à les lever. Il ne sera pas moins important de veiller dans ces premiers momens, à ce que les amis de M. de Cambrai ne forment quelques tentatives, pour faire passer des soumissions ambiguës; ou ne cherchent à faire écrire au Pape quelque bref, dont M. de Cambrai puisse se prévaloir. J'attendrai à cet égard vos ordres avec patience, trop heureux de pouvoir n'être pas inutile le reste du temps que je pourrai être ici, et qui ne sauroit, ce me semble, s'étendre bien loin.

J'ai pris le deuil dans toutes les formes : des gens sages et prudens me l'ont conseillé, et je m'y suis déterminé d'autant plus vite, qu'on commençoit à dire que je n'attendrois pas la fin de cette affaire pour partir. Ces discours ne faisoient déjà pas

plaisir à plusieurs de mes amis de ce pays-ci, ainsi qu'à des cardinaux qui craignent le cardinal de Bouillon à l'arrivée de l'ambassadeur, et à qui ce cardinal tâche de faire peur autant qu'il lui est possible. En vingt-quatre heures mon deuil a été préparé, et dimanche je fis en cet état quelques visites nécessaires. J'assure à tout le monde que je resterai ici autant qu'il le faudra, non-seulement jusqu'à la publication de la bulle, mais encore jusqu'à ce qu'on en sache l'effet.

J'ai su que l'abbé de Chanterac ne compte pas partir si tôt. Je vais à présent vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre.

Mardi, 18 de ce mois, il y eut congrégation entre MM. les cardinaux, *de modo procedendi;* et le cardinal de Bouillon renouvela ses instances avec la même vivacité, pour la distinction des sens, qu'il appelle détermination du sens, par un *quatenus*, à l'exemple, dit-il, de la Censure des docteurs, qui puisse laisser en son entier un certain sens qu'il attribue à l'auteur. Mais les cardinaux continuent leur opposition avec vigueur. Ce débat est allé si loin, et a été si vif de la part de M. le cardinal de Bouillon, dans ces dernières congrégations, que cette Eminence a dit des choses très-dures au cardinal Casanate, qu'il prit à partie comme l'ennemi personnel de M. de Cambrai; ce sont ses propres termes. Je n'aurois pas cru que cela eût pu être, quoique gens dignes de foi me l'eussent assuré vendredi dernier, si je ne l'avois ouï de la bouche même du cardinal Casanate. Avant-hier, dimanche, quand je l'allai voir, il en étoit encore tout ému. Il me dit

qu'il y avoit à souffrir, quand on avoit en tête un pareil homme ; mais que nulle considération, nulle crainte ne le feroit jamais départir de la vérité, et de ce qu'il croyoit convenir à l'honneur du saint Siége et au bien de l'Eglise. Il m'assura en termes formels tout ce que je viens de vous rendre : *abbiamo sofferto delle scornate*, qui veut dire qu'il avoit essuyé bien des affronts. Je ne pus m'empêcher de lui répondre que ces affronts retomboient, et retomberoient infailliblement sur ceux qui prétendoient les faire. Il m'avoua qu'il voyoit bien, depuis quelque temps principalement, que le dessein des amis de M. de Cambrai étoit de faire peur aux cardinaux, et par rapport à leur intérêt particulier, et par rapport à la personne de M. de Cambrai lui-même, qu'on rend ici plus formidable qu'il ne l'est en effet, en insinuant qu'on doit appréhender de pousser à bout un grand archevêque, etc. et proposant dans cette vue des remèdes plus doux, mais qui, semblables aux palliatifs, ne guérissent pas le mal, et l'augmentent bien plutôt. Au reste, on tient ferme.

Cependant tous ces procédés sont toujours très-fâcheux; car on y voit un dessein arrêté d'obtenir quelque chose en faveur de M. de Cambrai. Ce dessein durera jusqu'au bout; et qui sait ce qu'on pourra faire faire au Pape dans la conclusion? Je suis persuadé qu'on ne peut plus rien effectuer d'essentiellement préjudiciable à la bonne cause; mais il ne faut rien à M. de Cambrai, pour lui donner prétexte de brouiller et de recommencer les disputes. C'est un grand malheur que le cardinal de Bouillon

soit opiniâtre au point où il l'est : en vérité, sans le brave cardinal Casanate, qui a tenu ferme sur tout, le cardinal de Bouillon auroit emporté quelque chose; et malgré l'état où en est l'affaire, il faut veiller et être en garde pour éviter les surprises.

Le cardinal de Bouillon prétend se mettre à couvert auprès du Roi, en disant qu'il presse une détermination précise des sens, et une conclusion comme le Roi la souhaite : voilà de quelle manière il presse le jugement. Je puis vous assurer que le Pape est plus envieux de finir que lui.

Il y a eu, comme le Pape m'avoit fait l'honneur de me le dire, trois congrégations des cardinaux, qui ont été tenues jeudi, vendredi et samedi dernier en présence de Sa Sainteté : tous y assistèrent, et quatre parlèrent à chaque congrégation. Les cardinaux de Bouillon, Carpegna, Nerli et Casanate parlèrent le jeudi; Marescotti, Spada, Panciatici et Ferrari, le vendredi; samedi, Noris, Ottoboni et Albani. Ils parlèrent par ordre du Pape sur toutes les propositions, et les qualifièrent. Ces congrégations ont été tenues *ad honores;* car le Pape n'entend rien à ces discussions. Il est vrai qu'en récompense il a une grande confiance au Saint-Esprit.

Il est à présent question de réduire les propositions, et de les disposer comme elles doivent être mises dans la bulle. Il se tint hier matin à la Minerve une congrégation entre les cardinaux sur cet objet, et sur la manière de former le décret : on chicanera peut-être encore là-dessus. Je ne sais, au reste, ce qui s'est passé. Le commissaire, que je vis hier un moment, me dit seulement que je serois

content. C'est quelque chose qu'on ne gâte rien : mais jusqu'ici tout va bien parmi le gros des cardinaux, et je puis dire presque tous ; car les cardinaux Ottoboni et Albani ne battent plus que d'une aile. Ils voudroient adoucir les qualifications, principalement le cardinal Albani, quoiqu'ils ne sachent presque comment s'y prendre ; et l'on prétend qu'ils ne sont point d'accord avec le cardinal de Bouillon. Toutefois il fut résolu dans cette congrégation, qu'on condamneroit et qualifieroit les principales propositions, ou par des qualifications particulières, comme les cardinaux l'ont pratiqué dans leurs vœux, ou par un *respectivè*, comme l'ont été celles de Molinos. On ne distinguera aucun sens, le *quatenus* est exclus. La bulle sera dressée dans une forme propre à ne causer aucune opposition, car on veut qu'elle soit reçue en France : voilà, ce me semble, l'essentiel. Sur tous les autres points moins importans, on ne s'oublie pas. J'ai repassé tout ce que vous m'avez écrit de temps à autre, j'en ai fait des mémoires, dont je me sers pour insinuer ces choses là où il est le plus à propos. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'on veut finir. Depuis quinze jours le travail va même si vite, que quelques cardinaux ont dit qu'ils avoient peur qu'on ne cherchât à étrangler l'affaire ; mais qu'il étoit trop tard, et que le mal étoit trop connu.

On m'a assuré un fait qui est assez singulier, s'il est vrai, comme je le crois. Le cardinal de Bouillon dans une congrégation allégua, contre ce qu'avoit dit le cardinal Noris sur la distinction des sens, une autorité, tirée d'un ouvrage de ce cardinal même, en faveur des propositions susceptibles de plusieurs

sens, et d'un auteur vivant qui s'expliquoit. Le cardinal Noris se récria sur-le-champ ; et à la congrégation suivante il apporta un écrit, où il faisoit voir le peu de rapport qu'il y avoit entre ce qu'avoit objecté le cardinal de Bouillon, et la thèse qu'il soutenoit. Cela a fait une scène assez curieuse. Je vis le cardinal Noris avant-hier un moment, qui m'en a assez dit pour m'assurer qu'il est ferme, et que tout ira bien. J'avoue que je ne laisse pas d'appréhender à tous les instans. Le cardinal Nerli est un trembleur qui raisonne fort bien, mais qui, au moment de prendre une résolution, craint trop d'engager le saint Siége. Je ne perds aucune occasion de le raffermir. Le cardinal Carpegna m'a tenu parole, et s'est fait honneur dans les dernières congrégations ; c'est le premier qui parle après le cardinal de Bouillon.

On a fait ces jours passés courir à Rome un bruit sur M. de Paris, auquel je ne croyois pas que qui que ce soit pût ajouter foi ; mais néanmoins il s'est si fort répandu, que plusieurs personnes très-sensées m'en ont parlé, et qu'elles ne savoient qu'en penser. On vouloit absolument que M. de Paris eût retranché du *Salve* le *mater misericordiæ*, comme injurieux à Dieu et à notre Seigneur Jésus-Christ. Vous jugez bien ce que j'ai répondu là-dessus. On veut rendre ici odieux les évêques de France, principalement M. de Paris et vous : leurs ennemis sont déchaînés. On répand ces sortes de bruits, surtout parmi les femmes ; et la moitié de Rome s'y laisse prendre, n'y ayant personne qui ait intérêt de s'en éclaircir. Ce discours impertinent s'est débité jusque chez des cardinaux.

Ma santé est bonne, Dieu merci. Conservez longtemps la vôtre pour le bien de son Eglise, à qui vous êtes si utile dans ce temps de division et de trouble, où le démon suscite de tous les côtés des ennemis contre la vérité. Par rapport à nous, vous êtes la seule personne chère et nécessaire qui nous reste au monde.

Vous aurez apparemment l'écrit que je vous envoie de M. de Cambrai contre la Censure des docteurs : je vous l'adresse à tout événement. Il est rempli d'insolence et de mauvaise foi : on le distribue ici partout. Encore un coup, on veut faire peur. M. de Cambrai s'en prend à vous surtout, pour pouvoir parler plus librement : au reste, cela vous fait honneur. Il parlera bientôt contre le Pape et les cardinaux, si l'on ne réprime sa témérité.

Je me recommande à vous, mon cher oncle. J'ai bien des occasions ici de me dissiper, mais guère de me consoler de notre perte commune. Mon pauvre père n'a besoin que de prières, et pour nous sa perte exige de fortes consolations; mais il faut se soumettre, et vouloir ce que Dieu veut en adorant ses jugemens.

L'affectation de M. de Cambrai, de marquer que la Censure des docteurs lui est venue de Paris, fait voir la fausseté de ses discours. Je suis sûr que cette pièce lui a été envoyée de Rome; et cela étant, il faut qu'il l'ait reçue de M. le cardinal de Bouillon, qui seul des cardinaux de la congrégation a pu la lui faire tenir. Personne ici, outre quelques cardinaux, n'a eu copie de la Censure : le fait est sûr. A Paris on aura encore été aussi secret : il est donc clair que

M. de Cambrai n'a pu avoir communication de la pièce que de Rome, et par le canal du cardinal de Bouillon ; mais n'importe.

M. l'abbé Pirot m'a écrit, dans la conjoncture de la mort de mon père, une lettre qui m'a également touché et consolé. Je tâcherai de lui écrire aujourd'hui ; mais si je ne le pouvois pas, étant accablé, ce sera pour le premier ordinaire ; et je vous prie par avance, d'avoir la bonté de lui témoigner la reconnoissance infinie que je ressens de son amitié et de ses bontés.

Le Pape a appris ce matin au cardinal de Bouillon la mort du Prince électoral de Bavière, et le cardinal n'a pu retenir ses larmes. Tout le monde en a été témoin, il n'a pas cherché à cacher sa douleur : cette Eminence a sa sœur mariée au frère du père de ce prince.

Je viens de recevoir dans le moment un billet de main sûre : je vous en envoie copie, sans y ajouter ni diminuer.

« Tout ce qui fut arrêté hier, Monsieur, c'est que » quelques cardinaux disant qu'il ne faudroit pas » condamner par le décret chaque proposition en » particulier, mais en général, ou du moins *respec-* » *tivè* ; et les autres cardinaux soutenant qu'il fal- » loit les condamner chacune selon qu'elles le mé- » ritoient, ce conflit fit qu'on résolut qu'il falloit » s'en remettre à ce que diroit le Pape : on le saura » jeudi prochain. Espérez que les choses iront » bien, etc. »

Je serai demain matin plus instruit : suivant ce que j'apprendrai, et s'il est nécessaire, j'irai aux

pieds de Sa Sainteté, je n'oublierai rien assurément.

Il y a apparence que le dessein du cardinal de Bouillon, en attaquant publiquement, comme il l'a fait, le cardinal Casanate, a été de le rendre suspect de partialité, et d'empêcher qu'il ne soit chargé de faire la bulle. Je tiens cela comme certain, quoique je ne le sache pas positivement.

La récrimination n'est pas à craindre; et je puis vous répondre que qui que ce soit n'osera la proposer sérieusement, surtout à présent.

Rome, ce 24 février 1699.

LETTRE CCCCXXVI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la perte que le prélat venoit de faire par la mort de son frère; et sur l'état de l'affaire.

J'ai pris toute la part que je devois à l'affliction qui vous est arrivée. J'ai été sensiblement touché de cette perte, et j'ai pleuré le défunt comme mon propre père. Je sais les bontés qu'il avoit pour moi, et j'en conserverai toujours un tendre souvenir. Il est difficile de trouver un homme qui ait le cœur aussi bon, aussi généreux et aussi bienfaisant qu'il l'avoit. J'espère qu'ayant été toute sa vie si plein de tendresse pour les autres, il aura trouvé miséricorde auprès du Seigneur. Quoique sa mort ait été précipitée, elle n'a pas été imprévue pour lui : je sais qu'il s'y préparoit depuis long-temps, et Dieu voulant récompenser ses bonnes œuvres, l'a retiré prompte-

ment à lui, sans lui faire souffrir ou sentir les approches amères de la mort. Il y a long-temps qu'il souffroit avec patience, avec une foi vive et une ferme attente d'une meilleure vie. Vous avez plus perdu, Monseigneur, que personne, en perdant un frère qui vous aimoit si tendrement, et avec qui vous viviez dans une si douce intelligence. Votre douleur est juste; mais comme personne n'est mieux instruit des grandes vérités de la religion, personne n'est plus en état d'en tirer les consolations qui vous sont nécessaires. La foi et l'espérance des biens éternels que vous défendez avec tant de zèle, seront votre consolation, et arrêteront le cours de vos larmes. A votre exemple, M. l'abbé, après avoir donné à la nature ce qu'elle exigeoit dans une conjoncture si affligeante, n'a pas abandonné les intérêts de l'Eglise, qu'il a tâché de défendre ici le plus vivement qu'il a pu. La perte qu'il a faite ne ralentira pas son zèle, et vous pouvez, Monseigneur, vous tenir sur cela en repos. J'espère que dans peu il sera consolé par le succès que nous attendons.

Les cardinaux votèrent jeudi, vendredi et samedi derniers devant le Pape, qui, malgré son âge, a donné ces trois audiences consécutives, dans l'ardeur qu'il a de terminer cette affaire. Hier il y eut congrégation à la Minerve, où l'on traita *de modo extrahendi Propositiones et decreti conficiendi.* Il n'y aura plus de congrégation extraordinaire. Il ne reste plus à attendre que le décret du saint Office et la bulle du Pape. M. le cardinal de Bouillon est demeuré dans ses sentimens jusqu'à la fin.

On vous envoie deux lettres contre la Censure de

Paris, très-injurieuses aux docteurs, où l'auteur fait paroître plus que jamais sa passion contre votre personne. Je souhaiterois que les docteurs fissent connoître par quelque réponse, qu'ils n'ont été ni prévenus ni séduits. M. l'abbé vous mandera l'état où l'on est. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 24 février 1699.

Je rouvre mon paquet, pour vous donner avis d'un fait que j'ai toujours oublié de vous mander. M. le cardinal de Bouillon, faisant à Noël la visite de grâce au saint Office avec les autres cardinaux, y trouva un Français enfermé depuis trois ou quatre ans. C'est un clerc de Saint-Sulpice, enfermé pour le Quiétisme; je n'en sais point le nom : c'est M. le cardinal lui-même qui l'a dit aux pères Cambolas et Latenai, de qui je l'ai appris. Il seroit bon d'approfondir ce fait. Peut-être seroit-ce quelque disciple de M. de Cambrai, qu'on auroit envoyé à Rome. M. de Paris peut en faire les perquisitions. Il sera difficile ici de savoir son nom, car le secret est impénétrable : je ferai cependant mes diligences. M. Ledieu me mande que Saint-Sulpice refuse de signer la Censure de Sorbonne; je n'en suis pas surpris. Ne négligez pas, je vous prie, cet éclaircissement.

LETTRE CCCCXXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les congrégations tenues devant le Pape; les efforts du cardinal de Bouillon pour porter les cardinaux à épargner M. de Cambrai; les mesures prises par l'abbé Bossuet pour engager le Pape à unir le cardinal Casanate aux cardinaux rédacteurs de la bulle.

Cette lettre vous sera rendue par M. de Paris : elle va par un courrier extraordinaire qui arriva ici hier pour un bénéfice, et que M. le cardinal de Bouillon doit redépêcher ce soir pour prévenir la Cour sur tout ce qui se passe de considérable. Ce courrier se veut bien charger en secret d'un paquet pour M. de Paris.

J'ai reçu le coup de la nouvelle de la mort de mon père avec la douleur que vous pouvez vous imaginer, mais aussi avec toute la résignation que je dois à la volonté de Dieu. Je vous écrivis mardi dernier, 24 de février, sur ce sujet : je ne veux pas renouveler notre douleur. J'ai perdu tout ce qu'on pouvoit perdre, et je ressentirai ce malheur toute ma vie, ayant perdu un père très-aimable et qui m'aimoit tendrement. Mais Dieu m'a fait la grâce de me soutenir, et ma douleur m'a permis d'agir à mon ordinaire dans les circonstances critiques dont je vais vous rendre compte.

Je reprendrai en peu de mots, ce que je vous mandois touchant l'affaire par ma dernière lettre.

Vous aurez vu par celle du 17 de février, la résolution du Pape, de tenir trois congrégations trois

jours de suite pour entendre MM. les cardinaux, qui avoient ordre de parler devant lui, quatre chaque jour, sur les trente-huit propositions. Sa Sainteté eut la bonté de m'en instruire ce jour-là même; ce qui fut ainsi exécuté. Samedi, 21 de février, les trois derniers cardinaux, Noris, Ottoboni et Albani parlèrent. Le saint Père les a écoutés avec une attention et une patience admirables, quelque longues que fussent les congrégations, et quelque fatigue que cela lui causât. Comme il restoit quelques difficultés relatives aux propositions, sur lesquelles les cardinaux n'étoient pas d'accord; on arrêta que ces Eminences tiendroient entre elles le lundi suivant une congrégation sur la rédaction des propositions, c'est-à-dire, pour convenir quelles propositions on pourroit retrancher dans les trente-huit, dans le cas où il s'en trouveroit de moins importantes, ou qui pourroient être contenues dans les autres. On devoit aussi aviser dans cette congrégation si l'on ne réformeroit pas certaines propositions, auxquelles les qualificateurs favorables à M. de Cambrai avoient fait ajouter par force au commencement certaines paroles qui sembloient excuser M. de Cambrai, et faire un sens contradictoire. Les autres qualificateurs avoient bien voulu souffrir cette espèce d'altération par amour de la paix, et pour ôter tout prétexte aux longueurs qu'on cherchoit à occasionner dans ce temps-là. Telle fut la matière de la congrégation qui se tint lundi, 23 de février.

Avant de passer plus avant, il est bon que vous sachiez ce que vous verrez plus au long dans ma lettre de mardi dernier, 24 février, qui est que dans les

congrégations du vendredi 13 février et du lundi 16, préparatoires à celles qui se devoient tenir en présence du Pape, le cardinal de Bouillon, sans exagérer, avoit parlé avec une hauteur et une force incroyables en faveur de M. de Cambrai. Il employa pour le faire épargner, toutes les considérations qu'il crut plus capables de frapper les esprits dans les circonstances présentes. Il alla jusqu'à faire remarquer à quoi il s'exposoit par rapport au Roi, qu'on savoit peu favorable à M. de Cambrai : mais il ajouta que la vérité seule le faisoit parler et agir; qu'il voyoit mieux qu'aucun Italien les suites fâcheuses qui en résulteroient pour l'Eglise et pour le saint Siége, si l'on poussoit à bout un grand et saint archevêque, qui, désespéré et vif comme il étoit, seroit peut-être capable de se porter à de grandes extrémités; qu'il falloit songer à faire une décision qui, mettant la vérité à couvert, ne flétrît pas sa personne; que rien n'étoit mieux pour cela, que de déterminer par un *quatenus* le sens dans lequel on condamnoit la mauvaise doctrine des propositions; que par cette conduite le saint Siége ne s'exposoit à aucune contradiction, ni de la part des évêques, ni de la part de M. de Cambrai qui convenoit de ce sens; que les disputes sur le sens d'un auteur ne peuvent intéresser que les parties acharnées les unes contre les autres; que l'Eglise romaine ne devoit se montrer partiale à l'égard de personne, et qu'il étoit de sa sagesse de laisser de côté les disputes inutiles, etc. Tous ces beaux discours furent sans succès; et le cardinal de Bouillon voyant les cardinaux résolus à ne faire aucune distinction de

sens, et à vouloir condamner les propositions purement et simplement, s'emporta terriblement, jusqu'à interrompre et prendre à partie en particulier le cardinal Casanate, auquel il dit des choses très-dures. Je ne l'aurois jamais cru, si ce cardinal, que je vis dimanche dernier, ne me l'avoit avoué, et ne m'avoit dit en termes exprès qu'il avoit reçu des affronts, mais que tout cela ne l'empêcheroit pas d'aller son chemin dans une chose aussi importante pour l'Eglise et l'honneur du saint Siége. Il m'ajouta que le cardinal de Bouillon lui avoit reproché d'être l'ennemi personnel de M. de Cambrai; sur quoi celui-ci fut obligé de répondre comme il devoit. Tous les cardinaux furent très-scandalisés; et ces manières hautaines ne les ont rendus que plus fermes à s'opposer aux efforts impérieux du cardinal de Bouillon. Ils sont surtout choqués de l'air de docteur et de maître qu'il prend sur tous les points de doctrine, et du ton impérieux avec lequel il exige qu'on suive son opinion. Aussitôt que je sus le fait relatif au cardinal Casanate, je ne doutai point que le cardinal de Bouillon ne se fût porté à cet éclat pour rendre le cardinal Casanate suspect, et parvenir à donner de lui au Pape des impressions désavantageuses, afin qu'il ne fût pas chargé de la rédaction de la bulle; ce qui n'a pas manqué d'arriver, comme vous le verrez dans la suite.

Revenons à la congrégation du lundi 23 de février, tenue principalement sur la manière de réduire les propositions. Quand il fut question de ce point, le cardinal de Bouillon se signala de nouveau, s'opposant formellement à ce qu'on retouchât aux propo-

sitions, et insistant pour qu'on y laissât tout ce qui pouvoit contribuer à excuser M. de Cambrai, et rendre les qualifications plus douces. On ne tint pas grand compte de ce qu'il dit, et il s'aigrit de nouveau, mais avec aussi peu de succès. Les cardinaux Carpegna, Casanate, Marescotti et Panciatici principalement, parlèrent sans aucune considération humaine, comme le demandoient l'honneur du saint Siége et le triomphe de la vérité : ils conclurent à la réforme des propositions, aussi bien que presque tous les autres, les uns avec plus de ménagement pour le cardinal de Bouillon que les autres. On remit pourtant la décision de tout au Pape. Le cardinal Nerli proposa, pour accorder les différentes vues, un moyen plus court, qui étoit de ne point publier de propositions, mais de faire une condamnation générale du livre, comme contenant une doctrine erronée, hérétique, etc. ce qui revient au projet de ce cardinal dont je vous ai déjà instruit, et qui répond à la timidité de son caractère : il n'y eut que lui de ce sentiment. On parla aussi de la condamnation *in globo*, avec le *respectivè*, et l'attribution des qualifications différentes à chaque proposition. On remit le tout à la décision du Pape.

Sa Sainteté fut informée dès le lundi même, par M. l'assesseur, de ce qui s'étoit passé. Le mardi matin, M. le cardinal de Bouillon eut audience du saint Père, avant qu'il eût déclaré quels cardinaux il vouloit députer pour la réforme des propositions et pour faire le décret. On ne douta pas, quand on vit l'événement, que ce ne fût dans cette audience qu'il eût obtenu du Pape, qu'on ne députeroit pour

cet

cet effet que le cardinal Albani avec les deux cardinaux théologiens, Noris et Ferrari, et que le cardinal Casanate seroit exclus. Car aussitôt après l'audience, le Pape envoya querir Albani et Ferrari, et leur ordonna de s'assembler chez Noris, pour réformer les propositions et pour dresser le décret; ce qu'ils commencèrent dès le même jour, et ont continué toutes les après-dînées. Je n'en savois encore rien le mardi au soir 24, lorsque je vous écrivis.

L'exclusion du cardinal Casanate a paru d'autant plus certainement un coup du cardinal de Bouillon, que le cardinal Spada avoit dit le lundi au cardinal Casanate que le Pape le destinoit à ce travail : le cardinal Albani m'avoit assuré la même chose. Le Pape s'en étoit ouvert au père Pera : il ne l'avoit pas encore déclaré publiquement, mais la résolution paroissoit fixe.

Vous jugez bien de ma douleur, quand j'appris cette belle affaire le mercredi. Je crus ne devoir pas perdre de temps; et avant que les congrégations fussent plus avancées, je me déterminai à représenter moi-même au Pape les inconvéniens d'une pareille disposition, le tort qu'il se faisoit de ne pas appeler dans une affaire de cette conséquence, un ancien cardinal, le seul par les mains de qui toutes les affaires importantes du saint Siége avoient passé, et en particulier celle de Molinos, celle de Flandre tout nouvellement, etc. un cardinal en un mot, en qui tout le sacré Collége et toute la congrégation du saint Office avoient une entière confiance, etc.

Je me présentai donc chez le Pape. Je vis le cardinal Spada qui en sortoit, et qui me dit que Sa Sain-

teté alloit me faire appeler : mais elle changea d'avis; et apparemment pour ne pas m'entendre, elle fit renvoyer tous ceux qui attendoient audience, par son maître-de-chambre. Je n'en fus pas fâché dans le fond, ayant peur que le Pape n'eût encore suspecté davantage le cardinal Casanate, s'il m'avoit ouï lui en parler. Je ne l'aurois pourtant fait que de l'avis de gens sages. Mais enfin je changeai de batterie. Je vis le cardinal Albani, je vis l'abbé Feydé, je vis deux autres personnes. Le père Roslet ne s'endormit pas non plus. On a parlé au Pape de tous les côtés. Et quoiqu'il eût répondu aux premiers qui lui firent des remontrances sur le peu d'estime qu'il témoignoit pour le cardinal Casanate : *Oh per questo non lo vogliamo;* néanmoins hier matin il se rendit, et dès ce jour les trois cardinaux s'assemblèrent chez cette Eminence, et ils continueront de le faire jusqu'à la fin. Le cardinal de Bouillon est au désespoir de ce changement.

Le père Roslet et moi avons déclaré au cardinal Albani, que si l'on montroit le moindre affoiblissement, si l'on mettoit un seul mot qui fût favorable à M. de Cambrai, tout retomberoit sur lui.

M. le cardinal de Bouillon commençoit déjà à s'égayer : vendredi il resta trois heures avec le cardinal Albani, et hier matin deux avec le cardinal Noris. Je ne crois pas qu'il s'amuse si fort désormais avec le cardinal Casanate.

Je vous envoie copie du billet que l'assesseur a écrit avant-hier au soir à chaque cardinal, qui vous instruira de l'état de l'affaire.

Je suis à présent en repos, depuis que je sais que

le cardinal Casanate est à la tête des rédacteurs. Tout étoit à craindre autrement. Je n'ai pas dormi depuis quatre jours, ni le père Roslet non plus. Je n'ai pas le temps d'écrire à M. de Paris.

J'embrasse mon pauvre frère de tout mon cœur, et ma tante. Je me fie à mon frère comme à moi-même, et il doit compter que tout ce que j'ai au monde est plus à lui qu'à moi.

La rage du cardinal de Bouillon et des Jésuites augmente; mais le Pape est résolu de finir promptement. Le cardinal de Bouillon fait semblant de presser; mais le Pape a plus envie que personne de voir l'affaire terminer.

Rome, 1.er mars 1699.

LETTRE CCCCXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les différens écrits de M. de Cambrai publiés nouvellement; une réponse qu'il y avoit faite; et sur les dispositions du cardinal Casanate.

Je reçus hier votre lettre du 10 février : j'attends avec impatience de vos nouvelles sur notre malheur. J'espère que Dieu vous aura donné la force de sacrifier, autant qu'il sera possible, votre juste douleur à son Eglise.

Nous ne verrons bien clair que par vos lettres de l'ordinaire prochain. Peut-être que M. le cardinal de Bouillon donnera des nouvelles de la conclusion par un extraordinaire. La lettre de M. de Cambrai au

Pape, n'est qu'une ennuyeuse répétition de ce qu'il avoit déjà dit. Il ne peut oublier madame Guyon. Je ne crois pas que ce soin, non plus que le reste de sa lettre, lui fasse honneur.

Vous avez vu par mes précédentes, que j'ai deux lettres de ce prélat contre moi au sujet des signatures des docteurs, une troisième *sur la Charité*, et une quatrième en réponse à ma *Réponse sur les Préjugés*. On parle encore d'un supplément à sa *Tradition*, que je n'ai pas. Vous recevrez ma réponse sur *Les principales Propositions*, sous le titre de *Passages éclaircis* (*). On a jugé cette réponse absolument nécessaire, pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisseroit gagner si l'on se taisoit. Faites valoir cette raison, que M. le nonce a approuvée, et dont il a connu la vérité par expérience. Au surplus, Dieu merci, les docteurs ne se laissent pas entamer, et encore moins les évêques. M. de Cambrai affecte toujours de répondre, et met la victoire dans la facilité à répéter éternellement les mêmes choses, dans l'artifice et dans la hauteur. Si Rome le ménage, on perdra tout : *Et erunt novissima pejora prioribus.*

Je suis ravi de la bonne disposition de M. le cardinal Casanate. C'est lui qui est appelé à sauver l'Eglise. Nous faisons bien connoître le service qu'il lui rend, ainsi qu'au clergé et à la France.

Les derniers écrits de M. de Cambrai sont excessivement outrés. Vous dites la messe, me dit-il, et vous écrivez cela ! Il s'agit de la contrariété qu'il prétend trouver entre M. de Chartres et moi. Il ne ré-

(*) Voyez *tom.* XXX, *pag.* 325 *et suiv.*

pond cependant pas à l'approbation donnée par ce prélat au livre des *Etats*, où j'ai avancé sur la fin la proposition qu'il m'impute à erreur. M. de Chartres, dans son *Instruction pastorale*, dit, il est vrai, qu'il a soutenu comme une opinion d'école l'indépendance du motif de la charité de tout motif par rapport à nous. Mais il explique expressément qu'il entend parler du motif spécificatif. Or je n'ai jamais nié l'indépendance du motif de la charité en ce sens; et je l'ai d'autant moins nié, que ce prélat inculque en même temps que les motifs secondaires sont augmentatifs et excitatifs; ce qui suffit pour mon intention contre M. de Cambrai. Au reste, il est bien certain que j'ai expliqué cette vérité avec plus de soin que M. de Chartres; mais il eût fallu un trop long discours pour développer tout cela.

Je ne crois pas qu'il faille parler du décret prohibitif des livres faits pour expliquer et défendre celui des *Maximes*, que l'on ne voie la délibération conclue.

Souvenez-vous de l'union de tous les motifs *in praxi*, et de l'abus qu'on fait des mystiques.

Dans un Mémoire in-4° sur les signatures des docteurs, imprimé à Cambrai et qui nous est venu de là, on lit ces mots sur la fin : « Rome a un ex-» trême intérêt, qui est tout fondé sur sa réputation, » de montrer qu'on ne gagne rien avec elle en vou-» lant lui faire la loi ». SUR SA RÉPUTATION! Est-ce donc là cette pierre sur laquelle Jésus-Christ a fondé l'Eglise romaine? et n'est-ce pas là un discours politique, et non théologique?

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, 2 mars 1699.

LETTRE CCCCXXIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les longueurs que l'on pouvoit apporter à la conclusion de l'affaire; et la conduite du cardinal de Bouillon.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, aux deux vôtres du 3 et du 10 de février. Je ne le ferai pas aussi amplement que je voudrois, à cause que je suis revenu tard de Versailles. De plus, je n'aurois rien à vous dire aujourd'hui, sinon qu'il faut vous attendre toujours à de nouveaux efforts de la cabale pour empêcher ou affoiblir le jugement. Elle devroit bien être confondue par le démenti honteux que le grand nombre de signatures des docteurs lui donne : mais on a beau l'abattre, elle se relève toujours. Ainsi il n'y a rien à espérer que de la conclusion : pressez-la tant que vous pourrez. On peut encore amuser dans l'extension de la bulle, si l'on n'a pas véritablement intention de finir. Si le cardinal Casanate y travaille avec les cardinaux Noris et Ferrari, les choses iront bien, et diligemment. La conduite du cardinal de Bouillon est toujours pitoyable; mais je ne suis plus surpris de rien, il faut s'attendre à tout de sa part.

Voilà la lettre que vous désirez pour le père procureur-général des Augustins : assurez-le, s'il vous plaît, que je voudrois pouvoir faire davantage pour son service, et qu'en toute occasion je soutiendrai

avec plaisir ses intérêts. Je finis pour ne pas perdre le courrier, et suis toujours à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

2 Mars 1699.

LETTRE CCCCXXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'objet d'une nouvelle congrégation; la manière dont on présumoit que le décret seroit tourné; et le mécontentement des cardinaux touchant l'exclusion du cardinal Casanate.

Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai marqué dans ma lettre d'avant-hier, sur la manière dont le cardinal Casanate avoit été exclus et rétabli. Je vous dirai seulement que le cardinal de Bouillon n'a pu se contenir là-dessus : on dit qu'il prend cela comme un affront qu'on lui a fait. Il alla hier matin chez le Pape, et en sortit très-enflammé; voilà tout ce que j'en sais. Comme il avoit été voir les jours précédens les trois cardinaux députés, en politique adroit il rendit hier au cardinal Casanate une visite, mais très-courte. Il veut pouvoir écrire qu'il n'oublie rien pour presser le jugement, et que l'on lui doit tout si l'on fait quelque chose de bien. A cela près, je souhaite que l'on fasse bien; et il importe peu qu'on croie que le cardinal de Bouillon ou d'autres y ont contribué : l'essentiel est qu'on fasse bien. On m'assura hier, mais je n'en crois rien, que le cardinal de Bouillon avoit demandé au Pape qu'on le joignît aux quatre autres pour la rédaction

de la bulle : ce que je sais, c'est qu'hier au soir le commissaire et l'assesseur allèrent chez le cardinal de Bouillon.

Ce matin il y a eu une congrégation à la Minerve de tous les cardinaux, apparemment en conséquence de la lettre dont vous recevrez copie dans mon paquet d'avant-hier : le but de cette congrégation a dû être de régler ce qui regarde les vingt-trois propositions rajustées par les députés. J'ai appris que ces députés ont ajouté, après les vingt-trois propositions, qu'il y en avoit beaucoup d'autres à censurer; mais qu'elles se réduisoient à ces vingt-trois principales, et que la censure des vingt-trois est bonne. Je ne sais pas encore précisément si l'on mettra le *respectivè*. S'ils le font, ce ne sera pas pour s'épargner la fatigue d'un travail qui est tout fait, mais ce sera pour ne pas s'engager; car vous savez qu'on tremble toujours ici. Au reste, M. de Cambrai ne se trouvera guère soulagé de se voir traité comme l'a été Molinos.

Présentement je sais que les députés travaillent à la Préface de la bulle. Je crois qu'on prendra le parti de faire un narré de tout ce qui s'est passé de considérable dans cette affaire, de marquer comment elle a été portée à Rome, les instances du Roi pour en procurer le jugement, la *Déclaration des évêques*, etc. Je ne crois pas après cela qu'il soit question d'épargner M. de Cambrai, et de ne le pas nommer. Je dors en repos depuis que je sais que le cardinal Casanate est à la tête. Soyez assuré que ce n'a pas été sans un terrible effort, qu'on a fait rétablir ce cardinal dans ses anciennes fonctions. Le

cardinal Albani y a contribué autant que qui que ce soit. M. Daurat a parlé et fait parler fortement. En un mot, le Pape a vu tout le sacré Collége scandalisé à la lettre du traitement fait au cardinal Casanate. Si son exclusion avoit duré, les congrégations ne se seroient pas passées sans quelque tumulte : les anciens cardinaux se seroient ligués pour contredire les trois députés sur le moindre mot. Ç'auroit été un beau charivari : le cardinal de Bouillon auroit profité de la dissention pour brouiller encore davantage les esprits, et reculer le jugement. On a représenté le tout au Pape, qui a bien vu qu'il y alloit de sa réputation que les choses se passassent pacifiquement. Le cardinal Panciatici a parlé en cette occasion au Pape comme il convenoit : on lui a de grandes obligations. Il a toujours été le même, et s'est attiré par-là la disgrâce du cardinal de Bouillon, de qui il fait très-peu de cas. Je sais en particulier que jeudi dernier, 26 de février, le cardinal Panciatici et le cardinal Casanate furent obligés, en présence de Sa Sainteté, de se défendre ouvertement contre le cardinal de Bouillon qui les attaquoit, et il y eut des paroles fortes dites de part et d'autre. Je sais le fait très-certainement. Il seroit ensuite assez plaisant que le cardinal de Bouillon voulût persuader, que de pareils procédés ont pour but de procurer la condamnation de M. de Cambrai. Ce seroit assurément vouloir persuader qu'il fait nuit en plein midi.

Tout va, Dieu merci, fort bien ; et ce n'est plus un secret que M. de Cambrai doive être condamné vigoureusement.

On aura l'œil à tout. Je n'aurois pas cru que les affaires eussent dû aller si vivement qu'on les mène depuis quinze jours.

Le cardinal Casanate a fait témoigner au père Roslet et à moi sa reconnoissance de toutes les démarches qu'il sait que nous avons faites, pour soutenir l'honneur dû à sa personne et à son mérite : il a eu un singulier plaisir de tout ce qui s'est passé. Les Jésuites attachés au parti cambrésien triomphoient, et se seroient vantés d'avoir donné l'exclusion au cardinal. Vous ne pouvez vous imaginer quel parti ils ont autour du Pape : j'ose vous dire que Sa Sainteté en est obsédée ; mais Dieu et la vérité seront plus forts que tous les complots des hommes.

Vous voyez combien le secret est nécessaire sur tout. Le cardinal Carpegna m'a bien tenu parole : il a été ferme dans le bon parti, malgré toutes les intrigues dont on s'est servi auprès de lui, pour le porter à favoriser M. de Cambrai. Le cardinal Albani est un politique qui ne veut pas manquer en tout au cardinal de Bouillon ; mais il sera forcé de suivre les autres. Il en faut tirer ce qu'on peut. Jusqu'ici je ne me suis pas brouillé avec lui ; ce n'est pas peu, car je lui ai parlé bien fortement. Je lui ai donné des louanges sur ce qu'il vient de faire en faveur du cardinal Casanate, et je lui ai insinué qu'il avoit en quelque sorte réparé par-là les ménagemens dont il avoit usé à l'égard de M. de Cambrai.

Comme vous recevrez cette lettre peut-être avant celle de mardi dernier, je vous adresse l'écrit de

M. de Cambrai contre vous et nos docteurs. Il n'y a point de doute qu'il n'ait voulu fronder les censures, avant que celle de Rome qu'il craint ne fût publiée. Son parti est bien contristé, et n'en est pas moins animé : les Jésuites disent hautement que Rome se perd.

Le père Charonnier est un plaisant homme, de faire l'ignorant à l'égard des manœuvres du cardinal de Bouillon. C'est lui qui règle en tout cette Eminence, et qui l'excite à se conduire comme elle fait. Il sait mieux qu'elle tout ce qui se passe au saint Office, et il est enfermé tous les jours des quatre heures avec ce cardinal.

Vous me mandez par vos précédentes, que je dois recevoir des *lettres d'un théologien* pour M. de Chartres : je n'en ai reçu que deux exemplaires, adressés par M. Ledieu à M. Phelippeaux, que j'envoyai sur-le-champ aux cardinaux Noris et Ferrari, qui parloient le lendemain devant Sa Sainteté : il n'y a à Rome que ces deux exemplaires. Il n'en est venu aucun pour moi, sous quelque enveloppe que ce soit, et je ne connois personne qui en ait reçu. Je ne sais pourquoi les trois courriers qui sont arrivés depuis, n'en ont point apporté : j'en suis très-fâché. J'ai lu les pièces qui sont à la fin, et je les ai fait remarquer à ces deux cardinaux.

Nous avons su ici toute l'affaire du libelle contre M. de Paris. J'ai montré à plusieurs cardinaux le plaidoyer de M. d'Aguesseau et l'arrêt du parlement: cela a produit ici un bon effet pour M. de Paris. Je ne lui ai rien écrit sur ce sujet, l'ayant toujours oublié, et ne pensant dans mes lettres qu'à notre

affaire. Faites-lui mes excuses, je vous prie; je ne crois pas avoir le temps de lui écrire par ce courrier, qui me presse. Le père Roslet lui marque tout, et vous avez la bonté de lui montrer ce que je vous écris.

M. de Cambrai doit envoyer encore incessamment un écrit latin sur les propositions des docteurs et celles du saint Office : on ne l'a pas reçu ici; ce sera après la mort le médecin.

Vous ferez bien d'écrire toujours.

Je suis persuadé que ce qui porte cette Cour à vouloir bientôt conclure, ce sont les écrits continuels de M. de Cambrai.

Je finis en vous assurant que ma santé est bonne, et que Dieu m'a donné des forces pour ne pas me laisser abattre.

Rome, 3 mars 1699.

LETTRE CCCCXXXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les changemens faits au décret, dans l'intervalle du temps où le cardinal Casanate s'étoit trouvé exclus; une visite que le cardinal de Bouillon avoit inutilement rendue à cette Eminence pour la gagner; et sur une démarche peu convenable qu'on avoit fait faire au Pape.

Le courrier qui devoit porter les deux lettres que je vous ai écrites, dimanche 1er mars, et cette après-dînée, ne part plus. Apparemment le cardinal de Bouillon a soupçonné qu'il pouvoit nous avoir avertis, et qu'il étoit attaché à la maison de M. l'arche-

vêque de Paris. Il ne laissera pas à son retour de porter le paquet jusqu'à Lyon, aussi vite que le courrier ordinaire, et plus sûrement.

Depuis ma lettre de cette après-dînée, j'ai appris de lieu très-sûr les choses importantes que je vais vous marquer, et dont quelques-unes ne paroîtroient pas vraisemblables. Je ne les croirois pas moi-même, si je ne les savois aussi certainement que si je les avois vues.

Premièrement, il faut que vous sachiez que le cardinal de Bouillon a été soigneux de profiter de l'exclusion du cardinal Casanate, pendant les quatre jours qu'il n'a pas été appelé avec les trois autres, Noris, Albani et Ferrari. Il s'est donné tous les mouvemens convenables à la circonstance; et dans les conférences qu'il a eues, ou par lui-même, ou par ses émissaires, avec les trois cardinaux, il a obtenu qu'on changeroit, pour favoriser M. de Cambrai, quelque chose aux résolutions prises dans les congrégations entre les cardinaux, relativement aux propositions qu'on devoit retrancher ou augmenter. Il avoit de plus fait consentir qu'on mît, sur la proposition de l'involontaire en Jésus-Christ, que l'auteur l'avoit rejetée comme n'étant pas de lui. J'oubliois aussi qu'un des points déjà convenus entre ces trois personnages, étoit qu'on ne nommeroit pas l'auteur; et leur intention étoit de l'épargner le plus qu'il leur seroit possible. Le cardinal Casanate, aussitôt qu'il fut joint aux trois autres, c'est-à-dire samedi dernier, 28 février, s'opposa vigoureusement à ces changemens; soutint qu'il n'étoit pas permis de rien changer aux délibérations prises et

arrêtées par la congrégation ; répéta les raisons péremptoires qui obligeoient à mettre la proposition de l'involontaire comme étant de l'auteur, aussi bien que les autres de son livre. Il fit encore voir que ce seroit se moquer, que de ne pas nommer l'auteur, puisqu'il falloit nécessairement mettre le titre du livre tout entier, avec l'année de l'impression, etc. Et sur ce que quelqu'un d'entre eux inclinoit à la douceur, et vouloit excuser M. de Cambrai sur les déclarations postérieures à son livre ; le cardinal Casanate dit qu'il falloit en référer à la congrégation.

Le cardinal de Bouillon, qui avoit été voir ces derniers jours les cardinaux Albani et Noris, et qui avoit eu des conférences de trois heures avec eux, avoit de même visité le cardinal Ferrari. En conséquence il ne crut pas pouvoir se dispenser de rendre le même devoir au cardinal Casanate, et voulut tâcher d'en gagner quelque chose. Il fut donc hier chez lui, et ne le persuada point du tout sur les chefs précédens. Il lui parla aussi de la Préface du décret ; et comme les cardinaux avoient d'abord pensé qu'il ne seroit pas mal de faire un narré de la manière dont l'affaire étoit venue à Rome, le cardinal de Bouillon insista fortement pour qu'on n'en fît rien, et montra des lettres du Roi qui lui ordonnoit d'empêcher qu'on le nommât, ainsi que les évêques de France. Le cardinal Casanate se rendit, et l'assura qu'on suivroit les intentions du Roi, et que cela n'en seroit que mieux. Quoique le cardinal de Bouillon se modérât dans cette conférence, il ne laissoit pas d'être très-échauffé, et de représenter de quelle importance il étoit pour le repos du

saint Siége, qu'on ne poussât pas à l'extrémité un aussi grand homme que M. de Cambrai.

Ce matin la congrégation des cardinaux s'est tenue sur les chefs qui divisoient les commissaires, et c'est là où, sans vouloir exagérer, le cardinal de Bouillon a joué de son reste. Il a parlé avec une folie inouie ; ce sont les propres termes d'une personne présente : il n'y a rien qu'il n'ait dit en faveur de M. de Cambrai ; il s'est même emporté contre la rage, ainsi s'est-il exprimé, de M. de Meaux et de M. de Paris. Il a fait paroître la France toute en feu, si l'on poussoit à bout un homme terrible. Il a de nouveau proposé l'explication des sens, et enfin a dit que si l'on changeoit les propositions des qualificateurs, il falloit recommencer les délibérations, puisque ce n'étoit plus les mêmes. Il a pris à témoins le ciel et la terre, etc. Très-heureusement pour l'honneur du saint Siége, les cardinaux ont tenu ferme : le cardinal Carpegna a parlé avec une vigueur sans égale. Pour le cardinal Nerli, plus timide qu'un lièvre, il n'a pas jugé à propos de se trouver à l'assemblée, prévoyant les fureurs du cardinal de Bouillon ; il s'est excusé sur sa santé. Le cardinal Casanate a représenté avec sagesse et avec force les inconvéniens de s'arrêter aux raisons, plus spécieuses que fondées, du cardinal de Bouillon, et a détruit tous ses beaux argumens. Les autres ont suivi presque tout d'une voix. Le cardinal Panciatici n'a pas manqué son coup, non plus que Marescotti. Les plus foibles ont été les derniers à se décider. Le cardinal Ottoboni a mieux fait que ses premiers avis n'avoient fait espérer : enfin la con-

grégation a tenu ferme à suivre les règles, en s'arrêtant aux articles délibérés, et elle a passé outre aux oppositions formées. On doit rendre compte du tout jeudi devant le Pape.

Le cardinal de Bouillon, et le parti qui entrevoit depuis long-temps la fermeté de la congrégation, n'a rien oublié pour ébranler le Pape. La même cabale dont il est environné, et qui a obtenu de lui, je l'ose dire, depuis le commencement de l'affaire beaucoup plus qu'on ne devoit accorder à M. de Cambrai, étoit donc parvenue depuis huit jours à faire exclure le cardinal Casanate, et à lui substituer le cardinal Albani. Il a fallu tous les efforts imaginables pour remettre les choses en règle. Cette même cabale vient de faire faire au Pape une démarche, que jamais Pape n'a faite. Sa Sainteté envoya hier l'assesseur et le commissaire à tous les cardinaux, pour leur recommander de traiter avec douceur la personne de M. de Cambrai, et de l'épargner en tout ce qui n'est pas essentiel. Le Pape s'est expliqué de manière à leur donner à entendre qu'on lui feroit plaisir de ménager ce prélat autant qu'il seroit possible. Faites là-dessus toutes les réflexions que vous voudrez; le fait est constant, et un cardinal l'a trouvé si étrange, qu'il a cru devoir me faire avertir. Je n'attends que la pointe du jour pour aller faire mes plaintes respectueuses au Pape. Je lui dirai que je ne puis croire un bruit répandu dans Rome, etc. Je verrai ce qu'il dira, et là-dessus je parlerai comme il convient, avec tout le respect que je dois, auquel je n'ai jamais manqué et ne manquerai jamais, s'il plaît à Dieu. Il est de conséquence de ne pas perdre de temps; car jeudi on

doit

doit déterminer devant lui bien des choses. C'est un coup du ciel, et un effet visible de l'assistance divine, que quelque cardinal n'ait pas molli ce matin, après des avances si imposantes. C'est là, je l'ose dire, un signe sûr que Dieu veut que la vérité triomphe. Avec cela tout est à craindre du Pape, et nous n'avons rien à appréhender que de sa foiblesse. Voyez où nous en sommes réduits. Ce n'est pas qu'il ne lui fût bien difficile, quand il le voudroit, d'aller contre les vœux de la congrégation; mais ce mal est souvent bientôt fait, et se trouve ensuite irréparable. Je n'oublierai rien demain pour parler efficacement au Pape, et je lui ferai encore parler.

Je puis dire avec vérité que l'on doit tout au cardinal Casanate; sa fermeté, sa fidélité, sa religion sont admirables. Il a soutenu tous les autres, qui ont pris courage à son exemple pour lutter contre le cardinal de Bouillon. On a encore beaucoup d'obligation au cardinal Carpegna, qui le premier a toujours paré les coups du cardinal de Bouillon, aussi bien que le cardinal Panciatici, comme vous l'avez vu par mes précédentes.

Mais qu'il est étrange et affligeant de voir ici un ambassadeur du Roi solliciter publiquement, et avec une fureur inconcevable, en faveur d'un prélat coupable de tant d'erreurs; qui s'est constamment refusé à tous les efforts de charité qu'on n'a cessé de faire pour le ramener; qui a soutenu devant le saint Siége jusqu'à ce moment ses erreurs, avec une opiniâtreté et une hauteur prodigieuse; qui a employé dans ses écrits les moyens les plus odieux, le parjure, les mensonges, les faussetés de toute espèce, pour se

justifier et décrier ses adversaires : qu'il est, dis-je, étonnant de voir dans de pareilles circonstances le ministre de Sa Majesté se consumer en manœuvres, pour sauver un pareil homme, contre les intentions de son prince, malgré les dispositions de la France, les vœux des cardinaux, l'opinion de Rome entière! C'est un spectacle inoui, et auquel personne ne devoit jamais s'attendre.

Il est bon de remarquer qu'autant on s'est peu pressé au commencement pour accélérer cette affaire, autant depuis quinze jours on presse les délibérations les plus importantes, d'une manière inusitée à Rome. Je ne doute pas que le principal but du cardinal de Bouillon et de la cabale ne soit de tâcher, dans la précipitation, d'emporter quelque chose, ou des cardinaux ou du Pape. C'est ce qu'a pensé le cardinal Carpegna, qui me le dit il y a quinze jours, ainsi que le cardinal Casanate. Mais Dieu n'a pas encore permis qu'ils réussissent dans leur dessein jusqu'à présent. Le cardinal de Bouillon prétend se faire un grand mérite de cette diligence, et croit sous ce voile couvrir toutes ses malversations. L'engagement de ce cardinal et des Jésuites est terrible, et signifie beaucoup. Ni le Roi, ni leur devoir, ni la religion ne sauroient les contenir. Ils veulent perdre leurs ennemis, ou ceux qu'ils se figurent tels, et ils espèrent être soutenus en France ; car sans cela ils ne se conduiroient pas comme ils font.

Le général des Jésuites a été depuis trois semaines crier partout miséricorde, et il a répété ses lamentations ou ses déclamations chez tous les cardinaux. A l'en croire, tout est perdu si l'on condamne M. de

Cambrai. Il ne seroit pas impossible que, selon ce qui se passera jeudi prochain, qui est après-demain, je ne dépêchasse un courrier; non pour chercher quelque remède aux nouveaux embarras qui pourroient survenir, parce que selon les apparences il viendroit trop tard, mais pour instruire des dernières résolutions qui doivent se prendre ce jour-là. Le cardinal de Bouillon médite d'envoyer un courrier à l'insu de tout le monde : il veut tromper, et n'a jamais voulu autre chose.

Je n'écris qu'un mot à M. l'archevêque de Paris, et le renvoie aux lettres que je vous ai écrites, et qui arriveront probablement en même temps. Je croyois pouvoir répondre à M. l'abbé Pirot par cet ordinaire; mais je n'ai pu disposer d'un moment pour le faire. La manière dont il m'a écrit sur la mort de mon père, m'a donné une consolation particulière, et j'en aurai une reconnoissance éternelle.

Le pauvre chevalier de la Grotte (*) se recommande à vous auprès de M. le duc du Maine : il y aura trois ans vers la fin de ce mois qu'il est hors de France; on ne lui a fait toucher que deux ans de sa pension : il sera réduit à demander l'aumône, si l'on n'a la charité de l'aider; c'en est une grande. Il s'est rendu aux instances que je lui ai faites, pour qu'il restât en pays connu; mais j'espérois qu'on continueroit de lui fournir les moyens de subsister. Quand M. de Monaco sera venu, nous tâcherons de faire quelque chose pour lui. On lui rendroit un bon service, si l'on pouvoit lui procurer de France quelque

(*) C'est le chevalier Tartare, dont il a été plusieurs fois question dans cette correspondance. Voyez *tom.* XXXVIII, *pag.* 354 *et suiv.*

recommandation un peu importante auprès de cet ambassadeur.

Il s'en est peu manqué que le cardinal de Bouillon n'ait traité tous les cardinaux d'ânes : il a au moins dit quelque chose d'approchant. On ne peut rien de plus imprudent que ses procédés : aussi ses manières lui ont-elles mal réussi.

L'agent de Florence m'aide en tout ce qui dépend de lui, et est un bon acteur. L'archiprêtre (*) est excellent. Poussin ne s'oublie pas, et le cardinal de Bouillon lui veut tout le mal possible.

LETTRE CCCCXXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'état de sa santé, et une audience qu'il avoit eue du Pape.

M. de Paris aura la bonté de vous communiquer la dépêche importante que je lui adresse, sur ce qui se passe ici de surprenant (**). Je ne vous en dis pas un mot, n'ayant pas un moment de temps à perdre.

Vous aurez la bonté de satisfaire le courrier qui retourne : c'est Lantivaux, qui vous dira tout, et qui est un galant homme.

(*) M. Daurat, ancien archiprêtre de Pamiers, qui avoit quitté ce diocèse à cause des affaires de la *Régale*, et s'étoit réfugié à Rome.

(**) La lettre que l'abbé Bossuet écrivoit à M. de Paris, et à laquelle il renvoie ici son oncle, a été perdue. Les lettres suivantes y suppléeront. On peut voir aussi, sur le projet des Canons, dont il sera beaucoup question par la suite, la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, part. II, pag. 212 et 213.

J'ai reçu votre lettre du 16, de Versailles; j'en ai fait bon usage.

Ma santé est meilleure, Dieu merci, que ma juste douleur et l'inquiétude où je suis perpétuellement ne le devroient permettre. Je me sens plus de force que je ne croyois.

Permettez-moi, mon cher oncle, de vous embrasser de tout mon cœur.

Je vis hier Sa Sainteté, qui vous a comblé d'amitiés et de bénédictions.

J'embrasse toute la famille de tout mon cœur. Vous verrez par ma lettre à M. de Paris, qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre.

LETTRE CCCCXXXIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le déchaînement du cardinal de Bouillon; et l'attention à empêcher les longueurs.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 17, et M. de Meaux me communiqua sur-le-champ la sienne, qu'on lui apporta chez moi où il avoit dîné. Je ne suis point surpris de ce que vous lui mandez, car je me suis toujours bien attendu au déchaînement du cardinal de Bouillon. Il faut s'en défendre, et nous y opposer de toutes nos forces : j'espère que vous le ferez jusqu'au bout, avec le même courage et la même application que vous l'avez fait jusqu'à présent. Nous ferons en ce pays tout ce qui

se pourra pour vous appuyer. Pressez toujours la conclusion, et empêchez les longueurs dans la rédaction de la bulle, où elles ne manqueront pas, si l'on ne presse. Je remets le reste à M. de Meaux. Nous conférâmes hier long-temps sur votre lettre : il vous écrira amplement aujourd'hui, et c'est assez qu'il le fasse. Je finis donc en vous assurant que je suis toujours à vous, Monsieur, très-sincèrement.

9 Mars 1699.

LETTRE CCCCXXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'exhorte à ne pas se laisser accabler, et lui annonce une nouvelle Réponse à M. de Cambrai.

J'ai vu, par votre lettre du 17 février, les effroyables mouvemens que s'est donnée la cabale et son chef, dans les trois dernières assemblées depuis celle du mercredi 11. La première nouvelle qui m'en est venue, est l'abrégé que vous en donniez à M. de Rheims, et qu'il reçut vendredi 6. Nos lettres n'étant arrivées que dimanche 9, j'ai tout communiqué à M. de Paris, à qui j'ai envoyé l'extrait de votre lettre. M. Chasot part pour le porter aujourd'hui à la Cour, où je ne puis aller à cause d'un rhume.

Votre audience fait voir que tout se dispose à une prompte et vigoureuse décision : Dieu en soit béni, et du repos qu'il vous a donné, dont vous aviez un grand besoin pour vous soutenir dans le malheur que vous deviez apprendre sitôt après.

J'attends avec impatience et tremblement vos lettres prochaines, par lesquelles je saurai comment vous aurez appris la triste nouvelle de la mort de mon frère. J'espère que Dieu vous aura donné de la force, et que vous ne vous serez pas laissé abattre, surtout dans une circonstance où vous avez à soutenir la cause de l'Eglise, pour laquelle il est visible que la Sagesse éternelle a arrêté et préparé votre voyage. J'ai pris ce moment, comme le plus favorable, pour aller faire à Meaux un voyage de trois jours.

Au pied de la lettre, j'ai été aussi surpris que vous du commerce que vous me mandez de M. Phelippeaux avec M. de Paris. J'en ai porté le même jugement que vous, et pour la même raison j'ai cru qu'il le falloit dissimuler très-profondément.

Je crois que M. le nonce enverra à Rome, par l'ordinaire de ce jour, la réponse aux *Propositions* (*) que vous devez avoir reçues. Vous n'avez à Rome qu'à en user comme vous avez fait de la *Réponse aux Préjugés*. Vous avez bien raison de dire que ces réponses étoient tout-à-fait nécessaires. Je ne ferai plus rien du tout, puisque les choses sont si disposées à une bonne décision; j'ai satisfait au principal. Les amis de M. de Cambrai sont ici fort consternés. On vous enverra peut-être dans ce paquet une addition d'un seul feuillet.

Paris, 9 *mars* 1699.

(*) Cet ouvrage a pour titre : *Les Passages éclaircis*. Il est précédé d'un *Avertissement*, dans lequel Bossuet répond à ce que M. de Cambrai lui imputoit au sujet de la Censure des docteurs de Paris. *Voyez* tom. xxx, pag. 309 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCCXXXV.

DE M. *** A BOSSUET.

Sur les manœuvres des partisans de M. de Cambrai, et la prétendue rétractation d'un des docteurs qui avoient signé la censure de son livre.

Ayant été obligé de revenir chez moi sans pouvoir passer chez vous, Monseigneur, j'ai cru vous devoir mander ce que vouloit dire M. Giori au père Roslet, en cas que vous ne le sachiez pas. C'est qu'il avoit découvert que M. Fabroni, qui est entièrement dévoué aux partisans de M. de Cambrai, a été faire une retraite de huit jours (*) au Giésu. Le prétexte étoit les exercices spirituels, et le vrai motif un conciliabule où se sont trouvés les principaux Jésuites et le père Charonnier, et où l'on a délibéré sur les moyens de faire naître de nouvelles longueurs, surtout pour tâcher de porter le Pape à écrire un bref exhortatoire à M. de Cambrai, pour lui dire de mieux expliquer sa doctrine. Voilà le fait, dont vous voyez les conséquences. M. de Paris a l'extrait, et l'a porté à Versailles. Je lui ai dit ce soir tout ce que j'ai cru de meilleur sur cela. Je vous salue, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Bossuet ajoute à cette lettre les paroles suivantes :

C'est l'explication d'un billet de M. Giori au père Roslet, que nous lûmes hier à l'archevêché :

(*) On verra par les lettres suivantes quel étoit l'objet précis de cette retraite.

on l'a reçu par le cardinal d'Estrées; ignorez les noms.

On pourra porter à Rome le bruit répandu ici depuis quelques jours, que le père Roline, Augustin estimé, s'est repenti en mourant d'avoir signé avec les docteurs. Cela est très-faux; et M. le syndic a en main une attestation contraire, signée du prieur et des autres docteurs de la Faculté.

9 Mars 1699.

LETTRE CCCCXXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ce qui s'étoit passé au sujet du projet des Canons; l'audience que le saint Père lui avoit donnée, et sur ce qu'il savoit du contenu du décret, qui étoit soumis à l'examen des cardinaux.

Je crois que vous attendez avec impatience les nouvelles de ce pays-ci dans les conjonctures présentes. Après avoir su par ma lettre du 6, adressée à M. de Paris, les brouilleries que la cabale avoit non-seulement voulu mettre, et avoit effectivement mises dans notre affaire, vous ne serez pas fâché d'apprendre par celle-ci que Dieu y a pourvu; que le Pape paroît revenu des impressions qu'on lui avoit données, et qui étoient profondément gravées dans son esprit, qu'enfin on a lieu d'espérer dans peu de jours une décision bonne et honorable au saint Siége. Malgré cela je n'ose rien assurer; et après ce qui vient d'arriver, on ne doit répondre de rien que la chose ne soit faite et parfaite.

Vous aurez su le projet nouveau, et tout ce qui s'est passé jusqu'au samedi, 7 de ce mois, que j'écrivis encore un mot à M. de Paris. En voici la suite.

Selon ce que je m'étois proposé, je fis parvenir jusqu'aux oreilles du Pape, que j'étois informé de tous les efforts de la cabale auprès de sa personne, des desseins que l'on méditoit, des ordres que Sa Sainteté avoit donnés touchant le nouveau projet. J'ajoutois que cet événement avoit fait une telle impression sur mon esprit, et me donnoit une si grande appréhension qu'on ne prît quelque résolution contraire à l'honneur du saint Siége et au bien de la France, que j'en étois tout troublé; et dans la supposition où je ne verrois point de changement prompt dans les dispositions de Sa Sainteté, j'hésitois si je ne devois pas aller promptement informer moi-même Sa Majesté de ce qui se passoit, afin qu'elle pût prendre là-dessus les résolutions convenables au bien de son royaume, que ses ennemis ne cherchoient qu'à troubler; mais qu'avant tout, je ne négligerois rien pour faire connoître à Sa Sainteté le déshonneur dont on vouloit couvrir sa personne et son pontificat.

Le père Roslet alla tout bonnement déclarer mes intentions au cardinal Albani, lequel vint aussitôt en rendre compte au Pape. Je ne sais si ce fut l'impression que fit ce discours sur Sa Sainteté, ou l'impatience qui lui est naturelle, qui la détermina le samedi à midi, à faire assembler les cardinaux le dimanche pour dire leur sentiment sur le projet des Canons. Les cardinaux ne surent cette congrégation qu'à la nuit. J'en fus averti en même temps, et que

le cardinal de Bouillon avoit été fort étonné de cet ordre, auquel il est vraisemblable qu'il n'avoit aucune part. J'avois commencé à porter à quelques cardinaux le Mémoire italien (*) que vous aurez reçu, et dès le soir même tous les cardinaux en eurent copie. Cette congrégation inopinément assemblée, et dans un jour extraordinaire, me donna d'abord de l'appréhension; je craignis quelque nouveau tour de la cabale. Je sus l'épouvantable machine que le Carme (**), le sacriste, Fabroni et les Jésuites faisoient remuer, qu'il n'y avoit rien qu'ils n'eussent tenté auprès des cardinaux. Je compris bien que la chose dont la cabale se soucioit le moins, étoit qu'on fît des canons, et qu'ils avoient pour unique but d'anéantir les délibérations prises par les cardinaux, d'empêcher la publication des propositions condamnées sans distinction de sens, et sans qu'on eût égard aux explications de l'auteur; qu'ils vouloient faire en sorte qu'on se contentât de condamner le livre et la doctrine en général; et que pour y parvenir ils avoient bien vu qu'il falloit donner atteinte aux arrêtés de la congrégation, et bouleverser ainsi tout le plan du décret. C'est à quoi en effet tendoit le nouveau projet qu'ils avoient conçu, et déjà il étoit à craindre que la cabale ne gagnât quelques cardinaux. Chieti s'étoit promis d'attirer le cardinal Nerli, qui penchoit déjà à une

(*) C'est celui que composa l'abbé Phelippeaux le jour même, pour montrer l'insuffisance et le danger de ces Canons. Voyez sa *Relation*, part. II, pag. 218 et suiv.

(**) Le père Philippe, l'un des examinateurs, dont il a souvent été parlé.

condamnation générale. Le cardinal de Bouillon étoit prêt à tout pour sauver son ami; le cardinal Albani le suivoit infailliblement. Les Jésuites comptoient engager de nouveau Ottoboni dans leur parti. Mais le plus fâcheux, et ce qui m'étonna, je l'avoue, c'est que le cardinal Ferrari, gagné il y a long-temps par le Carme, étoit entré plus avant qu'aucun dans cette conspiration : c'étoit lui qui avoit proposé les canons au Pape, et qui l'avoit engagé dans toutes les démarches qu'il avoit faites. On n'avoit pas de temps à perdre; et dans la soirée du samedi et la matinée du dimanche on fit représenter aux cardinaux Nerli, Ottoboni, Albani et Ferrari tout ce qu'on put pour les ramener au bon parti. Le dimanche je vis l'assesseur et le commissaire. L'assesseur, quoique assurément un des plus ardens pour épargner M. de Cambrai, et intime ami des Jésuites et de Fabroni, fut obligé de convenir de l'inutilité du projet, et de l'impossibilité de son exécution. Pour le commissaire, il en étoit bien persuadé. L'après-dînée j'allai aux pieds de Sa Sainteté : cette audience fut assurément très-curieuse ; je vais vous en faire un détail le plus brièvement qu'il me sera possible.

Le cardinal Spada sortoit d'avec le Pape; le cardinal Albani y avoit été le matin, et je n'ai pas lieu de douter qu'ils ne lui eussent parlé tous deux d'un Mémoire italien qu'ils avoient reçu de ma part. Le Pape se mit à rire aussitôt qu'il me vit. A la première génuflexion que je fis, il me demanda ce que je voulois de lui. Je lui dis que je ne pouvois m'empêcher de lui avouer, que cette fois-ci je venois en

tremblant à ses pieds. Et pourquoi, me dit-il? Parce que, lui dis-je, saint Père, Rome retentit d'une nouveauté. Il ne me laissa pas achever, il me dit d'un ton fort affirmatif : *Sono ciarle, sono chiacchiere, chiacchiere;* et me répéta dix fois de suite ce terme, qui veut dire, ce sont des contes, des bruits ridicules. Quand je vins au détail de ces bruits relatifs au nouveau projet, il trouva à propos de me dire que ce n'avoit jamais été son intention ; que j'étois mal informé; qu'il vouloit finir, et qu'absolument il me promettoit que tout seroit déterminé dans cette semaine. Cela étant, lui dis-je, saint Père, on ne doit point craindre les Canons et toute la canonade qu'on nous avoit fait appréhender, étant sûr qu'en huit jours on ne pouvoit dresser cette batterie, puisque peut-être des années ne seroient pas trop longues pour un pareil dessein. Je pris occasion de là de lui faire voir la difficulté qu'il y avoit de former des Canons, dans lesquels il falloit tant de précision, de clarté, et une exactitude qui obligeoit de peser jusqu'aux moindres syllabes, etc. Et pour revenir au fait, j'ajoutai qu'il n'étoit pas question ici d'un pareil travail, puisqu'il s'agissoit de décider sur la doctrine bonne ou mauvaise des propositions tirées du livre de M. de Cambrai; que c'étoit ces propositions qu'on discutoit ici depuis deux ans, que MM. les cardinaux avoient qualifiées et censurées en sa présence.

A ces discours, je vis Sa Sainteté prête à me nier tout, jusqu'à vouloir me faire douter qu'il y eût jamais eu des propositions extraites. Je pris la liberté de lui rappeler la notoriété de ce fait, dont

tout l'univers étoit instruit. Je connus de là sûrement que les impressions qu'on lui avoit données, tendoient à lui faire redouter la publication de la censure de ces propositions. J'insistai fort là-dessus, le faisant souvenir de ce qu'il m'avoit dit le jeudi d'auparavant, que le livre de M. de Cambrai étoit plein d'erreurs. Je lui représentai que cela ne pouvoit être, si ces erreurs n'étoient contenues dans quelques propositions qu'on pût produire ; que c'étoit précisément de ce point dont il avoit été tant question parmi les qualificateurs et les cardinaux, et qu'enfin c'étoient ces propositions que les cardinaux avoient qualifiées et censurées. Sur ces mots il me dit : Que veut dire cela, censurées par les cardinaux? *Tocca à noi, tocca à noi, siamo padroni.* Je lui accordai aisément que c'étoit sans doute à lui à faire la bulle, qu'on devoit espérer que l'assistance du Saint-Esprit ne lui manqueroit pas quand il en seroit question ; mais je le fis convenir néanmoins qu'il falloit que cela se fît *consilio fratrum ;* que les cardinaux choisis par Sa Sainteté à cet effet, étoient ses frères, ses véritables conseillers, qui formoient le sénat de l'Eglise romaine, et appelés *in partem sollicitudinis pastoralis.* J'appuyai beaucoup là-dessus, m'apercevant que Fabroni et la cabale lui avoient mis dans la tête qu'il falloit compter les vœux des cardinaux pour rien, que le Pape seul devoit tout faire ; et sous ce prétexte lui avoient persuadé de ne suivre en rien leurs avis ; à quoi il est très-incliné naturellement. Je lui fis voir avec respect, qu'il y alloit du repos de sa conscience de s'en rapporter aux cardinaux commis

pour juger de la foi, et non à ce que des brouillons, ennemis particuliers de la France, des évêques et du Roi, pouvoient lui inspirer. J'insistai sur la censure des propositions qu'il étoit nécessaire de publier, sans quoi il ne satisferoit point, ni à la demande du Roi et des évêques, ni à celle de M. de Cambrai, ni à ses promesses. Il m'assura qu'il étoit dans la disposition de faire ce qui seroit de mieux, et me dit qu'on ne devoit pas douter de ses bonnes intentions. Assurément je n'eus pas de peine à en convenir avec lui; et effectivement il veut le bien; mais sa foiblesse et sa facilité lui font faire quelquefois de terribles faux pas. Enfin je finis; et en prenant sa bénédiction, je crus lui devoir répéter que pour contenter le Roi et les évêques, et pour l'honneur du saint Siége, il falloit une censure de la doctrine et des propositions.

Je remarquai en général dans ses discours une grande honte d'avoir donné dans ce beau projet des Canons; néanmoins une forte opposition à mettre au jour la censure des propositions, une grande envie de sauver la réputation de M. de Cambrai, beaucoup de crainte de s'engager trop, et surtout le génie napolitain au souverain degré.

La congrégation se tenoit pendant ce temps-là, pour délibérer sur le projet des Canons; et bientôt nous apprîmes qu'à l'exception du cardinal de Bouillon qui parla le premier, et ne croyoit pas être abandonné, tous, même le cardinal Albani et le cardinal Ferrari, s'étoient accordés, *unanimi consensu*, à rejeter le projet, et avoient conclu *stare in decretis*. La congrégation finit à la nuit. M. le

cardinal de Bouillon, qui déjà ne se portoit pas bien, se trouva si foible, qu'il ne pouvoit se soutenir : il fit pitié à tous les cardinaux, il se fit porter dans son carrosse, et étant arrivé chez lui, il ne put monter les degrés ; on fut obligé de le monter en chaise. Ce que je vous dis-là est vrai à la lettre.

L'assesseur alla au sortir de là apprendre à Sa Sainteté la délibération de la congrégation ; et je sais que l'assesseur a dit, que le Pape avoit témoigné quelque peine de voir rejeter aussi unanimement un projet, dont on lui avoit donné une si belle idée.

Hier le saint Père appela le cardinal Ferrari ; ce qui a fait croire qu'il l'avoit chargé de nouveau de réformer le décret arrêté. Comme on savoit que le Pape vouloit finir incessamment, et que dans ce cas la congrégation de demain et celle de jeudi seroient les dernières, ces allées et venues du cardinal Ferrari chez le Pape faisoient appréhender aux gens bien intentionnés, qu'on ne machinât quelque mauvais dessein. Les cardinaux Casanate et Nerli m'ont fait avertir ce soir de ce qui se passoit, et j'ai un peu craint, sachant que les efforts des partisans de M. de Cambrai ne tendent à présent, qu'à faire ajouter au décret quelque chose d'ambigu sur les explications postérieures de ce prélat, en insinuant que dans la condamnation des propositions on ne les prétendoit pas comprendre, ou au moins en marquant qu'on ne les avoit pas examinées. Mais je viens d'apprendre dans le moment l'état de l'affaire, et je tiens le fait d'une personne par qui la minute du décret a passé depuis une heure.

Le Pape a envoyé querir l'assesseur cette après-dînée

dînée, et cela je l'ai vu de mes yeux, étant alors à parler à M. le cardinal Spada chez Sa Sainteté, pour le prier de la faire souvenir de la promesse qu'elle avoit bien voulu me faire de finir cette semaine. L'assesseur a eu ordre d'envoyer ce soir le décret minuté à MM. les cardinaux, pour le revoir demain matin entre eux, et puis terminer jeudi, le tout en sa présence.

Ce décret minuté n'a été porté au saint Office pour en faire des copies qu'à une demi-heure de nuit; et les copies n'ont pu être faites et envoyées chez les cardinaux que depuis deux heures; c'est-à-dire vers les dix heures de France. La plupart auront été déjà endormis, lorsque la pièce leur sera parvenue. Cela est un peu précipité; mais j'espère que s'il y a quelque chose d'ajouté contre la détermination des cardinaux, l'addition sera rejetée avec force : le corps du décret est intact, et bien nous en a pris d'y veiller.

Je n'ai pu avoir copie de ce décret, à cause de la grande précipitation avec laquelle il a été rédigé; mais on m'a assuré que les vingt-trois propositions y sont rapportées tout du long, et les qualifications mises *respectivè*. Je me suis toujours bien douté qu'on ne trouveroit pas lieu de faire davantage, à cause de la difficulté de s'accorder sur chaque qualification particulière, et parce que les cardinaux de Bouillon et autres, comme Albani, chicanent sur tout. On m'assure que le titre du livre y est décrit dans son entier, et on n'a rien remarqué qui tendît à excuser les explications de M. de Cambrai : on n'y parle que du livre. Le décret ne contiendra sans

doute que ce qui a été résolu avec les cardinaux. Au reste, il est mis dans cette minute qu'elle est rédigée par le cardinal Albani, qui n'aura jamais osé altérer ce que les cardinaux ont arrêté, ou tous ensemble, ou par leurs députés. Il n'y a pas même d'apparence que le cardinal Ferrari ait eu la direction du décret, le cardinal Albani étant très-jaloux de ne pas céder ses droits à un autre.

Demain, au sortir de la congrégation, nous en saurons davantage, et plus encore jeudi. On m'a dit une chose qui me fâcheroit, qui est qu'on n'avoit pas remarqué que la qualification d'hérétique fût mise parmi les autres, et j'en ai peur; mais ce sera toujours beaucoup, si après cela nous avons dans les circonstances présentes un décret net sur les propositions du livre, et qu'elles y soient notées de toutes les autres qualifications les plus expressives.

Vous pensez bien que si j'avois pu être assuré que les cardinaux rejetassent si fortement le nouveau projet, que Sa Sainteté eût suivi leur avis et eût voulu finir si promptement, et qu'on eût témoigné tant de mépris pour le cardinal de Bouillon, j'aurois pu ne pas dépêcher le courrier extraordinaire. Mais, en vérité, dans le doute où j'étois avec raison, dans la peine où je voyois le cardinal Casanate et nos amis sur l'entêtement effroyable que le Pape témoignoit, et sur les manœuvres du cardinal de Bouillon, des Jésuites, des cinq qualificateurs et de toute la cabale; si les choses eussent mal tournées, j'aurois cru avoir à me reprocher toute ma vie de n'avoir pas eu recours aux derniers moyens qui me restoient. Car enfin je sais que ce qui arrê-

toit le plus le Pape, c'étoit l'assurance que le cardinal de Bouillon lui donnoit qu'on contenteroit le Roi, en ménageant le plus qu'on pourroit la personne et les explications de M. de Cambrai. Ainsi il étoit nécessaire que le Roi s'expliquât là-dessus ; et quand le décret sur le livre passeroit jeudi, il sera toujours bon que cette Cour connoisse au vrai les intentions de Sa Majesté. Rien ne pourra contribuer davantage à faire condamner dans la suite les livres publiés par M. de Cambrai pour la défense de ses *Maximes*. Il est certain qu'on ne devroit pas hésiter un moment à prononcer cette condamnation ; mais le cardinal de Bouillon l'empêchera apparemment tant qu'il sera à Rome. Cette Eminence est dans le dernier abattement, et paroît comme au désespoir ; sa santé est très-languissante. Il dit au sortir de la congrégation, que l'on ne pouvoit pas lui reprocher d'avoir voulu retarder, mais seulement d'avoir tout hasardé pour servir ses amis ; croyant se donner par-là une grande louange, et ne songeant pas que pour ses amis prétendus, il a trahi la vérité, la religion et son Roi.

Le cardinal Casanate me fit dire, le lendemain du départ du courrier, qu'il seroit bon que la Cour prît des mesures auprès du Pape, en cas qu'il restât obstiné, et qu'on ne pouvoit avertir trop tôt le Roi. Il ajouta qu'en attendant, s'il y avoit quelque péril, il trouveroit bien le moyen d'enclouer l'affaire pour quelques semaines. C'étoit tout ce qu'on pouvoit désirer dans la circonstance. On ne sauroit assez faire sentir combien on est redevable à cette Eminence.

Le général des Jésuites fut encore hier chez le Pape. La conduite qu'ils tiennent dans cette affaire, est assurément un engagement du corps. Le père Roslet eut dimanche matin audience de Sa Sainteté, qui lui nia tout, comme à moi.

La cabale ne croyoit jamais qu'on pût venir à bout de faire condamner les propositions, le cardinal de Bouillon agissant si puissamment pour l'empêcher, étant assuré d'Albani, et ayant gagné Ferrari. Ce dernier a trompé tout le monde; car il a d'abord censuré les propositions, puis il a tourné tout d'un coup par foiblesse, se laissant aller aux sollicitations du Carme, le père Philippe : j'ai toujours appréhendé ses liaisons avec cette Eminence. Zeccadoro a été le négociateur entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Ferrari.

Il faut attendre à jeudi pour parler sûrement des suites, mais il y a lieu de bien espérer. Je ne crains que Fabroni auprès de Sa Sainteté. Cet homme lui a fait voir les enfers ouverts, si elle consentoit à la censure des propositions, dont les semblables, lui a-t-il dit, se trouvent dans tous les mystiques. Il n'a pas aussi manqué de lui bien faire valoir la sainteté personnelle de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 16 février. Nous attendons M. de Monaco à la fin de ce mois. La rétractation de M. de Cambrai viendra tard, si elle arrive. J'en doute, et le courrier sera parti pour l'avertir seulement de ce qui se passe.

Je n'ai pas eu un moment de repos tous ces jours-ci, et à peine ai-je pu rester quatre heures dans mon lit; mais ma santé ne laisse pas d'être bonne, Dieu

merci : j'aurai le temps de me reposer, l'affaire finie.

Je ne crois pas que je me puisse jamais consoler de la perte que nous avons faite, je la sentirai toute ma vie.

Je n'écris qu'un mot à M. de Paris, je le renvoie cette fois-ci à vous, la poste allant partir.

Il est nécessaire que vous répondiez au parallèle de M. de Cambrai (*).

Rome, 10 mars 1699.

LETTRE CCCCXXXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le contenu du bref contre le livre des *Maximes*, et la manière dont les choses s'étoient passées à la conclusion.

Dieu est plus fort que les hommes : la vérité enfin a triomphé. Hier le décret fut arrêté en présence du Pape, qui le signa. La bulle est déjà faite en conformité, et on l'imprime à l'heure qu'il est : elle sera affichée et publiée demain. Dieu soit loué.

Avant que de vous rapporter tout ce qui s'est passé depuis huit jours, de quelle manière on a remédié au mal qu'on vouloit faire, et comment on a dissipé les efforts de l'enfer déchaîné, je vous dirai d'abord en substance ce que contient de principal et d'important la Constitution, dont je doute que je puisse avoir un exemplaire avant le départ de ce

(*) C'est l'ouvrage intitulé : *Les principales Propositions du livre des Maximes justifiées*, etc. auquel Bossuet a répondu par celui qui a pour titre : *Les Passages éclaircis*, etc. *Voyez* tom. xxx, pag. 325 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

courrier, quoique je n'oublie rien pour y parvenir. Je sais que M. le cardinal de Bouillon veut l'avoir seul ce soir : il empêchera peut-être que le père Roslet et moi nous ne l'ayons.

On m'a assuré que c'étoit une bulle (*) dans toutes les formes, dans laquelle l'on ne parle point de l'Inquisition : on y met *motu proprio*, mais on y ajoute, *ex consilio Theologorum, Cardinalium*, etc. *deliberatione maturâ et diligenti examine habito.* Le cardinal de Bouillon ne s'est mis en peine de rien sur cela. Il auroit même laissé parler de l'*Inquisition* sans mot dire. Pour peu qu'il eût voulu, on n'auroit pas mis l'expression *motu proprio.* J'en ai parlé, mais le cardinal Albani et le cardinal Casanate aussi m'ont assuré que cette clause étoit reçue en France, de la manière dont elle étoit tournée dans le décret. Le cardinal Casanate en a fait ôter tout ce qui regardoit l'Inquisition ; et le Pape, sur les représentations qui lui ont été faites, y a consenti aisément.

On ne parle, dans ce décret, ni du Roi ni des évêques. Le titre du livre des *Maximes* et le nom de l'auteur y sont insérés sans déguisement.

Il renferme vingt-trois propositions principales, qui sont rapportées dans leur entier, et qu'on condamne *sive in sensu obvio, sive in contextu sententiarum et libri, tanquam respectivè erroneas, temerarias, scandalosas, piarum aurium offensivas, inducentes in errores ab apostolicâ Sede damnatas,* avec quelques autres qualifications également fortes.

(*) On verra, par la suite de cette lettre, que l'abbé Bossuet n'étoit pas exactement informé de ce fait.

La qualification d'hérétique ne s'y trouve pas, quoique la proposition de l'involontaire en Jésus-Christ soit du nombre des vingt-trois, et qu'on l'ait transcrite sans restriction ni modification, comme étant du livre, et par conséquent de l'auteur. Je vous dirai dans la suite de quelle manière le tout s'est fait. On ne condamne pas seulement telle édition du livre : on en condamne toutes les éditions et toutes les traductions. Les différentes clauses, usitées dans les bulles en pareil cas n'y sont pas oubliées. On a ôté seulement celle de *igne comburantur*, qui n'est pas essentielle. Il n'est pas dit un mot qui tende à excuser le sens de l'auteur, ni ses explications. Ces paroles, *sive in sensu obvio, sive ex contextu libri et sententiarum*, destinées à caractériser l'intention du décret, paroissent aller au-devant des chicanes qu'on auroit pu faire sur le sens de l'auteur et de ses explications. On ne sauroit désormais les alléguer, puisqu'il est manifeste que ces explications, contraires au sens condamné, *obvio*, ne sont ni bonnes ni recevables, vu qu'elles seroient encore contraires au texte du livre et à toute la suite de son exposé, et n'y conviennent pas.

Les propositions en particulier se verront dans la bulle : je n'en puis savoir le détail au juste; mais vous voyez, par ce que je viens de vous marquer, que l'essentiel se trouve dans le décret. La doctrine du livre de M. de Cambrai, expressément condamnée, est flétrie sans ressource pour ne laisser rien à désirer. Je conviens qu'il auroit fallu qu'on eût ajouté la qualification d'hérétique, et l'on auroit dû qualifier chaque proposition en particulier ; mais

sans entrer ici dans les raisons qui ont contraint de ne pas insister plus long-temps sur ces deux points, je m'imagine que vous les pénétrez bien.

Il a paru ici trop difficile de donner exactement à chaque proposition ses qualifications propres, d'autant plus qu'il n'étoit pas aisé de faire convenir les cardinaux. A chaque proposition il auroit fallu livrer autant de batailles contre les amis de M. de Cambrai ; et c'étoit ce qu'ils demandoient, uniquement pour embrouiller et pour éterniser cette affaire, sous prétexte de rendre la décision plus exacte : toutefois on en seroit venu à bout, si M. le cardinal de Bouillon n'avoit pas été dans les congrégations ; mais les personnes les mieux disposées, et qui souhaitoient le plus qu'on appliquât les qualifications, ont jugé la chose trop embarrassante, trop hasardeuse, pour oser insister. Ainsi elles ont cru, dans des circonstances si malheureuses pour l'Eglise et pour la France, qu'il falloit se contenter des qualifications générales, dont la plupart convenoient avec le *respectivè*. Et de plus, c'est assez le style des bulles ; outre que cette manière de qualifier est moins sujette à être contredite, et laisse la liberté d'appliquer aux propositions les qualifications qu'on juge les plus convenables parmi les diverses qualifications réunies.

Il n'y a que celle d'hérétique qui manque. Quatre des forts cardinaux, Panciatici, Carpegna, Casanate et Marescotti, vouloient qu'on la mît, et soutenoient que c'étoit la qualification que méritoit surtout la proposition de l'involontaire en Jésus-Christ ; mais les autres cardinaux ont molli, principalement les

cardinaux Noris et Ferrari, qui, joints au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani, l'ont emporté. Le Pape en est cause plus que personne : le terme d'hérétique lui a fait peur. Le reste l'effrayoit bien encore, mais il a été obligé de le passer.

C'est encore le Pape qui a demandé, à l'instigation de Fabroni, qu'on ne mît pas *igne comburantur*. Voilà l'idée générale de la constitution.

Voici ce qui s'est passé depuis mes dernières lettres, portées par le courrier extraordinaire. Je ne vous rapporterai les choses qu'en abrégé, vous les ayant mandées déjà très au long par ma lettre de mardi.

Aussitôt que le courrier qui alloit vous apprendre le projet des douze Canons, fut parti, je crus qu'il n'y auroit pas de mal de faire un peu de bruit, et de faire porter jusqu'au Pape mes plaintes sur une pareille conduite. Le père Roslet alla chez le cardinal Albani, et lui parla fortement. Il lui dit qu'il m'avoit vu très-troublé, et en doute si je ne devois pas partir en poste pour venir avertir le Roi de tout ce que tramoit une cabale furieuse, à la tête de laquelle on le mettoit, pour rendre inutiles les bonnes intentions de Sa Sainteté, et éterniser une affaire déjà terminée entre les cardinaux. Ce discours fit l'effet que nous pouvions souhaiter. Le cardinal étonné alla rendre compte de tout au Pape, qui poussé par la précipitation naturelle de son génie, et les angoisses que la durée de cette affaire lui donne depuis un mois, se détermina le samedi 7 à envoyer querir l'assesseur, et à faire intimer pour le lendemain dimanche la congrégation des cardi-

naux, afin qu'ils donnassent leur avis sur le projet proposé qui lui tenoit toujours fort au cœur. Les cardinaux, qui ne s'attendoient guère à cette convocation, en furent surpris, et plus que tous le cardinal de Bouillon, qui ne put cacher son mécontentement, et qui s'enferma aussitôt avec le père Charonnier jusqu'à minuit.

On ne s'endormit pas pendant ce temps-là. J'allai dès le samedi porter chez les cardinaux le Mémoire italien que vous avez en français, et nos amis travaillèrent à disposer les esprits à une ferme résistance.

Ce qui me porta à ne point perdre de temps, c'est l'avis qu'on me donna que le cardinal Ferrari, gagné par le cardinal de Bouillon, et en particulier par le Carme, son ami intime et son compatriote, dont j'avois toujours appréhendé les insinuations, c'est dis-je que ce cardinal avoit proposé et fait goûter à Sa Sainteté le nouveau projet, en lui inspirant des craintes sur tous les autres plans, soit par rapport aux mystiques, soit par rapport à la personne de M. de Cambrai, qui l'exhortoit à ménager, insistant surtout pour qu'on ne mît point au jour les propositions de son livre.

Je vis dès le dimanche l'assesseur et le commissaire, de qui j'appris beaucoup de choses. J'ose dire que le dimanche à midi j'étois comme assuré que le projet seroit rejeté, et qu'on s'en tiendroit aux délibérations prises. Je vis que les cardinaux bien intentionnés, étoient disposés à s'unir pour empêcher toute autre détermination ; et nous n'avions à appréhender que les cardinaux de Bouillon, Ferrari et Albani, mais plus que tous le Pape lui-même.

Le dimanche matin nous convînmes avec le père Roslet qu'il iroit le matin chez le Pape, et moi l'après-dînée. Cela fut ainsi exécuté. Le père Roslet rend compte exactement de son audience à M. de Paris : il parla fortement au Pape, entra dans un grand détail avec lui. Le Pape lui parut fort embarrassé, fort irrésolu, fort porté à épargner M. de Cambrai, et très-troublé. J'allai donc après dîné chez Sa Sainteté : il seroit trop long de vous faire le récit exact de ce qu'il me dit, je n'en ai pas le temps, et d'ailleurs je vous ai rapporté fort au long les choses dans ma lettre de mardi dernier, 10 de ce mois. Je vous marquerai donc seulement que Sa Sainteté jugea à propos de me nier le nouveau projet des Canons, me disant par plusieurs reprises que c'étoient de faux bruits. Je vis bien que le saint Père commençoit à être honteux de ce qu'il avoit fait, mais j'aperçus en même temps en lui une grande disposition pour épargner en tout M. de Cambrai et sa doctrine. On lui avoit fait une si furieuse peur de la publication des propositions, que Sa Sainteté n'a jamais voulu convenir avec moi qu'il y eût eu des propositions extraites et censurées par les cardinaux. Je pris la liberté de lui rappeler avec assurance ce que le public savoit, et de lui représenter ce qui convenoit, sur la fin de cette affaire, à sa gloire, à la paix de la France, et au repos de sa conscience, qui étoit de suivre le sentiment de son conseil. Je vous remets là-dessus à ma lettre de mardi qui vous étonnera, mais qui contient la pure vérité. J'insistai fortement sur la nécessité de mettre au jour les propositions sur lesquelles il étoit question de pro-

noncer, lui faisant sentir que sans cela, ni le Roi, ni les évêques, ni l'Europe entière, n'auroient pas sujet d'être contens. Je lui remontrai qu'en agissant autrement, on donneroit lieu à M. de Cambrai et à ses adhérens de soutenir qu'on n'a pu condamner les propositions, ni juger le fond de sa doctrine; ce qui seroit éterniser toutes les disputes. Je le lui prouvai clairement, et en prenant sa bénédiction à genoux je lui répétai encore les mêmes discours.

Je n'ai jamais vu une personne si troublée, si agitée qu'il l'étoit. Il me promit néanmoins, sur ce que je lui dis que les amis de M. de Cambrai triomphoient, et disoient plus hautement que jamais qu'on ne verroit pas de décision, et que le saint Siége n'oseroit condamner les propositions d'un si grand archevêque; il me promit, dis-je, que tout finiroit cette semaine, et me déclara qu'il étoit bien fatigué de cette affaire. Je lui dis que si cela étoit, il n'y avoit pas à craindre qu'il voulût faire des Canons, qui demanderoient une longue discussion pour ne rien avancer que de parfaitement exact.

Pendant ce temps, la congrégation des cardinaux se tenoit à la Minerve : elle dura près de quatre heures. Toujours pour son malheur, le cardinal de Bouillon parla le premier. Il appuya vivement le nouveau projet, comme plus digne du saint Siége, moins sujet à contradiction, moins flétrissant pour M. de Cambrai, ce qui est le point le plus intéressant pour lui. On ne le pourroit croire; il resta seul de son avis. Les premiers et anciens cardinaux parlèrent si fortement contre, que le cardinal Ferrari, quoique promoteur de cette nouveauté, et le cardi-

nal Albani qui la secondoit, se virent obligés d'abandonner le cardinal de Bouillon : il fut ainsi conclu qu'on rejeteroit les Canons avec tout l'ensemble du projet, et l'on résolut de s'en tenir à ce qui avoit été décidé dans les congrégations précédentes. Le cardinal de Bouillon sortit plus mort que vif; il ne put descendre les degrés de la salle, ni remonter ceux de son appartement, qu'en chaise à porteurs.

Malgré tout cela, la cabale ne se tint pas pour vaincue. Le Pape toujours prévenu, et même résolu à prendre, disoit-il, le parti le plus doux, envoya querir le cardinal Ferrari et le cardinal Albani, et leur ordonna le lundi matin de dresser le décret, et de le tenir prêt pour le mercredi matin, jour auquel il vouloit que les cardinaux déterminassent tout jusqu'au moindre mot, voulant absolument finir jeudi, comme il l'avoit promis.

Le cardinal Ferrari, et principalement le cardinal Albani, gagnés très-certainement par la cabale, travaillèrent à ménager, autant qu'ils pouvoient, M. de Cambrai; et ils sont cause qu'on n'a pas porté les choses aussi loin qu'on auroit dû, et qu'on n'a pas traité ce prélat comme on convient qu'il le méritoit. La rédaction ne fut achevé que le mardi au soir à la nuit, et ne put être copiée et envoyée chez les cardinaux *per manus* qu'à près de minuit. Ils furent étonnés le lend main, à la pointe du jour, de trouver chez eux cette pièce, sur laquelle ils auroient à parler sur-le-champ. Les bien intentionnés prirent aussitôt leur parti, très-résolus de faire de leur mieux, et de s'opposer à tous les changemens préjudiciables qui auroient été faits dans le décret.

Ils montrèrent en effet leur zèle et leur courage dans l'assemblée, de manière qu'on retrancha bien de petits mots glissés par-ci par-là, et qu'on en ajouta d'autres, supprimés à dessein d'affoiblir la décision. Il n'y eut pas moyen de faire mettre la qualification d'hérétique, la pluralité des voix l'emporta; on crut que le reste étoit assez fort et produiroit le même effet : la soumission de M. de Cambrai au saint Siége servit de motif pour la refuser. Enfin le décret passa, comme vous le voyez, après des efforts inouis de la part du cardinal de Bouillon pour renouveler les disputes, pour faire parler des explications de l'auteur, et rayer cette clause : *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum.* Il chercha encore à faire peur, soutint toujours que les tempéramens par lui proposés seroient du goût du Roi et de la France, et enfin débita de nouveau tout ce qu'il avoit déjà répété cent et cent fois. Mais on crut n'en avoir que trop fait, et l'on n'eut aucun égard à tous les propos de cette Eminence.

Le Pape fut instruit dès le moment de la dernière délibération des cardinaux, et envoya l'assesseur chez le cardinal Casanate, pour convenir de tout, afin qu'il n'y eût plus rien à faire pour le lendemain.

Je fus averti sur-le-champ que l'essentiel étoit fait et arrêté : jugez de ma joie; car la précipitation avec laquelle on opéroit depuis un certain temps, me faisoit tout appréhender.

Hier enfin jeudi, en une demi-heure l'affaire fut consommée devant Sa Sainteté, qui ne permit pas au cardinal de Bouillon de se répandre à son ordi-

naire en vains discours, comme il comptoit le faire. Le Pape commença par dire qu'il vouloit exécuter ce qui avoit été déterminé dans la congrégation, fit lire le décret, le signa, et finit cette grande affaire à la honte éternelle de M. de Cambrai et de ses protecteurs. Après Dieu on doit tout, je dis tout au cardinal Casanate. Il s'est ouvert avec moi plus que jamais, m'a dit qu'il avoit reçu pour cette cause toute sorte d'outrages de la part du cardinal de Bouillon; qu'il n'avoit pas été le seul maltraité par ce ministre, qui a attaqué tous les cardinaux, excepté un, m'a-t-il dit, qui a fait encore plus de mal que lui, parce qu'il est plus adroit; c'est le cardinal Albani.

Du reste, il m'a confirmé tout ce que je savois, et ce que je vous ai mandé du vœu du cardinal de Bouillon. Il n'a jamais rien laissé par écrit à la congrégation; on n'a pu tirer de lui que des qualifications équivoques, comme je vous l'ai marqué, dans lesquelles, en cherchant à distinguer les sens, il n'oublioit rien pour excuser l'auteur. Il a embrassé tous les projets qui alloient à justifier le livre et les intentions de M. de Cambrai. Il a tourmenté le Pape et les cardinaux, à un point qui ne se peut imaginer. Enfin, après les délibérations arrêtées, il s'est étudié, en précipitant la conclusion, à obtenir quelque chose de favorable par adresse et par surprise. S'il n'a pas réussi comme il l'espéroit, il fera bien valoir à ses amis la note d'*hérétique* qu'il a empêchée. Il est sûr que s'il n'avoit pas assisté aux congrégations, le livre sans aucune contradiction auroit été condamné tout d'une voix, et flétri de la ma-

nière la plus forte. Lui seul a fait tout le mal, et ce seroit se tromper que de croire qu'il n'en fera pas toute sa vie; il est trop engagé.

Je sais qu'il dit à présent qu'on n'en demeurera pas là, que le saint Siége n'a rien fait qui vaille, qu'il falloit aller plus au fond.

Il est certain qu'il a proposé d'examiner tous les mystiques avec le livre de M. de Cambrai, et de donner une décision générale sur tout l'ensemble de leur doctrine. Il a traité d'ennemis personnels de M. de Cambrai ceux qui ont rejeté cette proposition, qui n'étoit que pour éluder la condamnation du livre, en prolongeant l'affaire. Tout ce qu'il a demandé n'avoit point d'autre but; et il n'est ici personne qui ne soit instruit de ses intentions, montrées trop à découvert pour qu'on les ignore.

Jugez de la désolation du parti.

Vous saurez bientôt ce que vous aurez à faire sur tout cela : je n'ai pas de conseil à vous donner; je me suis d'ailleurs assez expliqué. Si l'on n'a pas fait une bulle, comme on devoit s'y attendre, ce n'est pas faute d'avoir représenté là-dessus au cardinal de Bouillon ce qu'il convenoit. Je lui en ai parlé cent fois, et j'ai cru qu'il avoit des ordres sur cela. Je me doute bien que s'il n'a pas agi à cet effet, c'est qu'il désire que le décret ne soit pas reçu en France, et il suppose que le *motu proprio* pourra empêcher la réception du bref. Il falloit en outre qu'il s'arrêtât à cette forme, pour déterminer le Pape à donner au cardinal Albani le principal soin de la rédaction, attendu que c'est lui qui a la direction des brefs de cette espèce, et non des autres.

Si

Si l'on avoit eu le temps de se reconnoître, je crois que j'aurois fait entendre raison aux uns et aux autres. Je fis cependant avertir de tout cela le cardinal Albani, qui me répondit que je ne me misse pas en peine, que le décret seroit tel qu'il falloit pour la France. Aujourd'hui le cardinal Casanate m'a dit que cette sorte de bulle étoit des plus authentiques, et qu'il en fit hier ôter ce qui regarde l'Inquisition, quoique le cardinal de Bouillon n'eût fait sur ce point aucune représentation; mais qu'il s'étoit souvenu de celles que je lui avois faites auparavant.

Le cardinal Casanate m'a dit encore, que si à présent M. de Cambrai ne donnoit une rétractation nette et précise de ses erreurs, il méritoit qu'on sévît fortement contre lui. Je verrai et remercierai demain Sa Sainteté, qui n'a jamais eu assurément que des intentions droites et justes, mais qu'une cabale trop puissante troubloit et démontoit à tout moment.

Le Père procureur général des Minimes vient de voir le Pape, qui lui a avoué toute la violence de la cabale, lui déclarant qu'on ne l'avoit pas laissé un instant tranquille; que ce qu'il a souffert est inoui; mais il a ajouté qu'enfin il étoit en repos, et qu'il souhaitoit que le Roi et les évêques fussent contens : le père Roslet fait le détail de cette visite à M. de Paris.

J'ai su certainement que le Pape, le jeudi même qu'il proposa le projet des Canons aux cardinaux, parla durement au cardinal de Bouillon, qui vouloit le forcer d'ordonner aux cardinaux de l'approuver.

Vous verrez dans huit jours, par toutes les lettres de Rome, la fureur avec laquelle le cardinal de Bouillon s'est conduit ; cela est public, et lui a attiré le mépris et l'indignation universelle.

Le Pape a demandé au père Roslet si je n'enverrois pas un courrier, indépendamment de celui que le cardinal de Bouillon enverroit; que cela étoit nécessaire, et qu'il me le conseilloit. On lui a répondu que je faisois actuellement ma dépêche, et que cela m'empêchoit d'aller à ses pieds dès aujourd'hui. Dites bien des choses, je vous prie, pour moi à M. le nonce, afin que l'expression de mes sentimens pour les services qu'il nous a rendus, puisse retentir jusqu'ici.

Peut-être sera-t-on surpris ici dans le cas où le Roi, d'après mes lettres portées par le dernier courrier, se seroit déterminé à écrire quelque chose de fort au Pape; mais j'ai fait mon devoir. Le cardinal Casanate me fit dire le lendemain du départ de mes dépêches, qu'il me conseilloit de prendre ce parti, parce qu'on ne pouvoit répondre de la personne du Pape dans le trouble et la prévention où il étoit; me promettant que dans l'intervalle de la réponse, il travailleroit à suspendre le coup, s'il voyoit qu'on voulût aller en avant. Je lui ai appris la manière dont je m'étois conduit, et il a très-approuvé ce que j'avois fait. Je verrai s'il convient à présent que je prévienne là-dessus le cardinal Spada. Je serai toujours bien aise que le Roi témoigne son opposition au projet si vivement soutenu par le cardinal de Bouillon et la cabale. Cela confirmera le Pape dans ce qu'il a fait, et le précautionnera contre les solli-

citations qu'on ne manquera pas de lui faire, pour extorquer de lui quelque chose en faveur de M. de Cambrai.

Au reste, que la France ne vienne plus traiter ici ses affaires, au moins tant qu'il y aura à Rome un cardinal de Bouillon; qu'elle fasse tout par elle-même, en conservant toujours le respect dû au saint Siége.

Si les évêques et les parlemens trouvoient la moindre difficulté à publier cette constitution, à cause de quelques clauses contraires aux usages du royaume, je ne crois pas qu'il faille rien faire de nouveau, ni rien accorder qui préjudicie aux usages de la France, qu'on ne sauroit trop conserver. Je suis persuadé qu'à la première réquisition du Roi, le Pape fera la constitution dans une autre forme, telle qu'on pourra la désirer. En tout cas, les évêques sont en droit de faire ce qui conviendra le mieux au bien de leurs peuples, et d'exiger de M. de Cambrai ce qu'ils jugeront nécessaire à l'affermissement du dépôt.

Je crois vous avoir mandé que le général des Jésuites a été, depuis un mois, solliciter publiquement tous les cardinaux, et qu'il a été traité assez durement par quelques-uns d'eux, qui lui ont reproché, et entre autres le cardinal Nerli, que sa compagnie ne soutenoit en toute occasion que les mauvaises doctrines. Les Carmes ne se sont pas oubliés, et ont bien intrigué avec la cabale. Mais les Dominicains ont fait leur devoir, le général à leur tête, quoique avec prudence.

Le père Roslet a fait au-delà de tout ce qu'on

pouvoit désirer, et a bien suivi les ordres et les intentions de M. de Paris : j'ai toute sorte de sujet de me louer de lui.

Je vous recommande, ainsi qu'à M. de Paris, le courrier, qui veut bien me faire l'amitié de porter cette dépêche : il a servi ici en mille choses. Il a vu par lui-même ce qu'a fait le cardinal de Bouillon, et le connoît jusque dans le fond de l'ame. Il a été charmé de rendre ce dernier service aux évêques et à son pays : il fera une grande diligence. Il n'est pas fort bien dans ses affaires : je vous prie de prendre soin de fournir aux frais de son retour, qu'il disposera à loisir. Il est généreux, et ne voudra peut-être pas qu'on le dédommage : mais comme il fait cette course pour m'obliger uniquement, et pour vous rendre compte comme à M. de Paris des choses, car il sait presque tout ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon, il est juste de ne pas abuser de sa complaisance : j'écris à mon frère d'entrer aussi dans sa dépense. Je lui donne, en partant d'ici, deux cents écus romains avec un ordre pour Lyon; ce qui lui suffira pour aller. Il verra, en passant, M. le grand duc, et vous rendra compte de sa visite.

Je reçus avant-hier les lettres du 23 février : j'attends avec impatience des nouvelles de la réception du jugement de l'affaire.

Le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'eût mieux fait et plus fortement; mais qu'il a eu peur, si l'on retardoit encore, qu'on ne profitât des délais pour faire naître de nouveaux embarras, qu'il ne seroit pas le maître de surmonter. Il m'a avoué franchement qu'on devoit

mettre la qualification d'hérétique, et que c'étoit son avis; mais que le Pape avoit conclu *in mitiorem*. Il ne faut rien dire de tout cela qu'au Roi, à madame de Maintenon et à M. de Paris, et se contenter de ce qu'on a obtenu avec tant de peine, qui au fond peut suffire.

Le jubilé pour les Catholiques d'Angleterre, persécutés par le prince d'Orange, n'a eu aucune suite, et on n'en a plus parlé.

Les plus foibles de tous les examinateurs ont été les théologiens : la Scholastique perd tout ici.

Je n'ai osé aller voir le cardinal de Bouillon depuis l'arrêt prononcé. Il a envoyé querir le père Roslet, pour lui dire les plus belles choses du monde.

Il va à présent s'épuiser en mensonges, pour persuader à la Cour, ou qu'on lui doit tout ce qui s'est fait de bien, ou qu'il vouloit mieux faire; mais que ma cabale l'en a empêché, ne cherchant qu'à faire du mal à M. de Cambrai, pour contenter la haine qu'il prétend que vous lui portez. Il a parlé ici conformément à ces nobles idées.

Pour parler dans l'exacte vérité, et rendre justice à tout le monde, je dois dire que parmi les Français qui sont ici, les seuls qui aient fait leur devoir, sans respect humain, pour servir les évêques, sont le père Roslet, M. Phelippeaux et moi, et les amis de M. de Tourreil. Le père général de la Minerve a été bien, mais avec politique. Je ne parle pas de nos bons qualificateurs, ni du père Latenai et du père Cambolas, à qui on a obligation. Je ne prétends au reste faire tort à personne, c'est seulement pour vous montrer le peu de secours que nous avons eu.

M. Madot vous dira le reste : il faut toujours se réjouir de la fin d'une pareille affaire. J'en rends grâces à Dieu, et n'ai de douleur que de ne pas partager cette joie avec mon pauvre père.

Voilà le bref et les exemplaires que j'ai pu en avoir : j'ai cru le courrier nécessaire pour informer de la vérité, qui sera bien déguisée par M. le cardinal de Bouillon. Je serois bien satisfait si la Cour pouvoit donner quelque gratification au courrier, qui a ses raisons pour n'être pas nommé.

Le cardinal Casanate vouloit qu'on n'omît pas la proposition de la contemplation négative; mais les théologiens et le cardinal Albani ne l'ont pas secondé.

13 Mars 1699.

LETTRE CCCCXXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le Mémoire envoyé à Rome par le Roi contre le projet des Canons, et la suite des opérations.

Vous verrez par le prompt départ de ce courrier, dépêché extraordinairement, comment le Roi a pris la nouvelle du projet des Canons. Je vous envoie le Mémoire que nous avons dressé (*), par où vous verrez les raisons dont ce prince a été touché. On le lui a donné ce matin. Nous lui avons parlé M. de Paris et moi dans les mêmes sentimens, mais à diverses heures, pour ne point donner une scène sans nécessité au courtisan, attentif à cette affaire plus

(*) Ce Mémoire, que nous donnons après la lettre de M. de Paris, fut composé par Bossuet.

qu'on ne peut vous le dire. Le Mémoire est fort; M. de Paris l'a présenté au monarque.

Vous voyez que j'ai reçu non-seulement vos lettres du 24 février par l'ordinaire, mais encore celles du premier et du 3 de ce mois, et celle du 5 à moi adressée, et que j'ai vu celles du 6 et du 7 écrites à M. de Paris. J'espère que les cardinaux auront mis fin à cet incident, et auront bien su empêcher qu'on ne commette, par de telles manœuvres, l'autorité du saint Siége. C'est en vérité tout pousser à bout et à toute outrance, et s'égarer au delà de toute mesure. Dieu sera le protecteur de sa cause.

Vous ne devez pas vous repentir de nous avoir averti; et si nous pouvions encore avoir ce projet de Canons, nous ne plaindrions pas l'argent ni la peine. J'ai offert de satisfaire Lantivaux qui a fait une diligence extraordinaire, étant arrivé le 14 au soir : M. de Paris a voulu y pourvoir. Nous nous portons bien, Dieu merci. Le courrier a ordre de prendre nos lettres, de les rendre à leur adresse, et aussi de nous rapporter les réponses. J'ai peur qu'à la fin le cardinal de Bouillon ne se fasse tort : c'est à lui à se garder.

Quand les choses seront décidées, vous aurez encore à attendre pour savoir les démarches de M. de Cambrai et l'effet de la réception de la bulle. Il ne faut point se commettre à demander la prohibition des livres en explication. Voici la lettre ostensible (*); vous en ferez l'usage que vous voudrez.

A Paris, 16 *mars* 1699.

(*) C'est celle qui suit : celle-ci n'étoit que pour l'abbé Bossuet. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCCXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le projet des Canons; les inconvéniens dans lesquels Rome tomberoit, si elle s'arrêtoit à ce projet; et sur les motifs de confiance dans le péril où la vérité se trouvoit.

Un bruit se répand ici d'un nouveau projet qu'on a donné aux cardinaux, de la part du Pape : la source en vient de Cambrai. On publie que ces Eminences sont partagées, comme l'ont été les qualificateurs. On compte quatorze voix, y compris M. l'assesseur et M. le commissaire; et de ces quatorze, on en donne sept à M. de Cambrai. Ce bruit remplissoit hier toute la Cour. On dit qu'il s'agit de certains canons sur la vie spirituelle, dressés il y a long-temps par M. de Cambrai lui-même, limés par le père Charonnier, et proposés par M. le cardinal de Bouillon avec, dit-on, une ardeur et une hauteur inouie. Par ce moyen, plus de censure précise du livre; il deviendra une règle à toute épreuve après un si long examen. On donnera pareille autorité aux explications qui l'auront sauvé; et les défenseurs de la vérité demeureront accablés par une cabale de mystiques, composée, malgré les évêques et les docteurs, de fanatiques ralliés sous un nom autorisé, parmi lesquels les femmes dominent : voilà l'état où sera l'Eglise, si ce projet prévaut.

Pour moi je ne comprends pas les ménagemens qu'on cherche à avoir pour M. de Cambrai, qu'on veut trouver si terrible ou si considérable, qu'on

aime mieux hasarder tout que de le noter comme il le mérite. Nous voyons son livre jugé mauvais et rempli d'erreurs, sans qu'on veuille les marquer. Quand tout est fait, rien n'est fait, et c'est toujours à recommencer. Je parle ainsi, selon les bruits qu'on répand; mais au reste je n'en puis rien croire.

On diroit que M. de Cambrai est le seul évêque dans l'Eglise, dont l'esprit et la piété doivent être considérés. Il semble que l'on compte pour rien un archevêque de Paris, aussi saint, aussi habile, aussi autorisé, aussi zélé pour le saint Siége que celui-ci; qui a sous sa charge plus de savans hommes, qu'il n'y en a peut-être dans tout le reste de la chrétienté. Il est vrai qu'il ne veut pas se faire craindre à l'Eglise, à Dieu ne plaise. On ne peut pas lui donner des airs menaçans, si contraires à sa modestie et à sa douceur; mais lui doit-on pour cela préférer M. de Cambrai avec son caractère hautain, qui croit éblouir le monde par l'adresse qu'il a pour excuser tout?

On parle des grands services qu'il est capable de rendre; et j'en conviens, s'il s'étoit tourné d'une autre sorte, si jusqu'ici on eût vu son zèle et ses talens se tourner à autre chose qu'à la défense de madame Guyon; et si, pour premier ouvrage de réputation, il n'avoit pas composé un livre qu'on met en toutes les langues, même depuis peu en espagnol, afin de porter par tous les autres pays le feu qu'il a mis dans le sien.

On vante ici le beau dessein de donner des règles à toute l'Eglise sur la spiritualité. C'est un ouvrage encore de cinq ou six mois, et l'on veut cependant

que toute la chrétienté, attentive à la conduite de Rome, la voie elle-même détruire son propre travail et les délibérations de tant de grands cardinaux, commencées depuis quatre mois, et se jeter dans un abîme de difficultés, dans une source d'équivoques inévitables avec un esprit si fécond en interprétations nouvelles, et qui tâche d'accoutumer le monde à faire dire aux paroles tout ce qu'il lui plaît; et cela sans nécessité, seulement pour sauver un livre, du moins inutile, équivoque et dangereux, quand on voudroit l'exempter des autres notes plus graves, dont on le reconnoît digne.

On est étonné en France que M. le cardinal de Bouillon ose se donner cette autorité, de vouloir faire changer le premier dessein approuvé du Roi et des évêques. Vous savez combien je suis de ses serviteurs; mais où il s'agit de la foi, tout doit céder. Ici on ne s'est pas encore avisé de le suivre, du moins en matière de doctrine spirituelle; et quelque respect qu'on ait pour le rang qu'il tient dans le sacré collége, on n'en est pas moins surpris d'entendre publier par les amis de M. de Cambrai, qu'il maîtrise Rome; et que tant de gens aiment mieux le croire sur ce qu'on veut présumer des sentimens du Roi, que le Roi lui-même, qui s'explique si clairement, et avec autant de respect pour le saint Siége, qu'aucun Roi ait jamais fait.

Je vous envoie une douzaine d'exemplaires de la *Lettre du Théologien* avoué par M. de Chartres, qui convainc M. de Cambrai d'avoir altéré manifestement le sens du concile de Trente, et d'avoir varié jusqu'au point de changer une explication qu'il

avoit donnée sous les yeux de Dieu, comme celle qu'il avoit eue toujours en vue.

Je vous envoie aussi ma réponse aux *propositions principales* de M. de Cambrai, avec un *avertissement sur les signatures des docteurs*, que ce prélat m'attribue, quoiqu'il soit notoire que je n'y ai aucune part : mais ce prélat m'a toujours imputé, et veut encore continuer à m'imputer tout ce qu'il lui plaît.

Après cela, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il inspire au vicaire de Jésus-Christ une décision digne de la chaire de saint Pierre, et à mettre sa confiance en Jésus-Christ, qui ne manquera jamais à son Eglise, quoiqu'on tâche de jeter Rome dans des adoucissemens, je l'ose dire, qui mettroient tout en feu, et son autorité en compromis.

Je vous confirme qu'on remplit tout Paris du bruit du nouveau partage de la congrégation. Actuellement on me le rapporte de tous côtés. Je vous laisse à penser ce que cela donne lieu de dire sur ce qui nous reste à faire, si Rome ne veut pas prendre un bon parti. Ces discours, qu'on ne peut empêcher, me percent le cœur. On croit ce qui vient de ce côté-là ; parce qu'on voit M. de Cambrai mieux averti que qui que ce soit, de ce qui se passe à Rome. Il est bien certain qu'on lui rend compte de tout, et il est vrai que nous n'apprenons la plupart des choses que par les bruits que répandent ses partisans. On ne sauroit trop tôt faire taire une cabale remuante et hardie, mais foible au fond, puisqu'elle a contre elle tout l'épiscopat et tous les docteurs, appuyés d'un Roi comme le nôtre, qu'il

semble ici à tout le monde qu'on veut amuser. Je ne dis rien davantage; et content de gémir devant Dieu du péril de la chrétienté, j'en reviens à la confiance et à la prière.

Il nous avoit toujours semblé que M. de Cambrai recevroit de Rome tout le bon traitement possible, si en excusant sa personne, à cause de la soumission qu'il a témoignée, on condamnoit son livre selon ses mérites avec la doctrine qu'il contient; c'est ce qu'on attend ici, et l'on n'y peut attendre autre chose.

A Paris, 16 mars 1699.

LETTRE CCCCXL.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les inconvéniens du projet des Canons.

Vous avez très-bien fait, Monsieur, de nous avertir si promptement du nouveau piége qu'on vous tend à Rome. Lantivaux a fait une fort grande diligence, car il me rendit avant-hier 14, sur les sept heures du soir, vos lettres du 6 et du 7. Nous n'avons pas perdu de temps de notre côté, car je fus dès hier coucher à Versailles, et ce matin j'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandez. Sa Majesté a compris aisément les inconvéniens de ce beau projet, et a pris sur-le-champ le parti de dépêcher un courrier extraordinaire, pour porter encore une lettre de Sa Majesté au Pape, et des ordres

très-pressans, et durs même, au cardinal de Bouillon. M. de Meaux a parlé aussi ce matin au Roi, et a vu comme moi son zèle sur cette affaire. Nous vous écrivons par l'extraordinaire, voyant bien qu'il ne se faut pas fier à l'ordinaire. J'ai fait des plaintes de ce qu'on supprime nos paquets; cela n'est pas permis.

Rien n'est à mon avis plus mal imaginé que le nouveau projet qu'on propose : il mettroit un nouveau trouble dans l'Eglise, au lieu de lui rendre la paix; car chacun raisonneroit sur ces canons suivant ses préventions et son intérêt. L'auteur prétendroit y trouver la justification de son livre, et les mystiques les plus outrés se croiroient en liberté de soutenir toutes leurs maximes. Le Roi n'auroit pas ce qu'il a demandé, et qu'on lui a promis tant de fois; et il auroit la douleur de voir augmenter le mal qu'il a voulu guérir. Il presse, depuis près de deux ans, pour avoir une décision nette et précise; et il n'auroit que des règles générales, qu'il est toujours aisé d'éluder, et qui n'attaqueroient pas plus le livre dont est question, que les plus anciens ouvrages de mysticité. Je trouve d'ailleurs que ce parti ne convient pas mieux pour la gloire du Pape et l'honneur du saint Siége : car il ne peut être honorable qu'après avoir fait un examen aussi long et aussi solennel d'un livre qui peut être lu en trois heures, il paroisse à toute l'Eglise qu'on n'ose le juger. Et n'est-ce pas beaucoup commettre l'autorité, que de faire des canons qui ne pourront être reçus qu'avec beaucoup de peine, et seront rejetés apparemment en plusieurs endroits? Les magistrats

pourront même s'y opposer, sous prétexte que les formes n'auront pas été gardées : ainsi en toutes manières, *novissimus error pejor erit priore*. Vous ne sauriez par-conséquent trop combattre ce mauvais parti : on vous envoie des forces nouvelles de ce pays-ci pour vous y aider; c'est pourquoi j'espère que vous en viendrez à bout heureusement.

Je me suis toujours attendu en mon particulier à tous les efforts et les artifices imaginables de la part de la cabale : je compte qu'ils dureront et augmenteront même, s'il est possible, jusqu'à la fin de l'affaire. Il n'y a qu'un jugement définitif, bien clair et bien direct contre le livre, qui puisse les arrêter entièrement : ne cessez donc point de le presser; nous vous aiderons toujours de ce côté-ci de notre mieux, et j'espère que Dieu soutiendra sa cause.

Vous avez fait un grand coup, d'avoir remis le cardinal Casanate dans la députation dont on l'avoit exclus; cela me fait espérer que ce courrier trouvera le mal réparé.

M. de Meaux vous envoie le réponse de M. de Chartres. Le courrier va partir, ainsi je finis aujourd'hui 17, et je suis toujours, Monsieur, à vous, de tout mon cœur.

Il faut vous dire encore, que le retranchement qu'on dit que j'ai fait aux litanies, est entièrement faux, il n'y a pas le plus petit fondement du monde.

16 Mars 1699.

MÉMOIRE

ENVOYÉ A ROME PAR LE ROI,

Contre le projet des Canons qu'on vouloit substituer à la condamnation du livre de M. de Cambrai.

Sa Majesté apprend avec étonnement et avec douleur, qu'après toutes ses instances, et après tant de promesses de Sa Sainteté, réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'archevêque de Cambrai, lorsque tout sembloit terminé, et que ce livre étoit reconnu rempli d'erreurs par tant de congrégations des cardinaux, et par le Pape lui-même, les partisans de ce livre proposoient un nouveau projet qui tendoit à rendre inutiles toutes les délibérations, et à renouveler toutes les disputes.

Le bruit répandu dans Rome de ce projet, le fait consister dans un certain nombre de canons qu'on donneroit à examiner aux cardinaux, dans lesquels l'on établiroit la saine doctrine sur la spiritualité, en laissant le livre en son entier.

Cette discussion, plus difficile que toutes celles qui ont précédé sur la censure des propositions, ou se feroit précipitamment et sans l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetteroit cette affaire dans de nouvelles longueurs dont on ne sortiroit jamais: et cependant le mal, qui demande les remèdes les plus efficaces et les plus prompts, iroit

toujours en augmentant, comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verroit naître tous les jours de nouvelles difficultés et de nouveaux incidens par les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions captieuses, comme il paroît par tous ses écrits.

Ainsi, loin de terminer par un seul coup, en prononçant sur le livre et sur sa doctrine, comme il a été tant de fois promis, les disputes qui mettent le feu dans son royaume, Sa Majesté les verroit croître sous ses yeux, sans que le Pape, à qui il a eu recours avec une révérence et confiance filiale, daignât y apporter le remède.

Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais, et pour un auteur qui voudroit se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume et la Sorbonne, dont deux cent cinquante docteurs viennent encore d'expliquer leurs sentimens.

Sa Majesté ne peut croire que, sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affoiblissement; et l'on voit bien que Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé, et ce qu'on lui a promis, savoir un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, et sur une doctrine qui le divise : toute autre décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance, et qui tient depuis si long-temps toute la chrétienté en attente. Il est visible que ceux qui proposent ce nouveau projet, à la fin d'une affaire tant examinée, ne songent pas à l'honneur du saint Siége, dont ils ne craignent point de commettre l'autorité dans un abîme de difficultés,

cultés, mais seulement à sauver un livre déjà reconnu digne de censure.

Il seroit trop douloureux à Sa Majesté de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme, dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin. Et si elle voit prolonger par des ménagemens qu'on ne comprend pas, une affaire qui paroissoit être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire, et prendra des résolutions convenables; espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités.

EPISTOLA CCCCXLI.

D. FRANCISCI CAMPIONI,

AD EPISCOPUM MELDENSEM.

De ejus pro fide strenuis laboribus, et de Sedis apostolicæ judicio Prælati doctrinam confirmante.

Quos Cyrillo, aliisque christianis heroibus ab errorum strage revertentibus, olim plausus occinuit Ecclesiæ, necesse esset in unam hanc meam epistolam congerere, ut vobiscum, Præsul amplissime, gratularer pro exantlatis ad biennium hìc in Urbe laboribus, quo exscinderentur aliena prorsus à verâ charitate dogmata in Mysticam invecta. Rescripta prodierunt ab apostolicâ Sede, contra quam prævalere nunquam poterunt portæ inferi. Impium est, iniquum est quod illa rejicit : pium est, sanctum est quod illa suscipit. Omnem porrò pietatem, omnemque sanctitatem debebit Ecclesia per omne

sæculum vestræ illustrissimæ Dominationi. Vestrum est, quod deinceps Mystica erit non ampliùs paralogia, sed theologia : vestrum est, quod tuti in posterum figent pedem ascetæ : vestrum est, si non ultra se separabunt à Deo, qui, quia credebant magis uniri Deo, arcebant se à consecutione Dei, sive æternâ per indifferentiam ad beatitudinem, sive temporali per indifferentiam ad virtutes, quæ sunt unica via ad beatitudinem.

Quod theologi et philosophi morales imperfectam constanter asserant amicitiam utilem, credebatur, ut perfecta esset amicitia hominis ad Deum, excludendam fore omnem utilitatem, etiam quæ est honestas ipsa : vobis doctrinâ præeuntibus, Ecclesia Romana, mater et magistra omnium Ecclesiarum, suâ auctoritate declaravit non esse perfectiorem amicitiam, quàm si Deus ametur uti perpetuò possidendus.

Sanè amoris est, quò vehementior est, vehementiùs desiderare præsentiam amati, eoque frui, et in eo quiescere. Dicatur imperfecta charitas, ubi homo ex desiderio remunerationis æternæ, quod est actus secundarius charitatis, movetur ad amandum propter se Deum, qui est actus primarius; ubi tamen intentio actûs primarii intendit secundarium, perfectio secundarii tunc ostendit perfectionem primarii. In omni statu vel naturæ, vel gratiæ, quò plus potest forma in actum primarium, plus etiam posse debet in secundarium. Cùm hæc indita sint naturis rerum, ignorabantur tamen vel sub ipso lumine gratiæ. Porrò vestrum est, quòd hæc veluti lucerna fulgoris illuminet totum corpus Ecclesiæ : vestrum,

quia vos istic in Galliis, hìc in Urbe curastis accendi lucernam et poni super candelabrum, ut luceret omnibus qui in domo sunt. Fuistis enim et hìc in Urbe per vestri omnino similem illustrissimum nepotem, cujus attentioni, zelo, vigilantiæ et doctrinæ post vos acceptam Ecclesia referet omnem lucem, quam ab apostolico candelabro in totam Ecclesiam suâ constitutione sanctissimâ diffudit Petri successor Innocentius XII, feliciter regnans.

Vobis igitur de tantis in Ecclesiam meritis gratulor; et spero, quam veræ charitatis notionem apostolicâ curastis auctoritate firmari, confirmandam quamprimùm vestri *de Statibus Orationis* libri, à me in italicum translati elucubratione, quam pro suâ prudentiâ ante totius causæ terminationem censebat reverendissimus Pater sacri apostolici Palatii magister, non conferre ut evulgaretur. Si tanta porrò vobis est seges exultationis et lætitiæ ob rem christianam viriliter assertam, colligere possim ego spicam gaudii, quod summum mihi erit si semper agnoscar humillimus, etc.

Romæ, 17 Martii 1699.

LETTRE CCCCXLII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les difficultés qu'il a fallu surmonter pour obtenir le jugement rendu, et les circonstances qui l'ont accompagné et suivi.

Plus j'approfondis tout ce qui s'est passé, plus je reconnois manifestement le doigt de Dieu dans la

décision de l'affaire de M. de Cambrai. Car d'abord je puis dire, sans blesser la vérité, que le cardinal de Bouillon s'étoit fait de cette affaire son affaire propre, ou, pour mieux dire, qu'il n'en avoit point d'autre depuis la grâce de la coadjutorerie (*) obtenue; et qu'il a employé, sans ménagement et sans retenue, en faveur de M. de Cambrai tout le crédit, toute l'autorité que lui donnent ici sa qualité de sous-doyen du sacré Collége, son titre de cardinal du saint Office, et son caractère de ministre d'un si grand Roi. Mais quoiqu'un pareil adversaire, si puissant et si animé, fût déjà plus que suffisant pour mettre de terribles obstacles à une heureuse conclusion, on avoit encore à se défendre des intrigues d'autres protecteurs non moins redoutables. En effet, jamais le corps des Jésuites n'a paru plus uni avec son général qu'en cette occasion, ni plus ouvertement déclaré contre les évêques de France, ni plus ardent à soutenir un parti, qu'il l'a été à servir celui de M. de Cambrai, et à protéger sa doctrine. Mais qui peut dire combien d'appuis ils ont su se procurer pour fortifier leur cabale? Outre les cinq qualificateurs, gagnés par les amis de M. de Cambrai, qui entraînoient avec eux une infinité de disciples et de partisans qu'ils trouvoient dans la prélature et le sacré Collége: outre nombre de ceux qui approchent de plus près la personne du Pape, et en qui Sa Sainteté a le plus de confiance, qui étoient vendus au cardinal de Bouillon et aux Jésuites, et par eux à M. de Cambrai; Dieu avoit permis que le

(* La coadjutorerie de l'abbaye de Cluni dont il étoit abbé, qu'il avoit obtenue pour son neveu.

Pape même, malgré tout ce qui venoit de la part du Roi et du nonce, malgré ses bonnes intentions, fût tellement prévenu et contre les évêques, et en faveur de M. de Cambrai, que j'ose dire que c'est un miracle qu'on l'ait pu résoudre à ce qu'il a fait.

Cette prévention terrible du Pape, ne m'a paru clairement, je l'avoue, que dans les derniers temps : mais j'ai reconnu très-certainement que c'étoit le fondement des espérances du cardinal de Bouillon et de M. de Cambrai, et que l'instrument dont il s'étoit servi pour lui concilier le Pape, étoit le cardinal Albani, avec lequel cette Eminence avoit formé une union très-étroite à son arrivée, qui s'entretenoit par l'entremise de Zeccadoro qui a toujours eu le secret de l'un et de l'autre. Fabroni, l'intime ami du cardinal Albani, et à qui le Pape se fie beaucoup, confirmoit le soir le saint Père dans les sentimens qu'Albani lui insinuoit le matin. Il n'a pas fallu moins que les coups de foudre qui sont venus de France, pour réveiller quelquefois le Pape, qui, au bout de quelques jours, retomboit dans ses premières préventions et dans la résolution fixe de sauver la réputation de M. de Cambrai avec sa personne, et de l'épargner en tout. Cela n'a paru que trop visiblement les trois dernières semaines. Je vous ai mandé les faits, et à M. de Paris. Tout ce que je vous ai marqué est la vérité même, et je ne vous ai pas encore tout dit. Car j'ai su depuis, par la bouche de quatre cardinaux, qui ont voulu s'excuser auprès de moi de n'avoir pas mis la qualification d'hérétique, et qui me l'ont assuré, que le Pape leur avoit fait dire qu'il ne vouloit pas qu'on l'ajoutât,

et qu'il ne la passeroit jamais. Les cardinaux Casanate, Marescotti, Carpegna et Noris m'ont déclaré ce fait; et avant-hier, le dernier me rapporta que le Pape le lui avoit envoyé dire, et le lui avoit dit à lui-même, aussi bien qu'aux cardinaux Albani et Ferrari. Il est difficile de porter plus loin les ménagemens. Sans cela et malgré toute la cabale, M. de Cambrai auroit été condamné aussi fortement que Molinos, et avec d'autant plus de justice, comme me l'ont dit les cardinaux ci-dessus nommés, que sa doctrine étant la même dans le fond, elle n'en étoit que plus pernicieuse pour être déguisée et masquée; et lui que plus inexcusable, d'avoir soutenu avec tant d'artifice et d'opiniâtreté, de semblables erreurs, après la condamnation de Molinos. Mais de plus, quand le reste de sa doctrine n'auroit pas mérité d'être traité d'hérétique, la proposition de l'involontaire en Jésus-Christ, étant reconnue comme appartenant réellement à son livre, et la congrégation ayant jugé ses défenses à cet égard frivoles et inadmissibles, on ne pouvoit se dispenser de joindre aux autres qualifications celle d'hérétique. Le Pape lui-même, quand on lui en parle, ne sait, pour toute excuse, que répondre que la Sorbonne ne l'a pas employée. C'est une défaite du cardinal Albani, qui a trouvé moyen de la faire goûter au Pape. Les autres cardinaux croyoient au contraire que c'étoit précisément pour cette raison qu'il falloit que le saint Siége apposât cette qualification. Mais, en un mot, le Pape a voulu qu'on prît le parti le plus doux; et les amis de la vérité, qui voyoient tout à craindre des préventions du saint

Père et des artifices de la cabale, se sont relâchés sur cet article, pour ne pas hasarder l'essentiel qu'ils avoient emporté. Il faut avouer que l'essentiel se trouve dans le décret, et que quoique M. de Cambrai y soit traité avec beaucoup de ménagement, néanmoins la condamnation de ses erreurs y est formelle et décisive : les principales propositions sont exprimées clairement et flétries; le systême est renversé de fond en comble; l'amour pur y est nommé et proscrit. Quoiqu'on n'ait pas parlé des explications de l'auteur et des livres qu'il a faits pour sa défense, de peur de donner prétexte à quelque nouveau retardement, en occasionnant d'autres chicanes, la clause *sive in sensu obvio, sive attentâ connexione sententiarum*, qui est prise, comme vous voyez, de la bulle contre Eckard, renverse toutes les explications, prévient tous les faux-fuyans, et met à couvert les expressions des bons mystiques, sans approuver leurs exagérations. M. de Cambrai ne peut plus dire qu'on n'a eu attention qu'à son livre, sans rapport aux explications. En effet, il est certain qu'on les a toutes examinées à fond, qu'on a reçu toutes les défenses qu'il a voulu donner, qu'on les lui a même demandées, et qu'elles ont servi de prétexte pour différer l'examen dans les commencemens; que c'est sur le fondement de ses explications, que l'on a inventé tant de chicanes en sa faveur pour sauver sa doctrine : cependant malgré tout cela l'on condamne ses propositions, non-seulement *in sensu obvio;* mais encore par rapport à ce qui précède et ce qui suit, par rapport à tout le systême qui étoit la seule échappatoire de M. de

Cambrai, comme on le voit dans toutes ses défenses.

Ainsi on juge que ses explications ne sont pas recevables, ne convenant pas au texte de son livre. A la vérité on ne déclare pas qu'elles soient mauvaises en elles-mêmes, parce qu'on n'est pas interrogé juridiquement là-dessus ; mais on témoigne assez qu'elles sont inadmissibles par rapport au livre : c'est une conséquence nécessaire qu'on tire de la condamnation de la doctrine *in sensu obvio et attentâ, etc.* De plus l'*interesse proprium* exprimé dans les propositions condamnées, marque clairement qu'on a rejeté sa prétendue explication et de l'amour pur et de la mercénarité ; et toutes les défenses de l'auteur tombent par là. J'avoue que c'est ce qui m'a paru de mieux dans cette constitution ; car cela va au-devant de l'abus qu'on voudroit faire des mystiques, et prévient toutes les chicanes de M. de Cambrai.

On pourra, quand on voudra, passer sans un nouvel examen à la prohibition de toutes ses défenses. Je vous dirai les démarches que j'ai déjà faites là-dessus ; mais il faut avoir patience : on ne peut guere se dispenser de prononcer cette prohibition, après avoir frappé le premier coup qui doit entraîner le second.

Je ne croyois pas avoir le temps de faire dans cette lettre des réflexions sur les propositions en particulier. Vous remarquerez bien qu'il y en a quelques-unes d'oubliées ; et c'est une entreprise des députés, avant que le cardinal Casanate leur fût uni. Je dois vous dire franchement qu'ils avoient

tout gâté : ils marquoient qu'on n'avoit ni examiné ni improuvé les explications de l'auteur : *non examinatis nec improbatis explicationibus.* C'étoit sur quoi insistoit fortement le cardinal Albani, conformément à son vœu et à celui du cardinal de Bouillon, pour donner lieu par-là à la distinction des sens. On ne nommoit pas M. de Cambrai; il paroissoit qu'on avoit peur de lui. Sur sa proposition de l'involontaire, ou on la retranchoit, ou on mettoit par apostille *quam auctor non agnoscit suam;* en un mot, on énervoit tout. On avoit encore retranché quelques propositions sur le propre effort, sur la contemplation, etc. Cela étoit déjà envoyé *per manus* à MM. les cardinaux, dès le vendredi au soir 27 février, sans la participation du cardinal Casanate qui n'avoit pas été appelé. Le samedi, le Pape croyant la chose faite, ordonna une congrégation chez le cardinal Casanate par complaisance, et ce fut dans cette congrégation que tout fut rétabli; au moins le cardinal Albani céda sur une partie, et sur le reste on convint de s'en rapporter à la congrégation, laquelle le mardi d'après confirma ce que le cardinal Casanate avoit rétabli. On ne voulut pas trop insister sur les propositions retranchées, premièrement parce que les trois premiers députés insistèrent et firent des chicanes : en second lieu, parce qu'elles sont virtuellement renfermées dans celles qu'on a laissées, et qu'à la fin on fit ajouter *sans approbation des autres non exprimées;* ce qui autorise à rejeter notamment les propositions que les évêques ont réprouvées, et que les cardinaux n'ont pas qualifiées, n'étant pas

dans le nombre des trente-huit, et paroissant comme étrangères au systême.

La qualification d'*hæresi proxima* a été encore épargnée par expresse volonté du Pape. Le cardinal Albani qui tortille toujours, a mis ces paroles ambiguës : *ex cujus lectione et usu, fideles sensim in errores ab Ecclesiâ jam damnatos* INDUCI POSSENT. On vouloit qu'il mît que les propositions *inducunt in errores;* mais lui, ne cherchant qu'à affoiblir le décret, l'a fait tomber sur la lecture et l'usage du livre, et a encore mis *sensim et induci possent,* tous termes qui énervent la censure. Il a fallu cependant lui passer ces altérations, pour obtenir l'essentiel; tant il est fâcheux que le cardinal Casanate n'ait pas été chargé, comme il convenoit, de la rédaction. On auroit vu de quelle manière cette constitution auroit été dressée; le cardinal m'en avoit dit le projet. Il auroit commencé, sans faire mention du Roi ni des évêques, puisqu'on ne le vouloit pas, à parler des maux que la pernicieuse doctrine du Quiétisme avoit causés dans le monde, et seroit venu de là au soulèvement occasionné par le livre de M. de Cambrai : il auroit ensuite rapporté les propositions répréhensibles, auxquelles il eût donné ou les qualifications particulières, ce qui étoit difficile dans les circonstances présentes, ou bien il auroit réuni les différentes qualifications avec le *respectivè,* et défendu du même trait les livres faits en conséquence. Peut-être auroit-il pris de là occasion de faire une admonition, dans le goût de celle que vous m'envoyâtes sur la lecture des mystiques. Ce n'est pas là le plan que les premiers rédacteurs

ont suivi; et parmi les points qu'ils ont conservés, on en trouve plusieurs qui sont hors de l'ordre, et traités bien mincement, parce qu'ils ne cherchoient qu'à dénaturer la censure.

Mais ce qui marque le plus les mauvaises intentions de la cabale et son industrie, c'est l'adresse qu'elle a eue de faire commuer cette constitution en un bref, au lieu de la bulle que le Roi avoit demandée expressément, et donné ordre à M. le cardinal de Bouillon de solliciter. C'étoit aussi dans cette forme que le nonce avoit promis à Sa Majesté de la part du Pape, que se feroit la décision; et Sa Sainteté m'en avoit assuré vingt fois. Le fait est si certain, que le Pape s'est imaginé avoir donné une bulle. Et pour éviter à cet égard les méprises, j'en avois parlé souvent au cardinal Albani, et il n'y a pas encore dix jours que je lui ai rappelé cet objet. Mais on voit bien à présent les raisons qui ont déterminé à suivre un autre plan. Pour l'exécuter, on a toujours fait entendre au Pape que ce seroit faire un affront au cardinal Albani, que de ne le pas charger de rédiger le décret; quoique si l'on avoit dessein de donner une bulle, le soin de la dresser n'appartenoit point de droit au cardinal Albani, qui par sa place n'est secrétaire que des brefs. Mais on avoit besoin de son ministère, pour dénaturer le fond et la forme du décret. Si l'on eût fait apercevoir au Pape la différence qu'il y avoit entre une bulle et un bref, et si, convaincu que la constitution n'étoit pas nécessairement du ressort du cardinal Albani, il l'eût confiée à un autre, certainement ses bonnes intentions n'eussent pas été frustrées,

et nous n'eussions pas eu autant sujet de nous récrier. Le motif qui a porté les partisans de M. de Cambrai à désirer un bref plutôt qu'une bulle, n'est pas difficile à deviner. Ils ne sont pas fâchés qu'on trouve en France quelque difficulté à autoriser cette pièce, et ils n'ont rien négligé pour qu'elle fût le moins authentique qu'il seroit possible. Peut-être encore y entendent-ils quelque autre finesse que le temps découvrira. Ce qui paroît certain, c'est que cela a été machiné; et je ne vois pas comment. M. le cardinal de Bouillon peut s'excuser d'avoir laissé mettre le *motu proprio*, qui est essentiel à la nature des brefs, et qui ne manquera pas assurément de causer de l'embarras dans la réception.

Le Roi et les évêques savent ce qu'ils ont à faire en pareil cas. S'il m'est permis de dire ce que je pense, il me paroît qu'on peut prendre deux partis. Ou l'on s'en tiendra à ce bref, et on ne demandera ici rien de plus; ou bien on croira nécessaire de renouveler les instances pour faire changer le bref en bulle.

Si l'on prend ce dernier parti, je puis déjà vous dire que je vois ici les principaux cardinaux disposés à donner satisfaction là-dessus au Roi et aux évêques. J'ai cru qu'il étoit à propos de prévenir à ce sujet les cardinaux Spada, Casanate, Noris et même le cardinal Albani. Je leur ai représenté doucement les difficultés, l'étonnement où le Roi seroit peut-être, de ne voir qu'un bref *motu proprio*, quand il attendoit une bulle en forme. Ils ont fort bien compris mes raisons, m'ont répondu que la moindre

parole qu'eût dite M. le cardinal de Bouillon, on auroit accordé sans difficulté sa demande. Tout ce que je leur ai observé, leur a paru nouveau, excepté au cardinal Albani, à qui j'avois expliqué la chose plusieurs fois ; et tous sont convenus qu'aux premières réquisitions du Roi, le Pape se rendra à ses désirs, et qu'on pourra adresser la bulle, pour les besoins particuliers de la France, *ad Episcopos Galliæ*, avec quelque préambule ; ou bien qu'on mettra tout simplement : *Innocentius, servus servorum Dei*, et qu'on ôtera l'expression *motu proprio*.

J'ai déjà proposé au cardinal Albani pour modèle d'une bulle telle qu'il la faudroit, la bulle de Benoît XII sur la matière de la vision de Dieu, qui renferme nettement la clause *ex consilio fratrum Cardinalium*. Il me paroît qu'on ne fait aucune difficulté d'exécuter ce projet.

J'ai cru devoir, sans assurer qu'on fût content ou non en France de la forme du bref, remontrer les obstacles, afin qu'on ne fût pas étonné de ce qu'on pourroit écrire à ce sujet, et pour pouvoir vous dire par avance les dispositions de cette Cour et des cardinaux sur ce point. En vérité c'est une belle malice au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani, d'avoir ainsi dénaturé les choses. Pour moi je ne l'ai pu empêcher, à cause de la précipitation plus qu'étonnante avec laquelle ce bref a passé *per manus;* les cardinaux ne l'ayant pas eu à la lettre une demi-heure avant la congrégation ; et tout ce que j'ai pu faire, a été d'avertir de tout le cardinal Albani et le cardinal Casanate, qui a empêché qu'on ne

parlât dans le bref de l'Inquisition qui étoit nommée; ce qu'il fit ôter lorsque le cardinal de Bouillon fut parti, comme me l'a dit encore ce matin le cardinal Albani.

Supposé que l'on juge à propos de s'en tenir à ce bref, ce que je ne crois pas, pouvant avoir une bulle, je suis assuré que les évêques ne feront rien de préjudiciable aux coutumes du royaume, et que, sans se départir du respect dû au saint Siége, ils se conduiront avec la dignité convenable à leur caractère; en sorte qu'on n'ait pas à leur reprocher de la foiblesse et une trop grande condescendance pour cette Cour, qui ne cherche en tout que ses avantages, et qu'à profiter des occasions d'établir son autorité prétendue. Je ne doute pas que les évêques ne se montrent véritablement évêques, en soutenant leur autorité, qui les rend ici respectables.

Il est temps de vous rendre compte de l'audience que j'eus de Sa Sainteté le lendemain que je vous écrivis; ce fut samedi, 14 de ce mois.

On ne pouvoit me recevoir avec plus de bonté que le Pape l'a fait. Il commença par me dire : Eh bien! vous aviez peur que nous ne fissions pas bien; mais je crois que vous êtes content. Sur quoi je lui fis voir que ce n'étoit pas sans fondement que je craignois : je pris occasion de là, de lui parler de la furieuse cabale qui l'environnoit, et je ne manquai pas de lui attribuer tout le bon succès de cette affaire. Je tâchai de lui insinuer les réflexions convenables sur les surprises qu'on avoit voulu lui faire, et de le porter à convenir qu'on ne l'avoit jamais tant tourmenté. Il m'avoua bonnement qu'il ne s'é-

toit jamais trouvé en de pareilles angoisses : *Questi mistici, questi mistici mi dicevano che non si poteva condannare le proposizioni dell' Arcivescovo, senza condannare santa Teresa.* Ces mystiques ne cessoient de me répéter qu'on ne pouvoit condamner les propositions de cet archevêque, sans condamner aussi sainte Thérèse, etc. Là-dessus, je pris la liberté de lui demander quels étoient ceux qui servoient mieux l'Eglise, et qui faisoient plus d'honneur aux Saints, ou ceux qui confondoient sainte Thérèse et sa doctrine avec celle de M. de Cambrai, et qui disoient qu'on ne pouvoit condamner l'une sans l'autre; ou bien les évêques, et vous en particulier, qui souteniez que la doctrine des saints mystiques étoit toute opposée aux pernicieux systêmes de M. de Cambrai. Il me répondit que j'avois raison. Après plusieurs réflexions pareilles, il me demanda si je croyois que M. de Cambrai se soumît. Je lui répondis que je n'en doutois pas un seul moment, non-seulement à cause des protestations qu'il a faites, mais encore parce qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour lui que par cette voie. Là-dessus il me dit que le Roi l'obligeroit bien de faire ce qu'il falloit. Sa Sainteté ajouta qu'elle ne doutoit pas que les évêques n'agissent avec douceur à l'égard de M. de Cambrai. Je lui répondis qu'il me paroissoit que la première chose qu'on devoit faire, étoit d'attendre ce que M. de Cambrai feroit; et qu'au cas qu'il reconnût avec une soumission sincère ses erreurs, et satisfît l'Eglise, je pouvois répondre non-seulement de la douceur des évêques, mais encore de leur véritable joie et de celle de tout le clergé;

que vous en particulier, vous lui ouririez des entrailles de père, que vous aviez toujours eues pour lui ; que vous n'en aviez jamais voulu qu'à l'erreur, et n'étiez entré dans les détails sur les faits, qu'y étant forcé pour vous justifier et faire connoître la vérité. Quoique le Pape me parût assez tranquille, je ne laissai pas de remarquer qu'on lui avoit fait peur de cet archevêque ; sur quoi je le rassurai. Et quant à la cruauté avec laquelle les amis de M. de Cambrai prétendent qu'on l'a traité, je lui dis très-librement qu'il n'avoit pas ce reproche à faire ; que jamais aucun errant aussi opiniâtre n'avoit été traité dans toute la suite de cette affaire et à la fin avec plus d'égard et de ménagement. Je le fis ressouvenir des instances qu'il avoit faites, il y a deux ans, avant que l'affaire vînt à Rome, pour qu'elle se terminât en France ; lui rappelai ce que le Roi, le nonce, les évêques avoient fait pour cela pendant six mois, employant toutes les voies de douceur sans pouvoir rien obtenir de son obstination. Le Pape fut fort consolé de ces réflexions, et me dit : Il est vrai, c'est lui qui l'a voulu ; il a voulu venir ici, il a voulu être condamné ; nous avons fait tout ce que nous avons pu pour lui, mais il est trop opiniâtre. Le bon Pape versoit de temps en temps des larmes, quand il se sentoit soulagé. Il seroit trop long de vous rapporter tout ce qu'il me dit. Je tâchai de ne rien oublier de ce qui pouvoit le confirmer et consoler.

Je ne jugeai pas à propos de lui parler pour lors, ni de la qualification d'hérétique qui avoit été omise, ni de la conversion de la bulle promise en un simple bref :

bref : cela viendra dans son temps. De peur que je ne l'oublie, je vous dirai que le cardinal Albani, pour me justifier son *motu proprio*, m'a allégué que M. le cardinal de Bouillon avoit souhaité qu'on ne mît point que c'étoit à la réquisition des évêques ni du Roi. Cela étant, me dit-il, il falloit bien mettre que c'étoit *motu proprio*. La raison est pitoyable.

De tous les cardinaux ceux qui se sont le plus mal conduits dans cette affaire, ce sont sans contredit le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani, qui ont toujours agi et parlé sur les mêmes principes et dans les mêmes vues. Après eux les plus foibles ont été les cardinaux Ferrari et Noris. Ces deux-ci ont fort bien voté sur les propositions, ils ont foudroyé la doctrine de l'amour pur et le système de M. de Cambrai ; mais le cardinal Ferrari, toujours tremblant, a suivi sur la fin les impressions du Carme, et a cherché à empêcher qu'on ne rapportât les propositions, craignant qu'on ne s'engageât trop à cause des mystiques. Pour le cardinal Noris, apparemment afin d'entrer dans l'esprit du Pape, et de ne pas déplaire au cardinal de Bouillon qui se déclaroit ouvertement, il étoit porté à tout adoucir, et parloit de chaque objet avec indifférence. Ces deux cardinaux se sont montrés vrais *frati*, le dernier principalement.

Les anciens cardinaux se sont conduits comme vous l'avez vu dans mes lettres, et ont soutenu la cause avec une vigueur incroyable : je ne parle pas du cardinal Casanate qui mérite tant d'éloges. Le cardinal Panciatici et le cardinal Marescotti se sont

signalés : le cardinal Nerli a bien fait, mais comme vous savez. Le cardinal Carpegna a toujours été rondement, et il a l'avantage de s'être toujours montré le premier opposé au cardinal de Bouillon, après lequel il parloit. Le cardinal Spada a agi doucement, selon son humeur. Le cardinal Ottoboni a réparé à la fin ce qu'il avoit fait au commencement : le petit bruit que j'ai fait sur son chapitre, l'a réveillé; il a senti qu'il avoit pris un mauvais parti, et la hauteur du cardinal de Bouillon l'a piqué.

Le cardinal Albani s'étoit toujours flatté qu'en caressant le père Roslet, en lui faisant de fausses confidences, en disant mille maux du cardinal de Bouillon, il le persuaderoit de ses bonnes intentions pour les évêques, et qu'en même temps par ce moyen il nous prendroit pour dupes l'un et l'autre. Il faut avouer qu'il a trompé le père Roslet; mais pour moi, qui avois suspendu mon jugement à son égard jusqu'à ce que je le visse agir, et qui ai toujours eu mes raisons pour me défier de lui et le croire lié avec le cardinal de Bouillon, je vous l'ai toujours dit, il ne m'a pas abusé long-temps. Je me suis aperçu de sa fourberie : j'en ai averti le père Roslet qui ne m'a pas cru, et ne me croit pas encore, quoique tout le monde lui dise le contraire, et qu'il soit plus que certain qu'il n'a pas tenu au cardinal Albani qu'on n'ait tout gâté, et qu'en effet il ait beaucoup affoibli le bref comme vous le voyez. Il a même poussé l'adoucissement jusque sur le *sive in sensu obvio, sive in* etc. car dans la bulle de Jean XXII, il y a *tam quam*, etc. ce qui est conjonctif; et le cardinal Casanate insistoit pour qu'on mît *et in*

sensu obvio et attentâ connexione sententiarum Mais il n'y a pas eu moyen de le faire parler nettement. Le cardinal Albani a usé partout de finesse; mais malgré lui le *sive* n'est pas mauvais.

Ce qui est de plaisant, c'est que le Pape s'est entendu, sans le vouloir, avec le cardinal Albani pour tromper le pauvre père Roslet; et qui ne le seroit pas après des protestations si solennelles, si souvent réitérées? Le cardinal Albani me craint comme le feu, et je ne crains personne, ayant la vérité pour moi.

Au reste, le cardinal Casanate et les théologiens de Rome prétendent que la note d'*erronea* est plus forte que celle d'*hæresi proxima*, et qu'elle vient immédiatement après l'*hæretica*, étant précise et directe, et l'*hæresi proxima* indirecte.

C'est à présent aux évêques à voir, s'il faut que le Roi demande qu'on condamne et défende les livres faits en défense du livre des *Maximes*. Je suis persuadé qu'on le doit, et qu'on l'accordera ici sans nouvel examen; mais il faut que le Roi le demande comme chose nécessaire, sans quoi le cardinal de Bouillon l'empêchera toujours. J'ai déjà fait convenir les cardinaux Marescotti, Panciatici, Noris et Casanate, que cela se doit.

Le cardinal de Bouillon a poussé son acharnement à soutenir M. de Cambrai jusqu'au bout; car dans la dernière congrégation, il interrompit trois fois la lecture du décret; il proposa des adoucissemens, que Sa Sainteté ne comprit pas, sur la proposition *de l'involontaire*; fit de nouvelles instances sur les explications non examinées. Le Pape ne ré-

pondit autre chose sinon *avanti, avanti*, poursuivez, dit-il, à celui qui lisoit; et les cardinaux tout d'une voix, répliquèrent par un *oibo, oibo*, et on passa outre. Le cardinal Casanate me le racontoit hier, et en rioit encore.

Le cardinal de Bouillon n'a pas jugé à propos de me donner le moindre signe de vie depuis le jugement. Il a fait partir son courrier sans me faire demander si je voulois écrire; ce qui me détermina, voyant le sien parti, à dépêcher le mien six heures après. Je l'ai vu depuis deux fois : il ne m'a pas ouvert la bouche sur M. de Cambrai, ni sur cette affaire. Personne n'oseroit en parler devant lui. Cela paroît extraordinaire; mais cela est vrai. Ce qu'il dit présentement, c'est que si on l'avoit voulu croire, on auroit mieux fait. Jugez comment on auroit traité M. de Cambrai, en suivant ses avis, et quel eût été le décret s'il avoit été Pape.

Tout ce qui est à craindre à présent, c'est qu'on ne fasse faire au Pape quelque chose en faveur de M. de Cambrai, en l'engageant à lui écrire quelque bref équivoque. Je ferai mes diligences là-dessus. Il est bon que le Roi s'explique à cet égard. Tout est à appréhender de la part du cardinal de Bouillon, qui menace toujours qu'on va voir un schisme, et le bon Pape tremble.

Je ne sais ce qu'on fera de M. le cardinal de Bouillon, mais il est bien dangereux de le laisser à Rome : il ne peut plus faire que du mal. Tout le monde en parle de cette manière, relativement aux affaires du Roi et à celles de la religion.

M. Charmot, procureur-général des Missions

étrangères, a servi la bonne cause avec une fidélité et une fermeté sans exemple. Je vous prie d'en bien rendre témoignage où il faut; c'est un saint prêtre, digne d'estime et de vénération.

M. Giori mérite un remercîment pour le zèle et la vigueur avec lesquels il a soutenu la vérité. Les évêques ne doivent pas prodiguer ici leurs complimens; très-peu de gens les méritent. Tout le monde se réjouit avec moi, et moi je me réjouis avec tous, de la fin d'une affaire qui m'est commune avec tout le monde chrétien. Je n'ai pas entendu parler des Jésuites depuis long-temps.

La cabale est dans un abattement effroyable : la douleur est peinte sur le visage des amis de M. de Cambrai. M. de Chanterac alla dès vendredi aux pieds de Sa Sainteté, et il pleura à chaudes larmes. Il promet une soumission entière de la part de M. de Cambrai; il dit lui avoir écrit ce qu'il falloit là-dessus. Il ne s'attendoit pas à ce jugement, et n'en revient pas.

Le cardinal de Bouillon a été très-fâché quant il a su que M. Madot étoit parti : je ne sais s'il n'écrira pas contre lui à la Cour. J'ai dit ici qu'il ne devoit aller que jusqu'à Gênes, d'où il dépêcheroit un courrier. Vous communiquerez, s'il vous plaît, ma lettre à M. de Paris, à qui je n'écris qu'un mot, ne pouvant le faire plus amplement. Je suppose que lui et vous n'aurez pas manqué de garder toutes mes lettres, qui sont les seuls mémoires qui me resteront de ce qui s'est passé. Ce sont, je puis vous en assurer, des mémoires très-fidèles.

On attend ici avec impatience M. de Monaco, qui doit arriver avant Pâques.

M. le prince Vaïni va en France : M. le cardinal de Bouillon prétend que c'est sa créature. Je ne sais ce qu'il dira de lui : il sait la vérité ; il ne la dira peut-être pas ; mais je ne crois pas aussi qu'il ose le justifier : il prendra, s'il fait bien, le parti du silence, je le lui ai conseillé. Faites-lui bien des amitiés, je vous en prie, et bien des respects pour moi à M. le nonce.

La petite communauté du père Estiennot a paru toujours être du bon parti, et lui aussi.

M. Phelippeaux est un peu honteux de son procédé. Je ne fais pas semblant d'être informé de tout ce qui le regarde ; et j'irai toujours mon chemin, l'aimant assurément plus qu'il ne m'aime.

Je n'ai pas épargné ma peine pour écrire, ayant cru nécessaire de répéter souvent, pour faire mieux connoître un pays éloigné, et n'avoir rien à me reprocher.

Je mande à M. de Rheims et à M. le cardinal de Janson, que vous les instruirez de tout le détail de la fin de cette affaire.

A Rome, 17 mars 1699.

LETTRE CCCCXLIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref contre M. de Cambrai ; le contentement du Roi, du clergé et de la ville.

C'est vraiment un coup du ciel, que ce qui s'est fait. Les qualifications ne peuvent être ni plus sages, ni plus fortes, ni mieux appliquées. Le cardinal Ca-

sanate et le cardinal Panciatici, sont vraiment des hommes admirables. Rien ne fera jamais plus d'honneur à la chaire de saint Pierre que cette décision, ni au sacré Collége que de posséder de si grands sujets. Nous ne cessons ici d'en faire l'éloge. Il n'y a qu'une seule chose à désirer; c'est qu'on eût fait une bulle en forme, comme celle contre Molinos. Je ne sais s'il se trouvera un exemple d'une décision de foi par un bref *sub annulo Piscatoris*, ou qu'une décision de cette sorte ait été reçue en France. Je ne doute point que le cardinal de Bouillon n'ait laissé passer cela exprès. Mais ces petits défauts de formalité se peuvent si aisément réparer, et sans aucun intérêt du saint Siége, qu'il faut tâcher de ne s'en point embarrasser.

Je n'ai point encore vu le Roi, ni M. de Paris, qui l'a vu; mais je sais qu'il est ravi, et qu'hier il prenoit plaisir à parler à tout le monde de la bulle; car il l'appelle toujours ainsi. Nous verrons dans peu ce que lui diront, sur la réception de ce bref, les officiers de son parlement. Je chercherai tous les exemples, et par l'ordinaire prochain je vous instruirai plus amplement sur ce point. Si l'on a quelque chose à proposer à Rome, on attendra l'arrivée de l'ambassadeur, qui doit y être dans peu. On sera bien aise aussi de voir quel parti prendra M. de Cambrai, qui n'a aucun moyen de reculer.

Je puis vous assurer que tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris sont ravis. On donne des louanges immortelles au Pape, comme au restaurateur de la religion, que cette secte artificieuse alloit renverser avec son faux air de piété. Le parti de

M. de Cambrai est mort, et je ne crois pas qu'il puisse se relever de ce coup, ni qu'il ose seulement souffler. Rendez grâces à Dieu de vous avoir conduit par la main.

A Paris, ce 23 mars 1699.

LETTRE CCCCXLIV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'heureuse conclusion de l'affaire.

Je ne ferai, Monsieur, que me réjouir avec vous de l'heureux succès de vos travaux : je suis ravi de l'avantage que l'Eglise y trouve, et j'ai en même temps une fort grande joie de l'honneur qui vous en revient. En demeurera-t-on au bref, n'aurons-nous point une bulle ? Cela seroit plus authentique et plus conforme à nos usages : mais nous avons toujours l'essentiel ; et c'est beaucoup, attendu les grands efforts de la cabale. Je n'ai point encore vu M. de Meaux depuis cette bonne nouvelle, parce que je fus avant-hier à Versailles, et n'en revins qu'hier au soir. J'espère le voir aujourd'hui, et apprendre par lui le détail que vous lui écrivez. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que le courrier va partir et que je n'en sais pas encore assez. Je finis en vous assurant, Monsieur, de la part que je prends à votre joie et à votre gloire dans cette affaire, et vous priant de me croire à vous très-sincèrement.

A Paris, ce 24 mars 1699.

LETTRE CCCCLXV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur différens changemens que le Pape devoit faire parmi les nonces.

Voila une lettre que l'agent de M. l'archevêque de Séville m'a donnée pour vous faire tenir. J'y joins des vers qu'un de vos diocésains, se trouvant à Rome, m'a apportés. C'est maintenant de votre côté que nous attendons des nouvelles. Je souhaite que vous soyez content des expressions et de la condamnation portée dans le bref, afin que je puisse vous aller revoir. La reine de Pologne est arrivée aujourd'hui, aussi bien que les cardinaux Morigia et la Grange. On parle d'une promotion en faveur de M. Jacometti, auditeur du Pape, à qui on donnera la charge de préfet de la signature, vacante par la mort du cardinal Cavalerini. On parle aussi de rappeler tous les nonces. On dit que le Pape n'est pas content de Santa-Croce qui est à Vienne; qu'il donnera l'archevêché de Milan à Archinto, nonce en Espagne; et qu'il a fait assurer Delphino que cela ne l'empêchera pas d'être cardinal, et qu'à la place de Delphino on enverra Gualtieri, vice-légat d'Avignon, à qui le Pape vient de donner deux prieurés dans le Comtat, vacans par la mort de Cavalerini. Mais ces nouvelles ne vous toucheront guère, non plus que moi. M. de Chanterac reste encore ici : il a expédié un courrier à Cambrai, dont

il attendra la réponse. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce mardi 24 mars 1699.

LETTRE CCCCXLVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la cause des adoucissemens du bref; les manéges du cardinal de Bouillon; les sentimens des savans de Rome sur le fond de cette affaire, et les discours des partisans de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 2 de ce mois. Je compte que vous aurez vu, à l'heure qu'il est, le bref et reçu le courrier. Je ne sais si M. Madot aura passé Gênes, et sera allé jusqu'à Paris : je l'avois prié de dépêcher de Gênes un courrier, en cas qu'il ne se portât pas au-delà. Comme il est plein d'amitié pour moi, et de reconnoissance pour vous, je ne doute presque pas qu'il n'ait voulu aller s'aboucher avec vous et M. de Paris ; et je ne crois pas inutile l'entrevue que vous aurez avec lui, et dont vous pourrez apprendre ce qui se passe ici mieux que de qui que ce soit. Il est très-bien instruit de tout, il a tout vu, il a de l'esprit et du discours. Ce sont, je l'ose dire, ces bonnes qualités, et la crainte que le cardinal de Bouillon a qu'il ne rende bon compte de sa conduite, qui lui attire à présent la haine que cette Eminence témoigne assez publiquement contre lui, depuis qu'elle a su qu'il étoit parti. Auparavant il lui faisoit fort froid à cause de l'attachement qu'il témoignoit pour

moi, et de la liberté avec laquelle il parloit sur l'affaire de M. de Cambrai : néanmoins, par politique, il le souffroit quelquefois chez lui, où M. Madot a des amis. Mais depuis qu'il est parti, c'est une fureur et un déchaînement contre lui, que je n'aurois jamais imaginé. M. le cardinal de Bouillon n'ose pas dire, au moins en public, qu'il trouve mauvais que j'aie dépêché un courrier, quoique cela le pique fort; et tout tombe sur le pauvre M. Madot, qu'on n'épargne pas : je crois même savoir que l'on a écrit en Cour contre lui, et qu'on en dit tout le mal imaginable. On prétend surtout lui faire un crime d'être parti sans prendre congé de M. le cardinal de Bouillon ; mais on voit bien qu'il ne le pouvoit pas, à moins de hasarder son voyage; étant comme certain que cette Eminence ne lui auroit pas permis de partir, soit en le lui défendant, soit en empêchant qu'il trouvât des chevaux. Et puisqu'il n'avoit aucune obligation particulière à M. le cardinal de Bouillon, il n'étoit pas prudent de courir les risques, en remplissant un simple cérémonial, de manquer l'affaire essentielle. Je vous prie de bien dire ce qu'il faut là-dessus. Il n'est question que du départ de Rome : quant à l'arrivée à Paris, personne n'en peut et n'en doit rien savoir, si ce n'est vous, moi et M. de Paris ; car il est bien certain qu'il ne peut pas se montrer : ainsi toute la peine que s'est donnée M. le cardinal de Bouillon en écrivant contre lui, sera bien injuste, et ne montrera que sa passion extrême.

S'il étoit vrai, comme on me l'a assuré, que M. le cardinal de Bouillon ait aussi écrit contre moi, à

l'occasion du courrier que j'ai dépêché, et qu'il ait prétendu que je ne l'aurois pas dû, je suis persuadé que je n'ai pas besoin de me justifier à cet égard. Tout le monde m'auroit blâmé de n'avoir pas averti les évêques, dans une occasion si importante, des particularités du jugement, et de ne leur avoir pas fait part de tout ce qui concernoit la conclusion de cette affaire. Il me semble, comme il a paru au Pape, aux ministres et à tous les cardinaux, que M. le cardinal de Bouillon n'ayant pas jugé à propos de me donner avis du courrier qu'il dépêchoit, et de m'offrir de faire partir mes lettres par cette voie, je n'avois d'autre parti à prendre que de dépêcher après lui un courrier pour porter mes instructions. Quant à lui en demander permission, rien ne m'y obligeoit; et tout vouloit que je ne le fisse pas, ne devant pas douter qu'il ne trouvât le moyen de m'arrêter, ou par autorité, ou avec le secours de ses ruses ordinaires. Pour vous dire à présent si le courrier que j'ai dépêché arrivera plus tôt que le sien, je ne puis le savoir, et je ne dois pas le supposer, le courrier de M. le cardinal ayant huit heures d'avance sur le mien : si après cela son courrier court mal et que le mien coure mieux, c'est leur affaire; je n'ai point à en répondre, non plus que M. le cardinal de Bouillon. Au reste, je ne trouverois pas un trop grand inconvénient quand le mien seroit arrivé avant le sien. C'est un courrier qui vous est dépêché ou à M. de Paris; il n'est adressé ni aux ministres, ni au Roi; et lorsque vous aurez reçu les dépêches, c'est à vous à juger si vous devez avertir ou non Sa Majesté. Je ne crois pas

que le Roi et les ministres se soucient fort de cette formalité; mais cela ne me regarde pas. Je fais seulement mon devoir en vous dépêchant un courrier, pour vous instruire de ce qu'il vous importe de savoir, ne pouvant le faire par une autre voie. J'étois d'autant plus obligé de le faire dans cette occasion, que je devois rendre compte promptement de ce qui s'étoit passé, surtout après les obstacles qu'on venoit d'éprouver la semaine d'auparavant, qui m'avoient déterminé à dépêcher un courrier.

J'entre dans tous ces détails pour ma justification, parce que je sais le bruit que M. le cardinal de Bouillon a fait sur la conduite que j'ai tenue, quoique tout le monde ici l'ait approuvée, excepté les gens gagés pour l'applaudir, et qui sont en petit nombre. Je n'ai eu, en tout cela, d'autre vue que celle de faire mon devoir, et j'ai toujours été bien éloigné de chercher à lui donner du chagrin. Si en m'acquittant des obligations de ma charge, j'ai eu le malheur d'encourir sa haine et son indignation, j'en suis fâché; mais j'avoue franchement que je ne suis pas dans la disposition, pour obtenir ses bonnes grâces, de me corriger d'un pareil défaut.

La vérité est que M. le cardinal de Bouillon est dans le dernier désespoir de la mauvaise réussite de ses grands desseins. Il a de la peine d'être obligé de me faire des honnêtetés : il n'est pas fâché de trouver un prétexte pour me témoigner du froid, et dissimuler la cause de son chagrin.

Ces jours derniers cette Eminence a été à Frescati, seule avec le père Charonnier : j'aurois pris la liberté de lui parler sur tout cela, si j'avois pu l'entretenir.

Je remarquai la dernière fois que je la vis un froid nouveau : j'en ai depuis su la raison, c'est le départ du courrier; il s'en faut consoler. Parlons d'autre chose.

J'attends avec grande impatience de vos nouvelles sur le bref, quant au fond et quant à la forme. J'apprends tous les jours sur le fond la confirmation de ce que je vous ai écrit dans mes lettres précédentes. Il est certain que la douceur avec laquelle on a traité M. de Cambrai, a été recommandée par le Pape, à qui le cardinal de Bouillon, qui a mis en œuvre toutes sortes de moyens, est parvenu, avec le secours de ses amis, le cardinal Albani et Fabroni, à inspirer beaucoup de prévention contre les évêques, et de ménagemens pour M. de Cambrai. Mais, malgré tous les efforts de la cabale, tout ce qu'il a pu obtenir, c'est qu'on ne qualifiât pas d'hérétique une doctrine qui le mérite : tout ce qui est de foible dans le bref vient de cette source. Ainsi on a obligation du bien, je le dis franchement, au cardinal Casanate, et du mal au cardinal de Bouillon, qui, pour son ami, a trahi la vérité, la religion, l'honneur de son pays et de sa nation, ce qu'il doit au Roi et à lui-même.

Il n'y a personne qui n'ait admiré la modération dont le Roi a usé jusqu'ici à l'égard du cardinal de Bouillon. Je puis dire qu'il n'y a personne ici a présent qui ne s'attende, l'affaire étant conclue, de voir quelque marque publique et frappante du juste ressentiment que doit avoir le Roi d'une conduite aussi méprisante envers lui, qui tendoit à excuser un livre et une doctrine aussi pernicieuse, dont les

suites le pouvoient être encore plus, tant par rapport aux consciences, que par rapport au repos de l'Etat.

Quant à la forme du bref, vous savez le remède aisé qu'on peut apporter aux défauts qui s'y trouvent. Le cardinal Albani m'a fait proposer par le père Roslet, de prévenir par une bulle, les demandes et peut-être les plaintes de la France ; mais j'ai répondu que ce n'étoit pas à moi à rien dire là-dessus. Je sais que le cardinal de Bouillon fait semblant d'être fâché qu'on n'ait pas donné une bulle ; mais c'est qu'il a su que je m'en plaignois, ainsi que du *motu proprio :* car dans le fond il en est bien aise, et croit par là rendre la décision moins authentique en France. Rien ne lui étoit plus aisé que de faire prendre pour modèle la bulle contre Molinos ; surtout étant averti, il y a long-temps, qu'on vouloit une bulle, et une bulle qui ne blessât point les usages du royaume, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer.

Autant l'abbé de Chanterac parle sagement par rapport à la soumission que doit M. de Cambrai, autant le cardinal de Bouillon menace et fait appréhender un schisme. Le Pape est très-agité là-dessus, et s'exprime quelquefois comme un homme qui se repent d'avoir frappé si rudement M. de Cambrai, quoiqu'il soit traité avec trop de douceur ; mais le cardinal Albani et Fabroni ne cessent de le lui répéter, à l'instigation du cardinal de Bouillon. On a même remarqué de la colère dans le Pape contre le cardinal Casanate, qu'il dit être la cause de tout ce qu'il a fait. La cabale des Jésuites et du cardinal de

Bouillon qui hait beaucoup ce cardinal, emploie contre ce grand homme tous les artifices imaginables pour le rendre suspect au Pape; et cela est très-aisé : on veut par-là empêcher le bien qu'il peut faire. A quelques-uns néanmoins le Pape témoigne être satisfait de son jugement, assurant qu'on en sera très-content en France : il dit même naturellement, deux jours après la décision, *è ita la botta*, qui veut dire, le coup est parti; mais depuis on lui brouille la tête le plus qu'on peut. On prétend par-là deux choses; l'une, engager le Pape d'écrire au Roi en faveur de M. de Cambrai, pour peu qu'il se soumette, afin qu'on oublie le passé; l'autre, de déterminer le saint Père à donner quelques marques d'estime à M. de Cambrai, dont il puisse se parer. L'on peut compter que la cabale n'espère plus rien que de ce pays-ci.

J'ai cru être obligé de parler ces jours passés au cardinal Spada sur le bruit qui couroit, qu'on vouloit que le Pape écrivît quelque bref consolant à M. de Cambrai, et je lui ai bien fait voir les conséquences d'une pareille démarche, me paroissant indigne du Pape de faire des avances en pareilles circonstances. Il m'assura que le Pape ne feroit rien qui pût préjudicier à la sentence prononcée, et à la dignité du saint Siége. Il me donna à entendre en même temps que le Pape, en envoyant le bref au Roi, lui avoit témoigné qu'il seroit à souhaiter qu'on finît toutes les disputes. Je lui ai répondu que cela dépendoit uniquement de la conduite que tiendroit M. de Cambrai; et qu'après qu'il se seroit pleinement soumis, il ne resteroit plus aux évêques que de bien prêcher

prêcher et de bien instruire leurs peuples sur la bonne doctrine, en les précautionnant contre la mauvaise, conformément au décret prononcé par l'Eglise romaine, et que ce n'étoit pas là disputer, mais confirmer ce qu'avoit fait le saint Siége. Il ne faut pas manquer de le faire, quoi qu'on puisse écrire d'ici, où l'on tremble sur tout. On doit en France songer à remédier au mal qu'a produit l'obstination de M. de Cambrai, la fureur de la cabale, la lenteur et la foiblesse de cette Cour.

Je puis vous dire, comme le sachant de science certaine, que tous les gens de bien et les savans qui sont ici, attendent de la France, le vrai soutien de la religion, que sur cette matière en particulier, les évêques de l'Eglise gallicane ne manqueront pas de suppléer à ce qu'on n'a pas fait encore ici, et qu'ils auront soin de réduire les mystiques au rang qu'ils méritent. Ils espèrent que dans les instructions relatives qu'ils donneront, ils diront à cet égard tout ce qu'il faudra, que même ils parleront là-dessus avec autorité : il faudra seulement éviter, par rapport à ce pays-ci, de ne le pas faire en forme de canons et d'articles. Tout le reste sera ici très-approuvé, très-bien reçu et confirmé dans l'occasion. Je sais que tout le saint Office est dans cette disposition, et que les mystiques y sont à présent craints et méprisés.

On ne fait pas difficulté ici de dire que l'Eglise vous a les plus grandes obligations d'avoir démasqué une doctrine aussi pernicieuse et aussi raffinée que celle de l'amour pur : ainsi le livre que vous méditez, ne peut être que bien reçu, pourvu qu'il

soit court. On compte ici que vous avez eu pleinement la victoire, et que par contre-coup votre doctrine a été trouvée irréprochable sur tous les points, et approuvée en tout. On n'en a point parlé, il est vrai; mais vous avez été examiné avec autant de rigueur que M. de Cambray, non-seulement par rapport à la manière dont vous le convainquez d'erreur, mais encore par rapport à vos principes; l'un et l'autre étant trop liés ensemble pour qu'on n'ait pas entré dans cette discussion, et la cabale trop animée pour manquer de chercher les moyens de se venger.

J'attends vos *Passages éclaircis*, que je distribuerai ici sagement : cela produira un bon effet relativement aux mystiques. Il est bon de les expliquer, de montrer qu'ils sont bien éloignés de la doctrine de M. de Cambrai et des Quiétistes; mais il est aussi nécessaire qu'on soit persuadé qu'ils ont exagéré, comme vous l'avez toujours dit, et comme M. de Cambrai est obligé de l'avouer lui-même. La clause, *sive attentâ sententiarum connexione*, sauve les bons mystiques, confond M. de Cambrai, et donne lieu de dire tout ce qu'il conviendra sur les expressions particulières des mystiques.

Qu'avez-vous pensé de la batterie des Canons, et des artifices de la cabale? J'ai appris que la même idée étoit venue aux protecteurs de Molinos : elle fut proposée par le cardinal Azolini, et on la rejeta également.

Les politiques croient que la Cour romaine s'est fait tort de n'avoir pas ménagé M. de Cambrai, qui lui promettoit de soutenir son autorité contre les autres évêques de France, et de protéger les moines.

Soyez assuré qu'on a fait ici envisager tous les beaux côtés de M. de Cambrai, pour lui attirer des partisans; et qu'on n'a pas, au contraire, manqué de représenter tout ce qui pouvoit rendre odieux les évêques, leur doctrine et le Roi. A présent les amis de M. de Cambrai disent à l'oreille, que ce prélat reviendra plus triomphant que jamais sous le fils et le petit-fils du Roi, et qu'il n'est seulement question que de le sauver dans ce moment de la fureur de ses ennemis. Ils craignent fort, avec raison, qu'on imite à son égard, la conduite qu'on a tenue envers le cardinal Petrucci, à qui on fit quitter son évêché, quoique après la condamnation de Molinos il se fût soumis à tout. Le soupçon d'avoir donné dans les égaremens de ce fanatique, suffit pour qu'on le jugeât incapable de faire bien dans sa place, et il s'en fallut peu qu'on ne lui ôtât même le chapeau.

C'est à présent de tous nos Français à qui aura mieux fait paroître son zèle contre M. de Cambrai. Vous savez ce que je vous ai mandé : M. l'abbé de la Tremoille et le général de la Minerve ont toujours été droit, mais avec des ménagemens pour M. le cardinal de Bouillon. Il est bon de ne le pas témoigner en France, quoique je l'aie dit franchement au premier. Si vous voulez même m'obliger, vous m'enverrez pour l'un et pour l'autre des lettres de remercîmens, relatives à ce que je vous ai marqué chaque fois, ainsi qu'à M. de Paris, de la bonne volonté qu'ils témoignoient en toute occasion. Il est très-certain que le général des Jacobins s'est toujours très-bien comporté, et qu'il a surtout parlé aux cardinaux comme il convenoit. Il auroit été volontiers

d'avis d'une condamnation générale; mais j'ai tenu ferme, et déclaré qu'elle seroit non-seulement insuffisante, mais encore pernicieuse dans les circonstances présentes, après un examen si authentique. J'ose dire que j'ai parlé si haut là-dessus, qu'il a fallu se rendre à mes représentations. Pour peu qu'on eût molli, on n'obtenoit rien de bon. Je suis même persuadé que si la Sorbonne avoit mis la qualification d'hérétique à la proposition de l'involontaire, et à celles de l'amour pur et du sacrifice du salut joint au désespoir, on n'auroit pu se dispenser ici d'en faire autant; mais comme ils ont vu que les docteurs s'en étoient abstenus, ils ont cru pouvoir suivre leur exemple par tempérament, sans s'exposer à de justes reproches.

Cependant les savans de cette ville n'ont point approuvé la manière foible avec laquelle la constitution a été rédigée. On sait bien dire qu'on y reconnoîtroit la plume et le génie du secrétaire, le cardinal Albani, quand même il n'auroit pas mis son nom.

Je ne crois pas que le saint Siége se soit jamais servi de bref dans les matières de doctrine, et pour la condamnation de propositions spécialement marquées. Je vois clairement qu'on a pris pour modèle de ce qu'on vient de faire, le bref de Clément IX, de l'an 1668, contre le Rituel d'Alet : *Sensim induci possent in errores jam damnatos*, est pris de là, et tombe dans ce bref sur les propositions, et dans celui de M. de Cambrai sur le livre en général. Dans celui de Clément IX on condamne au feu, dans celui-ci on omet cette note. On a encore évité de marquer dans celui-ci qu'on défend, sous peine d'ex-

communication, de tenir les propositions ; ce qu'on met partout, quand elles sont rapportées. Le bref de Clément IX, sur le nouveau Testament de Mons, contient les mêmes choses ; mais le *motu proprio* n'y est pas.

Au reste, à moins que vos ordres ne m'arrêtent, ce que je ne puis prévoir, je me dispose à partir d'ici vers le commencement du mois de mai, pour pouvoir arriver à Venise à l'Ascension. Je ne manquerai pas de passer à Florence, pour y rendre mes respects à M. le grand duc, et y revoir nos amis. Je ne doute pas qu'avant ce temps je ne puisse avoir terminé ici ce qui pourroit rester à faire, lorsque j'aurai su les résolutions de la Cour et des évêques, et le parti que M. de Cambrai aura pris. Au reste, je m'en rapporte entièrement à vous, et quelque désir que j'aie de retourner auprès de votre personne, vous serez toujours le maître de me faire faire ce que vous jugerez le plus à propos.

Rome, ce 24 mars 1699.

LETTRE CCCCXLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la satisfaction qu'on avoit du bref contre M. de Cambrai ; les avantages de ce décret ; la manière dont Fénélon avoit écrit au nonce, et avoit appris sa condamnation ; et sur la soumission avec laquelle le bref étoit reçu.

Nous avons vu par vos lettres du 10, que vous aviez préparé et prévu ce que nous avons appris par le courrier du 13. Dieu soit loué à jamais.

On attend ici, pour prendre une résolution sur l'exécution de ce bref, le paquet de M. le nonce, qu'on ne pourra recevoir que par l'ordinaire prochain. Cependant vous pouvez assurer le Pape et les cardinaux que le bref est estimé, applaudi, reçu avec joie par le Roi, par les évêques, et par tout Paris et toute la Cour. Il y a long-temps que l'Eglise romaine n'avoit fait un décret ni si beau, ni si précis. On marquera tout le respect possible au saint Siége.

La seule difficulté est, qu'il n'y a point d'adresse aux évêques. Le reste n'est rien du tout. J'espère qu'on trouvera les moyens de donner à un bref de cette importance, toute l'autorité qui convient à une décision aussi formelle et aussi authentique du saint Siége.

La précision du bref consiste principalement en quatre points. Premièrement, à condamner le livre *quocumque idiomate :* par conséquent, la propre version latine de M. de Cambrai, que nous avons accusée de fausseté; et l'on a bien remarqué que dans la version latine des propositions condamnées par le bref, on ne s'est point servi de celle de M. de Cambrai. Secondement, en ce qu'il est dit que le livre induit (*) *sensim in errores ab Ecclesiâ catholicâ jam damnatos ;* ce qui confirme tout ce que nous avons dit sur ce sujet. Troisièmement, en ce qu'il déclare ces propositions *perniciosas in praxi;* ce qui appuie encore ce que nous avons dit sur les conséquences. Quatrièmement, en ce que qua-

(*) Le bref dit seulement que les propositions *pourroient induire*, *induci possent.* (Edit. de Vers.)

lisant les propositions d'*erroneas*, avec la clause *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum;* il exclut nettement toutes les explications. Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde; et je vous assure, sans rien exagérer, que nous en sommes ravis.

Tout le monde vous loue, et on est fort content de votre conduite.

M. le cardinal de Bouillon a écrit au Roi qu'il avoit cacheté son avis signé de lui avant la décision, et scellé de son cachet et de celui du père Roslet, par lequel il constateroit qu'il avoit pris un sentiment meilleur, et plus capable de déraciner l'erreur que tout ce qui a été fait. On a fait voir au Roi, qu'apparemment il avoit dit ce qu'il savoit de meilleur dans les congrégations, et que cela, bien assurément, n'étoit rien qui vaille, et ne tendoit qu'à tout détruire et à élever le Molinosisme sur le fond du livre.

Il a écrit à M. le nonce en ces termes : « Voilà le » décret, Dieu veuille qu'il donne la paix à l'Eglise ». Vous verrez bien assurément le consentement universel de l'épiscopat.

Par une lettre écrite du 14 à M. le nonce, M. de Cambrai demande d'abord trois choses : l'une, que si la doctrine de son livre est mauvaise, on la condamne nettement; l'autre, que si elle est ambiguë, on lui déclare nettement le parti qu'il a à prendre; la troisième, que si elle est bonne, on le déclare authentiquement et nettement, pour empêcher les avantages qu'on pourroit prendre sur lui : qu'au reste, si l'on ne parle pas avec la netteté qu'il demande,

il ne laissera pas d'être soumis; mais que d'autres écriront contre la décision.

Il dit encore, dans la même lettre, que M. de Meaux répand partout, qu'il n'aura qu'une soumission apparente et extérieure, et qu'il faut que lui, M. de Meaux, rétracte ses erreurs, notamment sur la charité et la passiveté.

Il conclut enfin sa lettre, en disant que le Pape lui doit montrer en quoi il est contraire aux saints canonisés qu'il a cités. Ainsi, voilà le Pape obligé à faire un livre contre M. de Cambrai. Cette lettre a été trouvée fort menaçante, et en même temps pleine d'impertinence.

Nous avons nouvelle qu'il a appris sa condamnation le 25, deux heures avant le sermon qu'il devoit faire, et qu'il a tourné son sermon, sans rien spécifier, sur la soumission aveugle qui étoit due aux supérieurs et aux ordres de la Providence.

J'ai été chez M. de Beauvilliers me réjouir avec lui de sa soumission, et l'assurer que je n'ai pas seulement songé à dire ce que M. de Cambrai m'impute dans sa lettre à M. le nonce.

Jamais décision du saint Siége n'a été reçue avec plus de soumission et de joie. M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse ont envoyé leurs exemplaires du livre des *Maximes* à M. de Paris; et tout le monde les imite, sans attendre que le bref soit publié dans les formes.

Cette décision tournera à l'honneur du saint Siége; cela s'appelle *absoluta, docta et cauta censura.* Vous ne sauriez aller trop tôt aux pieds du Pape, pour

lui témoigner ma profonde vénération et ma grande joie, ni témoigner trop promptement à ces doctes et courageux cardinaux, et surtout au cardinal Casanate, mon admiration.

On fait dire ici au cardinal d'Aguirre, *Dominus Meldensis vult vincere, est justum : vult triumphare, nimis est.* M. de Meaux veut vaincre, cela est juste; il veut triompher, c'est trop. Je ne veux non plus vaincre que triompher; et l'un et l'autre n'appartiennent qu'à la vérité et à la chaire de saint Pierre.

Je ne puis vous dire en détail ce qu'on fait : on ne prendra des mesures, qu'après avoir vu le paquet de M. le nonce. Le Roi m'appela dès qu'il me vit. Je lui fis connoître, le mieux que je pus, ce qu'on devoit au Pape et aux grands cardinaux. Tout à vous.

A Versailles, lundi 30 mars 1699.

LETTRE CCCCXLVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur les dernières lettres du Roi contre le projet des Canons; la bonne conduite du nonce pendant le cours de cette affaire; et le mécontentement du Pape de n'avoir pas donné une bulle.

Je me sers de l'occasion du courrier extraordinaire, qui a apporté les ordres que vous savez, et vos lettres avec celles de M. de Meaux, pour vous écrire. Il a ordre de se tenir prêt à partir cette

nuit. M. le cardinal de Bouillon s'étoit douté du courrier que j'avois envoyé sur le nouveau projet des Canons : il n'a pas laissé d'être très-surpris et très-mortifié d'une réponse si prompte, si nette et si pleine d'improbation de ce projet favori. Le courrier arriva jeudi, 26 de ce mois, et le cardinal alla le lendemain matin chez le Pape, faisant semblant de porter des nouvelles fâcheuses d'Espagne.

Cependant on n'a pas laissé de se douter du vrai sujet de sa visite, et on a su qu'il y avoit une lettre du Roi au Pape, qui contenoit de nouvelles instances pour le jugement. Quoiqu'il semble que cette dépêche soit venue dans un temps où l'on n'en avoit plus besoin, je suis persuadé que, par rapport aux circonstances présentes, cette déclaration du Roi produira un bien, en faisant connoître plus certainement à cette Cour qu'elle n'a pas sujet de se repentir d'en avoir trop fait, et qu'elle ne pouvoit pas en faire moins pour répondre aux justes et pressantes sollicitations de la France contre un si mauvais livre.

Je ne sais comment M. le cardinal de Bouillon aura tourné les choses au Pape : sans doute il aura bien témoigné ne pas approuver le zèle de ceux qui ont cru devoir faire avertir le Roi de ce qui se passoit ici. Mais j'espère que le Pape aura bien compris qu'ils y étoient obligés en honneur et en conscience : en tout cas ils ont voulu n'avoir rien à se reprocher, et n'ont écrit que la pure vérité. J'avois prévenu le cardinal Spada, il y a huit ou dix jours, du compte que j'avois cru devoir rendre en France de ce qui regardoit le projet des Canons, afin qu'il

ne fût pas étonné des lettres un peu fortes qui pourroient venir là-dessus. Il me dit que j'avois fort bien fait, et que le tout ayant été réparé par un prompt jugement, les plaintes que ce projet occasionneroit, ne serviroient qu'à confirmer le Pape dans le parti qu'il avoit pris; et tel est l'effet qui doit résulter des lettres du Roi, si l'on ne prend pas plaisir à aigrir l'esprit du Pape. Je n'ai pu encore rien savoir de positif sur ce point, ayant été obligé de garder la chambre cinq ou six jours. Je sais que le cardinal de Bouillon a été deux heures enfermé avec le cardinal Spada, pour écrire apparemment de concert en Cour. Je ne veux pas supposer qu'ils ne marquent pas la vérité.

Avant l'arrivée du courrier on avoit embrouillé de nouveau l'esprit du Pape, qui avoit dit, sur la demande qu'on feroit peut-être d'une bulle en forme au lieu d'un bref, qu'il n'en avoit déjà que trop fait. Mais ces discours ne doivent pas faire craindre qu'il refuse à cet égard ce qui pourroit convenir, quand on le lui demandera; et je crois qu'on ne doit pas hésiter d'agir incessamment, si on ne l'a déjà fait. On aimera ici beaucoup mieux accorder une pareille demande, que de ne pas voir mettre à exécution le décret en France.

Il est très-certain que le *motu proprio* n'est essentiel ni aux bulles, ni aux brefs, même par rapport à Rome. Je trouve plusieurs bulles, où il n'est point, surtout celles qui ont été publiées en France : quand on met *ex consilio fratrum*, et *auditis Cardinalibus*, etc. ordinairement on ne met point le *motu proprio*, comme on le peut voir dans la bulle

de Molinos, et dans la bulle que ce Pape-ci a faite contre le népotisme, la plus authentique qui ait jamais été. Pour les bulles et brefs où l'on met le *motu proprio*, ordinairement on n'y met pas *auditis Cardinalibus*. C'est ce qu'on remarque dans le bref de Clément IX, contre le Rituel d'Alet, et dans la bulle de ce Pape-ci sur la vénalité des charges de la chambre. Quant aux brefs sans *motu proprio*, il n'y a qu'à voir le bref de Clément IX contre le nouveau Testament de Mons, où il est dit *auditis Cardinalibus*, etc. sans le *motu proprio;* et celui de Clément X, de l'an 1673, qui contient la suppression des confréries, sous le nom du Bon Pasteur. Les deux brefs de Clément IX sont de l'an 1668.

On peut encore remarquer que dans les brefs et bulles où l'on retranche le *motu proprio*, il n'est point nécessaire d'exprimer qu'ils aient été requis par personne, comme me le soutenoit le cardinal Albani, qui cherchoit par-là à excuser sa mauvaise tournure. Mais la maxime est fausse, car ils font les brefs et les bulles dans la forme qu'il leur plaît, et ils doivent les construire pour les royaumes étrangers dans celles qui y sont admises : ainsi, en cas que le *motu proprio*, et la forme du bref, fassent de la peine en France, on ne doit pas hésister à demander ici une bulle d'un autre style, et l'on n'hésitera pas ici à la donner.

M. Giori mérite des remercîmens particuliers du zèle et de la sincérité qu'il a montrés dans cette affaire; ce qui n'est pas peu pour un Italien.

Vous aurez bientôt à Paris, M. le prince Vaïni, qui a rendu à la bonne cause tous les services qu'il

a pu. Le cardinal de Bouillon s'attend qu'il dira beaucoup de bien de lui; mais je crois qu'il connoîtra assez le terrain pour ne pas exagérer, de peur de n'être pas cru.

Les Jésuites sont plus abattus du coup qu'aucun autre : il semble que chacun d'eux a été condamné dans la personne de M. de Cambrai; cela est visible.

Par tout ce qui m'est revenu, depuis près de deux ans que cette contestation dure, il me paroît certain que M. le nonce s'est conduit, à l'égard des évêques, du Roi et du Pape, comme il convenoit pour le succès de l'affaire et l'honneur du saint Siége. Cela étoit bien nécessaire; et autrement, il y avoit tout à craindre de la terrible prévention du Pape, qui, malgré tant de recommandations, a été près de faire bien du mal.

On vient de m'assurer, de très-bonne part, que le Pape est très-fâché de n'avoir pas fait une bulle en forme, et d'être obligé d'y revenir. Le cardinal Albani veut faire retomber la faute sur le cardinal Casanate, mais sans fondement, ce dernier ayant toujours eu dessein de donner une bulle, dont j'ai vu le projet; mais quand il a senti que le cardinal Albani vouloit absolument se rendre maître, il l'a laissé faire un plat de son métier, c'est-à-dire, un bref au secrétaire des brefs.

La reine de Pologne et le cardinal son père, font le spectacle de Rome depuis huit jours. Il y a eu ce matin consistoire, et le Pape a donné le chapeau au cardinal Morigia, et au cardinal d'Arquien ou de la Grange. La goutte a pris cette nuit à ce car-

dinal, et l'a empêché de faire le jeune homme à cette cérémonie.

Pendant que j'écrivois cette lettre, le révérend père Cambolas est venu me voir, et m'a dit un fait arrivé ce matin, qui est assez curieux. Le prieur du couvent où il habite, et qui est en même temps curé de la paroisse, lui a dit avoir exhorté ce matin à la mort un jeune prêtre de vingt-cinq ans, auquel il a entendu faire un acte d'amour parfait, qui contenoit le sacrifice absolu de son éternité, demandant en termes formels à Dieu qu'il le damnât, afin que sa justice et sa gloire en parussent davantage. Ce bon père a été effrayé d'une pareille disposition; et ce n'a pas été sans peine qu'il a fait faire au mourant des actes de foi et d'espérance, et des demandes expresses du salut; après quoi il lui a administré les sacremens, et il est mort. Au sortir de là ce religieux a raconté le tout à son général, au père Cambolas, et à plusieurs autres des principaux religieux. Le fait est constant, et me confirme dans le soupçon que j'ai toujours eu, que cette pernicieuse doctrine est plus enracinée dans Rome qu'on ne le croit. Plût à Dieu qu'elle ne le soit pas autant en France.

Rome, ce 30 mars 1699.

LETTRE CCCCXLIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur un Indult qu'il désiroit obtenir; des remercîmens qu'il convenoit de faire à ceux qui avoient servi avec zèle dans la cause; et le sujet pour lequel le cardinal de Bouillon interrompit la lecture du bref.

Un grand rhume, avec un peu de fièvre, m'empêche de vous écrire longuement. Je vous envoie copie de la lettre que je dictai hier pour M. de Paris, par laquelle vous apprendrez tout ce qui peut vous intéresser.

Je songe très-sérieusement à partir aussitôt que je le pourrai, et que j'en aurai la liberté, c'est-à-dire, après avoir vu ici ce qu'on jugera à propos de faire en France, et ce que M. de Cambrai fera. J'espère le savoir à peu près au commencement de mai, et pouvoir être ainsi à Venise à l'Ascension. Mais je serois bien aise de ne pas sortir de ce pays-ci, sans faire les derniers efforts pour obtenir l'Indult pour les bénéfices de mon abbaye. Les circonstances seront favorables; et si M. le prince de Monaco veut bien m'aider là-dedans, je compte en venir à bout. Voyez, s'il vous plaît, en quoi vous pouvez m'aider du côté du Roi et du nonce. Si M. de Monaco pouvoit dire ici que cela fera plaisir au Roi, ce seroit un bon moyen pour réussir. Il faut toujours que vous en écriviez à ce ministre et à M. le cardinal Panciatici. Vous ne devez pas oublier dans votre lettre de lui témoigner la satisfaction qu'on a du zèle avez lequel

il s'est porté contre l'erreur. Vous ferez bien aussi d'écrire au cardinal Casanate, relativement à l'affaire terminée, une lettre de confiance. On doit tout attendre de son amitié pour vous, et de son zèle pour l'honneur de l'Eglise. Je m'attends que vous écrirez aussi une belle lettre à M. Giori, sur son zèle et les services qu'il a rendus.

J'ai reçu, par le courrier de M. de Torcy, une douzaine d'exemplaires des *Passages éclaircis*, et de la *Réponse du Théologien* de M. de Chartres. Je me suis fait lire le premier écrit, et je l'ai trouvé excellent et démonstratif; on l'attendoit ici.

J'apprends dans le moment que Sa Sainteté témoigne n'être pas fâchée des nouvelles instances du Roi, voyant par là que la condamnation du livre de M. de Cambrai en sera reçue plus agréablement. On m'a dit aussi qu'il commence à s'apercevoir de l'artifice du cardinal Albani, auteur du bref. Il est fâché de n'avoir pas fait une bulle, au moins il le témoigne.

On vient encore de m'assurer, de plusieurs endroits, qu'il paroît de plus en plus être bien aise de ce qu'il a fait, depuis les lettres du Roi et les applaudissemens qu'a donnés à son décret le grand duc, qui véritablement s'est comporté à merveille dans cette affaire.

L'obtention de l'Indult que je désire, est de grande conséquence pour moi, et peut être fort utile à d'honnêtes gens, à qui je serai par là en état de rendre service.

Je ne puis trop vous recommander M. Madot : je vous ai écrit, par ma lettre du 24, bien des choses sur

sur ce chapitre. Le cardinal de Bouillon est furieux contre lui, parce qu'il le craint.

Les dépenses extraordinaires ont été ici plus loin qu'on ne pourroit se l'imaginer. Mais j'ai cru ne devoir rien épargner, pour réussir dans une affaire où il s'agissoit de l'intérêt de l'Eglise et du bien de l'Etat, et où tout rouloit, j'ose vous le dire, sur moi.

Je ne sais si je vous ai marqué précisément à quel sujet le cardinal de Bouillon interrompit la lecture du bref, qui se faisoit en présence du Pape, le lundi 12, jour du jugement. Ce fut pour demander qu'on ajoutât après les propositions, ces mots : *quas auctor non agnoscit suas.* Il se fondoit sur ce qu'on n'a pas interrogé juridiquement l'auteur, comme l'avoit été Molinos, qui reconnut ses propositions; et que loin d'être autorisé par l'aveu de M. de Cambrai, il protestoit au contraire qu'on tronquoit et altéroit ses textes. Mais les belles représentations du cardinal de Bouillon ne touchèrent personne; il fut sifflé par les cardinaux, et le Pape ordonna qu'on passât outre : trois fois cependant il interrompit la lecture, et trois fois on méprisa tous ses vains discours.

Je vous envoie quelques exemplaires du bref, pour vous servir, en cas qu'on ne juge pas à propos de l'imprimer en France.

Rome, ce 31 mars 1699.

EPISTOLA CCCCL.

CAMERACENSIS ARCHIEPISCOPI AD INNOCENTIUM XII (*).

Pontifici renuntiat se censuræ libri sui adhærere, eumque, per Mandatum, sine ullâ restrictione condemnaturum, simul atque id sibi à Rege licere resciverit.

SANCTISSIME PATER,

AUDITA Beatitudinis Vestræ de meo libello sententiâ, verba mea dolore plena sunt; sed animi sub-

(*) Cette lettre, et les trois pièces que nous y joignons, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait de même date, sont trop importantes pour être omises dans cette correspondance. Elles sont d'ailleurs nécessaires pour l'intelligence des lettres postérieures de Bossuet et de son neveu. Nous ajoutons ici quelques faits relatifs à ces pièces, dont il est bon que le lecteur soit instruit.

Dès que le bref contre le livre des *Maximes* eut été publié à Rome, l'abbé de Chanterac l'expédia à l'archevêque de Cambrai par un courrier. Avant de l'avoir reçu, ce prélat, qui avoit d'abord appris par Paris la condamnation de son livre, manda à l'abbé de Chanterac qu'il attendoit *la bulle pour mesurer sur ses paroles celles de son mandement* d'acceptation, qu'il se proposoit de *faire le plus simple et le plus court* possible. Il n'eut pas plus tôt reçu le bref, qu'il acheva son mandement, et écrivit au marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, afin d'avoir l'agrément du Roi pour le publier. Sans attendre la réponse du ministre, ne voulant pas que le Pape eût le moindre doute sur son entière soumission, il envoya à l'abbé de Chanterac une lettre (celle du 4 avril) pour être remise à Sa Sainteté, avec une copie de son mandement projeté, qu'il ne vouloit pas encore faire présenter officiellement, de peur, disoit-il, qu'on ne le *fît passer pour mauvais Français, si on savoit qu'il eût reconnu un jugement de Rome sans y avoir été autorisé par le Roi.*

Le 27 avril, il se tint à Rome une congrégation dans laquelle on lut la lettre de Fénélon au Pape, et celle qu'il avoit écrite à l'évêque d'Arras, dont ce prélat avoit répandu des copies. Tout le monde en fut satisfait, et le Pape chargea le cardinal Albani de

missio et docilitas dolorem superant. Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas. Præterita omnia omitto loqui. Jam apparavi Mandatum per totam hanc diœcesim propagandum, quo censuræ apostolicæ humillimè adhærens, libellum cum viginti tribus propositionibus excerptis, simpliciter, absolutè et absque ullâ vel restrictionis umbrâ condemnabo, eâdem pœnâ prohibens, ne quis hujus diœcesis libellum aut legat, aut domi servet. Quod Mandatum, Beatissime Pater, in lucem edere certum est, simul atque id mihi per Regem licere rescivero. Tum in me nihil moræ erit, quominus id intimæ et plenissimæ submissionis specimen per omnes Ecclesias, necnon et per gentes hæreticas disseminetur. Nunquam enim me pudebit à Petri successore corrigi, cui fratres confirmandi partes commissæ sunt.

Ad servandam sanorum verborum formam, igitur

faire à l'archevêque de Cambrai une réponse honorable. Le bref étoit dressé, quand l'abbé Bossuet en ayant eu connoissance, parvint, à force d'intrigues, à le faire supprimer. (*Voyez ses lettres des* 5, 12 *et* 19 *mai, ci-après.*)

Dans cet intervalle, Fénélon avoit reçu la réponse du ministre pour la publication de son mandement. Aussitôt il s'empressa de l'envoyer au Pape, avec une nouvelle lettre. (C'est celle du 10 avril, qui paroît ici pour la première fois.) On verra, dans les lettres de l'abbé Bossuet, qu'il se donna bien des mouvemens pour en avoir communication; mais inutilement. Elle fut tenue si secrète, qu'excepté le cardinal Albani et probablement le cardinal de Bouillon, aucun des autres n'en eut connoissance. Le Pape y répondit par son bref du 12 mai. Voyez l'*Hist. de Fénélon*, liv. III, n. 77 et suiv. tom. II, pag. 254 et suiv. 3e édit.

Nous n'insérons pas ici le mandement de Fénélon, parce qu'il se trouve dans la *Relation* faite à l'Assemblée de 1700, ci-dessus, tom. XXX, pag. 453 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

libellus in perpetuum reprobetur. Intra paucissimos dies id ratum faciam. Nulla erit distinctionis umbra levissima, quâ decretum eludi possit, aut tantula excusatio unquam adhibeatur. Vereor equidem, uti par est, ne Beatitudini vestræ sollicitudine omnium Ecclesiarum occupatæ molestus sim. Verùm ubi Mandatum ad illius pedes brevi mittendum, ut submissionis absolutæ signum, benignè acceperit, meum erit ærumnas omnes silentio perferre. Summâ cum observantiâ et devoto animi cultu ero in perpetuum, etc.

FRANCISCUS, archiep. Cameracensis.

Cameraci, 4 aprilis 1699.

LETTRE CCCCLI.

DE FÉNÉLON A L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

Il lui annonce sa soumission absolue à la condamnation de son livre, et la publication prochaine de son mandement à ce sujet.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, de vous dire grossièrement, que vous avez été trop réservé en gardant le silence. Qui est-ce qui me parlera, sinon vous, qui êtes l'ancien de notre province? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me puissiez dire sans aucun ménagement. Quoique je sente ce qui vient d'être fait, je dois néanmoins vous dire que je me sens plus en paix que je n'y étois il y a quinze jours. Toute ma conduite est décidée. Mon supérieur, en décidant, a déchargé ma conscience. Il ne me reste plus qu'à me soumettre, à me taire et à porter la

croix dans le silence. Oserai-je vous dire que c'est un état qui porte avec lui la consolation pour un homme droit, qui ne veut regarder que Dieu, et qui ne tient point au monde. Mon mandement est devenu, Dieu merci, mon unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de choisir les termes les plus courts, les plus simples et les plus absolus. Il seroit déjà publié, si je n'attendois les ordres du Roi, que j'ai demandés à M. de Barbezieux, pour ne blesser point les usages du royaume, par rapport à la réception des bulles et autres actes juridiques de Rome. Voilà, Monseigneur, l'unique raison qui retarde la publication de mon mandement. Il coûte, sans doute, de s'humilier; mais la moindre résistance au saint Siége coûteroit cent fois davantage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle occasion. On souffre, mais on ne délibère pas un moment. Je serai, etc.

EPISTOLA CCCCLII.

CAMERACENSIS ARCHIEPISCOPI AD INNOCENTIUM XII.

Mandatum, quod epistolâ præcedenti renuntiaverat, Pontifici mittens suam Brevi apostolico plenissimam adhæsionem iterat, sensusque reverentiæ et amoris filialis erga Ecclesiam matrem atque optimum Pontificem, significat.

SANCTISSIME PATER,

MANDATUM, quod jam per hanc diœcesim propalatur, ad Beatitudinis Vestræ pedes humillimè sisto, ut certior fiat me apostolico Brevi, quo libellus de *sanctorum Placitis*, etc. damnatus est, plenissimè,

simplicissimè, et absque ullâ restrictione adhærere. Ex scriptis apologeticis per biennium excusis, ni fallor, innotuit me, in edendo libello, illusioni patrocinari nullatenus voluisse; imò fuisse infensissimum. Insuper, ut iisdem scriptis declaravi, nihil certè piguisset ab eo tuendo desistere, ad pacem componendam. Verùm, sanctissime Pater, religio vetuit, ne alienæ sententiæ, reluctante conscientiâ, obsequerer, ad repudiandum uniformem, ut mihi tum videbatur, tot Sanctorum cujusque ætatis sermonem, nisi Sedis apostolicæ auctoritas accederet. Etenim testis est mihi cordium scrutator et judex Deus, id potissimùm mihi cordi fuisse, ut sanctorum experimenta et dicta, in libello simpliciter relata, plerumque temperarentur. Unde arbitrabar me abunde consuluisse, ne textus unquam trahi posset ad sensum alienum ab eo, quem in apologeticis scriptis ingenuè et constanter asserui. Verumtamen, sanctissime Pater, jam meum est credere mentem meam eo in libello malè esse explicitam, meque in cautionibus adversùs errorem adhibendis proposito arduo excidisse. Ad hoc fatendum facilè me movet tanta auctoritas, quam suscipiens tantulas ingenii vires nihili facio. Igitur nihil queror, nihil postulo, sanctissime Pater. Hoc unum mihi solatio erit, scilicet tribulationem humili et obedienti animo, quoad vixero, perferre. Eadem prorsus erit semper, Deo dante, erga Sedem apostolicam reverentia et devotio; idem constans erga Ecclesiam matrem et magistram amor filialis. Easdem preces singulis diebus fundam, ut piissimus Pontifex gregem dominicum fructuosè, pacificè ac diutissimè

pascat. Æternùm ero intimâ cum observantiâ, et religioso animi cultu, sanctissime Pater, etc.

Cameraci, 10 aprilis 1699.

CCCCLIII.

BREVE INNOCENTII XII

AD ARCHIEPISCOPUM CAMERACENSEM.

INNOCENTIUS PAPA XII.

Venerabilis Frater, Ubi primùm accepimus Fraternitatis tuæ, mense aprili proximè elapso, ad nos datas litteras, unaque cum illis exemplar Mandati, quo apostolicæ nostræ, libri à te editi cum viginti tribus inde excerptis propositionibus, damnationi humiliter adhærens, eam commisso tibi gregi prompto obsequentique animo edixisti; summoperè lætati sumus. Novo siquidem hoc debitæ ac sinceræ tuæ erga nos et hanc sanctam Sedem devotionis atque obedientiæ argumento, illam quam de Fraternitate tuâ jampridem animo conceperamus, opinionem abunde confirmasti. Nec sanè aliud nobis de te pollicebamur; qui ejusmodi voluntatis tuæ propositum disertè explicasti, ex quo ab hâc cæterarum matre et magistrâ Ecclesiâ doceri ac corrigi demissè postulans, paratas ad suscipiendum verbum veritatis aures exhibuisti; ut quid tibi aliisque de libro tuo præfato, contentâque in eo doctrinâ sentiendum esset, prolato à nobis judicio statueretur. Tuæ itaque sollicitudinis zelum, quo pontificiæ sanctioni alacriter obsecutus fuisti, plurimùm in Domino

commendantes, pastoralibus laboribus ac votis tuis adjutorem et protectorem omnipotentem Deum ex animo precamur ; tibique, venerabilis Frater, apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, sub annulo Piscatoris, die 12 Maii, anno 1699, pontificatûs nostri octavo.

LETTRE CCCCLIV.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui rend compte des lettres qu'il avoit reçues; et juge peu nécessaire et dangereux de demander une bulle à la place du bref.

Permettez-moi, Monseigneur, dans la petite peine que j'ai à écrire, de vous rendre compte, par une main étrangère, des lettres que j'ai reçues de mon neveu, hier et aujourd'hui, du 24 et du 31 mars.

M. le cardinal de Bouillon étoit fort fâché contre M. Madot, et je crois être obligé de vous en avertir, afin que vous préveniez les mauvais offices, tant contre lui, que contre mon neveu. Le sujet de sa plainte est, qu'il nous a avertis, vous et moi, par un homme exprès, et que ce gentilhomme lui a offert son ministère pour cela. Mais, outre toutes les raisons pour lesquelles il ne pouvoit pas s'en dispenser, le Pape lui avoit fait expressément témoigner qu'il le devoit faire ; craignant apparemment qu'on ne tournât de l'autre côté la chose au désavantage de Sa Sainteté et des congrégations, surtout des dernières qu'elle a fait tenir devant elle.

Le cardinal de Bouillon traite mon neveu avec un froid inoui. Mais j'ose vous dire qu'il ne s'en tourmente pas beaucoup, et qu'il continue à ne manquer en rien à ce qu'il lui doit. On apprend tous les jours, de plus en plus, son obstination à défendre M. de Cambrai; et je ne sais si vous savez que, jusqu'au jeudi que le décret fut donné, il vouloit qu'on mît après l'énoncé des propositions, que M. de Cambrai ne les avouoit pas, quoiqu'elles fussent conçues dans les propres termes de son livre; ce qui fut sifflé par les cardinaux, si on ose employer ce terme, et rejeté par le Pape avec force.

Il est bien constant qu'il n'a tenu qu'à lui qu'on ait fait une bulle avec tous ses accompagnemens, et on n'a pris le parti d'un bref, que pour mettre l'affaire entre les mains du cardinal Albani; mais tous les adoucissemens de ce cardinal, n'empêchent pas la force de la constitution. Tous les gens de bien à Rome en sont ravis, et bénissent Dieu d'avoir si bien inspiré le Pape, malgré la cabale dont il étoit obsédé. Au reste, il est remarquable que dès le temps de Molinos, le cardinal Azolin, qui étoit porté à le sauver, proposa de faire des canons; ce qui fut rejeté alors, comme il l'a été aujourd'hui.

Par la lettre du 31, M. le cardinal de Bouillon étoit encore plus fâché de ce qu'on avoit averti du projet des canons. Mais quoique les lettres du Roi soient arrivées après la chose faite, elles n'ont pas laissé de réjouir beaucoup le Pape, qui a jugé par-là que le Roi seroit content de sa décision; ce que le saint Père désiroit beaucoup. M. le grand duc lui a fait témoigner une vraie joie de sa prononciation;

ce qui l'a extrêmement satisfait. Au surplus, tous les avis portent, qu'on obtiendroit aisément de faire changer le bref en bulle : mais plus je pense à cette affaire, plus je trouve que la sagesse du Roi lui fait prendre le bon parti, de se contenter de ce qu'il a, qui aussi est pleinement suffisant, sans entamer aucune nouvelle négociation ; parce qu'il y auroit toujours, sinon du doute, au moins une longueur et de l'embarras sans nécessité, avec quelque sorte d'affoiblissement de ce qui a été fait, puisqu'on voudroit le corriger.

Mon neveu m'envoie un billet de M. Giori, où il marque, qu'ayant rencontré M. le cardinal de Bouillon, et lui ayant fait le salut qu'il devoit, ce cardinal avoit affecté de ne le pas rendre. Il traite ainsi tous ceux qu'il n'a pas pu attirer à ses sentimens, et continue à faire peur de M. de Cambrai.

Nous sommes bien heureux de trouver un prince, que sa grande autorité et sa grande sagesse mettent au-dessus des minuties. C'est aussi un avantage que M. le premier président sache si bien ce que c'est que l'Eglise et l'épiscopat, surtout quand il s'agit de la foi, dont Jésus-Christ a mis le dépôt entre les mains des évêques. Je prie Dieu qu'il bénisse ce que vous aurez à dire sur ce sujet-là, pour lever les impressions qu'on voudroit donner.

M. Phelippeaux me mande que le prince Vaïni doit arriver bientôt à la Cour, et qu'on lui doit savoir gré d'avoir si bien fait. Il m'envoie deux lettres de M. l'archevêque de Séville, qui marque qu'on ne connoissoit en Espagne, de ce qui s'est écrit dans

cette querelle, que votre seule Instruction pastorale en latin.

J'attends de jour en jour la soumission de M. de Cambrai, et je ne doute point qu'elle ne soit nette. Les lardons de Hollande continuent à se déchaîner contre moi, et à donner des espérances que, par la définition qu'on demandera au Pape de la charité, je serai condamné, quoique avec moins d'éclat que M. de Cambrai. Je finis en vous assurant de ma sincère et perpétuelle obéissance.

A Meaux, 4 avril 1699.

LETTRE CCCCLV.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Il lui témoigne être fort jaloux de son amitié, et se justifie des fausses idées qu'on avoit voulu lui donner de sa personne.

Comme ce n'est que le seul respect qui a suspendu mes lettres à Votre Eminence, après le jugement d'une cause, où j'ai été plus mêlé que je ne voulois, je reprends l'ancien exercice de l'amitié cordiale que vous avez bien voulu qui fût entre nous. Elle est, Monseigneur, accompagnée, de ma part, d'un tendre respect qui ne mourra jamais : j'espère toujours du côté de Votre Eminence les mêmes bontés. On m'a donné sur ce sujet-là quelque peine, en voulant me persuader qu'elle avoit un peu écouté certains discours contre la douceur et la modération de ma conduite. Ma conscience, qui est pure de ce côté-là sous les yeux de Dieu, se justifiera aisément envers un homme

aussi bon et aussi juste que Votre Eminence. Continuez-moi donc, Monseigneur, vos mêmes bontés : j'ai été un peu envieux des marques que j'en ai vues en d'autres mains ; mais ç'a été sans me défier d'une amitié qui fait ma joie ; et je suis, comme j'ai toujours été, avec le même respect, etc.

Versailles, 6 avril 1699.

LETTRE CCCCLVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref contre M. de Cambrai ; la soumission de ce prélat ; et les démarches de Bossuet pour dissiper les préventions contre lui.

Votre lettre du 17 mars, fait voir au doigt et à l'œil le coup visible de la main de Dieu, dans la condamnation du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Quelques adoucissemens qu'on ait tâché d'apporter à la censure, elle ne laisse pas d'être fulminante. Ce qui a paru ici de plus étrange, c'est le défaut de formalités. Elle est sans bref au Roi (*), sans aucune clause aux évêques pour l'exécution ; sans rien notifier à M. de Cambrai lui-même, qui, faute de cela, pourroit prétendre cause d'ignorance du tout. Mais on suppléera à tous ces défauts, sans fatiguer davantage la Cour de Rome, de peur de s'exposer à essuyer de nouvelles tracasseries.

(*) Le Pape adressa au Roi un bref, en réponse à la lettre que Sa Majesté lui avoit écrite le 16 mars, sur le projet des Canons. Le Pape annonce au Roi, dans ce bref, le décret qu'il venoit de rendre contre le livre des *Maximes*. Ce bref se trouve dans la *Relation de l'Assemblée de* 1700, tom. xxx, pag. 419. (*Edit. de Vers.*)

Je ne puis encore dire précisément ce qu'on fera. Vous pouvez seulement tenir pour assuré que la France signalera son respect et sa soumission envers le saint Siége, et ne laissera pas tomber à terre le décret que le Saint-Esprit lui a inspiré, quelque destitué qu'il soit des formalités ordinaires en ce royaume. Il nous a paru étonnant que M. le nonce n'ait eu aucun ordre particulier, ni pour le Roi, ni pour M. de Cambrai, ni pour les évêques. Il semble que Rome ait eu peur du coup qu'elle a frappé, et qu'elle craigne M. de Cambrai, comme un homme capable de former un grand parti dans le royaume. Vous la pouvez rassurer de ce côté-là. Nous savons gré à ce prélat de sa soumission ; mais je vous assure que s'il prenoit un autre parti, de quoi il est fort éloigné, il ne trouveroit pas un seul homme en état de se remuer pour lui. Il se prépare à la soumission, et vous en verrez la preuve dans la copie d'une de ses lettres à M. d'Arras (*), que ce prélat vient de m'envoyer, et que je vous envoie.

Nous croyons qu'en réponse à la lettre qu'il a écrite à M. de Barbezieux, comme au secrétaire d'Etat de sa province, le Roi lui fera écrire qu'il peut faire telle soumission qu'il trouvera à propos. J'espère qu'il n'oubliera pas ce qu'il doit dire, pour reconnoître son erreur et donner gloire à la vérité, et qu'il parlera moins de croix, que de soumission à une décision du saint Siége. La croix doit être pour un Chrétien une persécution pour la justice ; mais la condamnation d'une erreur doit être acceptée par un autre principe. Dieu lui inspirera les termes

(*) Elle est imprimée ci-dessus, *pag.* 404.

propres, et comme il les appelle, les plus courts, les plus simples et les plus absolus.

M. le nonce m'a parlé de ne plus écrire, et a lu au Roi une grande dépêche de trois ou quatre pages pour cela. Je lui ai répondu fort franchement, que personne n'avoit ici l'envie d'écrire contre M. de Cambrai, ni de le harceler; mais j'ai ajouté en même temps, qu'on ne pouvoit s'accommoder d'une défense en égalité d'écrire de part et d'autre. Peut-être pourroit-on, en certains cas, faire de telles défenses, quand les questions sont obscures et douteuses, et les esprits trop échauffés; mais je soutiens qu'après une décision, la défense d'écrire doit être faite uniquement à ceux qui ont combattu la vérité; et que si on l'étend à ceux qui l'ont défendue, on donne lieu à ses ennemis de triompher, et on confond la vérité avec l'erreur.

Il nous a montré lui-même une lettre, où M. de Cambrai dit nettement, que s'il n'écrit pas, d'autres pourront écrire. En ce cas, faudroit-il se taire? La matière de l'oraison est-elle si indifférente, qu'on puisse n'en plus parler dans l'Eglise. Un tel ordre, je l'ose dire, feroit peu d'honneur au saint Siége. Il est convenable, sans doute, que les défenseurs de la vérité écrivent avec précaution et sans irriter les esprits; mais il ne faut pas croire que nous acceptions des défenses en égalité. C'est ce que je vous recommande de bien faire entendre à Rome. Vous pouvez ajouter en même temps, que je suis peut-être un de ceux qui ait le moins d'envie d'écrire sur cette matière. Mais j'avoue que des ordres sur ce sujet ne me sembleroient ni honorables pour Rome,

ni équitables pour moi, qui n'ai jamais mis la main à la plume que pour défendre l'Eglise.

M. le nonce me dit en même temps, qu'on m'exhortoit à travailler à ramener M. de Cambrai. Je lui répondis avec la même franchise, que je n'étois pas en demeure de ce côté-là. En effet, aussitôt que j'eus nouvelle de la censure, je fis écrire à M. de Cambrai par M. le duc de Beauvilliers, que j'avois vu une lettre de ce prélat (*), dans laquelle il m'accusoit de répandre de tous côtés que sa soumission ne seroit qu'apparente et extérieure; que cela étoit bien éloigné de ma pensée, et que je souhaitois qu'il le sût, afin de prévenir ceux qui tâchoient de l'aigrir contre moi.

Je n'ai reçu aucune réponse à ce compliment, et je demeure en repos, toujours prêt à faire tous les pas que la charité la plus tendre et la plus sincère pourra m'inspirer, sans donner aucunes bornes à ces sentimens.

Il sera temps que vous songiez au retour, quand vous aurez vu l'effet des soumissions de M. de Cambrai, et de celles de toute la France. Nous ne doutons pas que ceux qui ont tant travaillé à adoucir une sentence très-juste et très-nécessaire, ne tâchent d'inspirer encore quelque chose qui l'affoiblisse, en faisant peur de M. de Cambrai, qui n'est assurément à craindre en rien, que dans le cas où l'on entreroit dans de foibles ménagemens, par une politique indigne de Rome.

Tout est calme et tout le sera dans le royaume;

(*) Elle étoit écrite au nonce, Bossuet en parle dans sa lettre du 30 mars, ci-dessus, pag. 391. (*Edit. de Vers.*)

car nous ne songeons tous tant que nous sommes, qu'à faire régner et triompher doucement et modestement la vérité et l'autorité du saint Siége, sans y mêler la moindre aigreur contre la personne de M. de Cambrai.

Nous nous en allons dans nos diocèses, et tout sera en suspens durant les solennités pascales. Présentez les bonnes fêtes de ma part au grand cardinal Casanate, et assurez, dans l'occasion, de mes respects ces courageux défenseurs de la vérité, qui font la gloire de l'Eglise romaine, et qui la feront respecter par les hérétiques.

A Versailles, 6 avril 1699.

LETTRE CCCCLVII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les défauts du bref, auxquels on travailloit à suppléer.

J'ai reçu votre lettre du 17, Monsieur, et j'ai lu celle que vous avez écrite à M. de Meaux. Je me remets à ce qu'il vous mandera : nous travaillons à suppléer aux défauts du bref, et j'espère que nous en viendrons à bout. On nous donne de la peine de gaieté de cœur, car on auroit pu fort aisément éviter les fautes qu'on a faites : on les a laissé faire de propos délibéré, pour nous faire incidenter; mais le fond doit emporter la forme dans une occasion aussi importante.

Le père Roslet est fort content de vous; je suis fort

fort aise que vous le soyez de lui. Je lui ai toujours recommandé de prendre des mesures avec vous : Dieu les a bénites, il faut l'en louer. Croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

6 Avril 1699.

LETTRE CCCCLVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ses démêlés avec le cardinal de Bouillon, relativement au courrier qu'il avoit dépêché; et sur le retardement de M. de Monaco.

Depuis le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a six jours, et qui m'avoit apporté les lettres du 17 du mois de mars, sur le fameux projet des Canons, je n'ai reçu, par l'ordinaire, que votre lettre du 16, avec vos trois lettres de complimens, que j'ai rendues. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne, avec des protestations extraordinaires de vénération pour vous; mais il accompagna ces belles expressions de beaucoup de sécheresses pour moi, qui me tiens pour dit ce qu'il faut là-dessus. Il prend pour prétexte de sa mauvaise humeur contre moi, l'envoi du courrier que j'ai dépêché, c'est-à-dire, du pauvre M. de Madot, qu'il prétend avoir traité le sien avec peu d'égard pour son altesse et pour le Roi même, à qui il l'adressoit. On lui a écrit de Lyon que M. de Madot avoit manqué de parole à son courrier, qu'il s'étoit chargé de prendre un billet de poste pour eux deux : et que cependant il étoit parti seul, ce qui

avoit obligé ce courrier d'en dépêcher un tout frais de Lyon, qui attraperoit sans doute M. de Madot, et arriveroit bien devant lui, de quoi assurément je me soucie fort peu.

M. le cardinal de Bouillon prit plaisir de me lire cette lettre en bonne compagnie, avec un certain air que je compris fort bien. Mais j'y répondis en badinant, ne prenant aucunement sur mon compte ce qu'il disoit de M. de Madot, et ne voulant disputer aucun fait. Je lui dis néanmoins que tout ce qu'on lui mandoit de M. de Madot me paroissoit peu vraisemblable et très-outré, surtout ce qu'il ajoutoit que M. de Madot, par son argent, avoit fait arrêter son courrier cinq heures à Pise : je lui fis voir que cela ne pouvoit être, puisqu'il auroit fallu pour cela qu'il eût gagné M. le grand-duc même, qui étoit alors à Pise en personne. Enfin, sur ce qu'il me dit qu'il étoit bien aise de m'apprendre que son paquet arriveroit avant le mien, je l'assurai, en riant, et d'un ton qui convenoit à la matière, que je n'avois jamais pensé qu'un courrier parti huit heures après le sien, et dépêché à vous, qui seriez apparemment à Meaux, pût porter le premier en Cour cette nouvelle. Du reste, je soutins que je n'avois pu, dans les circonstances, me dispenser de faire ce que j'avois fait. Je ne voulus entrer avec lui dans aucune sorte de justification, et je lui parlai toujours d'un air respectueux, mais très-assuré et très-peu embarrassé : pour lui il le fit d'un air un peu enflammé, mais néanmoins sans me dire une parole qui pût me marquer ouvertement qu'il s'en prenoit à moi; et je fis semblant de ne point apercevoir son mécontente-

ment. Je ne l'ai pas vu depuis ce temps-là, et je le verrai dorénavant très-rarement. Il a peine à cacher son chagrin; il ne peut revenir de la condamnation de son cher ami, à qui il avoit promis un plus heureux sort. J'ai bien remarqué que la dépêche du dernier courrier de la Cour ne l'a pas bien disposé à mon égard; mais il faut se consoler et avoir patience. Je suis bien sûr que jamais M. le cardinal de Bouillon n'osera avoir aucun éclaircissement avec moi sur ce qui regarde sa conduite dans cette affaire. Il n'a jamais tenté d'entrer là-dessus avec moi dans quelque discussion; marque certaine qu'il sent son tort, et qu'il voit bien qu'il ne lui seroit pas aisé de me faire convenir de ce que je sais n'être pas vrai.

J'ai appris par M. Anisson, de Lyon, que M. l'intendant de cette ville, à qui M. de Madot avoit laissé un exemplaire du bref, lui en avoit fait part, et qu'il l'avoit fait imprimer aussitôt.

Comme je ne doute pas que nos courriers ne soient arrivés à Paris, au plus tard le dimanche 22 de mars, j'espère, par l'ordinaire prochain, qui arrivera demain, et qui apportera les lettres du 23 ou du 24 au matin, savoir ce que vous aurez jugé du bref, quant au fond et quant à la forme. Mes lettres, depuis quatre semaines, vous auront tout expliqué; et je ne vois ici rien de nouveau dans les dispositions de cette Cour, qui est grandement impatiente de savoir comment la décision sera reçue en France, et ce que fera M. de Cambrai.

On est ici bien fâché du retardement de M. de Monaco, qui écrit ici que la goutte lui a repris à

Monaco, avec une fièvre très-forte, et qu'elle a coutume, dans ce temps-ci, de lui durer quelque temps. Si cet ambassadeur n'arrivoit pas ici dans le courant du mois, cela dérangeroit beaucoup mes mesures. Tous les honnêtes gens, je l'ose dire, souhaitent fort que je puisse le voir à Rome. Le cardinal de Bouillon, au contraire, désireroit grandement que je fusse déjà parti. Il ne craint ici que moi, et s'imagine faire entendre tout ce qu'il voudra à l'ambassadeur, tant par rapport à lui, que par rapport à moi et à ceux dont il veut se venger. D'ailleurs, j'ai besoin de lui pour obtenir l'Indult pour les bénéfices qui dépendent de mon abbaye. J'avoue que cela m'inquiète fort, car je voudrois partir avant les grandes chaleurs, et pour cela je ne puis retarder plus long-temps qu'à la fin de mai. Mais dans ce plan, je suppose que tout ce qui peut regarder l'affaire de M. de Cambrai, sera terminé avant ce temps.

On voudroit bien ici, qu'avant de partir, je fisse quelques instances au Pape sur l'affaire de Sfondrate, pour la faire reprendre, et que j'en parlasse aux cardinaux. J'attendrai là-dessus ce que vous jugerez à propos de m'en écrire. Je pourrai faire des représentations sur cette affaire, quand je prendrai congé de Sa Sainteté et des cardinaux.

On commence demain l'affaire des idolâtries chinoises. Selon toutes les apparences, les Jésuites seront condamnés. Le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ne s'oublieront pas pour parer le coup, s'ils peuvent.

Plus je me trouve de repos, plus je me sens affligé

et pénétré de douleur, de la perte que nous avons faite (*). Je n'ai pu encore prendre sur moi de faire réponse aux complimens que j'ai reçus là-dessus : je remets d'ordinaire en ordinaire.

Rome, ce 7 avril 1699.

LETTRE CCCCLIX.

DE BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur les bons offices du nonce, et les sentimens du prélat pour M. de Cambrai.

J'ai reçu ce matin, Monsieur, avant mon départ pour Issy, le paquet que vous m'avez envoyé, et je vous en rends grâces très-humbles. J'aurois bien voulu conférer un moment avec vous sur ce sujet-là. Mais cela se pourra faire à une autre fois, puisque je serai sans faute, s'il plaît à Dieu, à Paris, le mercredi d'après Pâque. Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien témoigner à M. le nonce, que plus je reçois de lettres de mon neveu et de mes amis, plus je vois sensiblement l'obligation extrême que nous lui avons. Vous ne sauriez trop lui en marquer ma reconnoissance. On ne peut point être longtemps sans recevoir la soumission de M. l'archevêque de Cambrai : je ne doute point qu'elle ne soit comme il faut, et j'en prie Dieu de tout mon cœur. Je lui ai fait une avance de civilité, à laquelle il n'a point trouvé à propos de rien répondre. Il me suffit qu'il fasse bien envers le public, et je serai tou-

(*) Celle de son père.

jours des plus aisés à contenter. J'espère qu'à votre ordinaire vous aurez toujours la bonté de m'avertir, et la justice de croire que je suis à vous comme à moi-même.

A Meaux, 11 avril 1699.

EPISTOLA CCCCLX.

D. CAMPIONI AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Approbationem quam Prælatus *Dissertationi de necessitate amoris divini* dederat, extollit.

Utinam, quo vestra illustrissima Dominatio fatetur se laborasse, morbi causa, non fuerit nimis molesta lectio mei liberculi. Aliam sanè non diceret, qui mea metiretur ex me; verumtamen danda sunt lætiora vestræ benignitati, quâ me suscipitis et mea nimis gratanter. Antidotus illa est satis efficax, cujus vim supprimere nec valeat calumnia viridantior. Absit igitur infaustum hocce prognosticum. Cogitem fausta quæque, nam omnia vestræ benignitatis plenissima. Quare cum illustrissimâ Dominatione vestrâ gratulor de salute restitutâ, sed et mecum de attestatione exhibitâ *dissertationi de necessitate amoris Dei.* Sanè argumentum operis non poterat non placere Præsuli, qui totus Dei amorem spirat : argumenti tractatio non poterat displicere Præsuli in Galliis, quarum ecclesiasticus ordo totus est, ut operibus, verbis et scriptis firmet traditionem non interruptam ex Scripturâ et Patribus de necessitate amoris prædicti. Et si argumenta grandia semper

tractarent animæ grandes, quia tractata pro dignitate semper dignioribus placerent; sed quoniam non semper tractant fabrilia fabri, argumentum grande perdit plerumque dignitatem ex humilitate tractantis. Vestræ nihilominus illustrissimæ Dominationis testimonium, utpote ob doctrinam, pietatem et dignitatem omni exceptione majus, universo notum faciet argumentum adeo grande, si non dignè, saltem à me haud indignè tractari. Quam tenui, ob fines in mea ad illustrissimam vestram Dominationem sub die 3 octobris præteriti expositos, scholastica methodus non erit ingrata in Galliis, nunc jam vestro fulta præsidio. Adstat Ecclesiæ Galliarum Regina charitas in vestitu deaurato, circumdata varietate multiplicium graduum. Ratihabitione vestrâ, quæ comparatur imperio, misit jam nobilis Regina ancillas, nempe scholasticam, ut vocarent ad arcem et ad mœnia civitatis. Utinam Catholici omnes in eam veniant unanimes, uno ore dicentes : *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit.* Et quidem ut omnes radicentur in charitate perfectâ, satagit illustrissima vestra Dominatio opere, verbo et exemplo. Faxit Deus ut saltem imperfectioris necessitatem, quam asserui, peccatoribus qui piè volunt vivere in Christo omnes agnoscant, et idipsum sapiant.

Dilata est post festa Paschalia cognitio causæ notæ vestræ illustrissimæ Dominationi : exitum aperiam suo tempore. Interim subscribor, etc.

Romæ, 7 aprilis 1699.

LETTRE CCCCLXI.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Sur la nécessité de réprimer le Quiétisme, et d'en prévenir les suites funestes.

Quand j'eus l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, la lettre de Votre Eminence ne m'avoit pas encore été rendue. Elle m'a comblé de joie, par les marques sensibles qu'elle contenoit de votre tendre et précieuse amitié. Je sais, Monseigneur, avec quel zèle Votre Eminence a concouru à la suprême décision du saint Siége. Elle arrête un mal qui menaçoit la France et toute l'Eglise, de suites plus dangereuses encore que celles qu'on a peut-être vues : le reste s'achevera deçà avec toute prudence et douceur ; mais la chose, Monseigneur, étoit venue au point où il falloit éclater, et bien haut. Je me réjouis au dernier point de voir recommencer notre commerce. Mon neveu m'apprendra bientôt de vos nouvelles; et je supplie Votre Eminence de lui conserver quelque part dans l'honneur de vos bonnes grâces. Je suis avec le respect le plus sincère, etc.

A Meaux, le 12 avril 1699.

LETTRE CCCCLXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le parti que l'on devoit prendre à l'égard du bref, et la lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras.

Je reçus vendredi 10 et samedi 11, en partant pour Meaux, vos lettres du 24 et du 31 mars, avec la copie de celle à M. de Paris, du 30. Je vous écris par une main étrangère, à cause d'une petite ébullition (*), dont il ne faut point du tout être en peine, Dieu merci. Je souhaite que votre rhume se passe de même.

Il est inutile de parler davantage du bref. On le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. On trouve ce parti plus convenable, que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à voir peut-être affoiblir encore le jugement, en le faisant réformer. Je retournerai à Paris, Dieu aidant, le mercredi d'après Pâque, pour voir de près ce qui se fera.

La lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras, est ici prise fort diversement. La cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguités et de faste.

(*) Cette indisposition étoit une érésipèle considérable, occasionnée, selon Fagon, médecin du prélat, par la mauvaise nourriture du carême, et par un rhume négligé. Bossuet consentit avec bien de la peine, comme l'exigea Fagon, à rompre le jeûne et le maigre, et à prendre du repos.

Je me réjouis beaucoup de votre prochain retour, et je ne vois rien qui doive vous arrêter.

A Meaux, ce 12 avril 1699.

LETTRE CCCCLXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'audience qu'il avoit eue du Pape; la joie que ce pontife et les cardinaux avoient de la satisfaction du Roi et des évêques; les raisons qui pourroient empêcher de convertir le bref en bulle; et sur les questions que le Pape avoit faites à cet abbé touchant madame de Maintenon.

J'ai reçu les lettres du 25 mars, et celle en particulier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui m'a comblé de joie. C'est à présent que je puis dire que je suis content, puisque vous l'êtes, de la décision, et que le Roi, avec tous ceux qui aiment la religion et le bien de l'Etat, sont satisfaits. Je n'ai jamais souhaité autre récompense que celle-là, des peines que je puis avoir prises. C'est dans Rome une joie universelle, d'apprendre les témoignages que le Roi a donnés de sa satisfaction.

Je reçus, jeudi 9 de ce mois, les lettres de M. de Paris, les vôtres et celles de M. de Rheims. Je ne crus pas devoir perdre un moment de temps pour aller aux pieds du Pape, que je savois être dans une inquiétude et une impatience extrêmes, de savoir la manière dont sa décision auroit été accueillie par le Roi et par les évêques. Je me doutai bien que le cardinal de Bouillon ne se presseroit pas de lui rien apprendre là-dessus. Je vis, un moment avant le

Pape, le cardinal Spada, à qui je dis que je venois porter aux pieds du Pape, les lettres que j'avois reçues de France. Il me rapporta ce que M. le nonce lui écrivoit de la satisfaction toute particulière de Sa Majesté, et des témoignages de bonté pour lui, et de reconnoissance envers le Pape, que le Roi lui avoit donnés, dont il alloit rendre compte au Pape, ce qu'il fit aussitôt ; et Sa Sainteté ayant su que j'étois là, quoiqu'elle ne donnât audience à personne, à cause de son rhume, elle eut la bonté de me faire entrer.

Il seroit difficile de vous exprimer la joie que le Pape ressentit de tout ce que je lui dis. Il voulut que je lui lusse ce que vous m'écriviez, ainsi que M. de Paris : je lui lus aussi l'article de la lettre de M. de Rheims. Il me témoigna être très-fâché de n'avoir pas fait une bulle ; qu'il ne savoit pas comment cela étoit arrivé; que si on lui avoit fait la moindre observation là-dessus, il en auroit donné cent pour une, mais qu'on ne lui avoit rien représenté à cet égard, non plus que sur le *motu proprio*. Quand il entendit ce que vous me mandiez, que vous ne saviez pas s'il y avoit quelque exemple d'une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées, faite par un bref *sub annulo Piscatoris*, il me répondit qu'on l'avoit assuré qu'il y en avoit ; et sur ce que vous ajoutiez, qui eût été reçue en France en cette forme, il me dit encore que oui. Je crus devoir lui déclarer que les difficultés pour la réception, ne viendroient pas de la part du Roi ni des évêques, mais seulement de la part des parlemens, qui avoient leurs règles et leurs usages, dont ils ne

se départoient pas. Je vis bien clairement qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné une bulle en forme; mais qu'à présent il voudroit bien qu'on pût se contenter de son bref, la chose étant faite. Je crus qu'il étoit à propos de le laisser en suspens à cet égard; afin que si on avoit quelque chose à demander, on pût le faire plus aisément, et qu'on l'y trouvât préparé. Il se mit à rire, quand je lui lus l'endroit d'une lettre, qui marquoit qu'on croyoit que s'il y avoit quelque chose de nouveau à solliciter, on feroit bien d'attendre l'arrivée de l'ambassadeur, qu'on comptoit devoir être bientôt ici.

A propos de cela, le Pape me demanda des nouvelles de M. de Monaco. Il me parut qu'il souhaitoit fort qu'il vînt, et me dit qu'on faisoit courir le bruit à Rome qu'il n'arriveroit qu'au mois d'octobre. Je lui lus un article d'une lettre que je venois de recevoir de M. de Monaco, par lequel il me marquoit que sans la goutte qui le retenoit immobile dans son lit, il seroit déjà ici, et qu'il n'attendoit pour partir que le moment où il pourroit se traîner : *Iddio sia benedetto*, me dit-il.

Comme je le vis de très-bonne humeur et sans aucune impatience de me congédier, je lui dis que ce n'étoit pas seulement en France qu'on lui donnoit des louanges et des bénédictions, mais que de tous les royaumes du monde il viendroit des approbations de sa décision; qu'en Espagne on étoit disposé à l'égard de cette pernicieuse doctrine de M. de Cambrai, comme en France; je lui montrai à ce sujet la relation de Salamanque, que je vous envoie. Il me répondit d'abord : Qu'importe des Espagnols,

pourvu qu'on soit content en France. Mais après que je lui eus représenté qu'en matière de foi et de doctrine, on ne pouvoit trop désirer le consentement universel de toutes les parties de l'Eglise, qui étoit le vrai témoignage de la tradition, il me répliqua que je disois vrai, et voulut que je lui lusse cette relation, qui lui fit grand plaisir. Il me répéta plusieurs fois, *il Quietismo francese* de la *Relation;* et me dit que c'étoit à présent au Roi à achever ce qu'il avoit commencé; qu'il falloit espérer que l'archevêque de Cambrai reconnoîtroit ses erreurs et s'humilieroit; qu'il attendoit les nouvelles de ce pays-là avec grande impatience : il donne des louanges infinies à M. de Paris et à vous.

Sur ce qu'il me dit qu'il auroit été à souhaiter qu'on n'eût pas tant écrit, je le suppliai de vouloir bien distinguer ceux qui écrivoient pour soutenir l'erreur, d'avec ceux que la vérité faisoit parler; et qu'il devoit cette justice aux évêques qui avoient été obligés de défendre l'ancienne doctrine de l'Eglise contre des nouveautés aussi pernicieuses. Il eut la bonté de me dire, qu'il me prioit de croire qu'il rendoit là-dessus une entière justice aux évêques, et qu'il étoit très-*capace* de tout ce que je lui avois toujours représenté là-dessus. Il me rapporta ce que M. le nonce écrivoit, du contentement de Sa Majesté, ajoutant qu'il en avoit une joie et une consolation infinie, comme de tout ce que je lui marquois de votre part et de celle de M. de Paris. Il finit, en m'ordonnant de venir le voir toutes les fois que je le voudrois, et surtout quand je recevrois des nouvelles de France, afin de l'instruire de tout ce qui se

passeroit sur l'affaire. Il m'avoit dit que le cardinal de Bouillon ne tarderoit pas ce jour-là, ou le lendemain, de venir lui témoigner la satisfaction du Roi et de toute la France. Mais il a été trompé; car le cardinal de Bouillon a laissé passer tout le jeudi, le vendredi et le samedi, sans faire là-dessus la moindre diligence. Cette Eminence apprit samedi dernier, par son courrier, que M. de Madot l'avoit laissé derrière lui à Lyon. Ce cardinal alla le lendemain, dimanche, chez le Pape, apparemment lui faire part de ses dépêches.

J'ai vu tous les cardinaux de la congrégation, à qui j'ai appris, comme à Sa Sainteté, le contentement de la France; ils m'en ont tous témoigné une joie sensible : ils conviennent qu'on devoit faire une bulle; mais ils disent que c'est la faute de M. le cardinal de Bouillon et du cardinal Albani, qui sont également auteurs du *motu proprio*. Les cardinaux Carpegna, Noris et Panciatici, qui ont vu depuis jeudi le cardinal de Bouillon ou en congrégation ou en chapelle, m'ont dit qu'il ne leur avoit pas ouvert la bouche de la manière dont le jugement avoit été reçu en France, et sans moi ils seroient encore à le savoir. Jamais consternation n'a été plus grande chez le cardinal de Bouillon, que depuis les nouvelles arrivées de France. Pour moi, je ne conçois pas ce que cette Eminence pouvoit s'imaginer.

Il y a déjà quelques jours que je n'ai pas jugé à propos d'aller chez M. le cardinal de Bouillon. Je sais qu'il paroît de mauvaise humeur contre moi, à cause du courrier. Voilà un prétexte bien léger, et ce n'est pas là assurément ce qui le touche le plus.

Je ne manquerai en rien à ce que je lui dois ; mais avec sa permission, je ne me repentirai jamais de ce que j'ai fait, n'ayant fait que ce que je devois. On vient de me dire une chose de lui, que je ne crois pas, quoiqu'elle me soit rapportée de bonne part ; mais encore un coup, je ne le puis croire. On assure qu'il a dit à un Français, que vous ne connoissez pas, et qui est un de ses favoris, qu'il ne garderoit plus aucune mesure avec moi. Je saurai dans peu ce qui en est ; et si le fait se trouve vrai, je pense que le mieux que je pourrai faire pour éviter tout inconvénient, sera de ne pas aller chez lui, jusqu'à ce que j'apprenne qu'il soit radouci. Je vous prie de prévenir le Roi là-dessus. Je puis vous assurer que je n'ai cessé d'avoir pour lui tous les égards que je lui devois. Il est vrai que je n'ai rien oublié pour parvenir à la condamnation du livre de M. de Cambrai, et pour dissiper les terreurs paniques qu'on vouloit donner à cette Cour au sujet de ce prélat : mais je ne crois pas avoir mérité par-là l'indignation d'un cardinal qui aimeroit la religion, et d'un ministre qui auroit à cœur les intérêts de son maître, dont je devois supposer qu'il suivroit en tout les intentions.

Je sais que M. le cardinal de Bouillon prétend s'être justifié à merveille sur les Canons, et avoir prouvé qu'il n'y a eu aucune part ; et cela par le témoignage du Pape et du cardinal Spada. Il rejette tout sur le Carme, qui a, dit-il, un pouvoir infini sur l'esprit du Pape. Il se peut faire, et je n'ai jamais dit le contraire, qu'un autre que le cardinal de Bouillon eût proposé au Pape cet expédient ; mais que ce n'ait pas été de concert avec lui, qui fut

seul dans les congrégations de l'avis des Canons, et qui les soutint avec tant de vivacité, il sera difficile de se le persuader dans les circonstances présentes. Je sais fort bien que ce fut le cardinal Ferrari et le père Philippe, général des Carmes, qui firent impression sur le Pape; mais qui n'aperçoit la main secrète qui a fait jouer tant de ressorts? Au reste, n'importe : à présent que tout est fini, Dieu merci, je penserai tout ce qu'on voudra. Je veux croire même, puisqu'on prétend nous faire douter des faits les plus constans, que les Jésuites, comme ils désirent le persuader, ont toujours condamné et anathématisé le livre des *Maximes*, quoiqu'il soit aussi certain, qu'il l'est qu'il fait jour en plein midi, qu'ils en ont été les plus ardens défenseurs.

Tous les cardinaux que j'ai vus, me confirment, les uns après les autres, la partialité étrange du cardinal de Bouillon : les uns me disent une chose, les autres une autre, et tout se rapporte à merveille.

Le cardinal Noris me dit encore hier, que le jugement qu'on avoit rendu contre M. de Cambrai, étoit le plus doux qu'il pût jamais espérer. Il ne veut pas que je croie qu'il a eu plus de part que personne à ces ménagemens; il rejette tout sur le cardinal Albani. Ce cardinal m'a montré, dans les Mémoires du clergé, un exemple d'un bref *motu proprio*, sur lequel le Roi a donné des lettres-patentes. C'est la prohibition de la traduction du Missel romain, en français, faite par Alexandre VII (*).

(*) Le bref dont il s'agit ici, *n'a jamais*, comme le dit Bossuet dans sa lettre du 4 mai suivant, *été porté au parlement, ni les lettres-patentes vues*. Et en effet le Roi ne donna point de lettres-pa-

Mais

Mais la question est de savoir si ces lettres-patentes ont été homologuées au parlement, ce qui n'est pas marqué. Il est vrai que le Roi dit dans ses lettres-patentes, que ce bref, qu'il qualifie d'universel ou général, ne contient rien qui soit contraire aux libertés de l'Eglise gallicane; d'où le cardinal Noris conclut que le *motu proprio* et la forme de ce bref ne blessent en rien les usages du royaume. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il ne s'agit dans ce bref que de la simple prohibition d'un livre. Mais je ne crois pas qu'on trouve, comme vous dites, une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées par un bref *sub annulo Piscatoris*, qui ait été reçue en France. La seule chose qui pourra empêcher qu'on ne se prête ici à changer le bref en bulle et à en ôter le *motu proprio*, c'est qu'il semblera par-là que le Pape consent et trouve bon qu'on ne reçoive ses jugemens, que quand ils sont faits en forme de bulle et sans le *motu proprio*. Cette délicatesse fera toute la difficulté; néanmoins je pense qu'on pourra trouver, si on le veut, quelque expédient pour arranger les choses. Par les lettres du prochain ordinaire, je verrai ce que vous nous écrirez là-dessus.

J'ai oublié de vous dire que le Pape, en deux endroits de votre lettre, jeta des larmes de joie, et

tentes sur ce bref; mais le clergé obtint, le 4 avril 1661, un simple arrêt du conseil pour en ordonner l'exécution : arrêt qui est mal-à-propos qualifié de lettres-patentes dans la *Relation des délibérations du Clergé*, imprimée en 1677. *On n'a eu en France*, ajoute Bossuet, *aucun égard à ce bref; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux Catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en français.*

le bon cardinal Casanate aussi. Ce cardinal appelle le Quiétisme de M. de Cambrai ; *il molinosismo togato :* le molinosisme *habillé de long*, c'est-à-dire, comme un ecclésiastique, sous un habit de piété.

Le cardinal Spada est ravi de joie; le cardinal Panciatici aussi. Je lui ai bien dit qu'on lui rend la justice qui lui est due.

Ce qui me cause, je l'avoue, un plaisir infini, c'est de voir que tous, je l'ose dire, me témoignent une bonté particulière, et veulent bien même me marquer un peu d'estime. Pour vous, sans flatterie, vous êtes regardé comme le défenseur de la religion, et comme le premier homme de l'Eglise.

Vous verrez, par la copie que je vous envoie de la lettre de M. de Monaco, que je l'ai instruit de la fin de cette affaire. Il en est véritablement charmé. Le cardinal de Bouillon a trouvé mauvais que j'aie pris cette liberté, et que j'aie tenu la même conduite à l'égard du grand-duc.

Le cardinal Spada a dit ce matin que M. de Cambrai avoit su sa condamnation, et qu'il avoit témoigné, dans un sermon qu'il avoit fait le jour de l'Annonciation à son peuple, sa soumission à ses supérieurs : apparemment le cardinal de Bouillon aura appris cette nouvelle par ses lettres du 31. L'abbé de Chanterac alla chez lui peu de temps après l'arrivée du courrier.

Le duc de Barwick est ici, et se fait estimer de tout le monde ; plusieurs cardinaux m'en ont parlé très-avantageusement. Il seroit bien à souhaiter que ce pays-ci fût plus touché qu'il ne l'a été, jusqu'à

cette heure, du malheureux état des affaires de la religion en Angleterre, et qu'on fût plus sensible à la situation d'un Roi (*), qui a tout quitté pour Jésus-Christ.

Je ne souhaite plus ici que l'arrivée de l'ambassadeur, pour tout ce que vous savez. Je ne puis retarder mon départ qu'au plus jusqu'à la fin de mai ou au premier de juin, temps où je compte me mettre en route, à moins que vos ordres ne m'arrêtent; mais j'espère que vous serez aussi aise que moi-même de mon retour.

J'ai oublié de vous parler, dans mes dernières lettres, d'un écrit, qu'on dit avoir été composé en faveur de M. de Paris, contre l'écrit injurieux du *Problême*, qui fut brûlé par la main du bourreau il y a quelque temps. On prétend qu'on a arrêté la publication de cette réponse, et l'on dit que c'est vous qui avez conseillé qu'on ne la fît pas paroître encore. Je sais que les Jésuites font une espèce de petit triomphe de cela, disant que le *Probléme* est fondé en si bonnes raisons, qu'on n'ose l'attaquer : ayez la bonté de me mander ce qui en est.

Il est arrivé ici, je ne sais par où ni comment, peut-être par le courrier du cardinal de Bouillon, des exemplaires de la *Réponse de M. de Cambrai à vos Passages éclaircis*, et au *Théologien de M. de Chartres :* celui qui me les devoit remettre les a donnés au père Roslet, qui devroit bien les envoyer à M. de Paris.

Je n'ai pu m'empêcher d'avoir la curiosité de lire ce que vous avoit écrit le père Augustin. J'avoue

(*) Jacques II.

que j'ai été plus que surpris de la nouvelle qu'il vous apprend de l'abjuration de ce seigneur (*). Je le connois particulièrement. Nous avons parlé souvent de religion : je lui ai fait lire votre *Exposition*. Il est très-doux et honnête homme; mais je l'ai cru jusqu'à cette heure très-éloigné de se faire catholique. J'ose dire que si je le voyois, je ne le croirois pas, sachant ce que je sais. Je suis persuadé que le père Augustin se trompe là-dessus, comme sur toutes les particularités qu'il vous écrit de Fabroni, etc. Ne parlez pas de cette abjuration; car si elle est vraie, ce que je saurai bientôt, ce seroit un jeune homme perdu absolument, quant à sa fortune; c'est le plus riche particulier d'Angleterre. Sa famille est ennemie jurée de celle du roi Jacques, et a fait mourir son père.

Remarquez un peu si on n'ouvre pas mes paquets; je me défie de Rouillé de Lyon, qui est livré au cardinal de Bouillon.

Je mets sur une feuille à part ce qui s'est passé entre le Pape et moi, au sujet de madame de Maintenon; vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Le Pape m'a dit qu'il ne doutoit pas que madame de Maintenon n'eût eu une grande joie du jugement. A ce sujet il m'a demandé d'où étoit venue la grande amitié de madame de Maintenon pour M. de Cambrai, et comment étoit arrivé le changement de ses dispositions à l'égard de ce prélat. J'ai bien vu ce qui l'engageoit à me parler ainsi : j'ai cru être obligé de lui expliquer les raisons pour lesquelles toute personne pieuse et qui a de l'esprit, pouvoit

(*) La lettre de ce religieux nous manque, et nous ne saurions dire quel étoit le seigneur dont il parloit.

avoir conçu de l'estime pour M. de Cambrai, qui avoit trompé tout le monde, et vous tout le premier. Je lui ai fait remarquer en même temps la providence particulière de Dieu, qui n'a pas permis qu'une personne comme madame de Maintenon se laissât entraîner, ainsi qu'une infinité d'autres, par l'éloquence de M. de Cambrai; ni que la confiance qu'elle avoit en lui et l'estime qu'elle en faisoit, allât jusqu'à se laisser séduire par ses faux systêmes. J'ai ajouté qu'on ne pouvoit avoir une preuve plus évidente, non-seulement du discernement de cette dame, mais encore de la protection de Dieu, qui l'avoit soutenue, et de l'assistance de son esprit qui l'avoit éclairée. Alors je lui ai rapporté tous les efforts de madame de Maintenon pour ramener M. de Cambrai; ce que vous avez fait de concert avec elle; l'inutilité de tous les ménagemens; enfin l'aveuglement où cet homme est tombé peu à peu, et qui en est venu au point de le conduire à donner au public, comme une chose sainte, des maximes infernales. Je n'ai pas oublié ce qu'on avoit fait jusqu'à son éloignement de la Cour, pour l'engager à rentrer dans la bonne voie : j'ai fait connoître son obstination, et, si je l'ose dire, son orgueil, qui étoit l'unique cause de sa perte, sans compter son ingratitude envers ses véritables amis et ses bienfaiteurs. Je me suis aperçu que ces discours faisoient impression sur Sa Sainteté, et lui inspiroient de l'indignation pour M. de Cambrai, en faveur de qui il étoit prévenu au-delà de toute expression. Il a loué beaucoup la prudence de madame de Maintenon, son esprit et sa modestie : il ne m'a pas été difficile de dire sur une aussi belle matière ce qui

convenoit. Il est vrai que quand je fais attention à tout ce que j'ai vu, j'admire principalement la bonté singulière de Dieu envers madame de Maintenon : il l'a réservée, sans doute, pour protéger dans cette occasion les bons évêques et la véritable piété.

A Rome, ce 14 avril 1699.

CCCCLXIV.

MÉMOIRE

Présenté au Roi le 18 *avril* 1699, *au sujet des assemblées provinciales projetées par Sa Majesté.*

Le concile de Trente, dans sa session XXIV *de Reformatione*, ch. 2, jugeant à propos de rétablir l'usage des conciles provinciaux, qui avoit été interrompu, ordonna à tous les métropolitains de les convoquer de trois en trois ans.

En exécution d'un décret si utile pour la réformation de l'Eglise, M. le cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, tint à son retour de Trente un concile de sa province, en 1564, dans son église métropolitaine.

On en a tenu depuis un second à Rheims, un à Rouen, deux à Bordeaux, un à Tours, un à Bourges, un à Aix, un à Toulouse.

Le dernier de ces conciles provinciaux est le second de Bordeaux, qui fut assemblé en 1624; tellement qu'en soixante ans on en a tenu neuf en France.

M. le cardinal du Perron, archevêque de Sens,

assembla à Paris en 1612 messieurs les évêques de sa province, pour la condamnation du livre du docteur Richer.

M. l'archevêque d'Aix tint, dans la même année, une pareille assemblée de sa province, pour la même raison.

Ces deux dernières assemblées, tenues pendant la minorité de Louis XIII, eurent la même forme que celles qu'on projette de convoquer aujourd'hui.

Aucuns commissaires de nos rois n'ont été présens aux séances des conciles provinciaux, ni des assemblées dont on vient de parler.

On feroit donc une chose nouvelle, si l'on prenoit le parti d'en envoyer dans les assemblées dont il s'agit aujourd'hui.

D'ailleurs qu'est-ce que ces commissaires y feroient? Ils n'y seroient pas pour y délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières : ils ne pourroient donc passer que pour des inspecteurs envoyés par le Roi, afin de nous contenir, pour ainsi dire, dans notre devoir; comme si Sa Majesté se défiant de ceux de notre ordre, croyoit devoir nous faire tous veiller par des laïques, et ne pouvoir s'assurer de notre fidélité qu'avec cette précaution, qui nous déshonoreroit dans l'esprit des peuples, et aviliroit notre ministère dans nos diocèses.

Je dis plus : car j'ose avancer que cette nouveauté empêcheroit le bien que le Roi veut faire, et feroit une plaie mortelle à nos libertés, qu'il a pourtant un véritable intérêt de maintenir contre toutes les vaines prétentions de la Cour de Rome.

Sa Majesté croit que pour étouffer dans ses Etats

la doctrine erronée et pernicieuse du livre de M. de Cambrai, elle doit procurer la publication du jugement que le Pape vient de rendre contre ce livre. On convient que cette publication est nécessaire, et qu'elle sera très-utile; mais il faut tabler sur nos maximes, suivant lesquelles un jugement du Pape, en matière de foi, ne doit point être publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce jugement, faite dans une forme canonique, par les archevêques et évêques du royaume. Une des conditions essentielles à cette acceptation, est qu'elle soit entièrement libre. Passeroit-elle de bonne foi pour l'être, si les peuples voyoient des commissaires du Roi dans nos assemblées? Peut-on nier que leur présence n'y portât un air de contrainte, qu'on ne manqueroit pas d'alléguer quelque jour, pour donner atteinte à tout ce qu'on y fera?

Le Roi voudroit-il, en pareille matière, ordonner, sans aucune nécessité, une nouveauté de cette conséquence, et si affligeante pour le premier ordre de son royaume, composé de prélats, ses sujets, tous aussi attachés à son service et à sa personne sacrée, qu'ils le doivent être par leur état et par leur reconnoissance, et dont Sa Majesté n'a jamais eu lieu de soupçonner la fidélité?

L'exemple que le Roi donneroit en cette occasion, seroit d'autant plus dangereux, que ses successeurs, même les plus sages, croiroient pouvoir, en toute sûreté, régler leur conduite sur tout ce qu'ils verroient avoir été pratiqué dans le long et glorieux règne de Sa Majesté. Ainsi l'Eglise qui est libre, courroit risque, par cet exemple, dont on pourroit

abuser dans les siècles à venir, d'être asservie contre l'intention du prince incomparable, qui lui donne tous les jours des marques si éclatantes et si effectives de sa protection.

LETTRE CCCCLXV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mandement de M. de Cambrai; le mécontentement du cardinal de Bouillon à l'égard de son neveu; et la manière dont on se proposoit d'agir en France relativement au bref.

Je n'ai reçu par l'ordinaire, qu'une lettre de M. Phelippeaux, du 31 mars. Je commencerai celle-ci par vous annoncer le mandement latin et français de monseigneur l'archevêque de Cambrai, que nous vous envoyons, et je vous dirai les réflexions qu'on a faites sur cette pièce.

Tout le monde a remarqué d'abord qu'il ne dit pas même que le livre soit de lui; il s'en est désapproprié, et il a écrit en quelque endroit, dans un de ses livres imprimés, qu'il n'y prenoit point de part. Madame Guyon en a usé de même. On est encore plus étonné que, très-sensible à son humiliation, il ne le paroisse en aucune sorte à son erreur, ni au malheur qu'il a eu de la vouloir répandre. Il dira, quand il lui plaira, qu'il n'a point avoué d'erreur; et il lui sera aussi aisé de s'excuser, qu'il a excusé madame Guyon. Car encore qu'il ne puisse pas se servir du prétexte de l'ignorance, il saura bien, s'il le veut, en trouver d'autres, et il n'en manquera jamais. La clause de son mandement, où il veut qu'on ne se sou-

vienne de lui que pour reconnoître sa docilité, supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau, n'est pas moins extraordinaire. Il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé fort sec, et l'on dit qu'il est d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue de l'édification publique. Les rétractations qu'on a dans l'antiquité, et, entre autres, celle de Leporius (*), dictée par saint Augustin, sont d'un autre caractère.

Malgré tous les défauts de ce mandement, je crois que Rome doit s'en contenter ; parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance est pompeusement étalée. Il faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de la paix, à recevoir les soumissions, et à finir les affaires. Ainsi ces réflexions seront pour vous et pour M. Phelippeaux seulement; mais je serai bien aise que tous deux vous vous rendiez attentifs à ce que diront à Rome les gens d'esprit.

(*) La rétractation de Leporius, moine des Gaules, condamné par Procule, évêque de Marseille, et par quelques autres évêques des Gaules, est en effet un modèle digne d'être proposé à tous ceux qui auroient eu le malheur d'errer dans la foi. Les erreurs de Leporius rouloient sur le mystère de l'Incarnation, et tendoient à introduire deux personnes en Jésus-Christ, c'est-à-dire, qu'il établissoit le nestorianisme, avant même que Nestorius eût enfanté son hérésie. Instruit par les leçons de saint Augustin, auprès duquel il s'étoit réfugié, et touché des exhortations de ce charitable pasteur, il voulut réparer le scandale qu'il avoit donné, en confessant, dans l'amertume de son cœur, ses égaremens. On peut voir la rétractation de Leporius dans Cassien, *lib.* I *de Incarn. Dom. c.* IV; dans les conciles des Gaules du père Sirmond, tom. I, pag. 52; et dans l'*Hist. ecclésiastique* de M. Fleury, liv. XXIV, n. 49. *Voyez* aussi saint Augustin, *Epist.* CCXIX; tom. II, col. 811.

Il est grand bruit de l'éclat de M. le cardinal de Bouillon contre vous (*). M. de Paris, en mon absence, a pris fort votre parti. Je serai samedi prochain à la Cour, au retour du Roi de Marli. Il ne faut être en peine de rien : vous avez satisfait à votre devoir en nous avertissant, le reste ne roule point sur vous. Il est constant, par trop d'endroits, que M. le cardinal de Bouillon se déclaroit avec un excès qu'on ne pouvoit pas dissimuler. Dans une affaire de la nature de celle-ci, comme il s'agissoit de la foi et du tout pour la religion, la mollesse ou la complaisance auroit été un crime; et M. le cardinal de Bouillon, dans son cœur, ne peut vous savoir mauvais gré de n'y être pas tombé. Je suis persuadé que vous ne perdrez aucune occasion de lui rendre vos respects, et de l'appaiser, s'il se peut, avant votre départ. Je souhaite toujours que ce départ soit dans le temps que vous avez destiné.

Je n'ai pas encore de réponse de la Cour sur ce que j'y ai mandé touchant votre Indult. Il faut attendre que j'y sois pour agir moi-même. Il seroit principalement à propos de faire agir M. l'ambassadeur; mais comme il a la goutte à Monaco, on ne croit pas que vous l'ayez si tôt qu'on pensoit.

Je souhaite que mes lettres à MM. les cardinaux Casanate, d'Aguirre et Spada, soient rendues, et que vous leur ayez bien fait mes complimens sincères et respectueux.

(*) Le cardinal de Bouillon faisoit un crime à l'abbé Bossuet, comme on l'a déjà vu, d'avoir envoyé à Paris M. de Madot, pour y porter le bref. Les lettres postérieures apprendront les suites de cette tracasserie.

Vous entendrez bientôt dire qu'on aura fait pour la nouvelle constitution tout ce qu'il y a de plus fort, avec le respect convenable pour le saint Siége, et en conservant tous les droits de l'épiscopat.

On dit, mais en termes généraux, que M. le nonce nous veut accommoder avec M. de Cambrai. Nous verrons; mais assurément je ne souffrirai point d'égalité, par rapport à la défense d'écrire.

La paresse, plutôt que l'incommodité, me fait écrire d'une main étrangère. Du reste j'ai fait tout l'office tant du jeudi saint que d'aujourd'hui, en me dispensant des matines et de prêcher.

A Meaux, ce 19 avril 1699.

LETTRE CCCCLXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la satisfaction qu'avoit le Pape du bon accueil qu'on avoit fait en France à son décret; le contentement du cardinal Casanate; et le chagrin du cardinal de Bouillon.

J'ai reçu mercredi, 15 de ce mois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 30 mars; et dans le moment M. Phelippeaux fit retenir date pour lui, pour le bénéfice que vous désirez lui procurer. Je ne doute pas qu'il ne vous en écrive et remercie aujourd'hui. La chose sera difficile; mais je n'y oublierai rien de mon côté, et j'emploierai tout ce que je saurai pour qu'il puisse profiter de la grâce que vous voulez bien lui faire. Il arriva, le mardi 14, un courrier extraordinaire dé-

pêché pour bénéfice. On ne peut pas encore savoir si quelque religieux aura pris date par ce courrier. Votre lettre du 2 avril, venue par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui arriva, comme vous l'avez vu par ma dernière lettre, le samedi 11 de ce mois, ne m'a été rendue que le vendredi saint, 17 de ce mois; M. le cardinal de Bouillon n'ayant pas voulu qu'on portât plus tôt le paquet adressé au correspondant de M. Chabéré. Si cette lettre m'avoit été rendue à l'arrivée du courrier, la date de M. Phelippeaux seroit certainement antérieure à toute autre. On aura l'œil à tout ce qui se passera, et on fera toutes les démarches nécessaires.

Rien ne manque à ma joie, puisque le Roi, vous et tous les évêques en France continuez d'être contens de la décision. Ces dispositions causent ici une satisfaction incroyable, et au Pape plus qu'à personne.

J'allai samedi, comme il me l'avoit ordonné, lui rendre compte de ce que vous m'écriviez. Je lui lus les articles de votre lettre du 30, qui pouvoient lui faire plaisir; et j'eus avec le Saint Père, sur le passé, le présent et l'avenir, relativement à l'affaire de M. de Cambrai, une conversation aussi consolante pour moi et pour vous que l'on pût désirer. Le Pape est à présent très-persuadé qu'il n'y a que l'amour de la vérité et de la religion, et la nécessité de réprimer une secte naissante, qui vous ait porté à vous élever contre M. de Cambrai, et qui vous ait engagé à faire ce que vous avez fait. Il vous donna toutes les louanges que vous méritez. Il me dit que c'étoit M. de Cambrai qui avoit voulu se perdre, et

troubler le repos de l'Eglise, en refusant toutes les voies de douceur, et toutes les conférences que vous lui aviez proposées, et en continuant à écrire avec l'emportement et l'obstination qu'il avoit montrés jusqu'au bout. Il espère néanmoins qu'il obéira, et prend pour une bonne marque ce qu'on sait qu'il dit à son peuple, le jour de l'Annonciation.

Je lui ai lu l'article de votre lettre du 30 et du 2 avril. Il a grande impatience de savoir que son nonce ait présenté au Roi le bref en forme. Il me répéta qu'il étoit très-fâché que ce ne fût pas une bulle, qu'il en auroit donné cent pour une; mais qu'on ne lui en avoit pas parlé, ni fait faire les réflexions convenables là-dessus. Il fut très-content de ce que je lui dis, que le Roi et les évêques étoient très-disposés à autoriser un bref qui contenoit une décision si importante pour l'Eglise. Je crus ne devoir pas assurer positivement qu'on trouveroit les moyens de réparer les défauts, et qu'on passeroit par-dessus les formalités, afin de laisser la liberté de déterminer ce qu'on jugera le plus à propos. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'on change un bref en bulle. On m'a assuré que la condamnation de Molinos se fit d'abord par un bref; je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas encore trouvé. Enfin tout ce que vous ferez sera bien fait; et je suppose que si on trouve les moyens d'autoriser ce bref, ce ne sera pas aux dépens ni de l'autorité royale et épiscopale, ni des libertés et usages du royaume.

Au reste, on ne peut pas me donner plus de témoignages de bonté, et si je l'ose dire, d'amitié, que le fit Sa Sainteté. J'en fus d'autant plus aise,

que je craignois que la manière forte avec laquelle j'avois été obligé de lui parler très-souvent, n'eût fait quelque mauvaise impression sur son esprit contre moi ; mais je puis assurer à présent qu'il n'en est pas ainsi. Il me paroît au contraire que reconnoissant de jour en jour la vérité de tout ce que je lui disois, et la fausseté des discours de nos adversaires, et voyant le peu de fondement qu'il y avoit aux craintes qu'on vouloit lui donner de la condamnation de M. de Cambrai, il est plus content de moi et de mon procédé que je ne le mérite. Vous croyez bien que je fais mon devoir auprès des cardinaux.

Le cardinal Casanate est plus charmé qu'aucun, qu'on soit satisfait en France de la décision et de sa conduite. Je l'ai vu ce matin ; il est fort scandalisé et des derniers livres de M. de Cambrai, et de ce qui lui en revient. Il appréhende bien que sa soumission ne soit qu'extérieure et forcée ; et il m'a dit franchement ce matin, qu'il étoit bien dangereux de laisser ce prélat dans le poste qu'il occupe, et qu'il ne doutoit point que le Roi n'y mît ordre. Vous pouvez compter qu'il vous estime et vous aime véritablement.

Le cardinal de Bouillon continue à paroître peu content de ce qu'on a fait ici, et de la joie que chacun témoigne. Il dit qu'il croit que M. de Cambrai se soumettra extérieurement, mais qu'avant deux ans on verra le feu rallumé plus vivement, et qu'on a mis un méchant emplâtre à cette plaie. Ce cardinal se fait mépriser, et tout le monde se moque de lui. Il est peu satisfait de la Gazette de France

du 28, sur deux articles. Le premier, qui regarde l'ambassadeur de l'Empereur, où il est dit qu'il ne se trouva que deux cardinaux à la fête que ce ministre donna. Il s'imagine que le gazetier a voulu le désigner, comme étant l'un de ces deux cardinaux. Le second article qui lui déplaît, est ce que la gazette dit du cardinal Casanate. Le cardinal de Bouillon prétend prouver par cet article, qu'il suppose venir de mes relations, qu'elles sont fausses ou peu exactes; et il soutient que jamais le cardinal Casanate n'a été nommé par le Pape, pour rédiger le décret, bien qu'il fût destiné *in petto :* et c'est précisément ce que j'ai toujours mandé, si vous vous en souvenez, quoique monseigneur Giori et nombre de gens bien informés m'aient toujours assuré que ce cardinal avoit été nommé d'abord avec les deux cardinaux théologiens Noris et Ferrari. Vous vous souviendrez que je vous envoyai une lettre de monseigneur Giori, qui le marquoit précisément, et que je vous écrivis en même temps que je le croyois bien destiné, mais qu'il n'y avoit rien de déclaré là-dessus. Ce qui est vrai, c'est que le cardinal Spada avoit dit au cardinal Casanate que le Pape l'avoit destiné pour le travail. Voilà les bagatelles qu'on prétend relever.

J'ai jugé à propos de faire parler au cardinal de Bouillon, qui a aussi trouvé bon de nier ce qu'on lui avoit fait dire sur mon sujet. J'ai donc été chez lui à l'ordinaire, et il n'a été question de rien. Je suis bien aise que les choses se passent ainsi. M. le cardinal de Bouillon n'osera jamais avoir aucun éclaircissement avec moi.

Le

Le mystère du vœu cacheté (*), est une autre petite finesse qui ne lui réussira pas mieux que tant d'autres qu'il a mises en œuvre. Le père Roslet ne m'en avoit rien dit. Je lui en parlai avant-hier, comme sachant le fait de Rome. Il me dit que le cardinal de Bouillon lui avoit demandé le secret, qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût mis son cachet avant la condamnation, puisque ce fut après le décret signé par le Pape; du reste qu'il n'avoit eu aucune connoissance de ce que cet écrit contenoit. Vous ne me mandez point si vous avez vu cet écrit. Il a pu être envoyé au Roi, par le courrier extraordinaire qui a porté le bref. On a fort bien répondu à cela, et suivant la vérité.

Je n'entends pas bien la difficulté qu'on fait sur ce que le bref n'est pas adressé aux évêques. Ne suffit-il pas qu'il le soit au Roi, et que le Roi l'adresse après aux prélats? La lettre de M. de Cambrai à M. le nonce marque bien le caractère de l'esprit du personnage.

Ce qu'on fait dire au cardinal d'Aguirre, n'est pas vrai. Il n'a point tenu le propos que vous rapportez dans votre lettre.

Je parie que le père Dez voudra persuader à présent qu'il a toujours condamné le livre des *Maximes*.

Le cardinal Nerli a raconté à M. le cardinal Casanate et au cardinal Marescotti, la manière dont il avoit traité le général des Jésuites.

Si M. de Monaco ne venoit pas ici avant la fin de mai, cela romproit bien mes mesures. Mais quoi

(*) Il en est parlé dans la lettre CCCCXLVII, ci-dessus, *pag.* 391.

qu'il puisse arriver, je prendrai mes résolutions d'après ce que vous me manderez.

M. le cardinal de Bouillon voudroit faire récompenser ici tous ceux qui se sont déclarés pour M. de Cambrai, et il commence par Zeccadoro, pour qui il veut absolument obtenir des grâces du Pape, employant à cet effet le nom du Roi. Cela seroit d'un bien pernicieux exemple. Les évêques et le Roi n'ont pas eu, en cette occasion, un plus grand ennemi. Je l'ai trouvé partout dans mon chemin, et je puis rendre un témoignage assuré de sa mauvaise conduite. Le cardinal de Bouillon a encore résolu d'empêcher le procureur-général des Augustins d'être général de son ordre. Il n'y a rien ici que l'assistant de France ne fasse dans cette vue : il veut soulever contre lui tous les Français de Rome. L'ambassadeur n'arrivera pas assez à temps pour leur parler, avant qu'ils aillent à Boulogne où se tient le chapitre général, dans le mois de mai. Il faudroit que M. l'archevêque et les ministres envoyassent leurs ordres en droiture à Boulogne sur cela, au moins qu'ils parlassent aux supérieurs à Paris, d'une manière à se faire obéir.

Rome, ce 21 avril 1699.

LETTRE CCCCLXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont on devoit procéder à l'acceptation du bref contre le livre des *Maximes*.

Je ne vous annoncerai point de lettres reçues. Il n'est point venu d'ordinaire, et l'on croit qu'il a manqué, pour cette fois, par quelque accident qui ne m'est point connu.

Je ne puis mieux vous instruire de ce que le Roi a résolu pour la réception de la Constitution, qu'en vous envoyant la lettre de Sa Majesté à M. de Paris (*). Il y en aura une pareille à tous les métropolitains. Celle de M. de Paris lui a déjà été adressée, et il nous a convoqués pour le 13 mai. Tout se fera de la manière la plus convenable.

Le tour qu'on prend de n'expédier de lettres-patentes, qu'après l'avis des évêques, est tout-à-fait ecclésiastique; et jamais rien n'aura été reçu avec plus de solennité. Vous verrez, par la lettre du Roi, qu'on tient M. de Cambrai pour bien soumis; et on le doit, afin de voir la fin de cette affaire. Sur ce fondement, on lui adressera la Constitution, comme aux autres métropolitains, avec une très-légère différence.

A Paris, ce 27 avril 1699.

(*) Cette lettre du Roi est insérée dans la *Relation de l'assemblée de* 1700, ci-dessus, tom. xxx, pag. 456. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCCLXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la cause des défauts du bref; la conversation de cet abbé avec le cardinal Spada; l'audience qu'il avoit eue du Pape; les sentimens de ce pontife pour Bossuet; la congrégation qu'il avoit indiquée, relativement au bref, et ce qu'on y avoit résolu.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 6 de ce mois. Vous aurez vu dans toutes mes lettres à qui l'on s'en doit prendre, si l'on a négligé ici les moyens qui pouvoient contribuer à rendre le succès complet. On a voulu tout affoiblir; et par la précipitation extrême avec laquelle l'affaire a été poussée les derniers jours, on m'a ôté la facilité de remédier à ce qui manque. Mais il est inutile de répéter ce que vous savez déjà. Venons à ce qui se passe.

Samedi dernier, après avoir reçu les lettres, j'allai d'abord chez le cardinal Spada qui avoit reçu les dépêches de M. le nonce; ainsi je ne lui appris, je pense, rien de nouveau, en lui lisant les articles de votre lettre, qu'il étoit bon qu'il vît. Je lui fis bien remarquer ce qui regarde les défenses d'écrire. Il excusa là-dessus M. le nonce, et les ordres qu'il avoit reçus, disant qu'on ne prétendoit rien défendre, mais seulement qu'on croyoit que rien n'obligeoit encore à écrire, et qu'on souhaitoit la paix, si cela étoit possible. Je fis bien valoir vos sentimens de douceur et de charité, auxquels vous ne donneriez point de bornes; votre intention et celle des

bons évêques, étant seulement de faire régner et triompher doucement et modestement la vérité, sans mêler la moindre insulte envers la personne de M. de Cambrai. Aussi, loin de désapprouver ici cette conduite, on ne cessera d'y applaudir. Mais ce qui obligea à faire écrire sur ce sujet à M. le nonce, c'est la terreur qu'on inspiroit de M. de Cambrai et de sa puissante cabale. Comme ils voient qu'on leur a donné de fausses craintes, ils se rassurent de jour en jour, et c'est à quoi je tâche de ne rien oublier.

Quant au bref, on répond toujours la même chose, c'est-à-dire qu'on n'y a pas pensé, et qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention à cet égard. Pour le bref particulier qu'on auroit dû écrire au Roi, le cardinal Spada avoue qu'il eût été convenable de le faire; mais il s'excuse sur l'inadvertance, unique cause de cette omission. Si l'on n'a pas notifié le jugement à M. de Cambrai, c'est qu'on a cru qu'il suffisoit que le Pape lui-même en eût donné connoissance, et fait part à son agent ici. On avoit bien pensé à lui écrire là-dessus, mais on avoit craint de s'engager par-là, et de faire quelque chose dont il tirât avantage, la circonstance étant délicate, et moi-même lui ayant témoigné que cette démarche pouvoit avoir des suites dangereuses. Il est vrai que je lui représentai qu'il me paroissoit peu honorable au Pape, d'écrire, comme les partisans de M. de Cambrai le vouloient, à cet archevêque, pour l'exhorter à se soumettre. Mais cela n'empêchoit pas de donner ordre au nonce en France de lui notifier la décision prononcée sur son livre. Ils voient bien leur négligence, et c'est assez qu'ils la sentent. Comme

vous prétendez suppléer à tout, et que ni le Roi, ni les évêques ne demandent rien à cette Cour, je me suis borné à faire connoître la bonne volonté des évêques et leur respect pour le saint Siége.

M. le cardinal Spada alla chez le Pape, et lui rendit compte de ses dépêches et de ma conversation. Sa Sainteté me fit appeler, sachant que j'attendois sa commodité. Aussitôt qu'elle me vit, elle ne me laissa pas le temps de parler, et commença à me demander de vos nouvelles : comment se portoit ce grand évêque, ce défenseur de la foi? mais dans les termes les plus forts que vous puissiez jamais vous imaginer, jusqu'à me dire que votre conservation et votre santé étoient nécessaires au bien de l'Eglise; qu'il prioit Dieu continuellement pour vous, et vous portoit dans son cœur, etc. Après quoi le Pape me demanda ce qu'on disoit en France; si on continuoit toujours à être content. Je lui dis ce qu'il falloit là-dessus, l'assurant du parfait contentement de tous les états, quant au fond. Sur les formalités, je lui représentai avec respect ce qu'on croyoit qui eût été convenable. Il me demanda ce qu'on souhaiteroit qu'il fît; et je lui répondis que je ne savois pas les ordres que pouvoit avoir M. le cardinal de Bouillon, mais qu'il me paroissoit, par les lettres de M. de Paris et de vous, qu'on espéroit trouver les moyens de ne pas laisser tomber à terre un décret aussi nécessaire, sans fatiguer davantage le saint Siége. Je ne laissai pas de lui représenter de quel poids auroit été une bulle. Sa Sainteté me parut vraiment affligée de n'en avoir pas fait une : et après m'avoir dit que c'étoit principalement à certaine

personne à l'en avertir, voulant sans doute parler du cardinal de Bouillon, elle m'ajouta, en riant, qu'elle avoit aussi envie de s'en prendre à moi ; qu'à la moindre instance que je lui eusse faite là-dessus, elle l'auroit donnée. A cela je pris la liberté de lui répondre, que j'avois bien alors à penser à d'autres objets qu'à des formalités, sur lesquelles je ne croyois pas qu'il y eût la moindre difficulté ; que je lui avouois que, dans ce moment critique, je ne m'occupois qu'à sauver l'essentiel, en représentant là-dessus à Sa Sainteté que je voyois attendrie par la cabale, ce qui convenoit à sa gloire, à celle du saint Siége, à l'état de la France, et aux intentions du plus grand Roi du monde. Cependant je suppliai le saint Père de se souvenir que toujours je lui avois parlé de bulle, que lui-même m'avoit toujours donné à entendre qu'il ne comptoit pas faire autre chose. Quant au détail dans lequel je n'étois pas entré fort avant avec lui, je lui dis que je m'en étois expliqué très-souvent avec le cardinal Albani, et que j'avois déclaré expressément qu'on demandoit une bulle, et nommément six jours avant la conclusion ; que j'étois sûr que ce cardinal ne le nieroit pas. Sur quoi il me répliqua que je devois le lui dire à lui-même, et qu'il faut lui tout dire ; qu'on ne seroit pas dans cette peine, si je lui avois parlé clairement là-dessus. Je lui témoignai en riant que je voulois bien prendre sur moi une partie de la faute, mais qu'il devoit aussi, en bonne justice, en jeter l'autre partie sur ses ministres. Sa Sainteté me dit : Il faut m'excuser ; comme vous n'êtes pas obligé de savoir nos usages, je ne suis pas obligée de savoir ceux de France ;

mais je vous prie de croire qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention de ma part. Il me paroît que les défauts de son bref le peinent, et qu'il auroit bien voulu trouver quelque expédient pour y remédier. Je crus qu'il étoit bon de le laisser dans cette disposition. Après quoi le Pape agréa que je lui lusse certains endroits de votre lettre, relatifs à la manière de recevoir le bref. Je passai l'article des défenses d'écrire, ayant bien connu, par l'attention qu'il avoit à vous louer, que M. le cardinal Spada lui en avoit rendu compte; et cela me suffisoit.

Je lui rapportai ensuite que les partisans de M. de Cambrai disoient, qu'il sembloit que Rome eût peur du coup qu'elle avoit frappé, et craignoit M. de Cambrai comme un homme qui pouvoit exciter des partialités dans le royaume; et qu'à présent la Cour de Rome ne pensoit qu'à affoiblir ce qu'elle avoit fait. Sa Sainteté, sur cela, m'assura qu'elle n'avoit agi qu'après une mûre délibération; qu'elle étoit bien résolue de soutenir son décret, et que rien ne seroit capable d'ébranler sa résolution. J'ai toujours cru qu'il étoit de la dernière importance d'appuyer sur ces articles, de piquer le Pape d'honneur, aussi bien que cette Cour, et de leur bien faire connoître la foiblesse du parti de M. de Cambrai, et à cet égard on me croit plus que jamais, depuis qu'on a su la manière dont la Cour, la ville, le Roi, les évêques avoient reçu la condamnation des erreurs de M. de Cambrai.

Je lus à Sa Sainteté la lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras, que vous m'avez envoyée. Elle remar-

qua fort bien l'expression de *porter sa croix*, et me dit qu'il pensoit sans doute mieux qu'il ne s'exprimoit. Je vis bien que la lettre lui paroissoit sèche; et je ne pus m'empêcher de lui dire, que je ne doutois pas que M. de Cambrai ne se servît des termes de soumission et d'obéissance dans les mandemens qu'il faisoit pour son diocèse, et dans les lettres qu'il écrivoit ici; mais que je ne pouvois m'empêcher de craindre qu'il ne dît pas une parole qui tendît à avouer qu'il s'étoit trompé, et qu'il avoit enseigné des erreurs : ce qui me paroissoit être essentiel, pour juger si véritablement son esprit et son cœur étoient soumis, s'il étoit véritablement revenu de ses préventions, et avoit abandonné ses sentimens. En un mot, j'observai qu'il falloit qu'il dît son *Confiteor*, s'il vouloit recevoir l'absolution. Sa Sainteté en convint; et je vois bien qu'on remarque tout ici, qu'on ne se laissera pas tromper par les soumissions apparentes que pourra faire M. de Cambrai : *quod Deus omen avertat.*

Je trouvai occasion de parler de M. le nonce, et de l'obligation que la France et le saint Siége lui avoient. Je ne puis vous exprimer la joie que Sa Sainteté eut de ce que je lui dis là-dessus, et de quelle manière elle s'expliqua sur ce prélat. Cela passe tout ce que j'en puis dire. La conversation roula sur lui pendant un quart d'heure, et ce fut à qui en diroit plus de bien.

J'avois vu, il y a quinze jours, Sa Sainteté si bien disposée et si pleine d'estime pour madame de Maintenon, que je crus ne lui pas déplaire de l'en entretenir de nouveau. Par la manière dont elle me parla

de sa vertu et de son mérite, je jugeai bien que je lui avois fait plaisir. Elle me dit : C'est une dame que Dieu a réservée pour le bien de la religion et de la vraie piété. Le Pape est véritablement pénétré d'estime et d'affection pour elle. Comme je sais les impressions que les ennemis de l'Etat et de l'Eglise ont voulu donner ici contre madame de Maintenon, je crois qu'il est nécessaire de ne point perdre d'occasion, principalement auprès des cardinaux, de leur faire connoître son mérite, qui est le fondement de la confiance du Roi. Je crois, par-là, rendre témoignage à la vérité, et faire mon devoir de bon Français. Je suis aussi bien assuré de vous faire plaisir, connoissant vos sentimens pour cette dame ; et à cette occasion je dois vous dire que madame la princesse des Ursins, que les principaux cardinaux voient souvent, leur inspire la plus grande considération pour madame de Maintenon. Je le sais d'eux-mêmes, plusieurs m'ayant assuré plus d'une fois que tout ce que je pouvois leur en rapporter, s'accordoit parfaitement à ce que madame la princesse des Ursins leur en disoit.

Je rends compte à M. le cardinal de Janson de ce que le Pape voulut bien me déclarer sur une affaire fâcheuse arrivée à Malte, entre M. son neveu et un frère bâtard de M. le duc de Mantoue. On voit bien que Sa Sainteté prend un véritable intérêt à ce qui peut toucher cette Eminence.

J'ai vu la lettre de Sa Majesté au Pape, du 6 avril, pour le remercier. Elle est courte, mais elle est parfaitement juste et très-belle.

Hier, lundi au matin, M. de Chanterac alla chez

le Pape, et lui porta une lettre de M. de Cambrai sur sa condamnation.

Hier matin Sa Sainteté intima une congrégation de cardinaux du saint Office pour l'après-dînée. Je me doutai qu'il s'agissoit de quelque chose qui pouvoit regarder les dépêches de M. le nonce. J'ai couru ce matin pour en apprendre des nouvelles. Je n'ai pu voir le cardinal Casanate; mais il m'a fait dire que le secret étoit inviolable. J'ai vu le cardinal Spada qui m'a dit, que l'objet de la congrégation étoit de faire part aux cardinaux de la lettre du Roi et de celle de M. de Cambrai. Je n'ai pu rien tirer que par conjecture de l'assesseur et du commissaire. Je me suis bien aperçu cependant qu'il avoit été question du bref, et de la bulle qu'on eût désirée à la place. Je soupçonne que Sa Sainteté a voulu savoir l'avis de la congrégation sur cela, et si l'on pouvoit faire une bulle, pour donner plus de satisfaction à la France. Par ce que m'a dit l'assesseur, je suis bien trompé si les cardinaux n'ont pas été d'avis de ne rien changer, et d'en demeurer au bref. Néanmoins gens qui pensent être bien informés, viennent de m'assurer qu'il avoit passé à la pluralité des voix, qu'on pouvoit faire une bulle. Selon les dispositions des esprits, cela me paroît difficile à croire. Avant que de finir cette lettre, j'espère savoir positivement ce qui en est, d'un endroit qui ne m'a jamais abusé, comme vous l'avez pu reconnoître par expérience. Le grand secret qu'on observe là-dessus me fait juger qu'on n'a point résolu de changer le bref en bulle. Si cela avoit été déterminé, le cardinal Casanate me l'auroit fait dire. Je vous avoue que je

ne laisse pas d'être très-curieux de savoir en détail ce qui s'est passé dans cette congrégation. Tous les cardinaux y étoient, à l'exception des cardinaux Marescotti et Ottoboni. Sans doute le cardinal de Bouillon instruira le Roi de la délibération.

Je n'ai pas encore vu la lettre de M. de Cambrai à Sa Sainteté. Le cardinal Spada m'a dit qu'elle étoit belle et toute soumise. Il m'a pourtant avoué qu'il paroissoit n'être pas content et souffrir, et qu'il n'y reconnoissoit en aucune façon qu'il s'étoit trompé. Je m'en étois bien douté. Le cardinal de Bouillon loue fort cette lettre. L'abbé Péquigni, à qui M. le cardinal de Bouillon l'a fait voir, m'a dit qu'elle étoit écrite en latin flamand, très-sèche, et qu'on sentoit fort bien qu'il ne se soumettoit que par force, plus par crainte du Roi que du Pape; en un mot, toute dans l'esprit de la lettre à M. d'Arras. Je n'ai pu me la procurer; mais M. le cardinal Spada m'a dit qu'il l'envoyoit à M. le nonce: ainsi vous la verrez par son moyen. Il marque, dans cette lettre, que son mandement est tout prêt; que ce qui l'empêche de le publier, c'est qu'il attend là-dessus les ordres du Roi qu'il a demandés.

On fait bien de ne rien demander ici sur le bref, tant que le cardinal de Bouillon y sera, et de se passer de cette cour le plus qu'il est possible. Les évêques ne peuvent-ils pas faire valoir leur autorité, en recevant la décision du saint Siége par forme de jugement, et approuvant la doctrine contenue, comme conforme à celle de l'Eglise? après quoi l'autorité royale viendroit prêter son secours pour l'exécution. Vous savez mieux ce qu'il y a à

faire que nous, et vous ne manquerez pas de relever l'autorité épiscopale d'une manière convenable.

Le motif que j'ai pour croire que les cardinaux ne voudront rien faire de nouveau, c'est que le cardinal Casanate, qui étoit d'avis d'une bulle, et qui est très-fâché qu'on ne l'ait pas faite, m'a paru trouver quelque difficulté à présent de convertir le bref en bulle. Il faudroit, selon lui, pour ce changement, qu'il arrivât quelque nouvel accident qui pût donner prétexte à former un autre décret; mais il pense qu'il ne conviendroit pas de le faire, tant que la France ne le demande pas. Si l'on n'a pas adressé le bref, qu'on appelle ici bref général, par un bref particulier au Roi, on a manqué, il est vrai, à une bienséance essentielle; et le cardinal Casanate avoue que cela est mal. C'étoit au cardinal Spada à savoir son métier; mais ce défaut ne suffit pas, selon eux, pour commuer le décret.

Au reste, Sa Sainteté a eu la bonté de témoigner la satisfaction qu'elle a de moi à plusieurs personnes, et en des termes qui me font honte. Monseigneur Giori et le père général de la Minerve en sont témoins : j'avoue que ce témoignage de sa bienveillance me donne une consolation particulière.

Rien ne m'arrête ici que l'affaire de mon Indult. Je voudrois y voir M. de Monaco, que je crois à présent en chemin. J'espère qu'il sera ici pour la mi-mai, et je compte partir avant le 8 de juin; plus tôt si je puis. En un mot, il n'y a que vos ordres précis qui puissent me retenir ici cet été. Je vous obéirai assurément; mais ce ne sera pas sans souffrir, à l'exemple de M. de Cambrai. Il est bien fâcheux que je ne

puisse pas partir dans les premiers jours du mois prochain, à cause des chaleurs; mais il faut faire de nécessité vertu, et attendre ce que feront la France et M. de Cambrai.

La fermeté et la conduite du cardinal Casanate, dans l'affaire de M. de Cambrai, lui ont fait ici tant d'honneur, que la congrégation lui a envoyé l'examen de l'affaire des Jésuites et de MM. des Missions étrangères, sur les idolâtries chinoises. Les cardinaux Noris et Ferrari lui sont joints. Aujourd'hui commence la première congrégation. Le Pape a approuvé la résolution de la congrégation. Il y a apparence qu'on fera bonne justice; et la congrégation suivra sans doute les résolutions que prendront ces trois cardinaux, dont le cardinal Casanate est le maître.

Le père général de la Minerve et le père Massoulié vous prient de leur accorder votre protection, pour un établissement qu'ils veulent faire à Toulouse d'une chaire de théologie. Ils vous adressent, aussi bien qu'à M. de Paris, des mémoires sur cela.

Il semble que l'affaire des Bénédictins et des Jésuites veuille s'échauffer (*) : vous ne m'en mandez rien. On dit M. de Chartres fort prévenu en faveur des Jésuites.

J'apprends, dans ce moment, que les cardinaux résolurent hier de ne point changer le bref en bulle, à cause des raisons que je vous ai exposées ci-devant, et que le cardinal Albani avoit voulu soutenir ce qu'il avoit fait. Apparemment le nonce ne dira

(*) *Voyez* la lettre CCCCXVII, et la note de la page 240. (*Edit. de Vers.*)

rien de cette résolution ; mais je la crois certaine.

Je vous envoie les deux derniers livrets de M. de Cambrai contre vous et M. de Chartres. La disposition étoit belle pour la soumission. Il a voulu avoir répondu à tout. Je ne sais comment il pourra s'empêcher de répondre au bref, et de prendre le Pape à partie. Ne sera-ce pas vous qui aurez dicté son jugement ? Ce qu'il dit sur le concile de Trente me paroît bien hardi, et bien digne de censure. Pour moi, je le crois non-seulement téméraire, mais hérétique formellement.

Rome, ce 28 avril 1699.

LETTRE CCCCLXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont on devoit recevoir le bref du Pape; l'affaire de Sfondrate; et les dispositions du cardinal de Bouillon.

On a reçu enfin, mais hier au soir seulement, votre lettre du 7 avril. M. de Madot, qui partira cette nuit, vous portera cette réponse. Je lui ai fait part de ce qu'on disoit contre vous, et de ce que vous aviez répondu pour votre défense. Il vous en dira lui-même son sentiment, qui se trouve conforme au vôtre.

Vous verrez, par la lettre dont je vous envoie copie (*), la résolution qu'on a prise ici, pour l'exécution de la constitution apostolique. On la recevra

(* Cette lettre étoit celle du Roi aux archevêques. Il en a été parlé ci-dessus, lettre CCCCLXVII.

avec tout le respect dû au saint Siége, et avec la plus grande solennité.

Si les évêques entrent dans cette affaire, c'est parce qu'il le faut, conformément à nos maximes, pour authentiquer la constitution, et faire exécuter ce qui y est porté, après l'avoir reçue canoniquement, etc.

J'ai rendu compte de ce qu'on projette à M. le nonce, qui en a paru assez content, et qui le sera tout-à-fait, quand il aura vu les lettres du Roi. M. de Paris nous a convoqués pour le 13 de mai.

On adressera une pareille lettre à tous les métropolitains, et à M. de Cambrai même, avec quelque légère différence tirée des circonstances de sa personne. Par ce moyen tout sera fini, du consentement de tout le monde, et il n'y aura pas de question de fait. C'est pourquoi l'on veut se contenter de la soumission de cet archevêque, quoiqu'on voie bien ce qui y manque; combien elle diffère de celle de Leporius, dictée par saint Augustin, et se trouve peu conforme à ce que les auteurs du temps marquent de celle de Gilbert de la Poirée (*).

Je vis hier, chez le Roi, M. le prince de Vaïni,

(*) Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, étoit savant, mais trop livré aux subtilités de la philosophie d'Aristote. Il voulut juger des choses divines par les faux raisonnemens d'une vaine dialectique, et s'égara sur le mystère de la Trinité. Saint Bernard, plein de zèle pour la doctrine catholique, attaqua fortement ses erreurs, le convainquit dans le concile tenu à Rheims en 1148, par Eugène III, et dressa une profession de foi toute contraire, qui fut adoptée par le concile. Gilbert se soumit, et condamna humblement les fausses opinions qu'il avoit avancées. *Voyez* S. Bernard. in Cant. Serm. LXXX, tom. I, col. 1546; et Labbe, Concil. tom. X, pag. 1120.

qui

qui me parla de vous de la manière du monde la plus obligeante. Il me fit tant d'honnêtetés, de la part de Sa Sainteté, que j'en étois tout confus. Il me témoigna qu'il avoit beaucoup de particularités à me dire. Je tâcherai de le voir demain à Paris.

On ne croit pas que M. le prince de Monaco puisse être sitôt à Rome, la goutte le retenant à Monaco. Je vous envoie une lettre à toutes fins pour lui, sur votre indult. Le Roi lui a fait écrire de vous accorder ses bons offices auprès du Pape et des ministres.

Vous faites bien de ne cesser de rendre tous vos respects à M. le cardinal de Bouillon : n'oubliez pas de le bien assurer des miens.

On doute que vous puissiez voir M. le prince de Monaco à Rome. Je trouve très-bon que vous différiez le plus que vous pourrez, pour toutes les raisons que vous me marquez, et surtout par rapport à votre indult, supposé que vous voyiez jour à réussir. Mais enfin il faut revenir le plus tôt qu'il sera possible.

Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfondrate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape, et de le chagriner, pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce qu'il vient de faire pour l'Eglise. Faites cependant avec bon conseil, ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne seroit plus glorieux à ce pontificat, que de voir ce digne Pape sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Eglise.

J'ai vu ici entre les mains de M. de Janson, des lettres admirables de M. l'abbé Péquigni. Témoignez-lui bien qu'on sait ici avec quel esprit, quel savoir

et quel zèle il a parlé pour la bonne cause, et avec quelle bonté il écrit sur mon sujet. Je lui en ai une obligation que vous ne sauriez assez lui témoigner, et dont il me paroît que le témoignage lui sera agréable.

Vous faites bien de ménager M. Phelippeaux : c'est un homme qui nous est utile ici. Je compte beaucoup sur le soulagement que je recevrai de vous; mais il nous faut des seconds. Celui que j'ai dans ce pays (*), n'est pas de la force de M. Phelippeaux, à beaucoup près.

M. de Torcy entre dans le moment, et me rend une lettre de M. le cardinal de Bouillon à cachet volant (**). Il est bon que vous en voyiez la copie; mais quoique je vous l'envoie, ne faites pas encore semblant de la savoir. Je juge à propos d'envoyer une réponse au cardinal, par le même canal. Cependant, comme vous voyez qu'il veut revenir, faites tous les pas convenables, et continuez à ne manquer en rien envers lui, comme je veux faire moi-même.

A Versailles, ce 29 avril 1699.

(*) Bossuet veut parler de l'abbé de Saint-André, d'abord curé de Vareddes, et ensuite grand-vicaire du prélat.

(**) Elle est imprimée à la suite de cette lettre, avec la réponse de Bossuet. (*Edit de Vers.*)

LETTRE CCCCLXX.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Sur les mécontentemens que lui avoient donnés son neveu.

Sans entrer, Monsieur, dans aucun détail, qui seroit trop long et trop ennuyeux pour vous et pour moi, je ne puis résister plus long-temps aux mouvemens d'estime, de vénération et d'amitié que j'ai pour vous; sentimens qui sont gravés si avant dans mon cœur depuis près de quarante ans.

Ce sont ces sentimens, Monsieur, qui m'obligent de vous prier d'être persuadé, que le peu de sujet que j'ai de me louer de la conduite de M. votre neveu, n'est pas capable de me faire jamais changer à votre égard; et de vous demander en même temps la continuation de votre amitié, qui m'a toujours été si chère, vous assurant que je suis très-prêt de reprendre en votre considération, à l'égard de M. votre neveu, les sentimens avec lesquels j'étois venu ici, et qui m'avoient obligé de vous supplier, aussi bien que lui, de me faire l'amitié de prendre un appartement chez moi, pour y être de la même manière qu'il auroit été chez vous.

Je ne vous aurois encore rien mandé, Monsieur, du peu de sujet que j'ai eu en plusieurs occasions de me louer de M. votre neveu, si j'avois pu, avec honneur, lui cacher un dernier fait, devenu trop public, peu rempli d'égards pour moi, et pour le poste dont le Roi m'a bien voulu honorer ici. Mais

m'étant vu obligé de lui donner au moins quelque signe de vie sur ce fait, quoiqu'avec toute l'attention que j'aurai toute ma vie pour une personne qui vous appartient de si près, et qui vous est si chère, j'ai cru que je devois en même temps vous donner une preuve de ma confiance et de la sincérité avec laquelle je vous ai toujours honoré et vous honorerai jusqu'au tombeau; me flattant aussi que cette malheureuse affaire du livre de M. de Cambrai étant finie ici, mettra fin aux froideurs qu'elle a pu produire dans votre cœur contre moi (*). C'est la grâce que je vous demande, et de me croire tout à vous.

Le card. DE BOUILLON.

Mon écriture est naturellement si mauvaise, et je me trouve tourmenté d'une si grande fluxion dans la tête, que je me suis servi de la main d'une personne en qui j'ai une confiance entière.

A Rome, ce 7 avril 1699.

LETTRE CCCCLXXI.

DE BOSSUET AU MARQUIS DE TORCY.

Il lui envoie sa réponse à M. le cardinal de Bouillon, pour en prendre lecture.

Vous voulez bien, Monsieur, que je prenne la liberté de faire passer ma réponse à M. le cardinal de Bouillon, par le même canal dont il s'est servi

(*) Le cardinal n'avoit commencé à écrire de sa main qu'à ces mots : le corps de la lettre, dit M. Ledieu, secrétaire de Bossuet, étoit de l'écriture du père Charonnier, Jésuite.

pour faire venir sa lettre jusqu'à moi. Comme il vous a envoyé sa lettre ouverte, j'en fais autant de la mienne. Comme lui, je vous supplie de la lire, et s'il est arrivé, Monsieur, que le Roi ait su quelque chose de ses plaintes et de ses honnêtetés, j'ose encore vous supplier de vouloir bien donner à Sa Majesté une pareille connoissance de mes réponses. Je vous fais cette prière avec confiance, comme je suis avec respect, etc.

A Paris, ce 3 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXII.

DE BOSSUET AU CARDINAL DE BOUILLON.

Il justifie son neveu sur l'envoi de son courrier; et lui montre l'équité de sa conduite dans l'affaire du Quiétisme.

J'ai reçu par les mains de M. le marquis de Torcy, la lettre de votre Eminence, du 7 avril. Elle me fut rendue mercredi dernier, et j'ai cru devoir faire passer ma réponse par le même canal.

Je ne puis assez me louer de la bonté avec laquelle cette lettre est écrite; et après vous en avoir fait mes très-humbles remercîmens, j'accepte, au nom de mon neveu et au mien, le retour que vous lui offrez dans l'honneur de vos bonnes grâces.

Je suis d'accord, Monseigneur, que ces choses se doivent faire, sans trop entrer dans le détail. Mais je ne dois point omettre qu'assurément on n'a pas fait un fidèle rapport à votre Eminence, quand on lui a dit que mon neveu avoit voulu que le cour-

rier qu'il m'a envoyé devançât le vôtre. Il n'a eu garde de donner de pareils ordres, ou d'avoir de semblables vues; puisque étant contre le respect dû au caractère de ministre que porte votre Eminence, il auroit manqué non-seulement contre vous, mais encore contre le Roi même; de quoi nous sommes incapables, mon neveu et moi.

Il est vrai qu'il nous a dépêché un courrier extraordinaire, à M. de Paris et à moi, aussitôt après le bref publié. Mais il ne pouvoit s'en dispenser, puisqu'il étoit nécessaire que nous sussions la manière dont les choses s'étoient passées, parce qu'elles pouvoient beaucoup influer sur la manière de procéder à la réception de ce bref. Mais pour devancer votre courrier, c'étoit chose à laquelle nous ne pensions pas, et qui paroissoit impossible, le vôtre étant parti onze heures avant que mon neveu eût songé à faire partir M. de Madot.

Ce gentilhomme m'a assuré positivement qu'on ne lui avoit pas touché un seul mot de ce dessein. Mon neveu à qui votre Eminence s'est expliquée sur ce soupçon, m'assure la même chose; et je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de n'avoir aucun égard au récit contraire, tant envers mon neveu, qu'envers M. de Madot, qui doit être bientôt à Rome.

Quant au froid que votre Eminence me reproche au sujet du livre de M. l'archevêque de Cambrai, sans revenir à ces détails, je supplie seulement votre Eminence de se souvenir de ce que j'eus l'honneur de lui dire à l'hôtel de Chaulnes, et de vous bien persuader que je n'ai jamais fait mon affaire de

celle-ci, ni pris d'autre part dans le succès, que celui que devoit y prendre tout évêque fidèle à son ministère. Après ce petit mot, Monseigneur, dont j'ai cru ne pouvoir me dispenser, je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je suis à votre égard dans mon état naturel, conforme à tous les devoirs de respect et d'amitié, puisque vous voulez, Monseigneur, que je parle ainsi, auxquels je suis obligé par tous ces titres, que je prendrai toujours plaisir de reconnoître, plus encore par les effets dont je puis être capable, que par les paroles.

Agréez sur ce fondement que mon neveu ait l'honneur de vous approcher avec toute la confiance que mérite le renouvellement de vos bontés, et qu'il vous rende tous les respects que nous vous devons l'un et l'autre. Je suis et serai toujours avec ces respectueux sentimens, Monseigneur, etc.

A Paris, ce 3 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur les difficultés qu'il trouve à la translation de son évêché à Maserettes; sur l'affaire du Quiétisme, et le bref du Pape.

Avant, Monseigneur, que de répondre à votre lettre du 9 avril, que j'ai reçue à Meaux, j'ai voulu en communiquer, selon votre ordre, à M. d'Aguesseau, dont voici le sentiment. Il ne croit pas que le Roi soit en état d'entrer dans cette construction. Le mieux, selon lui, que vous puissiez obtenir,

est une imposition sur votre diocèse; encore la croit-il prématurée, dans l'accablement où sont les peuples. Je ne crois pas que l'exemple de Blois nous serve beaucoup. L'évêché de Blois paroît au Roi plus nécessaire, qu'une simple translation de votre évêché à Maserettes; et de plus, M. de Chartres, en faveur de qui s'est faite cette érection, est le prélat du royaume le plus favorisé, par les raisons que vous savez (*). Quand, après ces difficultés, vous trouverez à propos de tenter la chose, vous devez dresser un placet au Roi, en envoyer une copie à M. de Paris, et une au père de la Chaise, auxquels vous en écrirez. J'aiderai auprès de l'un et de l'autre, et dans l'occasion, auprès du Roi; tout ce que je ferois au-delà, nuiroit plutôt qu'il ne serviroit : et au reste, vous savez bien que la bonne volonté ne me manque pas.

Je parlai à M. d'Aguesseau du dessein de venir ici. Il me dit que vous aviez à y prendre garde, et qu'on avoit mal tourné, auprès du Roi, le séjour que vous y avez fait du temps de votre affaire. Voilà, Monseigneur, ce qui regarde vos intérêts particuliers, qui seront, comme vous savez, toujours les miens.

Quant à l'affaire générale, vous voyez le tour qu'elle prend; et si votre métropolitain ne vous a pas encore envoyé copie de la lettre circulaire que le Roi écrit aux archevêques, celle que vous devez recevoir par M. l'abbé de Catelan vous instruira du tout. Vous voyez qu'on ne pouvoit pas donner dans cette affaire un tour plus avantageux à la chose, plus honorable

(*) Il étoit directeur de madame de Maintenon.

à l'Eglise, ni plus canonique. Il faut achever cette affaire, avant que de penser à aucune instruction pour le peuple. En écrivant à présent, on sembleroit vouloir harceler M. de Cambrai, qui joue, quoique assez sèchement, le personnage d'un homme soumis, et qu'on veut regarder comme tel, afin que l'affaire paroisse finie de son consentement. M. l'abbé de Catelan ne vous a pas laissé ignorer son mandement sur ce bref. On commence à répandre de petits écrits contre M. de Cambrai : on fait réimprimer, sous main, quelques-uns de ses ouvrages contre moi. Dieu, qui a amené cette affaire à une conclusion si heureuse, achevera le reste. Le *motu proprio* n'arrêtera pas. Le parlement ne rejette cette clause que dans les affaires que l'on prétend, avec raison, qui se doivent faire à l'instance et réquisition du Roi. Ainsi dans le bref d'érection de l'archevêché de Paris, cette clause n'empêcha pas l'effet du bref; mais il fut dit seulement qu'on n'y auroit point d'égard, et qu'une autre fois on exprimeroit *ad Christianissimi Regis instantiam et requisitionem ;* ce qui a été pratiqué dans les érections d'Albi et de Blois.

Je m'en retourne dans mon diocèse, jusqu'au 13, qui est le jour de notre assemblée provinciale. On doit à la bonté et à la sagesse du Roi tout ce qu'on fait dans cette affaire. M. de Paris y a servi l'Eglise très-utilement, aussi bien que M. de Rheims, qui sera député de la province à l'assemblée générale de 1700; ce qui semble le désigner président. J'ai toujours le même besoin et la même envie de vous voir, et suis, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 2 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les dispositions apparentes du cardinal de Bouillon à l'égard de l'abbé Bossuet; la prochaine assemblée de la province de Paris; l'opposition de la Cour romaine pour les livres relatifs au Quiétisme; et les services secrets que le prélat rendoit à l'Eglise.

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Vous voyez à présent qu'on est content du bref, tel qu'il est, et qu'on ne pense qu'à le publier avec toute la solennité possible.

Vous verrez, par la lettre que M. le cardinal de Bouillon m'a écrite, et par ma réponse dont je vous envoie copie, que vous n'avez qu'à vous présenter chez lui, en faisant peut-être demander quand il l'aura pour agréable. Ne craignez rien du côté de la Cour.

Je vais à Meaux mercredi, pour revenir lundi prochain, être mardi à l'archevêché, pour préparer l'assemblée, et la tenir le lendemain. Tout sera fait en un jour.

Il ne faut plus disputer sur la nature et l'effet du bref. Celui contre le Missel de Voisin, donné par Alexandre VII, n'a jamais été porté au parlement, ni les lettres-patentes vues. On n'a eu, en France, aucun égard à ce bref; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en français.

Je suis très-content de la lettre que vous a écrite M. le prince de Monaco, et je souhaite qu'il arrive bientôt.

On a envoyé la lettre de cachet à M. de Cambrai, comme aux autres métropolitains, en le supposant soumis. Tâchez de désabuser le Pape et ses ministres, de l'opposition qu'ils ont pour les livres qu'on pourroit publier sur la matière. Ceux qu'on imprime par inondation pour l'erreur, pervertissent tous les esprits, si l'on se tait. Malgré les décisions prononcées dans les différens temps contre les faux dogmes, les Pères ont bien senti les dangers que couroient les peuples : aussi n'ont-ils cessé de les prémunir, en parlant en faveur de la vérité contre l'erreur.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que j'aie fait supprimer un ouvrage composé contre le *Problême*. Je vois bien ce qu'on veut dire. On a déguisé une vieille affaire de trois ans, et qui n'étoit rien (*). Si l'on savoit tout, on verroit que je sers l'Eglise dans les choses qu'on ne sait pas, plus que dans celles qu'on sait. Cela soit dit entre nous et pour nous seuls : *retribuetur vobis in resurrectione justorum*. J'embrasse M. Phelippeaux.

Soyez un peu attentif à ce qui se passe sur l'édition bénédictine de saint Augustin. Ayez soin de votre santé, et pensez au retour, aussitôt après l'arrivée de M. l'ambassadeur. Vous avez bien raison de vous affliger : vous trouverez un grand vide dans la maison. Dieu est tout.

A Paris, ce 4 mai 1699.

(*) Bossuet a ici en vue son *Avertissement sur le livre des Réflexions morales*, dont il ne fit point usage dans le temps qu'il le composa. *Voyez* l'Avertissement mis en tête de la *première classe des Œuvres*; ci-dessus, tom. I, p. LXIV. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCCLXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la délibération de la dernière congrégation, touchant le changement du bref en bulle; les deux lettres de M. de Cambrai au Pape; et les démarches de l'abbé Bossuet au sujet du bref que le saint Père devoit adresser à ce prélat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 12 avril, par laquelle j'apprends votre incommodité. Quoique je voie bien que ce n'est presque rien, je suis très-fâché du moindre petit mal que vous pouvez avoir; et je ne serai en repos, que quand je saurai, comme je l'espère, par l'ordinaire prochain, que vous êtes entièrement guéri.

Vous avez su, par ma lettre du dernier courrier, la congrégation des cardinaux, convoquée et tenue le lundi 27 avril, sur les affaires et les conjonctures présentes.

Quoiqu'on veuille dire ici qu'on changera le bref en bulle, je sais que ce n'est point à présent l'intention du Pape ni des cardinaux. Si, dans la congrégation de lundi, le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni avoient été d'avis de ce changement, on l'auroit fait. Mais ils parlèrent, à ce qu'on m'a assuré, si fortement pour le bref, soutenant non-seulement qu'il falloit à présent se donner bien de garde de faire une bulle, mais encore qu'on auroit eu tort d'en donner une au commencement; ils soutinrent, dis-je, si vivement leurs opérations, que le

reste des cardinaux s'accorda aisément à ne rien faire de nouveau, pour ne pas préjudicier à l'autorité du Pape, et afin qu'on ne puisse pas dire qu'on consent ici que les bulles et les brefs ne soient pas reçus en France dans une certaine forme. Ils convinrent néanmoins qu'il auroit été mieux de faire une bulle d'abord, et qu'il n'y auroit eu aucune difficulté, si l'on y eût pensé.

Je sais que le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ont dit, que c'étoit moi qui avois fait naître cette difficulté. Le Pape et les cardinaux savent bien ce qui en est, et ce que je leur ai toujours dit, dès le commencement, sur la forme du jugement. Ils voient bien à présent que j'avois raison de leur dire qu'en France on n'approuveroit ni le bref, ni le *motu proprio*, quoiqu'on pût être très-content de la substance du décret.

Quant à la congrégation qui s'est tenue sur ces objets, et sur les lettres du Roi et de M. de Cambrai, je sais que c'est le Pape seul qui l'a voulue, et qui l'a fait convoquer; apparemment d'après les lettres de M. le nonce, qui lui aura témoigné que le changement du bref pourroit faire plaisir au Roi, qui pourtant ne le vouloit pas demander. On lut, dans la congrégation, sa lettre.

Pour moi, loin de faire jamais instance là-dessus, ni au Pape, ni aux cardinaux, je leur ai toujours déclaré que les évêques ne demandoient rien de plus, et qu'on ne songeoit qu'à suppléer au défaut de formalité, sans rien désirer davantage. Je l'avois déclaré, la veille, au Pape d'une manière très-précise

et très-forte, comme je vous l'ai mandé plus amplement dans ma dernière lettre.

Mais tout cela n'est rien. Le point essentiel est la démarche que les partisans de M. de Cambrai veulent faire faire au Pape en faveur du coupable, qu'on voudroit qui fût traité comme innocent.

Je vous ai déjà mandé qu'on lut, dans la même congrégation, et la lettre du Roi au Pape, du 6 avril, en remercîment, dont on fut très-content, et la lettre de M. de Cambrai qui commence par *Auditâ B. V. de meo libello sententiâ, etc.* dont je vous envoie copie, en cas que M. le nonce ne vous l'ait pas communiquée. On la lut, et les partisans de M. de Cambrai l'applaudirent si fort, et dirent si hautement qu'elle méritoit une réponse honorable, que personne ne voulut s'y opposer. Ils m'ont presque tous assuré depuis, qu'on ne fit pas toutes les réflexions nécessaires. La soumission sans restriction dont elle fait parade, le respect pour le saint Siége qu'elle étale, leur firent impression, et par-dessus tout, les instances de M. le cardinal de Bouillon les entraînèrent.

Je ne sus, que le mercredi, qu'on préparoit un bref qui devoit être adressé à M. de Cambrai. Je me doutai du piége qu'on tendoit : je fis si bien, que j'eus copie de la lettre en question. Je vous avoue, qu'au lieu d'en être édifié, j'en fus scandalisé au dernier point. Il ne me fut pas difficile d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin; et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion, pour en être indigné. Bien loin d'y trouver M. de Cambrai, hu-

milié, repentant, et consolé de sortir enfin de ses ténèbres, pour découvrir la lumière; on y voit un homme outré de douleur, qui en fait gloire, qui se donne pour innocent, *Jam non commemoro innocentiam;* qui a la hardiesse de nommer *probra*, des outrages, les justes et nécessaires procédés des évêques, qui n'ont été que trop justifiés par la condamnation du saint Siége; qui enfin ose parler de ses explications, comme si elles mettoient sa doctrine à couvert, au lieu qu'on a jugé tout le contraire, *totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas.* Il laisse, dit-il, cela à part, comme si le Pape n'y avoit pas fait assez d'attention, et que ce qu'il avance, fût une chose incontestable; *præterita omnia mitto loqui.* En vérité, peut-on rien de moins humble et de plus hardi que de pareilles expressions, dans la bouche d'un homme qui parle ainsi à son juge aussitôt après sa condamnation? On voit bien par-là ce qu'on doit penser de sa soumission, qu'il n'est plus permis de croire sincère, et qui ne peut être que forcée : voilà franchement ce que j'en pense.

Comme je sus en même temps qu'on préparoit un bref très-honorable pour M. de Cambrai, avec une diligence incroyable, sans même vouloir attendre son mandement, je crus devoir faire faire à Sa Sainteté, et aux principaux cardinaux toutes les réflexions nécessaires sur cette démarche, et leur en montrer les dangereuses conséquences. J'ai tâché de leur faire sentir combien il importoit de ne laisser rien sortir d'ici, dont M. de Cambrai pût se prévaloir. Je l'ai fait avec douceur, prenant occasion de

leur parler, en leur rendant compte de ce qui se passe, et leur suggérant les réflexions qu'ils n'ont pas faites, ou qu'ils n'ont pas voulu faire, que je leur ai insinué qu'on ne manqueroit pas de faire en France, ajoutant que je craignois que cette superbe lettre n'achevât de perdre M. de Cambrai en France, quand elle y seroit vue.

Le petit bruit que j'ai cru devoir faire là-dessus, et mes remontrances ont produit leur effet. Le bref qui étoit préparé et minuté, a été arrêté au moins jusqu'ici. Il s'est trouvé heureusement que, depuis six jours, M. le cardinal de Bouillon étoit allé en campagne, à trente milles d'ici, d'où il ne revint qu'hier. Pendant ce temps, le mandement de M. de Cambrai est arrivé. Il l'a fait porter au Pape par M. de Chanterac, avec une nouvelle lettre. Ce mandement est imprimé en latin et en français : je vous envoie le latin.

D'abord M. Gozzadini avoit été chargé par le Pape de dresser le bref. Le cardinal Albani en a été jaloux, et a travaillé à avoir cette commission, dans le dessein apparemment de se rendre maître de la tournure, et de servir M. de Cambrai. J'ai su tout le détail de ce qui s'est passé là-dessus par Gozzadini lui-même, qui a été piqué de se voir éconduit, et qui m'a tout dit.

Je ne sais si le cardinal Albani n'a pas été content de la manière dont le bref étoit disposé, et ne l'a pas trouvé assez favorable. Quoi qu'il en soit, Gozzadini m'a dit qu'il voyoit bien des détours et de la politique dans cette manœuvre. J'ai su par lui qu'il y avoit une seconde lettre de M. de Cambrai, qui accompagnoit

accompagnoit le mandement, et plus entortillée que la première. Il l'a eue entre les mains, et m'a déclaré avoir tout remis au cardinal Albani. Il ne m'a pas été possible de voir cette seconde lettre, ni de savoir ce qu'elle contient. Néanmoins elle existe sûrement, et le cardinal Albani n'a pas osé me la nier. Le Pape m'a avoué qu'il l'avoit reçue. Je vois avec cela qu'on en fait un grand mystère. Aucun autre que le cardinal Albani ne l'a vue, excepté Gozzadini, par les mains de qui elle a d'abord passé. Les cardinaux, à qui j'en ai touché quelque chose, m'ont tous dit qu'ils n'en avoient pas entendu parler. Il n'est pas jusqu'au cardinal Spada, qui m'a juré ce matin n'en savoir rien. Mais je l'ai bien assuré de l'existence de cette lettre, et lui ai dit de plus qu'elle étoit entre les mains du cardinal Albani. Le mystère qu'on en fait, m'est non-seulement très-suspect, mais je tiens pour certain, par ce que m'a dit Gozzadini, qu'elle est tournée de manière à embarrasser même le cardinal Albani. Je me doute qu'on y demande quelque nouvelle explication, et qu'on y parle peut-être avec plus de hauteur, que dans la première.

Je présume encore que les partisans de M. de Cambrai ont dessein de faire supprimer cette seconde lettre, et d'empêcher qu'il n'en soit question dans la réponse qu'on lui fera.

Je ne vous dis pas toutes les réflexions que j'ai fait faire aux cardinaux là-dessus, en particulier au cardinal Albani. Je n'ai rien oublié; et s'ils péchent à présent, ce ne sera pas par ignorance. Il est fâcheux que la congrégation ait d'abord consenti à une ré-

ponse ; mais ils avouent presque tous qu'ils n'ont pas fait assez d'attention aux expressions de la lettre ; et je vois que si la réponse passe par leurs mains, les bons cardinaux sont résolus de ne laisser rien insérer que de juste et d'honorable au saint Siége.

J'ai cru devoir faire connoître au cardinal Albani, que tout retomberoit sur lui, si l'on faisoit quelque chose de mal ; et qu'au moins, pour qu'il pût se disculper, il falloit que le tout fût de nouveau examiné par MM. les cardinaux. Il est convenu que cela devoit être, et m'a assuré que cela seroit aussi. Comme il étoit question d'arrêter le coup, je lui ai fait sentir que rien ne pressoit pour faire une réponse. Je lui ai même insinué, comme aux autres cardinaux, qu'il n'y avoit pas de nécessité de répondre à M. de Cambrai par un bref, et qu'on avoit mille autres moyens de lui faire savoir qu'on recevoit sa soumission, telle qu'il la donnoit ; que M. le nonce étoit suffisant pour cela ; et qu'enfin, si l'on vouloit écrire, on le devoit faire d'une manière qui ne tirât point à conséquence, et que, sans faire paroître trop de mécontentement, on pouvoit, avec dignité, lui montrer ce qui restoit à faire pour édifier l'Eglise, et consoler le père commun des fidèles.

Je vois manifestement que le but du cardinal Albani, et celui du cardinal de Bouillon, car l'un et l'autre me l'ont fait assez connoître, est de faire insinuer, dans la réponse à M. de Cambrai, qu'on n'a pas prétendu condamner ses intentions, ni toucher à ses explications et au sens de l'auteur. C'est là-dessus que j'ai parlé fortement, en montrant l'illu-

sion de cette conduite. Ces deux Eminences ont été obligées de convenir avec moi, au moins de paroles, qu'on avoit condamné le sens du livre et des propositions, non-seulement à certains égards, mais sur tous les points de vue, puisqu'on avoit ajouté *et attentâ sententiarum connexione*. J'ai conclu qu'il me paroissoit, après cela, ridicule de dire que le sens du livre n'étoit pas le sens de l'auteur, et d'un auteur qui avoit su, autant que personne, ce qu'il vouloit dire, assurément bien capable d'expliquer nettement ses pensées, et qui avouoit aussi que le sens *obvius et naturalis* étoit le sens unique de son livre.

Ils n'ont eu rien à répondre à cette démonstration, et tous les autres cardinaux m'ont avoué que ces raisons étoient péremptoires. Cependant, telle est l'intention des cardinaux Albani et Bouillon; et hier encore, le cardinal de Bouillon me dit clairement que le Pape, en condamnant le livre de M. de Cambrai, n'avoit pas prétendu condamner le sens de l'auteur, ni ses explications; et par-là il prétendoit excuser l'article de sa lettre au Pape, qui relève son innocence, et sauver ses explications. Voyez un peu où l'on en seroit, si on entroit dans de pareilles idées. Il est pourtant très à craindre qu'on n'arrache ici quelque chose qui les favorise. Je ferai tout de mon mieux, tant que j'y serai, pour l'empêcher; mais je suis bien éloigné de répondre que je réussirai, quoique je n'oublie rien à cet effet. Malheureusement, je trouve toujours de certains pas faits, qui rendent le succès des démarches d'une difficulté incroyable.

L'esprit du Pape et de cette Cour, est généralement de recevoir, pour argent comptant, tout ce que fera M. de Cambrai, et de lui montrer une grande douceur. Ils disent, *che bisogna serrar gli occhi, ed abbracciarlo.* Je fis rire le Pape, quand je lui répondis qu'il falloit donc si bien l'embrasser, et si bien le serrer, qu'il ne pût échapper, et qu'on fît, si l'on pouvoit, crever l'apostume qu'il conservoit dans le cœur; que c'étoit le seul moyen de le guérir. Le Pape est convenu avec moi, qu'il voyoit très-bien qu'il n'étoit pas persuadé d'avoir erré. Le cardinal Albani m'a parlé de même, et je puis dire que tous les cardinaux pensent ainsi. Néanmoins j'aperçois une envie extrême de le bien traiter. Le Pape s'imagine qu'après l'avoir bien ménagé, son esprit s'appaisera, et que tout sera fini; ce qu'il souhaite fort. Mais la chose n'est pas aussi facile qu'il le pense, surtout tant qu'on paroîtra appréhender M. de Cambrai.

Je vis le Pape dimanche, et lui parlai de mon mieux, et avec toute la modération possible : je ne manquai néanmoins pas de lui faire connoître tout ce qu'il devoit savoir. Il ne me parut pas plus content qu'il ne faut de M. de Cambrai; avec cela je sentis qu'il étoit porté à lui tout passer. Je vois bien qu'il est très-pressé par la cabale.

Sa Sainteté, en mon particulier, me donna de si grandes marques de bonté, et du contentement qu'elle avoit de ma conduite, qu'elle voulut bien me dire, en propres termes, qu'elle se croyoit dans l'obligation de le faire témoigner au Roi par M. le nonce; et il ne sera pas impossible qu'elle ne le

fasse, dès cet ordinaire. J'avoue que j'en suis pénétré de reconnoissance.

Le saint Père me parla avec tant de confiance, sur une infinité de choses, que je crus pouvoir m'informer de lui-même de la vérité d'un bruit qui court, depuis quelques jours, dans Rome, que Sa Sainteté veut rappeler M. le nonce de France. Ses amis en ont été en peine, et on m'a prié de sonder le Pape là-dessus; ce que je fis le plus heureusement du monde et le plus naturellement. Le Pape me parla à cœur ouvert, et m'avoua franchement que son absence de son évêché lui faisoit de la peine. Il me dit que, pour cette raison, il rappeloit le nonce d'Espagne, qu'il vient de nommer à l'archevêché de Milan. Je tâchai de lui faire comprendre que, dans certaines occasions, il falloit préférer le bien général à un bien particulier; qu'on pouvoit suppléer la personne d'un évêque dans un diocèse; mais qu'un nonce aussi agréable à la France et au Roi que M. Delfini, qui maintenoit si bien l'union entre les deux puissances, étoit si nécessaire à l'Eglise, qu'on pouvoit dire que ce bien général devoit l'emporter sur le bien particulier de le rendre à son diocèse. Je lui rapportai l'exemple de M. le cardinal de Janson. Je vis bien que ces réflexions lui faisoient impression, et il me dit que cela ne seroit pas pour le moment; mais néanmoins je compris parfaitement qu'on ne doit pas être sans appréhension là-dessus. J'ai cru être obligé d'avertir M. le cardinal de Bouillon des dispositions du Pape sur ce sujet, sachant l'estime que le Roi et les évêques font de M. le nonce. J'en ai aussi averti un ami de M. le nonce, et vous pou-

vez lui en témoigner ce que vous jugerez à propos. Il m'a paru que M. le cardinal de Bouillon étoit bien disposé en sa faveur.

Il n'y a pas lieu selon moi de douter, que la conduite de M. de Cambrai et ses lettres ne lui soient inspirées par le cardinal de Bouillon et ses adhérens, pour brouiller de nouveau. Voyez la finesse de la cabale : on publie en France le mandement de M. de Cambrai, qui, quoique sec et sans repentir, ne laisse pas de pouvoir passer, parce qu'il y condamne son livre dans la même forme que le bref; et en même temps il écrit ici des lettres qui renferment tout le venin de son esprit et de son cœur, et on fait les derniers efforts pour lui procurer de Rome une approbation et une réponse honorable. Je suis bien sûr que, quand ces lettres paroîtront en France, elles n'y plairont pas, et gâteront tout ce qu'il a pu faire, dont on se contentoit, quelque médiocre qu'il soit. On voit bien qu'il a été forcé de se soumettre, de peur d'être excommunié par le Pape, et d'être enfermé par l'autorité royale, comme un hérétique et un perturbateur du repos public.

Je vous envoie un billet de M. Giori qui est bien scandalisé de tout ceci, et qui parle clair.

On ne peut exalter davantage la lettre de M. de Cambrai, que l'a exaltée publiquement ici M. le cardinal de Bouillon. Il fut tout étonné du commentaire que j'en fis à lui-même tête à tête. La conversation fut douce; mais je ne lui laissai rien ignorer sur les dispositions de la France, et sur le tort que M. de Cambrai se feroit immanquablement par de telles lettres, et sur le préjudice que l'on causeroit

au saint Siége, si l'on faisoit, en faveur de ce prélat, quelque chose qui pût lui donner occasion de remuer. Il souffroit un peu, mais j'allai toujours mon chemin. Je me plaignis de même du bref et du *motu proprio*, lui marquant tous les défauts du décret. Alors il fut un peu plus vif, et me dit très-naturellement que j'étois mal informé, et qu'il falloit un bref et non une bulle. Je ne laissai pas de lui montrer le contraire, par bien des exemples; sur quoi il ne me parut pas fort au fait. A l'égard du *motu proprio*, il me dit à la lettre des pauvretés, et demeura muet à mes raisons. Au surplus, nous sortîmes les meilleurs amis du monde.

Le cardinal Casanate, qui n'avoit pas voulu s'opposer seul au torrent, dans la dernière congrégation, au sujet de la réponse à M. de Cambrai, a été persuadé par mes raisons; et si l'on remet l'affaire sur le tapis, j'espère qu'il fera son devoir.

Le cardinal Marescotti n'assista pas à la congrégation. Je l'ai vu : il ne me paroît pas être d'avis qu'on fasse un bref approbatif. Il comprend fort bien l'orgueil et la hardiesse du coupable.

Le cardinal Nerli n'a pas assisté à la congrégation, non plus que le cardinal Ottoboni.

Je dois vous dire, devant Dieu et en conscience, que si l'on ne trouve pas le moyen de retirer de Rome le cardinal de Bouillon, et bientôt, l'Eglise en souffrira beaucoup; car ce cardinal empêche tout le bien et soutient tout le mal. Je le dis sans passion : il est incorrigible.

On n'a pas voulu accorder à M. Phelippeaux la grâce qu'il demandoit pour le bénéfice que vous dé-

siriez lui procurer. Il est ici presque impossible de faire passer un bénéfice régulier en commende; pour la continuation d'une commende, cela est plus aisé.

On dit ici, et le père Roslet me l'a assuré, que le parlement ne recevroit jamais le bref. Cela n'a rien de commun avec l'acceptation des évêques. Je ne puis m'empêcher d'approuver la conduite du parlement, si l'on ne trouve point d'exemple de bref *motu proprio* qu'il ait reçu. Mais cette difficulté peut ne pas arrêter les évêques. Je ne puis m'empêcher de dire que l'on leur fournit une belle occasion de montrer leur autorité. Ne pourroient-ils pas, dans leurs délibérations, proscrire avec le livre tous les écrits faits pour le justifier? Le Roi peut et doit, ce me semble, les défendre comme le livre; et les évêques, se fondant sur la décision du Pape, sont en droit de les déclarer contenir une doctrine mauvaise et dangereuse, par cela seul qu'ils sont faits pour soutenir un livre pernicieux, etc. On trouvera ici très-bon tout ce qu'on fera là-dessus : au moins ne le pourra-t-on blâmer; et il me paroît absolument nécessaire, dans les circonstances présentes de prendre ce parti.

Pour les mandemens, les évêques les feront dans leurs diocèses, comme ils les jugeront convenables. Ils feront bien, et seront ici très-approuvés, d'y combattre la fausse spiritualité, et d'y donner des règles sur les mystiques, qui en empêchent l'abus.

On m'a assuré que les Jésuites, et en particulier un certain père Semeri, Français, ne se tiennent pas pour bien battus sur le livre de M. de Cambrai, auquel ils veulent donner un bon sens.

J'attends M. de Monaco avec la dernière impatience : je ne donnerai aucune de mes lettres sur mon indult, qu'il ne soit venu, à moins que je ne voie qu'il retarde trop. Pour la lettre à M. le cardinal de Bouillon, je n'ai garde de la lui donner. Je dois être comme assuré qu'il me traverseroit de tout son pouvoir; et ce ne sera pas lui qui me fera réussir ni auprès du Pape, ni auprès du cardinal Panciatici, de qui tout dépend. Son entremise, au contraire, seroit le vrai moyen de me faire refuser la grâce que je sollicite. Il n'y auroit que le cas où le Roi lui ordonneroit d'en parler au Pape, où il pourroit ne pas me nuire; mais je souhaiterois fort que les ordres pussent s'adresser à l'ambassadeur qu'on attend incessamment.

L'affaire de MM. des Missions contre les Jésuites, sur les idolâtries chinoises, est enclouée. Le cardinal Casanate a cédé au cardinal Noris et au cardinal Ferrari, qui ne cherchent qu'à alonger. Ils ont donné à l'affaire un tour, qui doit occasionner des longueurs infinies. Plus je fais réflexion sur ce que je vois, plus je trouve que c'est une espèce de miracle que la condamnation de M. de Cambrai. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon avoit déclaré, qu'il ne comprenoit pas comment elle s'étoit consommée.

Il y a un plaisant article dans la gazette de Roterdam, contre les deux cardinaux (*), partisans de M. de Cambrai. Celle de la Haie est toujours favorable à M. de Cambrai. Le gazetier entretient ici correspondance avec le père Charonnier, et avec Certes, valet de chambre du cardinal de Bouillon.

(*) Le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani.

Le pauvre M. de Madot n'est pas bien à la cour de M. le cardinal de Bouillon.

Il est de conséquence que vous communiquiez ma lettre à M. de Paris, et je pense à madame de Maintenon. Je dis toujours tout ce que je sais au père Roslet, qui en rend compte à M. de Paris; mais il est bon qu'il le sache encore par moi-même.

Rome, ce 5 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXVI.

DU P. CLOCHE, GÉNÉRAL DES DOMINICAINS, A BOSSUET.

Sur les services qu'il avoit rendus à la vérité dans l'affaire de M. de Cambrai, et sur un écrit contre saint Augustin et saint Thomas.

J'ai une extrême consolation que les religieux de mon ordre, dans une affaire aussi importante que celle qu'a occasionné l'examen du livre de M. l'archevêque de Cambrai, aient pu, en suivant la doctrine de saint Thomas, contribuer à en faire faire la condamnation. Vos grandes lumières, Monseigneur, y ont eu la meilleure part, et les soins infatigables de M. l'abbé Bossuet, qui a veillé à tout, qui a éclairci, dans les occasions, les difficultés qu'on avoit, et qui a si prudemment pris son temps, soit auprès de Sa Sainteté, soit auprès des cardinaux, qu'il a sagement évité tous les détours qu'on eût donnés peut-être, sans sa vigilance, à cette grande affaire. J'ai eu, Monseigneur, de la bonne volonté : vous avez tout fait, et on peut dire que votre Grandeur

n'a presque rien laissé à faire aux autres. L'Eglise entière vous en a obligation ; et si la France voit une erreur arrêtée, qui pouvoit troubler la paix que le Roi a donnée, l'une et l'autre doivent avouer que votre Grandeur a bien travaillé, et fort heureusement, pour en découvrir le venin.

On nous donne avis qu'il paroît à Paris quelque petit livre qui attaque saint Augustin et saint Thomas : s'il paroît en cette Cour, on tâchera de faire connoître la témérité de l'auteur. Si on méprise les pères et les docteurs de l'Eglise, il est à craindre qu'on ne travaille à ruiner la religion. Tant que Dieu conservera votre Grandeur, on aura un grand défenseur. C'est, Monseigneur, ce que je demande à Dieu avec tout mon ordre. Je vous prie d'être persuadé que je suis avec une parfaite soumission, etc.

Fr. Antonin Cloche, ministre général des Frèr. Prêch.

Rome, ce 5 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXVII.

DU P. MASSOULIÉ, DOMINICAIN, A BOSSUET.

Sur les grands avantages qu'on avoit retirés des écrits du prélat, pour soutenir la vérité dans l'affaire de M. de Cambrai.

L'honneur que votre Grandeur m'a fait, exige de moi que je lui en rende de très-humbles actions de grâces. M. l'abbé Bossuet m'a témoigné que votre Grandeur avoit été satisfaite du soin que j'ai pris de mon côté pour défendre la vérité dans cette grande affaire, qui a été traitée en cette Cour. Quand je

n'aurois pas eu quelque connoissance de la doctrine de saint Thomas, il ne m'auroit pas été difficile de connoître cette vérité, en lisant les incomparables livres que votre Grandeur a donnés au public. C'est à votre Grandeur que tous ceux qui ont défendu la cause de Dieu et la véritable piété, doivent les lumières dont ils avoient besoin. Je m'estimerois heureux, si le service que j'ai tâché de rendre dans cette occasion, pouvoit contribuer quelque chose pour mériter la protection de votre Grandeur dans les affaires qui touchent notre ordre et la doctrine de saint Thomas, qu'on tâche en beaucoup d'endroits de nous empêcher d'enseigner. Je ne manquerai pas, Monseigneur, d'offrir à Dieu mes vœux, afin qu'il conserve long-temps votre Grandeur pour le bien de son Eglise et l'honneur du royaume. Je suis avec un profond respect,

F. Antonin Massoulié, de l'ordre des Frèr. Prêch.

Rome, ce 5 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les assemblées provinciales, relatives à l'acceptation du décret de Rome; et la nécessité du prochain départ de cet abbé.

J'arrive de Meaux, et je reçois votre lettre du 21 avril. Je suis bien aise que le Pape soit content : il le sera encore davantage, quand il verra ce qui a été fait et ce qui se fera. M. de Cambrai a convoqué son assemblée provinciale pour le 25, comme M. de

Rheims pour le 24 ; la nôtre est pour mercredi.

Ce qu'on appelle l'adresse aux évêques, dans une bulle, c'est la clause : *mandantes venerabilibus fratribus nostris Patriarchis, Archiepiscopis*, etc., ce qui saisit les évêques, et les rend exécuteurs du décret ou de la bulle. C'est la manière de procéder la plus canonique et la plus exécutoire ; mais elle n'est pas universelle, c'est-à-dire, dans toutes les bulles.

Le père Dez nie en effet qu'il ait jamais approuvé le livre de M. de Cambrai : il avoue qu'il étoit neutre, et rien de plus, dans cette affaire. Vous avez vu par mes précédentes ce que m'a écrit M. le cardinal de Bouillon, et la réponse que j'ai faite. On ne parle point que M. de Monaco soit en état de partir si tôt. Ainsi s'il n'arrive pas à la fin du mois, vous ne pouvez vous dispenser de partir, étant important de ne vous pas arrêter davantage à Rome après l'affaire conclue.

Tout le monde juge ici, comme le cardinal Casanate, que M. de Cambrai est plus soumis à l'extérieur que persuadé. Mais on veut et on doit accepter sa soumission telle qu'elle est, afin que ce soit une affaire finie.

Je suppose que vous établirez à Rome, pour ce qui regardera votre indult et autres choses occurrentes, une bonne correspondance. N'oubliez pas d'assurer de mes respects et de ma vénération le cardinal Casanate, et ne revenez pas sans me rapporter la bénédiction particulière du Pape, après avoir assuré Sa Sainteté de ma dévotion et des vœux continuels que je fais pour sa santé.

On n'a rien vu ici du vœu du cardinal de Bouillon.

Tout cela n'est qu'illusion et amusement, et on le voit bien.

A Paris, ce 11 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la soumission de M. de Cambrai; le bref qu'on devoit lui adresser; la seconde lettre de ce prélat au Pape; et la fidélité avec laquelle l'abbé Bossuet avoit rapporté les faits.

Vous aurez vu, par mes précédentes, que les gens d'esprit et de bien ne pensent pas autrement à Rome qu'en France, de la conduite de M. de Cambrai et de son mandement. Je crois que la première lettre au Pape, que vous avez reçue, aura confirmé les gens désintéressés, et qui ne veulent pas se laisser éblouir, qu'on ne peut se soumettre avec moins d'humilité que le fait cet archevêque; puisque par ses lettres et son mandement, il fait sentir à tout le monde qu'il prétend être innocent, et qu'il n'est revenu sur rien de sa fausse et dangereuse spiritualité. J'ai eu la consolation de faire avouer ici au Pape et aux cardinaux, qu'ils ne pensent pas que dans le cœur il soit changé, et qu'il croie s'être trompé. M. le cardinal Albani m'a déclaré être persuadé qu'il étoit le même qu'auparavant sur sa doctrine. Tout cela néanmoins n'a pas empêché qu'on n'ait résolu de lui répondre par un bref. Il est vrai qu'on en a mesuré toutes les paroles, à ce que m'ont dit le cardinal Spada et le cardinal Casanate.

Ils m'ont assuré qu'il étoit fort sec, qu'il n'en pourroit tirer aucun avantage, et que le décret du saint Siége n'en souffriroit aucune atteinte. Je ne sais s'ils auront suivi ce que j'ai pris la liberté de leur insinuer, qui étoit de ne point parler des lettres écrites par cet archevêque, mais seulement du mandement par lequel il se soumet et condamne son livre, et de bien appuyer sur la condamnation que lui-même en fait; en un mot, de faire entendre que le Pape approuve et reçoit sa soumission, parce qu'il condamne ses erreurs, et se soumet de cœur et de bouche à la censure. J'ai aussi pris la liberté de représenter qu'il seroit peut-être à propos, le Pape ne voulant rien accorder qui pût déplaire au Roi et aux évêques, de faire passer ce bref par les mains de M. le nonce, qui pourroit, avant que de l'envoyer à M. de Cambrai, le faire voir au Roi.

Enfin, j'ai cru ne pouvoir trop insister sur les conséquences de la démarche qu'on faisoit faire au Pape, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Je ne saurois répondre de ce qu'on fera ou de ce qu'on a peut-être déjà fait. Ce que je sais, c'est que le bref a été résolu, à la sollicitation du cardinal de Bouillon; mais il n'étoit pas encore expédié avant-hier. Tout ce que j'ai pu faire a été de représenter ce qu'il convenoit : au moins ne prétendront-ils pas cause d'ignorance; et Sa Sainteté ne me pourra pas dire que je ne l'aie pas avertie de tout elle-même, aussi bien que les cardinaux.

La seconde lettre de M. de Cambrai, c'est-à-dire, celle qui accompagne le mandement, fut lue au saint Office dans la dernière congrégation. Mais pas

un cardinal n'en a eu copie; le seul cardinal Albani, et peut-être le cardinal de Bouillon, l'ont apparemment : elle n'est pas meilleure que la première. Le grand mystère qu'on en fait, ou plutôt l'impénétrable secret qu'on garde sur cette lettre, me fait juger qu'elle est pire que la première. Si elle étoit plus modeste, et telle qu'il faut, on en verroit bientôt voler mille copies, et je vois bien que ce que Gozzadini m'a dit là-dessus est vrai. Je crois vous l'avoir écrit par mon autre lettre. Les cardinaux Nerli, Casanate et Carpegna, que j'avois avertis de cette seconde lettre, m'ont dit l'avoir entendu lire, et n'en paroissoient pas trop contens : ils n'en ont pu avoir copie, et me l'ont demandée. Mais où la prendrois-je? J'ai dit au cardinal Spada, qu'il me sembloit qu'on ne pouvoit se dispenser d'en envoyer copie à M. le nonce, à qui on avoit envoyé la première; et que pour moi j'avois cru être obligé d'avertir de cette seconde lettre, que j'avois sujet de croire plus mauvaise que la première, et qu'on devoit juger telle jusqu'à ce qu'on la vît.

Les cardinaux que je viens de nommer, m'ont assuré qu'il n'y avoit rien, dans le bref en réponse, dont M. de Cambrai pût tirer avantage. Néanmoins je vois bien qu'ils ne voudroient pas garantir que le cardinal Albani n'y ajoutât quelque petit mot du sien. Ce qui le leur fait craindre, c'est que ce bref ne leur a pas été envoyé *per manus*, et ils n'en ont entendu qu'une simple lecture. Un mot est bientôt ajouté; et qui osera dire après quelque chose? Je vous avoue, pour moi, que je crains tout du cardinal Albani et du cardinal de Bouillon, et que je

regarderai

regarderai comme un miracle, si le bref ne dit pas plus qu'il ne faut.

Je ne sais si l'on aura pris la voie de M. le nonce pour faire tenir ce bref, mais je ne puis me persuader qu'on ne lui en envoie au moins copie, pour le faire voir.

M. de Chanterac part incessamment, s'il n'est déjà parti. On m'a dit qu'il étoit chargé du bref; mais je ne le crois pas, et je ne puis m'empêcher de croire qu'on le fera passer par les mains du nonce.

J'attends avec impatience le détail de ce qu'on aura fait en France, et je souhaiterois en savoir des nouvelles avant mon départ, pour avoir le plaisir et la satisfaction d'en faire part au Pape et aux cardinaux.

Je vais prendre incessamment congé de MM. les cardinaux, comptant de partir vers le 8 du mois prochain. Ayez la bonté d'adresser vos lettres dorénavant à Florence, à M. Dupré, qui sera informé de ma route.

Je suis sensiblement obligé à M. de Paris de toutes ses bontés. Je n'ai rien fait par passion, Dieu merci. Je n'ai jamais eu en vue que la vérité et le service de l'Eglise; et si je savois avoir jamais avancé un mot contraire à la vérité, je n'aurois aucune honte d'avouer que j'ai été trompé. J'aurai toujours le respect que je dois pour M. le cardinal de Bouillon; mais je lui parlerai toujours avec sincérité. Il n'a pas jugé à propos d'avoir aucun éclaircissement avec moi; et tout se passe avec honnêteté de sa part, respect et retenue de la mienne.

Les lettres de M. de Cambrai au Pape ne paroissent

pas faites dans la vue de vouloir s'accommoder avec les évêques, à moins que vous ne vouliez tomber d'accord de son innocence, convenir des outrages (*probra*) dont vous l'avez accablé, et que ses explications sont bonnes, et justifient son livre. Si vous le faites, il ne faut pas faire difficulté de souffrir l'égalité.

Je viens d'apprendre, dans le moment, qu'il est constant que le curé de Seurre, condamné à être brûlé, a été ici près de deux mois sous le nom de l'abbé de la Roche, et que M. le cardinal de Bouillon en a été averti. Il est parti ce matin, et prend la route de Florence : il repasse en France ; Dieu l'aveugle. Je saurai tout ce qui le regarde dans peu. Je ne puis assez m'étonner du silence de certaines gens qui l'ont connu ici, et qui se sont contentées d'avertir le cardinal de Bouillon. Si je l'avois su, ou il seroit sorti plus tôt de Rome, ou on l'auroit fait arrêter.

J'ai oublié de vous marquer une circonstance de la congrégation du lundi 27 avril, où on lut la première lettre de M. de Cambrai avant l'arrivée du mandement. Elle fut extrêmement exaltée par le cardinal de Bouillon. Le cardinal Casanate ne la trouva pas si merveilleuse, et dit doucement qu'il croyoit, avant que de prendre la résolution de répondre par un bref, qu'il falloit attendre le mandement, et voir comment il seroit conçu. Le cardinal de Bouillon reprit, avec un ton de hauteur, que si Calvin avoit fait une soumission pareille à cette lettre, on auroit dû le recevoir à bras ouverts, et ne pas attendre tant de formalités, et s'étendit

sur les louanges de M. de Cambrai. On ne voulut pas le contredire; on accorda tout ce qu'il demanda, et il passa à la pluralité, qu'on feroit un bref, même avant l'arrivée du mandement.

A Rome, ce 12 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le jugement qu'on portoit à Rome de la soumission de M. de Cambrai; le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris, qu'il lui envoyoit; et sur ce qu'on pensoit du *Télémaque*.

J'ai reçu votre lettre du 28 avril. Le Pape a trop de bonté pour moi, et vous ne sauriez lui marquer assez ma vive et profonde reconnoissance.

M. le prince Vaïni m'a fait voir ce matin, dans une lettre de M. l'abbé Pequigni, les sentimens qu'il vous a fait l'honneur de vous expliquer. Ne partez pas, je vous prie, sans me procurer l'amitié d'un si honnête homme, si bien intentionné et si savant.

Je me doutois bien qu'on sentiroit à Rome la sécheresse de M. de Cambrai, comme on la sent ici. Il est beau au Pape d'avoir témoigné qu'il croit que ce prélat pense mieux qu'il ne s'explique, et nous voulons le croire aussi pour le bien de la paix; mais nous serons secrètement attentifs à ses démarches.

Je vous envoie à toutes fins le procès-verbal de notre assemblée, avant qu'on l'imprime. Tenez-le fort caché : ne le montrez à qui que ce soit, qu'à

M. Phelippeaux, et qu'il n'en sorte de vos mains aucune copie. J'espère qu'il fera honneur à notre métropolitain et à la province. Entre nous, on y a adouci bien des choses. Vous trouverez dans ce que je vous envoie beaucoup de fautes de copistes. Je vous avertis aussi qu'on a changé dans l'original plusieurs expressions, qu'on n'a pas eu le loisir d'insérer dans cette copie : suppléez à tout.

Quant à votre départ, s'il ne faut attendre que huit ou quinze jours pour voir à Rome M. l'ambassadeur, j'y consens; sinon je remets à votre prudence d'engager l'affaire de votre indult, et d'en venir attendre ici l'événement, par le secours de M. de Monaco. J'ai lu ce matin toute votre lettre à M. de Paris, à Conflans, d'où je viens.

J'avois tant de choses à vous écrire la dernière fois, que l'affaire des Bénédictins (*) m'échappa. Elle fait pourtant grand bruit parmi les savans. M. de Chartres a paru prévenu contre eux. J'ai tâché de l'appaiser un peu.

Votre conversation avec le Pape sur madame de Maintenon, est considérable : il en sera fait mention. Je vais samedi à Versailles : on est à Marly jusqu'à ce temps là. On ne peut trop marquer l'obligation qu'on a ici à M. le nonce.

Le Télémaque de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour monseigneur le duc de Bourgogne. Cet ouvrage partage les esprits : la cabale l'admire; le reste du monde le trouve peu sérieux et peu digne d'un prêtre.

(*) La dispute, comme on l'a déjà vu, rouloit sur la nouvelle édition de saint Augustin.

N'oubliez pas, à Florence, de faire souvenir le grand duc, qu'il m'a fait l'honneur de me promettre son portrait et ceux de sa sérénissime famille, pour orner mon cabinet de Germigny avec ceux de mes maîtres.

A Paris, ce 18 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la manière de procéder des évêques dans la réception du bref; le compte que cet abbé en avoit rendu au cardinal Spada et au Pape; et ce qui s'étoit passé à l'occasion du bref adressé à M. de Cambrai.

Je vois avec plaisir, par la lettre de Sa Majesté à MM. les archevêques, le tour qu'on a pris sur la réception de la constitution. Je vous avoue que rien ne pouvoit être plus selon mon goût et selon mes idées. Je me suis toujours bien attendu, qu'en témoignant pour le saint Siége le respect qui lui est dû, on ne laisseroit pas avilir l'autorité épiscopale; et assurément on ne pouvoit rien faire de plus canonique ni de plus authentique. La manière dont le Roi parle de la soumission de M. de Cambrai, est telle que je souhaitois que le Pape en parlât dans son bref à cet archevêque, pour l'engager peut-être plus qu'il ne veut, mais autant qu'il est nécessaire.

Aussitôt que j'ai eu reçu ces nouvelles, j'ai cru qu'il étoit à propos de voir d'abord M. le cardinal Spada et puis Sa Sainteté, pour connoître comment

la conduite de la France seroit ici prise, et avoir lieu de faire valoir le zèle du Roi et le respect qu'il témoignoit en cette occasion pour le saint Siége et la personne du Pape, ayant trouvé le moyen de suppléer à tous les défauts de formalité qui manquoient à la constitution.

M. le cardinal Spada étoit déjà informé par le nonce, qui ne lui avoit pourtant pas envoyé copie de la lettre du Roi, et qui souhaita que je lui en fisse la lecture. J'arrêtai sur les endroits où il falloit, et qui marquent l'obéissance qu'on veut rendre au saint Siége. Ce ministre m'en parut content, et me dit qu'il falloit regarder cette affaire comme une affaire finie; ce dont je l'assurai. Il eut la bonté de me dire ce que Sa Sainteté lui avoit ordonné d'écrire à M. le nonce sur mon sujet, pour qu'il le témoignât au Roi, et j'en suis confus. Il a exécuté cet ordre dès l'ordinaire dernier, à ce qu'il m'a déclaré.

Après avoir vu M. le cardinal Spada, je vis le Pape, qui me combla de bontés, et qui me dit que je ne devois pas le remercier d'une chose à laquelle il étoit obligé : après quoi nous passâmes à ce que le Roi venoit de faire, que je tâchai de lui expliquer de manière qu'il m'en parut content, aussi bien que de la conduite des évêques. Il seroit trop long de vous rapporter ce qui fut dit là-dessus. Il me dit que le Roi auroit souhaité qu'on lui eût envoyé la constitution *in cartapecora*, c'est-à-dire, en parchemin, voulant marquer par-là qu'il n'y avoit d'autre différence entre le bref et une bulle. C'est une plaisanterie du cardinal Albani, qui a cherché à tourner en ridicule la distinction qu'on faisoit d'un bref

d'avec une bulle. Je fus obligé d'expliquer doucement à Sa Sainteté de quelle importance étoient certaines formalités, quand il s'agissoit de ne pas innover dans un royaume. Il me parut que le Pape entroit dans les raisons que je lui exposois, et je suis persuadé qu'il ne me parlera plus de *cartapecora*. La conversation roula un moment sur M. de Cambrai. Je vis bien, par la manière dont le saint Père s'expliqua sur son sujet, qu'il n'est pas bien persuadé que ce prélat croie encore avoir tort. Néanmoins, comme il veut finir, il fait semblant de penser favorablement de ses dispositions. Le bref qui devoit lui être adressé est expédié, et en voici toute l'histoire en peu de mots.

Dès qu'il eut été résolu dans la première congrégation qu'on écriroit un bref à M. de Cambrai, M. Gozzadini, secrétaire des brefs, fit la minute de celui-ci. Dans ces entrefaites arriva le mandement de M. de Cambrai, avec une seconde lettre de ce prélat. Ces deux nouvelles pièces, jointes aux réflexions que je fis faire au Pape et aux cardinaux sur la première lettre de M. de Cambrai, furent cause qu'on changea un peu de plan : M. le cardinal Albani se fit tout remettre entre les mains, et composa un bref à sa mode. On le lut dans la congrégation du jeudi 7 mai, et on vouloit que les cardinaux dissent sur-le-champ leurs avis; mais le cardinal Casanate insista pour qu'on envoyât copie du bref à chaque cardinal, afin de l'examiner avec plus de soin, et de donner leur avis avec plus de maturité, l'affaire étant très-délicate et très-importante, et dans des circonstances qui demandoient de la réflexion. En

conséquence, il fut résolu qu'on enverroit le bref *per manus* : cela fut exécuté, et on en retrancha plus de la moitié. Le cardinal Casanate vouloit qu'on prît une tournure différente, et il proposa même un autre projet du bref : mais parce qu'il ne parut pas assez favorable à M. de Cambrai, ses partisans s'échauffèrent beaucoup, pour empêcher qu'il ne fût adopté. L'amour-propre rendit le cardinal Albani encore plus ardent à soutenir son ouvrage; car il crut que c'étoit lui faire affront, que de ne pas se servir du corps de sa lettre. Ainsi on s'en tint à son bref, avec les différentes corrections qui y avoient été faites. Le cardinal Casanate m'a avoué, que dans cet état même il ne lui plaisoit pas entièrement. Néanmoins il m'a assuré qu'on en avoit retranché tout ce qui pouvoit donner lieu à de nouvelles disputes, observant que si on parloit de la piété de M. de Cambrai, cela ne touchoit point au fond, vu que ce point étoit étranger à l'affaire.

Le projet du bref du cardinal Casanate étoit précis, et ne contenoit rien dont on pût abuser. On auroit dit à M. de Cambrai qu'on n'attendoit pas moins de lui que la soumission qu'il témoignoit dans son mandement, après avoir tant de fois protesté dans ses défenses, qu'il se rendroit au jugement du saint Siége; qu'on étoit bien aise de voir l'exécution de ses promesses, qu'on espéroit et même qu'on ne doutoit pas qu'il n'eût dans le cœur ce qu'il faisoit paroître dans ses expressions; enfin, qu'on l'exhortoit à demeurer ferme dans ses résolutions, et de continuer à détester une doctrine et des principes, dont il voyoit résulter dans tout le monde

chrétien de si pernicieuses conséquences. Voilà à peu près l'idée du bref que le cardinal Casanate avoit proposé, et qu'il n'a pas été possible de faire approuver, à cause des amis de M. de Cambrai.

Enfin, il avoit été comme arrêté par le Pape, qu'on enverroit le bref à M. le nonce, pour le communiquer au Roi et aux évêques, avant que de l'adresser à M. de Cambrai. Mais les amis de cet archevêque, ont tant tourmenté le cardinal Spada et le Pape, qu'on a donné le bref à M. de Chanterac, et on s'est contenté d'en faire passer une copie à M. le nonce. Le cardinal Albani a assuré le père Roslet du contraire, et l'en a persuadé. Mais ce que je vous dis est vrai : je l'ai voulu savoir du Pape même, qui me l'a confirmé ; et M. le nonce a ordre de vous montrer cette copie, ainsi qu'à M. de Paris.

Il n'y a pas eu moyen, quoi que j'aie pu faire, d'avoir copie ni de la seconde lettre de M. de Cambrai, ni du bref qu'on lui écrit : cela me confirme dans la pensée, que cette seconde lettre n'est pas meilleure que la première. Je crois être bien informé, que dans cette lettre, M. de Cambrai rejette le malheur qu'il a eu sur la sublimité de la matière qu'il avoit entrepris d'expliquer, et sur la foiblesse de son génie, qui n'a pu atteindre par des expressions convenables à une si haute doctrine ; ce qui a fait qu'il a pu se tromper. Vous voyez l'artifice de cette pensée, et combien il est revenu de sa spiritualité. Mais je sens bien qu'on ne produira jamais cette seconde lettre, quoique ici on fasse courir le bruit qu'elle est plus humble que la première. Si elle étoit telle qu'il faut, on ne manqueroit pas de la faire

valoir. La plupart des cardinaux trouvent assez mauvais qu'on ne leur ait pas envoyé copie du bref, après les corrections faites ; et l'on a peur que le cardinal Albani n'y ait ajouté du sien dans l'expédition.

Le Pape et le cardinal Spada m'ont paru contens des résolutions prises en France : mais je suis le plus trompé du monde, si cette Cour, dans le fond, n'est pas un peu fâchée de l'autorité qu'on donne aux évêques; cependant on ne fait pas semblant de le sentir. Le cardinal Casanate, à qui j'ai donné copie de la lettre du Roi, m'a paru très-content. Je l'ai prié d'en dire son sentiment au Pape et au cardinal Spada : il m'a promis de le faire. M. de Chanterac partit jeudi dernier avec son bref.

On ne sait encore rien de certain sur l'arrivée de M. de Monaco. Son écuyer et son secrétaire sont cependant déjà rendus. D'après les nouvelles que m'apportera M. des Roches, je prendrai ma résolution, pour demander moi-même la grâce de mon indult. Je prépare tout à cet effet, et je le tenterai peu de jours avant mon départ. Pour mieux réussir, je compte toujours partir vers le 8 de juin, sans délai.

Ce que je vous mandai, par ma dernière lettre, du curé de Seurre, est très-avéré. Il étoit ici depuis la mi-carême ; il ne s'est point déguisé. Il eut la hardiesse, le jour des Rameaux, d'assister à la chapelle, et de prendre des rameaux de la main du cardinal Paolucci, officiant. Il a signé des quittances de son nom propre. Il vouloit demeurer chez le père Estiennot ; Dieu l'aveugloit manifestement. Il a pris ici plusieurs lettres de recommandation pour Avi-

gnon. On croyoit qu'il étoit venu à Rome pour se faire absoudre au saint Office; mais il ne s'y est pas présenté. Il a été reconnu, quinze jours avant son départ, par un gentilhomme Franc-Comtois, nommé le marquis de Broscia, qui s'est contenté de le faire suivre. M. le cardinal de Bouillon fut averti de son départ le jour même, et on m'a assuré qu'il le faisoit poursuivre. Il lui sera très-aisé de le faire arrêter. Je ne prétends rien assurer; mais il est très-vraisemblable que M. le cardinal a tout su, le marquis de Broscia étant tous les jours chez cette Eminence.

A Rome, ce 19 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre de M. de Cambrai au Pape; et la manière de procéder des évêques pour l'acceptation du bref.

J'ai reçu votre lettre du 5; je la lus hier à M. de Paris, qui en a rendu compte à la Cour. On est étonné de trois mots de la lettre de M. de Cambrai au Pape : *Innocentiam, probra, explicationes*. M. de Cambrai pourroit dire ailleurs tout ce qu'il voudroit, sans que nous songeassions un moment à nous en plaindre, désirant, autant qu'il nous est possible, de ne donner à ce prélat aucune occasion d'exciter de nouveaux troubles. Mais aujourd'hui qu'il nous attaque devant le saint Siége, si l'on ne nous fait pas justice, nous ne pouvons nous taire sans nous confesser coupables.

Innocentiam. Nous n'accusons point ses mœurs; à Dieu ne plaise. Il n'en a pas même été question, mais de sa seule doctrine. Or, si sa doctrine est innocente, que devient le bref? C'est le saint Siége et son décret qu'on attaque, et non pas nous.

Probra. Quels outrages avons-nous faits à M. de Cambrai? Tout ce que nous avons dit contre sa doctrine et contre son livre, est de mot à mot ce qui est porté dans la constitution. Si nous avons dit que le livre étoit plein d'erreurs, portant à de pernicieuses pratiques, capables d'induire à des doctrines déjà condamnées, telles que celles des Begards, de Molinos, des Quiétistes et de madame Guyon; la bulle dit-elle autre chose?

Quand il nous a forcés, par ses reproches les plus violens et les plus amers, à découvrir la source du mal, on a démontré son attachement insensé pour une femme trompeuse et fanatique; mais seulement par rapport à l'approbation qu'il donnoit à sa spiritualité, à sa doctrine et à ses livres, qui ne respiroient que le Quiétisme. Peut-on excuser les efforts qu'il a faits pour la justifier? Veut-on laisser établir qu'un livre plein d'erreurs, selon toute la suite de son texte, ait été fait avec une bonne intention? C'est une excuse inouie, inventée exprès pour mettre à couvert madame Guyon, et pour se mettre à couvert lui-même par le même principe.

Explicationes. Si elles sont justes, si elles conviennent au livre, le saint Père a mal condamné le livre *in sensu obvio, ex connexione sententiarum*, etc. Il ne faut que brûler le bref, si ces explications sont reçues.

Indépendamment de cela, on est prêt à faire voir dans les explications du prélat, autant et d'aussi grandes erreurs que dans son livre même.

Cependant si l'on lui passe toutes ces excuses, mises par lui-même sous les yeux du Pape, et si on le loue, c'est les approuver. Tout l'univers publiera qu'on laisse la liberté à M. de Cambrai de se plaindre des injustices et des opprobres qu'on lui a faits, comme si nos accusations étoient des calomnies, et toutes ses excuses justes et légitimes, puisque le Pape les ayant vues, non-seulement n'en aura rien dit, mais encore aura comblé l'auteur de louanges.

Ce seroit là véritablement *novissimus error pejor priore*. On espère que le même esprit qui a présidé aux congrégations précédentes, empêchera qu'on n'affoiblisse ce qui y a été fait.

Ajoutons encore *ærumnas*. Est-ce un si grand malheur d'être repris de ses erreurs? M. de Cambrai ne se plaint que de la correction, en évitant d'avouer sa faute. Si l'on passe cela à Rome, et si celui qui avance de telles choses n'en remporte que des louanges, il se trouvera non-seulement mieux traité que les défenseurs de la vérité, mais encore honoré par le saint Siége, pendant que les autres demeureront chargés du reproche d'être des calomniateurs.

Dieu détournera ce malheur. On ne dira rien ici : on attendra, dans la ferme espérance, que Rome, assistée d'en haut, ne se démentira pas, et n'affoiblira pas son propre ouvrage.

Quant à la manière dont nous avons procédé pour l'acceptation du bref, on trouve dans saint Antonin, parlant des décrets apostoliques, qu'ils ont été, *ac-*

ceptata, examinata et approbata; ce qui est plus que nous n'avons voulu dire (*).

On trouve dans le même auteur, qui n'est pas suspect à Rome, sur le *motu proprio*, que c'étoit le terme dont on se servoit, lorsque le Pape parloit comme docteur particulier. Cette formule est très-nouvelle : jamais elle n'a été usitée en cas pareil; et néanmoins nous recevons par respect un décret où cette clause se trouve.

Tenez pour certain que le bref d'Alexandre VII, sur la traduction du Missel, n'a jamais été appuyé de ce qui s'appelle lettres-patentes, ni porté au Parlement.

Au surplus, il suffit de voir l'intitulation au nom du Pape, et sa décision faite avec la pleine autorité de son conseil, confirmée par le jugement des Eglises particulières, pour reconnoître, que de droit, on y doit toute obéissance. Voilà les maximes dont la France ne se départira jamais.

J'espère demain entretenir ici M. le nonce.

Madame des Ursins mande des merveilles de vous.

S'il ne tient qu'à attendre un peu pour voir M. l'ambassadeur, je suis d'avis que vous l'attendiez. Je suis bien aise, à cela près, que vous vous disposiez à partir le 8 de juin. J'embrasse M. Phelippeaux. Il me tarde bien de vous voir tous les deux.

Je viens d'écrire à madame la princesse, pour lui demander des lettres pour la Cour de Modène (**); et

(* Rome ne fut pas contente des clauses mises dans les procès-verbaux, pour maintenir le droit des évêques.

(**) L'abbé Bossuet désiroit que son oncle lui procurât des lettres

j'espère que madame de Hanovre, d'elle-même, voudra bien se souvenir un peu de moi, et des bontés dont m'honoroit madame la princesse Palatine sa mère.

A Versailles, ce 25 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les procédés violens du cardinal de Bouillon à l'égard de M. de Madot; le tumulte occasionné par les gens de ce cardinal, à l'entrée de l'ambassadeur de Florence à Rome; et l'approbation que donnoient les cardinaux à la conduite des évêques de France.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 4 mai, par le courrier ordinaire, et le lendemain vos paquets du 29 avril, par M. de Madot, qui est enfin arrivé, après avoir été obligé de rester plus de huit jours en chemin, malade : il est arrivé en bonne santé. Vous croyez bien que j'ai été ravi de le revoir, et d'apprendre de vive voix la confirmation et les détails de ce que je savois déjà, et la véritable disposition de la Cour à l'égard de M. de Cambrai, de M. le cardinal de Bouillon, et de tout le reste. Je suis très-aise que vous soyez content de ce gentilhomme : pour lui il est plus que satisfait de vous et de son voyage, qui a déplu, aussi bien que son retour, si fortemeut à M. le cardinal de Bouillon, que je ne doute pas que vous ne soyez surpris de la vivacité, pour ne pas dire violence,

de recommandation pour les différentes Cours d'Italie, par lesquelles il devoit passer en revenant en France.

qu'il a témoignée à ce sujet. Je vais vous en faire tout le détail, auquel vous croyez bien que j'ai eu quelque part.

M. de Madot arriva donc ici vendredi, vers le midi : il descendit chez moi, où je le trouvai, au retour de quelques visites que j'avois été obligé de faire. Après dîné je le conduisis très-*incognito* à la Trinité du Mont, chez le père Roslet, évitant toutes les rues de passage, et surtout le palais de M. le cardinal de Bouillon. Ce n'étoit pas par crainte, comme vous le jugez bien, de quelque insulte; mais par ménagement, et par égard pour la colère et l'indignation qu'il avoit plu à M. le cardinal de Bouillon de témoigner très-légèrement contre ce gentilhomme, et ne voulant pas que cette Eminence crût qu'on cherchoit à le narguer. De la Trinité du Mont, je le conduisis vers la nuit chez madame la princesse des Ursins, où je le laissai. J'eus encore cet égard, et si vous voulez, ce respect pour M. le cardinal de Bouillon, de ne le pas loger chez moi. Il est vrai néanmoins que désirant pourvoir à sa sûreté, je l'avois logé vis-à-vis de chez moi, où il étoit tout comme avec moi. M. le cardinal de Bouillon sut, vers les deux heures de nuit, c'est-à-dire, vers les dix heures de France, que M. de Madot étoit arrivé. Sa tête s'échauffa si fort à cette nouvelle, qu'il n'eut pas un moment de repos, jusqu'à ce qu'on eût cherché partout Rome M. Poussin, son secrétaire, à qui il ordonna, en présence de M. le duc de Barwick et de plusieurs autres, de me venir dire, de sa part, ce que vous verrez écrit dans le billet que je vous envoie. M. Poussin ayant ordre de me trouver, et de ne pas me laisser

coucher

coucher sans me faire savoir les intentions et les conseils de son Eminence, visita inutilement plusieurs maisons, où il ne me trouva pas. Enfin il parla chez moi à M. Phelippeaux, et lui dicta le billet ci-inclus (*), écrit de la main de M. Phelippeaux, excepté les mots soulignés, qui sont de la main du sieur Poussin.

Je reçus donc, avant que de me coucher, ce billet qui, je vous assure, ne m'empêcha pas de dormir, d'autant plus que le criminel de lèse-altesse n'étant pas logé chez moi, M. le cardinal n'avoit pas, ce me semble, le moindre petit prétexte de se fâcher contre moi. J'allai dès le lendemain, samedi, de très-bonne heure, chez M. le cardinal de Bouillon, pour m'expliquer avec lui sur ce sujet, et pour lui rendre compte de ma conduite, qui ne pouvoit être, ce me semble, plus modérée, ni plus pleine d'égards et de considération pour lui. M. le cardinal voulut d'abord me parler légèrement et un pied en l'air; mais sur ce que je pris la liberté de lui demander une demi-heure de conversation sérieuse, il eut la bonté de me l'accorder; et je pris cette occasion, que je désirois il y a long-temps, pour entrer avec lui dans des

(*) « Monsieur Poussin est passé ici, pour vous dire, Monsieur, » de la part de M. le cardinal de Bouillon, que comme il se pour- » roit faire que des gens attachés à lui se portassent *sans son ordre* » à quelque extrémité à l'égard de M. de Madot, qu'on lui a dit » loger chez vous, il vous conseilloit de l'en faire sortir en vingt- » quatre heures : ce que je vous écris, afin que vous sachiez, avant » de vous coucher, ce que M. Poussin m'a dit par ordre de M. le » cardinal. Je l'ai assuré qu'il ne logeoit pas chez vous ».

PHELIPPEAUX.

Ce 22 mai au soir.

explications convenables sur toute ma conduite à son égard, par rapport à l'affaire de M. de Cambrai. Je l'assurai, en termes pleins de respect et d'égards, que je n'avois rien fait, rien dit, ni rien écrit, que je ne fusse prêt de soutenir, et de lui déclarer à lui-même, s'il le vouloit bien ; qu'ayant toujours agi dans cette affaire, la tête levée et en vue du service du Roi, des évêques et de la vérité, j'aurois été le plus coupable et le dernier des hommes, si je n'avois pas averti, en France et ici, des piéges qu'on vouloit tendre pour embrouiller la décision de cette affaire ; et si j'avois manqué d'être attentif à toutes les démarches qu'on faisoit pour empêcher le jugement, dans une cause où il y alloit de tout pour la religion ; où l'honneur et la réputation des évêques, du Roi même, étoient intéressés ; qui, enfin, a remporté la victoire, qui suit tôt ou tard la vérité. Je lui dis que j'étois prêt à le satisfaire sur tous les points, s'il jugeoit à propos d'entrer avec moi dans les détails nécessaires. Je vous proteste que je m'en serois bien tiré, et lui fort mal : aussi ne crut-il pas devoir accepter mes offres, et se borna-t-il à me répondre qu'il avoit fait son devoir sur tout ; et que s'il étoit à recommencer, il agiroit de même, ne se repentant point de ce qu'il avoit fait ; qu'il voyoit bien qu'il se trouvoit dans des circonstances fâcheuses, et qu'on étoit prévenu faussement contre lui, mais qu'il étoit au-dessus de tout, etc.

Je vins ensuite à ce qui regarde M. de Madot, et je lui représentai tout ce que vous pouvez savoir, lui protestant, de la part de M. de Madot, que tout ce dont on l'accusoit à l'égard de son courrier, étoit

un tissu de faussetés. M. le cardinal de Bouillon me parut très-irrité contre M. de Madot, ne voulant en aucune manière écouter ses justifications, et lui faisant l'honneur de se déclarer son ennemi. Sur ce qui me touchoit, il n'eut pas un mot à répondre à mes raisons, et ne put improuver la conduite que j'avois tenue à son égard; et j'ose dire qu'il fut content de la manière dont je m'expliquai avec lui là-dessus. Il fut si satisfait, qu'il le témoigna dès le soir même à M. le duc de Barwick, disant qu'on ne pouvoit mieux lui parler que je l'avois fait. Je ne laissai pourtant pas de l'assurer que je ne pouvois ni ne devois abandonner M. de Madot, qui s'étoit bien voulu sacrifier pour me rendre service, et auquel vous et M. de Paris vous intéressiez; ce qu'il m'a paru ne pas trouver mauvais. Il est vrai que je lui exposai mes raisons avec toutes les mesures imaginables. Il n'avoit pas encore reçu votre lettre, qui a passé par les mains de M. de Torcy, et dont vous m'avez envoyé la copie. Je lui en ai dit la substance, lui déclarant que vous me la rapportiez dans votre lettre. Sur M. de Madot, il m'ajouta qu'il avoit su qu'on vouloit engager M. le grand duc à le prendre à son service; mais qu'il venoit de faire déclarer à l'agent de ce prince, qu'il ne doutoit pas qu'il ne le chassât de ses Etats à sa considération, et qu'il le poursuivroit partout où il se retireroit. Cela me parut un peu violent, et tout le monde en juge de même. Que veut-il donc que devienne ce pauvre malheureux gentilhomme, qui ne peut demeurer en France, qu'il ne sauroit souffrir à Rome, et qu'il prétend empêcher d'entrer au service d'un prince, ami de

la France? Où se réfugiera-t-il, lui qu'il sait n'avoir jamais voulu s'engager au service d'aucune puissance qui pût être ennemie du Roi? Mais j'espère que les bons offices de cette Eminence ne nuiront pas à M. de Madot, auprès d'un prince aussi pieux et aussi généreux que M. le grand duc. Sûrement il préférera de remplir les engagemens qu'il a pris avec M. de Paris, avec vous, avec M. d'Estrées et M. de Janson, plutôt que de satisfaire la haine de M. le cardinal de Bouillon, qui est poussée aussi loin qu'elle le peut être.

M. le cardinal de Bouillon a encore trouvé très-mauvais, qu'à l'entrée de l'ambassadeur du grand duc, qui se fit avant-hier, dimanche, M. de Madot ait été dans un carrosse de cet ambassadeur; et il a fait de cette action une affaire d'Etat. Enfin, incapable de garder aucune mesure, son ressentiment a éclaté avec une force qui passe tout ce qu'on peut dire. Malgré tant de mauvais procédés, M. de Madot s'est toujours conduit avec sagesse et circonspection. Il est resté à Rome publiquement (*), pour

(*) M. de Madot, si vivement exposé à la colère du cardinal de Bouillon, ne resta que deux ou trois jours à Rome pour y terminer ses affaires. Il se rendit de là à Florence auprès du grand duc, qui, à la recommandation de MM. Bossuet, de Janson et de Noailles, lui avoit donné de l'emploi dans ses troupes. Le cardinal de Bouillon écrivit au grand duc pour l'engager à lui retirer sa faveur, et à le congédier de ses Etats. Mais ce prince, ne croyant pas devoir sacrifier ce gentilhomme, répondit au cardinal qu'il avoit retenu M. de Madot à son service, sur le bon témoignage que M. de Meaux et M. de Paris, en qui il avoit une entière confiance, lui en avoient rendu, et qu'il ne voyoit aucune raison pour ne pas tenir la parole qu'il leur avoit donnée. C'est ce que ce prince fit connoître à l'évêque de Meaux, par sa lettre du 22 mai 1699.

mettre ordre à ses affaires, jusqu'à ce soir, qu'il vient de partir pour Florence; et M. le cardinal de Bouillon a évaporé en l'air son injuste colère.

Dans la conversation que j'eus avec cette Eminence, elle me dit, qu'en tout autre temps, on auroit puni exemplairement en France M. de Madot; mais qu'il voyoit bien qu'il seroit au contraire peut-être récompensé. Il ne dissimule guère le mécontentement qu'il a du Roi. M. de Madot vous rendra compte de tout, aussi bien qu'à M. de Paris.

Vous apprendrez, par les nouvelles publiques, l'éclatante affaire qu'a eue à l'entrée de l'ambassadeur de Florence, M. le cardinal de Bouillon avec l'ambassadeur de l'Empereur. Le carrosse que cet ambassadeur avoit envoyé à cette entrée, a été obligé de céder à celui de M. le cardinal, et les gens de l'ambassadeur firent sagement; car il y avoit le long de la route des hommes armés pour soutenir le carrosse de M. le cardinal, et qui auroient fait mal passer le temps aux gens de l'ambassadeur. Ce qui fut un peu fâcheux, et qui doit avoir déplu à M. le cardinal, c'est que quelques Français s'avisèrent de courir avant les carrosses, l'épée nue, jusque dans Rome même. Le fait a paru un peu violent, et le procédé trop public. On s'attendoit aujourd'hui à une bataille réelle, à l'occasion du cortége qui devoit accompagner l'ambassadeur de Florence à Monte Cavallo.

L'ambassadeur de l'Empereur armoit publiquement: on ne s'endormoit pas chez M. le cardinal, qui avoit près de mille hommes sous les armes. Mais

une heure avant le départ, l'ambassadeur de Florence a jugé à propos de prétexter une indisposition, et a contre-mandé tous ses équipages. Il doit aller demain, sans cortége, à l'audience de Sa Sainteté : cela s'est fait de concert avec le Pape; et on est persuadé que l'ambassadeur de l'Empereur n'est pas fâché d'être sorti de cet embarras. M. le cardinal de Bouillon en doit être bien aise aussi. L'ambassadeur de l'Empereur, qui est haï ici extrêmement, couroit grand risque. Vous croyez bien que ces deux ministres sont extrêmement animés l'un contre l'autre, et j'en sais bien la raison : depuis trois mois leurs dispositions sont changées; mais cela seroit trop long à expliquer.

Cette affaire est prise ici très-diversement. La manière avec laquelle les choses ont été conduites, a eu ses contradicteurs et ses critiques, en très-grand nombre. La seule haine qu'on porte à l'ambassadeur de l'Empereur, pourra calmer les esprits sur le procédé du cardinal de Bouillon.

Je compte toujours partir vers le 8 du mois prochain, c'est-à-dire, dans quinze jours, et je vais agir pour mon indult, sans plus attendre M. de Monaco.

On sait ici l'affaire des Bénédictins avec les Jésuites; mais elle ne fait aucun bruit, et on sera très-favorable aux premiers.

Je n'entamerai point l'affaire de Sfondrate. Je sais, il y a long-temps, ce qui retient M. l'archevêque de Paris sur cela. Il croit, par ses ménagemens, devenir cardinal. Le cardinal Albani se sert

de ce moyen pour amortir son zèle, et croit par-là pouvoir tout faire impunément pour le cardinal de Bouillon et pour M. de Cambrai.

Je verrai Sa Sainteté incessamment. Je dis ce qu'il convient sur la nécessité de défendre les écrits de M. de Cambrai, explicatifs de son livre. Il faut toujours agir en France, à cet égard, de la manière la plus avantageuse, et parler sur la doctrine plus fortement que jamais : tout sera approuvé ici.

Au reste, le curé de Seurre est arrêté. Le saint Office ne s'est pas fié aux diligences que pouvoit faire le cardinal de Bouillon. Il a dépêché sur son chemin, et ce malheureux a été arrêté à Florence : il doit être conduit ici incessamment; on le dit même déjà arrivé. On prétend qu'il y a aussi des femmes arrêtées, qui lui tenoient bonne compagnie à Rome, et qu'il avoit emmenées de France. Je ne sais que dire du cardinal de Bouillon sur tout cela. Il est assez probable qu'il aime mieux que ces malheureux soient arrêtés ici, que s'ils l'avoient été en France : car le secret des informations du saint Office étant impénétrable, on ne saura rien de toutes les erreurs où le fanatisme de leurs maximes les a précipités.

Fabroni et sa cabale ont fait le P. Gabrieli, l'un des examinateurs les plus zélés pour M. de Cambrai, général de son ordre (*).

On traverse tant qu'on peut notre procureur-général des Augustins.

Le cardinal Casanate et les autres cardinaux que j'ai vus, trouvent très-bon ce qu'on fait en France

(*) Il fut fait cardinal bientôt après.

pour l'acceptation de leur décret : ils sont fort contens qu'on ait donné le nom de constitution à leur bref.

Je me porte bien, Dieu merci, et ne respire qu'après le moment où je partirai d'ici, et surtout après celui où je vous reverrai.

A Rome, ce 26 mai 1699.

LETTRE CCCCLXXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref qu'on devoit adresser à Fénélon; les procès-verbaux des assemblées de Rheims et de Cambrai; et sur la conduite que les évêques vouloient tenir à l'égard de M. de Cambrai.

Nous attendons, avec impatience, le bref qu'on doit écrire à M. de Cambrai; et nous osons espérer que ceux qui seront chargés de le dresser, auront égard à l'utilité de l'Eglise et à la dignité du saint Siége, plus qu'à quelque petite complaisance qui ne feroit qu'enorgueillir un esprit superbe, et donner des forces à un parti tombé.

On est ici fort content du procès-verbal de l'assemblée de Rheims, que je vous envoie. Mais j'aimerois encore mieux vous pouvoir envoyer celui de Cambrai, où M. de Saint-Omer ayant proposé, comme Paris et Rheims, la suppression de tous les livres faits en défense de celui *des Maximes*, M. de Cambrai s'y est opposé de toute sa force par de méchantes raisons, et s'est vu contraint de prononcer, à la pluralité des voix, en énonçant que

c'étoit contre son avis, que le Roi seroit supplié de supprimer tous ses livres. On voit par le peu de crédit qu'il a eu dans sa province, combien peu il trouvera de complaisance dans les autres. Assurément il n'a et n'aura pas pour lui un seul évêque. M. d'Arras a voulu, en quelque sorte, éluder l'acceptation, par des ménagemens opposés aux sentimens de tout le reste des évêques : mais enfin elle a passé dans le fond; et voilà déjà quatre provinces, c'est-à-dire, celle de Toulouse, qui a commencé, celles de Paris, de Rheims et de Cambrai, qui sont uniformes.

M. de Saint-Omer et M. de Tournai ont fait expliquer M. de Cambrai sur sa soumission, plus qu'il n'avoit fait encore; et quoiqu'on eût pu le pousser davantage, on a mieux aimé pour le bien de la paix, se contenter de ce qu'il a dit. Il continue à se renfermer et à travailler, on ne sait à quoi. Pour moi je pars vendredi pour mon diocèse. J'y passerai les fêtes, avec l'octave du saint Sacrement.

Quoi qu'on fasse, nous ne dirons rien sur ce qu'écrit M. de Cambrai de son innocence, des outrages qu'il prétend avoir reçus, et de ses explications. C'est lui qui nous agace de gaieté de cœur; mais nous voulons être les plus sages, et le traiter avec toute sorte d'honnêteté et de douceur. On m'assure que sur le *probra*, qui, dans le fond, attaque plus le bref que nous, puisque nous n'avons rien dit de son livre que ce que le saint Siége en a décidé, il a dit qu'il m'avoit en vue, lorsqu'il écrivoit ce mot, parce que je l'ai nommé *le Montan de la Priscille*. Mais je me suis assez expliqué. Ni Eusèbe

de Césarée, et les auteurs qu'il cite, ni saint Epiphane, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni Philastrius, n'accusent Montan d'autre commerce avec les fausses prophétesses, que de celui d'une fausse spiritualité. Au surplus, je lui ai fait faire des honnêtetés depuis la censure, auxquelles il n'a pas répondu un seul mot. D'autres personnes ont voulu s'entremettre entre ses amis et moi : j'ai répondu très-honnêtement, comme je ferai toujours.

Le père de la Ferté a été relégué à Blois, avec défense de prêcher, à ce qu'on prétend, pour avoir parlé en chaire très-ouvertement contre le Roi et madame de Maintenon.

J'embrasse M. Phelippeaux. Venez vite. Ma santé est bonne, Dieu merci.

A Paris, ce 1.er juin 1699.

LETTRE CCCCLXXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les assemblées tenues pour la réception du décret contre M. de Cambrai; l'affaire du cardinal de Bouillon avec l'ambassadeur de l'Empereur; l'entretien que l'abbé Bossuet avoit eu à ce sujet avec le Pape.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 11 mai. Votre assemblée n'étoit pas encore faite; mais par un courrier extraordinaire nous avons appris ce qui s'y étoit passé, et les résolutions prises, conformes aux intentions de Sa Majesté, marquées par sa lettre. Les mandemens qu'on doit donner dans chaque diocèse, produiront leur

effet et suppléeront à tout. Je puis vous assurer que les cardinaux approuvent fort les mesures qu'on a prises en France, pour procurer de l'authenticité à la constitution. Cela ne fait pas ici la moindre difficulté, quoiqu'ils aient bien senti que l'Eglise de France autorisoit par-là l'article de la déclaration, *nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* Quelques-uns me l'ont dit, et on commence ici à ne pas trouver cette doctrine si affreuse : il n'y a que manière de la leur présenter.

Le Pape est disposé de même, je vous en réponds, et il reçoit à merveille tout ce que je lui dis là-dessus.

Quoiqu'on attende à présent M. de Monaco de jour en jour, ayant envoyé querir les galères à Marseille dès le 15 de mai, et une partie de ses gens étant déjà arrivés à Civita-Vecchia, j'ai cru ne devoir pas tarder plus long-temps les démarches nécessaires sur l'affaire de mon indult. J'ai travaillé depuis trois semaines à bien disposer en général le Pape et le cardinal Panciatici à me vouloir renvoyer content. J'ai cru trouver la conjoncture favorable, et j'ai rendu ce matin votre lettre et celle de M. le cardinal de Janson à M. le cardinal Panciatici, qui a reçu très-bien ma proposition, et m'a dit de parler au Pape. C'est ce que j'ai fait aujourd'hui ; et Sa Sainteté m'a donné des marques particulières de bonté, m'assurant qu'elle désiroit me faire plaisir ainsi qu'à vous. Si M. le cardinal Dataire n'empêche le succès, je puis dire que je suis assuré du Pape. M. le cardinal Casanate, à qui j'ai rendu votre lettre, et dont je vous envoie la réponse, m'a pro-

mis de faire de son mieux auprès de M. le cardinal Panciatici, qui est son grand ami. J'ai rendu aussi votre lettre au cardinal Spada, qui m'a assuré qu'il s'intéresseroit pour moi auprès de Sa Sainteté. Nous saurons ce que cela aura opéré. Dans le cas où je verrois que l'on feroit difficulté d'accorder ma demande, j'aurois recours alors à M. de Monaco, s'il étoit arrivé à temps : mais je pense que dans les circonstances présentes, le Pape sera bien aise de me renvoyer content, en me faisant quelque grâce.

Je souhaite ardemment voir M. de Monaco avant de partir ; mais je ne puis m'arrêter ici au-delà de la semaine prochaine ; et je compte partir le 10 ou le 12, au plus tard.

Je prends congé de MM. les cardinaux, tant de ceux du saint Office, que des autres, et ils me comblent de bontés.

L'affaire de l'armement des ministres (*), fait ici plus de fracas que jamais. Le Pape témoigne une grande indignation contre M. le cardinal de Bouillon, et il lui a refusé audience : on prétend même que le Saint Père est résolu de ne le plus entendre. Sa Sainteté envoya querir avant-hier M. Poussin, secrétaire de ce cardinal, pour lui ouvrir son cœur. C'est une chose publique que les Autrichiens aigrissent infiniment l'esprit du Pape ; et le Saint Père, qui craint d'être regardé comme trop partial pour la France, paroît vouloir prendre feu dans cette occasion. On blâme ici généralement la manière si publique et si éclatante dont cette affaire a été conduite ; mais on ne désapprouve pas que M. le cardinal

(*) Celle qui est rapportée dans la lettre CCCCLXXXIII.

ait voulu être le plus fort en cas d'attaque : on souhaiteroit seulement que les précautions qu'il prenoit eussent eu moins de publicité. Ce que je puis dire, c'est que M. le cardinal de Bouillon n'est pas heureux, et qu'il est mal servi.

Sa Sainteté voudroit bien que le Roi ne se fâchât pas du refus d'audience qu'il fait à M. le cardinal de Bouillon. Elle a demandé plusieurs fois de mes nouvelles, ces jours passés, à M. Aquaviva, son maître de chambre, et à monseigneur Gozzadini, leur disant pourquoi je ne l'allois point voir, et s'informant si j'étois parti : ils m'en ont averti. J'ai bien vu que le Pape vouloit un peu me faire part de son mécontentement. J'ai cru devoir prévenir M. le cardinal de Bouillon que j'allois aujourd'hui aux pieds du Pape pour recevoir ses ordres, afin que, d'après ce qu'il me feroit savoir, je pusse parler conformément à ses intentions, et lui rendre ce petit service. Il n'a pas jugé à propos de me donner aucune instruction. J'ai été chez le Pape, qui m'a parlé plus d'une demi-heure, presque les larmes aux yeux, sur ce qui venoit de se passer, et avec des sentimens dignes d'admiration pour le Roi. Il m'a fait l'honneur de m'entendre; et sans affecter la justification de M. le cardinal de Bouillon, je lui ai dit tout ce qui étoit possible, pour l'empêcher de prendre un engagement qui pût déplaire au Roi, en le mettant en parallèle avec ses ennemis. J'ai insinué que le refus d'audience à M. le cardinal de Bouillon, comme ministre de Sa Majesté, pourroit paroître un peu outrageant; et j'ai fait connoître, que dans le fond M. le cardinal de Bouillon n'avoit

pas eu tort de se mettre en état de défense, pour que ses gens ne pussent être maltraités par ceux de l'ambassadeur de l'Empereur, qui avoient eu l'insolence de le faire déjà une fois. Je puis dire que Sa Sainteté ne m'a pas paru si aigrie qu'elle l'étoit au commencement : elle n'a cessé de me répéter qu'elle craignoit bien que le Roi ne fût pas informé de la vérité, et m'a marqué une grande impatience de voir M. de Monaco.

Le malheur de M. le cardinal de Bouillon, et dont le service du Roi se ressent, c'est qu'il ne ménage personne pour parler au Pape, tandis que les Autrichiens ont tous les jours mille gens qui le font pour eux; et c'est une espèce de miracle que le Pape soit naturellement si bien disposé en faveur de la France. M. le cardinal de Bouillon ne sait à la lettre où il en est. J'ai été lui rendre compte de ce qui s'étoit passé entre Sa Sainteté et moi : il m'a fort remercié. Pour moi je sais fort bien distinguer le ministre d'avec l'altesse. C'est ce que j'ai pris la liberté de dire au Pape, qui en a ri, et l'a trouvé fort bon. Je voudrois que dans cette occasion il prît le parti de distinguer l'un d'avec l'autre. Je vous assure qu'il n'est pas impossible de lui faire entendre raison là-dessus; mais j'ai peur qu'on ne s'y prenne mal. Je ne sais pas comment on agira pour concilier les esprits : je crains que cette affaire ne devienne très-sérieuse, si l'on n'y apporte un prompt remède. Le cardinal de Bouillon est outré contre le Pape; et le grand motif qui anime le Pape, c'est le mépris public qu'on fera de son autorité dans Rome, s'il souffre de pareilles entreprises.

Sa Sainteté m'a fort parlé du curé de Seurre, et m'a dit qu'on pourroit découvrir bien des choses par lui; ce qui m'a donné occasion de lui parler de cette matière, de madame Guyon et de la cabale : il est à présent *reso capace di tutto.*

Dans les visites de congé que je fais aux cardinaux, je leur insinue qu'il est important qu'on défende les explications et écrits publiés par M. de Cambrai pour la justification de son livre. Je démontre la nécessité de cette prohibition, d'une manière à ne pas recevoir de réplique; et je fais sentir que c'est une conséquence du décret prononcé. Je ne désespère pas qu'on ne fasse quelque chose à cet égard, surtout si M. le nonce en parle.

Au reste, vous ne pouvez vous imaginer la mauvaise humeur, pour ne rien dire de plus, que le cardinal de Bouillon a témoignée, en apprenant la réponse de M. le grand duc sur M. de Madot. Ce prince plein d'équité, a fait savoir à ce cardinal qu'il vous avoit donné sa parole, ainsi qu'à M. de Paris, de prendre à son service ce gentilhomme, dont on lui répondoit, et qu'il ne pouvoit honorablement y manquer. Cette mortification, jointe au refus que l'ambassadeur du grand duc a fait de lui accorder le titre d'altesse, a grandement aigri l'esprit du cardinal de Bouillon contre l'ambassadeur et son maître. Ce cardinal est résolu de se venger de l'affront qu'il prétend lui être fait en sa qualité de ministre du Roi. Il est bon que Sa Majesté en soit informée.

Vous ne pouvez vous imaginer l'impatience que j'ai de partir et de vous revoir. C'est mon unique affaire, et la seule qui me puisse donner de la joie.

M. le duc de Barwick part demain. Le Pape a demandé aux cardinaux, pour les pauvres catholiques d'Angleterre, quelques secours d'argent : ils ont accordé le revenu de six mois de leurs rétributions.

Rome, ce 2 juin 1699.

LETTRE CCCCLXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la conduite qu'avoit tenue M. de Cambrai dans l'assemblée de sa province; et sur sa soumission.

Je continue à vous écrire par Florence, quoique je pense que pour avoir l'honneur de voir M. l'ambassadeur, vous serez à Rome plus long-temps que vous ne pensiez. Vous avez vu, par mes précédentes, le résultat de l'assemblée de Cambrai, où cet archevêque a prononcé à la pluralité des voix, que le Roi seroit supplié de supprimer ses écrits. Il a voulu spécifier qu'il prononçoit ainsi contre son avis. Quant à sa soumission, il y auroit beaucoup de choses à dire; mais on a voulu être content, et ne prendre pas garde si les discours étoient bien suivis. On a été étonné de M. d'Arras, qui, seul de tous les évêques de France, a témoigné ne pas approuver ce que disent tous les autres du royaume, quoiqu'il soit pris de mot à mot des procès-verbaux des assemblées du clergé.

Nous vous attendons avec impatience. Je ne sais si je vous ai mandé la mort funeste de l'abbé de la Chatre,

Chatre, par une chute de carrosse. Sa charge est donnée à l'abbé de Sourches.

A Meaux, ce 7 juin 1699.

LETTRE CCCCLXXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref du Pape à M. de Cambrai; et la forme d'acceptation du décret contre son livre.

Je n'ai reçu que ce matin votre lettre de Rome, du 19 mai. Nous avons vu le bref adressé à M. de Cambrai, le 12 mai, en réponse à la lettre de ce prélat, qui accompagnoit son mandement. Ainsi il n'est fait nulle mention de celle du 4 avril, qui le promettoit seulement, et que vous m'avez envoyée. Il faut qu'on ait jugé que la seconde lettre étoit plus digne de réponse, que celle où il étoit parlé de l'*innocence*, etc. Le temps, peut-être, nous en instruira davantage. Le bref, tel qu'il est, ne dit rien du tout, dont M. de Cambrai puisse tirer avantage. Il est fort sec, et ne loue précisément que son obéissance et sa soumission à vouloir être instruit, et recevoir la parole de vérité de l'Eglise mère et maîtresse.

Si l'on a quelque jalousie à Rome de l'autorité qu'on donne aux évêques, elle pourra augmenter, lorsqu'on verra la manière dont elle a été exercée : mais enfin, on n'a fait que répéter ce qui avoit été pratiqué par nos prédécesseurs. M. le nonce a paru content. Il ne m'a point dit qu'il eût ordre de parler en votre faveur à cette Cour, ni de témoigner qu'on

fût content de vous en celle de Rome. Il m'a seulement promis d'en parler dans l'occasion, sans me dire qu'il en eût ordre, et m'a fait mille remercîmens de la manière dont vous vous étiez exprimé à son sujet auprès de Sa Sainteté et de ses ministres.

Je vous envoie à toute fin le procès-verbal de Cambrai : vous devez avoir reçu le nôtre : M. de Rheims vous a envoyé le sien. Vous y verrez, bien exprimé, que le consentement des évêques aux constitutions apostoliques, est réellement un acte d'autorité qui exclut l'obéissance aveugle, qui ne convient à personne, et encore moins à ceux qui sont par leur caractère docteurs de l'Eglise. N'entrez point dans tout ce détail, et assurez seulement en général que les évêques ont intention de rendre au saint Siége le respect qui lui est dû. On ne fera pas seulement semblant ici qu'on craigne d'avoir déplu, pour peu que ce soit.

A Meaux, ce 8 juin 1699.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris; et le mécontentement qu'avoit le Pape du cardinal de Bouillon.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 18 mai. Je suis ravi du bon succès et des résolutions de votre assemblée. Je n'ai communiqué à qui que ce soit le procès-verbal que vous m'avez envoyé : j'ose vous dire que j'en suis

très-content. Ce sont des évêques qui parlent, et qui savent ce qu'ils doivent à leur caractère et au saint Siége. On sentira bien ici ce que les évêques veulent dire; mais comme ils suivent les traces de leurs ancêtres, et témoignent beaucoup de respect pour la personne du Pape et pour le saint Siége, on ne soufflera pas. M. l'archevêque s'est fait un honneur immortel, et toute la province s'est acquis beaucoup de gloire, par les délibérations formées dans son assemblée. Rien n'est plus sage, ni mieux entendu, ni plus ecclésiastique et plus régulier. La précaution de faire chacun un mandement simple, sans s'étendre, plaira ici infiniment, et elle est très-sage. Cela n'empêchera pas dans la suite les évêques de donner les instructions qu'ils jugeront nécessaires à leurs peuples; mais il s'agit à présent de finir cette affaire, et de ne point disputer. Vous aurez vu, par mes lettres précédentes, combien je souhaitois qu'on défendît les écrits faits pour la défense du livre condamné, et je suis ravi de la résolution prise sur ce point.

Je suis impatient de savoir ce que vous aurez dit de la lettre de M. de Cambrai au Pape, et des manœuvres qu'on a employées ici pour lui procurer un bon succès. L'affaire est finie, il n'en faut plus parler. Mais il n'a pas tenu à la cabale qu'il n'y eût une queue, et c'est encore à quoi tendent toutes ses intrigues; mais on y sera attentif plus que jamais.

J'attendrai encore cette semaine M. de Monaco, qui devroit être arrivé, et qu'on espère voir de jour en jour. Mais après ce délai, je pars sans retard la semaine prochaine.

M. le cardinal Panciatici m'a conseillé de voir le Pape encore une fois, et de lui renouveler ma demande de l'indult. Sa Sainteté est fort bien disposée pour moi ; mais elle appréhende les conséquences, parce que tout le monde pourroit solliciter de pareilles grâces, qu'elle a peine à accorder, et qu'elle a refusées, non-seulement à M. de Rheims, mais à beaucoup d'autres. Le cardinal Panciatici m'a pourtant dit qu'il falloit que je la pressasse, et qu'il me serviroit de son mieux : cela me fait bien augurer. Je suis persuadé que si M. de Monaco arrivoit à temps, et que je fusse encore à Rome, le Pape ne feroit aucune difficulté de m'accorder cette grâce. Mais je veux savoir cette semaine à quoi m'en tenir. Je tâcherai d'obtenir ma demande sans le secours de M. l'ambassadeur. Si je ne le puis, je laisserai les choses dans un tel état, que M. de Monaco pourra toujours faire de nouvelles instances, s'il le veut bien. Je ne puis m'empêcher d'espérer tout de la bonté du Pape.

Je vous prie de bien remercier M. le cardinal de Janson, qui a bien voulu m'envoyer une seconde lettre pour M. le cardinal Panciatici. C'est à présent qu'on sent, plus que jamais, la perte qu'on a faite ici au départ de M. le cardinal de Janson. Le Pape et les cardinaux le témoignent hautement, et avec des expressions, qui font bien voir de quelle estime toute cette Cour est pénétrée pour cette Eminence. Tout ce que je pourrois vous en dire, n'approcheroit pas de l'expression de ces sentimens. J'ai reçu une lettre de M. le nonce, très-honnête et très-obligeante : on ne pense plus, si je ne me trompe, à le rappeler.

Sa Sainteté continue à refuser audience à M. le cardinal de Bouillon, et paroît toujours irritée contre lui : elle attend avec plus d'impatience que personne M. de Monaco. Néanmoins on croit que ce refus ne durera pas long-temps, et que le Pape fera céder son ressentiment à l'estime et à l'amitié infinie qu'il a pour le Roi, et qu'il distinguera le ministre d'avec la personne, pour laquelle il a un mépris souverain. C'est le parti que l'on tâche de lui insinuer. Entre nous, j'y travaille plus que personne; et comme non suspect, on me croit un peu. Le Pape souhaitoit fort que l'on fût contre M. le cardinal de Bouillon en tout : mais on a cru devoir prendre un parti mitoyen, qui est le plus sage et le plus convenable; et au lieu d'aigrir le Pape, de chercher à adoucir son esprit.

Il faut néanmoins avouer que le Pape a toutes sortes de raisons de se plaindre du cardinal de Bouillon, qui a manqué de sens dans la conduite qu'il a tenue, et qui a agi plutôt par vanité et ostentation, que par nécessité; car il est certain que l'ambassadeur de l'Empereur n'avoit pas armé. Ainsi le cardinal l'a fait sans égard, sans circonspection et sans nécessité. Il auroit pu, dans la crainte de quelque insulte, être sur ses gardes; mais la manière dont il l'a fait, est des plus pitoyables, et très-injurieuse pour la personne et l'autorité du prince. La preuve qu'on a que l'ambassadeur de l'Empereur n'avoit point armé, c'est que le gouverneur de Rome, qui est ennemi déclaré de ce ministre, et qui sait tout ce qui se passe dans Rome, en a assuré le Pape. Je le sais de l'un et de l'autre, à n'en pouvoir douter :

par conséquent le cardinal de Bouillon n'avoit aucun motif pour faire un si grand éclat, et causer tant de rumeur.

J'espère que M. l'abbé Péquigni sera toujours de nos amis.

Rome, ce 9 juin 1699.

MÉMOIRE

DE BOSSUET A LOUIS XIV,

Sur un ordre envoyé à l'abbé Bossuet par le cardinal de Bouillon.

La peine de M. le cardinal de Bouillon, et des autres amis de M. de Cambrai, à voir l'abbé Bossuet à Rome en état de nous avertir de ce qui se passoit, a paru par trop d'endroits pour n'être pas remarquée. On se servit, pour l'intimider et l'obliger à sortir de Rome, de la noire calomnie, dont les inventeurs ont été si visiblement confondus par le témoignage de tout Rome. Depuis, dans le temps qu'on vouloit, non pas hâter, mais étrangler et précipiter l'affaire, M. le cardinal de Bouillon a mandé que l'abbé Bossuet proposoit des retardemens, ce qui ne s'est pas trouvé véritable; et on ne répète pas ce qu'il a eu à essuyer de mauvais offices, pour les soins qu'il a eus de nous avertir.

Ce n'étoit pas par curiosité que nous désirions d'être informés; c'étoit pour en rendre compte au Roi, et parce que ces avis fidèles donnoient le

moyen de prévenir les difficultés, qui naissoient à chaque pas dans cette affaire.

Quand le jugement a paru, il n'étoit pas moins nécessaire que nous fussions bien instruits des dispositions de la Cour de Rome ; parce qu'il falloit les savoir, pour prendre des mesures justes dans l'exécution. Ainsi l'abbé Bossuet nous dépêcha selon sa coutume ; et à cette dernière occasion, ce fut M. de Madot, un de ses amis, qui vint nous apporter la nouvelle.

M. le cardinal de Bouillon éclata à cette fois avec emportement, et ses amis répandirent à Rome qu'il feroit assassiner ce gentilhomme, s'il osoit jamais y retourner. Mais n'osant dire qu'il lui sût si mauvais gré d'être parti à la prière de l'abbé Bossuet pour nous apporter les nouvelles, il prit pour prétexte de son indignation, que ce gentilhomme avoit promis d'arriver à Paris avant le courrier que ce cardinal dépêchoit au Roi : à quoi non-seulement on n'avoit point songé, mais on ne pouvoit même pas le faire, puisque M. de Madot n'étoit parti que quinze ou vingt heures après ce courrier dépêché au Roi. Ainsi cette circonstance ajoutée au fait, n'étoit que le prétexte du véritable sujet de la colère de M. le cardinal, qui en effet étoit fâché qu'on nous avertît.

Ce gentilhomme retourné à Rome le 22 de mai, alla dîner chez l'abbé Bossuet, qui le mena chez le père Roslet, Minime, à qui il avoit des lettres à rendre de M. l'archevêque de Paris, et de là sur le soir chez madame la princesse des Ursins, où se trouvent tous les Français, et dont il est serviteur.

Cependant M. le cardinal de Bouillon ayant voulu croire que l'abbé Bossuet le logeoit chez lui (*), ce qui n'étoit pas, puisqu'il avoit un autre logis arrêté, a fait à cet abbé l'affront de lui envoyer, sous le nom de conseil, l'ordre dont on a joint la copie; et pour le faire avec tout l'éclat qu'il souhaitoit, il fit chercher partout Rome M. Poussin, secrétaire de l'ambassade, à qui il commanda, devant douze ou quinze personnes, de trouver, à quelque heure que ce fût, l'abbé Bossuet, pour lui faire savoir ce qu'il lui prescrivoit avec tant de hauteur et de menaces.

Le lendemain l'abbé Bossuet se rendit chez M. le cardinal, pour lui représenter, avec le respect dont il n'a jamais manqué envers lui, qu'il auroit pu lui épargner l'affront de lui envoyer un tel ordre avec tant d'éclat, puisqu'il étoit vrai qu'il n'avoit jamais logé M. de Madot, et qu'il n'avoit point à en répondre. Voilà pour ce qui regarde l'abbé Bossuet.

Pour ce qui touche M. de Madot, c'est un malheureux gentilhomme, qui, ayant toujours été avec honneur dans le service, s'est vu contraint de se réfugier à Rome depuis trois ou quatre ans, pour une rencontre qu'on a qualifiée de duel, en attendant qu'il pût se justifier et rentrer dans les bonnes grâces du Roi.

Il n'a jamais voulu prendre de parti avec les ennemis de son maître, et s'est donné à la fin à M. le grand duc, jusqu'à ce qu'il ait le bonheur d'éclaircir sa malheureuse affaire. Dans la peine de trouver quelqu'un qui se chargeât des dépêches de l'abbé

(*) Il n'y a jamais logé.

Bossuet, il avoit été obligé de le dépêcher. Il est demeuré sous un autre nom chez l'évêque de Meaux, et n'a vu que M. le cardinal de Janson, qui le connoissoit de Rome comme un homme de mérite, et M. l'archevêque de Paris, sur qui l'évêque de Meaux s'est reposé, pour dire sur ce sujet à Sa Majesté ce qu'il trouveroit nécessaire.

Il est demeuré à Rome quatre ou cinq jours seulement, pour quelques affaires dont il y étoit chargé. Si M. le cardinal de Bouillon, comme ministre du Roi, lui eût ordonné de partir plus tôt, il l'eût fait ; car il a trouvé moyen de lui faire dire qu'il seroit parti à l'instant, toujours prêt à respecter jusqu'à l'ombre de l'autorité de son Roi. Cet ordre lui étant refusé, il n'a pas jugé à propos de s'ébranler des menaces ; et ses affaires finies dans le moins de temps qu'il a pu, il s'est rendu à Florence, aux ordres de M. le grand duc. M. le cardinal continue à le poursuivre dans cette Cour, et le menace de le perdre auprès de ce prince, ne voulant laisser aucun asile à un malheureux, dont tout le crime est de nous avoir apporté des nouvelles, que nous avions raison de souhaiter.

Cependant on peut assurer qu'il est homme de cœur et de service, bien connu pour tel par les plus honnêtes gens de la Cour, parmi lesquels je nommerai M. de Chaseron, qui en a parlé avec distinction.

L'évêque de Meaux espère que Sa Majesté, daignant écouter ces faits, n'improuvera pas la conduite de l'abbé Bossuet, et qu'il paroîtra que les menaces de M. le Cardinal de Bouillon ne sont ni

justes ni généreuses ; que ses hauteurs sont à contretemps, et, si on ose ajouter ce mot, un peu petites.

Ce Mémoire devoit être présenté au Roi. Bossuet l'envoya à madame de Maintenon, qu'il pria, par le billet suivant, de l'appuyer auprès de Sa Majesté.

M. le marquis de Torcy a été instruit par M. le cardinal de Bouillon (*), des honnêtetés qu'il a faites à l'évêque de Meaux sur le sujet de l'abbé Bossuet. C'est pourquoi on a été obligé de l'instruire de cette affaire, afin qu'il en pût rendre compte à Sa Majesté. Mais on a cru qu'on devoit ici circonstancier davantage les choses, afin qu'il vous plût, Madame, prévenir plus efficacement les mauvais offices.

† J. Bénigne, évêque de Meaux.

A Meaux, le 12 juin 1699.

Madame de Maintenon répondit par le billet suivant :

J'ai fait voir au Roi, Monsieur, tout ce que vous m'avez envoyé. Il m'ordonne de vous assurer que M. votre neveu n'a à craindre aucun mauvais office. On trouve seulement qu'il a eu tort de se servir d'un homme accusé d'un duel. Je suis, Monsieur, à mon ordinaire, votre très-humble et très-obéissante servante,

Maintenon.

19 *Juin* 1699.

(*) Lettre de ce cardinal à M. de Meaux, du 7 avril 1699.

LETTRE CCCCLXXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le mécontentement qu'on avoit à Rome des délibérations des évêques, relatives au bref du Pape; et l'entretien que l'abbé Bossuet avoit eu à ce sujet avec le cardinal Casanate.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 25 mai.

On reçut enfin, samedi 13, nouvelle sûre, que M. de Monaco étoit arrivé le 10 à Gênes; cela étant, on l'attend d'heure en heure. M. le cardinal de Bouillon et madame la princesse des Ursins ont envoyé leurs carrosses au-devant de lui à Civita-Vecchia. On ne doute pas qu'il n'arrive cette semaine, et il peut paroître à tout moment. Tout veut que je l'attende; mais aussitôt que je l'aurai vu, je pars sans aucun retardement.

J'ai reçu trois imprimés des procès-verbaux de votre assemblée, qui m'ont été adressés par M. Ledieu. Je crois pouvoir vous assurer que cette Cour ne sera rien moins que contente du personnage qu'y font les évêques; mais je suis le plus trompé du monde, si elle ose en témoigner de la peine, au moins publiquement. Comme j'ai su que le cardinal Spada avoit envoyé ce procès-verbal de la part du Pape au cardinal Casanate, j'allai hier chez cette Eminence, pour voir ce qu'elle m'en diroit. Elle l'avoit lu et renvoyé au cardinal Spada, avec quelques notes sur les endroits qui lui paroissoient les plus délicats. Généralement cette Cour sent le coup,

et voit réduit en pratique le *nisi Ecclesiæ consensus accesserit*, du quatrième article de l'assemblée de 1682.

Le cardinal Casanate me dit franchement qu'il avoit cru que les évêques ne parleroient pas si fortement, et *che il negozio anderebbe piu piano;* c'est-à-dire, qu'on ne diroit rien qui pût faire de la peine à cette Cour. Je le fis entrer dans le particulier des points qu'il pouvoit trouver répréhensibles, et il ne put me citer que deux endroits : l'un, où l'on dit que « les évêques ne doivent point être réputés sim-» ples exécuteurs des jugemens des papes »; et l'autre, page suivante, où il est dit des décrets des papes, « qu'étant suivis du consentement de toute » l'Eglise, ils ont entièrement fini les questions. Par » où, dit-il, on semble rappeler le quatrième article » de l'assemblée de 1682, *nisi Ecclesiæ consensus* » *accesserit* ».

Il ne me fut pas difficile de justifier ces deux endroits, ainsi que l'esprit qui a dirigé à cet égard le procès-verbal; et après avoir établi que les évêques, hors des conciles généraux et dans les conciles généraux, sont véritables juges des matières de foi, il ne put pas raisonnablement disconvenir de la conséquence, qu'ils ne devoient pas être réputés simples exécuteurs, etc. Mais il n'eut rien à me répondre, quand je lui fis voir qu'on ne recevroit pas avec plus de soumission et de respect, et d'une autre manière, un décret d'un concile général convoqué par le Pape, où le Pape auroit présidé, et auquel l'Eglise de France n'auroit pas assisté; qu'en ce cas l'acceptation de l'Eglise de France seroit nécessaire,

et qu'alors les évêques seroient aussi bien juges de la foi et de la conformité des décrets avec la tradition, que s'ils prononçoient dans le concile.

Quant au consentement de l'Eglise, qui, sans concile général, finissoit les affaires, je lui montrai que c'étoit un fait appuyé sur des exemples fameux, comme celui de la condamnation de l'hérésie de Pélage, qui avoit fait dire à saint Augustin, après l'acquiescement des églises dispersées au jugement des évêques d'Afrique et du Pape : *Causa finita est.* Enfin je lui représentai que les évêques de France n'avoient fait que suivre pied à pied la conduite de leurs prédécesseurs.

Il convint avec moi du droit des évêques de juger en première instance. Mais ce qui fait de la peine ici, c'est que les évêques veuillent juger après la décision du Pape, ce qui est, dit-on, une marque de supériorité. Je lui demandai si les évêques, dans les conciles généraux, n'étoient pas de vrais juges, quoique les papes eussent prononcé sur la matière contestée; et c'est à quoi on ne sauroit répondre que du verbiage. Il m'avoua à la fin que le tout pouvoit passer, et étoit fait avec grande adresse; mais qu'il savoit qu'on vouloit s'alarmer là-dessus, et qu'il l'empêcheroit de tout son possible. Je l'en ai supplié, et il m'a paru très-bien disposé.

Il faut avouer que dans cette Cour, *durus est hic sermo.* Mais il faut qu'ils le passent, par la raison qu'on ne peut rien faire contre la vérité, et qu'ils craignent le clergé de France.

Cette circonstance ne m'est pas trop favorable pour la grâce que je demande.

Je vis samedi le Pape, qui m'accabla d'honnêtetés, et me dit les choses les plus obligeantes pour vous, mais qui me parut très-difficile sur le fait de mon indult. Il m'a dit qu'il y penseroit et repenseroit. Franchement je crains bien de ne le pouvoir emporter sans M. de Monaco ; ce sera ma dernière ressource. Je prendrai dans deux jours congé de Sa Sainteté, et verrai ce qui en est et ce qu'on en peut attendre.

Enfin le Pape donna audience jeudi, au sortir du saint Office, à M. le cardinal de Bouillon, et j'en ai été très-aise. Je sais et du Pape et de M. Aquaviva, que M. le cardinal de Bouillon lui parla un peu durement. Il m'a paru que Sa Sainteté avoit été très-mécontente de cette Eminence ; mais elle a bien voulu user d'indulgence, par amitié pour le Roi, dont M. le cardinal de Bouillon est ambassadeur. Quant à sa personne, on ne peut pas, je vous assure, en être plus mal satisfait que le Pape l'est.

On m'a averti que M. le cardinal de Bouillon avoit écrit en Cour, que j'avois traversé son audience : il seroit bien ingrat et bien méchant, si cela étoit. Je puis assurer que j'ai agi tout au contraire, et que j'ai pris la liberté de témoigner au Pape, qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable au Roi, que de recevoir son ministre. M. le cardinal de Bouillon m'a fait l'honneur de me remercier des démarches qu'il sait que j'ai faites dans cette affaire ; et je puis vous assurer que ce qui a le plus déterminé le Pape à accorder l'audience, a été de voir que tous les Français, même ceux que M. le cardinal de Bouillon n'aimoit pas, étoient tous réunis à lui procurer cette

grâce, et tâchoient d'engager le saint Père à distinguer le ministre du cardinal.

M. Giori n'oublie aucun bon office auprès de Sa Sainteté pour obtenir ma grâce; mais je puis vous assurer, et je crois m'y connoître, qu'elle est bien moins disposée pour moi à présent, qu'elle l'étoit il y a huit jours. Je ne fais et ne ferai point semblant de m'en apercevoir.

Rome, ce 16 juin 1699.

LETTRE CCCCXC.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris; deux écrits déférés à l'Inquisition; et l'affaire du curé de Seurre.

Le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris, est également plein de sagesse et de science ecclésiastique : on y donne à Rome tout ce qui lui convient, et on conserve avec force et avec gravité l'honneur de l'épiscopat et les libertés fondamentales de l'Eglise de France. On sent bien l'esprit qui a gouverné cette assemblée. Par-là M. de Cambrai, aussi bien que ses adhérens, demeurent sans ressource; l'erreur est bien notifiée à tout le monde chrétien, et rien n'est plus éclatant que la condamnation de son livre.

On a déféré à l'inquisition le *Post scriptum* (*),

(*) Cet écrit a pour titre : *Post scriptum de la seconde Lettre d'un Théologien à M. l'évêque de Meaux, avec des remarques sur le nouveau bref du Pape.* Il est rapporté tout entier dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, II. part. p. 250.

contenant des remarques sur le bref, et *la solution du problême ecclésiastique*. Je ne doute nullement que l'un et l'autre ouvrage ne reçoivent bientôt la flétrissure qu'ils méritent.

Le curé de Seurre pourra bien, dans la suite, donner un spectacle à Rome; et cette Cour demeurera persuadée de la justice du procédé des trois évêques, et de la nécessité où ils étoient de s'élever contre cette secte, si répandue et si dangereuse.

On parle diversement de l'audience que M. le cardinal prétend avoir eue du Pape le jeudi après la congrégation du saint Office, tenue devant Sa Sainteté. On attend incessamment M. de Monaco : il est temps qu'il arrive et que nous partions. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 16 juin 1699.

LETTRE CCCCXCI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il souhaite qu'on ménage l'autorité du saint Siége; et approuve la conduite de son neveu dans l'affaire du cardinal de Bouillon.

Votre lettre du 2 m'a été envoyée ce matin par un exprès de votre frère, par lequel je réponds. Plus Rome est raisonnable, plus je souhaite qu'on la ménage et qu'on en conserve l'autorité, où consiste le salut, et le soutien de l'Eglise et de la catholicité.

J'attends avec impatience le succès de votre demande pour l'indult. Les lettres que m'ont écrit sur

ce sujet M. le cardinal Panciatici et M. le cardinal Casanate, en réponse aux miennes, sont très-obligeantes, particulièrement celle du dernier.

Je suis ravi de la réponse du grand duc, sur le sujet de M. de Madot. J'ai instruit amplement sur cette affaire, et j'ai envoyé des mémoires les plus circonstanciés que j'ai pu, par les voies les plus efficaces.

Vous avez bien fait de parler au Pape comme vous avez fait. Je rendrai compte de tout, et M. le cardinal de Bouillon doit vous être fort obligé. Il ne paroît pas qu'à la Cour on prenne grande part à son démêlé avec l'ambassadeur de l'Empereur, dont on sait les causes; et on s'en explique presque publiquement.

Meaux, ce 20 juin 1699.

LETTRE CCCCXCII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le cardinal de Bouillon et le prince de Monaco.

Je n'ai point reçu de lettre de Paris les deux derniers ordinaires, je suppose que je trouverai le tout à Florence, d'où je vous écrirai la première fois.

M. Poussin vous dira tout le particulier de ce qui se passe ici. Il me presse d'écrire sur le cardinal de Bouillon, et la dernière affaire qu'il a eue. Je vous dirai que ce cardinal a tout sujet de se louer de moi; mais il est assez malin pour ne le vouloir pas faire : au contraire, il n'aime pas les gens à qui il peut avoir

quelque obligation. Au reste, ce que j'ai cru devoir faire, je l'ai fait par un autre principe, que celui d'avoir l'honneur de ses bonnes grâces.

J'ai commencé ce matin à entretenir M. le prince de Monaco. J'en suis très-content; il fera assurément des merveilles. Il est capable de tout, veut être instruit, est noble, magnifique, et aime le Roi. Le Pape ne peut plus souffrir le cardinal de Bouillon, et veut voir le prince de Monaco, quoiqu'il n'ait pas fait son entrée.

Je parlerai demain à ce ministre de la grâce que je demande, et que je n'aurai point sans son secours.

Rome, ce 25 juin 1699.

LETTRE CCCCXCIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les bontés que le Pape lui avoit témoignées dans son audience de congé; et la sensation que faisoit à Rome le procès-verbal de l'assemblée de Cambrai.

Je vous écris un mot par le courrier que M. de Monaco renvoie à la Cour. Je pars sans faute demain. J'ai pris congé ce matin de Sa Sainteté, dont j'ai reçu toutes les marques de bonté imaginables pour vous et pour moi. Je vous rendrai compte du particulier de cette audience. Le Pape m'a prié de vous assurer, aussi bien que M. de Paris, de son affection, de son estime, et de tout ce que vous pouvez désirer. J'ai entendu sa messe ce matin, il se

porte fort bien. J'ai su qu'il avoit de la peine à m'accorder la grâce de l'indult, que je lui ai demandée : il a dit qu'il craignoit l'exemple. J'ai cru ne devoir pas hasarder un refus, parce que M. de Monaco auroit plus de peine ensuite à ramener le Pape. Le ministre a reçu des ordres de s'employer pour moi dans cette affaire. Je lui ai remis votre lettre, et il m'a comblé de bontés. Il veut demander cette grâce à Sa Sainteté à sa première audience : je lui ai donné toutes les instructions nécessaires. M. le cardinal Panciatici m'a encore donné parole ce matin, qu'il ne me seroit pas contraire. M. l'ambassadeur commencera par lui parler de cette affaire. J'ai lieu de tout espérer des offices de ce ministre, qui eut samedi sa première audience de Sa Sainteté, conduit par M. le cardinal de Bouillon. On ne peut être plus content que l'est de lui le Pape, qui m'a fait l'honneur de s'étendre beaucoup avec moi sur ce sujet, ce matin.

Je vous dirai les correspondances que j'ai établies ici, qui sont sûres, bonnes et secrètes. Comptez, à coup sûr, que je pars demain. Je ferai le moins de séjour qu'il me sera possible dans les lieux où je serai obligé de m'arrêter. J'ai une impatience très-grande de me voir hors d'ici, et de pouvoir vous rejoindre.

On ne fera ici semblant de rien sur vos assemblées ; on sait tout. On a vu le procès-verbal de Cambrai ; on y reconnoît bien l'esprit de M. de Cambrai et ses bonnes intentions : cela ne lui fait pas honneur.

Rome, ce 29 juin 1699.

LETTRE CCCCXCIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le jugement qu'on portoit à Rome de la conduite de M. de Cambrai dans l'assemblée de sa province; et le silence politique de la Cour de Rome à l'égard de ces assemblées.

Nous partîmes hier de Rome en bonne santé, Dieu merci, et sommes arrivés jusqu'ici en très-bon état.

J'ai laissé à Rome tout tranquille sur ce qui se passe en France dans les assemblées provinciales. On a lu le procès-verbal de Cambrai : ils y voient manifestement le caractère et l'esprit de l'auteur. M. le cardinal Casanate m'a dit avant-hier, que M. l'évêque de Saint-Omer avoit fait ce que les cardinaux du saint Office devoient faire, en obligeant M. de Cambrai de s'expliquer plus clairement; et que l'attache de cet archevêque à ses explications, faisoit bien voir les sentimens qu'il retenoit dans son cœur. On ne parlera de rien. Je suis sûr que la Cour de Rome n'osera faire le moindre bruit sur ce qui se passe dans les assemblées. Elle voudroit bien qu'elles fussent toutes finies, pour n'en entendre plus parler.

M. de Monaco est bien résolu de ne rien oublier pour m'obtenir mon indult. J'ai appris un moment avant que de partir de Rome, qu'un de mes amis ayant parlé de cette affaire au Pape, et lui ayant représenté que c'étoit une grâce qu'il pouvoit m'accorder, et qu'il paroissoit même un peu dur de me la refuser dans les circonstances présentes, le

Pape avoit témoigné être disposé à me la faire, et avoit demandé mon *placet*. J'en ai fait avertir M. de Monaco, pour qu'il pût profiter des dispositions favorables de Sa Sainteté, qui a la bonté de témoigner à tout le monde son contentement à mon égard.

De Poggi-Bonzi, à vingt milles de Florence, 3 juillet 1699.

LETTRE CCCCXCV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les bontés que le grand duc lui avoit témoignées; l'estime et l'amitié qu'il avoit fait paroître pour le prélat.

J'arrivai ici le lendemain de ma lettre précédente. J'ai trouvé cette Cour comme je l'avois laissée, et en particulier M. le grand duc, plus honnête et plus plein de bonté que jamais pour vous et pour moi. Comme M. l'envoyé de France m'a voulu loger cette fois chez lui, M. le grand duc s'est contenté de m'envoyer un magnifique présent de toutes sortes de rafraîchissemens et de provisions. J'ai eu l'honneur de le voir trois fois dans les quatre jours que j'ai été ici, plus d'une heure chaque fois. Il m'a paru, comme à tout le monde, que ce prince avoit quelque plaisir de m'entretenir. Nous avons parlé de bien des choses, dont je vous rendrai compte quand je vous verrai, et vous jugerez de la confiance qu'il a bien voulu avoir en moi, et qu'il compte sur vous comme sur un ami. Les sentimens qu'il a pour vous, et les expressions avec lesquelles il les témoigne, sont au-delà de tout ce que je puis vous dire.

Le premier jour que j'eus l'honneur de le voir, il me dit qu'il m'attendoit, pour voir avec moi ce qu'il pourroit faire pour M. de Madot; et puis il m'ajouta qu'il lui avoit destiné le commandement d'une compagnie de carabiniers à cheval, de deux cents maîtres, qui est tout ce qu'il a de meilleur, de plus honorable, et de plus utile en même temps. Vous jugez combien j'ai été sensible à ces marques essentielles de bonté. M. de Madot est plus que content : il vous écrira en détail et plus au long ce que c'est que cet emploi. S. A. S. m'a promis de vous envoyer son portrait et ceux de sa maison, que vous souhaitez; et la demande que je lui en ai faite, lui a été très-agréable. Vous lui ferez assurément plaisir de lui écrire, pour le remercier des bontés dont elle m'a de nouveau honoré, de ce qu'elle a fait pour M. de Madot à votre seule considération, et des portraits qu'elle m'a promis pour orner votre salon de Germigny.

J'ai vu M. le cardinal de Médicis à sa campagne, et ici deux fois M. le grand prince et madame la grande princesse, qui m'ont parfaitement bien reçu. Madame la grande princesse m'a mené voir, dans la chambre où elle couche, les portraits des princes ses neveux, et de madame la duchesse de Bourgogne. Elle m'a paru très-sensible à l'attention que la cour de France a eue, de lui faire le plaisir de lui envoyer ces portraits.

Vous aurez vu, par mes précédentes, l'esprit de la cour de Rome sur tout ce qui se passe en France : je n'ai rien appris de nouveau. Je puis vous dire qu'autant mes amis, et en particulier madame la

princesse des Ursins, ont été fâchés de me voir partir, autant M. le cardinal de Bouillon en a été ravi : c'est une épine à son pied de moins. Cette Eminence m'a dit un adieu très-tendre, m'a embrassé, et m'a chargé de vous dire que rien ne pouvoit empêcher qu'elle ne vous honorât et ne vous aimât toute sa vie.

M. l'ambassadeur m'a paru vouloir faire des merveilles pour mon indult. J'espère, plus que jamais, l'obtenir par son moyen. M. le grand duc fera aussi agir sous main.

Je vous envoie une lettre de M. le nonce, que j'ai reçue à Rome, par laquelle vous verrez les ordres qu'il a reçus du Pape par M. le cardinal Spada sur mon chapitre (*), et que tout ce que je vous ai mandé là-dessus est bien vrai. Ne perdez pas cette lettre, je vous en prie.

Vous avez raison de toujours supposer que la cour de Rome est contente de la réception de son décret en France. Ils n'oseront jamais, ou je serois bien trompé, faire paroître là-dessus aucun mécontentement.

On n'a point fait mention, dans le bref de Sa Sainteté à M. de Cambrai, de la première lettre, où il parle de *innocentiam*, etc. par deux raisons : l'une, pour ne pas témoigner l'approuver en rien ; et l'autre, parce qu'il n'adressoit pas son mandement par cette lettre. On a parlé de la seconde, par laquelle

(*) On a vu dans les lettres précédentes, que le nonce avoit eu ordre de Sa Sainteté, de témoigner au Roi la satisfaction qu'elle avoit de la conduite de l'abbé Bossuet à Rome.

il envoyoit sa soumission, et qu'on n'a jamais pu voir ici.

Florence, 9 juillet 1699.

LETTRE CCCCXCVI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il justifie la manière dont les évêques avoient accepté le bref du Pape.

Il y a quelque temps que je ne vous ai écrit, Monsieur, parce que je vous croyois en chemin; mais apprenant par votre lettre du 16, que vous étiez encore à Rome, je ne veux pas manquer à vous remercier de votre soin à me mander ce qui se passe où vous êtes.

Je comptois bien qu'on seroit un peu fâché de ce que notre procès-verbal porte de favorable à l'épiscopat; mais j'espère que les réflexions appaiseront les premiers mouvemens de chagrin. On verra, par les autres procès-verbaux, que nous avons été bien modérés; et on trouvera qu'en toute occasion semblable les évêques en ont usé de même, surtout ceux de France. Notre conscience et notre honneur ne nous permettoient pas de faire autrement.

Je compte que vous aurez eu M. de Monaco peu de jours après la date de votre lettre, et qu'ainsi vous êtes présentement en marche. Je vous souhaite

un heureux voyage et une prompte arrivée en ce pays. Je me fais par avance un grand plaisir de vous y entretenir de vos peines et de vos exploits, et de vous assurer de vive voix, Monsieur, que je suis à vous avec les sentimens que vous méritez.

Le 6 juillet 1699.

LETTRE CCCCXCVII.

DU PRINCE DE MONACO A BOSSUET.

Sur le désir qu'il avoit d'obtenir pour son neveu l'indult qu'il sollicitoit, et les expressions honorables avec lesquelles le Pape avoit parlé de ce prélat.

J'ai reçu la lettre, Monsieur, dont vous m'avez honoré, le 29 du mois de mai : je suis très-sensible aux expressions obligeantes que vous me faites de votre amitié, qui m'est infiniment chère, et que je voudrois bien pouvoir mériter par de véritables services.

M. l'abbé Bossuet est parti depuis quelques jours : j'en ai été très-fâché. Il m'a laissé un Mémoire au sujet de l'indult de son abbaye, pour lequel il avoit déjà fait quelque tentative inutile auprès du Pape. Je prendrai mon temps pour faire de nouvelles instances à Sa Sainteté, en conséquence même de ce que m'en a écrit M. le marquis de Torcy de la part du Roi; et il ne tiendra pas à mes soins ni à mes sollicitations, que vous, Monsieur, et M. votre neveu, n'ayez tous deux en cela un entier contentement.

Je n'ai encore été admis qu'une fois à l'audience du saint Père, j'en aurai bientôt une autre : cependant il m'a déjà parlé très-avantageusement de vous, m'ayant dit, en propres termes, qu'il vous regardoit comme un évêque également doué de vertus, de piété et de doctrine. M. le cardinal de Bouillon étoit présent, et je lui dois la justice de vous dire qu'il fit sur cela son devoir, de même manière que je fis le mien. Je souhaite avoir de fréquentes occasions de le remplir par d'autres endroits, afin de vous donner des preuves convaincantes de la passion sincère avec laquelle je suis bien certainement, Monsieur, etc.

A Rome, ce 7 juillet 1699.

LETTRE CCCCXCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une lettre du prince de Monaco et sur la duchesse de Bourgogne.

J'ai reçu vos lettres de Rome, du 27 et du 29 juin, par des courriers extraordinaires, et depuis par l'ordinaire celle du 23. Selon celle du 29, vous devez être parti le lendemain. M. de Monaco n'avoit pas encore reçu ma lettre que vous lui avez rendue. Il promettoit d'agir pour votre indult, le plus efficacement qu'il lui seroit possible, et parloit très-obligeamment pour vous à M. le marquis de Torcy.

Je me réjouis avec vous du plaisir que vous avez eu d'embrasser M. le comte de Brionne, qui vous

aura procuré une bonne réception dans la cour de Turin. Je n'en puis point douter, après la manière obligeante dont madame la duchesse de Bourgogne a bien voulu écrire de vous et de moi. Cette princesse est toujours la merveille et les délices de la Cour : elle croît sensiblement; et on est ravi de l'avoir. Je pars demain pour Meaux, où quelques affaires m'appellent. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, ce 12 juillet 1699.

LETTRE CCCCXCIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui rend compte des honnêtetés qu'il a reçues à Bologne, et surtout à la cour de Modène.

Je partis, comme vous l'avez vu par ma lettre du 9 de ce mois, de Florence la nuit du même jour que je passai les montagnes très-fâcheuses de l'Apennin, qui durent près de trente lieues jusqu'à Bologne, où j'arrivai le lendemain 10 à midi. Je suis resté le samedi et le dimanche à Bologne, où j'ai vu les deux cardinaux qui y résident, que je n'avois pas vus à Rome. L'un est le cardinal Buoncompagno, archevêque, et l'autre, le cardinal Dada, légat. Le premier est un très-excellent évêque et très-bon homme; et l'autre, un très-habile homme, et qui a beaucoup d'esprit, très-informé de tout ce qui se passe partout. Il me donna le dimanche un dîner magnifique, et ces deux cardinaux m'ont fait toutes les amitiés et les honneurs imaginables. M. le car-

dinal Buoncompagno vouloit absolument me loger chez lui. Je me suis tiré de tous ses complimens, en partant de Bologne, hier lundi, à la pointe du jour.

Je suis arrivé ici en trois heures. J'y ai trouvé cette Cour. J'ai vu l'après-dînée madame la duchesse de Brunswick, qui m'a fait mille et mille honnêtetés, et dont j'ai reçu tous les bons traitemens imaginables. Madame la princesse avoit eu la bonté de lui écrire en particulier sur mon chapitre; et cette princesse est pleine pour vous de tous les sentimens d'estime et d'amitié que vous pouvez désirer, aussi bien que M. le duc de Modène, qui, quoique incommodé, voulut me faire l'honneur de me voir, et me dit sur vous tout ce que l'on peut dire, en me chargeant de vous assurer des témoignages de son estime et de son amitié.

Je crois que vous ne pouvez vous dispenser de lui écrire sur ce sujet, ou il faudra, dans la lettre que vous écrirez à madame la duchesse de Brunswick, faire un article particulier sur les témoignages de bonté de ce prince, tant envers vous qu'envers moi. Je ne sais s'il y auroit quelque difficulté sur le traitement que des évêques doivent à madame de Brunswick : je ne crois pas qu'il puisse y en avoir. Le titre d'altesse lui est dû sans difficulté, les électeurs ayant un rang distingué des autres princes, même souverains, jusqu'à avoir la préséance sur M. le duc de Savoie, qui leur a cédé.

Je voulois partir la nuit passée pour Ferrare et Venise, mais mesdames les duchesses de Brunswick et de Modène m'ont retenu encore aujourd'hui, pour

me faire voir la maison de campagne de M. le duc, qui est fort belle ; après quoi je partirai pour poursuivre ma route.

Si le temps reste couvert demain, comme il l'est aujourd'hui, et qu'en arrivant à la pointe du jour à Ferrare, je puisse voir le cardinal Astalli, légat, et le cardinal Paolucci, archevêque, je me trouverai demain au soir bien près de Venise, quoiqu'il y ait plus de cent milles d'ici ; mais le chemin est le plus beau du monde. J'y serai après-demain au plus tard. Je ne resterai à Venise que le moins qu'il me sera possible ; et j'espère en pouvoir repartir lundi ou mardi 21, pour m'acheminer vers Milan, par Padoue, Vérone, Mantoue, Parme, Plaisance et Pavie. Je ne m'arrêterai partout que quelques heures, voulant arriver à Turin avant, s'il est possible, que le duc en parte. J'espère recevoir de vos nouvelles à Venise, et je vous écrirai de là.

Modène, ce 14 juillet.

LETTRE D.

DU P. ROSLET, MINIME, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le mandement de M. de Meaux ; et sur le Discours de M. d'Aguesseau, et l'arrêt du Parlement pour la réception du bref qu'on avoit traduit, et qu'on vouloit faire censurer.

J'ai reçu, Monsieur, avec un très-grand plaisir, vos deux lettres du 28 septembre, qui m'ont appris le favorable accueil que vous avez reçu du Roi, en

présence de toute sa Cour. J'en ai fait part à vos amis, qui m'en ont tous témoigné beaucoup de joie. Pour moi, je souhaite de tout mon cœur que ce bon commencement ait des suites aussi heureuses et aussi éclatantes que vous le méritez.

On ne m'a remis que quatre exemplaires du mandement de monseigneur de Meaux, qui a eu ici l'approbation universelle. Je n'ai pu le donner qu'aux cardinaux Casanate, Panciatici et Albane, qui vous remercient et vous honorent parfaitement.

Le cardinal Ottoboni s'est avisé de faire traduire en latin et en italien, le discours de M. d'Aguesseau et l'arrêt du parlement, et en a répandu beaucoup de copies, qui ont excité un si grand murmure, qu'on ne parloit de rien moins que de faire censurer ledit arrêt. Mais il n'en sera rien ; les malveillans seront confondus : car j'ai vu le Pape et les cardinaux, et leur ai fait connoître que la protestation faite par les cours souveraines, ne tombant que sur des formalités contraires aux usages de France, et n'ayant pas empêché qu'on n'acceptât avec respect et avec éloge le jugement apostolique, il n'y avoit nulle raison de se plaindre, que de ceux qui avoient empêché qu'on ne donnât une bulle, espérant peut-être que ce défaut rendroit la condamnation du mauvais livre inutile. J'ai agi dans cette petite négociation suivant les ordres de M. l'ambassadeur, qui n'a pas jugé à propos de se plaindre lui-même avant coup, faisant toutes choses avec une souveraine prudence.

J'ai rendu vos lettres à dom Louis et au père Latenai. M. Charmot vous doit écrire le bon état de son affaire : les *quesoti* sont réglés ; il en doit envoyer copie aujourd'hui, ou l'ordinaire prochain. On tient la condamnation du culte de Confucius inévitable. Personne ne vous honore plus parfaitement que je fais et que je ferai toute ma vie.

Fr. Z. Roslet, Minime.

Le 20 octobre 1699.

LETTRE DI.

DU P. LATENAI, CARME, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les dispositions des esprits à l'égard des procès-verbaux des assemblées des évêques de France, et particulièrement à l'égard du Discours de M. d'Aguesseau.

Les procès-verbaux sur le bref, n'ont pas fait grand bruit au commencement, comme vous savez : on ne s'est pas même fort ému tout d'abord du Discours de M. d'Aguesseau. Le Pape, à qui on en lut quelques endroits, parut en être satisfait, quoiqu'il supposât qu'il finiroit par des protestations contre le *motu proprio*, et en faveur du droit des évêques, pour juger de la doctrine en première instance. A la fin pourtant, il s'est élevé un grand bruit contre toutes ces pièces. Un Espagnol, dit-on, a traduit le Discours avec des réflexions malignes. On s'est mis en état de les combattre et de rassurer les esprits alarmés ; on croit même y avoir réussi : cela pa-

roissoit au moins à l'extérieur ; je doute cependant que cela soit tout-à-fait ainsi, et autant que nos Français le croient. Mon doute n'est pas sans fondement : comme néanmoins l'importance de l'affaire et la coutume de cette Cour ne permettent pas de croire qu'on précipite rien, quand même on voudroit pousser les choses à bout ; un peu d'attention sur cette affaire découvrira bientôt les desseins cachés, s'il est vrai qu'il y en ait contre nous. Je suis très-persuadé que le Pape est fort disposé à appaiser toutes choses ; mais vous savez, Monsieur, qu'on a envie de l'inquiéter, et que ces gens-là ne sont pas de nos amis. Ainsi il est comme obligé d'agir extérieurement contre son inclination, pour calmer les esprits.

Je ne vous dis rien de l'affaire de la Chine, on vous en informera mieux par ailleurs : on assure qu'elle est en fort bon état, et que l'on a dressé les articles dans des termes si précis, que les Jésuites même, s'ils en étoient les juges, ne pourroient que les condamner.

On a enfin découvert la belle chapelle de Saint-Ignace : il y paroît tant de richesses, qu'elles font peur à nos Romains ; ils la regardent comme une forteresse, d'où la Société menace tout le monde de sa puissance. Pour moi, qui fais plus de réflexions morales que politiques, je la considère comme l'ouvrage et la merveille de l'opinion probable.

Vous savez, Monsieur, la disgrâce du père Dias, par la défense d'approcher du palais du Pape, et de parler à aucun de ses ministres : vous savez encore

avec

avec quelle fierté il y répondit, en prétendant que cette défense ne regardoit que l'Empereur, son ambassadeur, le roi d'Espagne, avec le vice-roi de Naples, et non lui. Le Pape fait agir à la cour de Madrid, afin qu'on rappelle ce religieux. Je vous supplie d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de respect que je suis, etc.

Rome, 20 octobre 1699.

RÉQUISITOIRE

Pour l'enregistrement du Bref contre le livre des Maximes des Saints,

Prononcé par M. d'Aguesseau, avocat-général, le 14 août 1699.

Ce jour, les grand'chambre et tournelle assemblées, les gens du Roi sont entrés, et M.e Henri-François d'Aguesseau, avocat dudit seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

Messieurs,

Nous apportons à la Cour des lettres-pâtentes, par lesquelles il a plu au Roi d'ordonner l'enregistrement et la publication de la constitution de notre saint père le Pape, qui condamne le livre intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure*, composé par messire François de Salignac de Fénélon, archevêque de Cambrai; et nous nous estimons heureux de pouvoir vous annoncer en même temps la conclusion de cette grande affaire, qui, après avoir tenu toute l'Eglise en suspens pendant plus de deux années, lui a donné autant de joie et de consolation

dans sa fin, qu'elle lui avoit causé de douleur et d'inquiétude dans son commencement.

Ce saint, ce glorieux ouvrage, dont le succès intéressoit également la religion et l'Etat, le sacerdoce et l'Empire, est le fruit précieux de leur parfaite intelligence. Jamais les deux puissances suprêmes, que Dieu a établies pour gouverner les hommes, n'ont concouru avec tant de zèle, disons même avec tant de bonheur, à la fin qui leur est commune, c'est-à-dire, à la gloire de celui qui prononce ses oracles par la bouche de l'Eglise, et qui les fait exécuter par l'autorité des rois.

Des ténèbres, d'autant plus dangereuses qu'elles empruntoient l'apparence et l'éclat de la plus vive lumière, commençoient à couvrir la face de l'Eglise. Les esprits les plus élevés, les ames les plus célestes, trompées par les fausses lueurs d'une spiritualité éblouissante, étoient celles qui couroient avec le plus d'ardeur après l'ombre d'une perfection imaginaire; et si Dieu n'avoit abrégé ces jours d'illusion et d'égarement, les élus même, s'il est possible, et s'il nous est permis de le dire après l'Ecriture, auroient été en danger d'être séduits.

La vérité s'est fait entendre par la voix du Pape, et par celle des évêques : elle a appelé la lumière, et la lumière est sortie du sein des ténèbres. Il n'a fallu qu'une parole pour dissiper les nuages de l'erreur; et le remède a été si prompt et si efficace, qu'il a effacé jusqu'au souvenir du mal dont nous étions menacés.

Un des plus saints pasteurs que Dieu, dans sa miséricorde, ait jamais donnés à son Eglise, un Pape digne par son éminente piété d'être né dans ces siècles heureux où le ciel mettoit au nombre de ses saints tous ceux que Rome avoit élevés au rang de ses pontifes, est celui que la Providence a choisi pour faire ce discernement si nécessaire, mais si difficile, entre la vraie et la fausse spiritualité. La gloire en étoit due à un pontificat si pur, si

désintéressé, si pacifique; il semble que Dieu, dont les yeux sont toujours ouverts sur les besoins de son Eglise, ait prolongé les jours de notre saint pontife, qu'il ait ranimé sa vieillesse comme celle de l'aigle, pour parler encore le langage de l'Ecriture, et qu'il lui ait inspiré une nouvelle ardeur à l'extrémité de sa course, pour le mettre en état d'être non-seulement l'auteur, mais le consommateur de ce grand ouvrage.

L'Eglise gallicane, représentée par les assemblées des évêques de ses métropoles, a joint son suffrage à celui du saint Siége : animée par l'exemple et par les doctes écrits de ces illustres prélats qui se sont déclarés si hautement les zélés défenseurs de la saine doctrine, elle a rendu un témoignage éclatant de la pureté de sa foi. La vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre ni si complète sur l'erreur; aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert, cette heureuse harmonie des oracles de l'Eglise. Et quelle a été sa joie, lorsqu'elle a vu celui de ses pasteurs dont elle auroit pu craindre la contradiction, si son cœur avoit été complice de son esprit, plus humble et plus docile que la dernière brebis du troupeau, prévenir le jugement des évêques, se hâter de prononcer contre lui-même une triste, mais salutaire censure, et rassurer l'Eglise effrayée de la nouveauté de sa doctrine, par la protestation aussi prompte que solennelle d'une soumission sans réserve, d'une obéissance sans bornes, et d'un acquiescement sans ombre de restriction!

Que restoit-il après cela, si ce n'est qu'un roi dont le règne victorieux n'a été qu'un long triomphe, encore plus pour la religion que pour lui-même, voulût toujours mériter le titre auguste de protecteur de l'Eglise et d'évêque extérieur, en joignant les armes visibles de la puissance royale à la force invisible de l'autorité ecclésiastique?

C'est lui, qui, après avoir donné aux évêques la sainte

consolation de traiter en commun des affaires de la foi, suivant la pureté de l'ancienne discipline, met aujourd'hui le dernier sceau à leurs délibérations, en ordonnant que la constitution du Pape, acceptée par les Eglises de son royaume, sera reçue, publiée, et exécutée dans ses Etats.

Nous avons vu avec plaisir les évêques renouveler en faveur de ce grand prince, ces saintes acclamations, ces vœux si tendres et si touchans que les Pères des conciles généraux ont faits autrefois en faveur des empereurs romains. Qu'il nous soit permis d'emprunter aussi leurs éloquentes expressions, et de dire après eux avec encore plus de vérité : Grâces immortelles au nouveau David, au nouveau Constantin, illustre par ses conquêtes, plus illustre encore par son zèle pour la religion. Vainqueur des ennemis de l'Etat, il triomphe avec plus de joie de ceux de l'Eglise. Destructeur de l'hérésie, vengeur de la foi, auteur de la paix, plein de ce double esprit qui forme les grands rois et les grands évêques, roi et prêtre tout ensemble; ce sont les termes du concile de Chalcédoine : que la Providence, qui lui a donné ce cœur royal et sacerdotal, le conserve long-temps sur la terre pour la gloire de la religion, et pour notre bonheur : que le Dieu qu'il fait régner en sa place, étende le cours de sa vie au-delà des bornes de la nature; et que le Roi du ciel protége toujours celui de la terre. Ce sont les vœux des pasteurs, ce sont les prières des Eglises; et nous osons dire, Messieurs, que ce sont encore plus, s'il est possible, et vos souhaits et les nôtres.

Ne craindrons-nous point de mêler à des applaudissemens si justement mérités, les protestations solennelles que le public attend de nous en cette occasion, contre les conséquences que l'on pourroit tirer un jour de l'extérieur et de l'écorce d'une constitution qui ne renferme rien dans sa substance, que de saint et de vénérable.

Mais sans attester ici avec nos illustres prédécesseurs, la foi de ce serment inviolable qui nous a dévoués à la défense des droits sacrés de l'Eglise et de l'Etat, ne nous suffit-il pas de pouvoir nous rendre ce témoignage à nous-mêmes, que nous marchons avec autant de confiance que de simplicité, dans la route que nos pasteurs nous ont tracée?

Comme eux, nous adhérons à cette doctrine si pure que le chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le père commun de tous les fidèles, vient de confirmer par sa décision.

Mais comme eux aussi, et nous devons dire même, encore plus qu'eux, nous sommes obligés de conserver religieusement le dépôt précieux de l'ordre public, que le Roi veut bien confier à notre ministère, et de le transmettre à nos successeurs, aussi pur, aussi entier, aussi respectable que nous l'avons reçu de ceux qui nous ont précédés.

Après cela, nous ne nous engagerons point dans de longues dissertations, ni sur la forme générale de la constitution dont nous venons au nom du Roi requérir l'enregistrement, ni sur les clauses particulières qu'elle renferme.

Nous savons que le pouvoir des évêques et l'autorité attachée à leur caractère d'être juges des causes qui regardent la foi, est un droit aussi ancien que la religion, aussi divin que l'institution de l'épiscopat, aussi immuable que la parole de Jésus-Christ même :

Que cette doctrine établie par l'Ecriture, confirmée par le premier usage de l'Eglise naissante, soutenue par l'exemple de ce qui s'est passé d'âge en âge et de génération en génération dans les causes de la foi, transmise jusqu'à nous par les Pères et par les docteurs de l'Eglise, enseignée par les plus saints papes, attestée dans tous les siècles par la bouche de ceux qui composent la chaîne in-

dissoluble de la Tradition, et surtout par les témoignages anciens et nouveaux de l'Eglise de France, n'a pas besoin du secours de notre foible voix, pour être regardée comme une de ces vérités capitales que l'on ne peut attaquer sans ébranler l'édifice de l'Eglise dans ses plus solides fondemens.

Que si des esprits peu éclairés avoient besoin de preuves pour être convaincus de cette grande maxime, il suffiroit de les renvoyer aux savans actes de ces assemblées provinciales, que la postérité conservera comme un monument glorieux des lumières et de l'érudition de l'Eglise gallicane.

C'est là qu'ils apprendront beaucoup mieux que dans nos paroles quelle multitude de faits, quelle nuée de témoins s'élèvent en faveur de l'unité de l'épiscopat.

C'est là qu'ils reconnoîtront que si la division des royaumes, la distance des lieux, la conjoncture des affaires, la grandeur du mal, le danger d'en différer le remède, ne permettent pas toujours de suivre l'ancien ordre et les premiers vœux de l'Eglise, en assemblant les évêques; il faut au moins qu'ils examinent séparément ce qu'ils n'ont pu décider en commun, et que leur consentement, exprès ou tacite, imprime à une décision vénérable par elle-même, le sacré caractère d'un dogme de la foi.

Et soit que les évêques de la province étouffent l'erreur dans le lieu qui l'a vu naître, comme il est presque toujours arrivé dans les premiers siècles de l'Eglise; soit qu'ils se contentent d'adresser leurs consultations au souverain pontife sur des questions dont ils auroient pu être les premiers juges comme nous l'avons vu encore pratiquer dans ce siècle; soit que les empereurs et les rois consultent eux-mêmes et le Pape et les évêques, comme l'Orient et l'Occident en fournissent d'illustres exemples; soit enfin que le vigilance du saint Siége prévienne celle

des autres Eglises, comme on l'a souvent remarqué dans ces derniers temps ; la forme de la décision peut être différente, quand il ne s'agit que de censurer la doctrine, et non pas de condamner la personne de son auteur ; mais le droit des évêques demeure inviolablement le même, puisqu'il est vrai de dire qu'ils jugent toujours également, soit que leur jugement précède, soit qu'il accompagne, ou qu'il suive celui du premier Siége.

Ainsi, au milieu de toutes les révolutions qui altèrent souvent l'ordre extérieur des jugemens, rien ne peut ébranler cette maxime incontestable qui est née avec l'Eglise, et qui ne finira qu'avec elle : que chaque siége, dépositaire de la foi et de la tradition de ses pères, est en droit d'en rendre témoignage, ou séparément, ou dans l'assemblée des évêques; et que c'est de ces rayons particuliers que se forme ce grand corps de lumière, qui, jusqu'à la consommation des siècles, fera toujours trembler l'erreur, et triompher la vérité.

Nous sommes même persuadés que jamais il n'a été moins nécessaire de rappeler ces grands principes de l'ordre hiérarchique, que sous le sage pontificat du Pape qui nous gouverne.

Successeur des vertus encore plus que de la dignité du grand saint Grégoire, il croiroit, comme ce saint Pape, se faire une injure à lui-même, s'il donnoit la moindre atteinte au pouvoir de ses frères les évêques : *mihi injuriam facio, si fratrum meorum jura perturbo.* Il sait comme lui, que l'honneur de l'Eglise universelle est son plus grand honneur ; que la gloire des évêques est sa véritable gloire ; et que plus on rehausse l'éclat de leur grandeur, plus on relève la dignité de celui que la Providence divine a certainement placé au-dessus d'eux.

Il aspire à être aussi saint, mais non pas plus puissant dans l'Eglise, que ces fermes colonnes de la vérité, saint

Innocent, saint Léon, saint Martin, et tant d'autres saints pontifes, qui, tous également assis dans la chaire du prince des apôtres, n'ont pas cru avilir la dignité du saint Siége, lorsqu'ils ont jugé que le suffrage des évêques devoit affermir irrévocablement l'autorité de leur décision; et que c'étoit à ce caractère sensible d'une parfaite union des membres avec leurs chefs, que tous les Chrétiens étoient obligés de reconnoître la voix de la vérité et le jugement de Dieu même.

Nous pourrions donc dire avec confiance, qu'il ne seroit pas absolument nécessaire de protester ici en faveur du pouvoir et de l'autorité des évêques, si nous étions assurés d'obtenir toujours de la faveur du ciel un Pape semblable à celui qu'il laisse encore à la terre.

Mais comme les temps ne seront peut être pas toujours aussi tranquilles, aussi éclairés, aussi heureux que ceux dans lesquels nous vivons, nous ne pouvons nous dispenser, Messieurs, de vous supplier ici de prévenir par une modification salutaire, les avantages que l'ignorance ou l'ambition des siècles à venir pourroit tirer un jour de ce qui s'est passé touchant la constitution du Pape que nous avons l'honneur de vous présenter.

Dispensateurs d'une portion si considérable de l'autorité du Roi, consacrez-la, comme lui, à la défense et à la gloire de l'Eglise; conciliez par un sage tempérament les intérêts du Pape avec ceux des évêques; recevez son jugement avec une profonde vénération, mais sans affoiblir l'autorité des autres pasteurs. Que le Pape soit toujours le plus auguste, mais non pas l'unique juge de notre foi; que les évêques soient toujours assis après lui, mais avec lui, pour exercer le pouvoir que Jésus-Christ leur a donné en commun d'instruire les nations et d'être dans tous les temps et dans tous les lieux les lumières du monde.

Après avoir envisagé la constitution que nous apportons

à la Cour, par rapport à la forme générale de la décision, deux clauses particulières qui y sont insérées, attirent encore l'attention de notre ministère.

L'une est la clause qui porte, que la constitution est émanée *du propre mouvement de Sa Sainteté.*

Clause qui ne s'accorde ni avec l'ancien usage de l'Eglise, suivant lequel les décisions du Pape devoient être formées dans son concile, ni avec la discipline présente, dans laquelle cet ancien concile est représenté par le collége des cardinaux.

Clause que les docteurs ultramontains ont même regardée comme peu honorable au saint Siége; puisque selon eux, dans sa première origine, elle faisoit considérer la décision du Pape, plutôt comme l'ouvrage d'un docteur particulier, que comme le jugement du chef de l'Eglise.

Clause enfin contre laquelle nos pères se sont élevés en 1623 et en 1646, et qui, quoique beaucoup plus innocente dans la conjoncture de cette affaire, ne doit jamais être approuvée parmi nous, quand même on ne pourroit lui opposer que la crainte des conséquences.

L'autre clause est celle qui prononce une défense générale de lire le livre condamné, *même à l'égard de ceux qui ont besoin d'une mention expresse.*

Il seroit inutile de s'étendre ici sur la nouveauté et sur les inconvéniens de cette clause. Vous savez, Messieurs, de quelle importance il est de ne se relâcher jamais de l'observation exacte de ces grandes maximes que les papes eux-mêmes nous ont enseignées, lorsqu'ils ont reconnu qu'il y a des personnes qui ne sont jamais comprises ni dans les décrets du saint Siége, ni dans les Canons des conciles, quelque générale que soit leur disposition, si elles n'y sont nommément et expressément désignées.

Nous sommes convaincus que l'on n'abusera jamais de ce style nouveau, qui semble donner atteinte indirectement à cette maxime inviolable; et trop de raisons nous empêchent de craindre un pareil abus, pour vouloir en relever ici les conséquences.

Mais quelque assurance que nous ayons sur ce sujet, nous manquerions à ce que nous devons au Roi, au public, à nous-mêmes, si nous ne déclarions au moins que nous ne pouvons approuver une clause qu'il nous suffit de regarder comme nouvelle, pour ne la pas recevoir.

Telles sont, Messieurs, toutes les observations que notre devoir nous oblige de faire, et sur la forme générale, et sur les clauses particulières de la constitution. Nous n'avons eu qu'un seul but en vous les expliquant; et tout ce que notre ministère exige de nous, après l'acceptation solennelle des Eglises de France, se réduit à vous proposer aujourd'hui d'imiter cette simple, mais utile protestation que nous trouvons dans les souscriptions d'un ancien concile d'Espagne : *Salvâ priscorum Canonum auctoritate.*

C'est sur ce modèle que nous avons cru devoir former les conclusions que nous avons prises par écrit en la manière accoutumée; nous les déposons entre vos mains, et nous les soumettons avec respect à la supériorité de vos lumières.

C'est par vos yeux que le Roi veut examiner l'extérieur et la forme du bref que nous vous apportons; c'est à vous qu'il confie la défense des droits sacrés de sa couronne, et ce qui ne lui est pas moins cher, la conservation des saintes libertés de l'Eglise gallicane; persuadé que, bien loin d'altérer cette heureuse concorde que nous voyons régner entre l'Empire et le sacerdoce, vous l'affermirez par la sagesse de vos délibérations, afin que les vœux communs de l'Eglise et de l'Etat soient également exaucés;

et que ne séparant plus les ouvrages de deux puissances qui procèdent du même principe, et qui tendent à la même fin, nous respections en même temps, selon la pensée d'un ancien auteur ecclésiastique, et la majesté du Roi dans les décrets du souverain Pontife, et la sainteté du souverain Pontife dans les ordonnances du Roi : *Ita sublimes istæ personæ tantâ unanimitate jungantur, ut Rex in Romano Pontifice, et Romanus Pontifex inveniatur in Rege.*

C'est dans cette vue que nous requérons qu'il plaise à la Cour ordonner que les lettres-patentes du Roi en forme de déclaration, et la constitution du Pape, seront enregistrées, lues et publiées en la manière ordinaire, aux charges portées par les conclusions que nous remettons entre ses mains avec les lettres-patentes et la constitution.

LETTRE DII.

DE BOSSUET A M. DE RANCÉ,

ANCIEN ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il lui envoie la *Relation* sur l'affaire de Cambrai, et la Censure de l'assemblée du clergé de France, et s'excuse de ne pouvoir, cette année, aller à la Trappe.

Monsieur de Séez, votre cher évêque, se charge, mon révérend Père, de vous envoyer avec cette lettre, un exemplaire de la Relation sur l'affaire de Cambrai, et un de la Censure de notre assemblée. Je ne doute pas que vous ne rendiez grâces à Dieu

de nous avoir inspiré ces deux choses, qui seront, s'il plaît à Dieu, utiles à l'Eglise. Il me resteroit une chose à faire, qui seroit la consolation de vous aller voir; mais je crains d'être privé cette année de cette joie, par le besoin que j'ai d'aller chez moi, après quatre mois d'absence, sans presque avoir eu le temps de pourvoir aux affaires de mon diocèse. Aimez-moi toujours, mon révérend Père, et soyez persuadé de mon inviolable attachement à votre personne et à la sainte maison.

A Saint-Germain, ce 16 septembre 1700.

DIII.

MANDEMENT

DE Mgr FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

Pour la publication de la Constitution de notre saint père le Pape, portant condamnation du livre intitulé : Explication des Maximes des Saints, *etc.*

François, par la miséricorde de Dieu, etc. à tout le clergé tant séculier que régulier, et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur.

Quoiqu'il ne reste à aucun de vous, mes très-chers Frères, rien à apprendre touchant la Consti-

tution de notre saint père le Pape, en forme de bref, dont nous vous instruisîmes par notre Mandement du 9 avril 1699 (*), et que nous fîmes ensuite insérer tout du long dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, répandu par nos soins dans tous les Pays-Bas, nous voulons bien néanmoins, pour plus grande précaution, vous le rapporter ici traduit en français.

Suit le Bref tout entier en langue française.

Vous savez, mes très-chers Frères, que par notre premier Mandement nous avons adhéré audit Bref simplement, absolument, sans ombre de restriction, condamnant avec les mêmes qualifications, tout ce qui y est condamné, et défendant la lecture du livre sous les mêmes peines. C'est pourquoi nous n'avons rien à ajouter audit Mandement ; et comme nous avions déjà fait enregistrer ledit Bref au greffe de notre officialité, il ne nous reste qu'à ordonner que, conformément à la délibération de notre assemblée provinciale, et à la Déclaration du Roi qui l'a suivie, le présent Mandement, avec le Bref qui y est inséré, sera lu d'un bout à l'autre dans toutes les églises de ce diocèse, et que, selon notre premier Mandement, les exemplaires du livre, s'il y en avoit encore quelqu'un dans les mains des fidèles, nous seront rap-

(*) On a déjà vu ce premier Mandement dans la *Relation* de l'assemblée de 1700, tom. xxx, p. 453, *etc.* Dom Déforis paroît n'avoir pas connu celui-ci ; du moins il ne l'a point donné. (*Edit de Vers.*)

portés sans aucun retardement. Fait à Lessines, dans le cours de nos visites, le 30 septembre 1700 (*).

Signé FRANÇOIS, archevêque duc de Cambrai.

Par Monseigneur,

DES ANGES, secrétaire.

(*) M. l'archevêque de Cambrai n'a publié ce second Mandement, au sujet de la condamnation de son livre, qu'après un ordre qui lui fut donné de la part du Roi, de se conformer à tous les autres évêques, lesquels, en exécution des délibérations prises dans leurs assemblées provinciales, avoient ordonné par tous les diocèses la publication de la Constitution d'Innocent XII. (*Note de l'abbé Ledieu*)

LETTRES

ÉCRITES A BOSSUET

PAR DIVERSES PERSONNES.

AVERTISSEMENT.

Les lettres suivantes, qui terminent cette correspondance, ont été écrites à Bossuet, soit par ses amis, soit par des savans qu'il mettoit à contribution pour des recherches sur divers points de critique ou d'histoire, par rapport aux ouvrages dont il s'occupoit pour la défense de la religion. Quoique nous n'ayons pas les réponses qu'il y a faites, les détails curieux qu'on trouve dans la plupart de ces lettres, feroient regretter leur suppression.

D. Déforis en les publiant, les avoit classées par ordre de date : nous avons préféré réunir à la suite les unes des autres les lettres des mêmes personnes, parce qu'elles roulent ordinairement sur les mêmes matières.

Nous avons mis en tête trois lettres de Bossuet qui n'avoient point été imprimées jusqu'à nos jours. Elles nous ont été connues trop tard pour les placer dans les volumes précédens.

LETTRES

LETTRES
DIVERSES.

LETTRE PREMIÈRE.
DE BOSSUET A M. DE VERNON,
PROCUREUR DU ROI AU PRÉSIDIAL DE MEAUX (*).

Il le prie d'empêcher les assemblées, et les représentations qui pourroient porter au mal.

Il n'y a rien de plus important que d'empêcher les assemblées, et de châtier ceux qui excitent les autres : ainsi je ne puis que louer votre zèle, et vous remercier de l'avis que vous me donnez de ce qui se passe. Pendant que vous prenez tant de soin de réprimer les mal-convertis, je vous prie de veiller aussi à l'édification des catholiques, et d'empêcher les marionnettes, où les représentations honteuses, les discours impurs, et l'heure même des assemblées porte au mal. Il m'est bien fâcheux, pendant que je tâche à instruire le peuple le mieux que je puis, qu'on m'amène de tels ouvriers, qui en détruisent plus en un moment, que je n'en puis édifier par un long travail. Je suis de tout mon cœur, comme vous savez, etc.

A Paris, 18 *novembre* 1686.

(*) L'original de cette lettre est conservé à Meaux par un des descendans de M. de Vernon, qui nous en a donné communication. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE II.

DE BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL (*).

Il lui témoigne sa joie de la nomination de Fénélon à la place de précepteur du duc de Bourgogne.

Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachoit avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénélon; vous pourrez en jouir; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

A Germigny, ce 19 *août* 1689.

(*) Marie-Thérèse-Françoise, fille du marquis Antoine de Fénélon. Elle épousa en premières noces le marquis de Montmorenci-Laval, et en secondes noces le comte de Fénélon, son cousin-germain, frère de l'archevêque de Cambrai. Elle mourut en 1726. Voy. l'*Hist. de Fénélon*, *Pièces justific.* du liv. 1, n. 5. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE III.

DE BOSSUET A M.ME DE MAINTENON.

Il l'instruit de la soumission de l'abbé Couet (*).

Je crois, Madame, que vous aurez agréable que je prenne la liberté de vous donner avis que M. Couet a présenté ce matin, signé de sa main, à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon, à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avions minuté la veille, M. le cardinal et moi, avec MM. de Toul, de Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Eglise. Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet, et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler long-temps; et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile. Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéissance. L'*Ordonnance* de M. le cardinal reçoit beaucoup d'honneur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de Rouen aura l'honneur demain de le présenter au

(*) L'abbé Couet, grand-vicaire de Rouen, étoit soupçonné d'être l'auteur du *Cas de conscience* sur le jansénisme, qui fit tant de bruit en 1703, et qu'on a attribué depuis, avec plus de fondement, au docteur Petitpied. Louis XIV ne consentit à laisser cet abbé à Rouen, qu'à condition qu'il donneroit une déclaration qui pût dissiper les soupçons élevés sur sa doctrine; et il chargea Bossuet de terminer cette affaire. L'abbé Couet signa la déclaration dressée par l'évêque de Meaux, qui s'empressa d'en instruire madame de Maintenon par cette lettre. Voyez, sur ce fait, l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 4. (*Edit. de Vers.*)

Roi, et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de Sa Majesté. J'espère après cela retourner bientôt à Versailles, et me présenter à vous.

Paris, 9 juin 1703.

LETTRE IV.

DE M. L'ABBÉ FLEURY A BOSSUET.

Sur la mort de M. l'abbé de Vares, garde de la bibliothèque du Roi.

J'étois à Villeneuve quand je reçus votre lettre, qui fut mardi sur les huit heures du soir. Je n'arrivai ici hier qu'environ à la même heure; parce que, n'étant pas maître de ma voiture, je ne pus partir aussitôt que j'aurois désiré. J'eus encore le temps d'envoyer chez le médecin, qui me manda que M. l'abbé de Vares étoit très-mal, et qu'il devoit recevoir ce matin le viatique. Il l'avoit déjà reçu quand je suis arrivé chez lui, qui étoit sur les huit heures et demie. On m'a dit qu'il m'avoit demandé, et il a témoigné être bien aise de me voir. Je lui ai trouvé la poitrine fort engagée, grande difficulté de parler et même d'ouïr; mais la connoissance entière, et les sentimens très-chrétiens. Je lui ai dit quelques paroles de saint Paul, sachant qu'il le méditoit continuellement, et quelques versets des Psaumes, surtout *In domum Domini ibimus* : sur quoi il a témoigné une grande consolation de penser à la sainte cité, et à la bonne compagnie que l'on y trouvera. J'ai continué à lui dire quelques paroles de l'Ecriture, de temps en temps; et j'ai vu comme il

les goûtoit, par ce qu'il ajoutoit de lui-même. Il a voulu reposer; et j'ai été aux Filles de saint Thomas, où j'ai dit la messe pour un malade à l'extrémité. Le médecin étoit venu, qui n'en attendoit plus rien, et jugeoit toutefois qu'il iroit jusqu'au soir. Cependant j'avois envoyé querir M. Bouret, notaire, parce qu'il vouloit faire son testament. Peu de temps après, voyant qu'il s'affoiblissoit, j'ai proposé d'envoyer querir l'extrême-onction. Les notaires sont venus, et il a eu encore assez de liberté d'esprit, pour leur expliquer lui-même ses intentions. Comme ils achevoient d'écrire, M. de Cornouaille est venu avec les saintes huiles, et a trouvé le malade si bas qu'il a commencé par les onctions. Il a toutefois eu encore le temps de dire les prières, puis tout de suite celles des agonisans, pendant lesquelles il a expiré, un peu avant midi. Il a philosophé jusqu'à la fin, demandant pourquoi la maladie s'appeloit un mal, et pourquoi tant de gens s'assembloient autour de lui, paroissant alarmés de son état. Jusqu'à la fin il a témoigné une grande confiance en Dieu, quoique mêlée de quelque légère crainte qui passoit vite.

M. Pessole et M. Clément ont envoyé querir aussitôt, d'un côté M. l'abbé de Saint-Luc, et de l'autre M. de la Chapelle. Cependant je m'en suis allé dîner chez M. l'abbé Renaudot, pour ne pas m'éloigner en cas qu'on eût besoin de moi. M. l'abbé de Saint-Luc y est venu, qui nous a compté ce qui s'étoit passé, et comme M. de la Chapelle s'étoit chargé des clefs, suivant l'ordre qu'il avoit de M. de Louvois : ainsi n'ayant plus rien à faire à la bibliothèque, je n'ai pas cru devoir y retourner. J'espère

aller demain à l'enterrement, et m'en retourner samedi à Villenéuve, où M. le contrôleur-général doit être encore huit jours. Après cela j'espère vous aller trouver, si vous ne m'ordonnez le contraire.

M. l'abbé Renaudot se réveille vivement en cette occasion, et remue toutes les machines dont il se peut aviser. Vous le verrez par cette lettre de M. le Prince. Je l'ai assuré qu'elle étoit fort inutile, et que vous étiez autant bien disposé à son égard qu'il le pouvoit souhaiter. Toutefois puisqu'elle est écrite, il a fallu vous l'envoyer. M. l'abbé de Saint-Luc lui a offert très-honnêtement ses bons offices auprès de M. l'archevêque de Rheims, et lui en doit écrire dès aujourd'hui. Pour moi, Monseigneur, si on me faisoit l'honneur de m'en demander mon avis, vous savez ce que je vous en ai dit plusieurs fois; et que pour le bien de la chose, sans aucun égard des personnes, je n'en vois point qui convienne mieux à cet emploi que lui. Au reste, la gazette ne l'occupe pas autant que je pensois. Il ne laisse pas d'étudier beaucoup d'ailleurs : ce qu'il écrit en fait foi; et le commerce qu'il a avec tous les savans, dedans et dehors le royaume, feroit honneur à ceux qui le choisiroient. Je ne manquerai pas d'en dire ma pensée à M. le contrôleur-général.

M. l'abbé de Vares a l'avantage d'être regretté de tout le monde. M. l'abbé Galois m'en parla avec de grands sentimens d'estime, la dernière fois que je le vis; et prévoyant ce malheur, il le regrettoit par avance. Le pauvre M. Clément, quoiqu'il eût eu les petits chagrins que vous savez, ne laisse pas de le regretter, craignant de trouver pis. Il est tout étourdi

de ces changemens, et mérite que l'on prenne soin de le conserver. Le pauvre M. Pessole me fait grande compassion, et je ne sais ce qu'il deviendra ni ce qu'on pourra faire pour lui. Mais il est inutile, Monseigneur, de vous représenter tout cela : vous le voyez comme moi; et personne ne pénètre mieux que vous toutes les conséquences de cette mort. Pour moi, je voudrois bien en tirer des conséquences qui me fussent utiles; et il me semble que cet exemple venant tout-à-coup sur celui de M. d'Amboile, devroit bien m'apprendre à mépriser la vie et tout ce que l'on y appelle établissement, pour ne songer à en faire que dans le ciel. Vous m'y aiderez, Monseigneur, par vos bonnes instructions et vos bons exemples, et encore plus par vos prières, que je vous demande avec votre sainte bénédiction.

FLEURY.

A Paris, ce jeudi 28 septembre 1684.

LETTRE V.

DE M. L'ABBÉ DE SAINT-LUC.

Sur le même sujet.

Vous aurez appris, Monseigneur, par les lettres de Pessole et de M. Fleury la triste nouvelle de la mort de notre pauvre ami M. de Vares. Vous n'en aurez pas été surpris : car vous me marquiez dans votre dernière lettre que vous n'en espériez plus rien; et j'ai vu que vous en étiez vivement touché. En vérité, Monseigneur, je ne saurois me consoler de cette perte; elle me paroît irréparable pour tous

ses amis. Il est rare d'en trouver de ce mérite, et d'une société si douce et si agréable. On n'a pas assurément d'affliction plus sensible en cette vie, et rien ne doit plus servir à nous en détacher. Je l'avois été voir avant-hier, et j'y menai M. Duchêne qui le jugea en grand péril. Je lui en dis quelque chose dans la conversation : il me parut qu'il m'entendoit assez. En effet, il s'est disposé à ce dernier moment comme un homme bien pénétré des vérités de la religion, qu'il méditoit toujours pendant sa maladie, et a eu le bonheur de mourir entre les bras de M. Fleury. Je suis arrivé un moment trop tard : j'ai trouvé le pauvre Pessole fort désolé, et incertain de ce qu'il devoit faire des clefs dont il étoit chargé. M. de la Chapelle, averti par Clément, est venu aussitôt, et a dit que M. de Louvois lui avoit donné ordre en partant de se rendre à la bibliothèque dès qu'il sauroit la mort, de mettre son cachet à toutes les serrures, et de prendre les clefs. Je lui ai conseillé de les remettre avec le registre, et de donner avis de tout à M. de Rheims. Je ne doute pas que vous n'ayez la bonté de lui recommander fortement ce pauvre garçon, qui perd tout son appui : son affection et sa fidélité méritent qu'on fasse quelque chose pour lui, outre qu'il est assez intelligent et fort exact.

L'abbé Renaudot espère aussi que vous écrirez en sa faveur. M. de Fleury et moi sommes convenus que l'on ne pouvoit trouver un meilleur sujet et plus capable de cet emploi, par son érudition et le commerce qu'il a avec tous les gens de lettres. La Gazette ne l'occupe pas assez, pour l'empêcher de s'y donner

tout entier : d'ailleurs il a du bien, et ne cherchera pas à faire son profit aux dépens du service. Vous connoissez la disposition où est M. de Rheims à son égard ; et je crois qu'il vous sera aisé de faire encore celui-là, qui en sera très-reconnoissant. Je suis, avec un attachement inviolable, absolument à vous.

L'abbé DE SAINT-LUC.

A Paris, ce 28 septembre 1684.

LETTRE VI.

DE M. L'ABBÉ FLEURY.

Sur la mort de M. de Cordemoy.

EH bien! Monseigneur, il a plu à Dieu de frapper encore ce terrible coup, et de nous ôter M. Cordemoy. Il me semble que je ne vois plus que des morts; et à peine sais-je si je suis en vie moi-même : du moins sais-je bien que si j'ai tant soit peu de raison, je ne dois pas me promettre un moment de vie. Quatre amis de cette force perdus en deux mois! Mais il n'est point question de lamenter; il faut songer aux vivans, et avoir soin de la pauvre famille de notre ami. Il m'a passé par l'esprit que peut-être ne seroit-il pas impossible de conserver la charge ou la pension pour le fils, qui est à Lyon, et de l'engager à continuer l'Histoire (*). Je crois qu'en un an ou deux,

(*) L'*Histoire de France :* M. de Cordemoy avoit écrit celle des deux premières races, qui a été publiée après sa mort, en deux volumes *in-folio*. Louis XIV, comme le désiroient les amis du défunt, chargea son fils de continuer cette Histoire. Il avança beaucoup

laborieux comme il est, avec un fort bon esprit, il auroit bien autant d'avance que le père pouvoit en avoir, vu la jeunesse, la fraîcheur et la mémoire, et qu'il n'auroit aucun autre soin. Un de ses jeunes frères l'y pourroit aider ; et je crois que ces deux jeunes hommes se donnant tout entiers à cet ouvrage, ils y réussiroient plutôt que quelqu'un des savans que nous connoissons; ou plutôt, je n'en connois point que je pusse indiquer pour cet ouvrage. Je crois bien que cela sera difficile à obtenir ; mais quand on n'obtiendroit qu'une partie de la pension, ce leur seroit toujours un grand secours. Peut-être cette affaire mériteroit bien que vous fissiez un tour à Fontainebleau ; car elle aura besoin d'être puissamment sollicitée : et vous savez mieux que moi que si ces sortes de grâces ne s'obtiennent sur-le-champ, et par la compassion d'une mort récente, il n'y a rien à faire ensuite. Je sais bien, Monseigneur, que je ne hasarde rien de vous dire toutes mes pensées. Il m'importe seulement de savoir votre résolution ; afin que si vous demeurez à Meaux, je me rende incessamment auprès de vous. Cependant je vous demande, avec un profond respect, vos prières et votre sainte bénédiction (*).

A Paris, ce 15 *octobre* 1684.

celle de la troisième race ; mais son travail n'a pas été donné au public.

(*) Nous aurions placé ici une lettre du grand Condé à Bossuet, sur la mort de plusieurs des amis du prélat, si elle n'eût pas été donnée dans l'*Histoire de Bossuet*, tom. II, pag. 346. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE VII.

DE M. OBRECHT,

PRÉTEUR ROYAL AU SÉNAT DE STRASBOURG (*).

Sur les changemens que les Luthériens ont faits dans la confession d'Ausbourg, et ce qu'ils alléguoient pour s'en justifier.

Je réponds un peu tard à celle que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, du 26 de mars; parce qu'elle m'a été rendue dans un temps que j'étois surchargé d'affaires plus qu'à l'ordinaire, et qu'ayant changé de maison, je n'ai pas pu si tôt transporter ma bibliothèque, qui est encore actuellement dans la dernière confusion. Cependant je m'étois déterminé d'abord de satisfaire votre Grandeur, sur ce qu'elle désire de savoir touchant la diversité des éditions de la confession d'Ausbourg.

C'est une matière qui a été bien battue et rebattue en Allemagne, et on en a fait des livres tout entiers, tant pour accuser cette diversité que pour la défendre. Celui qui l'a traitée avec le plus d'étendue est *Laurentius Forerus*, dans plusieurs traités qu'il a publiés en l'an 1628, 1629, 1630. Mais comme il a vu que ses raisons n'avoient pas tout le poids qu'elles devoient, à cause qu'étant parties de la plume d'un

(*) Ulric Obrecht, savant distingué, né à Strasbourg le 23 juillet 1646, avoit été élevé dans la religion protestante. Il fit abjuration entre les mains de Bossuet en 1684; et mourut le 6 août 1701. On trouve des détails intéressans sur sa vie et ses travaux dans l'*Histoire de Bossuet*, *Pièces justific.* du livre VII, tom. II, pag. 433 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

Jésuite, les Luthériens eurent moyen de les faire attribuer à la passion et à la haine mortelle qu'il y a entre eux et cet ordre, il les reproduisit quelques années après, revêtues d'un nom illustre, dans le *Speculum veritatis Brandenburgicæ*, du marquis Christian-Guillaume, imprimé en l'an 1633 : suivant en cela les traces de Pistorius, qui avoit traité la même matière sous le nom de Jacques, marquis de Baden, dans les motifs de sa conversion, publiés en 1591. M. le cardinal de Hesse la fit aussi éplucher par Thomas Henrici, dans un ouvrage intitulé : *Anatomia Augustanæ Confessionis*. Et tout nouvellement, M. l'évêque de Neustadt a fait ramasser, dans un traité qui a pour titre, *Augustana et Anti-Augustana Confessio*, tout ce qui a été dit autrefois à ce sujet : et M. l'électeur de Saxe a fait répondre par un professeur de Leipsick appelé Valentinus Alberti. L'un et l'autre de ces deux ouvrages est écrit en allemand, aussi bien que la plupart de ceux qui les ont précédés.

A ce que je me souviens, on reproche aux Luthériens principalement les changemens qui paroissent dans l'édition qui a été faite de la confession d'Ausbourg à Wirtemberg, en l'an 1540, et la diversité qu'il y a entre cette édition et toutes celles qui lui sont antérieures, depuis celle de l'an 1530. En outre on leur objecte que de plusieurs exemplaires allemands, même des plus authentiques, comme sont ceux qui sont dans la bibliothèque de l'Empereur, et dans les archives de l'empire à Mayence, il n'y en a pas deux qui se ressemblent, non plus que l'édition allemande de l'an 1580, et celle de 1628, dont ils font le plus

de cas ; et que les exemplaires latins en diffèrent encore davantage. Le nombre des passages où l'on leur montre cette discrépance, est presque infini, de plus grande et de moindre importance.

Les Luthériens, dans leurs réponses, commencent par rejeter entièrement l'édition de Wirtemberg de l'an 1540. Ils disent qu'elle est un effet de la foiblesse de Mélancton, qui s'est voulu accorder par-là avec les Suisses; qu'elle n'a jamais été reçue parmi eux; qu'au contraire l'auteur en a été repris sévèrement au nom de l'électeur de Saxe par son chancelier nommé Pontanus, et qu'il a été obligé de l'abandonner entièrement, aux colloques de Worms et de Ratisbonne.

Quant aux autres éditions, ils disent qu'il y en a qui ont été corrompues par les imprimeurs; et qu'ils ne reconnoissent que celles qui ont été données par autorité publique, comme sont celles de l'an 1626, *in Pupillu A. C.* et celle de 1580, *in Formula Concordiæ*. Ils avouent que le texte latin n'est pas tout-à-fait conforme à l'allemand quant aux paroles; mais qu'il retient pourtant le même sens : que la Confession a été traduite de l'allemand en latin, et l'Apologie du latin en allemand : que dans l'une et dans l'autre il faut examiner la traduction sur l'original, et non pas combattre l'original par la traduction : que dans les exemplaires qui se trouvent dans les bibliothèques et dans les archives, il y a des variétés ; mais qui la plupart n'importent rien, et n'altèrent pas le sens : que s'il y a des changemens, des additions, des omissions, c'est pour donner non

pas une doctrine nouvelle, mais plus nette et plus claire.

A ces faits ils ajoutent les réflexions suivantes : Que dans l'Eglise chrétienne il a toujours été permis de changer les symboles et les confessions de foi : que cela a été remarqué même dans le symbole des apôtres, dans celui de saint Athanase, et principalement dans celui de Constantinople, où l'Eglise latine a cru avoir la liberté d'ajouter le *Filioque*, qui n'étoit pas dans le grec : que l'Eglise romaine leur peut d'autant moins reprocher leurs additions et changemens, qu'elle - même s'est servie d'une grande liberté à changer par exemple l'édition Vulgate, selon l'aveu de Clément VIII dans sa préface, le canon de la messe, la profession de foi, où ils soutiennent que la foi du concile de Trente est altérée par des additions, comme, par exemple, de jurer l'obéissance au Pape ; et par des changemens, comme doit être celui de l'article de l'invocation des saints, que la profession veut faire passer pour nécessaire, quoique le concile ne l'ait proposée que comme utile : que la doctrine du concile de Constance a été changée par celui de Latran, touchant l'autorité des papes sur les conciles : qu'il ne sert de rien de dire que leur confession a été changée dans les diverses éditions, attendu qu'ils ont toujours publié hautement qu'ils se tiendront inséparablement à l'exemplaire qu'ils ont présenté à Charles V, et qu'ils n'ont jamais refusé de laisser juger leur doctrine selon cet exemplaire-là, sans se prévaloir d'aucun des changemens qu'on leur oppose.

J'espère que M. le Correur aura fait son devoir : il y a déjà du temps que je l'en ai averti. Il demeure dans la rue Montmartre, vis-à-vis de la Jussienne, chez M. le commissaire Fleury.

J'ai reçu les excellens ouvrages que votre Grandeur m'a envoyés par le coche, et j'ai rendu les exemplaires où ils étoient destinés. En mon particulier je lui en ai une obligation infinie ; et ne souhaite rien au monde si passionnément, que d'avoir l'occasion de témoigner réellement avec combien de vénération et de respect je suis, etc.

OBRECHT.

A Strasbourg, ce 1.er mai 1686.

LETTRE VIII.

DU MÊME.

Sur les principes des Protestans touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en avoient fait à l'égard du Landgrave de Hesse.

JE réponds un peu tard à la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire du 6 du mois passé ; parce qu'elle m'a été rendue lorsque j'étois occupé à instruire quelques procès de conséquence que la ville de Strasbourg a au conseil souverain d'Alsace, et qui doivent encore être jugés avant les vacances. J'espérois en outre de trouver ici les deux derniers tomes de M. Varillas, où il doit avoir mis les deux pièces sur lesquelles votre Grandeur me demande quelque éclaircissement. Mais comme nos libraires ne les ont pas encore apportés, je n'en pourrai donner que des conjectures.

Je présume donc que ce seront les mêmes que celles que feu M. l'électeur Palatin Charles-Louis a déjà fait publier autrefois, pour couvrir ou autoriser en quelque façon le concubinage dans lequel il vivoit avec la dame de Deyenfeld. C'est dans un livre qu'il fait écrire en allemand par un de ses conseillers, et qu'il envoya lui-même à la plupart des Cours, comme aussi aux savans d'Allemagne. Il m'en adressa aussi un exemplaire, avec un paquet pour feu M. le Prince : mais il me défendit fortement de mander d'où m'étoit venu ledit paquet. Cet ouvrage a pour titre : *Considérations ou Réflexions conscientieuses sur le mariage, en tant qu'il est fondé dans le droit divin et en celui de nature ; avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent touchant l'adultère, la séparation, et particulièrement la polygamie.* Il a été publié en l'an 1679, sous le nom emprunté de *Daphnæus Arcuarius*, sous lequel est caché celui de Laurentius Bæger ; parce qu'*Arcus* signifie en allemand *Bognu.*

Dans la quatrième partie, chapitre 1, l'auteur ayant proposé la question, si dans le temps de la nouvelle alliance il y a eu des docteurs qui aient permis la polygamie ; et après avoir fait dire au cardinal Bellarmin qu'il s'étonnoit de ce que les Luthériens reprochoient au pape Grégoire III d'avoir permis à un mari, dont la femme étoit malade, de prendre une seconde femme, puisque Luther avoit été dans le même sentiment : il fait semblant de vouloir embrasser la défense de Luther, et de le vouloir purger de cette doctrine ; mais insensiblement il tourne la phrase, et le charge de preuves si convaincantes,

vaincante, qu'il n'en laisse aucun doute au lecteur; et conclut, à la fin du chapitre, que Luther a effectivement enseigné ce qu'on lui impose, et fait voir que c'est à tort qu'on le veut excuser, en disant que ce n'a été que vers le commencement de sa réforme, comme s'il avoit changé de sentiment dans ses derniers écrits.

Entre autres, il produit aussi en allemand et en latin l'Avis doctrinal sur le dessein du Landgrave, aussi bien que le contrat de mariage : l'un et l'autre est autorisé des mêmes notaires que votre Grandeur me marque. Mais quant à l'avis allemand, que je tiens pour l'original, il n'est signé que de Luther, de Mélancton et de Bucer; et je crois que les autres théologiens n'ont signé le latin que quelque temps après. L'allemand est indubitablement du style de Mélancton; mais le latin me paroît être sorti de la plume de Melander. Arcuarius assure que ces pièces ont été tirées des archives d'un prince d'Allemagne, qu'il ne les publie que parce qu'il est pleinement convaincu de leur autorité. Il ajoute en outre l'instruction que le Landgrave a donnée à Bucer pour négocier cette affaire auprès de Luther et de Mélancton, et pour obtenir d'eux un avis favorable.

Votre Grandeur ne me marque pas si M. de Varillas a aussi donné cet acte, qui est assurément la pièce principale, et qui fait voir les ressorts que le Landgrave a remués, pour arracher de ces messieurs une décision telle qu'il la souhaitoit. Elle n'est qu'en allemand : mais si votre Grandeur la désire, je la ferai traduire, et la lui enverrai au plus tôt.

Du reste il ne faut pas s'étonner si les historiens de ce temps-là ne parlent pas avec plus de détail de ce mariage : car en conséquence de l'avis, on avoit pris de si belles précautions pour le cacher, que personne n'en a jamais rien su qu'à demi. Il est vrai qu'on l'a reproché à Luther aussi bien qu'au Landgrave même, dans des écrits publics : mais l'un et l'autre dans leurs réponses se sont tirés d'affaire en habiles rhétoriciens : de sorte que quand on a lu ce qu'ils en disent, on est aussi savant qu'auparavant ; c'est-à-dire, qu'en ne rien avouant, ils ne nient néanmoins rien.

« Vous me reprochez, écrit le Landgrave contre » Henri le jeune, duc de Brunswick, *apud Hortle-* » *derum, de causis belli Germanici, anno* 1540, » qu'il a éclaté de moi comme si j'avois pris une » seconde femme, la première étant encore vivante : » sur quoi je vous déclare que si vous, ou qui que ce » soit, dit que j'aie contracté encore un mariage » non chrétien, ou que j'aie fait quelque chose qui » ne convienne pas à un prince chrétien, il me » l'impose par pure calomnie. Car quoique envers » Dieu je me reconnoisse pour un pauvre pécheur, » je vis pourtant en ma foi et en ma conscience de- » vant lui d'une telle manière, que mes confesseurs » ne me tiennent pas pour un homme non chrétien, » et que je ne donne scandale à personne, et suis » avec la princesse ma femme, en bonne intelli- » gence, amitié et concorde, etc. »

« On reproche au Landgrave, écrit Luther, » (tom. VII, Jenens. German. fol. 425) que c'est » un polygame. Je n'en ferai pas beaucoup de pa-

» roles ici. Le Landgrave est assez fort, et a des » gens assez savans pour se défendre. Quant à moi, » je connois une seule princesse ou Landgravine de » Hesse, qui est et doit être nommée la femme et la » mère en Hesse; et il n'y en a point d'autre qui » puisse porter ou engendrer de jeunes Landgraves, » que la princesse qui est fille de George duc de » Saxe ». Car effectivement il étoit assez pourvu par le contrat de mariage que la nouvelle épouse n'auroit pas la qualité de landgravine, et que ses enfans ne seroient point Landgraves. L'instruction donnée à Bucer est admirable sur ce sujet.

Quant à l'élévation de l'Eucharistie, je ne crois pas qu'on puisse trouver la moindre chose dans les liturgies des églises protestantes d'Allemagne, qui en fait de cérémonies sont tout-à-fait stériles, outre que l'on sait que l'élévation a été abrogée par Luther même, en l'an 1543; et cela en faveur du même Landgrave, pour lequel il avoit passé le dogme de la polygamie. J'en ai fait copier l'extrait ci-joint de l'histoire de Peucerus, gendre de Mélancton, qui a été témoin oculaire des choses qu'il écrit.

Je lis l'oraison funèbre (*) que votre Grandeur m'a fait la grâce de m'envoyer par la voie de M. de Chamilly : je vois déjà qu'elle est entièrement proportionnée à la grandeur de son sujet, et à la réputation de son auteur.

Je suis avec un profond respect, etc.

De Strasbourg, ce 20 juin 1687.

(*) L'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé.

LETTRE IX.

DU MÊME.

Sur le même sujet.

Ce mot n'est que pour accompagner l'instruction que votre Grandeur m'a bien voulu demander. C'est une pièce bien plate, et qui pourroit suffire toute seule pour dépeindre exactement le génie du Landgrave. Je l'ai fait traduire mot pour mot; afin que si votre Grandeur a peut-être le dessein d'en donner une traduction française, elle puisse entrer d'autant plus facilement dans le vrai sens de l'auteur. Je me suis souvenu, depuis ma dernière lettre, que la Consultation de Luther est aussi dans ses ouvrages, tome VII de l'édition allemande d'Altenbourg, signée de lui seul, mais tellement tronquée, qu'il est impossible d'y rien comprendre : et à la regarder au dehors, on diroit qu'il a été d'un sentiment contraire : mais en la considérant attentivement, on voit d'abord les endroits où elle a été falsifiée.

Je suis avec un très-profond respect, etc.

A Strasbourg, ce 14 juillet 1687.

LETTRE X.

DU MÊME.

Sur le dessein qu'avoit Bossuet de combattre en particulier le luthéranisme, la manière de le faire, et différens ouvrages propres à ce dessein.

Je viens de recevoir la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser par la voie de M. le marquis de Chamilly, du 22 du mois passé. J'ai d'abord loué Dieu, et remercié M. le landgrave de Hesse dans mon cœur, d'avoir inspiré à votre Grandeur le dessein de combattre en particulier le luthéranisme; et j'en prévois effectivement trop bien les fruits pour ne pas tout quitter, afin d'y contribuer de tout ce que je pourrai avoir acquis de connoissance en cette matière.

M. de Seckendorff a rendu son travail désagréable, même à ceux de son parti, pour avoir suivi pied à pied l'histoire du père Maimbourg. Ainsi il est facile de deviner le sort qu'auroit quiconque le voudroit imiter.

Il m'a toujours paru que pour tirer de l'Histoire du Luthéranisme l'avantage que nous devons chercher en l'attaquant, et qui ne peut tendre qu'à détromper ceux qui y sont engagés présentement, il faudroit se retrancher à examiner le but que les Luthériens eux-mêmes veulent que les auteurs et les premiers protecteurs de leur Réforme se soient proposé, et de le confronter avec l'état présent de leur Eglise, qui en doit être le fruit. Ils prétendent, et

c'est là, si ma mémoire ne me trompe, l'unique dessein du grand ouvrage de M. de Seckendorff, que les uns et les autres n'ont agi que par un pur motif de piété, et dans la vue de rétablir la pureté primitive du christianisme, en corrigeant les erreurs, et en retranchant les abus qu'ils attribuent à l'Eglise romaine.

Je n'ai jamais trouvé à propos de contester avec eux là-dessus : mais lorsqu'ils me le disent, je leur allègue les Sociniens, les Anabaptistes, les Puritains, etc. et je leur fais insensiblement avouer que l'on peut se tromper en se proposant une pureté imaginaire, c'est-à-dire, en voulant réformer ce qui n'a pas besoin ou qui ne souffre point de réforme. Et en venant ensuite à l'état présent de leur Eglise, je leur demande : Avez-vous une doctrine plus pure que n'est celle de l'Eglise romaine sur les articles sur lesquels vous avez fait schisme ? Etes-vous parvenus à ce culte purement spirituel, et détaché de toutes les traditions et inventions humaines ? Votre discipline est-elle entièrement conforme à celle de l'Eglise primitive ? Avez-vous trouvé le secret de changer en or, ou en quelque matière moins sujette à la fragilité, les vases de terre, dans lesquels l'apôtre dit que portent le trésor de la connoissance de Dieu ceux qui sont constitués pour éclairer les autres ? etc. Cette méthode peut mener à épuiser tout ce qu'il y a d'essentiel dans la controverse, et a néanmoins cela de commode, qu'en la suivant on se peut donner une carrière aussi longue ou aussi courte que l'on veut.

Si votre Grandeur me fait la grâce de m'indiquer

le plan qu'elle se sera formé, je pourrai peut-être lui fournir des mémoires, que le public ne recevra pas avec moins d'avidité que ceux qui ont été produits par M. de Seckendorff. Mais comme ils sont la plupart en allemand, je supplie votre Grandeur de me mander si elle a des personnes à la main qui entendent assez ladite langue pour les traduire, ou si elle désire que je les fasse traduire ici : auquel cas je prierai le révérend père d'Aubanton, recteur du collége des Jésuites en cette ville, d'y employer quelques-uns de ses régens; et si votre Grandeur lui en écrivoit aussi un mot, cela serviroit à avancer la besogne.

L'ouvrage de Hortlederus n'est qu'un recueil d'actes publics, aussi en allemand. Ainsi il faudra se réduire au même secours à l'égard des pièces dont votre Grandeur aura besoin. Les annales d'Abrahamus Scultetus ne peuvent servir que par quelques extraits de lettres, qu'il y a insérées, et qui n'ont pas été publiées ailleurs : je les chercherai chez nos libraires, aussi bien que *Viam pacis Dionysii Capucini.* Un livre dont votre Grandeur pourra difficilement se passer, est, *Vita Melanchthonis, per Camerarium.* Je ne doute pas que votre Grandeur ne l'ait lu : mais pour le pouvoir employer utilement à l'exécution de son dessein, il a besoin de quelques éclaircissemens, que j'écrirai à la marge d'un exemplaire que je me donnerai l'honneur de lui adresser par la première commodité; n'ayant rien tant à cœur que de témoigner avec combien de respect je suis, etc.

A Strasbourg, ce 10 mai 1692.

LETTRE XI.

DU MÊME.

Sur différens ouvrages des Protestans, relatifs aux matières que Bossuet avoit dessein de traiter.

J'ai été bien aise d'apprendre par celle que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'elle a approuvé mon projet, et que le sieur Rehm lui a remis la vie de Mélancton, que je lui avois confiée. J'avois cru en trouver un exemplaire chez nos libraires, pour y ajouter mes remarques : mais cela m'ayant manqué, j'ai pris le parti d'adresser à votre Grandeur celui dont je me suis servi autrefois, et auquel j'ai fait écrire alors celles qui y paroissent, et qui sont la plupart tirées des mémoires de Caspar Cruciger, intime ami de Mélancton. J'ai mis depuis au coche de Paris, qui doit arriver à Meaux dimanche prochain, l'ouvrage de Hutterus contre Hospinien, contenant l'histoire de la Formule de concorde, sous ce titre, *Concordia concors;* comme aussi *Supplementum Historiæ Ecclesiasticæ*, tiré des lettres de mes aïeux, et publié par le sieur Fecht mon beau-frère, qui est présentement le premier professeur en théologie à Rostock, et surintendant, comme ils les appellent, du duché de Meckelbourg; et enfin l'Apologie de la faculté de théologie à Wirtemberg, contre l'histoire écrite par Peucerus, gendre de Mélancton, qu'il me semble avoir vue chez votre Grandeur : cependant si elle ne l'avoit point, je pourrois la lui fournir. Les *Annales*

Abrahami Sculteti ne se trouvent point ici : mais j'espère de les avoir de Bâle, où j'ai écrit pour cet effet. Quant à Hottingerus, qui a écrit plusieurs volumes sur l'histoire de l'Eglise, je supplie votre Grandeur de me mander lequel de ses ouvrages elle désire.

Du reste j'ai commencé à donner de l'occupation au père d'Aubanton, en lui remettant l'original de l'écrit de Bucer, signé de sa main et des principaux ministres d'ici, que M. Seckendorff rapporte en son dernier volume, page 539, qui pourra servir d'exemple que l'on ne doit pas trop se fier à ses extraits. Car en venant aux chefs de la doctrine, après avoir remarqué la distinction, *inter capita necessaria et non necessaria*, il poursuit : *Singulatim porrò disserit de justificatione, fide et bonis operibus;* insinuant par-là sans doute que Bucer a tenu ces chefs *pro necessariis* : mais il ne dit pas que tout le raisonnement de Bucer ne tend qu'à montrer qu'après les éclaircissemens que l'on s'étoit donnés de part et d'autre, il ne restoit plus de contestation déjà alors entre les parties sur ces articles; établissant de son côté tout haut la nécessité des bonnes œuvres.

Quant au dessein de votre Grandeur, je ne doute pas qu'elle n'ait remarqué que pour prouver que l'on enseignoit et croyoit dans l'Eglise catholique ce qu'il y a de bon dans la Réforme, les Rituels ou Agendes des Eglises particulières d'Allemagne, dont on se servoit en ce temps-là, sont d'un grand secours. J'en ai vu quelques-uns à Paris dans la bibliothèque de feu M. l'abbé Dufort, qui ont passé de-

puis, à ce qu'on m'a dit, en celle de M. l'archevêque de Rheims. Le livre de Flaccus Illyricus, qu'il a intitulé, *Catalogus testium veritatis*, peut encore être utile au même but : et quant à la prétendue divinité de l'esprit de Luther, on ne manquera pas de bons mémoires pour la rabattre. Je m'y emploierai de mon mieux, étant avec un très-profond respect, etc.

A Strasbourg, ce 10 juin 1692.

LETTRE XII.

DE DOM CLAUDE DEVERT,

TRÉSORIER DE L'ABBAYE DE CLUNI (*).

Sur la communion sous une seule espèce.

J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny : mais n'ayant point avec moi les paroles du manuscrit de Corbie, je vous prie de vouloir bien attendre jusqu'à ce que je retourne au lieu où est la copie que j'en ai faite, pour vous l'envoyer aussitôt. Je ne pense pas qu'on retrouve celui de saint Denis, l'ayant fait chercher exprès depuis six mois : mais vous pouvez compter que c'est la même chose que celui de Corbie, l'ayant vu et lu moi-même ; et je suis d'autant plus croyable sur cela, que je n'ai recherché tous ces manuscrits

(*) Il est connu par plusieurs ouvrages, mais principalement par son *Explication littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, en 4 vol. *in*-8°, dont les deux derniers n'ont été publiés qu'après sa mort arrivée le premier jour de mai 1708.

que dans la vue d'y trouver de quoi confirmer l'opinion de ceux qui croient la consécration de l'espèce du vin par le mélange de celle du pain : sur quoi, si vous vouliez bien que je visse ce que vous répondez à cela, peut-être trouveriez-vous en moi, plus que dans un Protestant même, des difficultés qui vous obligeroient de satisfaire à tout.

J'ai envoyé depuis huit jours à M. de Cerbelle un endroit d'un pontifical que j'ai trouvé à Senlis, que je ne doute point qu'il ne vous ait fait tenir. Il est visible par ces paroles que quoique les enfans ne communiassent que sous l'espèce du vin, on croyoit néanmoins qu'ils recevoient le corps et le sang ; puisqu'on leur disoit : *Corpus cum sanguine Domini nostri Jesu Christi custodiat, etc.* mettant même le corps *in recto*, et le sang seulement *in obliquo.*

Je crois qu'il faut lire dans le concile de Tolède *in armario*, et non *in imaginario ordine*, ainsi que je l'ai lu en plusieurs endroits. Et en effet, ce fut à peu près en ce temps-là qu'on cessa de réserver dans les armoires, au moins en quelques endroits, les hosties pour les malades, et qu'on les exposa sur l'autel dans des tabernacles suspendus, au-dessous néanmoins de la croix qui étoit toujours plus élevée, comme nous le voyons encore dans quelques cathédrales ; *sub crucis titulo.* Je suis avec respect, etc.

DEVERT.

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 20 juillet 1686.

LETTRE XIII.

DU MÊME.

Il lui envoie l'extrait d'un ancien cérémonial de Corbie, qui prouvoit qu'on ne communioit le Vendredi saint que sous une seule espèce.

Voila la copie du manuscrit de Corbie, c'est-à-dire, la Rubrique du Vendredi saint : celui de saint Denis, qui est égaré, porte précisément les mêmes termes. Je crois qu'on vous aura fait voir ce que j'ai extrait d'un Pontifical romain, touchant la communion des enfans. Je suis avec un profond respect, etc.

Abbeville, ce 16 août 1686.

« Composito corpore Domini in corporali super » altare, et incensato, dicet Dominus Abbas *Confi-* » *teor*, et incipiet cantare *Oremus : Præceptis salu-* » *taribus moniti*, et *Pater noster*, et *Libera nos*, » *quæsumus*, *Domine*. Fractio fiet; et post fractio- » nem dicet secundò, *Per omnia sæcula sæculorum :* » Conventus respondebit, *Amen. Pax Domini*, et » *Agnus Dei*, et *Hæc sacrosancta commixtio*, non » dicentur; sed frustum fractionis sinet cadere infra » calicem, nihil dicendo. *Domine Jesu Christe, Cor-* » *pus Domini*, *Quod ore sumpsimus*, dicentur; sed » sanguis non nominabitur. *Placeat tibi* non dicetur. » Omnibus communicatis, capiet quisque de vino » per fistulam, et post bibet, calicibus ante majus » altare paratis. De corpore Domini nihil debebit » remanere. Omnibus communicatis, et Domino

» Abbate devestito, sonabuntur Vesperi, et di-
» centur ».

Cette autorité est précise pour marquer qu'on ne croyoit pas dans Corbie, il y a huit cents ans, non plus qu'à Saint-Remi en France, que le vin le Vendredi saint devînt le sang de notre Seigneur par le mélange du pain; puisqu'il est dit expressément que *sanguis non nominabitur*, et ensuite que ce qu'ils prenoient par un chalumeau étoit du vin. On peut observer ici en passant, qu'ils faisoient ce vendredi-là la même cérémonie que s'ils eussent communiés sous l'espèce du vin; puisqu'ils prenoient ce vin avec le chalumeau, et dans des calices préparés sur l'autel, quoiqu'ils crussent pourtant que ce n'étoit que du vin. La même cérémonie se pratiquoit aussi à Cluni au commencement de ce siècle encore; c'est-à-dire, on prenoit du vin dans des calices ce jour-là, et avec le chalumeau, quoique les Missels de notre ordre nous marquent précisément que ce n'étoit que du vin : et par-là on répond au raisonnement de ceux qui concluent que l'on croyoit que c'étoit le sang de notre Seigneur; parce qu'extérieurement on donnoit les mêmes marques de respect, que si effectivement ce l'eût été. On voit encore par-là, que le vin que l'on donne encore aujourd'hui à l'ordination, et aux grands jours en quelques églises, après la communion, n'est point, comme on le croit, une ablution, ni pour aider à avaler les espèces; mais une suite de l'ancienne communion sous l'espèce du vin; c'est-à-dire, qu'on a continué la même cérémonie, quoique ce ne fût plus que du vin.

Votre Grandeur pourroit en passant dire un mot de la communion du Vendredi saint, qui étoit commune à tout le monde, et non au prêtre seulement comme elle l'est aujourd'hui. Elle ne trouvera pas un ancien Cérémonial ni Missel qui n'en fasse mention : *Omnes communicant;* c'est toujours ainsi qu'ils s'expriment. J'ai une dissertation toute prête là-dessus : mais quand votre Grandeur en aura dit un mot, ce sera encore une autorité pour moi. Cela se fait encore en plusieurs monastères de l'ordre de Cluni, et on rétablit cette communion partout.

LETTRE XIV.

DU MÊME.

Sur la communion sous une seule espèce, et quelques difficultés qui y ont rapport.

Votre lettre du 22 juillet ne fait que de m'être rendue; ce que j'impute à la fausse adresse. J'eus pu en ce temps-là me donner l'honneur de vous aller joindre ou à Meaux ou à Paris : présentement quelques commissions importantes de M. le cardinal de Bouillon me retiennent en ce pays-ci. Cela n'empêche point, si vous le souhaitez, et s'il est encore temps, que je ne vous envoie ce que je pense, et ce que je sais de la consécration par le mélange : et comme cette question me paroît de la dernière conséquence, si vous le désirez, j'en ferai une manière de dissertation, où je tâcherai de faire tout entrer; et à laquelle, si vous voulez bien vous donner la

peine de répondre, comme je sais que vous le ferez aisément, vous aurez satisfait à tout, et détruit par conséquent tout le livre du ministre, qui ne roule que là-dessus.

Je crois que vous aurez reçu une seconde fois l'extrait du manuscrit de Corbie, que j'ai adressé, il y a près de deux mois, à votre hôtel à Paris. A l'égard de celui de Senlis, il me paroît au contraire qu'il est à souhaiter qu'il soit moins ancien ; les Protestans, ce me semble, ne doutant pas que les enfans n'aient autrefois communié sous la seule espèce du vin; mais disant, comme le ministre la Roque, qu'on n'en sauroit donner de preuves depuis le douzième siècle. Voici ce que j'ai lu autrefois dans un ordinaire manuscrit de l'église de Soissons, qu'ils appellent le *Mandatum ;* vous verrez, si cela vous accommode encore, *Communicato Episcopo, communicet infantes baptizatos de sanguine sacrato, dicens : Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam, amen.* Ce manuscrit est de la fin du douzième siècle, ou du commencement du treizième, qui est le temps de la vie de Philippe Auguste et d'Isabelle sa femme, qui y sont nommés dans la prière *Christus vincet,* aussi bien que l'évêque Nivelo, qui vivoit aussi en ce temps-là.

Autrefois, dans l'église d'Amiens, en communiant les enfans nouvellement baptisés, le samedi saint, sous la seule espèce du vin; on leur disoit : *Corpus et sanguis, etc.* ce qui appuie le manuscrit de Senlis.

Je suis impatient de voir votre ouvrage, qui sera d'une grande utilité. Il y a des gens que je sais que

vous estimez beaucoup, et qui ne sont pas éloignés du sentiment de la consécration par le mélange : ils méritent bien votre application pour les détromper. Le ministre la Roque est visiblement de mauvaise foi en plusieurs endroits. Il ne sait ce qu'il dit quand il interprète les paroles d'Innocent I de la communion comme du sacrifice : car on a toujours communié à Rome le Vendredi saint, et l'Ordre romain y est précis. Je crois comme lui que l'*absque sanguine Domini* ne se rapporte pas à *communicent*, mais à *oblatas servandas..... absque sanguine Domini.* Je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 26 septembre 1686.

LETTRE XV.

DU MÊME.

Sur un ancien cérémonial de l'abbaye de Saint-Denis, conforme, pour la communion du Vendredi saint, à celui de l'abbaye de Corbie.

On m'a dit que votre Grandeur travailloit actuellement à répondre au ministre la Roque sur la communion sous les deux espèces; et comme il ma paru que je vous avois fait plaisir de vous envoyer un endroit du cérémonial de Corbie sur la communion du Vendredi saint, je suis bien aise aussi de vous dire que je lus l'année passée, mot pour mot, la même chose dans celui de l'abbaye de saint Denis, qui me parut de sept ou huit cents ans. J'ai été cette année

année pour le revoir; mais je ne l'ai plus trouvé, quoique je l'aie fait chercher, et il faut que quelqu'un l'ait enlevé. J'en fis même un extrait, qui est tout pareil à celui de l'abbaye de Corbie, et où il paroît visiblement que quoique les Moines fissent ce jour-là, à l'égard du vin, les mêmes cérémonies qu'ils faisoient les autres jours à l'égard du sang de Notre-Seigneur, néanmoins ils croyoient, comme il est précisément marqué dans ce cérémonial, que ce n'étoit que du vin, même après le mélange avec l'espèce du pain.

Je suis avec tout le respect possible, etc.

A Paris, ce 28 juin 1687.

LETTRE XVI.

DE DOM MABILLON.

Sur les paroles de l'Ordre romain touchant la communion du Vendredi saint.

J'ai examiné, suivant vos ordres, nos anciens cérémoniaux romains, touchant la messe des présanctifiés pour le Vendredi saint. Je l'ai trouvée partout depuis le dixième siècle; mais je n'ai rien trouvé ni pour ni contre avant ce temps-là. Il n'y a qu'un Ordre romain tiré d'un manuscrit de Saint-Gal, qui porte expressément la communion le Vendredi saint; et ce manuscrit me paroît être au moins de huit cents ans : et on ne peut douter de l'antiquité de cet Ordre, d'autant qu'il est cité en propres termes par Amalaire, au chapitre xv du livre pre-

mier des *Offices ecclésiastiques*, dès le commencement du chapitre. Pour ce qui est de l'addition ou interprétation de l'archidiacre, qui porte que, *in eâ statione, ubi Apostolicus salutat crucem, nemo communicat :* cela s'entend, à mon avis, du peuple, et non pas du Pape lorsqu'il officioit ce jour-là; encore bien que dans cet Ordre romain de Saint-Gal, il soit porté expressément que lors même que le Pape officie, *communicant omnes.* Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pu trouver là-dessus : si je trouve quelque chose davantage dans la suite, je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je n'aurois pas tant différé à m'acquitter de ce devoir, si je n'avois su que votre Grandeur étoit ces jours passés à Fontainebleau. Maintenant que vous êtes de retour, permettez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous remercier de toutes les bontés que nous avons reçues de vous pendant notre séjour à Germigny, et de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de reconnoissance et de respect que je suis, etc.

Fr. J. Mabillon, moine Bénédictin.

A Paris, ce 29 octobre 1686.

LETTRE XVII.

DE M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur différens points de la liturgie des Grecs, le pontifical de M. Habert, et les affaires d'Ecosse.

Je viens, Monseigneur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 8 de ce

mois. Comme la discussion plus ample des faits dont vous voulez être éclairci pourroit aller à quelques jours, et qu'il faut même que je la fasse hors de chez moi, parce que je n'ai pas tous les livres dont j'ai besoin pour cela, je commencerai à vous rendre un compte sommaire de ce que j'en sais.

Les Grecs célèbrent la liturgie parfaite le Jeudi saint, comme le témoigne Siméon de Thessalonique dans sa réponse LVII : *Cùm et in magno jejunio, Sabbato et Dominicâ, perfectam Missam celebramus, et in aliis etiam jejuniis quæ violare nefas, veluti Vigiliâ Christi Natalium, Luminum, et magnâ Feriâ quintâ ita peragimus, nec in illis jejunium solvimus, quòd perfecto sacrificio utamur.* Ce passage est cité par Allatius, dans sa Dissertation de la liturgie des présanctifiés, pages 1575 et 1576, au bout du livre *de perpetuo consensu.* Je suis trompé si cette discipline n'est marquée aussi dans le Typicon que je consulterai. Il semble que Balsamon et Zonare, aussi bien que les autres canonistes grecs, n'aient pas excepté le Jeudi saint. Mais comme Siméon est postérieur, et que l'usage présent appuie son témoignage, il n'y a point de difficulté.

Les autres orientaux célèbrent ce même jour la liturgie entière, quoique la plupart des églises aient la liturgie des présanctifiés.

Pour le Samedi saint, vous savez, Monseigneur, que la messe qui se dit depuis quelques siècles parmi nous, se disoit autrefois la nuit, et l'oraison le marque formellement. Les Grecs et les Orientaux en ont toujours usé de même ; et quoique le samedi

fût un jour de liturgie parfaite, même en carême, on ne célébroit néanmoins la liturgie à peu près qu'à la même heure. Ainsi on sauvoit en même temps deux points de discipline; celui du jeûne, et celui de célébrer la liturgie le samedi. Les Orientaux non Grecs appellent ce samedi le grand Samedi, et le jeudi, la cinquième Férie des Mystères; non-seulement à cause de l'institution, mais aussi à cause de la célébration solennelle de l'Eucharistie, qui se faisoit en ce même jour.

Il est vrai, Monseigneur, comme vous le remarquez très-bien, que les Grecs ont brodé souvent plus que de raison les rites : mais les autres Levantins n'ont pas moins fait. Ainsi il est fort difficile de faire une critique exacte des rites grecs par cette comparaison. Sur celui qui est en question, nous trouvons que les Orientaux ont la messe des présanctifiés, et qu'ils en fondent l'usage sur le Canon XLIX de Laodicée qu'ils ont dans leurs Collections. Le mot de *Panis* qui y est employé, est ordinairement interprêté *Courban*; c'est-à-dire, l'Eucharistie, ou le corps et le sang de Jésus-Christ. Les Melchites seuls, qui ont les Canons *in Trullo* dans leurs Collections, appuient aussi cette coutume sur le Canon LII. Mais je n'ai point trouvé jusqu'à présent ni un office particulier pour la messe des présanctifiés, ni aucun détail de cette discipline parmi les Jacobites cophtes ou syriens, ni parmi les Nestoriens. Ces derniers, dont la discipline ecclésiastique à l'égard des rites est la plus simple de toutes, ne m'ont pas encore fourni de preuves authentiques, d'où on puisse juger si cette cérémonie étoit également en usage parmi eux.

Je n'ai point sur cela de meilleures preuves que des faits écartés et des argumens négatifs. Peut-être manquons-nous de livres : car j'ai découvert bien des choses que j'avois ignorées long-temps, faute d'avoir connu un auteur, ou faute de l'avoir eu. Madame la chancelière Seguier a dû être en purgatoire, pour avoir refusé toute sa vie la communication d'un théologien nestorien, que j'ai trouvé autre part, et où j'ai appris mille choses nouvelles. Ainsi, Monseigneur, je vous demande un peu de temps pour ce fait particulier, afin de reprendre mes idées, et tâcher de découvrir ce que je n'ai pu sur cela savoir certainement.

J'oubliois à vous dire sur le jeûne du Samedi saint, que la coutume presque générale des Orientaux est de ne point manger depuis le soir du Jeudi saint jusqu'au jour de Pâque. Cela se pratique encore par la plupart des Levantins. Ainsi on disoit la liturgie comme on vouloit, et on le fait encore, plus tôt ou plus tard; parce qu'on se fait un scrupule de manger tout ce jour-là.

Il y a peu de gens versés dans les écrits des théologiens grecs des temps postérieurs, qui fassent cas du pontifical de M. Habert. Cette partie d'érudition lui manquoit, quoique très-nécessaire pour traiter sa matière. On a trouvé à redire qu'il n'ait pas mieux désigné les manuscrits. J'ai ouï dire à des savans qu'il s'en étoit rapporté à d'autres, et que les copistes ou lui-même s'étoient acquittés fort négligemment de leur devoir. Vous êtes plus capable que personne de juger du reste.

J'espère dans huit ou dix jours vous écrire sur

tout ceci un peu moins confusément : je ne serois pas si long-temps, sans le désordre ordinaire de ma vie, qui renverse bien mes études. J'étois aujourd'hui politique ; demain je pourrai être théologien ; après-demain correcteur d'imprimerie. Ainsi je suis quelquefois huit jours à faire ce qu'un autre feroit en un. M. Pirot tient M. Simon ; mais votre présence nous est nécessaire pour cela et pour bien d'autres choses, surtout pour ce qui me regarde. Je vous assure, Monseigneur, que je souhaiterois bien souvent retrouver ce bien que j'avois autrefois. Vous savez qu'en ce temps-là je me suis voué à vous, et que je ne puis avoir une plus grande joie que de faire tout ce que vous voudrez bien m'ordonner. Tout ce que je pourrois jamais faire ne remplira jamais mes devoirs. J'espère que la bénédiction que vous donnerez à mes études, et que je vous demande, me les rendra utiles. Si lorsqu'il s'agit de vous obéir elles ne m'étoient pas trop agréables, je serois assuré d'y trouver du mérite.

Les affaires d'Ecosse vont très-mal : le parlement est prorogé, parce qu'il n'a pas voulu consentir à un acte pour décharger les catholiques du serment du test. Le pauvre milord chancelier a eu des peines incroyables, et sans aucun succès. Il étoit parti pour venir à Londres, et j'espère, Monseigneur, vous en mander bientôt des nouvelles. Je suis, avec tout le respect possible, etc.

RENAUDOT.

A Paris, ce 10 juillet 1687.

POSTCRIPTUM.

Sur l'origine de la prière pour les morts parmi les Juifs, et la nature de leur purgatoire.

Le passage que les Protestans citent ordinairement pour attribuer à l'exemple de Rabbi Akiba le premier usage de la prière pour les morts, se trouve dans la Gémara du Talmud, au traité *Calla*. Voici les termes dont l'histoire y est rapportée. « Un jour » Rabbi Akiba se promenant rencontra un homme » chargé de bois, et le fardeau étoit si pesant, qu'il » excédoit la charge d'un âne ou d'un cheval. Rabbi » Akiba lui demanda s'il étoit un homme ou un » spectre : l'autre répondit qu'il étoit un homme » mort depuis quelque temps, et qu'il étoit obligé » de porter tous les jours une pareille charge de bois » en purgatoire, où il étoit brûlé à cause des péchés » qu'il avoit commis en ce monde. Rabbi Akiba lui » demanda s'il n'avoit point laissé d'enfans, le nom » de sa femme, de ses enfans, et le lieu de leur de- » meure. Après que le spectre eut répondu à toutes » ces questions, Rabbi Akiba alla chercher le fils du » défunt, lui apprit la prière qui commence par le mot » *Kadisch*, c'est-à-dire, saint, et qui se trouve dans » les Rituels des Juifs, lui promettant que son père » seroit délivré du purgatoire s'il la récitoit tous les » jours. Le fils ayant appris l'oraison commença à la » réciter tous les jours. Au bout de quelque temps, » le défunt apparut en songe à Rabbi Akiba, le » remercia, et lui dit que par ce moyen il avoit » été délivré du purgatoire, et qu'il étoit dans le » jardin d'Eden »; c'est-à-dire, dans le paradis ter-

restre, où les Juifs supposent que vont les ames de leurs bienheureux.

Ce n'est pas sur cette seule tradition que les Juifs ont l'usage de la prière pour les morts : elle est constamment en usage, de temps immémorial, dans toutes les synagogues. Dans le Rituel Espagnol, qui est le plus généralement reçu, et qui tient à leur égard le même rang que le Rituel Romain parmi nous, il y a une longue prière qui se doit dire lorsqu'on porte un mort en terre. Elle contient entre autres choses ces paroles : « Ayez pitié de lui, Seigneur Dieu vivant, maître du monde, avec lequel » est la source de la vie : que toujours il marche du » côté de la vie, et que son ame repose *in fasciculo* » *vitæ;* c'est-à-dire, parmi le nombre des élus à la » vie éternelle. Que Dieu miséricordieux, selon » l'étendue de sa miséricorde, lui pardonne ses iniquités ; que ses bonnes œuvres soient devant ses » yeux, et que devant lui il soit mis au nombre des » fidèles ; qu'il marche en sa présence dans les terres » de vie » : et ensuite ils répètent l'oraison ci-dessus.

« Que les portes des cieux vous soient ouvertes : » puissiez-vous voir la ville de paix, et les tabernacles de sûreté : que les anges de paix viennent au» devant de vous avec joie ; que le grand-prêtre vous » reçoive et vous conduise : que votre ame aille dans » la caverne double d'Abraham, et de là sur les Chérubins, et de là au jardin d'Eden : que l'ange Michel » vous ouvre les portes du sanctuaire ; qu'il offre » votre ame comme une oblation à Dieu : que l'ange » rédempteur vous accompagne jusqu'aux portes des » lieux agréables, où sont les Israélites, etc. »

Toutes les autres prières qui se trouvent dans l'office des sépultures, que les Juifs appellent *Seder Abelut*, ou *Ordre du deuil*, sont remplies de semblables expressions. Ces prières sont la plupart fort anciennes, et peut-être ne le sont-elles pas moins que la tradition de Rabbi Akiba.

Il est aussi parlé du purgatoire dans le Traité talmudique des Bénédictions, chapitre III. « L'ame, » disent ces rabbins, ne va pas dans le ciel aussitôt » qu'elle est séparée du corps ; mais elle demeure » errante dans ce monde durant douze mois, au bout » desquels elle retourne dans le sépulcre. Elle souffre » cependant beaucoup de tourmens dans le purga- » toire : enfin au bout de douze mois elle entre dans » le ciel, où elle jouit du repos ».

Le purgatoire des Juifs n'est pas notre purgatoire : car ils croient que presque tous les Israélites y vont ; qu'ils n'y sont que durant un an ; et qu'ensuite les ames, et même, selon l'opinion de quelques-uns, les corps se rendent par des canaux souterrains dans la terre d'Israël, d'où ils vont après dans le paradis d'Eden. *Tous les Israélites*, disoit le rabbi Eliezer, et dont la sentence est insérée dans le Talmud, *ont part au monde à venir;* c'est-à-dire, à la béatitude. Ils n'en excluent que les excommuniés, et des gens qui meurent chargés de crimes. Et comme tous ceux qui meurent dans la communion judaïque sont sauvés, aussi presque tous passent par le purgatoire. Ils ont une tradition d'une peine qui arrive après la mort, lorsqu'un ange vient au tombeau, et qu'avec une chaîne de fer toute rouge il frappe trois

fois le mort. Ils prient aussi pour être délivrés de cette peine.

Rabbi Akiba vivoit sous Hadrien, et il fut un des sectateurs du faux messie Bar-Cocba, ou Bar-Cokiba : il fut exécuté à mort après la prise de la ville de Bitter. Il est aisé de voir s'il y a aucun fondement à dire que la prière pour les morts est fondée sur l'histoire de rabbi Akiba; puisque les Juifs marquent seulement qu'il leur apprit une certaine prière efficace pour la délivrance des ames, et qu'ils ne disent pas qu'il fut auteur de la coutume de prier pour les morts, qui est considérée parmi eux comme établie par toute l'antiquité de leur tradition.

LETTRE XVIII.

DU MÊME.

Sur les différentes confessions de foi des Auglicans, et sur Molinos.

Comme je sais, Monseigneur, que vous travaillez actuellement sur l'ouvrage (*) que nous attendons avec impatience, et que ce que vous m'avez marqué dans votre lettre y a quelque rapport, j'ai cru ne devoir pas différer à vous donner sur ce sujet les éclaircissemens nécessaires; en attendant que j'aie fait une plus exacte recherche de ce que je ne sais pas : car je n'ai pas parmi mes livres cette Confession de foi que vous me marquez; et quoique je la

(*) L'*Histoire des Variations*, dont la première édition parut en 1688.

connoisse, je pourrois néanmoins me tromper si je vous en parlois affirmativement avant que de l'avoir trouvée. J'irai pour cela à la bibliothèque du Roi, remuer tout ce qu'il y a de semblables livres; parce qu'il y a trop long-temps que je les ai maniés, pour m'en fier à ma mémoire. Voici cependant, Monseigneur, ce que j'ai à vous dire de certain sur l'original, dont la vôtre doit être la traduction.

Cette Confession de foi, imprimée à Cambridge en latin, en 1656, doit être la même que celle qui fut imprimée en anglais dès l'an 1652. Celle-ci reçut sa dernière forme en 1647, dans l'assemblée générale des Ecossais rebelles, à Edimbourg, et fut autorisée par un acte du 27 août (6 septembre) de la même année, pour servir d'acte d'uniformité en matière de religion pour les trois royaumes, en conséquence de la ligue solennelle, ou Convenant, qui avoit été arrêtée dès le mois de décembre 1643. Les théologiens de l'assemblée de Westminster, qui commença en 1644, avoient dressé des articles de religion, tous conformes à la créance des Calvinistes presbytériens. Les commissaires d'Ecosse, tous Presbytériens, travaillèrent ensuite avec eux, et en réglèrent la plus grande partie.

Cet ouvrage, qui fut d'abord proposé en diverses manières, toutes plus ridicules les unes que les autres, ne fut réglé et réduit à la forme qui est dans les éditions anglaises d'Edimbourg et de Londres, qu'en 1647. Il contient une Confession de foi en trente-trois chapitres : le premier, de la sainte Ecriture; le trente-troisième, du dernier jugement; le grand Catéchisme, et le petit Catéchisme qui fut

fait le dernier; ensuite le Directoire pour le service public de Dieu, selon qu'il devoit être pratiqué dans les trois royaumes.

Ce Directoire fut ordonné par acte du Parlement rebelle, le 13 (3) janvier 1644; mais il ne fut mis en lumière que long-temps après. Par cet acte, le Livre des communes prières, le Rituel de l'ordination, et tous autres ayant rapport à l'épiscopat, furent abolis; et tous les actes d'Edward VI, d'Elisabeth, de Jacques et de Charles I.er, pour établir l'uniformité de la religion et du service, furent cassés. Cet acte, le Convenant, et par conséquent la Confession de foi, les Catéchismes grand et petit, et le Directoire furent depuis cassés par le grand acte de la quatorzième année de Charles II, 1662; par lequel tous les Anglais sont obligés à renoncer à tous ces actes précédens des rebelles, nommément au Convenant, et à tout ce qui fut fait en conséquence contre les actes d'uniformité, particulièrement contre ceux d'Elisabeth.

Le Roi régnant n'a pas dérogé à ces actes par un autre acte solennel, qui porte avec soi le consentement de toute la nation assemblée en Parlement. Mais ayant accordé (*) par une proclamation et par des déclarations particulières, qui sont des actes du second ordre, émanés du pouvoir et prérogative royale de dispenser des lois, ces actes de 1662 et ceux d'Elisabeth subsistent encore, et ont une entière autorité à l'égard de l'Eglise anglicane établie par les lois.

(*) Il manque ici quelques mots nécessaires au sens de la phrase : nous aimons mieux les laisser suppléer par le lecteur, que de rien hasarder.

Ainsi, Monseigneur, la Confession, etc. imprimés depuis 1645 jusqu'en 1660, à Cambridge et ailleurs, ne peuvent être considérés que comme des actes des rebelles, formés sur le même bureau où on dressa la sentence de mort contre Charles I.er, et les sentences par lesquelles l'épiscopat, et toute la forme de la religion anglicane fut entièrement renversée. Cela soit dit par rapport à l'Etat.

Par rapport à l'Eglise, vous avez très-bien jugé que cette confession et les catéchismes sont purement calvinistes, et n'ont aucun rapport à la véritable croyance de l'Eglise anglicane. Aussi l'université d'Oxford, quoique quelques-uns de ses membres fussent engagés dans le parti des parlementaires, se contenta de céder à la violence en se taisant sur ces articles : mais elle ne les adopta jamais avec les formalités solennelles, comme fit celle de Cambridge, qui étoit toute remplie de presbytériens qui firent la traduction que vous avez.

Voici les confessions de foi les plus solennelles, qui ont été faites en Angleterre par l'autorité légitime des rois et du parlement.

La première est celle d'Edward VI, faite en 1552, et publiée en 1553, sous ce titre : *Articuli de quibus in Synodo Londinensi, anno Domini* 1552, *ad tollendam opinionum dissensionem, et consensum veræ Religionis firmandum, inter episcopos et alios eruditos viros convenerat, regiâ auctoritate in lucem editi. Excusum Londini apud Reginaldum Wolfium, Regiæ Majestatis in latinis typographum, an. Dom.* 1553. Il y en a une édition anglaise de la même année, chez Jean Day. Ils contiennent quarante-deux articles.

La deuxième est de 1562 : *Articuli de quibus convenit inter archiepiscopos et episcopos utriusque provinciæ et Clerum universum in Synodo Londini, anno* 1562, *secundùm computationem Ecclesiæ Anglicanæ, ad tollendam opinionum dissensionem et consensum in vera Religione firmandum, editi auctoritate Serenissimæ Reginæ. Londini, apud Joannem* Day, 1571. Ils furent imprimés en 1562, et ne furent confirmés que cette année-là, suivant ces paroles qui sont à la fin : *Hic Liber antedictorum articulorum jam denuo approbatus est per assensum et consensum Serenissimæ Reginæ Elisabethæ Dominæ nostræ, Dei gratiâ Angliæ, Franciæ et Hiberniæ Reginæ, Defensoris Fidei; et retinendus, et per totum Regnum Angliæ exequendus. Qui articuli et lecti sunt, et denuo confirmati subscriptione D. Archiepiscopi et Episcoporum superioris domûs, et totius Cleri inferioris domûs, in convocatione, anno Domini* 1571. Il y a en tout quarante articles, en y comprenant ce dernier. Ces articles, ou confession de foi, appelés communément les articles de 1562, sont la règle certaine de la créance de l'Eglise anglicane conformiste. On n'y a fait aucune innovation que par la confession de foi des parlementaires, qui est celle que vous avez. Car le roi Jacques, à son avénement à la couronne, confirma ces articles d'Elisabeth; et Charles I.er de même : ce qu'ils y ajoutèrent fut quelques points concernant la discipline ecclésiastique et la hiérarchie, qui n'ont pas de rapport à mon sujet.

Le roi Charles II, à son rétablissement, établit, par l'acte solennel dont il a été parlé ci-dessus,

qu'on feroit une déclaration formelle avec serment de renoncer au Convenant, et à la doctrine de ceux qui disent qu'on peut prendre les armes contre son roi; qu'on se conformeroit à la Liturgie et au Rituel de la consécration des prêtres et évêques : et ces articles sont devenus articles de foi pour les Anglais, comme celui du test (*), par lequel on renonce à la doctrine de la transsubstantiation, qui fut établi huit ou dix ans après; car je ne me souviens pas précisément de l'année. Depuis ce temps-là, il n'y a eu aucune innovation.

Il est à remarquer qu'il y a une grande différence entre les articles d'Edward et ceux d'Elisabeth, en plusieurs articles. Le docteur Heylin, Protestant très-modeste, les a fait imprimer *è regione* dans son Histoire de la Réformation, avec des chiffres qui étoient faits pour renvoyer à des notes qu'il avoit promises, et qui furent supprimées; parce qu'apparemment il ne jugea pas à propos de les publier. Je transcrirai ici l'article XXVIII d'Elisabeth, avec la différence de celui d'Edward VI.

Cœna Domini non est tantùm signum mutuæ benevolentiæ christianorum inter sese; verùm potiùs est Sacramentum nostræ per mortem Christi redemptionis. Edward, *idem.*

Atque adeò, ritè, dignè et cum fide sumentibus, panis quem frangimus est communicatio corporis

(*) Test signifie *épreuve;* et le serment qu'il impose à tous ceux qui doivent exercer en Angleterre quelque office public, est ainsi appelé, parce qu'il sert à manifester leurs sentimens sur la religion. Le parlement établit ce serment en 1673, sous Charles II, pour s'opposer plus efficacement aux vues pacifiques de ce prince, en faveur des catholiques.

Christi; similiter poculum benedictionis est communicatio sanguinis Christi. Edward, *idem.*

Panis et vini transsubstantiatio in Eucharistia, ex sacris Litteris probari non potest; sed apertis Scripturæ verbis adversatur, Sacramenti naturam evertit, et multarum superstitionum dedit occasionem. Ces paroles sont ajoutées, et ne sont point dans l'article d'Edward, où suivent ces paroles supprimées entièrement dans Elisabeth.

Cùm naturæ humanæ veritas requirat ut unius ejusdemque hominis corpus in multis locis simul esse non possit, sed in uno aliquo et definito loco esse oporteat; idcirco Christi corpus in multis et diversis locis eodem tempore præsens esse non potest. Et quoniam, ut tradunt sacræ Litteræ, Christus in cœlum fuit sublatus, et ibi usque ad finem sæculi est permansurus, non debet quisquam fidelium carnis ejus et sanguinis realem et corporalem, ut loquuntur, præsentiam in Eucharistia vel credere vel profiteri.

Elisabeth poursuit par ces paroles, qui ne se trouvent point dans Edward.

Corpus Christi datus accipitur et manducatur in Cœna, tantùm cœlesti et spiritali ratione. Medium autem quo corpus Christi accipitur et manducatur in Cœna, fides est.

Sacramentum Eucharistiæ ex institutione Christi non servabatur; circumferebatur, elevabatur, nec adorabatur. Cet article est dans tous les deux.

Impii et fide vivâ destituti, licet carnaliter et visibiliter, ut Augustinus loquitur, corporis et sanguinis Christi Sacramentum dentibus premant, nullo tamen

tamen modo Christi participes efficiuntur; sed potiùs tantæ rei Sacramentum seu symbolum ad judicium sibi manducant et bibunt. Cet article manque entièrement à ceux d'Edward VI.

Cela vous fera voir, Monseigneur, quelle est l'effronterie ou l'ignorance de Burnet, qui, dans son Histoire, rapporte les paroles latines que vous avez lues, et que vous trouverez conformes dans le sens à cet article supprimé par celui d'Elisabeth, sans marquer que c'étoit le sens de celui d'Edward : d'où l'on peut juger de la vérité de la conséquence qu'il en tire, qui est toute contraire à celle que tire Heylin dans sa Préface de la Vie de William Laud, archevêque de Cantorbéry.

Burnet dit : « Cela fait voir que la doctrine de » l'Eglise, souscrite par toute la convocation ou » assemblée du clergé, étoit alors contraire à la » doctrine de la présence réelle ou corporelle dans » le sacrement ». En quoi il commet une insigne falsification, en donnant à entendre que *réelle* est la même chose que *corporelle*. Or, Heylin établit et prouve que l'Eglise anglicane n'exclut que la présence corporelle, et tient la présence réelle. Il cite Ridley, qui dit que dans le sacrement de l'autel est le corps et le sang naturel de Jésus-Christ. Alexandre Nowel, prolocuteur de la convocation de 1562, où la transsubstantiation fut déclarée contraire à l'Ecriture, qui dans son catéchisme dit : QUESTION. *Cœlestis pars et ab omni sensu externo longè disjuncta, quænam est?* RÉPONSE. *Corpus et sanguis Christi, quæ fidelibus in Cœna Dominica præbentur, ab illis accipiuntur, comeduntur et bibuntur, cœlesti tantùm*

et spirituali modo, verè tamen atque re ipsâ. Il en cite encore d'autres, et surtout ce passage d'Andrews, évêque de Winchester, qui, écrivant contre Bellarmin, dit : *Præsentiam credimus non minùs quàm vos veram; deinde de præsentiæ modo nihil temerè definimus.* Je vous ai extrait l'article de l'eucharistie : si vous avez besoin de ceux de la justification, je vous les enverrai ; ils sont aussi purement calvinistes. Voilà pour ce qui regarde la confession de foi.

Pour Molinos, je crois, Monseigneur, que vous avez vu le décret par lequel ses propositions sont censurées au nombre de soixante-huit, qui est imprimé. Il y a outre cela le procès entier, qui tient plus d'une main de papier, que j'ai lu : mais on ne me l'a pas envoyé, et je n'ai osé prier mes amis de ce pays-là de me faire une si longue copie. Mais j'ai un extrait de tout ce long procès, fait de main de maître, avec diverses lettres ; tout à votre commandement. Il faut quelques jours pour copier tout cela. J'ai aussi le procès en extrait de ses deux disciples, dont les erreurs étoient encore plus grandes. J'attendrai vos ordres sur tout cela.

Il est vrai qu'on fait des affaires à M. le cardinal de Grenoble sur sa Lettre pastorale, que le Pape fait examiner. Toutes ces affaires ont fort chagriné le saint Père, qui de colère a été un mois au lit ; car il se porte à merveilles.

Molinos étoit un des plus grands scélérats qu'on puisse s'imaginer. Il est vrai qu'il dirigeoit M. Favoriti, et qu'il l'a assisté à la mort. Il n'y a ordures exécrables qu'il n'ait commises pendant vingt-

deux ans, sans se confesser. Par le procès, il paroît qu'il a avoué toutes ces choses. On y marque celles qu'il a niées. J'aurai l'honneur de vous en mander plus de nouvelles dans quelques jours. Il est temps de finir cette lettre qui n'est que trop longue, en vous assurant toujours, Monseigneur, de la continuation de mes très-humbles respects.

Je remercie M. l'abbé Fleury de son souvenir, et le salue avec votre permission.

A Paris, ce 13 octobre 1687.

LETTRE XIX.

DE M. LE FEUVRE, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur une conclusion que l'on prétendoit avoir été faite par la Faculté de théologie touchant le mariage de Henri VIII.

Il y a trois semaines que je n'ai point la liberté de mon appartement ni de mes livres; c'est ce qui m'a empêché jusqu'ici de répondre à votre Grandeur sur ce qu'elle a voulu savoir de moi, touchant une conclusion que l'on dit avoir été faite par notre Faculté sur le mariage de Henri VIII. Je vous dirai, Monseigneur, ce que j'en peux savoir; vous avouant que je n'ai sur ce sujet que des conjectures, les registres de ce temps ne se trouvant plus dans nos archives.

Il est vrai que Burnet rapporte cette conclusion toute entière dans son premier livre en anglais page 62 de son Recueil : mais la difficulté est de savoir si elle a été véritablement faite par notre

Faculté, telle que Burnet nous la rapporte, ou si elle est supposée.

Sur quoi mon sentiment est qu'il est certain que notre Faculté a été consultée sur ce sujet, et qu'elle a répondu à la consultation qu'on lui avoit faite. Cela paroît par les lettres originales du premier président Liset, qui étoit chargé de ménager la Faculté sur cette affaire. Ces lettres sont dans la bibliothèque du Roi, et elles marquent que la Faculté a donné en ce temps son avis. Et M.e Charles du Moulin, dans ses notes sur le conseil 602 de Decius, imprimées à Francfort l'an 1587, en parle de cette manière : *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbona, anno* 1530; *et tandem mense junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativa, quòd Papa potest, quinque verò remittendum Ecclesiæ papali : sed quinquaginta tres majorem partem facientes tenuerunt pro negativa : de qua parum curandum; quia corrupti angelotis anglicis ita censuerunt, ut vidi per attestationes, jussu Francisci Galliarum Regis, factas per defunctos* Dufresnet *et* Poliot, *Parlamenti Parisiensis Præsides, quibus* Beda *Decanus Sorbonæ, et* Lisetus, *tunc ejusdem Parlamenti Præses primus, multum gravabantur.* Voilà ce qui me fait croire qu'il y a eu un avis de notre Faculté sur ce sujet. Mais je crois aussi que l'avis que rapporte Burnet n'est pas celui que la Faculté a donné.

Premièrement le style de cette conclusion, telle qu'elle est rapportée par Burnet, n'est point conforme à celui dont la Faculté se servoit en ce siècle. Cela paroît par la confrontation que l'on en peut

faire avec les autres monumens de notre compagnie que nous avons du même temps, comme les deux Censures contre Erasme, faites en 1526 et 1527; les articles proposés à François I.er, en 1542, et la censure contre du Moulin en 1552. Aussi je me souviens que cette pièce faisant de la peine à un de mes amis, il demanda à M. Burnet, lorsqu'il vint à Paris, s'il avoit vu l'original : il lui avoua franchement qu'il ne l'avoit jamais vu, mais seulement une copie dans un livre anglais imprimé sous Henri VIII.

En second lieu, la pièce que rapporte ledit sieur Burnet dit que l'avis de la Faculté a été donné, *unanimi consensu ad pluralitatem vocum :* ce qui ne convient pas avec ce qu'en dit du Moulin, qui rapporte que le sentiment pour Henri VIII ne l'emporta que de six suffrages.

Troisièmement, les lettres du président Liset disent que l'avis que la Faculté donna ne plut pas au Roi : d'où on doit conclure qu'il étoit autre que celui que l'on nous rapporte; puisque celui que l'on nous rapporte satisfaisant entièrement les prétentions de Henri VIII, il devoit nécessairement plaire à François I.er, qui vouloit pour lors faire plaisir à ce Roi. Ce que dit M. Liset s'accorde assez avec l'état des temps où l'on dit que cet avis a été donné. Tout le monde sait que François I.er étoit irrité pour lors contre la Faculté, qu'il lui fit l'affront de vouloir que les ouvrages d'Erasme fussent examinés par toutes les compagnies de l'Université, conjointement avec celle de théologie, à qui il déclara ne pouvoir se fier; qu'il avoit fait emprisonner, et ensuite exiler le syndic et plusieurs autres docteurs.

Une compagnie tout récemment maltraitée n'est guère en état de satisfaire, sur un point difficile, aux désirs d'un prince dont elle ressent si vivement l'indignation. Enfin, si la Faculté avoit répondu à Henri VIII de la manière que Burnet nous le rapporte, il n'auroit pas été nécessaire qu'Elisabeth eût consulté la Faculté de droit canon de Paris, pour savoir si le mariage de son père étoit légitime; la réponse de la Faculté de théologie prévalant elle seule à tout ce que les autres Facultés du même lieu pouvoient décider. Or nous avons dans la bibliothèque de M. Colbert, la réponse en original de cette Faculté sur cette consultation.

Quant à ce que du Moulin rapporte de la nôtre, je m'étonne qu'il parle *de visu*, manquant en deux faits dans son rapport : premièrement dans la date de la réponse de la Faculté, qu'il dit avoir été faite au mois de juin; et selon la pièce que produit Burnet, elle n'a été faite qu'au mois de juillet : secondement, en faisant entrer dans cette affaire Beda, qui étoit pour lors exilé.

Voilà, Monseigneur, ce que je sais présentement sur ce sujet : sitôt que je serai plus à moi, et que j'aurai la liberté entière de mon appartement, que les maçons ont jusqu'ici occupé, j'approfondirai plus la chose, et ne manquerai pas d'envoyer à votre Grandeur ce que j'aurai trouvé. Je suis avec tout le respect possible, etc.

LE FEUVRE, professeur en théologie.

Ce 13 mai 1687.

LETTRE XX.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur le même sujet que la précédente, et sur quelques autres faits.

J'ai fait copier la lettre circulaire de M. le cardinal le Camus sitôt que je l'ai pu avoir, et je vous l'envoie comme vous me l'avez ordonné. J'y aurois joint la copie de l'acte qui est venu de Rome au sujet des Quiétistes, si je l'avois pu : mais la personne de qui je le voulois emprunter, l'avoit donné à M. l'archevêque, qui n'est pas présentement en état qu'on lui parle de cela. Je ne sais que M. l'official qui lui parle, quoiqu'il se porte mieux, dont la médecine qu'on lui a fait prendre aujourd'hui est une marque.

J'ai fort pensé, depuis que nous avons parlé de la consultation que cite Burnet, à éclaircir ce fait. Il est vrai que Fra-Paolo, dans son premier livre de l'*Histoire du Concile*, dit que Henri VIII voulut consulter sur son affaire les Universités de l'Europe ; et que la plus grande partie des théologiens de Paris favorisa son dessein, en prononçant que la dispense qu'il avoit obtenue de Rome pour épouser Catherine, veuve de son frère, étoit nulle ; mais qu'on veut que son avis étoit plus fondé sur les dons du roi d'Angleterre que sur la raison. M. de Thou, dans son livre premier, page 23, met à peu près la même chose en ces termes : *Rex, qui jam ante annum, Catharinâ repudiatâ, Bolenam duxerat, exquisitis priùs diversorum theologorum sententiis imprimis-*

que Parisiensium, qui, uti rumor erat, pretio corrupti, consilio et divortio subscripserant. Cet historien ne dit pas que la Faculté fut consultée; au lieu que le premier, parlant de la plus grande partie, semble avoir lu du Moulin, ou du moins écrit sur ses Mémoires. C'est lui qui parle le plus distinctement de la consultation. J'ai eu peine à trouver l'endroit : j'ai pour cela parcouru toutes ses œuvres, et je ne l'ai point vu dans celles qui portent son nom, qui sont en trois tomes.

Enfin j'ai vu ce qu'il a fait sur les conseils de Decius, grand jurisconsulte milanais du siècle dernier, qui n'est pas imprimé sous son nom; mais qu'on sait assez être de lui. Ce sont des notes sur l'ouvrage de cet Italien, imprimées en marge, dont l'auteur n'est point nommé au titre, mais seulement marqué par la qualité d'un grand jurisconsulte, célèbre en Allemagne et en France. Il se fait lui-même assez connoître de temps en temps dans ses observations, en citant ses ouvrages. Il parle de la question du mariage de Henri VIII, sur le conseil 602 de Decius, à l'occasion de ce qu'en dit Decius lui-même, qui avoit été consulté par ce Roi, et qui y répond dans ce conseil, posant pour principe que le pape Jules II avoit pu donner la dispense, et que le cas de faire épouser une même personne à deux frères, l'un d'eux l'épousant après la mort de l'autre, n'excède pas le pouvoir du Pape; mais dans l'application trouvant nullité dans la bulle, qu'il prétend subreptice pour deux raisons : la première et la principale, fondée sur ce qu'elle est accordée pour le bien de la paix; comme s'il y avoit eu guerre qui

dût cesser par cette alliance, quoique tout fût en paix pour lors, et qu'il n'y eût nul trouble à craindre, ainsi que le cas l'exposoit : l'autre, qu'on n'eût pas marqué au saint Siége dans la supplique de la dispense qu'on avoit demandée pour le mariage de Henri VIII avec Catherine, veuve de son frère Artus, qu'il étoit seulement dans sa douzième ou treizième année, ainsi encore incapable de contracter, n'ayant pas l'âge de puberté; ce qui pouvoit rendre la grâce plus difficile, et dont par conséquent la réticence donnoit atteinte à la bulle. C'est le biais que prend cet auteur pour satisfaire en même temps, dit celui qui a fait les notes, à son Pape, c'est son terme, à qui il faisoit profession de devoir bien de la reconnoissance, et au Roi : *ut eâdem fide Papæ suo et Regi satisfaceret.*

Je souhaiterois que vous lussiez vous-même Decius dans ce conseil 602, vous y auriez du plaisir; et je suis sûr que vous voudriez voir encore le troisième, où il renvoie, quand il dit que s'il se trouvoit en cette question, sur le pouvoir du Pape pour la dispense du mariage, partage entre les théologiens et les docteurs de droit canon, il faudroit s'attacher aux derniers, et quitter les autres : ce qu'il avoit déjà avancé au sujet de l'usure, demeurant d'accord que dans l'interprétation de l'Ecriture sur les actions de Jésus-Christ, les théologiens doivent être suivis préférablement aux canonistes; mais qu'il en est tout au contraire sur la morale et sur la pratique, comme sur le baptême, sur le mariage, sur le vœu, sur la simonie, sur l'usure, etc. et que dans ces matières, il se faut peu mettre en peine de ce que tiennent

les théologiens contre les décrétistes. C'est en cet endroit que du Moulin dit dans une note, au conseil 602, que Decius, dans sa prétention de maintenir le droit canon, a raison de n'avoir aucun égard à la théologie; parce que, dit-il, on pourroit craindre, en consultant la parole de Dieu, de renverser le droit canon : *et meritò ne verbo Dei inspecto evertatur.*

Mais pour me renfermer en ce que cet auteur, qui, comme vous voyez, ménage peu le droit canon, et cite son Traité contre les petites dates qui le fait assez découvrir, dit de l'affaire d'Angleterre; il fait combattre d'abord les théologiens entre eux, pour décider si le Pape peut donner la dispense dont il étoit question; et rapporte sur cela Richard et Scot qui le nient, saint Thomas qui tient l'affirmative, et Paludanus qui ne sait à quoi s'en tenir. Il dit ensuite qu'il a vu en 1530 cette question agitée avec beaucoup de chaleur en Sorbonne; que quarante-deux docteurs avoient cru que la dispense avoit pu être accordée à Henri, et que son mariage étoit bon; cinq avoient renvoyé la chose à examiner à l'Eglise qu'il appelle l'Eglise papale, ne cherchant pas à marquer un grand respect pour Rome; et cinquante-trois avoient dit que la dispense étoit nulle, et que le mariage n'étoit pas valable; qu'on ne devoit avoir aucun égard pour ce dernier sentiment, quoiqu'il l'emportât; parce que ceux qui y étoient entrés avoient été gagnés par des angelots d'Angleterre, comme il l'avoit reconnu dans des informations faites par ordre de François I.er, par deux présidens du parlement, Dufresnet et Poliot, et qui avoient fort

déplu au premier président, qui étoit pour lors M. Liset, et à Bède, doyen de la Faculté, (il devoit dire syndic.) Voici les mots latins de du Moulin : *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbona, anno* 1530; *et tandem mense junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativâ, quòd Papa potest; quinque verò remittendum Ecclesiæ papali; sed quinquaginta tres, majorem partem facientes, tenuerunt pro negativa : de qua parum curandum; quia corrupti angelotis anglicis ita censuerunt, ut vidi per attestationes, jussu* Francisci *Franciæ regis, factas per defunctos* Dufresnet *et* Poliot *parlamenti Parisiensis præsides, quibus* Beda *decanus Sorbonæ, et* Lisetus *tunc ejusdem parlamenti præses primus multùm gravabantur. De affirmativâ quoque, quæ erat una sententia Sorbonæ, parum curandum; quia fundatur in eo quod censent nihil de toto veteri Testamento remanere de jure divino, præter Decalogum, etc.*

Il cite ensuite Tostat, qu'il prétend avoir cru que l'empêchement au premier degré n'est plus que de droit humain; mais il ne prend pas son sens. Vous savez l'éloignement qu'il avoit des théologiens catholiques, et surtout de la Faculté de Paris, dont il se plaint si fort à la fin de la glose qu'il a faite sur l'édit de Charles VI en 1406, au sujet des annates, qu'il a mis à la fin de ce qu'il a écrit contre les petites dates, en commentant l'édit de Henri II de 1550. Il accuse les théologiens de l'avoir persécuté, et de lui avoir attiré une si grande haine, qu'il avoit été obligé de se retirer en Allemagne.

Ce qu'il dit de la consultation qui y fut faite sur

le mariage de Henri avec Catherine, ne peut pas beaucoup servir à justifier ce prince. Il nomme les parties dans sa glose, et il y parle ouvertement de la chose; au lieu que Decius prend des noms supposés, quoiqu'il dise que c'est une question proposée par des princes et venue d'Angleterre, désignant Henri par le nom d'*Olimbardus*, et Catherine par celui de *Barbara*.

Quand les choses se seroient passées comme il les raconte, cela ne feroit pas en faveur de Henri : ce seroit une confusion pour les docteurs de Paris, mais qui ne déchargeroit pas ce prince; au contraire, leur lâcheté ne feroit que le charger. Aussi du Moulin ne regarde-t-il pas cet avis, qui favorisoit la passion du Roi, comme le vrai sentiment de la Faculté, il dit au contraire que ce vrai sentiment étoit contre, et que ce ne fut que par corruption que la pluralité alla à déclarer la dispense nulle. Il n'est point marqué dans du Moulin que la chose se fit dans une assemblée : mais il semble qu'il le suppose, quand il dit que les cinquante-trois faisoient la plus grande partie, et que cela avoit été examiné avec grande contention : *quæstionem in magno fervore*.

Burnet n'apporte la prétendue conclusion de la Faculté que pour faire voir que ce Roi avoit été de bonne foi, et n'avoit rien fait qu'après avoir pris conseil. Le témoignage de ce jurisconsulte est bien éloigné de cela. Je n'ai pas vu l'acte que rapporte Burnet dans son troisième volume, qui n'est pas encore public en France : je l'ai seulement vu cité dans le premier. Mais sur ce que vous m'avez fait

l'honneur de me dire qu'il est daté des Mathurins en 1531, je puis assurer qu'il est très-suspect, et qu'il n'y a guère de caractère de fausseté plus sûr que celui-là. Je ne le prends pas simplement pour l'année, qui ne convient pas à celle que du Moulin marque un an auparavant : je joins l'année et le lieu de la scène ; cela ne peut se rapporter.

Je vois dans nos censures, dont nous avons un livre en vélin jusqu'à 1523, que depuis la censure de Luther, qui fut faite en Sorbonne le 15 avril 1521, et que je vois la première de toutes datée de ce lieu, il n'y en a eu qu'une faite aux Mathurins deux mois après, le 19 juin 1521, sur six propositions présentées par l'évêque de Séez à examiner. La même année, au 1er décembre, celle qui fut portée contre le sentiment de Faber sur les trois Madeleines, est en Sorbonne; et toutes les autres contre Melancton et autres, données les années suivantes, sont du même lieu. Ainsi on peut assurer que la censure de Luther est le commencement des assemblées en Sorbonne : depuis quoi nous ne voyons qu'une censure faite deux mois après aux Mathurins; mais que toute la suite est en Sorbonne, et que plus de huit ans avant la date de la consultation citée par Burnet, les assemblées s'étoient établies en Sorbonne, où elles se sont depuis toujours tenues : ce qui fait connoître la supposition de celle de 1530 ou 1531, qu'on date des Mathurins.

On vous avoit parlé de la censure d'Erasme : je vous dis, quand vous m'en parlâtes, qu'assurément elle étoit depuis celle de Luther, et qu'elle avoit été faite en Sorbonne. Il n'y a qu'à voir l'acte dans

Erasme même, au tome de son Apologie, qui est le plus gros de ses ouvrages, d'où on l'a restitué dans nos registres; ceux de ce temps-là nous ayant été enlevés du temps que Bède fut relégué au Mont Saint-Michel, où il mourut. Vous trouverez que la Faculté a fait deux censures de cet auteur : l'une, de ses colloques, dont elle a tiré beaucoup de propositions qu'elle qualifie d'erronées, de scandaleuses et d'impies; elle est du 16 mai 1526 : l'autre, qui est la grande, partagée en trente-deux chefs ou titres de propositions, tirées de ses paraphrases sur le nouveau Testament et de ses autres livres, datée du 17 décembre 1527, qui avoit été proposée dès la fin de juillet en 1526. Ces deux censures et toutes les assemblées nécessaires pour les porter, ont été faites en Sorbonne : *in collegio Sorbonæ*, porte la première; et la seconde : *apud collegium Sorbonæ.*

Je ne dis rien du style, qu'on m'a dit être fort différent de celui dont la Faculté se servoit en ces occasions, ni de la forme qui paroît avoir été observée pour la conduite de l'affaire et qui y est déduite, qui paroît aussi, à ceux qui l'ont lu, peu convenable aux usages de la Faculté. Je ne l'ai pas lu, et je n'en puis juger par moi-même.

Le père Lami (*) me fit l'honneur de me venir voir avant-hier. Il n'entre pas fort dans votre avis sur le latin de son ouvrage, qui m'a paru bon. Il dit qu'il vous a exposé qu'il avoit deux livres à y joindre, de l'immortalité de l'ame et de la possibilité de l'Incarnation, qui doivent être pour tout le monde. Il m'a cependant dit qu'il feroit ce qu'on

(*) Dom François Lami, Bénédictin.

voudroit ; et je crois qu'il mettra son français en latin. Je le trouve un fort honnête homme, d'une grande sincérité, fort sage, d'un entier désintéressement, également humble et éclairé.

Ce n'est pas là tout-à-fait le caractère du critique (*) de l'Ecriture, qui a eu l'honnêteté de donner une lettre au public adressée à moi, et que je n'ai jamais vue : elle est, à ce qu'on m'a dit, sur l'inspiration des auteurs sacrés. Bien des gens l'ont lue, la *République des Lettres* en parle ; mais je n'en ai rien vu ; et le mois de la *République* où il en est parlé, n'est pas encore venu jusqu'à moi. Je ne crois pas que l'auteur prétende à l'avenir avoir aucun commerce d'approbation avec moi, en en usant ainsi. Il dit qu'il n'a pas mis mon nom : mais il a mis tant de lettres initiales du nom et de l'emploi, que tous ceux qui en ont vu le titre m'ont deviné. Je me mets fort peu en peine de cela, et je n'ai pas fait de grandes diligences pour le voir ; mais il me paroît assez extraordinaire qu'on tienne cette conduite.

Je ne vous donnois pas les autres années les sujets des conférences de Paris : mais comme j'achève ma lettre celles de cette année se présentent à moi ; et parce qu'elles sont sur une nouvelle matière, M. l'archevêque ayant souhaité qu'après les sacremens qu'on a expliqués on prît l'Evangile, je les mets en mon paquet. Je vous supplie seulement que personne ne les voie si tôt : elles n'ont été encore vues que par l'auteur et par l'imprimeur. M. l'archevêque et M. l'official n'en ont rien vu, et ils se

(*) Richard Simon.

sont fiés de tout à celui qui en étoit chargé. M. l'official les devoit demain porter aux Calendes; mais cela est différé à cause de la maladie. Je ne vous les envoie que par respect : j'en ai pour vous plus que personne, et je suis, avec le plus de dévouement et de fidélité, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 7 juin 1687.

LETTRE XXI.

DE DOM BERNARD DE MONTFAUCON.

Sur les livres Deutérocanoniques.

J'ENVOIE à votre Grandeur quelques passages qui prouvent l'authenticité des livres qu'on nomme Deutérocanoniques. Parmi ceux-là, il y en a deux qui me paroissent convaincans : l'un est d'Origène, qui dit clairement que ces livres aussi bien que les autres sont la parole de Dieu, *verbum Dei* : il les met au nombre des livres divins, *divinorum voluminum;* et dans la suite il fait entendre que l'Eglise les regardoit comme Ecriture sainte, aussi bien que les Evangiles. Il spécifie au même endroit les livres de Tobie, Judith et la Sagesse. Les témoignages de saint Athanase me paroissent encore plus forts : non-seulement il les cite, mais il s'en sert fort souvent pour établir des dogmes de foi, et en particulier du livre de la Sagesse. Ce qu'il y a de plus remarquable, est qu'il s'en sert contre les hérétiques, et que pas un n'en a jamais récusé l'autorité : ce qui fait voir qu'on les regardoit partout comme des livres divins, dont on pouvoit

pouvoit se servir en matière de foi. On pourroit grossir le petit recueil que j'envoie à votre Grandeur; mais cela demande du temps. Je n'ai pris que ce que j'ai trouvé sur mes mémoires : si je trouve quelque autre chose en chemin faisant, je ne manquerai pas d'en donner avis à votre Grandeur. Je suis avec un profond respect, etc.

Fr. Bernard de Montfaucon, M. B.

LETTRE XXII.

DE M. L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur son Commentaire de l'Apocalypse, et en particulier sur Paul de Samosate, que Bossuet croyoit voir dans l'étoile qui tomboit du ciel.

J'ai lu, Monseigneur, toutes les notes sur l'Apocalypse, et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verroit naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire, le texte à la main : le gros du dessein est merveilleux, et je mettrois ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus; et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paroissoient les plus impénétrables, comme le nom de la bête, les 666 trouvés dans Diocles Augustus, la bête qui est la huitième, qui n'est plus, qui étoit des sept, les deux bêtes et le reste; il faudroit citer le livre entier. Je trouve, Monseigneur, dans le récit et les notes un style un peu trop magnifique : ces deux

genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. La principale difficulté est sur Paul de Samosate : l'abbé de Fénélon vous a envoyé son docte Commentaire. Vous donnez permission à tous les philosophes, Monseigneur, de raisonner sur vos ouvrages ; je m'en vais donc raisonner aussi, et à perte de vue.

Après avoir lu exactement et plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénélon, j'ai trouvé qu'en général, et à facilité égale de faire quadrer le texte aux deux sens, celui des Barbares occidentaux étoit préférable à celui de Paul de Samosate ; parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre, qui est de représenter l'Empire persécutant l'Eglise, et puni. Paul de Samosate n'entre point dans ce dessein. L'Empire ne s'en sert point pour affliger l'Eglise : il n'est point contre cet Empire un instrument de la vengeance divine : il sort manifestement du systême général ; et c'est par-là que je me suis répondu à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénélon, et qui me frappoit. Saint Jean, disiez-vous, auroit manqué au but de la prophétie, qui est de préparer l'Eglise contre les maux qui devoient la tenter, s'il n'eût pas parlé des hérésies, qui devoient être la plus dangereuse des tentations. La réponse est facile : saint Jean ne prédit qu'un ordre de maux, savoir : ceux que l'Empire romain devoit faire ressentir à l'Eglise ; donc il ne devoit point parler de Paul de Samosate, qui est hors de cet ordre. D'ailleurs saint Paul avoit averti l'Eglise de la nécessité des hérésies : *Nam et oportet hæreses esse :* il

avoit découvert les desseins de Dieu, quand il les permet, qui sont de manifester ceux qui ont une vertu éprouvée ; *ut qui probati sunt manifesti fiant :* un second avis n'étoit point nécessaire.

L'étoile tombée du ciel me paroissoit heureusement expliquée par la chute d'un grand docteur d'un des premiers siéges : la convenance des hymnes (*) rapportés par Eusèbe me frappoit. Mais j'ai trouvé que comme dans le Chapitre VI, verset 13, vous expliquez la chute de toutes les étoiles, des calamités en général qui vont fondre sur l'Empire ; rien n'est plus naturel lorsque saint Jean vient dans le détail, que de représenter une calamité particulière par la chute d'une seule étoile. Ainsi entendant par cette étoile tombante les Goths qui rompent les digues de l'Empire, vous êtes autorisé par le style même de l'Apocalypse, qui peint les plaies de l'Empire sous la figure des astres qui tombent en terre.

Ce qui m'a fait tenir le plus long-temps pour Paul de Samosate, c'est le puits de l'abîme ouvert, la fumée qui s'élève, les sauterelles qui sortent de cette fumée : je trouvois qu'il étoit plus naturel d'entendre par-là les hérétiques envoyés par la puissance infernale, qu'une armée d'ennemis qui n'attaquent que la vie présente ; surtout l'Ecriture ne faisant jamais sortir les Babyloniens, ni les Assyriens, ni les autres du puits de l'abîme, c'est-à-dire, de l'enfer. Sur cela je ne répète point les raisons de l'abbé de Fénélon : premièrement que le démon sous la figure d'exterminateur est à la tête des Barbares, et qu'ainsi

(*) Les hymnes que les disciples de Paul de Samosate avoient faits en son honneur.

il ne faut pas s'étonner qu'ils sortent de son royaume : secondement, que ces peuples n'avoient aucuns pays ni connus, ni fixes, et qu'ils paroissoient tout d'un coup comme si la terre les eût enfantés.

Je vous marque seulement une réflexion que j'ai faite en lisant le chapitre xx : le caractère du démon, à la tête des hérétiques, n'est pas celui de l'ange exterminateur, mais de l'esprit de séduction ; ou du moins le second lui est bien plus naturel. D'où vient que saint Jean, qui dans le chapitre xx lui donne le nom de Satan, et le peint comme séducteur, ne le représente pas avec les mêmes traits dans le chapitre IX, mais avec tous ceux d'un destructeur, sinon parce que dans ce chapitre IX il ne trompe point les hommes, mais qu'il commence par l'inondation des Barbares la ruine de l'Empire romain.

Enfin, Monseigneur, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, je vous donnerai quatre millions, si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité, qui ne va jamais qu'à cent mille écus. Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny, et je pourrai bien y arriver le même jour que vous, Monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate ; mais plutôt les Goths, les Alains, les Francs, les Hérules, etc. Je suis, Monseigneur, avec un profond respect, etc.

L'abbé DE LANGERON.

Le Samedi saint 1683.

RÉFLEXIONS

DE M. L'ABBÉ DE FÉNÉLON,

Sur le chapitre IX de l'Apocalypse (*).

I. « Le cinquième ange sonna de la trompette, » et je vis une étoile qui tomboit du ciel sur la terre; » et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée ».

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple Juif; mais l'Empire idolâtre et persécuteur qui est menacé. *Voyez* verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de trouver ici aucune calamité de l'Eglise; au contraire, elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'Empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ; Cérinthe l'avoit fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche qu'il occupa ne paroît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les Ariens qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont

(*) Ces réflexions étant citées dans la lettre précédente, et s'étant trouvées jointes à cette lettre, nous avons cru devoir les rapporter ici, d'autant plus qu'elles sont courtes.

point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disoient dans un hymne qu'il étoit descendu du ciel, ne lui donnoient par-là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Evangile représente à la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'Empire par la chute des étoiles, chapitre VI, verset 13. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le ciel les en tire pour frapper la terre.

II. « Et elle ouvrit le puits de l'abîme ; et il s'é-
» leva du puits une fumée, comme la fumée d'une
» grande fournaise ; et le ciel et l'air furent obscurcis
» par la fumée du puits ».

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate. Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'Empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle, et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. « De la fumée du puits sortirent sur la terre

» des sauterelles; et il leur fut donné une puissance » comme celle qu'ont les scorpions de la terre ».

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le prince des ténèbres, l'ancien ennemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animoit les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'Empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisoit régner sur eux le démon, ils étoient possédés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme; car les terres septentrionales, où Dieu les avoit tenus en réserve pour frapper Rome, étoient inconnues. Cette origine étoit obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint Jean parle. Les Barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étoient innombrables, sautant de terre en terre, errans et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin; ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. « Et il leur fut commandé de ne blesser point » l'herbe de la terre, ni tout ce qui est verd, ni tous » les arbres; mais seulement les hommes qui n'ont » point le signe de Dieu sur leurs fronts ».

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres Barbares épargnèrent les Chrétiens, pendant que les Païens furent l'objet de leur fureur?

c'est proprement l'Empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnois point les hérétiques : car on ne sauroit dire d'eux qu'épargnant les autres hommes, ils ont été cruels contre les païens. Voilà une calamité qui tombe directement sur l'Empire idolâtre. Ces barbares n'attaquent pas comme les sauterelles communes les fruits de la terre : au contraire, ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place; car ils ne demandoient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.

LETTRE XXIII.

DE M. DES MAHIS, CHANOINE D'ORLÉANS (*).

Il lui parle des Pères qui ont vu Rome dans la Babylone de l'Apocalypse, et lui marque pourquoi les plus anciens ne l'ont pas déclaré clairement.

Je me donne l'honneur de vous envoyer les passages qui m'ont persuadé que plusieurs des anciens ont expliqué de la désolation de Rome, ce que

(*) Marin Grosteste, seigneur des Mahis, né à Paris le 22 décembre 1649, fut d'abord élevé dans la religion protestante, dont ses parens faisoient profession. Ses connoissances, son zèle et ses talens le firent choisir dans la suite pour ministre de Bionne, où les Calvinistes d'Orléans tenoient leurs assemblées. Mais bientôt la grâce lui ouvrit les yeux, et lui fit apercevoir les égaremens de sa secte. Il fit son abjuration à Paris, entre les mains de M. de Coislin, évêque d'Orléans, le jour de l'Ascension, 27 mai 1681. Quelques années après, il embrassa l'état ecclésiastique, fit ensuite

l'Apocalypse dit de Babylone. Saint Jérôme n'étoit pas tout seul de ce sentiment; puisqu'il dit, sur le chapitre XLVII d'Isaïe : *Quidam non ipsam Babylonem, sed Romanam urbem interpretantur, quæ in Apocalypsi Joannis et in Epistolâ Petri Babylon specialiter appellatur; et cuncta quæ nunc ad Babylonem dicuntur, illius ruinæ convenire testantur.* Il marque, dans son épître à Algasie, pourquoi notre Seigneur a jugé à propos d'envelopper, sous l'obscurité des visions, ce qu'il a voulu faire prédire de la ruine de Rome : « Si les Apôtres, dit-il, en » avoient parlé clairement, ils auroient pu donner » lieu à la persécution contre l'Eglise naissante » : *Justa causa persecutionis in orientem tunc Ecclesiam consurgere videbatur* (1). Il est évident que cette même raison a dû obliger les Pères, qui voyoient ce sens dans l'Apocalypse, de ne le mettre pas dans leurs écrits, et même d'en entretenir peu les peuples, que leurs discours imprudens sur ces matières, selon le rapport de Lucien dans son *Philopatrios*, faisoient regarder comme des ennemis de l'Empire romain.

Quand la proximité du temps de l'accomplissement fit regarder la publication de ce sens comme une chose utile, ceux qui, nonobstant le silence affecté de la tradition sur ce sujet, reconnurent cette vérité par la lecture même de la parole de Dieu, la

plusieurs missions par ordre du Roi dans le Poitou, et notamment à Luçon, qui eurent beaucoup de succès, et il fut pourvu d'un canonicat par M. de Coislin, qui s'empressa de l'attacher à son église. Ce respectable ecclésiastique mourut dans la vigueur de l'âge, le 16 octobre 1694, n'ayant atteint que sa quarante-cinquième année.

(1) *Tom.* IV, *p.* 209.

proposèrent avec une grande assurance. Saint Jérôme, dans son épître à Marcelle, en fait un fondement de son exhortation pour laisser Rome, et venir dans la Terre-Sainte. Il y a peu de lieu de douter que ce ne fût aussi là une des raisons de Mélanie, quand elle obligeoit ses parens de renoncer à tous leurs biens, et qu'elle leur disoit : *Filii, plusquam quadringentis ab hinc annis scriptum est :* Ultima hora est : *quid ergo lubenter ac volentes immoramini in vanitate vitæ? ne fortè veniant dies Antichristi, et non possitis fieri compotes vestris opibus.*

Je n'ai pas présentement, Monseigneur, les ouvrages dont j'ai tiré les extraits que j'ai l'honneur de vous envoyer; mais je crois les avoir copiés avec exactitude. Vous verrez, dans les auteurs mêmes, s'ils peuvent servir, comme je l'avois pensé, à prouver que ce n'est point un sens inconnu à l'antiquité, que celui qui applique à la ruine de Rome par les Barbares, ce que dit l'Apocalypse touchant la chute de Babylone. Ce me sera une très-grande joie, Monseigneur, de me déterminer tout-à-fait sur cette matière par le parti que vous choisirez. Je bénis Dieu de ce qu'il vous a mis au cœur de la traiter : c'est là un grand secours pour les nouveaux catholiques; et ils en profiteront d'autant plus, qu'il leur viendra dans un temps où leur nouveau prophète a eu la hardiesse de fixer positivement un commencement éclatant de l'accomplissement de ses imaginations sur ce sujet, et où par conséquent leur fausseté prouvée par une expérience sensible, disposera plusieurs esprits à goûter une explication solide des oracles de l'Apocalypse.

Je n'ai pu trouver, Monseigneur, le premier ouvrage de M. Jurieu, qui est son livre contre le sieur Dhuisseau de Saumur, sur le livre intitulé : *la Réunion du Christianisme.* Voici le traité *de la Puissance de l'Eglise*, qu'il a fait contre Louis du Moulin son oncle, médecin à Londres, et célèbre indépendant, dont la folie étoit l'entreprise de ruiner la puissance de l'excommunication.

Je vous prie très-humblement, Monseigneur, de m'accorder le secours de votre bénédiction pour un voyage dans le diocèse de Luçon, où je vais dans deux jours; et d'être persuadé de mes vœux ardens pour votre conservation, comme une grâce très-précieuse à l'Eglise, et de ma plus profonde vénération pour votre personne. C'est avec ces sentimens que je serai toute ma vie, etc.

DES MAHIS.

A Orléans, ce 5 mai 1688.

LETTRE XXIV.

DU MÊME.

Sur les atteintes portées à la morale par les Sociniens.

JE n'ai pu faire un examen aussi exact que je l'eusse voulu des passages dans lesquels les Sociniens défigurent la morale : j'en ai seulement marqué quelques-uns de Socin, de Wolzogenius et de Crellius, sur la compatibilité des actes les plus mauvais avec le salut, quand ils n'ont pas encore formé une habitude; sur la guerre, sur le serment et contre la magistrature. Socin et Wolzogenius trouvent cette ma-

gistrature incompatible avec le salut; parce qu'on y a attaché l'obligation de condamner les criminels à la mort. On pourroit, Monseigneur, si vous le souhaitez, consulter sur ces matières les autres Sociniens, qui ne sont pas dans la *Bibliothèque des Frères polonais*, comme Brenius, Ostorodus, Smalcius, Volkelius. J'aurois feuilleté les trois volumes de Hoornbeek contre les Sociniens, si je les eusse eus, afin de choisir quelques-unes des déclarations les plus fortes de ces hérétiques contre les vérités de la morale. Le *Summa controversiarum* du même auteur pourroit aussi fournir divers exemples des entreprises qui ont été faites par d'autres novateurs de ces derniers temps contre la morale, dans les petites listes des propositions controversées, qui sont à la fin de chacune de ses dissertations contre les hérétiques. On pourroit là trouver de nouveaux exemples du peu de sûreté de la morale entre ceux qui ont abandonné la voie de l'autorité. C'est là, ce me semble, une des vérités qu'il est le plus à propos de faire sentir; parce que le discours ordinaire de ceux qui penchent vers la tolérance, est qu'il suffit de s'attacher à la sanctification, et que les devoirs de la morale chrétienne sont clairs dans la sainte Ecriture, et non controversés.

Si M. de la Bruyère n'a pas encore rendu l'*Avis aux réfugiés* (*), ayez la bonté, Monseigneur, de le faire revenir : divers nouveaux Catholiques l'ont demandé. Je vous prie aussi très-humblement de penser à l'affaire de M. de Lanbouinière; afin que ce gentil-

(*) Ecrit attribué à Bayle, et qui lui attira, de la part du ministre Jurieu, une violente persécution; parce que l'auteur, au jugement de ce fanatique, faisoit paroître trop de modération dans son ouvrage.

homme passe de sa galère dans quelque communauté, où il y ait plus lieu d'espérer quelque effet des efforts que madame des Coulandres sa sœur, qui est si bien convertie, feroit pour sa conversion. Le temps de mon retour n'est pas encore bien déterminé. Je suis avec le plus profond respect, etc.

A Paris, ce 27 juillet 1691.

LETTRE XXV.

DE M. L'ABBÉ DE FÉNÉLON.

Sur le Mémoire de Bossuet contre le docteur Dupin (*).

J'ai lu, Monseigneur, votre Mémoire sur les ouvrages de M. Dupin, et je n'oserois vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi nous trouvons tous que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâque, il faut attendre à examiner cet endroit avec vous. Cependant je n'enverrai point le Mémoire à M. Pirot : pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginois vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un foible épervier.

A Versailles, ce 3 *mars* 1692.

(*) Ce *Mémoire* a été donné ci-dessus, tom. xxx, pag. 475 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XXVI.

DU MÊME.

Sur les erreurs de M. Dupin, et les ménagemens dont il désiroit qu'on usât pour le porter à les réparer.

M. Racine est venu me parler de M. Dupin, qui sa plaint, Monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un Socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'archevêque de Paris et à M. le chancelier. Pour M. l'archevêque, il assure que ce prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'étoit pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connoître son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égaremens de son parent.

Il me paroît, Monseigneur, que M. Racine dans toute cette affaire est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs de zèle pour la religion qui vous animent. Je lui ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'archevêque de Paris, qui lui avoit promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a

point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâque, M. Racine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connoissez de répréhensible dans les ouvrages de M. Dupin; après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, Monseigneur, que vous serez content, si M. Dupin répond aux bons desseins de M. Racine; puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

A Versailles, ce 23 mars 1692.

LETTRE XXVII.

DU MÊME.

Sur le Mémoire de Bossuet, contre les erreurs de M. Dupin, et le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

Vous ne vous trompez point, Monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre Mémoire à M. Pirot. Mais je vous avois ensuite représenté qu'un endroit me paroissoit avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptois donc qu'il falloit garder le Mémoire jusqu'à votre retour : on me disoit qu'il étoit si prochain, que je ne faisois aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenois pas même sur votre lettre que la chose fût si pressée; mais puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrois que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire :

mais je vois bien que l'évêque et l'abbesse (*) se sont bloqués l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé : l'honneur du cardinal romain y est trop intéressé; et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nous raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau : si vous ne voulez pas le croire, Monseigneur, venez le voir.

A Versailles, ce 25 avril 1692.

LETTRE XXVIII.

DU MÊME.

Sur son Mémoire contre les erreurs de M. Dupin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles.

Il m'est impossible, Monseigneur, de vous expliquer ce que nous avions remarqué dans un endroit de votre Mémoire. Je l'ai envoyé à M. Pirot; et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux pour pouvoir entrer dans cette discussion : je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout, l'endroit n'est pas essentiel; et

(*) L'abbesse de Jouarre, avec laquelle Bossuet avoit un procès touchant l'exemption de cette abbaye. Elle payoit aux évêques de Meaux une redevance annuelle de plusieurs muids de blé, que l'abbesse prétendoit avoir été contractée envers eux, à cause de cette exemption : et Bossuet l'ayant attaquée et fait supprimer, l'abbesse à son tour demanda d'être déchargée de la redevance, ce qui occasionna le procès dont il est ici question. On en a vu les pièces, tom. VII, pag. 37 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

vous

vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Dupin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille qu'il soit aussi corrigé. Si vous étiez venu ici avant le départ de la Cour, on auroit pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Dupin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais madame de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce seroit trop tard; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Eole à Ulysse, semblent déchaînés pour ramener l'hiver et pour troubler l'Océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, Monseigneur, nous courons risque de n'avoir pas si tôt l'honneur de vous voir, car le pauvre Versailles ne vous sera plus rien en l'absence du Roi : ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien, et travaille à ses affaires; n'en soyez pas en peine.

A Versailles, ce 4 mai 1692.

LETTRE XXIX.

DU MÊME.

Sur les changemens que Bossuet désiroit faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse de madame de Soubise (*) : elle me mande qu'elle me fera une réponse précise après que madame sa fille aura vu ma lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle vouloit fort deux ans au lieu d'un ; et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, Monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paroît qu'elle voudroit fort, avant que de conclure sur les fèves, savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent

(*) Cette lettre regarde l'établissement du scrutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des filles. Madame de Soubise craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de madame l'abbesse de Jouarre sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'évêque de Meaux, pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénélon en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'évêque de Meaux, et le scrutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, en l'année 1695, au mois de janvier, à la réception de madame de Soubise, sœur de madame l'abbesse. *Note de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet.* Voyez la lettre de Bossuet à l'abbesse de Jouarre, tom. XXXIX, pag. 492 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

à conséquence contre madame l'abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus; afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit point à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison. Cet article demande, aussi bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect, etc.

A Versailles, ce 16 décembre 1694.

LETTRE XXX.

DE M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE (*).

Il le sollicite en faveur de M. Dupin.

Je vous cherchai deux fois la semaine dernière à Paris; mais sans avoir le bonheur de vous rencontrer : c'étoit, Monseigneur, pour pouvoir vous entretenir au sujet de M. Dupin notre confrère, qui est désolé d'avoir eu le malheur de vous déplaire en ce

(*) Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, professeur d'éloquence au collége royal, et principal du collége de Rheims, étoit un savant distingué. Il a publié plusieurs ouvrages sur les matières ecclésiastiques. Celui qui a pour titre : *De Causis Majoribus*, fut condamné à Rome en 1680. Il mourut en 1699, âgé de soixante-dix ans. (*Edit. de Vers*)

qu'il a écrit du sentiment, ou plutôt des manières de parler de certains Pères des premiers siècles, sur la matière du péché originel. Il prétendoit, Monseigneur, en faisant la critique de ces Pères, avoir suffisamment mis à couvert le dogme, ayant dit que c'étoit cependant le sentiment et la doctrine commune de l'Eglise, que les enfans naissoient coupables. Mais si vous jugez que cela ne suffise pas, et qu'on puisse faire un mauvais usage de ses critiques, nonobstant cette précaution, il se soumet à réparer et à réformer ce qui pourroit être pris contre ses intentions, et à donner des éclaircissemens dont vous serez vous-même l'arbitre.

Il m'a prié, Monseigneur, de vous faire connoître sa disposition; et je le fais d'autant plus volontiers, que je suis persuadé qu'il est bon de calmer cette petite tempête, pour ne pas donner occasion à nos frères errans de dire, que les habiles gens parmi les catholiques ne sont pas d'accord sur le péché originel. D'ailleurs, M. Dupin, qui consacre sa vie au travail, et qui peut être utile à l'Eglise, mérite bien d'être un peu ménagé; et ce seroit dommage de le flétrir ou de le barrer dans sa course, en montrant surtout tant de docilité. J'espère, Monseigneur, que vous y aurez quelque égard; et que si le zèle que vous avez pour la vérité est grand, votre charité ne sera pas moindre. Si vous ne rejetez pas tout-à-fait la proposition que je vous fais, nous aurons l'honneur, M. Dupin et moi, de vous voir au premier voyage que vous ferez à Paris, pour prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables, et recevoir vos ordres, que j'exécuterai, en ce qui sera de moi, avec

une fidélité parfaite, comme je suis avec un respect très-parfait, etc.

GERBAIS, docteur de Sorbonne.

A Paris, ce 18 mars 1691.

LETTRE XXXI.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur un ecclésiastique proposé pour une cure du diocèse de Meaux, et sur M. Dupin.

J'AI examiné, comme vous l'aviez souhaité, l'homme que madame la chancelière vous a recommandé pour une cure. Il me fut amené lundi par un ecclésiastique qui demeure chez elle. Je l'interrogeai en sa présence, pour le faire lui-même juge du témoignage que j'en pourrois rendre, comme je savois qu'il étoit capable d'en juger : cela fut de cinq quarts-d'heure sans interruption; et je me trouve très-embarrassé, pour vous dire décisivement ce que j'en pense. Je ne le tins si long-temps que pour le promener sur bien des matières, et voir si je trouverois à lui faire plaisir en sauvant le bien de l'Eglise qu'on lui veut confier, et mettant par-là ma conscience à couvert sur la commission. Je ne lui demandai du dogme qu'autant qu'il en faut pour catéchiser, et ne lui proposai sur les sacremens et les autres usages de pratique, que des questions générales pour des cas qui peuvent à tout moment se présenter à un curé. Il me répondit mal sur quelques-unes, et fort médiocrement sur les autres. Je fis ce que je pus pour le disposer à passer encore quelques mois dans saint Nicolas où il est,

quoique peut-être il n'en devînt pas beaucoup plus habile; ne paroissant point avoir sur cela grande ouverture. Je dis à M. Lempereur, qui est l'ecclésiastique de madame la chancelière qui me l'amena, l'embarras où j'étois, et que j'aurois l'honneur de vous voir; ou, si vous partiez trop tôt pour cela, de vous écrire naïvement comme cela s'étoit passé, sans rien déterminer. Il m'est revenu voir ce matin, et m'a pressé encore de vous rendre compte. Je lui ai encore témoigné ma peine sur cela, et lui ai promis d'avoir l'honneur de vous écrire dès aujourd'hui, et je lui ai même dit en propres termes ce que porteroit ma lettre. Je lui tiens parole sur tous ces deux chefs.

Je crois que vous devez essayer de faire agréer à madame la chancelière que ce bon prêtre, dont on dit beaucoup de bien pour la probité et pour l'application à ses fonctions, continue à servir l'Eglise en second en quelque vicariat; puisqu'on ne manque pas de sujets pour remplir le poste dont il s'agit, quoiqu'on le dise d'un revenu fort mince. C'est une dame d'une si éminente piété, et si équitable en toutes choses, que j'espère qu'elle déférera en cela à vos prières. Si, prévenue de la capacité de l'homme, elle persiste; comme vous ne choisissez pas, et que vous n'êtes pas obligé de chercher le plus digne, mais d'examiner si celui qu'on vous offre est indigne ou non, je crois qu'après avoir inutilement fait tout ce que vous aurez pu pour faire qu'on vous en nomme un autre; à considérer que la paroisse est petite, qu'elle est très-voisine de Jully, qui peut bien être une décharge en quelques occasions pour le curé,

que l'homme est connu dans le lieu, qu'il a vicarié dans le quartier approuvé de vous, qu'il catéchise, comme il dit qu'il le fait même à saint Nicolas, qu'il n'est pas tout-à-fait ignorant; puisque après tout indépendamment de toute recommandation, je ne voudrois pas prononcer absolument qu'il fût incapable de tenir ce bénéfice, et me contenterois de le remettre encore à quatre ou cinq mois de séminaire, après quoi on le pourroit encore interroger : tout cela pesé, je crois que vous pouvez, (avec la précaution que j'ai marquée, de faire trouver bon à madame la chancelière que pour le mieux il serve en qualité de vicaire en quelque paroisse de votre diocèse, et qu'elle vous nomme un autre curé) si elle n'entre pas en cette proposition, le recevoir, sans engager votre conscience, curé dans cette petite cure, et lui donner votre *visa*. Voilà comme j'en userois, Monseigneur, si vous m'ordonnez de vous le dire. J'ai dit que j'aurois l'honneur de vous écrire en ce sens pour ne pas tromper.

Je n'ai rien ouï dire sur le *Mémoire* (*) que vous avez donné; peut-être est-il passé des mains du seigneur à l'auteur : il faut laisser tout venir sur cela. Je ne puis croire qu'on néglige l'avis : mais je suis surpris que celui qui y est le premier intéressé ne me soit pas venu chercher, depuis le premier du mois que je lui fis voir le grand intérêt qu'il avoit de prévenir sur cela ce qui pourroit arriver, et de satisfaire l'Eglise; et qu'il me promit de sa part qu'il en viendroit conférer avec moi, et qu'il feroit ce qu'on voudroit : j'attendrai encore quelques jours.

(*) Le Mémoire sur M. Dupin, remis à M. le chancelier.

Mais faites savoir, je vous prie, Monseigneur, la résolution que vous prenez pour la cure à madame la chancelière : elle attend cela au premier jour. Je l'ai promis à M. Lempereur, et je m'en vais lui mander que j'ai eu l'honneur de vous en écrire. Je suis avec plus de respect que personne, etc.

En Sorbonne, ce 13 mars 1692.

LETTRE XXXII.

DU MÊME.

Sur un entretien qu'il avoit eu avec M. Dupin, et une visite qu'ils avoient rendue ensemble à M. l'archevêque de Paris.

Comme j'étois sur le point de vous rendre compte de ce que j'ai fait sur l'affaire de M. Dupin, je reçois la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire hier, où vous me marquez avoir eu quelque avis que monseigneur l'archevêque avoit mandé M. Dupin, et qu'il lui avoit dit que vous lui aviez mis en main un Mémoire. Il n'y a dans la nouvelle que vous en avez apprise qu'une partie de vraie; et il faut vous en faire un petit détail. Sur votre première lettre, je vis M. l'archevêque, comme nous en étions convenus : je lui lus, par le même ordre que vous m'aviez donné, votre lettre faite pour cela ; et il en fut très-content pour ce qui l'y regardoit. Ce fut lundi dernier que cela se passa : je n'avois pu avoir audience de lui plus tôt ; il fut un peu indisposé la semaine dernière. Il me dit qu'il avoit été lui-même frappé de ce que cet auteur avoit dit sur les images; et que M. le

nonce, avant sa mort, étoit venu à l'archevêché lui faire des plaintes de ses livres. Il m'ordonna de le lui amener le lendemain à neuf heures. J'écrivis un billet à M. Dupin sur l'heure, et il me joignit à l'issue de ma leçon. Nous eûmes un entretien assez long sur tous les chefs de votre lettre, où il y a une petite liste des chapitres d'erreur. J'avois son livre à la main, et je parcourus avec lui tous les endroits, lui marquant ce qui m'y paroissoit d'outré. Il comprit assez que je ne lui parlois que pour le servir, et que pour chercher avec lui quelque biais de sauver son honneur autant qu'on pourroit, en trouvant à mettre à couvert la foi de l'Eglise, et levant tout ce qui pourroit faire quelque peine au public, qui pourroit en être offensé.

Il me vint prendre le lendemain : je vis un moment M. l'archevêque avant qu'il fût appelé, et je l'instruisis de notre conversation. Il le fit entrer, et lui parla bien, avec douceur et avec force : il lui témoigna les démarches qu'avoit faites feu M. le nonce à ce sujet, le scandale qu'il avoit eu lui-même de la manière dont il parle du culte des images, et ce qu'il avoit appris d'un Mémoire qu'avoit fait M. de Meaux. Mais il étoit bien hors d'état de lui dire que vous le lui eussiez fait donner : il ne l'a point vu, et il n'en sait rien que par moi, qui ne le connois que par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en dire. Il lui dit qu'il ne le vouloit pas pousser ; mais qu'il falloit satisfaire la religion, et pour cela mettre la chose entre trois ou quatre docteurs qui ne lui seroient point suspects, mais qui ne seroient pas aussi de ses approbateurs. Il voulut bien dire qu'il y pen-

seroit, qu'il les choisiroit en m'en donnant avis, et qu'il m'en mettroit.

M. Dupin parut docile, et promit de faire tout ce qu'on souhaiteroit. Il me pria, en sortant, de faire que M. Gerbais en fût. J'en parlai sur l'heure à M. l'archevêque, qui n'y entra pas : je ne sais s'il sera plus à son goût; car il a pris quelque temps pour choisir des examinateurs. Il lui faut donner quelques jours avant que de revenir à la charge. M. Dupin me fit mercredi apporter ses livres. Je n'ai rien reçu de la part de monseigneur le chancelier. Je ne sais à quoi il tient; à moins qu'il n'ait donné le Mémoire à quelqu'un, pour lui en rendre compte avant qu'il me vienne. Je croyois que M. Dupin l'eût eu, et il me sembloit que vous lui aviez dit que vous le vouliez bien; mais je vois qu'il ne l'a pas eu. Je n'ai, non plus que vous, nulle nouvelle de madame la chancelière; et cela marque apparemment qu'elle ne pense plus à la cure pour l'homme qu'elle présentoit. N'imputez, je vous supplie, Monseigneur, le retardement de ma lettre à aucune raison de précaution : il n'y en a aucune à votre égard. Je sais comme vous usez de tout : mais j'attendois si ce Mémoire me viendroit de la chancellerie. Je suis avec un profond respect, etc.

En Sorbonne, ce 21 mars 1692.

LETTRE XXXIII.

DE M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur les dispositions de M. Dupin.

Voici une lettre de M. Dupin, qu'il m'a prié d'accompagner d'une des miennes. Il a différé à vous écrire, parce qu'il espéroit qu'on lui communiqueroit le Mémoire, qui a été mis entre les mains de M. l'archevêque, et qu'il pourroit après l'avoir lu s'expliquer plus précisément. Mais comme non-seulement on ne lui a pas communiqué ce Mémoire, mais qu'on ne lui a même rien fait dire ni savoir depuis qu'il fut mandé chez M. l'archevêque, il a cru ne pouvoir être plus long-temps sans vous marquer ses sentimens et sa disposition, de laquelle je suis persuadé que vous serez content. Si M. l'archevêque n'étoit pas saisi de l'affaire, je suis sûr que nous l'aurions terminée chez vous en moins d'une matinée, et cela sans bruit et sans éclat. M. le chancelier, à qui je rendis compte il y a quelques jours d'une commission dont il m'avoit chargé, m'avoit promis de m'envoyer le mémoire que vous lui aviez laissé sur le sujet de M. Dupin : mais apparemment il l'a oublié, ou il a changé de sentiment; car il ne m'a pas été remis. Et ainsi ne sachant ce qu'il contient, il ne m'a pas été possible de conférer avec M. Dupin, ni de prendre avec lui les mesures convenables pour vous satisfaire, et pour éviter les mauvaises interprétations que l'on pourroit donner aux

choses qu'il a écrites. Si vous désirez m'ordonner quelque chose là-dessus, j'obéirai avec plaisir, et avec la même soumission avec laquelle je serai toujours, etc.

A Paris, ce 12 avril 1692.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, depuis ma lettre écrite, que M. l'archevêque de Paris a envoyé querir M. Dupin, qu'il lui a fait voir un mémoire que M. Pirot lui avoit rendu de votre part; et que là-dessus M. Dupin avoit témoigné à M. l'archevêque, qu'il étoit prêt de donner telle satisfaction et tels éclaircissemens qu'il plairoit à sa Grandeur de lui prescrire. J'aurois mieux aimé, Monseigneur, que cela se fût terminé avec vous.

LETTRE XXXIV.

DE M. DUPIN.

Sur les erreurs dont il étoit accusé.

Jamais je n'ai été plus désolé que quand j'ai appris que j'avois le malheur d'avoir avancé, dans mes ouvrages, des choses que vous jugiez dignes de censure. Je me serois donné l'honneur de vous aller voir pour tâcher de me justifier auprès de vous, et vous assurer en même temps de mon attachement sincère à la doctrine de l'Eglise, et de la soumission que j'avois pour tout ce que vous souhaiteriez de moi. Mais n'ayant pas osé prendre cette liberté, sans que vous m'eussiez fait témoigner que vous le

souhaitiez, je me contentai de le dire à des personnes qui m'en parlèrent de votre part, par lesquelles je croyois que vous apprendriez la disposition où j'étois. Ayant bien compris, par la suite, qu'on n'en avoit point informé votre Grandeur, j'ai pris la liberté de vous en faire écrire par M. Gerbais, qui m'a fait la grâce de me montrer votre réponse, par laquelle j'ai reconnu avec joie que vous aviez encore quelque bonté pour moi. Je vous prie, Monseigneur, de me la vouloir continuer, et d'être persuadé que j'aurai toujours pour vous tout le respect et la soumission que je vous dois, étant avec un profond respect,

DUPIN.

A Paris, ce 12 avril 1692.

LETTRE XXXV.

DE M. ARNAULD, DOCTEUR DE SORBONNE.

Il le félicite du dessein qu'il avoit d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon; et lui demande son jugement sur divers écrits.

J'AI appris avec bien de la joie ce que l'on nous mande, que vous vous sentez porté par un mouvement de l'esprit de Dieu, à écrire pour la défense de la grâce chrétienne, et de l'autorité de saint Augustin, contre la prétention téméraire du faux critique (*). Rien n'est plus digne d'un évêque, à qui Dieu a donné de si grands talens pour écrire et pour parler, que de les employer pour une si bonne cause

(*) Richard Simon.

La grâce que vous soutiendrez, Monseigneur, sera aussi votre soutien; et le saint dont vous maintiendrez l'autorité, contre la censure indiscrète d'un écrivain sans jugement, vous obtiendra de Dieu les mêmes lumières et le même zèle dont il a été rempli pour éclaircir la doctrine de l'Eglise contre une des plus dangereuses de toutes les hérésies.

A l'égard du critique, je crois, Monseigneur, que vous aurez remarqué que dans le jugement qu'il porte des commentateurs du nouveau Testament, il regarde comme un défaut, dans ceux mêmes qui sont le plus estimés, de s'être attachés à la doctrine des saints Pères, et principalement de saint Augustin, touchant la grâce et la prédestination. C'est ce qu'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Estius et de Jansénius d'Ipres. Ainsi, selon ce critique, on ne doit suivre que les règles de la grammaire, et non pas la théologie et la tradition, pour bien expliquer le nouveau Testament. Si l'on fait autrement, ce n'est pas le sens de saint Paul que l'on donne : c'est celui que l'on s'est formé sur ses propres préjugés. Rien ne peut être, à mon avis, plus favorable aux Sociniens; et je me souviens d'avoir lu autrefois, dans une Vie de Fauste Socin, que n'ayant point étudié, il étoit plus propre que personne à trouver le vrai sens de l'Ecriture.

Je reviens au sujet qui me fait écrire cette lettre. Vous voulez bien, Monseigneur, que je prenne cette occasion pour vous exposer quelques pensées que j'ai eues sur la grâce, et les soumettre à votre jugement. Et ce qui me fait espérer par avance que vous ne les désapprouverez pas, c'est ce que l'on m'a mandé,

que la neuvième partie des *Difficultés sur le sieur Steyaert*, ne vous avoit pas déplu : car il y a beaucoup de ces pensées qui y sont marquées, quoiqu'elles n'y soient pas traitées à fond. Je ne prétends pas non plus les traiter ici; mais vous marquer seulement, Monseigneur, quelques écrits que je serois bien aise que vous vissiez, afin que vous m'en disiez votre avis.

Le premier est un petit écrit latin, *de Libertate* (*). Ce qui me le fit faire est un engagement où je me trouvai, d'examiner quel est le vrai sentiment de saint Thomas touchant le libre-arbitre. M'étant aperçu que ce que saint Thomas a écrit sur cette matière dans ses premiers ouvrages, ne s'accorde pas avec ce qu'il en a écrit dans le dernier, qui est sa Somme, je crus que c'étoit à sa Somme qu'il se falloit uniquement arrêter. J'en ramassai tous les passages, et il me parut évidemment :

Premièrement, que l'amour béatifique n'étoit point libre, selon ce saint.

Secondement, que le désir d'être heureux ne l'étoit point non plus.

Troisièmement, que hors ces deux cas toute volonté délibérée étoit libre, et que ce que dit saint Bernard est très-vrai : *Ubi voluntas, ibi libertas.*

Quatrièmement, que la meilleure et la plus courte notion qu'on puisse avoir du libre-arbitre, est de

(*) Il est imprimé dans le tome premier du Recueil des Traités de M. Arnauld, sur la grâce générale, dans la *Justification de ce docteur*, publiée par le père Quesnel, et dans le recueil qui a pour titre : *Causa Arnaldina.*

dire, comme saint Thomas, que c'est *potestas* ou *facultas ad opposita.*

Cinquièmement, que quoique cela semble signifier la même chose que l'indifférence, il est néanmoins plus avantageux de se servir du premier que de ce dernier. Car le mot d'*indifférence* semble marquer un équilibre, qui n'est nullement nécessaire au libre-arbitre, et semble opposé aux déterminations infaillibles, qui ne sont point du tout contraires à la liberté : au lieu qu'on ne trouve point ces deux inconvéniens dans ces mots, *facultas ad opposita*, comme on le comprendra mieux par un exemple. On offre des présens à un bon juge pour le corrompre. Quoiqu'il se trouve absolument déterminé à ne les point accepter, il est certain néanmoins que c'est librement qu'il les refuse. On demeure d'accord de la chose; il ne s'agit que de l'expression. Ne semble-t-il pas, Monseigneur, que ce seroit faire tort à la vertu de ce juge incorruptible, si, pour marquer qu'il a fait cela librement, on disoit qu'il a été dans l'indifférence d'accepter ou de refuser ces présens? Car cela pourroit marquer la disposition d'un homme médiocrement vertueux, qui auroit hésité s'il les accepteroit ou s'il les refuseroit. Mais on ne donne pas cette idée, quand on dit seulement qu'il a eu le pouvoir d'accepter ou de refuser ces présens; puisque l'on conçoit facilement que de deux choses opposées, qui dépendent de notre libre-arbitre, quelque déterminé que l'on soit de faire l'une, on pourroit faire l'autre si on le vouloit. Et c'est la raison pourquoi on n'est pas libre à l'égard du bonheur

heur en général, parce qu'on est tellement déterminé par une nécessité naturelle à vouloir être heureux, que nous ne pouvons pas dire : Si je pouvois, si je voulois ne pas vouloir être heureux.

Un autre écrit que je serois bien aise, Monseigneur, que vous voulussiez prendre la peine d'examiner, est d'une autre nature. C'est un écrit polémique sur une dispute entre deux amis (*), qui sont toujours demeurés dans une union parfaite de charité et d'amitié, quoiqu'ils se trouvent présentement divisés sur un point sur lequel ils ont été long-temps parfaitement d'accord. Ce n'est pas qu'ils ne le soient sur le capital de la doctrine : mais il y a des questions incidentes dont ils n'ont pu convenir, et je souhaiterois, Monseigneur, que vous en voulussiez être le juge. On examine dans ce second écrit (**) cette nouvelle pensée : Que tous les hommes seroient dans une impuissance physique de faire le bien salutaire, laquelle rendroit excusables ceux qui manqueroient de le faire, s'ils n'en étoient délivrés par une grâce générale, actuelle, intérieure et surnaturelle, non-seulement préparée et offerte, mais actuellement donnée à tous et à chacun en particulier. C'est le sujet du différend.

Le troisième écrit est plus court, et d'une forme extraordinaire ; car on y a suivi la méthode des géomètres (***). Il est différent du précédent, en ce

(*) Cette dispute étoit entre M. Arnauld lui-même, et M. Nicole ; et la suite de la lettre en marquera l'objet.

(**) Il a pour titre : *Du Pouvoir physique*. Cet écrit et les suivans sont imprimés dans le Recueil déjà cité.

(***) Il est intitulé : *Ecrit géométrique de la Grâce générale.*

que dans le précédent on combat un système de doctrine dont on n'a pu convenir, en renversant le principe sur lequel on l'avoit établi; au lieu que dans celui-ci on le combat par les suppositions qu'il enferme, dont on fait voir, ce me semble, démonstrativement la fausseté.

Il y a encore deux autres écrits; l'un latin, qui a pour titre : *Dissertatio bipartita, an veritas propositionum quæ necessariò et immutabiliter veræ sunt, videantur à nobis in primâ et increatâ veritate quæ Deus est* : et *An, qui amat castitatem vel quamlibet aliam virtutem moralem, eo ipso amet æternam, quæ in Deo est, rationem castitatis* (*).

Et l'autre français (**), sur le même sujet, pour répondre à ce qu'un savant religieux, à qui vous avez, Monseigneur, fait l'honneur de témoigner de l'affection, avoit opposé à la dissertation latine. Ce dernier écrit contient diverses choses qui peuvent beaucoup servir à éclaircir ce qui est traité dans le troisième écrit.

Souffrez, Monseigneur, que je prenne la liberté de vous dire encore qu'il y a une chose qui me paroît importante dans la matière de la grâce. Je n'en ai rien écrit en particulier; mais je crois l'avoir bien expliquée dans ma dissertation théologique touchant la proposition censurée, partie III, article II et article IV. On y marque les différentes opinions des

(*) Dans cette Dissertation, l'auteur combattoit en particulier le sentiment du célèbre Huygens, docteur de Louvain.

(**) Cet écrit a pour titre, *Règles du bon sens*, etc. et est dirigé contre dom François Lami, qui avoit entrepris de réfuter la Dissertation de M. Arnauld.

théologiens touchant la grâce actuelle, qui est le principe de la bonne volonté; les uns la mettant *in misericordiâ Dei et formâ inhærente*, et les autres, *in solâ misericordiâ Dei, quæ interiùs motum mentis operatur.* Or je suis persuadé que cette dernière opinion est celle de saint Augustin et de saint Thomas, et la plus conforme à la raison; et qu'en la suivant il est bien plus aisé d'expliquer l'efficace de la grâce, et de concilier cette efficace avec la liberté, lors surtout que l'on définit le libre-arbitre, *facultas ad opposita*, comme a fait saint Thomas. Car, selon les principes de ce saint, je veux librement tout ce que je veux, n'étant point déterminé à le vouloir par une nécessité naturelle, qui m'ôteroit le pouvoir de vouloir le contraire. Ainsi Jésus-Christ a voulu très-librement souffrir la mort ensuite du commandement qu'il en avoit reçu de son Père, quelque déterminé qu'il y ait été; parce que c'est son amour qui l'y a déterminé, et non une nécessité naturelle qui l'auroit nécessairement attaché à vouloir mourir.

De combien d'autres choses souhaiterois-je, Monseigneur, vous pouvoir entretenir? Mais ce n'en est pas encore le temps; et je ne sais si, à l'âge où je suis, je dois me flatter que ce temps vienne jamais pour moi. Je vous avoue, Monseigneur, que s'il y a quelque chose qui me touche dans l'état où Dieu veut que je sois, ce sont ces sortes de privations. Il m'a fait la grâce de les porter avec beaucoup de paix et de tranquillité : j'espère qu'il me soutiendra par sa miséricorde jusqu'à la fin, et qu'il me rendra fidèle à suivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prières, Monseigneur, et votre bénédic-

tion peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grâce. C'est avec une grande confiance que je vous demande l'un et l'autre, comme c'est avec un profond respect que je serai toujours, etc.

ANTOINE ARNAULD, doct. de Sorb.

Juillet 1693.

LETTRE XXXVI.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Il lui rapporte différens textes des Pères, qui ont pris le mot de *personne* pour celui de *nature*.

IL est aisé de vous satisfaire sur la curiosité que vous avez de savoir si le mot de *personne*, soit en grec, soit en latin, a été pris pour celui de *nature;* et si saint Athanase et saint Ambroise ont parlé quelque part comme s'ils eussent reconnu deux personnes en Jésus-Christ. Je suis très-persuadé que pas un des deux n'a mis en Jésus-Christ deux personnes, à prendre le mot de *personne* dans un sens propre; et vous remarquez fort bien, Monseigneur, que le premier, au contraire, dit positivement ἓν πρόσωπον. Il le dit plus d'une fois dans le seul petit traité qu'il a fait, *de Incarnatione Verbi Dei*, contre Paul de Samosate, qui est son ouvrage, quoique M. Dupin s'imagine sans raison qu'il n'est pas de lui : il le dit de même ailleurs. Mais Facundus Hermianensis, dans son livre XI, chapitre II, cite un endroit de saint Athanase comme tiré d'une épître *ad Antiochenos*, où ce Père dit formellement : *Duas per-*

sonas de Domino inveniens, unam quidem circa hominem, alteram autem circa Verbum. Il est vrai que cette épître ne se trouve pas dans saint Athanase; et c'est de ces Œuvres que l'injure des temps nous a enlevées. Nous en avons une qui porte ce titre, et où cela n'est point : mais il n'y a pas d'apparence d'accuser Facundus de citer faux. Le père Sirmond, dans ses notes, dit que c'est une autre épître que celle que nous avons; remarquant au reste que saint Athanase n'a pu mettre en Jésus-Christ deux personnes, mais seulement deux natures parfaites.

Saint Ambroise, au livre II, *de Fide*, chapitre IV des anciennes éditions, qui dans la dernière est le VIII, numéro 60, parle ainsi de Jésus-Christ : *Minor in natura hominis; et miraris si ex persona hominis Patrem dixit majorem, qui in persona hominis se vermem dixit esse, non hominem.* Les Pères de Saint-Maur mettent cette note : *Paulò durior videtur ea locutio, quippe quæ hominis naturam personamque saltem voce tenus confundat.* Et ils font encore une autre note semblable au livre IV, ancienne édition, chapitre III, et nouvelle chap. VI, numéro 69. *Quamvis ex personæ hominis incarnati susceptione loqueretur;* ce sont les paroles de saint Ambroise en cet endroit, et voici ce qu'y disent les Scholiastes : *Jam monuimus vocem personæ non semper strictè et scholastico rigore sumptam ab Ambrosio. Et sanè hoc loco nihil aliud sonat, nisi in quantùm homo.* Qu'on fasse sur cela toute la glose qu'on voudra : si on dit qu'il est visible que saint Ambroise ne prend là le mot de *personne* qu'*abusivè* pour une

qualité de nature, je l'avoue; mais il est toujours vrai qu'il l'a ainsi pris, quoique ailleurs il ne laisse nul lieu de douter de sa foi. Le père Petau, au livre IV de la Trinité, chapitres I, II, III et IV, mais particulièrement en ce dernier, et au livre V de l'Incarnation, chapitre VII, numéros 7, 8, 10 et autres, est à lire sur les différentes notions des termes d'*usie*, d'*hypostase*, de *nature*, de *personne*, etc. : mais, Monseigneur, vous saurez mieux trouver tout cela, que je ne pourrois vous l'indiquer. Pardon de ma liberté : je suis avec un très-profond respect, etc.

En Sorbonne, ce 9 septembre 1693.

P. S. J'aurois pu apporter encore, outre l'autorité de saint Athanase tirée de Facundus, celle d'Eustathe d'Antioche, que Facundus cite au même livre XI, chapitre I, pour prouver qu'il a mis aussi deux personnes en Jésus-Christ : mais comme cela me paroît moins formel, je ne l'ai pas marqué.

LETTRE XXXVII.

DU MÊME.

Sur la doctrine de Gerson, touchant les décisions des évêques, et sur les propositions qui devoient être censurées par l'assemblée du clergé de 1700.

Il me semble qu'il y a bien du temps que je n'ai eu de vos nouvelles; pardonnez-moi si je débute si familièrement : la bonté dont vous voulez bien me faire l'honneur d'en user avec moi, m'a accoutumé à vous parler avec cette liberté. Depuis le jour que

vous me marquâtes que vous me donneriez vos ordres (je crois qu'il y a plus de trois semaines), je n'en ai reçu aucun de vous. Vous m'aviez ordonné de regarder l'autorité des évêques dans Gerson, sur le sujet des décisions dans la censure qu'ils ont droit de faire, dont je vous avois entretenu autrefois : je m'engageai à revoir ce qu'il en avoit dit dans son traité, *de Examinatione Doctrinarum*. Je le fis aussi, et j'étois tout prêt à vous en rendre compte sur le premier ordre : apparemment vous aurez vous-même voulu examiner la chose. Si cela n'étoit pas, j'y suppléerai aisément quand il vous plaira : en attendant vous pourrez à loisir voir ce que dit cet auteur, particulièrement dans deux endroits où il traite cette matière, *ex professo*. Le premier est dans la première partie de ses ouvrages, dans son traité *de Examinatione Doctrinarum*, partie première, considération III, où il marque le pouvoir des évêques de faire dans leurs diocèses un article de foi, en usant de leur droit avec les précautions convenables : l'autre est dans la quatrième partie de ses Œuvres, page 223, où en un feuillet il établit sa doctrine *de Propositionibus ab Episcopo hæreticandis ;* et marque en quelle occasion un évêque doit user du pouvoir qu'il a de déclarer une proposition hérétique.

Si grand qu'on dit que soit le secret que les prélats se sont promis sur la liste des propositions à condamner, tout le monde ne laisse pas d'en parler ici. On dit qu'il y a un cahier imprimé, de 160 pag., et qu'il fut donné à toute l'assemblée lundi dernier. Je croyois que vous m'eussiez dit que vous me donneriez des ordres sur cela : cependant je n'en ai rien

su, et jusqu'à présent je n'ai point vu l'imprimé, et ne sais de quoi il s'agit. Vous savez, Monseigneur, que je ne me mêle de rien, si on ne m'y fait entrer; et avec un autre même je n'en parlerois pas : ce n'est que l'attachement que j'ai à votre personne, et que j'aurai toujours inviolablement, qui me fit vous offrir tout ce qui seroit à ma portée. Je ne doute pas que vous ne soyez l'ame de tout ce qui se fait, et que tout ne se décide uniquement par vos conseils. Vous savez qu'en quelque temps que ce soit, et pour quelque affaire qui puisse être de mon ressort, personne n'est si absolument en votre main que moi. Pardon de toutes mes libertés; je n'en suis pas avec un respect moins profond, etc.

En Sorbonne, ce 21 juillet 1700.

LETTRE XXXVIII.

DU P. DE LA RUE, JÉSUITE.

Sur la conduite de M. l'évêque d'Alais à l'égard des Réunis de son diocèse; et combien il seroit nécessaire que tous les évêques prissent sur ce sujet une résolution uniforme.

Un commencement de siècle si heureux doit faire souhaiter que les personnes, qui, comme vous, ont fait l'honneur du siècle passé, le soient encore longtemps de celui-ci. Vous avez part à ce souhait, Monseigneur, plus qu'aucun prélat du monde; et c'est avec ces vœux que j'ose vous présenter mes respects au commencement de cette année.

Il vous a plu, Monseigneur, de me demander,

lorsque je partis de Paris, il y a un an, un compte fidèle de ce que je remarquerois en ce pays sur les affaires de la religion. J'eus l'honneur de vous mander après Pâque ce qui se passoit à Montauban; je vais vous parler des Cévènes et du diocèse d'Alais, où je travaille depuis quatre mois.

L'ouvrage y est plus avancé qu'ailleurs, pour deux raisons : l'une, est qu'on ne l'a point interrompu dans le temps même de la guerre; et l'autre, est la conduite particulière que monseigneur l'évêque d'Alais a jugé à propos d'y observer.

Cette conduite est différente des autres, en ce qu'il ne s'est pas contenté de porter ses diocésains au seul devoir de la messe et des sermons; mais en général à tous les exercices de la religion catholique.

Il s'est fondé sur ce que les anciennes lois pénales, portées par les empereurs et les rois, et souvent demandées par l'Eglise contre les hérétiques de toutes sectes, n'ont jamais fait cette distinction de la messe et de l'instruction, d'avec les sacremens et les autres exercices.

Il s'appuie encore sur ce que les édits du Roi, qui obligent tous ses sujets à mourir catholiques, sous peine de confiscation de leurs biens, les engagent conséquemment à vivre entièrement catholiques.

Sur ces principes, il ne reconnoît pour catholiques, que ceux qui en accomplissent tous les devoirs. Il n'accorde les grâces, les attestations pour recevoir les pensions, les autres marques de distinction, la délivrance des enfans qui avoient été ôtés aux pères et aux parens, qu'à ceux dont non-seulement la personne, mais la maison entière jusqu'aux do-

mestiques, s'acquitte entièrement et habituellement, au moins depuis un an, de tous les exercices catholiques.

D'un autre côté, pour prévenir les mauvais effets de l'hypocrisie, il défend très-expressément aux curés et aux confesseurs, de recevoir à la participation des sacremens aucun de ceux dont la foi leur paroît en quelque façon suspecte : il en a même exclus certains en particulier, dont il sait la mauvaise foi par la connoissance qu'il a de leur conduite ou de leurs discours.

Ces deux pratiques unies ensemble, et toujours observées avec la même vigilance et la même fermeté; l'une, d'exhorter à tous les devoirs; l'autre, de n'admettre au devoir des sacremens que ceux qui en paroissent vraiment dignes, ont mis l'ouvrage de la conversion au point où on le voit dans les Cévènes. Il semble en effet que ce soit le seul moyen de préserver les lois du prince du péril et de l'inutilité, et de mettre les pasteurs à couvert du reproche d'indifférence et de négligence sur ce sujet. Avec ces précautions on ne peut imputer l'hypocrisie qu'à celui qui la commet; puisque toutes les puissances font précisément, pour l'empêcher, ce qu'il leur convient de faire.

Que n'est-il possible, Monseigneur, que l'on prenne partout là-dessus une résolution uniforme, ou selon ces mesures, ou selon d'autres que l'on jugera meilleures, et qui le seront en effet, pourvu qu'elles soient encore plus efficaces : car toutes celles qui tendent à rendre les lois inutiles, et à laisser croupir les Réunis dans l'irréligion, ne peuvent être

conformes au zèle et à la piété de Sa Majesté, ni à la prudence de ses ministres. Il arrive cependant que la diversité de conduite et de maximes nuit autant au progrès de la conversion, que le pourroit faire l'abandonnement entier de cet important ouvrage. Nous l'éprouvons ainsi par l'endurcissement des jeunes gens, que l'inexercice de la religion a rendus depuis quinze ans plus intraitables que leurs pères : ce qui doit faire trembler pour l'avenir, si l'on ne convient promptement du vrai moyen de les engager à l'exercice. Au nom de Dieu, qui vous a donné, Monseigneur, la force de commencer cette sainte révolution, employez toute la lumière, l'ardeur et le crédit que vous avez, pour voir de vos propres yeux la fin et la perfection de votre ouvrage. On ne peut s'imaginer parmi les nouveaux convertis que le Roi la veuille efficacement, tandis que l'on remarque tant de diversité, et même d'opposition, dans le procédé de ceux qui font exécuter ses ordres dans les provinces. Pardonnez-moi, Monseigneur, cette expression de ma franchise et de ma sincérité, et me faites l'honneur de croire que je suis avec une profonde vénération et un parfait dévouement, etc.

C. DE LA RUE, J.

A Nîmes, ce 17 janvier 1701.

Je vais prêcher le carême à Nîmes, et retournerai ensuite travailler dans les Cévènes.

LETTRE XXXIX.

DE M. VUITASSE, PROFESSEUR DE SORBONNE.

Sur ce qu'on l'a accusé injustement de penser comme M. Cailly sur la Transsubstantiation.

Etant allé après dîné chez M. l'abbé Pirot, il m'a montré une lettre que votre Grandeur lui a fait l'honneur de lui écrire, dans laquelle elle lui marque qu'on lui a mandé que je suis du sentiment de M. Cailly; ce qu'elle ne peut croire. Je ne saurois, Monseigneur, assez remercier votre Grandeur de cet avis qu'elle m'a fait donner, et de l'affection qu'elle me témoigne en cette occasion. Ce sont de nouvelles marques de votre bonté qui me touchent infiniment : mais j'ose néanmoins ajouter, Monseigneur, qu'en ce que vous pensez de moi sur cet article, ce n'est pas seulement une grâce que votre Grandeur me fait, mais encore une justice qu'elle me rend; puisque la vérité est que je suis et ai toujours été très-éloigné de la nouvelle explication dont il s'agit.

Je n'ai pas lu, Monseigneur, le livre de M. Cailly : mais par ce que j'en ai pu apprendre, il me semble que ce n'est pas tant l'opinion de Durand qu'il suit, que le premier sentiment de M. Descartes, que rapporte M. Baillet dans la vie de ce philosophe; ce qui est assez différent.

Durand, imbu des idées ordinaires de la philosophie péripatéticienne, mettoit, selon toutes les apparences, une distinction réelle entre la matière et

la forme substantielle du pain, et disoit que dans l'Eucharistie la forme étoit détruite et changée; mais que la matière demeuroit et passoit sous la forme du corps de notre seigneur Jésus-Christ, à peu près comme la matière des alimens passe sous la forme du corps de l'homme qui s'en nourrit.

Descartes au contraire prétendoit que rien ne se détruisoit dans le pain, ni matière ni forme; mais que le pain, sans aucun changement physique, réel et effectif, de corps inanimé qu'il étoit auparavant, devenoit le corps de Jésus-Christ, par la consécration et par l'union qu'il plaisoit alors à Dieu de mettre entre l'ame de Jésus-Christ et ce qui s'appeloit pain auparavant.

Bien loin, Monseigneur, de donner dans ces sentimens, je les ai réfutés si expressément et si formellement, que je suis étrangement surpris qu'on ait pu me les imputer. J'ai été aussitôt chercher mes cahiers, que j'ai montrés à M. l'abbé Pirot, et qui, je crois, en a été satisfait.

C'est, Monseigneur, dans l'article III de la IIe question de mon traité de l'Eucharistie, que j'examine la manière dont se fait la transsubstantiation : *De modo quo fit transsubstantiatio.* Là, après avoir marqué les différentes opinions des philosophes sur la composition des corps et la distinction des accidens, je dis que le sentiment de presque tous les théologiens est que non-seulement toute la substance du pain est changée en la substance du corps de Jésus-Christ, mais que la quantité même demeure comme le sujet de tous les autres accidens qui paroissent : sentiment dont j'avertis qu'il ne seroit pas

trop sûr de s'écarter : *Neque fortè tutum fuerit aliam opinionem amplecti aut defendere.*

Je ne laisse pas cependant, Monseigneur, d'exposer ensuite d'une manière historique les autres façons d'expliquer ce mystère; et voici comment j'en parle : *Quocirca quorumdam, qui audaciores ab eo discedere non dubitarunt, varia placita, historiæ tantùm et eruditionis causâ, memorabimus.*

Je commence par celle de Durand; et après avoir rapporté en quoi elle consiste, et quels sont ses fondemens, j'ajoute : *Videant autem quibus illa opinio non displicet, quâ viâ eam concilient cum illo Concilii Tridentini canone, quo sancitur fieri totius substantiæ panis in corpus Christi conversionem. Etsi enim mutationes universæ, quæ passim contingunt, dicantur à philosophis Peripateticis conversiones totius in totum, et fortè cogitari posset Synodi fulmen in eos solummodo cadere, qui partem tantùm hostiæ aliquando consecrari existimarunt, expendant an non saltem perstringantur eo quod additur. Statim enim Synodus declarans quidnam è pane post consecrationem supersit, subjicit manere duntaxat species panis et vini.*

De là je passe, Monseigneur, à l'explication de M. Descartes, que j'ai vue développée avec plus d'étendue dans un manuscrit attribué à un R. P. Bénédictin, nommé des Gabets (*). J'observe d'abord

(*) Dom Robert des Gabets, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, très-distingué dans son corps par son érudition, son application à l'étude, et son zèle pour en inspirer l'amour à ses confrères. Son trop grand dévouement aux principes de la philosophie de Descartes, l'engagea dans des opinions nouvelles

qu'elle est dure, et que ceux qui s'y attachent font tout ce qu'ils peuvent pour l'adoucir : *Cujus pronuntiati acerbitatem ut emolliant.* Je l'expose ensuite ; après quoi je la réfute en ces termes :

At multa opponi possunt, eaque clarissima, ex decretis Ecclesiæ, ipsisque adeo Scripturis petita.

Primum, quod in Eucharistia non tantùm debeat esse corpus Christi, sed etiam caro et sanguis Christi : panis autem posset fortè dici corpus Christi, at non vera ipsius caro, etc.

Secundum, quod corpus Christi eucharisticum sit illud idem, quod pro nobis traditum est et crucifixum : id autem de pane dici non potest.

Tertium, quod oporteat idem esse corpus, quod ex Mariâ Virgine natum est : at neque id de pane dici unquam potest.

Quartum, quod ibi admittendum sit corpus Christi omnibus organis instructum ad functiones animæ necessariis, quale in hominibus est : at in pane, etc.

Quintum, quod fiat transsubstantiatio, id est conversio totius substantiæ panis et vini. Ergo non manet eadem materia eademque forma, quæ ante, etc.

Sextum, quòd si maneant tantùm species panis, ut definit Synodus, ergo panis destruitur.

Septimum, quod corpus Christi ibi non dividatur,

et dangereuses sur la manière dont Jésus-Christ est dans l'Eucharistie. On en fut justement alarmé, et on l'obligea de s'expliquer; ce qu'il fit, par une déclaration qui marquoit sa soumission à la doctrine de l'Eglise. Nicole, en deux de ses lettres, la LXXXIIIe et la LXXXIVe, a très-solidement réfuté le sentiment de dom des Gabets, et très-bien montré la vanité de toutes ces opinions, qu'une curiosité trop inquiète ne cesse d'enfanter.

dum species franguntur : divideretur autem si est panis.

Octavum, quod sub specie panis corpus Christi tantùm sit vi verborum, sanguis autem vi concomitantiæ et connexionis naturalis, quâ partes Christi Domini, qui jam à mortuis resurrexit non ampliùs moriturus, inter se copulantur : at, etc.

Enfin voici, Monseigneur, comme je conclus : *Verùm ista sufficiant de illâ quorumdam recentiorum opinione, quæ à Catholicis et catholico sanè animo profecta, nimiùm meo quidem judicio detorta est, nec satìs cum fidei nostræ placitis cohærere videtur. Lubrica certè est, eoque solo nomine à Theologis non facilè admittenda : de quâ ne verbum quidem fecissemus, nisi jam edita in lucem, nos, ut eam silentio non transiremus, admonuisset.*

Il me semble, Monseigneur, que j'en dis là autant que je devois par rapport à mon dessein : car quoique je ne fasse qu'indiquer les dogmes auxquels il paroît que cette explication donne atteinte, c'en est assez pour en donner un extrême éloignement. Je parle avec la modestie qui convient à un théologien, et à moi plus qu'à tout autre, en me servant du mot *videtur*. C'est aux évêques à décider ce qui en est et ce qu'on en doit croire, et particulièrement à vous, Monseigneur, que nous considérons comme une des brillantes lumières de l'Eglise. J'insinue assez ouvertement que ce systême tend par lui-même à détruire ce que la tradition et le concile enseignent touchant la transsubstantiation : mais j'attendois que l'Eglise prononçât (*). J'adhère à ce que votre Gran-

(*) Il paroît que Vuitasse a voulu éviter de donner dans la suite

deur

deur en a jugé, et prends la liberté de la remercier encore une fois de ses bontés à mon égard. Dès que je saurai qu'elle sera à Paris, je ne manquerai pas d'aller me présenter à sa porte, pour le faire de vive voix. Dans l'espérance d'avoir cet honneur, je suis et serai toute ma vie avec le profond respect que je dois, etc.

VUITASSE.

En Sorbonne, ce 6 avril 1701.

LETTRE XL.

DE M. CAPPERONNIER, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE.

Sur le danger des écrits de Richard Simon, et sur la signification de quelques expressions grecques du nouveau Testament.

J'AI appris avec joie que votre dessein étoit d'écrire non-seulement contre la traduction du nouveau Testament, imprimée à Trévoux; mais encore contre les autres livres de M. Simon, c'est-à-dire, contre la critique qu'il a faite des livres sacrés : car cette critique est une pierre de scandale pour les théologiens, et elle peut être cause que les libertins blasphèment contre la majesté des saints livres. Sous la belle apparence d'érudition grecque et hébraïque, elle cache un secret poison, qu'on peut avaler d'autant plus aisément qu'on s'en aperçoit moins d'abord. On peut dire en ce sens, que la traduction du nouveau

occasion aux reproches qui lui avoient été faits; car on ne retrouve point dans son Traité de l'Eucharistie, imprimé en 1720, les différens morceaux qu'il rapporte ici de ses cahiers : mais il se contente de rejeter en deux mots les opinions qu'il expose dans cette lettre.

Testament n'est pas le plus méchant livre que M. Simon ait fait : sa Critique sur l'ancien et le nouveau Testament est beaucoup plus dangereuse. Il falloit aller à la source du mal, comme je vois que vous en avez le dessein.

Je ne doute pas, Monseigneur, qu'en écrivant contre M. Simon, vous n'observiez une règle qu'il a donnée lui-même à ceux qui veulent écrire contre les Sociniens et autres errans. C'est, dit M. Simon, qu'il ne faut rien proposer de foible contre eux ; car cela ne serviroit qu'à les entretenir dans leurs erreurs.

Comme M. Simon veut triompher en fait de grec et d'hébreu ; comme c'est par cet endroit qu'il jette de la poudre aux yeux des lecteurs ignorans, et qu'il attire plusieurs personnes dans son parti, il faut apporter une grande exactitude à examiner toutes les difficultés qui dépendent du grec et de l'hébreu : car si on lui donne la moindre prise de ce côté-là, il ne manquera pas de s'en prévaloir auprès des ignorans et des foibles, qui croiront qu'en attaquant M. Simon on en veut à l'érudition grecque et hébraïque.

Encore un coup, Monseigneur, je suis persuadé que vous observerez cette règle en écrivant contre M. Simon, et surtout contre sa téméraire critique des livres sacrés. Cependant l'importance qu'il y a d'observer cette règle m'oblige de représenter à votre Grandeur, avec tout le respect que je lui dois, que dans le premier écrit qui vient de paroître de votre part, cette importante règle n'a point été observée partout. Je n'ai à la vérité qu'un seul endroit à

produire, où elle n'a point été observée : mais cet endroit me paroît d'une assez grande conséquence pour être représenté à votre Grandeur, avec tout le respect qu'un diacre et licencié de Sorbonne doit à un grand docteur, et à un grand évêque de notre France.

Vous dites, Monseigneur, dans la page 115 de votre *première Instruction sur le nouveau Testament imprimé à Trévoux*, que

Γενέσθαι ne signifie *naître* ou *être né* dans aucun endroit de l'Evangile. C'est partout uniquement γεννάσθαι; il faut corriger ainsi, γεννᾶσθαι.

Cependant j'ai trouvé dans le nouveau Testament plusieurs endroits où le verbe γενέσθαι signifie *naître :* les voici.

Notre Seigneur dit au figuier, qu'il avoit trouvé sans fruit, les paroles que l'auteur de la Vulgate traduit ainsi (1) : *Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum*, γένηται.

Rom. I, 3. *De filio suo qui natus* (a) *est*, του γενομένου, *ex semine David secundùm carnem.*

Galat. IV, 4. *Misit Deus Filium suum natum* (b) *ex muliere*, γενόμενον ἐκ γυναικός.

I. Petr. III, 6. *Sara cujus natæ estis filiæ*, ἧς ἐγενήθητε τέκνα.

Voilà, Monseigneur, quatre passages où le verbe γενέσθαι semble signifier *naître*, sans que j'aie trouvé aucune variété dans les éditions du nouveau Testament que j'ai consultées.

(1) *Matt.* XXI. 19.

(a) Bossuet, dans les remarques qu'il a faites sur cette lettre, observe que la Vulgate traduit, *factus.* — (b) Bossuet observe que la Vulgate traduit, *factum.*

En voici quatre autres où le verbe γενέσθαι signifie aussi *naître* : mais ils ne me paroissent pas si décisifs ; parce qu'on ne les lit pas de la même manière dans toutes les éditions.

Notre Seigneur dit de Judas (1) : *Bonum erat ei si natus non esset*, εἰ οὐκ ἐγεννήθη, *homo ille*. Dans quelques éditions, on lit ἐγεννήθη (a), du verbe γεννᾶσθαι.

Il est dit de Jacob et Esaü (2) : *Cùm nondum nati essent*, μήπω γὰρ γεννηθέντων. Dans quelques éditions on lit, γεννηθέντων (b).

Il est dit des enfans d'Abraham (3) : *Ex uno nati* (c) *sunt*, ἀφ' ἑνὸς ἐγεννήθησαν. Dans d'autres éditions, il y a, ἐγεννήθησαν (d).

Il est dit des débauchés (4) : *Isti verò tanquam irrationalia animalia, quæ solâ naturâ duce ducuntur, nata ad*, etc. γεγεννημένα. Dans d'autres éditions, on lit γεγεννημένα (e), du verbe γεννᾶσθαι.

Comme il ne s'agit que du nouveau Testament, il n'est pas nécessaire de remarquer que dans les auteurs profanes, γίγνεσθαι ou γίνεσθαι, aussi bien que γείνεσθαι, signifient souvent *naître*. Par exemple, dans Homère (5) : La maison où je suis né, ὅθι πρῶτον γενόμην.

(1) *Matt.* XXVI. 24. — (2) *Rom.* IX. 11. — (3) *Hebr.* XI. 12. — (4) *II. Petr.* II. 12. — (5) *Homer. Odyss.*

(a) Bossuet observe que dans l'édition de Mons, à trois colonnes, on lit, ἐγεννηθη. — (b) Bossuet observe que dans l'édition à trois colonnes, on lit, γεννηθέντων. — (c) Bossuet observe que la Vulgate traduit, *orti*. — (d) Bossuet observe que dans l'édition à trois colonnes, on lit, ἐγεννήθησαν. — (e) Bossuet observe qu'on lit ainsi dans l'édition à trois colonnes.

Dans Isocrate, « Ne pas laisser d'autres héritiers » que ceux à qui nous avons donné naissance », πλὴν τοὺς ἐξ ἡμῶν γεγονότας (1).

Platon dit aussi : *Non nobis solùm nati sumus*, comme traduit Cicéron, οὐχ αὐτῷ μόνῳ γέγονεν (2).

Et encore dans le Timée, γιγνόμενον καὶ ἀπολλύμενον. *Quod gignitur et interit*, comme traduit encore Cicéron.

On trouve dans Démosthène, γεγενῆσθαι καλῶς, *honesto loco esse natum* (3).

Aristote dit : *E quibus nascitur*, ἐξ ὧν γίγνεται, *ab iis augetur* (4).

On lit dans Plutarque ces mots : « Croyez-vous » qu'il y ait de la différence entre n'être point né, » et mourir après être né » ? ἢ μὴ γενέσθαι, ἢ γενόμενον ἀπογενέσθαι (5).

Cela nous montre quelle précaution il faut apporter, pour bien juger de la signification des mots grecs, surtout dans le nouveau Testament. Il n'y a pas long-temps que l'homme de Paris qui sache mieux le grec, prétendoit avoir trouvé une nouvelle preuve de la divinité de Jésus-Christ dans ces paroles du démon : ὁρκίζω σε τὸν Θεὸν (6), qu'il traduisoit : *Adjuro te Deum, te qui Deus es.*

J'étois d'abord ravi de cette découverte ; afin de joindre ce passage à plusieurs autres du nouveau Testament, où Jésus-Christ est appelé Dieu. Mais après l'avoir examiné de plus près, je trouvai qu'il

(1) *Isocrates ad Philipp.* — (2) *Plato, ep.* IX. — (3) *Arist. Ethic. II.* — (4) *Demosth. Epitaph.* — (5) *Plutarq. Consolat. ad Apoll.* — (6) *Marc.* V. 7.

falloit bien se donner de garde de s'en servir ; de crainte, comme dit quelque part saint Thomas, que les hérétiques ne s'imaginent que nous fondions notre foi sur de foibles principes. Voici les raisons que j'avois d'entrer dans ce sentiment.

Premièrement, l'auteur de la Vulgate a traduit : *Adjuro te per Deum.*

Secondement, il y a d'autres endroits où ὁρκίζειν τίνα signifie conjurer de la part, ou bien au nom de quelqu'un. En voici des exemples.

Ὁρκίζομεν ὑμᾶς τὸν Ιησοῦν : *id est, Adjuramus vos per Jesum,* comme on lit dans la Vulgate (1).

Ὁρκίζω ὑμᾶς τὸν Κύριον : *id est, Adjuro vos per Dominum,* comme on lit dans la Vulgate (2).

M. Simon lui-même, qui se pique tant de grécisme, a très-mal traduit ces paroles d'Euthyme sur saint Jean : ὁ πατὴρ ἐυδόκησεν ἵνα πάντων ὁ ὑιὸς ἐξουσιάσῃ διὰ τῆς πίςεως. Voici la traduction de M. Simon (3) : « Il a plu au Père que le Fils donnât le pouvoir à tous » par la foi ». Voilà une insigne falsification. Ἐξουσιάζειν ne signifie pas donner le pouvoir ; mais dominer, avoir pouvoir, exercer son pouvoir. Euthyme veut dire que l'intention du Père céleste a été que le Fils dominât sur tous les hommes par la foi. Et en effet, disoit Jésus-Christ lui-même : *Data est mihi omnis potestas* (4) : *Dedisti ei potestatem omnis carnis* (5). Cela suffit pour que nous nous défiions de M. Simon, même pour ce qui regarde le grec. Je crois avoir

(1) *Act.* XIX. 13. — (2) *I Thessal.* V. 27. — (3) *Hist. critiq. des Commentat. du nouv. Testam. chap.* XXIX, *pag.* 421. — (4) *Matt.* XXVIII. 18. — (5) *Joan.* XVII. 2.

encore quelques passages grecs qu'il a mal traduits dans ses critiques. Je suis, Monseigneur, avec un très-profond respect, etc.

C. Capperonnier, diacre, licencié en théologie.

A Paris, 1702.

LETTRE XLI.

DU MÊME.

Il lui communique plusieurs textes de Platon, qui montrent que ce philosophe a donné au mot *substance* une signification fort étendue.

La manière douce et honnête dont votre Grandeur me reçut, la première fois que j'eus l'honneur de lui faire la révérence, me fait prendre la liberté de vous communiquer quelques remarques que j'ai faites sur Platon. Elles me paroissent importantes pour défendre le dogme catholique de la transsubstantiation; parce qu'elles font voir que ce divin philosophe a donné le nom de οὐσία à tout ce qui est réel, soit substance soit accident, soit être physique soit être moral. Votre Grandeur en jugera elle-même.

Premier passage de Platon, dans le Cratyle, page 423 *de l'édition de Serranus.*

Socrate. « Ne vous semble-t-il pas que la couleur, » par exemple, et les autres choses dont nous parlions » présentement, ont leur substance? οὐ καὶ οὐσία δοκεῖ » σοι εἶναι ἑκάστῳ. Quoi, la couleur et la voix n'ont-elles » pas une certaine substance, aussi bien que toutes » les autres choses auxquelles on donne le nom » d'êtres? οὐκ ἔστιν οὐσία τις ἑκατέρῳ αὐτῶν ».

Hermogène. « Pour moi je crois que cela est » vrai ».

Socrate. « Hé bien, si quelqu'un vouloit représenter la substance de chaque chose par des lettres » et par des syllabes, ne vous marqueroit-il pas par- » là ce que chaque chose est ou n'est pas »?

Second passage de Platon, dans le Charmide, page 168, *parlant de la voix, de la couleur, etc.*

Il dit : « Ce qui est capable d'agir sur soi-même » ne doit il pas avoir la chose sur quoi son pouvoir » s'étend? οὐ καὶ ἐκείνην ἕξει τὴν οὐσίαν πρὸς ἣν ἡ δύναμις » αὐτοῦ ἦν. ». « Par exemple, si on s'entend soi-même, » on doit avoir du son; si on se voit, on doit avoir » de la couleur en soi-même ». Voilà donc le son et la couleur qualifiés du nom d'οὐσία.

Troisième passage de Platon, dans le Théétète, page 155.

Il dit : « Ils ne mettent pas au rang des êtres réels » les actions, les productions, et toutes les autres » choses invisibles : οὐκ ἀποδεχόμενοι ὡς ἐν οὐσίας μέρει ». Platon donne ici le nom d'οὐσία aux actions et aux autres êtres moraux qui sont comme des accidens.

Quatrième passage de Platon, dans le Théétète, page 136 *de l'édition de Marsile Ficin.*

« Notre ame se mouvant elle-même, et comparant » ces choses entre elles, nous fait juger de la sub- » stance de ces deux êtres et de leur contrariété : elle » nous fait même juger de la substance de cette con- » trariété, καὶ τὴν οὐσίαν αὐτῆς ἐναντιότητος ». On voit que Platon donne le nom de substance οὐσία à la con-

trariété des êtres. Or cette contrariété n'est qu'une simple qualité, et un pur accident.

Que les Calvinistes viennent après cela nous objecter certains passages des Pères, où ces saints docteurs donnent le nom d'οὐσία, de substance, aux symboles eucharistiques après la consécration. Ne sommes-nous pas en droit de leur répondre que les Pères, après le divin philosophe, ont pu appeler οὐσίαν de simples accidens et qualités corporelles, comme sont la couleur, la figure et le son, qui sont les exemples mêmes dont Platon se sert dans les passages que nous venons de citer.

C'est à vous, Monseigneur, comme au premier théologien du clergé de France, que j'ai voulu communiquer ces remarques. Si vous les approuvez, je croirai avoir fait une bonne découverte. Je me recommande toujours à l'honneur de votre protection. Si j'osois, je vous la demanderois présentement au sujet d'une chaire de philosophie, qui vaque actuellement au collége royal par la démission de M. Dupin. Il me semble que ces chaires sont fondées pour enseigner la philosophie grecque et latine. Si par votre protection et par votre crédit je pouvois obtenir celle qui vaque, je tâcherois d'y faire des leçons de philosophie grecque, et surtout de la platonicienne, que votre Grandeur sait avoir été fort estimée des Pères grecs et latins. Je suis avec un très-profond respect, etc.

1703.

LETTRE XLII.

DE M. L'ÉVÊQUE D'ARRAS (*).

Il lui demande ses bons offices, pour rétablir la paix et le bon ordre dans l'Université de Douai.

J'APPRENDS, Monseigneur, avec bien du plaisir, que Sa Majesté vous a nommé pour commissaire, au sujet de la plainte qui lui a été portée de l'état déplorable où se trouve à présent l'Université de Douai, et particulièrement la Faculté de théologie, qui est réduite, si j'ose me servir de ce terme, à rien, et que j'ai vue autrefois si florissante. J'y dois prendre un intérêt particulier comme évêque diocésain; et il y a long-temps que je gémis sur les mauvais choix que l'on a faits pour y remplir les chaires de théologie, quand elles ont vaqué, et sur les mauvais sujets que l'on a proposés pour cela au Roi. Comme il est à propos, Monseigneur, que vous soyez instruit de l'état des choses, j'ai cru que vous ne pouviez mieux l'être que par le recteur même de cette Université, homme droit, de beaucoup de mérite, et à qui vous pouvez prendre confiance, qui s'est chargé de vous envoyer un mémoire sur ce sujet. C'est un grand bien que vous ferez, si vous voulez bien honorer cette Université de votre protection dans cette occasion si considérable, pour la remettre

(*) Guy de Sève de Rochechouart, un des cinq évêques qui écrivirent à Innocent XII, pour demander la condamnation du livre du cardinal Sfondrate, sur la Prédestination.

dans son premier lustre. Je vous la demande pour elle; et pour moi, la grâce d'être bien persuadé du respect sincère avec lequel, Monseigneur, je suis, etc.

GUY, évêque d'Arras.

A Douai, ce 25 juillet 1702.

LETTRE XLIII.

DE M. MONNIER DE RICHARDIN,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Il se félicite de ce que le prélat a été nommé par Sa Majesté commissaire, pour travailler à rendre à cette Université sa première splendeur.

Nous avons appris avec une joie extrême qu'il a plu au Roi de nommer des commissaires, pour travailler au rétablissement de l'Université de Douai, et que Sa Majesté a jeté les yeux sur votre Grandeur. Cet ouvrage est digne de vous, Monseigneur. Vous savez quelle a été autrefois la réputation de notre compagnie, tant par rapport à la profonde doctrine qu'à la solide piété; et toutes choses se trouvent maintenant disposées à rendre à ce corps célèbre son ancienne splendeur. Je prends la liberté de joindre ici un mémoire succinct de l'état auquel l'Université est réduite, et d'autres pièces qui y ont rapport. Je suis avec un profond respect, etc.

MONNIER DE RICHARDIN, rect. de l'Univ. de Douai.

A Douai, ce 28 juillet 1702.

MÉMOIRE

POUR L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Il n'y a pas plus de quinze ans que les abus et les désordres, qui se trouvent à présent dans l'Université de Douai, s'y sont introduits. Avant ce temps elle florissoit encore, et elle s'est vue depuis tomber peu à peu dans le triste état où elle est aujourd'hui. Ne pouvant se relever par elle-même, elle a eu recours aux bontés du Roi, persuadée que sous un règne aussi juste et aussi glorieux que le sien, on ne verroit pas périr des études si fameuses et si utiles à l'Eglise que celles de Douai. Le principal secours qu'elle attend des commissaires qu'il a plu au Roi de nommer, n'est pas de juger des contestations entre des particuliers. L'Université n'a point d'autre partie qu'elle-même : il s'agit de bien connoître ses besoins et ses maux, et d'y apporter les remèdes nécessaires.

En attendant que nosseigneurs les commissaires puissent être informés en détail de tous les désordres auxquels il faut remédier, il a paru nécessaire de leur en donner une idée générale, mais suffisante pour qu'ils puissent connoître la nécessité d'en être instruits plus à fond.

Les principaux articles dont ils devront être informés, sont :

I. L'état de chaque faculté, dont l'Université est composée.

II. Les études des colléges.

III. Le gouvernement des séminaires.

IV. Les fondations et leur exécution.

V. La discipline pour les mœurs des écoliers.

VI. Le temporel de l'Université.

On ne donne dans ce premier Mémoire qu'une teinture des choses les plus pressées dans chacun de ces articles.

LES FACULTÉS.

CELLE DE THÉOLOGIE.

Il n'y a pas fort long-temps que la Faculté de théologie étoit encore florissante. Il y avoit dans cette Faculté des professeurs d'un mérite distingué : on les consultoit de toutes parts ; leurs leçons étoient fréquentées, et les écoles se soutenoient avec réputation et avec éclat. Le Roi y a mis depuis les professeurs d'Espalunghe et Tournéli, docteurs de Sorbonne, qui s'y sont acquis aussi beaucoup de réputation et d'estime : mais l'un étant mort, et l'autre devenu professeur de Sorbonne, cette Faculté est tombée dans une entière décadence ; en sorte qu'on peut dire sans exagérer, qu'il ne lui en reste plus que le nom.

Ceux qui la composent à présent sont le sieur de la Verdure, très-distingué autrefois par son mérite ; mais actuellement hors d'état de professer et d'aucun travail, à cause de ses infirmités ; le sieur de Cerf, qui est d'un grand âge, et qui n'a jamais eu de réputation ; le sieur Delcourt, dont M. l'évêque d'Arras a été obligé de censurer publiquement la doctrine, et de la lui faire désavouer par un acte public, et dans une matière qui n'alloit à rien moins qu'à saper les fondemens de la foi ; enfin le sieur Amand, que de curé de village on a fait choisir il y a quelque temps pour professeur de catéchisme, pour le mettre en état, comme on vient de faire, de l'élever plus haut sans concours et sans examen, qu'on croit qu'il auroit peine à soutenir. Les autres docteurs n'étant pas de la Faculté étroite, sont sans fonction. Le nombre en est petit ; celui des licenciés est plus grand : mais toute cette Faculté diminue. Il se trouve cependant parmi ses gradués, qui demeurent dans l'obscurité, des hommes d'un mérite reconnu, et capables de remplir les premières places.

Le peu de capacité des professeurs rend les écoles publiques désertes. De près de six cents théologiens qui étudient à Douai, il n'y a que trente ou trente-cinq écoliers sous le sieur Pierrard, qui professe pour le sieur de la Verdure : cependant il est habile homme, et vient d'en donner des marques dans le concours qui est ouvert : mais comme il n'est dans cette chaire qu'en passant, et comme par emprunt, les écoliers ne s'y attachent pas. Il n'y a que quinze écoliers sous le sieur de Cerf, environ trente sous le sieur Delcourt, et huit ou dix sous le sieur Amand : encore n'en auroient-ils pas tous ce nombre, si les écoliers qui demeurent comme pensionnaires ou comme boursiers dans les séminaires dont ils sont présidens, ne se trouvoient dans une espèce de nécessité de prendre leurs cahiers : et l'on peut dire que si les religieux de saint Vaast, d'Arras, qui ont un collége à Douai où ils enseignent la théologie, mais dont les écoles ne sont pas académiques, et les pères Jésuites qui y enseignent aussi, n'y attiroient des écoliers, il n'en resteroit presque aucun ; et les évêques des provinces voisines seroient privés du secours qu'ils tirent des théologiens qui étudient à Douai.

Le peu d'assiduité et la négligence avec laquelle quelques-uns de ces professeurs font leurs classes, achèvent de les décréditer, surtout le sieur Delcourt, dont les absences sont très-fréquentes, et qui lorsqu'il professe par lui-même, n'arrive souvent qu'après son heure; se contente de dicter un quart-d'heure, et d'expliquer un autre quart-d'heure, puis se retire.

Le sieur de la Verdure n'étant plus en état de travailler, le sieur Delcourt se trouve le seul censeur des thèses, sur lesquelles il se donne une autorité despotique en refusant de les signer, et les arrêtant par-là tant qu'il lui plaît, lorsque ceux qui les soutiennent ne se trouvent pas de son sentiment. La plupart des présidens de séminaires, et des professeurs en théologie des ordres religieux, et d'autres personnes distinguées, en ont porté leurs plaintes

à M. l'évêque d'Arras par une requête en forme, signée d'eux. On joint ici une copie de cette requête et du mémoire qui y étoit joint.

On informera nosseigneurs les commissaires, dans un mémoire séparé de celui-ci, des plaintes particulières qui regardent le sieur Amand, qui a cru être en droit de monter sans concours et sans examen à une chaire de théologie, contre le droit et l'usage de cette Université. Il suffit quant à présent que nosseigneurs les commissaires soient informés de deux choses.

Premièrement, que sans parler du défaut de talens extérieurs dans le sieur Amand, sa seule incapacité le rend absolument inhabile à l'emploi qu'il occupe, et encore plus à celui auquel il a cru être en droit de s'élever : c'est un fait aisé à vérifier, en faisant examiner ledit sieur Amand par des théologiens, qu'il plaira à nosdits seigneurs de nommer à cet effet.

Secondement, qu'à la mort du feu sieur Estier, docteur de Sorbonne, et professeur en théologie, homme de mérite, les proviseurs de l'Université supplièrent Sa Majesté de vouloir rétablir le concours, pour conférer aux plus dignes les chaires des professeurs, conformément à l'ancien usage de ladite Université, et à l'arrêt du conseil du 30 avril 1681. Le sieur Armand, professeur du catéchisme, contre cet usage et la teneur de cet arrêt, a prétendu monter de plein droit à la quatrième chaire de théologie, et s'en est fait pourvoir, laissant sa chaire de catéchisme au concours. Les proviseurs de l'Université qui virent un brevet de Sa Majesté en faveur dudit sieur Amand, n'eurent d'autre parti à prendre que celui de s'y soumettre par provision, sauf à eux de se pourvoir par-devant les commissaires qu'ils demandoient au Roi pour connoître spécialement de cette affaire, et ont mis la chaire du sieur Amand au concours. Le jour indiqué pour l'ouverture de ce concours, cinq des concourans présentèrent une requête au recteur et aux proviseurs de l'Université,

tendante à récuser pour juge le sieur Delcourt, pour les raisons reprises dans ladite requête. Les proviseurs ont fait part de cette requête à M. de Bagnols, intendant de Flandre; et le sieur de Bagnols l'a renvoyée auxdits proviseurs pour en connoître. Ils l'ont communiquée au sieur Delcourt, ont déclaré les causes de récusation recevables, et en conséquence ont nommé un autre docteur en sa place; et attendu les infirmités du sieur de la Verdure et du sieur de Cerf, ils ont encore nommé deux autres docteurs pour remplir leurs places, ainsi qu'il se peut voir par la sentence jointe à ce Mémoire. Le sieur Delcourt a voulu se pourvoir contre cette sentence au parlement de Tournai : mais ce tribunal s'est abstenu de juger, a déclaré son incompétence, et a renvoyé les parties par-devant Sa Majesté; ordonnant cependant que le concours, dont il avoit d'abord suspendu la suite, se continueroit : et de fait le concours s'est continué en public avec les solennités ordinaires, et se continue encore actuellement par-devant les docteurs, juges délégués à cet effet par lesdits proviseurs, tant à cause de leur droit d'y pourvoir au défaut des autres, qu'en conséquence du renvoi de M. l'intendant, et de l'arrêt du parlement de Tournai.

Il est évident, par l'état où se trouve cette Faculté, qu'elle périt et se détruit entièrement par le mépris dans lequel l'a fait tomber le peu de mérite des personnes qui la remplissent. Le concours qui est ouvert donnera lieu d'y mettre d'excellens sujets qui s'y présentent, non-seulement pour remplir la chaire vacante par le décès du sieur Estier, mais pour donner des coadjuteurs à ceux des professeurs que leurs infirmités ou leur grand âge mettent hors d'état de professer absolument, ou de le faire avec l'assiduité nécessaire, ainsi qu'il s'est pratiqué en pareil cas dans cette même Université.

LES FACULTÉS DES DROITS.

Les deux Facultés de droit canon et civil sont les moins endommagées :

endommagées : les ordonnances du Roi pour les études du droit dans son royaume, s'y exécutent exactement. Les chaires des professeurs ne s'y confèrent que par le concours : on ne laisse pas cependant, contre le sentiment de quelques-uns des professeurs, de recevoir de temps en temps aux degrés des écoliers qui n'ont pas toutes les qualités qu'exige l'édit du Roi de 1679; et c'est le seul abus à réformer.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cette Faculté est presque entièrement tombée, sans qu'on puisse accuser les professeurs de sa chute. Après avoir été pouvus de leurs chaires par le concours, ils trouvèrent la discipline des écoles en mauvais état : les leçons étoient négligées, les quatre thèses que les écoliers devoient faire pour parvenir au degré de licence, étoient réduites à deux, et on passoit facilement sans que les examens fussent fort rigoureux.

Les professeurs modernes travaillèrent à remédier à ces maux : ils se rendirent assidus à leurs leçons, obligèrent les écoliers à les fréquenter, choisirent les matières les plus utiles et les plus curieuses, établirent un théâtre anatomique et un jardin des simples, obligèrent les écoliers aux quatre thèses et à deux examens, et se tinrent fermes à refuser les degrés à ceux qu'ils en jugeroient indignes.

Cette exactitude, bien loin de repeupler les écoles, les a rendues presque désertes. Les écoliers, pour éviter une rigueur qui leur paroît dure, mais qui cependant est nécessaire, vont à quelque Université peu fameuse en France, où dès le jour même de leur arrivée, et, s'ils le veulent, sans sortir de l'hôtellerie, ils obtiennent des lettres de licencié et de docteur en médecine, en vertu desquelles ils viennent exercer la médecine dans les pays conquis. Il y va de la santé et de la vie des hommes de remédier à cet abus, dans lequel on supplie nosseigneurs

les commissaires de vouloir entrer. On pourra lorsqu'ils en auront pris une parfaite connoissance, leur suggérer quelques moyens, auxquels on a pensé, pour remédier à cet inconvénient.

LA FACULTÉ DES ARTS.

Il seroit à souhaiter que les honoraires des professeurs des langues grecque et hébraïque, et de l'histoire, pussent leur fournir une honnête subsistance. Ces places si nécessaires dans une Université, deviendroient plus utiles à celle de Douai : mais ces trois professeurs n'ont actuellement que cent florins d'appointement, encore n'en sont-ils pas payés : on n'ose pour cette raison se plaindre de la négligence de quelques-uns d'eux.

LES COLLÉGES.

Le collége du Roi est le premier et le plus ancien collége de l'Université : c'est une maison de fondation royale, située sur les ruines de l'ancien château de Douai. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, en fit don à l'Université, au nom du Roi catholique son fondateur. Ce collége est le plus pauvre de l'Université : il ne laisse pas néanmoins de se soutenir par le soin que quelques particuliers en ont pris. On y a rétabli les humanités, qui avoient été interrompues plus de trente années : mais si on pouvoit y mettre le nombre de professeurs nécessaires, ces humanités fleuriroient parfaitement, et feroient une émulation utile aux belles-lettres. La ville de Douai demande qu'on ne laisse pas tomber ces humanités, à cause des secours qu'elle en tire; et il y va constamment du bien public de les soutenir : il ne sera pas difficile d'en trouver les moyens.

LES SÉMINAIRES.

On ne reconnoît plus le séminaire du Roi depuis la mort du sieur d'Espalunghe, docteur de Sorbonne, qui en étoit

président : il est absolument déchu depuis que le sieur Delcourt lui a succédé. Ce président est presque toujours absent de son séminaire ; et lorsqu'il y est, il s'y applique très-peu : de là vient le désordre dans l'économie du temporel, et dans la discipline des mœurs : aussi le nombre d'ecclésiastiques dont le séminaire étoit autrefois rempli, est-il très-considérablement diminué. Depuis huit ans que le sieur Delcourt est président, il n'a rendu aucuns comptes. Le sieur de la Verdure, proviseur de ce séminaire, n'est pas à la vérité en état de les entendre, mais il est facile de commettre quelqu'un qui les entende à son défaut, et cela est absolument nécessaire.

Le séminaire de la Motte avoit été employé à usage de casernes, contre le consentement de l'Université : on veut encore le destiner à usage de manufacture. L'Université fait tous ses efforts pour l'empêcher, parce qu'elle voit avec peine perdre un de ses plus beaux séminaires, et dans lequel on peut entretenir sans peine vingt boursiers et un président. La contestation entre l'Université et l'entrepreneur de la nouvelle manufacture, étoit par-devant M. Amelot, conseiller d'état, avant la nomination des commissaires ; et si cette affaire, qui regarde l'Université, revenoit à leur bureau, ils pourroient la juger avec toutes les autres.

LES FONDATIONS.

Il y a grand nombre de bourses annexées à des colléges particuliers ; on ne sait par qui elles sont remplies, ni si on en acquitte les charges. Il y a peu d'Université qui ait plus de fondations pieuses que celle de Douai, et il y en a peu où elles soient plus mal exécutées : elles ont besoin d'un sérieux examen.

LA DISCIPLINE.

Il résulte des désordres ci-dessus, que les écoliers se dérangent : leur temps se perd, leur études souffrent,

leurs mœurs se dérèglent; et il est difficile de retenir des jeunes gens en particulier, quand ils ne sont pas retenus dans les colléges et dans les séminaires. Il s'ensuit de là que la juridiction de l'Université reçoit de rudes atteintes, et que les autres juridictions voisines s'en prévalent à son préjudice; et qu'empiétant sur son autorité, les suppôts de l'Université la méprisent, et s'écartent de l'obéissance qu'ils doivent, et deviennent quelquefois incorrigibles.

LE TEMPOREL.

Si l'Université jouissoit de ses revenus, son temporel bien réglé aideroit à la soutenir : mais elle n'en est pas payée; et elle a encore besoin de l'autorité du Roi pour recouvrer la subsistance nécessaire à ses professeurs, qui n'ont rien touché de leurs gages depuis huit ans.

CONCLUSION.

Pour connoître à fond et plus en détail tous ces maux, et y apporter les remèdes nécessaires, il seroit à souhaiter que nosseigneurs les commissaires pussent en prendre connoissance par eux-mêmes, ou que du moins quelqu'un d'eux pût venir sur les lieux faire la visite de cette Université. Mais comme il n'est pas à présumer que des personnes de la dignité de nosdits seigneurs, et aussi employées qu'elles sont auprès du Roi, puissent se transporter à Douai; ladite Université demande avant tout comme une chose essentiellement nécessaire, qu'il plaise à nosseigneurs les commissaires de déléguer sur les lieux une ou plusieurs personnes, que leur dignité, leur caractère et leur mérite puissent rendre dignes de leur confiance; auxquelles on donne pouvoir conjointement ou séparément de faire les visites, d'examiner les fondations, faire rendre les comptes, recevoir les plaintes, et généralement prendre connoissance du tout; pour leurs procès-verbaux être renvoyés à nosdits seigneurs, et être par eux ordonné ce que de raison.

LETTRE XLIV.

DE M. DE FLEURY, ÉVÊQUE DE FRÉJUS (*).

Sur l'Instruction de Bossuet, contre Richard Simon.

Le sieur Anisson, Monseigneur, m'a retardé long-temps le plaisir de lire votre dernier livre; car je ne l'ai reçu que depuis deux jours, et je n'ai pu le quitter sans l'achever. Vous êtes en vérité le défenseur de l'Eglise; et je crois qu'on dira de vous comme de saint Jacques, que les hérétiques n'oseront paroître à découvert tant que vous vivrez. Il n'y a qu'à souhaiter que ce soit bien long-temps; puisque vous ne perdez non-seulement rien de votre force et de votre vivacité; mais qu'il semble au contraire que Dieu vous la renouvelle. Vous faites bien paroître ce misérable Simon tel qu'il est; et avec tout son orgueil et sa présomption, je doute qu'il ose reparoître. Votre livre le terrasse, et le fait voir, aussi bien que ses approbateurs et protecteurs, infiniment méprisable. Vous ne dites qu'un mot de ces derniers; mais il y en a assez pour les faire rougir de honte. Vous serez peut-être cause, quoique sans le vouloir, que ce malheureux Socinien caché levera le masque; car quel crédit peut-il avoir présentement parmi les catholiques? Vos instructions, Monseigneur, ont

(*) André-Hercule de Fleury, depuis précepteur de Louis XV, cardinal, et premier ministre.

cela de bon, qu'outre l'utilité, elles attachent et font plaisir. Je ne serois pas étonné qu'elles fissent cet effet sur moi, par la prévention que j'ai pour tout ce qui vient de vous; mais j'apprends qu'elles ont fait la même impression sur tout le monde. Quand vous ferez quelque nouvel ouvrage, je donnerai des ordres pour l'avoir plus promptement, et je prendrai la liberté de vous donner une autre adresse. On m'avoit alarmé sur votre santé, et sur quelque menace d'un mal bien fâcheux; mais j'espère qu'elle n'est point fondée. Vous savez, Monseigneur, à quel point je m'y intéresse, et le respectueux et inviolable attachement que je conserverai toute ma vie pour vous.

A Fréjus, ce 30 mai 1703.

LETTRE XLV.

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE TOUL (*).

Sur un mandement qu'il avoit donné contre l'usure.

Je suis ravi d'apprendre, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous approuvez mon mandement sur l'usure. Puisque vous me témoignez désirer d'en savoir les suites, je vous envoie la défense que la cour de Lorraine a fait de le publier, et en même temps je vous demande votre avis, comme au Père des évêques de France,

(*) Henri de Thiard de Bissy, qui succéda l'année suivante à Bossuet dans le siége de Meaux.

pour savoir ce que je dois faire pour une matière de cette importance. En ai-je assez fait en envoyant mon mandement à tous mes doyens ruraux et aux chefs des communautés, pour m'opposer, autant que je le dois, aux erreurs contenues dans le libelle que j'ai condamné? ou dois-je encore faire davantage, après la défense du Souverain de publier mon ordonnance? et en ce cas-là, que dois-je faire? Il ne s'agit pas ici d'un point de discipline ou de juridiction; mais d'une matière de foi, de doctrine et de mœurs. C'est un usage commun en Lorraine, de prêter sur de simples obligations, et d'en tirer du profit. Je suivrai vos avis, Monseigneur, sachant qu'ils sont pleins de lumière et de sagesse. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende une santé parfaite. Je suis avec tout l'attachement et le respect possible, etc.

A Toul, ce 2 novembre 1703.

LETTRE XLVI.

DE M. PUSSYRAN (*).

Il menace Bossuet d'écrire contre lui, s'il ne se déclare pas ouvertement contre le *Silence respectueux*.

On a appris que votre Grandeur travailloit contre le *Silence respectueux*. On en seroit édifié, si on

(*) Nous n'avons pu rien découvrir sur ce M. *Pussyran*. Sa lettre, qui est sans date, paroît avoir été écrite en 1703, à l'occasion du fameux *Cas de conscience*. Le Censeur de l'édition de dom Déforis dissuadoit ce religieux de l'imprimer; celui-ci n'y voulut point

n'avoit su depuis, que vous supposez dans cet ouvrage que l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, et que vous n'exigez des fidèles qu'un simple préjugé en faveur des décisions de l'Eglise. Si vous prévariquez jusqu'à ce point, vous devez vous attendre que les docteurs catholiques fondront sur vous; et qu'en vous relevant sur cet article, ils ne vous épargneront pas sur les autres fautes de vos ouvrages. J'en ai en mon particulier un recueil assez ample pour vous donner du chagrin le reste de votre vie, dût-elle être bien plus longue qu'on n'a lieu de l'espérer. Eh! Monseigneur, si vous voulez avoir l'honneur de défendre l'Eglise, défendez-la sans la trahir; et ne confirmez pas le juste soupçon qu'on a eu que vous ne faisiez pas, à l'égard des nouvelles hérésies, ce qu'on devoit attendre d'un prélat de votre distinction. Il faut même que je vous avoue qu'il y a déjà sur votre chapitre un petit volume tout prêt, sous ce titre : *Rétractation de messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux.* Il est plein d'onction, et de vérité; l'auteur écrit d'une manière à se faire lire. Vous ne pouvez vous épargner cette

consentir. Mais il se garda bien, en la publiant, de dire que l'auteur étoit mal informé des sentimens de Bossuet sur ce qui fait le sujet de sa lettre. C'étoit alors, en effet, que l'évêque de Meaux composoit, sur *l'autorité des Jugemens ecclésiastiques*, un ouvrage, dont le but étoit de montrer « par des faits constans, des actes authentiques et des exemples certains, le droit perpétuel de l'Eglise, » et qu'elle a toujours exercé, d'exiger des fidèles leur consentement et leur approbation expresse à ses jugemens, *avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur* ». On peut voir ce qui reste de cet écrit de Bossuet, ci-dessus, tom. XXXVII, pag. 166 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

critique publique, qu'en vous déclarant sans ménagement contre les fauteurs du *Silence respectueux*. Au reste, monseigneur, quand vous expliquerez la grâce efficace par elle-même, appliquez-vous bien à la distinguer de celle de Calvin, premier auteur de cette expression. Je suis, etc.

J. B. PUSSYRAN, D.

FIN DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME.

LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

LETTRE CCCLXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur sa Réponse à M. de Cambrai; la censure des docteurs; une bulle de Jean XXII; les précautions à prendre, et les aveux de Fénélon. *Page* 3

CCCLXII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les notes que le prélat lui avoit envoyées; les défiances que cet abbé devoit avoir; et le soin qu'on auroit en France d'appuyer ses efforts. 7

CCCLXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la Réponse de Bossuet à M. de Cambrai; ce qui avoit empêché de parler de l'affaire dans la dernière congrégation des cardinaux; et les retards affectés du sacriste. 8

CCCLXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur deux lettres du cardinal Spada que le nonce avoit communiquées au Roi; les vues qu'il devoit présenter à ce cardinal sur la décision qu'il promettoit; et le danger des ménagemens dont on vouloit user. 13

CCCLXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur deux entretiens qu'il avoit eus avec le Pape; le mécontentement du saint Père à l'égard de M. de Cambrai; le refus qu'il avoit fait de lui accorder les délais qu'il demandoit; et les dispositions des cardinaux. 19

CCCLXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur une réponse qu'il désiroit faire à deux lettres de M. de Cambrai; et sur quelques endroits de ses ouvrages, pour aider à une exposition doctrinale qu'on méditoit à Rome. 27

CCCLXVII. *Du P. Mauduit, de l'Oratoire, à Bossuet.* Il lui adresse un ouvrage qu'il avoit composé contre les erreurs des Quiétistes. 28

CCCLXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la *Censure* des soixante, et celui qui l'a dressée; et sur les bonnes dispositions du Roi et de M. le nonce. 30

CCCLXIX. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les *Remarques* du prélat; les nouvelles lettres de M. de Cambrai; le refus que le

Pape avoit fait de lui accorder un délai; les congrégations des cardinaux; et la Censure des docteurs de Paris. *Page* 31

CCCLXX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les impressions défavorables qu'on avoit voulu donner à Rome de la Censure des soixante docteurs; les avantages de cette Censure; l'inutilité des efforts de M. de Cambrai pour obtenir des Universités étrangères quelques témoignages en sa faveur; sur les assemblées des cardinaux, et la forme dans laquelle ils devoient procéder. 34

CCCLXXI. *De l'abbé de Gondi à l'abbé Bossuet.* Sur la traduction italienne de la *Relation sur le Quiétisme;* et les dispositions du grand duc pour seconder à Rome les évêques de France dans cette affaire. 44

CCCLXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les raisons qui empêchoient l'impression de la version italienne de ses *Remarques;* les interrogatoires que subissoit madame Guyon; et sur un mémoire qu'il lui avoit envoyé. 46

CCCLXXIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il lui annonce le départ prochain de M. de Monaco, et lui demande d'instruire exactement les prélats de ce qui se passera. 48

CCCLXXIV. *Du P. Brion, religieux Carme, à Bossuet.* Sur des remarques qu'il avoit faites pour le prélat, et une réfutation suivie du livre de M. de Cambrai, qu'il avoit composée. 49

CCCLXXV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur l'effet que produisoit à Rome la Censure des docteurs de Paris; une réponse de M de Cambrai aux *Remarques;* et le caractère des examinateurs qui s'étoient déclarés pour lui. 51

CCCLXXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'étonnante célérité avec laquelle M. de Cambrai venoit de publier sa *Réponse aux Remarques* de M. de Meaux; la nécessité de le réfuter; l'état de l'affaire; et la manière dont les cardinaux avoient parlé dans les congrégations qui s'étoient tenues. 54

CCCLXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Il lui témoigne la satisfaction qu'il avoit de sa conduite; lui demande les actes du procès de Molinos; et lui donne quelques avis. 64

CCCLXXVIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les lenteurs de la Cour de Rome; la Censure des docteurs de Paris, et les dispositions du nouvel ambassadeur. 66

CCCLXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la reconnoissance qu'il avoit témoignée envers le nonce, le désir qu'il avoit que ce prélat en fût instruit; ses soins pour le succès de l'affaire; les

discours des cardinaux dans les congrégations; et l'abjuration d'un Augustin, convaincu de Quiétisme. *Page* 68

CCCLXXX. *Du marquis d'Harcourt, ambassadeur en Espagne, à Bossuet.* Il loue les écrits et le zèle de Bossuet contre le Quiétisme, et le rassure touchant les Universités d'Espagne, qu'on disoit être favorables à M. de Cambrai. 76

CCCLXXXI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Il l'instruit de l'état de l'affaire de M. de Cambrai, et lui apprend le succès qu'avoit eu sa Réponse à ce prélat. 77

CCCLXXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les précautions que l'on prenoit pour empêcher les effets de la mauvaise volonté du cardinal de Bouillon; le plan d'un ouvrage sur l'Oraison, qu'il vouloit donner après la conclusion de l'affaire; la Censure des docteurs de Paris; et sur les reproches qu'on lui faisoit d'avoir traité M. de Cambrai avec aigreur. 78

CCCLXXXIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur le bon effet de l'avis des docteurs; et les craintes que le prélat avoit du retardement. 82

CCCLXXXIV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ce qui s'étoit passé dans les précédentes congrégations des cardinaux; les manœuvres du cardinal de Bouillon; les ordres que la Cour avoit donnés à ce cardinal, pour empêcher qu'on ne glissât rien dans la Bulle de contraire à nos maximes; et l'audience que le Pape avoit donnée à cet abbé. 84

CCCLXXXV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le jugement qu'on portoit de la dernière *Réponse* de M. de Cambrai, et sa disposition à cet égard; l'opposition de M. de Paris à de nouveaux écrits, et sur les faits qu'on apprenoit par les interrogatoires de madame Guyon. 98

CCCLXXXVI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les espérances que lui donnoit cet abbé d'un prompt succès; le départ prochain de M. de Monaco; et le dernier écrit de M. de Cambrai. 100

CCCLXXXVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les ordres donnés par le Pape pour accélérer; les manœuvres du cardinal de Bouillon pour alonger; et la manière dont s'étoient passées les dernières congrégations. 101

CCCLXXXVIII. *Du P. Latenai à Bossuet.* Il loue les soins de l'abbé Bossuet, et le zèle du prélat pour procurer le triomphe de la vérité. 118

CCCLXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le compte que M. de

Paris devoit rendre au Roi des manœuvres du cardinal de Bouillon; sur une conversation qu'il avoit eue avec le prince de Monaco, et sur une clause qu'il falloit éviter dans la bulle. *Page* 119

CCCXC. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les obstacles apportés à la conclusion; le compte qu'il en avoit rendu au Roi; et la liberté avec laquelle la Censure des docteurs avoit été signée. 122

CCCXCI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les retards de l'affaire; les dernières congrégations; la conversation que cet abbé avoit eue avec les cardinaux Ottoboni et Albani; l'audience qu'il avoit eue du Pape; et sur une thèse de Louvain, relative au Quiétisme. 124

CCCXCII. *De Louis XIV à Innocent XII.* Il se plaint des retards qu'on apportoit dans la décision de cette affaire, et presse le Pape de donner son jugement. 135

CCCXCIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les nouvelles instances du Roi. 136

CCCXCIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur des lettres que le Roi avoit écrites pour contenir le cardinal de Bouillon. *Ibid.*

CCCXCV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le nouvel ambassadeur, et les difficultés qu'il auroit à surmonter; la dernière Réponse de M. de Cambrai, l'ordre donné par le Pape pour doubler les congrégations; les dispositions des cardinaux; les longueurs qui étoient à appréhender. 138

CCCXCVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés en faveur des *Maximes* de M. de Cambrai; sur un nouveau livre que préparoit M. de Cambrai; et sur la manière d'entendre les mystiques. 149

CCCXCVII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les derniers écrits de M. de Cambrai. 153

CCCXCVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les effets que produisoit la lettre du Roi au cardinal de Bouillon, les discours de ce cardinal dans les congrégations; les causes de l'embarras du Pape; le zèle du cardinal Casanate; ses dispositions à l'égard de la France; l'impression que la lettre du Roi avoit faite sur le Pape; et les matières discutées dans les dernières congrégations. 157

CCCXCIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'état actuel de l'affaire; la manière dont le cardinal de Bouillon pourroit justifier sa conduite auprès du Roi; et les trois points sur lesquels les partisans de M. de Cambrai auroient voulu faire condamner Bossuet. 171

CCCC. *De Bossuet à son neveu.* Sur différens faits rapportés dans les lettres de Rome ; et les nouveaux écrits de M. de Cambrai. *Page* 175

CCCCI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les différens motifs qui devoient porter Rome à terminer l'affaire. 178

CCCCII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les objets que l'on avoit traités dans la dernière congrégation, et ceux dont on devoit s'occuper dans la suivante. 179

CCCCIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; un ordre du Pape pour obliger les cardinaux à donner leurs qualifications; les derniers écrits de M. de Cambrai; et sur une audience que cet abbé avoit eue du Pape. 181

CCCCIV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la manière dont il parle à M. de Paris de certains points; le zèle de la princesse des Ursins pour la bonne cause, et les dispositions de la Cour de Rome et de celles d'Italie sur la succession de l'Espagne. 191

CCCCV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le mécontentement que le Roi avoit des retardemens; la conduite du cardinal de Bouillon; une Réponse à M. de Cambrai qu'il avoit faite pour M. de Chartres; les raisons qui le portent à ne laisser rien sans réplique; et sur les nouveaux écrits de M. de Cambrai. 192

CCCCVI. *De MM. Tiberge et de Brisacier à Bossuet.* Sur une proposition qui leur étoit attribuée par le cardinal de Bouillon. 196

CCCCVII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'augmentation des congrégations; un écrit secret de M. de Cambrai, et la sage conduite des examinateurs contraires au livre. 197

CCCCVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ce qui s'étoit passé dans les congrégations, et la manière dont chaque cardinal avoit parlé. 199

CCCCIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur la peine qu'il a de voir le cardinal de Bouillon engagé dans une si mauvaise cause; et sur le mécontentement que le Roi avoit de sa conduite. 207

CCCCX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les motifs qu'on avoit d'espérer plus de célérité, et sur le peu de cas qu'on devoit faire de l'avis des examinateurs favorables au livre. 208

CCCCXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur un entretien du prélat tou-

chant le cardinal de Bouillon; quelques écrits contre M. de Cambrai, et les motifs qui les faisoient publier. *Page* 209

CCCCXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; la conduite et les dispositions des différens cardinaux; une lettre de M. de Cambrai au Pape; et les inconvéniens d'une clause qu'on vouloit insérer dans le décret. 212

CCCCXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la nécessité de répondre aux nouveaux écrits de M. de Cambrai; qu'il faut éviter de compromettre le nonce, et communiquer avec précaution les nouvelles signatures des docteurs de Paris. 220

MÉMOIRE sur la Récrimination. 222

CCCCXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur la mort de son père, frère du prélat. 224

CCCCXV. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur la mort de son père. 226

CCCCXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les difficultés qu'on avoit eues à surmonter dans cette affaire; les obligations qu'on avoit au Roi; l'état des congrégations; et une scène qui s'étoit passée entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Panciatici. 227

CCCCXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la mort de son père; les lettres de M. de Cambrai au nonce, et la réponse qu'il devoit faire à la Censure des docteurs; différens faits touchant la *Lettre du Théologien* de M. de Chartres; et sur deux libelles, l'un contre M. de Noailles, l'autre contre l'édition de saint Augustin. 237

CCCCXVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les discours des partisans de M. de Cambrai à l'égard de la Censure des soixante docteurs; la manière dont le cardinal Casanate devoit présenter dans son vœu le plan de la bulle; et les causes de l'embarras qu'on pouvoit trouver dans la rédaction. 241

CCCCXIX *De Bossuet à son neveu.* Sur les dispositions du prince de Monaco; la manière dont le Roi lui avoit parlé touchant l'affaire de M. de Cambrai; et sur le projet d'une rétractation de Fénélon, négociée par le cardinal de Bouillon. 249

CCCCXX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'espérance d'une prochaine conclusion; la lettre de M. de Cambrai au Pape; la Censure des docteurs de Sorbonne, et le mécontentement qu'en témoignoit M. de Cambrai. 253

CCCCXXI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'inutilité des nouvelles tentatives du cardinal de Bouillon pour sauver M. de Cambrai; le résultat des dernières congrégations; la manière dont

les qualifications pourroient être prononcées dans la bulle; et sur une audience que cet abbé avoit eue du Pape. *Page* 255

CCCCXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur quatre propositions présentées par M. de Cambrai à l'Université de Louvain; et sur deux nouvelles lettres de ce prélat. 267

CCCCXXIII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur la mort de son frère; l'état de l'affaire; et les dernières lettres de M. de Cambrai. 268

CCCCXXIV. *Du cardinal de Bouillon à Bossuet.* Sur la mort de son frère. 269

CCCCXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la grande perte que cet abbé avoit faite par la mort de son père; le résultat de la dernière congrégation; et trois autres congrégations tenues devant le Pape. 270

CCCCXXVI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la perte que le prélat venoit de faire par la mort de son frère; et sur l'état de l'affaire. 281

CCCCXXVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les congrégations tenues devant le Pape; les efforts du cardinal de Bouillon pour porter les cardinaux à épargner M. de Cambrai; les mesures prises par l'abbé Bossuet pour engager le Pape à unir le cardinal Casanate aux cardinaux rédacteurs de la bulle. 284

CCCCXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les différens écrits de M. de Cambrai publiés nouvellement; une réponse qu'il y avoit faite; et sur les dispositions du cardinal Casanate. 291

CCCCXXIX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les longueurs que l'on pouvoit apporter à la conclusion de l'affaire; et la conduite du cardinal de Bouillon. 294

CCCCXXX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'objet d'une nouvelle congrégation; la manière dont on présumoit que le décret seroit tourné; et le mécontentement des cardinaux touchant l'exclusion du cardinal Casanate. 295

CCCCXXXI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les changemens faits au décret, dans l'intervalle du temps où le cardinal Casanate s'étoit trouvé exclus; une visite que le cardinal de Bouillon avoit inutilement rendue à cette Eminence pour la gagner; et sur une démarche peu convenable qu'on avoit fait faire au Pape. 300

CCCCXXXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'état de sa santé, et une audience qu'il avoit eue du Pape. 308

CCCCXXXIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.*

Bossuet. Sur le déchaînement du cardinal de Bouillon; et l'attention à empêcher les longueurs. *Page* 309

CCCCXXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Il l'exhorte à ne pas se laisser accabler, et lui annonce une nouvelle Réponse à M. de Cambrai. 310

CCCCXXXV. *De M.* *** *à Bossuet.* Sur les manœuvres des partisans de M. de Cambrai, et la prétendue rétractation d'un des docteurs qui avoient signé la censure de son livre. 312

CCCCXXXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ce qui s'étoit passé au sujet du projet des Canons; l'audience que le saint Père lui avoit donnée, et sur ce qu'il savoit du contenu du décret, qui étoit soumis à l'examen des cardinaux. 313

CCCCXXXVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le contenu du bref contre le livre des *Maximes*, et la manière dont les choses s'étoient passées à la conclusion. 325

CCCCXXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le Mémoire envoyé à Rome par le Roi contre le projet des Canons, et la suite des opérations. 342

CCCCXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le projet des Canons; les inconvéniens dans lesquels Rome tomberoit, si elle s'arrêtoit à ce projet; et sur les motifs de confiance dans le péril où la vérité se trouvoit. 344

CCCCXL. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les inconvéniens du projet des Canons. 348

Mémoire envoyé à Rome par le Roi, contre le projet des Canons qu'on vouloit substituer à la condamnation du livre de M. de Cambrai. 351

CCCCXLI. *Du R. P. François Campioni à Bossuet.* Sur les travaux du prélat pour la défense de la foi, et le jugement du saint Siége en faveur de sa doctrine. 353

CCCCXLII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les difficultés qu'il a fallu surmonter pour obtenir le jugement rendu, et les circonstances qui l'ont accompagné et suivi. 355

CCCCXLIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref contre M. de Cambrai; le contentement du Roi, du clergé et de la ville. 374

CCCCXLIV. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'heureuse conclusion de l'affaire. 376

CCCCXLV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur différens changemens que le Pape devoit faire parmi les nonces. 377

CCCXLVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la cause des adoucis-

semens du bref; les manéges du cardinal de Bouillon; les sentimens des savans de Rome sur le fond de cette affaire, et les discours des partisans de M. de Cambrai. *Page* 378

CCCCXLVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la satisfaction qu'on avoit du bref contre M. de Cambrai; les avantages de ce décret; la manière dont Fénélon avoit écrit au nonce, et avoit appris sa condamnation; et sur la soumission avec laquelle le bref étoit reçu. 389

CCCCXLVIII. *De l'abbé Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur les dernières lettres du Roi contre le projet des Canons; la bonne conduite du nonce pendant le cours de cette affaire; et le mécontentement du Pape de n'avoir pas donné une bulle. 393

CCCCXLIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur un indult qu'il désiroit obtenir; des remercîmens qu'il convenoit de faire à ceux qui avoient servi avec zèle dans la cause; et le sujet pour lequel le cardinal de Bouillon interrompit la lecture du bref. 399

CCCCL. *De Fénélon au pape Innocent XII.* Il lui proteste de sa soumission à la censure de son livre, et lui annonce qu'il y adhérera sans restriction, par un Mandement qu'il publiera aussitôt qu'il aura l'agrément du Roi. 402

CCCCLI. *Du même à M. l'évêque d'Arras.* Il lui annonce sa soumission absolue à la condamnation de son livre, et la publication prochaine de son Mandement à ce sujet. 404

CCCCLII. *Du même au pape Innocent XII.* En lui envoyant son Mandement, il renouvelle sa soumission entière au bref apostolique, et exprime les sentimens de son respect et de son amour filial envers l'Eglise romaine, et envers le souverain Pontife. 405

CCCCLIII. Bref d'Innocent XII à l'archevêque de Cambrai. 407

CCCCLIV. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il lui rend compte des lettres qu'il avoit reçues; et juge peu nécessaire et dangereux de demander une bulle à la place du bref. 408

CCCCLV. *De Bossuet au cardinal d'Aguirre.* Il lui témoigne être fort jaloux de son amitié, et se justifie des fausses idées qu'on avoit voulu lui donner de sa personne. 411

CCCCLVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref contre M. de Cambrai; la soumission de ce prélat; et les démarches de Bossuet pour dissiper ses préventions contre lui. 412

CCCCLVII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé*

Bossuet. Sur les défauts du bref, auxquels on travailloit à suppléer. *Page* 416

CCCCLVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ses démêlés avec le cardinal de Bouillon, relativement au courrier qu'il avoit dépêché; et sur le retardement de M. de Monaco. 417

CCCCLIX. *De Bossuet à l'abbé Renaudot.* Sur les bons offices du nonce, et les sentimens du prélat pour M. de Cambrai. 421

CCCCLX. *Du R. P. Campioni à Bossuet.* Sur l'approbation que le prélat avoit donnée à sa *Dissertation de la nécessité de l'amour de Dieu.* 422

CCCCLXI. *De Bossuet au cardinal d'Aguirre.* Sur la nécessité de réprimer le Quiétisme, et d'en prévenir les suites funestes. 424

CCCCLXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le parti que l'on devoit prendre à l'égard du bref, et la lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras. 425

CCCCLXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'audience qu'il avoit eue du Pape; la joie que ce pontife et les cardinaux avoient de la satisfaction du Roi et des évêques; les raisons qui pourroient empêcher de convertir le bref en bulle; et sur les questions que le Pape avoit faites à cet abbé touchant madame de Maintenon. 426

CCCCLXIV. Mémoire présenté au Roi le 18 avril 1699, au sujet des assemblées provinciales projetées par Sa Majesté. 438

CCCCLXV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le Mandement de M. de Cambrai; le mécontentement du cardinal de Bouillon à l'égard de son neveu; et la manière dont on se proposoit d'agir en France relativement au bref. 441

CCCCLXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la satisfaction qu'avoit le Pape du bon accueil qu'on avoit fait en France à son décret; le contentement du cardinal Casanate; et le chagrin du cardinal de Bouillon. 444

CCCCLXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière dont on devoit procéder à l'acceptation du bref contre le livre des *Maximes.* 451

CCCCLXVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la cause des défauts du bref; la conversation de cet abbé avec le cardinal Spada; l'audience qu'il avoit eue du Pape; les sentimens de ce pontife pour Bossuet; la congrégation qu'il avoit indiquée relativement au bref, et ce qu'on y avoit résolu. 452

CCCCLXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière dont on

devoit recevoir le bref du Pape; l'affaire de Sfondrate; et les dispositions du cardinal de Bouillon. *Page* 463
CCCCLXX. *Du cardinal de Bouillon à Bossuet.* Sur les mécontentemens que lui avoient donnés son neveu. 467
CCCCLXXI. *De Bossuet au marquis de Torcy.* Il lui envoie sa réponse à M. le cardinal de Bouillon, pour en prendre lecture. 468
CCCCLXXII. *De Bossuet au cardinal de Bouillon.* Il justifie son neveu sur l'envoi de son courrier; et lui montre l'équité de sa conduite dans l'affaire du Quiétisme. 469
CCCCLXXIII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur les difficultés qu'il trouve à la translation de son évêché à Maserettes; sur l'affaire du Quiétisme, et le bref du Pape. 471
CCCCLXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur les dispositions apparentes du cardinal de Bouillon à l'égard de l'abbé Bossuet; la prochaine assemblée de la province de Paris; l'opposition de la Cour romaine pour les livres relatifs au Quiétisme; et les services secrets que le prélat rendoit à l'Eglise. 474
CCCCLXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la délibération de la dernière congrégation, touchant le changement du bref en bulle; les deux lettres de M. de Cambrai au Pape; et les démarches de l'abbé Bossuet au sujet du bref que le saint Père devoit adresser à ce prélat. 476
CCCCLXXVI. *Du P. Cloche, général des Dominicains, à Bossuet.* Sur les services qu'il avoit rendus à la vérité dans l'affaire de M. de Cambrai, et sur un écrit contre saint Augustin et saint Thomas. 490
CCCCLXXVII. *Du P. Massoulié, Dominicain, à Bossuet.* Sur les grands avantages qu'on avoit retirés des écrits du prélat, pour soutenir la vérité dans l'affaire de M. de Cambrai. 491
CCCCLXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les assemblées provinciales, relatives à l'acceptation du décret de Rome; et la nécessité du prochain départ de cet abbé. 492
CCCCLXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la soumission de M. de Cambrai; le bref qu'on devoit lui adresser; la seconde lettre de ce prélat au Pape; et la fidélité avec laquelle l'abbé Bossuet avoit rapporté les faits. 494
CCCCLXXX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le jugement qu'on portoit à Rome de la soumission de M. de Cambrai; le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris, qu'il lui envoyoit; et sur ce qu'on pensoit du *Télémaque.* 499
CCCCLXXXI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la manière de

procéder des évêques dans la réception du bref; le compte que cet abbé en avoit rendu au cardinal Spada et au Pape; et ce qui s'étoit passé à l'occasion du bref adressé à M. de Cambrai. *Page* 501

CCCCLXXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre de M. de Cambrai au Pape; et la manière de procéder des évêques pour l'acceptation du bref. 507

CCCCLXXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les procédés violens du cardinal de Bouillon à l'égard de M. de Madot; le tumulte occasionné par les gens de ce cardinal, à l'entrée de l'ambassadeur de Florence à Rome; et l'approbation que donnoient les cardinaux à la conduite des évêques de France. 511

CCCCLXXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref qu'on devoit adresser à Fénélon; les procès-verbaux des assemblées de Rheims et de Cambrai; et sur la conduite que les évêques vouloient tenir à l'égard de M. de Cambrai. 520

CCCCLXXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les assemblées tenues pour la réception du décret contre M. de Cambrai; l'affaire du cardinal de Bouillon avec l'ambassadeur de l'Empereur; l'entretien que l'abbé Bossuet avoit eu à ce sujet avec le Pape. 522

CCCCLXXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la conduite qu'avoit tenue M. de Cambrai dans l'assemblée de sa province; et sur sa soumission. 528

CCCCLXXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref du Pape à M. de Cambrai; et la forme d'acceptation du décret contre son livre. 529

CCCCLXXXVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris; et le mécontentement qu'avoit le Pape du cardinal de Bouillon. 530

MÉMOIRE de Bossuet à Louis XIV, sur un ordre envoyé à l'abbé Bossuet par le cardinal de Bouillon. 534

CCCCLXXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le mécontentement qu'on avoit à Rome des délibérations des évêques, relatives au bref du Pape; et l'entretien que l'abbé Bossuet avoit eu à ce sujet avec le cardinal Casanate. 539

CCCCXC. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris; deux écrits déférés à l'Inquisition; et l'affaire du curé de Seurre. 543

CCCCXCI. *De Bossuet à son neveu.* Il souhaite qu'on ménage l'autorité du saint Siége; et approuve la conduite de son neveu dans l'affaire du cardinal de Bouillon. 544

CCCCXCII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le cardinal de Bouillon et le prince de Monaco. *Page* 545

CCCCXCIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les bontés que le Pape lui avoit témoignées dans son audience de congé; et la sensation que faisoit à Rome le procès-verbal de l'assemblée de Cambrai. 546

CCCCXCIV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le jugement qu'on portoit à Rome de la conduite de M. de Cambrai dans l'assemblée de sa province; et le silence politique de la Cour de Rome à l'égard de ces assemblées. 548

CCCCXCV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les bontés que le Grand-Duc lui avoit témoignées; l'estime et l'amitié qu'il avoit fait paroître pour le prélat. 549

CCCCXCVI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il justifie la manière dont les évêques avoient accepté le bref du Pape. 552

CCCCXCVII. *Du prince de Monaco à Bossuet.* Sur le désir qu'il avoit d'obtenir pour son neveu l'indult qu'il sollicitoit, et les expressions honorables avec lesquelles le Pape avoit parlé de ce prélat. 553

CCCCXCVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur une lettre du prince de Monaco, et sur la duchesse de Bourgogne. 554

CCCCXCIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Il lui rend compte des honnêtetés qu'il a reçues à Bologne, et surtout à la cour de Modène. 555

D. *Du P. Roslet, Minime, à l'abbé Bossuet.* Sur le Mandement de M. de Meaux; et sur le Discours de M. d'Aguesseau, et l'arrêt du Parlement pour la réception du bref, qu'on avoit traduit, et qu'on vouloit faire censurer. 557

DI. *Du P. Latenai, Carme, à l'abbé Bossuet.* Sur les dispositions des esprits à l'égard des procès-verbaux des assemblées des évêques de France, et particulièrement à l'égard du Discours de M. d'Aguesseau. 559

Réquisitoire de M. d'Aguesseau pour l'enregistrement du bref contre le livre des *Maximes des Saints.* 561

DII. *De Bossuet à M. de Rancé, ancien abbé de la Trappe.* Il lui envoie la *Relation* sur l'affaire de Cambrai, et la Censure de l'assemblée du clergé de France, et s'excuse de ne pouvoir, cette année, aller à la Trappe. 571

DIII. Mandement de M. François de Salignac de la Mothe Fénélon, archevêque de Cambrai, pour la publication de la Consti-

tution de notre saint père le Pape, portant condamnation du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc. *Page* 572

LETTRES DIVERSES.

AVERTISSEMENT. 576

LETTRE PREMIÈRE. *De Bossuet à M. de Vernon, procureur du Roi au présidial de Meaux.* Il le prie d'empêcher les assemblées, et les représentations qui pourroient porter au mal. 577

II. *De Bossuet à la marquise de Laval.* Il lui témoigne sa joie de la nomination de Fénélon à la place de précepteur du duc de Bourgogne. 578

III. *De Bossuet à madame de Maintenon.* Il l'instruit de la soumission de l'abbé Couet. 579

IV. *De M. l'abbé Fleury à Bossuet.* Sur la mort de M. l'abbé de Vares, garde de la bibliothèque du Roi. 580

V. *De M. l'abbé de Saint-Luc.* Sur le même sujet. 583

VI. *De M. l'abbé Fleury.* Sur la mort de M. de Cordemoy. 585

VII. *De M. Obrecht, préteur royal au sénat de Strasbourg.* Sur les changemens que les Luthériens ont faits dans la confession d'Ausbourg, et ce qu'ils alléguoient pour s'en justifier. 587

VIII. *Du même.* Sur les principes des Protestans touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en avoient fait à l'égard du Landgrave de Hesse. 591

IX. *Du même.* Sur le même sujet. 596

X. *Du même.* Sur le dessein qu'avoit Bossuet de combattre en particulier le luthéranisme, la manière de le faire, et différens ouvrages propres à ce dessein. 597

XI. *Du même.* Sur différens ouvrages des Protestans, relatifs aux matières que Bossuet avoit dessein de traiter. 600

XII. *De dom Claude Devert, trésorier de l'abbaye de Cluni.* Sur la communion sous une seule espèce. 602

XIII. *Du même.* Il lui envoie l'extrait d'un ancien cérémonial de Corbie, qui prouvoit qu'on ne communioit le Vendredi saint que sous une seule espèce. 604

XIV. *Du même.* Sur la communion sous une seule espèce, et quelques difficultés qui y ont rapport. 606

XV. *Du même.* Sur un ancien cérémonial de l'abbaye de Saint-Denis, conforme, pour la communion du Vendredi saint, à celui de l'abbaye de Corbie. 608

XVI. *De dom Mabillon.* Sur les paroles de l'Ordre romain touchant la communion du Vendredi saint. *Page* 609

XVII. *De M. l'abbé Renaudot.* Sur différens points de la liturgie des Grecs, le Pontifical de M. Habert, et les affaires d'Ecosse. 610

XVIII. *Du même.* Sur les différentes confessions de foi des Anglicans, et sur Molinos. 618

XIX. *De M. le Feuvre, docteur de Sorbonne.* Sur une conclusion que l'on prétendoit avoir été faite par la Faculté de théologie, touchant le mariage de Henri VIII. 627

XX. *De M. Pirot, docteur de Sorbonne.* Sur le même sujet que la précédente, et sur quelques autres faits. 631

XXI. *De dom Bernard de Montfaucon.* Sur les livres Deutérocanoniques. 640

XXII. *De M. l'abbé de Langeron.* Sur son Commentaire de l'Apocalypse, et en particulier sur Paul de Samosate, que Bossuet croyoit voir dans l'étoile qui tomboit du ciel. 641

Réflexions de M. l'abbé de Fénélon, sur le chapitre IX de l'Apocalypse. 645

XXIII. *De M. des Mahis, chanoine d'Orléans.* Il lui parle des Pères qui ont vu Rome dans la Babylone de l'Apocalypse, et lui marque pourquoi les plus anciens ne l'ont pas déclaré clairement. 648

XXIV. *Du même.* Sur les atteintes portées à la morale par les Sociniens. 651

XXV. *De M. l'abbé de Fénélon.* Sur le Mémoire de Bossuet contre le docteur Dupin. 653

XXVI. *Du même.* Sur les erreurs de M. Dupin, et les ménagemens dont il désiroit qu'on usât pour le porter à les réparer. 654

XXVII. *Du même.* Sur le Mémoire de Bossuet, contre les erreurs de M. Dupin, et le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre. 655

XXVIII. *Du même.* Sur son Mémoire contre les erreurs de M. Dupin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles. 656

XXIX. *Du même.* Sur les changemens que Bossuet désiroit faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre. 658

XXX. *De M. Gerbais, docteur de Sorbonne.* Il le sollicite en faveur de M. Dupin. 659

XXXI. *De M. Pirot, docteur de Sorbonne.* Sur un ecclésiastique proposé pour une cure du diocèse de Meaux, et sur M. Dupin. 661

XXXII. *Du même.* Sur un entretien qu'il avoit eu avec M. Dupin,

et une visite qu'ils avoient rendue ensemble à M. l'archevêque de Paris. *Page* 664

XXXIII. *De M. Gerbais, docteur de Sorbonne.* Sur les dispositions de M. Dupin. 667

XXXIV. *De M. Dupin.* Sur les erreurs dont il étoit accusé. 668

XXXV. *De M. Arnauld, docteur de Sorbonne.* Il le félicite du dessein qu'il avoit d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon; et lui demande son jugement sur divers écrits. 669

XXXVI. *De M. Pirot, docteur de Sorbonne.* Il lui rapporte différens textes des Pères, qui ont pris le mot de *personne* pour celui *de nature.* 676

XXXVII. *Du même.* Sur la doctrine de Gerson, touchant les décisions des évêques, et sur les propositions qui devoient être censurées par l'assemblée du clergé de 1700. 678

XXXVIII. *Du P. de la Rue, Jésuite.* Sur la conduite de M. l'évêque d'Alais à l'égard des Réunis de son diocèse; et combien il seroit nécessaire que tous les évêques prissent sur ce sujet une résolution uniforme. 680

XXXIX. *De M. Vuitasse, professeur de Sorbonne.* Sur ce qu'on l'a accusé injustement de penser comme M. Cailly sur la Transsubstantiation. 684

XL. *De M. Capperonnier, licencié en théologie.* Sur le danger des écrits de Richard Simon, et sur la signification de quelques expressions grecques du nouveau Testament. 689

XLI. *Du même.* Il lui communique plusieurs textes de Platon, qui montrent que ce philosophe a donné au mot *substance* une signification fort étendue. 695

XLII. *De M. l'évêque d'Arras.* Il lui demande ses bons offices, pour rétablir la paix et le bon ordre dans l'Université de Douai. 698

XLIII. *De M. Monnier de Richardin, recteur de l'Université de Douai.* Il se félicite de ce que le prélat a été nommé par Sa Majesté commissaire, pour travailler à rendre à cette Université sa première splendeur. 699

MÉMOIRE pour l'Université de Douai. 700

XLIV. *De M. de Fleury, évêque de Fréjus.* Sur l'Instruction de Bossuet, contre Richard Simon. 709

XLV. *De M. de Bissy, évêque de Toul.* Sur un mandement qu'il avoit donné contre l'Usure. 710

XLVI. *De M. Pussyran.* Il menace Bossuet d'écrire contre lui, s'il ne se déclare pas ouvertement contre le *Silence respectueux.* *Page* 711

FIN DE LA TABLE DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME.

Bibliothèque

a39003 010524980b